1

Délibération au Conseil Municipal du lundi 7 novembre 2022

Décision modificative n°1 et modification des autorisations de programme de la ville de Strasbourg.

Numéro V-2022-934

BUDGET PRINCIPAL

La **section de fonctionnement** s'équilibre à **26,5 M€.**

Ce montant important s'explique par des recettes exceptionnelles de **+20,9 M€** correspondant à la budgétisation de deux cessions par la Ville des droits du bailleur pour deux baux emphytéotiques d'hôtels : l'hôtel Mercure Wacken d'une part et l'ensemble Sofitel/Mercure Centre d'autre part, cessions délibérées respectivement en juin 2019 et décembre 2021. Les montants inscrits en section de fonctionnement en recettes exceptionnelles correspondent à la valorisation de construction des hôtels dont la Ville n'est pas propriétaire et qui doivent être enregistrés en produits de gestion. Seules les valorisations foncières sont à inscrire en section d'investissement en tant que cessions immobilières (voir *infra*).

Il est proposé de constituer deux provisions budgétaires à l'occasion de la décision modificative 2022 :

- la 1ère provision de 9,3 M€, afin de faire face, à l'instar des autres collectivités françaises, au pic attendu de dépenses énergétiques en 2023, le volume des dépenses d'énergie prévisionnel faisant peser une tension importante sur la section de fonctionnement, que cette provision permet d'anticiper en partie ;
- la 2ème provision de 9,3 M€ correspondant au risque financier relatif à un contentieux existant sur la cession de l'hôtel Mercure Wacken.

Le solde de **2,3 M€** est inscrit en augmentation de l'autofinancement de la section d'investissement (soit une augmentation de la dépense de fonctionnement et une croissance équivalente de la recette d'investissement).

Hormis ces écritures particulières en dépenses et en recettes, la décision modificative s'équilibre à **+5,6 M€**, dont :

En dépenses :
- +4,6 M€ d'énergie suite à la passation du marché du gaz, qui est entré en vigueur le 1er octobre 2022,
- +4 M€ de dépenses de personnel, correspondant principalement au remboursement à l'Eurométropole employeur unique, afin de financer notamment la hausse du point d'indice sur la période juillet-décembre (3M€) et le Ségur de la santé (0,6 M),
- +0,8 M€ pour le mandat de gestion du patrimoine public, lié à la prise en compte de la hausse du coût de l'énergie,
- +0,4 M€ de dépenses de gardiennage, compte tenu des nouveaux besoins apparus en cours d'année,
- +0,4 M€ de surcoût pour la foire Saint-Jean,
- +0,3 M€ pour la restauration scolaire lié à la révision des prix prévu au contrat avec le prestataire (entièrement pris en charge par la Ville de Strasbourg au titre du bouclier social et écologique) et à l'augmentation des navettes de délestage vers d'autres sites,
- +0,2 M€ pour la signalisation du marché de Noël,
- +0,2 M€ pour le nettoyage des écoles, des gymnases et la maintenance des bâtiments sportifs, compte tenu de la révision des prix,
- -1 M€ sur le poste des dépenses imprévues,
- -4,3 M€ de rendus de crédits, en ajustement des crédits nécessaires pour l'exercice 2022.

En recettes :
- +2 M€ de recettes fiscales complémentaires attendues d'ici à la fin de l'année (rôles supplémentaires),
- +1,2 M€ pour le contrat enfance jeunesse,
- +0,8 M€ de régularisations comptables, lié notamment à des dégrèvements de taxes foncières,
- +0,6 M€ de recettes de stationnement sur la voirie,
- +0,5 M€ de recettes du patrimoine,
- +0,4 M€ de de remboursements de trop versés aux associations de la petite enfance,
- +0,1 M€ de subventions en matière culturelle pour le contrat triennal.

La **section d'investissement** s'équilibre à **-9 M€**.

En dépenses, les **-9 M€** se répartissent entre **-12,6 M€** de crédits opérationnels et **+3,6 M €** de crédits financiers. Le total des investissements opérationnels restant inscrits après la décision modificative est de 136,3 M€, soit un montant proche de celui inscrit au budget primitif (137,6 M€). L'avancée globale des projets est donc conforme à ce qui avait été prévu au budget primitif.

Les principales évolutions des crédits opérationnels, à **-12,6 M€**, correspondant au rythme de l'avancée des chantiers, concernent :

➢ pour -8,5 M€**,** les crédits sur autorisation de programme, dont :

- +1 M€ pour l'enfance et l'éducation, principalement la nouvelle école Mentelin (+1,5 M€), la restauration scolaire à l'école Finkwiller (+0,5 M€), les crédits liés aux bâtiments modulaires (-0,5 M€) ainsi que d'autres rephasages de moindre ampleur,

- +0,4 M€ en faveur du sport, principalement le projet de la salle de boxe de l'Elsau (+0,5 M€),
- -0,4 M€ affecté au domaine social, principalement lié aux rénovations de centres socio-culturels,
- -0,5 M€ pour le secteur logistique, correspondant à des décalages d'acquisitions de véhicules,
- -1 M€ correspondant au patrimoine bâti, dont -0,3 M€ pour la rénovation du 18 rue de Lausanne, -0,2 M€ pour les travaux au 76 allée de la Robertsau et -0,2 M€ sur les édifices cultuels,
- -1,6 M€ pour la part Ville des projets urbains, dont -1,1 M€ pour l'aménagement de la Porte des Romains, -0,2 M€ pour celui de la Manufacture des tabacs et -0,2 M€ pour les parcs naturels urbains,
- -2,2 M€ concernent la culture, dont –1 M€ pour le financement des travaux au musée zoologique, -0,7 M€ pour les travaux à l'ancienne COOP et -0,2 M€ pour la composante de la Haute École des Arts du Rhin à la Manufacture,
- -3,8 M€ pour le domaine des espaces et de l'éclairage publics, avec notamment -1,5 M€ pour les projets de rénovation urbaine, -1,1 M€ pour des projets spécifiques d'espaces et d'éclairage publics,

➢ pour -4,1 M€ les crédits annuels suivants :

- -1,2 M€ de décalage dans le domaine du sport et correspondant au projet du parc de la Citadelle ainsi qu'une rénovation de terrain synthétique,
- -1 M€ de report d'acquisitions foncières et immobilières,
- -0,8 M€ de décalage dans les investissements liés aux espaces verts,
- -0,5 M€ le report partiel du contrat triennal en investissement,

Les crédits financiers, à **+3,6 M€**, concernent à +4,8 M€ la valorisation du bâtiment D du Conseil de l'Europe dans le cadre d'une cession à l'euro symbolique, diminué de 1,3 M€ de moindres remboursements du capital de la dette en 2022.

Les recettes se répartissent entre :

- +4,8 M€, de sortie de l'actif du bâtiment D du Conseil de l'Europe,
- -1,2 M€ de subventions de la part des partenaires,
- -5 M€ de moindres cessions, lié pour -9,3 M€ à la part inscrite en fonctionnement de la cession de l'hôtel Sofitel/Mercure Centre, initialement inscrite en section d'investissement au budget primitif 2022, -3,1 M€ au décalage de cessions dans le secteur du Wacken, +3,2 M€ à la cession du foncier de l'hôtel Mercure Wacken et +4,2 M€ à la cession du foncier de la Carsat (Caisse assurance retraite et de la santé au travail) rue du Doubs.

L'équilibre est assuré par une augmentation de l'autofinancement (virement de la section de fonctionnement) de 2,3 M€ ce qui permet une **baisse de la prévision d'emprunt** de **9,8 M€**.

MISE A JOUR DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Chaque étape budgétaire est l'occasion de mettre à jour les autorisations de programme (AP) en dépenses et en recettes.

La décision modificative propose une évolution des autorisations de programme à hauteur de **+2,3 M€** en dépenses et de **-0,4 M€** en recettes. Le montant total des AP s'élève désormais à 1 340,7 M€ en dépenses et à 204,8 M€ en recettes.

S'agissant des dépenses à **+ 2,3 M€**, il convient de signaler les modifications suivantes :
- +1,3 M€ pour l'AP des travaux sur l'ancienne COOP, correspondant à un surcoût des travaux,
- +0,6 M€ une création d'une AP de participation aux travaux des écoles privées, auparavant inscrits en crédits annuels,
- +0,4 M€ pour l'AP de construction et de rénovation des gymnases suite à une révision des prix.

Les recettes sont quant à elles en diminution de **0,4 M€**. Elles concernent, pour :
- +0,2 M€ l'AP de la restructuration du musée zoologique,
- +0,2 M€ l'AP de végétalisation/déminéralisation des cours d'école,
- -0,6 M€ l'AP concernant le NPNRU,
- -0,3 M€ l'AP du quartier d'affaires.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

arrête

par chapitre la décision modificative 2022 n°1 du budget principal de la ville de Strasbourg tel que figurant au document budgétaire ci-joint en annexe, aux sommes suivantes :

I. EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre	Libellé chapitre	
011	Charges à caractère général	3 824 104,70 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 000 000,00 €
014	Atténuation de produits	-108 429,00 €
022	Dépenses imprévues	- 1 017 600,00 €
023	Virement à la section d'investissement	2 300 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	-789 252,25 €

656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	47 000,00 €
66	Charges financières	-450 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	94 176,55 €
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	18 600 000,00 €
		26 500 000,00 €

Recettes

Chapitre	**Libellé chapitre**	
013	Atténuations de charges	-50 818,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	169 264,80 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	400 534,00 €
73	Impôts et taxes	2 000 000,00 €
74	Dotations et participations	1 657 275,33 €
75	Autres produits de gestion courante	631 809,26 €
76	Produits financiers	-112 850,73 €
77	Produits exceptionnels	21 599 869,00 €
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	204 916,34 €
		26 500 000,00 €

II. EN SECTION D'INVESTISSEMENT

1. CREDITS DE PAIEMENT

Dépenses

Chapitre	**Libellé chapitre**	
020	Dépenses imprévues	-42 236,01 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	169 264,80 €
041	Opérations patrimoniales	4 770 000,00 €
13	Subventions d'investissement	600,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	-1 330 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	-215 000,00 €
204	Subvention d'équipement versées	-1 836 058,00 €
21	Immobilisations corporelles	-4 931 634,10 €
23	Immobilisations en cours	-5 609 891,69 €
26	Participations et créances rattachées à des participations	25 000,00 €
27	Autres immobilisations financières	-45,00 €
		-9 000 000,00 €

Recettes

Chapitre	**Libellé chapitre**

021	Virement de la section de fonctionnement	2 300 000,00 €
024	Produit des cessions d'immobilisations	-5 019 400,00 €
041	Opérations patrimoniales	4 770 000,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 056,00 €
13	Subventions d'investissement	-1 226 212,17 €
16	Emprunts et dettes assimilées	-9 832 583,48 €
23	Immobilisations en cours	4 139,65 €
		-9 000 000,00 €

2. AUTORISATIONS DE PROGRAMME

En Dépenses : 1 340 669 907,00 €
En Recettes : 204 769 435,67 €

approuve

la nouvelle méthode de calcul à l'origine de la hausse des dotations aux provisions pour créances douteuses 2022 convenue avec la DGFIP, qui propose de provisionner 15 % du montant total des pièces prises en charge depuis plus de deux ans (730 jours) composant les soldes débiteurs des comptes de tiers de créances douteuses et/ou contentieuses aux comptes 416X, 41X6 et 46X,

approuve

les dotations aux provisions suivantes (nature 6815) :
- *+9 300 000 € pour le risque financier lié au pic de l'énergie,*
- *+9 300 000 € pour le risque lié au contentieux en cours sur la cession de l'Hôtel Mercure Wacken,*

informe

que les documents budgétaires sont consultables à partir du lien suivant :
https://partage.strasbourg.eu/share-access/sharings/Mql9zhsi.W5555LOO

Adopté le 7 novembre 2022
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg

Rendu exécutoire après

transmission au Contrôle de Légalité
préfectoral Le 14 novembre 2022
(Accusé de réception N°067-216704825-20221107-150763-DE-1-1)

et affichage au Centre Administratif le 14/11/22

Conseil municipal du 7 novembre 2022

Point 1 à l'ordre du jour : Décision modificative n°1 et modification des autorisations de programme de la ville de Strasbourg.

SERVICE DES ASSEMBLEES

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 45 voix

Contre : 13 voix + 4

+ 4 voix : Mme Elsa SCHALCK, qui détenait la procuration de Mme Isabelle MEYER, et M. Dominique MASTELLI, qui détenait la procuration de M. Serge OEHLER, ont rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitaient voter CONTRE.

Abstention : 0 voix

Décision modificative n°1 et modification des autorisations de programme de la ville de Strasbourg.

Pour	45	AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, ROTH Pierre, SCHAETZEL Francoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia
Contre	13	BARRIERE Caroline, BREITMAN Rebecca, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, MANGIN Pascal, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, RICHARDOT Anne-Pernelle, TRAUTMANN Catherine, VETTER Jean-Philippe
Abstention	0	

2

Communication au Conseil Municipal du lundi 7 novembre 2022

Communication sur l'Analyse des Besoins Sociaux de la Ville de Strasbourg : une démarche d'observation sociale continue pour asseoir, renforcer, faire évoluer les politiques publiques et les interventions sociales au bénéfice des habitant.es et de leurs parcours de vie.

Numéro V-2022-1319

Les deux années de crises successives n'ont pas épargné le territoire strasbourgeois : la pandémie, la guerre, les conséquences concrètes du réchauffement climatique, la crise énergétique ne manquent pas de défier notre capacité de résilience et d'adaptation. Notre Ville est marquée par des inégalités fortes et ce sont souvent les mêmes personnes qui cumulent les facteurs de risques sociaux, environnementaux et de santé. Dans ce contexte, des personnes risquent de basculer de la précarité à la pauvreté et l'héritage bismarckien de la Ville de Strasbourg en revêt une importance renforcée : le bouclier social doit être, de manière transversale, au cœur de nos choix politiques afin de protéger, prendre soin et accompagner au mieux les habitant.es.

Ce bouclier a trois composantes :
- assurer l'action sociale de proximité et du quotidien, souvent trop peu visible et pourtant essentielle,
- gérer les situations d'urgence et de crise dans le respect de la dignité humaine,
- conserver une vision de long terme osant l'innovation sociale.

Pour ce faire, une bonne gouvernance nécessite des outils fiables et solides : un dialogue interinstitutionnel associant les acteurs du terrain et une évaluation de politique publique rigoureuse. À cet effet, le diagnostic établi par l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) menée par le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Strasbourg est un outil d'observation sociale aidant à la décision et au suivi des politiques publiques. La présente délibération vaut communication au Conseil municipal de la Ville de Strasbourg de cette démarche et du document qui en résulte. Après cette communication en Conseil municipal, le document, également présenté lors de l'Agora des Solidarités, sera mis en ligne sur le site de la Ville de Strasbourg et accessible à toute.s personne.s ou association.s donnant ainsi accès à un outil de référence partagé.

Le décret n° 2016-824 du 21 juin 2016 définit l'analyse des besoins sociaux (ABS) comme « un diagnostic sociodémographique à partir des données d'observation sociale du

territoire, […] établi avec l'ensemble des partenaires, publics ou privés, qui participent à la mise en œuvre des actions de prévention et de développement social [...] ».

Lancée en février 2021, la démarche d'analyse des besoins sociaux a abouti à l'adoption d'un document définitif par le Conseil d'Administration du CCAS de la Ville de Strasbourg le 24 mars 2022. Cette démarche s'est articulée autour de 7 thèmes permettant d'esquisser pour le territoire strasbourgeois une vision large des grands enjeux sociaux, par une approche thématique (les niveaux de revenus et la place des minimas sociaux dans ces derniers, la situation de l'emploi et du chômage, les caractéristiques du logement et de l'hébergement à l'échelle strasbourgeoise, la santé de la population) et populationnelle (les dynamiques démographiques, les focus sur les personnes âgées et les personnes en situation de handicap sous l'angle du parcours de vie, le focus sur l'enfance et la jeunesse et la fragilité spécifique des familles mono-parentales).

L'analyse partagée avec les acteurs institutionnels et associatifs a été menée entre juin et septembre 2021, au travers de 3 rencontres pour chacun des 7 sujets retenus, menées à distance à l'aide des outils numériques adaptés. Près de 360 acteurs associatifs ont été conviés et 135 personnes distinctes ont contribué aux 21 réunions organisées, enrichissant les données statistiques présentées par une approche qualitative des sujets évoqués et l'identification de faits saillants pouvant requérir un approfondissement et/ou orienter à l'avenir l'amélioration des politiques publiques menées.
La Ville de Strasbourg a ainsi souhaité que la construction de ce document soit porteuse de sens et une occasion supplémentaire de nourrir avec le champ associatif et les autres institutions concernées un dialogue sur les principaux enjeux sociaux strasbourgeois qui sont autant de défis à relever pour l'action publique. Cette observation sociale se veut continue et non-figée, il appartiendra au Conseil d'Administration du CCAS de décider de la réalisation d'analyses thématiques à venir. Plusieurs sujets ont déjà été identifiés comme dignes d'intérêt : aide alimentaire, engagement citoyen, inégalités liées au genre, etc.

La place prise par la Collectivité Européenne d'Alsace, liée à la Ville par une convention de délégation de compétences sociales, et la CAF du Bas-Rhin doit être soulignée : présents dans les groupes de travail, ils ont également contribué au partage de données utiles sur les enjeux identifiés. En matière d'observation sociale du territoire, ce travail resserré et de qualité avec ces deux institutions doit s'inscrire dans la durée et illustre l'intérêt d'un dialogue interinstitutionnel en lien avec les acteurs de terrain.
Les principaux enseignements tirés de cette première édition confortent la nécessité pour la Ville de Strasbourg de poursuivre, en lien avec les institutions et acteurs du territoire, son engagement fort de lutte contre les inégalités et la pauvreté et de promotion d'égalité des chances et d'accès aux droits.

Ces enseignements viennent asseoir l'importance de donner pleinement une place comme acteur et actrice de ce changement aux personnes concernées, aux citoyen.nes et aux associations du territoire (Agora des Solidarités, Conseil d'Administration du CCAS), en dialogue avec la Ville, son administration et les professionnel.les engagé.es sur ces sujets.

L'engagement municipal sur ces enjeux se réalise en lien constant et essentiel avec l'ensemble des politiques publiques portées par la collectivité qui poursuivent l'enjeu de lutte contre les inégalités et développement du pouvoir d'agir des personnes, à savoir :

les politiques de santé publique, d'autonomie et d'accompagnement des personnes âgées isolées et en situation de handicap qui ont déjà donné lieu à des délibérations développant leur cadre d'intervention stratégique, mais également les politiques culturelles, sportives, éducatives et de développement des services publics de proximité qui font levier pour la cohésion sociale et la lutte contre les inégalités.

Cet engagement municipal se traduit par les priorités et actions suivantes :

Permettre à chacun.e d'accéder à ses droits et aux services :

- en développant les démarches d' « aller vers » : rapprochement des services municipaux des habitant.es et de leurs besoins par de nouvelles modalités (conciergeries solidaires, maisons de service au public, antennes sociales, médiation), développement de Maisons Urbaines de Santé dans des secteurs prioritaires, soutien à des projets d'associations répondant à des manques repérés sur des besoins essentiels et dans des secteurs déterminés (ex : épiceries sociales dans le champ alimentaire), etc,

- en améliorant les modalités d'accueil et d'accompagnement, dans nos services : travail approfondi en cours sur l'accueil et la qualité de notre accompagnement social en lien avec l'université ; élaboration du projet d'établissement du CCAS de la Ville, adaptation de notre offre de service social, fiabilisation de notre cadre d'intervention dans le cadre de protection des mineurs etc,

- en interrogeant les conditions d'accès aux services publics : démarche visant à une tarification solidaire rénovée et amplifiée des services municipaux et métropolitains, structuration d'un réseau d'acteurs de l'inclusion numérique, etc.

Développer de nouvelles réponses favorisant l'accueil et l'inclusion, notamment pour les personnes les plus vulnérables et celles qui arrivent sur notre territoire par un parcours d'exil

- en développant des solutions de mise à l'abri et dispositifs innovants, accompagnant le parcours de chacun.e : construction d'un regard partagé entre association/institutions/ citoyens sur ces situations au travers de l'animation de la démarche ville hospitalière et d'un projet expérimental de fabrique des solidarités (Foyer Saint Joseph) ; financement par la Ville de places d'hébergement, appui aux parcours des personnes (femmes victimes de violence, ménages aux droits incomplets, etc.) ; élaboration d'une stratégie globale en matière d'habitat intercalaire et d'urbanisme transitoire à décliner autour de sites concrets permettant d'autres usages et un partage de la ville ; accompagnement et soutien à l'hébergement citoyen, etc,

- en développant les démarches d' « aller vers » : renforcement des moyens humains et des logiques de travail entre services concernés (Action Sociale de Proximité, Protection Maternelle et Infantile, équipes centrées autour de l'intervention sur l'espace public) ; coordination des interventions sur l'espace public avec les associations mobilisées, garantissant un accueil digne et l'accès aux besoins fondamentaux, etc,

- en renouvelant le cadre de collaboration avec l'Etat autour du Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration des Réfugiés : souhait de pérennisation par l'Etat des dispositifs amélioration l'accueil et la qualité d'accompagnement des personnes réfugiées (ex : Plateforme Territoriale Réfugié.es), soutien par appel à projet dédié aux démarches associatives contribuant à l'insertion des personnes en exil dans leur ville, etc.

Mieux accompagner vers le logement et vers l'activité les publics qui en sont les plus éloignés

- en approfondissant la démarche du Logement d'Abord pilotée par l'Eurométropole et dont la Ville est partie prenante : observatoire du sans-abrisme, plateforme de captation du logement privé (Fac'il), projet d'accompagnement de la rue au logement pour 70 personnes (et enseignements à tirer à terme), appui du Fonds de Solidarité Logement (référentiel de la rue au logement), formations à destination des professionnel.les sur l'évolution des pratiques professionnelles, etc.

- en améliorant les conditions de leur hébergement dans les structures du CCAS de la Ville de Strasbourg : projet de rénovation du centre Fritz Kiener, liens partenariaux pour fluidifier le parcours des personnes hébergées, etc.

- en développant de nouvelles approches en matière d'insertion sociale : approfondissement du soutien municipal aux actions Français Langue Etrangère, développement dans un cadre expérimental d'actions d'insertion venant à l'appui de l'accompagnement social mené au titre du Revenu de Solidarité Active dans les centres médico-sociaux et par le CCAS, accompagnement innovant de publics sans-abris vers l'activité au travers du dispositif Convergences, etc.

Aider les personnes dans leur projet de vie et favoriser leur place dans la cité

- en soutenant dans leur parcours de vie l'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap : soutenir des initiatives associatives innovantes prévenant l'isolement des personnes en situation de vulnérabilité, mobiliser le dispositif Ligne Info Séniors, stimuler les réseaux de solidarité existant et les aidants familiaux, approfondir le dispositif de veille canicule estival autour d'une dynamique annuelle, etc.

- en proposant aux personnes un cadre de soutien diversifié s'appuyant sur leurs potentialités : élaboration d'un nouveau cadre d'intervention pour les professionnel.les de l'accompagnement social, évolution des aides individuelles (aide au vélo mécanique, refonte de l'aide sociale communale), développement d'actions d'inclusion numérique renforçant le pouvoir d'agir des personnes (« formations »), etc,

- en soutenant les parents dans leurs compétences éducatives et en protégeant les enfants, dans la philosophie du label « Strasbourg Ville amie des enfants » : accompagnement autour de la parentalité, approche centrée sur la prévention le plus tôt possible (projet « Ordonnance Verte »), contribution à l'autonomie des jeunes et

à leur regard de citoyen (esprit critique, compréhension du monde, des autres et des évolutions à l'œuvre), dont l'Espace Egalité est l'un des outils, etc,

- en faisant évoluer les représentations sur la pauvreté et en valorisant les parcours des personnes accompagnées mais aussi l'accès aux services sociaux et médico-sociaux comme universels et appuis à toutes et tous dans son parcours de vie.

***

Synthèse de l'analyse des besoins sociaux – principales données

Une démographie dynamique : Strasbourg une ville en mouvement

Avec 280 966 habitant·es en 2017 (soit + 6 752 habitant·es entre 2015 et 2019), Strasbourg est une ville en croissance démographique (au 8e rang de croissance des grandes villes françaises, en proportion de la population). Cette dynamique tient à un solde naturel relativement stable (excédent des naissances sur les décès) et à la réduction du déficit migratoire (différentiel entre arrivées et départs d'habitants). Ces nouveaux habitants viennent pour l'immense majorité (80%) de l'aire régionale de proximité afin de poursuivre leurs études. À l'horizon 2026, la population de Strasbourg pourrait dépasser les 300 000 habitants.

Le phénomène de vieillissement de la population strasbourgeoise est réel mais néanmoins moins marqué que pour d'autres villes-centres de métropole (comme Marseille et Bordeaux) : si l'indice de jeunesse (proportion entre les moins de 20 ans et les plus de 60 ans) diminue entre 2012 et 2017, il reste un des trois les plus élevés avec Toulouse et Lille. Cela tient notamment aux 1 955 naissances qu'enregistre en moyenne chaque année la Ville de Strasbourg. À Strasbourg, le ménage type est une personne seule (47 %) : cette tendance se renforce entre 2007 et 2017. Viennent ensuite les couples avec enfants (20 % des ménages), les couples sans enfants (19 %), les familles monoparentales (10 %) et les autres formes de cohabitation (4 %).

Le statut de capitale européenne de Strasbourg explique probablement une autre singularité : avec 21% de population immigrée en 2017, Strasbourg se situe, avec Paris (20%) et Nice (18%) en haut du podium des métropoles. La moitié de ces personnes vit dans les quartiers relativement aisés de la ville.

Revenus, précarité et minimas sociaux

Les métropoles sont concernées par un phénomène de concentration de la pauvreté : Strasbourg s'inscrit dans cette tendance forte, et sensiblement plus marquée sur son territoire avec un taux de pauvreté (26 % en 2018) supérieur de 4 points à celui de la moyenne des grandes villes ; ce sont près de 35 000 ménages strasbourgeois qui sont concernées (pour une personne seule, cela signifie vivre avec moins de 1 063 € par mois). L'autre fait majeur concerne la diffusion de cette précarité dans l'ensemble des quartiers strasbourgeois, même si l'intensité de celle-ci demeure plus marquée dans les quartiers populaires. Selon les quartiers, le taux de pauvreté estimé en 2017 est compris entre 8 % (Orangerie-Conseil des XV) et 51 % (Neuhof-Cités).

En 2019, 15 786 ménages strasbourgeois (12 %) sont totalement dépendants des prestations sociales, en hausse de 27 % par rapport à 2013 : dans les quartiers populaires, 3 900 ménages (soit 22 %) sont dans cette situation, en hausse de 13 %, alors que dans les quartiers aisés, seuls 2 088 ménages (6,7 %) sont concernés, en hausse de 33,2 %. Dans les quartiers intermédiaires, plus de 9 500 ménages totalement dépendants des prestations sociales représentent 10 % à 12 % des ménages de ces quartiers. Leur nombre a augmenté de 30 % depuis 2013.

Activité, emploi, chômage et insertion

De 2016 à 2020, le nombre de demandeurs d'emploi à Strasbourg oscille autour de 30 700 et le taux d'emplois précaires est de 22.4 %. Selon les quartiers cette part varie de 13,4 % pour Neuhof-Village à 34,1 % au Port du Rhin.

L'accès à un emploi stable apparaît plus fragile à Strasbourg que dans le reste du Bas-Rhin où les taux de chômage, d'emplois à temps partiel ou d'intérim sont largement inférieurs à ceux de Strasbourg. Strasbourg concentre un quart de la population du Bas-Rhin et plus de la moitié des allocataires du RSA - soit 14 302 personnes en 2019. Le nombre d'allocataires du RSA n'ayant aucune activité a augmenté de +16 % depuis 2013. Il évolue moins fortement dans les quartiers populaires que dans les autres types de quartiers de Strasbourg.

La population active strasbourgeoise se caractérise par le nombre important de personnes diplômées de l'enseignement supérieur (54 %), bien au-delà de la moyenne nationale (33 %), et exerçant des fonctions de cadres et professions intellectuelles supérieures. Cependant, quel que soit le niveau de diplôme, les femmes sont moins souvent que les hommes dans des situations professionnelles correspondant à leur qualification (jusqu'à près de 10 points de moins pour le niveau Master), le même phénomène s'observe pour les populations immigrées.

Logement

Dans la période 2015-2019, l'accroissement du parc de logement a été modéré (+7.2 %) pour atteindre 152 505 logements. Strasbourg est avec Lille, ou Rennes, la ville avec le plus fort taux de personnes logées en HLM (22%) dans un contexte où la part de locataires du privé reste prépondérante (48 %) et la part de propriétaires (27,3 %) la plus faible des grandes villes (Lille 29,5 %, Montpellier 30.9 %).

À Strasbourg, dans le cadre du Programme national de rénovation urbaine, les 1 475 relogements des habitants ont eu lieu majoritairement dans leur quartier d'origine. Ce n'est donc pas un facteur de «diffusion» de la précarité hors des quartiers populaires.
La précarité dans le logement se matérialise par une augmentation forte en 2018 des assignations pour impayés locatifs (1 488). Elle est renforcée par l'importance du nombre de ménages en précarité énergétique: à la même période, plus de 10 000 ménages ont des dettes en la matière, pour des montants en augmentation.

Fin 2021, plus de 2 600 personnes sont hébergées à l'hôtel au titre de l'hébergement d'urgence qui est de la responsabilité de l'État. La demande d'hébergement pour les personnes sans domicile concerne essentiellement des familles avec enfants (47 %) et des hommes seuls (34 %).

Santé

La mortalité prématurée (avant 65 ans) est le marqueur principal des inégalités sociales et de santé. Elle est pour les Strasbourgeois (204 décès /100.000 hab.) supérieure à celle des habitants du Bas-Rhin, du Grand-Est et de la France métropolitaine et elle affecte particulièrement les quartiers populaires où elle y est trois fois plus élevée, ces quartiers cumulant un déficit d'offre soins.

De même, aux premiers âges de la vie, les enfants des quartiers populaires sont atteints de manière préoccupante par l'obésité et le surpoids (un enfant sur 8). En dépit du déficit d'offre, la consommation de soins libéraux est plus importante dans les quartiers les moins aisés du territoire (+37 % d'écart à la moyenne strasbourgeoise).

Les personnes âgées et les personnes en situation de handicap

En 2017, 52 979 strasbourgeois·es ont plus de 60 ans : plus de 65 % de ces personnes résident dans des quartiers plutôt aisés et dans ces quartiers elles représentent de 17 % à 22 % des habitant·es. En termes de dynamique, l'évolution la plus forte se situe dans les quartiers populaires où le nombre de personnes de plus de 60 ans a augmenté de plus de 16 %, et celui des plus de 75 ans de près de 24 %.

De 2016 à 2019, le nombre de bénéficiaires strasbourgeois de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie a augmenté de 24 %, contre 16 % dans le reste du Bas-Rhin alors même que le vieillissement de la population y est plus marqué. Bien que les personnes âgées de plus de 60 ans soient moins nombreuses dans les quartiers populaires, la demande d'APA y est plus forte, quel que soit le niveau d'autonomie de la personne.
En matière de handicap, la période est marquée par des évolutions législatives conduisant à une meilleure prise en compte et reconnaissance des situations des personnes concernées : entre 2013 et 2019, on constate une évolution à la hausse du nombre d'allocations adulte handicapé (5 592 allocataires, + 26 %) et d'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (903 allocataires, + 35 %). À noter que si la hausse vaut pour l'ensemble des quartiers de Strasbourg, il y a une surreprésentation de ces allocations dans les quartiers populaires.

L'enfance et la jeunesse

Strasbourg compte plus de 57 000 jeunes de moins de 18 ans, ce qui constitue une progression inférieure à 3 %, avec de très fortes différences selon les quartiers (baisse dans les quartiers populaires et augmentation dans les quartiers moyennement aisés). Les familles nombreuses (3 enfants ou plus) résident majoritairement dans les quartiers plutôt populaires. Les enfants de moins de 19 ans vivant dans une famille à bas-revenus (près de 26 446 enfants) sont plus nombreux dans les quartiers populaires (38 %) mais l'augmentation la plus forte se trouve dans les quartiers aisés (+16 %).

Enfin les jeunes des milieux populaires restent plus longtemps au domicile familial que dans les quartiers aisés. Dans le même temps, Strasbourg compte 12 840 familles monoparentales, dont le nombre a augmenté plus fortement dans les quartiers aisés (+12 %) que dans les quartiers populaires (+2 %). Le besoin d'un soutien éducatif y est plus fréquent : ces familles sont deux fois plus concernées par les mesures administratives et judiciaires de protection de l'enfance.

La parentalité précoce concerne une part plus importante des jeunes adultes des quartiers populaires, et plus les femmes que les hommes. L'autonomisation par l'emploi se réalise potentiellement entre 25 ans et 30 ans, elle apparait plus difficile dans les quartiers populaires.

Adopté le 7 novembre 2022
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg

Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité
préfectoral Le 14 novembre 2022
(Accusé de réception N°067-216704825-20221107-151194-AU-1-1)

et affichage au Centre Administratif le 14/11/22

Strasbourg.eu
eurométropole

ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX

Édition 2022

La Ville de Strasbourg souhaite étoffer sa démarche d'observation sociale partagée avec l'ensemble des acteurs des solidarités du territoire sur la période 2022-2026. Pour toute question ou souhait de contribution à ce sujet, suivre le lien : www.strasbourg.eu/observation-sociale-sante ou via le QR code.

crédit photo : Vincent Nicolas - Unsplash

Édito

De la pandémie mondiale à la guerre en Europe, ces deux dernières années n'ont pas manqué de défier la capacité de résilience de notre territoire. Notre rôle en tant que collectivité est de protéger, prendre soin et d'accompagner au mieux les habitantes et habitants dans ces épreuves du quotidien. Force est de constater que les plus impactés sont les personnes les plus vulnérables qui cumulent souvent les facteurs de risques sociaux et de santé.

Notre Ville, malgré son héritage bismarckien en matière d'action sociale, est caractérisée par de très grandes inégalités entre les différents quartiers. Cette situation nous engage à mener une politique sociale volontariste luttant contre les inégalités, contre la pauvreté, promouvant l'égalité des chances et l'égalité d'accès aux droits. Cette action permise notamment par la délégation de compétences sociales de la Collectivité européenne d'Alsace est diverse : de la gestion de l'urgence à l'action sociale du quotidien tout en gardant une vision de long terme, osant l'innovation sociale.

L'atteinte de ces objectifs ne peut se faire sans un panel d'outils indispensables à la bonne gouvernance : un dialogue interinstitutionnel solide associant les acteurs du terrain et une évaluation de politique publique rigoureuse.

Le document d'analyse des besoins sociaux qui vous est présenté est un pas supplémentaire dans cette direction. Ce travail de diagnostic s'inscrit dans une démarche d'observation sociale à 360 degrés qui se veut complémentaire et concertée autour de sept sujets esquissant les grands enjeux sociaux du territoire strasbourgeois (le logement, l'emploi, le niveau de revenu, la santé etc.). Engagée en février 2021 entre la Ville de Strasbourg et les membres du CCAS, cette démarche qui sera présentée lors de l'Agora des Solidarités a conduit à l'organisation de plus de 20 réunions conviant plus de 360 acteurs associatifs et rassemblant 30 structures associatives et d'autres acteurs institutionnels tels que la CAF du Bas-Rhin et la Collectivité européenne d'Alsace. Le procédé a pour but de replacer l'observation sociale dans une logique de démarche continue s'appuyant sur les expertises et actions menées par tous les acteurs.

Aujourd'hui, afin de renforcer sur les territoires fragiles nos politiques publiques, de réduire les écarts socio-économiques entre les quartiers, de donner corps à notre Ville Hospitalière et d'améliorer les conditions de vie des habitantes et habitants, j'invite toutes les parties prenantes à poursuivre cette action collégiale, à créer, joindre et faire vivre cet espace d'échanges et de concertation. Nous devons coordonner notre action par une lecture commune des enjeux car seul ce travail collectif et synergique permettra de faire face aux défis et de mener l'action publique dans l'intérêt de toutes et tous.

Jeanne BARSEGHIAN
Maire de Strasbourg

Sommaire

L'analyse des besoins sociaux, pour quoi, comment ? 6

Synthèse de l'analyse des besoins sociaux 10

La démographie strasbourgeoise 15

A. La structure démographique de Strasbourg évolue peu 15
B. Strasbourg, une croissance au 8e rang des villes françaises de plus de 200.000 habitant·es 17
C. Une population immigrée importante, liée au statut international de Strasbourg 22
D. Projections de population à l'horizon 2026 : plus de 300.000 habitant·es 23

Les revenus, la précarité et les minimas sociaux 25

A. Les effets de long terme de la crise financière de 2008 25
B. Une structure des revenus à Strasbourg avec de fortes disparités 25
C. Une évolution du revenu disponible de 2012 à 2017 caractérisée par quartier 28
D. Une forte hausse du nombre d'allocataires de minima sociaux depuis 2013 29
E. Accès aux droits variable au temps de la dématérialisation des services publics 32

Activité, emploi, chômage, insertion 35

A. L'activité marquée par un fort taux de chômage 35
B. La structure de l'emploi à Strasbourg avant la crisesanitaire de 2020 38
C. Des inégalités d'accès à l'emploi liées au sexe ou à l'immigration 40
D. Le revenu de solidarité active : une allocation liée à l'évolution de l'emploi 41

Le logement et l'hébergement 47

A. Un accroissement modéré du parc de logement à Strasbourg 47
B. Strasbourg une des villes avec le plus fort taux de personnes logées en HLM 47
C. Les statuts d'occupation évoluent peu, et le locatif privé reste prépondérant 49
D. Une forte précarité liée au logement 51
E. Le relogement ANRU à Strasbourg n'a pas dispersé les ménages en situation de précarité 54
F. L'hébergement des personnes sans domicile à Strasbourg : un foisonnement d'offres 55

La santé de la population, offre et consommation de soins 59
A. La mortalité prématurée, marqueur principal des inégalités sociales et de santé 59
B. La santé des enfants : l'obésité et le surpoids préoccupants dans les quartiers populaires 61
C. L'offre de soins répartie très inégalement 62
D. La consommation de soins est socialement très marquée 64
E. Plus de bénéficiaires de l'Aide médicale d'État en Alsace que dans le reste du Grand-Est 64

L'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap 67
A. Le vieillissement de la population est très variable d'un territoire à l'autre 67
B. La perte d'autonomie : plus fréquente pour les personnes âgées des quartiers populaires de Strasbourg 68
C. La perte d'autonomie par le handicap, connue par des demandes de prestation en forte hausse 70

L'enfance et la jeunesse 75
A. Une lente évolution du nombre d'enfants à Strasbourg 75
B. Monoparentalité, parentalité précoce : facteurs de fragilité des enfants et des jeunes 77
C. Une forte proportion de jeunes en situation de précarité 81

ANNEXES 85
A. Les participants à l'observation partagée 85
B. La carte des 28 quartiers de Strasbourg 88
C. Le lexique des termes utilisés 89

L'analyse des besoins sociaux, pour quoi, comment ?

L'analyse sociodémographique présentée dans ce document s'inscrit dans la démarche d'observation sociodémographique et d'analyse des besoins sociaux de la Ville de Strasbourg et du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), obligation légale définie aux articles R. 123-1 et R. 123-2 du code de l'action sociale et des familles. Tout en conservant la référence à l'ensemble de la population, «*l'analyse des besoins sociaux consiste en un diagnostic sociodémographique à partir des données d'observation sociale du territoire, [...] établi avec l'ensemble des partenaires, publics ou privés, qui participent à la mise en œuvre des actions de prévention et de développement social [...]*».

S'inscrivant dans un cadre municipal et métropolitain nourri de nombreuses démarches et d'outils d'observation – notamment sociale, l'analyse des besoins sociaux de la Ville de Strasbourg est le fruit d'une démarche pensée comme complémentaire de celles engagées par ailleurs et concertée autour de thématiques prioritaires ouverte aux acteurs institutionnels et associatifs du territoire (1). De premiers enseignements peuvent être tirés de la démarche menée (2). Pensé comme un document pouvant rassembler les acteurs du territoire sur de premiers constats, l'analyse des besoins sociaux est moins une fin en soi, qu'une démarche continue et permanente (3) permettant à la Ville, avec les acteurs institutionnels, associatifs et citoyens, de nourrir un dialogue sur les questions sociales et, autant que de besoin et selon les priorités posées, de contribuer à l'amélioration continue des réponses qui leur sont apportées.

1. L'analyse des besoins sociaux de la Ville de Strasbourg : une démarche d'observation sociale à 360 degrés, complémentaire et concertée

Ville et Eurométropole de Strasbourg sont de longue date engagées dans de nombreuses démarches d'observation, notamment sociale. Cela vaut particulièrement pour certaines politiques publiques relatives à l'aménagement du territoire (politique du logement, politique de la ville) et s'étend désormais aux politiques publiques de proximité (pratiques sportives, politiques éducatives). Pour mener à bien ces travaux, les deux collectivités s'appuient sur l'expertise de tiers, comme l'Agence de Développement et d'Urbanisme de Strasbourg (ADEUS), ainsi que sur le développement de ressources internes, comme le service Géomatique ou la mission d'Observation Sociale au sein de la Direction Solidarités Santé Jeunesse.

L'analyse des besoins sociaux de la Ville de Strasbourg s'est donc appuyée sur cette expertise interne, dans une logique de complémentarité avec les démarches existantes et donc de non-redondance. Sans approche exhaustive, parmi les démarches engagées dont les productions réalisées ou attendues pourront utilement enrichir l'analyse des besoins sociaux, il est possible de citer :

- Autour de la question de la grande vulnérabilité lié au logement : l'observatoire du sans-abrisme, action relevant de la stratégie territoriale autour du Logement d'Abord, et dont la mise en œuvre opérationnelle est copilotée par l'ADEUS et le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) du Bas-Rhin.

- Autour des enjeux spécifiques relatifs à la jeunesse : l'Atlas Jeunesse, action en cours de réalisation par la Direction de la Politique de la Ville.

Partant de ces constats, la démarche d'élaboration de l'analyse des besoins sociaux a été engagée par un séminaire à destination des membres du Conseil d'Administration du CCAS le 5 février 2021 et s'est appuyée sur la forte mobilisation des membres élus, nommés et consultatifs qui y siègent : 8 sujets ont été identifiés, mixant approches populationnelles (public spécifique) et thématiques (politique publique), 7 donnant lieu effectivement à l'analyse partagée et contribuant au document final, à savoir : démographie, revenus et précarité, emploi et insertion, logement et hébergement, santé, personnes en perte d'autonomie (âge et situation de handicap), enfance et jeunesse.

[1] Décret n°2016-824 du 21 juin 2016
[2] Une dernière thématique autour de l'engagement citoyen n'a pu être traitée, au regard de l'absence de données quantitatives pertinentes mobilisables. *Cf les enseignements tirés.*
[3] Voir en annexe la liste des structures inscrites aux ateliers.

Ces 7 sujets permettent d'esquisser pour le territoire strasbourgeois une vision à 360° des grands enjeux sociaux :

- → Les dynamiques démographiques pour identifier qui sont les strasbourgeois·es et les besoins associés sous les 2 prismes de l'âge et de leur arrivée sur le territoire,
- → Les niveaux de revenus et la place des minimas sociaux dans ces derniers pour approcher la précarité des strasbourgeois·es et l'enjeu sous-jacent de l'accès aux droits,
- → La situation de l'emploi et du chômage pour aborder l'insertion des strasbourgeois·es par ce prisme, et les difficultés induites par le sexe, l'origine et le statut de bénéficiaire du RSA,
- → Les caractéristiques du logement et de l'hébergement à l'échelle strasbourgeoise pour approcher les difficultés vécues par les strasbourgeois·es dans l'accès à ce besoin essentiel et, corrélativement, l'importance et la diversité des réponses apportées pour les personnes sans domicile,
- → La santé de la population, l'offre de soins et son accessibilité pour mettre en lumière une inégalité majeure entre strasbourgeois·es,
- → Les focus sur les personnes âgées et les personnes en situation de handicap pour identifier qui sont ces strasbourgeois·es dont le parcours de vie induit une perte d'autonomie, dans leur parcours de vie,
- → Le focus sur l'enfance et la jeunesse pour souligner l'indice de jeunesse de la population strasbourgeoise et repérer notamment les fragilités tenant à la situation des familles mono-parentales.

Les données mobilisées pour ces 7 sujets proviennent principalement de l'INSEE, de la CAF et de la Collectivité Européenne d'Alsace, et secondairement de dispositifs financés par l'Eurométropole. La démarche a donc été principalement quantitative et statistique. Dans une démarche d'observation qui se veut l'appui du développement social local, dès lors que cela a été pertinent les données ont été mises en perspective avec des échelles supra-communales (Eurométropole, Bas Rhin / CEA, autres villes de tailles comparables) et/ou infra-communale. Concernant cette déclinaison infra-communale, 2 modalités ont été mobilisées : d'une part la liste exhaustive des 28 quartiers, d'autre part une classification synthétique en 4 catégories de quartier). Les données les plus récentes, à l'échelle territoriale la plus fine sont, pour l'INSEE, des données millésimées 2017 qui synthétisent des données des recensements partiels opérés de 2015 à 2019. La CAF du Bas-Rhin met à la disposition de l'Eurométropole des données annuelles et, au moment de l'analyse, les plus récentes sont de 2019.

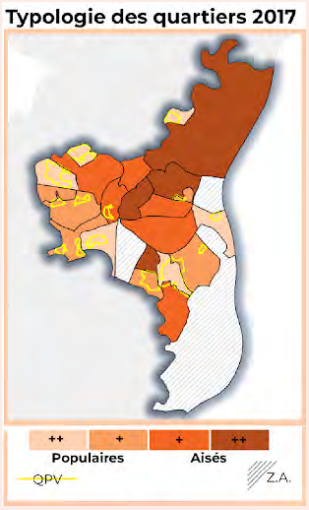

Afin de faciliter la lecture des données sociodémographiques, de nombreux indicateurs, proposés par l'INSEE ou la CAF du Bas-Rhin, seront présentés selon une agrégation en 4 types de quartiers déterminés par l'Observatoire Régional de la Santé – Grand-Est.

Cette typologie des quartiers est basée sur 7 variables sociodémographiques : revenu annuel médian par unité de consommation, part des ménages composée de femmes seules, de familles monoparentales, d'immigrés, de chômeurs, de bénéficiaires de la CMU-c, de personne à faible niveau d'éducation.

Les quartiers dits « populaires » : Cité de l'Ill, Cronenbourg-Cité Nucléaire, Elsau, Hautepierre, Musau, Neuhof-Cité et Port du Rhin.

Les quartiers dits « moyens populaires » : Hohberg, Koenigshoffen, Meinau-Canardière, Montagne Verte, Poteries et Spach-Rotterdam.

Les quartiers dits « moyens aisés » : Bourse-Krutenau, Esplanade, Gare, Neudorf, Neuhof-Village, Tribunal et Vieux-Cronenbourg.

Les quartiers dits « aisés » : Centre-Ville, Meinau-Villas, Orangerie-Conseil des XV, Robertsau, Wacken.

Les quartiers non retenus dans l'analyse : les zones d'activité (Z.A.) Port du Rhin-ZA et Meinau-Plaine des Bouchers-ZA et la forêt au Sud, et la Maison d'Arrêt de l'Elsau.

2. Une démarche concertée riche de premiers enseignements généraux et de questionnements spécifiques à creuser pour l'avenir

L'analyse partagée avec les acteurs institutionnels et associatifs a été menée entre juin et septembre 2021, au travers de 3 rencontres pour chacun des 7 sujets retenus. Crise sanitaire oblige, ces réunions ont été organisées à distance à l'aide d'outils numériques adaptés. Elles ont permis entre les participants des échanges autour d'un socle d'indicateurs sociodémographiques pertinents, spécifiques à chaque sujet travaillé.

Cette mise en débat constitue l'intérêt majeur de la démarche d'analyse des besoins sociaux : les acteurs associatifs et institutionnels ont ainsi pu contribuer à l'enrichissement des données statistiques par une approche qualitative des sujets évoqués et à l'identification de faits saillants pouvant requérir un approfondissement et/ou orienter à l'avenir l'amélioration des politiques publiques menées.

Concrètement, 21 réunions ont été organisées, auxquelles plus de 360 acteurs associatifs ont été conviés et 135 ont manifesté leur intention de participer, représentant 30 structures associatives. La CAF du Bas-Rhin et la Collectivité Européenne d'Alsace ont également contribué à ces ateliers. Cette première édition d'une concertation à si grande échelle pour un travail aux contours ardus et techniques a donc rencontré une mobilisation tout à fait intéressante, malgré les contraintes techniques pesant sur leur organisation et la maitrise inégale de ces outils en distanciel pour les participant·es. **Les réunions d'analyse partagée ont révélé des associations intéressées pour nourrir avec la collectivité une discussion sur les enjeux sociaux fondée sur des données quantitatives mises en débat et enrichies de ces derniers.**

Le premier enseignement général tiré tient à la période de crise sanitaire dans laquelle les réunions ont été réalisées et aux impacts sociaux « attendus » que les données partagées antérieures à cette crise ne pouvaient objectiver directement au grand dam des participant·es. De fait, confrontées à une activité sociale parfois déjà marquée par les effets de la crise sanitaire à l'œuvre depuis mars 2020 sur le territoire, les associations mobilisées pour cette analyse partagée ont pu regretter une forme de décalage entre le débat qui leur était proposé et le ressenti qui était le leur au regard d'une actualité et d'une activité parfois transformée : l'arrivée de nouveaux publics précarisés a souvent été partagée. Si les données mobilisées ne pouvaient être toujours au plus près des événements scrutés et de leurs impacts sociaux probables, les hypothèses formulées ont conduit à rechercher les données décrivant la situation antérieure à la crise sanitaire sur lesquels cette crise pourrait avoir un impact le plus fort : ainsi le concept d'emploi « fragile » a été mobilisé, ainsi que les données sur les emplois marchands et non marchands, ou encore dans le champ de la santé, la connaissance des personnes souffrant de pathologies considérées comme facteurs de comorbidité connus à cette date. Cette première réponse a consisté à ajuster les cadres d'analyse des différents sujets avec les indicateurs pertinents et disponibles.

Le deuxième enseignement est très directement relié au précédent : **les attentes des participants ont pu dépasser le strict cadre de l'analyse des besoins sociaux**, allant au-delà sur le registre de l'évaluation des politiques publiques autour des dispositifs créés. Il s'est agi, et le document produit et communiqué en sera le reflet, de **replacer l'observation sociale dans une logique de démarche continue et non figée**, conforme à l'engagement des acteurs sociaux locaux pour « répondre aux difficultés » (logique d'action et d'amélioration continue des réponses à court terme), tout en revendiquant aussi une prise de recul nécessaire pour appréhender les évolutions structurelles à l'oeuvre (logique de réflexion et d'adaptation des politiques publiques à moyen et long terme). Cet enseignement renvoie aussi à la façon dont les débats autour des données socio-démographiques peuvent être enrichis par l'apport de données d'activité des acteurs associatifs, a fortiori quand celles-ci s'inscrivent sur la durée et mêlent dimensions quantitatives et qualitatives. Pour imager le propos, en partageant une information objectivée et de qualité entre eux et avec la Ville, les acteurs sociaux contribuent à une photographie du territoire de meilleure qualité, plus proche du réel en termes de temporalité et de matérialité. Cette photographie partagée et co-élaborée sur la situation sociale permettra ensuite de dégager des enjeux partagés à l'échelle du territoire.

Le troisième enseignement réside dans l'émergence, au travers des échanges de l'analyse partagée, de plusieurs thèmes d'approfondissement possible, reformulés comme suit :

- → Strasbourg est une ville marquée par les tensions sur le logement et de forte inégalités de revenus : lors de l'analyse partagée, des questions ont affleuré quant à la mesure des impacts des opérations d'aménagement sur ces dynamiques complexes en termes de mixité sociale et in fine du « droit à la ville » pour tous ses habitants,
- → Strasbourg est une ville hospitalière ayant engagé, avec les acteurs associatifs et citoyens, une démarche d'amélioration continue de l'accueil des personnes en situation de migration et partant de là de toutes les personnes en grande vulnérabilité : lors de l'analyse partagée de nombreuses questions ont été formulées pour mieux connaitre ces populations dites « aux droits incomplets » et leurs besoins spécifiques, particulièrement dans le champ de la santé et de leur insertion sociale par une plus grande maîtrise de la langue française,
- → Strasbourg est marquée par une forte précarité de ses habitants, dont le taux de personnes vivant sous le seuil de pauvreté (26 %) apparaît comme un élément marquant : lors de l'analyse partagée, de nombreuses questions ont émergé autour de la réalité de l'accès aux droits et du non-recours, interrogeant les solutions pour y répondre, notamment au travers de la mise en place d'un « guichet unique » à l'échelle territoriale et avec l'ensemble des acteurs mobilisés sur ces questions auprès des habitants.

3. Un document réalisé et partagé : et demain ?

Fruit d'une démarche de concertation élargie, l'analyse des besoins sociaux de la Ville de Strasbourg se matérialise dans un document par essence « figé » dont l'utilité est d'asseoir un regard commun entre les acteurs associatifs et institutionnels du territoire, autour d'indicateurs partagés, d'être un outil pour ces derniers permettant de mieux caractériser « leur » public et enfin de contribuer à leurs réflexions sur l'offre de service pertinente.

Trois propositions permettent d'esquisser la suite des travaux à venir : si les deux premières permettent d'engager une actualisation du portrait social esquissé de la population strasbourgeoise, la dernière vise l'approfondissement de thématiques, permettant tout à la fois une meilleure connaissance des enjeux sous-jacents et une action d'amélioration des réponses qui y sont apportées.

→ Proposition 1

Pour alimenter de manière sinon continue à tout le moins régulière cette observation sociale, la Ville de Strasbourg se propose d'engager un partage régulier autour de ces enjeux. Il s'agira à l'avenir d'engager une fois par an un échange de partage, avec la CAF, la CEA et les acteurs intéressés (État, SIAO67, têtes de réseaux telles que la Fédération des Acteurs de Solidarité), autour des données pertinentes pour actualiser le portrait du territoire esquissé dans l'analyse des besoins sociaux. À cet effet, pourront notamment être partagées dans ce cadre multilatéral des informations aujourd'hui partagées dans un cadre bilatéral, qu'il s'agisse des instances liées à la convention de délégation sociale liant la Ville et la CEA ou de celles impliquant la CAF et la Ville.

→ Proposition 2

Cette observation sociale du territoire sera également un fil rouge récurrent des rencontres menées avec les acteurs associatifs du territoire, et dont l'Agora des Solidarités constitue la pierre angulaire. Dans cette perspective, et dans un cheminement qui reste à poser avec les acteurs associatifs concernés et concertés dans l'évolution et l'animation de cette instance, il leur sera proposé de contribuer à l'enrichissement de ces données d'observation sociale au travers d'un groupe de travail dédié et animé par la Ville dont les productions seront partagées à l'occasion de l'Agora des Solidarités voire au travers d'outils dédiés. Un premier travail pourrait être réalisé autour de l'appropriation de l'analyse des besoins sociaux de Strasbourg, passant par l'élaboration de compléments à la synthèse proposée (représentations cartographiques par exemple).

→ Proposition 3

Au regard des enjeux spécifiques repérés à l'occasion de la démarche d'analyse partagée, il sera proposé aux membres du CA du CCAS de la Ville de Strasbourg de déterminer s'ils le souhaitent un programme d'analyses thématiques, prévues par le Code de l'Action Sociale et des Familles. Les analyses thématiques s'inscriront dans une démarche de concertation renforcée et d'approfondissement d'une question spécifique. L'accès aux droits, les problématiques d'inégalités sociales à l'échelle territoriale ou les enjeux autour des publics dits aux droits incomplets sont à ce stade trois des thématiques identifiées, sans préjudice d'autres sujets.

Synthèse de l'analyse des besoins sociaux

Une démographie dynamique : Strasbourg une ville en mouvement

Avec 280.966 habitant·es en 2017 (soit + 6.752 habitant·es entre 2015 et 2019), Strasbourg est une ville en croissance démographique (au 8e rang de croissance des grandes villes françaises, en proportion de la population). Cette dynamique tient à un solde naturel relativement stable (excédent des naissances sur les décès) et à la réduction du déficit migratoire (différentiel entre arrivées et départs d'habitants). Ces nouveaux habitant·es viennent pour l'immense majorité (80 %) de l'aire régionale de proximité afin de poursuivre leurs études. À l'horizon 2026, la population de Strasbourg pourrait dépasser les 300.000 habitants.

Le phénomène de vieillissement de la population strasbourgeoise est réel mais néanmoins moins marqué que pour d'autres villes-centres de métropole (comme Marseille et Bordeaux) : si l'indice de jeunesse (proportion entre les moins de 20 ans et les plus de 60 ans) diminue entre 2012 et 2017, il reste un des trois les plus élevés avec Toulouse et Lille. Cela tient notamment aux 1.955 naissances qu'enregistre en moyenne chaque année la ville de Strasbourg.

À Strasbourg, le ménage type est une personne seule (47 %) : cette tendance se renforce entre 2007 et 2017. Viennent ensuite les couples avec enfants (20 % des ménages), les couples sans enfants (19 %), les familles monoparentales (10 %) et les autres formes de cohabitation (4 %).

Le statut de capitale européenne de Strasbourg explique probablement une autre singularité : avec 21 % de population immigrée en 2017, Strasbourg se situe, avec Paris (20 %) et Nice (18 %) en haut du podium des métropoles. La moitié de ces personnes vit dans les quartiers relativement aisés de la ville.

Revenus, précarité et minimas sociaux

Les métropoles sont concernées par un phénomène de concentration de la pauvreté : Strasbourg s'inscrit dans cette tendance forte, et sensiblement plus marquée sur son territoire avec un taux de pauvreté (26 % en 2018) supérieur de 4 points à celui de la moyenne des grandes villes : ce sont près 35.000 ménages strasbourgeois qui sont concernées (pour une personne seule, cela signifie vivre avec moins de 1.063 € par mois).

L'autre fait majeur concerne la diffusion de cette précarité dans l'ensemble des quartiers strasbourgeois, même si l'intensité de celle-ci demeure plus marquée dans les quartiers populaires. Selon les quartiers, le taux de pauvreté estimé en 2017 est compris entre 8 % (Orangerie-Conseil des XV) et 51 % (Neuhof-Cités).

En 2019, 15.786 ménages strasbourgeois (12 %) sont totalement dépendants des prestations sociales, en hausse de 27 % par rapport à 2013 : dans les quartiers populaires, 3.900 ménages (soit 22 %) sont dans cette situation, en hausse de 13 %, alors que dans les quartiers aisés, seuls 2.088 ménages (6,7 %) sont concernés, en hausse de 33,2 %. Dans les quartiers intermédiaires, plus de 9.500 ménages totalement dépendants des prestations sociales représentent 10 % à 12 % des ménages de ces quartiers. Leur nombre a augmenté de 30 % depuis 2013.

Activité, emploi, chômage et insertion

De 2016 à 2020, le nombre de demandeurs d'emploi à Strasbourg oscille autour de 30.700 et le taux d'emplois précaires est de 22.4 %. Selon les quartiers cette part varie de 13,4 % pour Neuhof-Village à 34,1 % au Port du Rhin.

L'accès à un emploi stable apparaît plus fragile à Strasbourg que dans le reste du Bas-Rhin où les taux de chômage, d'emplois à temps partiel ou d'intérim sont largement inférieurs à ceux de Strasbourg.
Strasbourg concentre un quart de la population du Bas-Rhin et plus de la moitié des allocataires du RSA - soit 14.302 personnes en 2019. Le nombre d'allocataires du RSA n'ayant aucune activité a augmenté de +16 % depuis 2013. Il évolue moins fortement dans les quartiers populaires que dans les autres types de quartiers de Strasbourg.

La population active strasbourgeoise se caractérise par le nombre important de personnes diplômées de l'enseignement supérieur (54 %), bien au-delà de la moyenne nationale (33 %), et exerçant des fonctions de cadres et professions intellectuelles supérieures. Cependant, quel que soit le niveau de diplôme, les femmes sont moins souvent que les hommes dans des situations professionnelles correspondant à leur qualification (jusqu'à près de 10 points de moins pour le niveau Master), le même phénomène s'observe pour les populations immigrées.

Logement

Dans la période 2015-2019, l'accroissement du parc de logement a été modéré (+7.2 %) pour atteindre 152.505 logements. Strasbourg est avec Lille, ou Rennes, la ville avec le plus fort taux de personnes logées en HLM (22 %) dans un contexte où la part de locataires du privé reste prépondérante (48 %) et la part de propriétaires (27,3 %) la plus faible des grandes villes (Lille 29,5 %, Montpellier 30.9 %).

À Strasbourg, dans le cadre du Programme national de rénovation urbaine, les 1.475 relogements des habitants ont eu lieu majoritairement dans leur quartier d'origine. Ce n'est donc pas un facteur de « diffusion » de la précarité hors des quartiers populaires.

La précarité dans le logement se matérialise par une augmentation forte en 2018 des assignations pour impayés locatifs (1.488). Elle est renforcée par l'importance du nombre de ménages en précarité énergétique : à la même période, plus de 10.000 ménages ont des dettes en la matière, pour des montants en augmentation.

Fin 2021, plus de 2.600 personnes sont hébergées à l'hôtel au titre de l'hébergement d'urgence qui est de la responsabilité de l'État. La demande d'hébergement pour les personnes sans domicile concerne essentiellement des familles avec enfants (47 %) et des hommes seuls (34 %).

Santé

La mortalité prématurée (avant 65 ans) est le marqueur principal des inégalités sociales et de santé. Elle est pour les Strasbourgeois (204 décès /100.000 hab.) supérieure à celle des habitants du Bas-Rhin, du Grand-Est et de la France métropolitaine et elle affecte particulièrement les quartiers populaires où elle y est trois fois plus élevée, ces quartiers cumulant un déficit d'offre soins.

De même, aux premiers âges de la vie, les enfants des quartiers populaires sont atteints de manière préoccupante par l'obésité et le surpoids (un enfant sur 8). En dépit du déficit d'offre, la consommation de soins libéraux est plus importante dans les quartiers les moins aisés du territoire (+37 % d'écart à la moyenne strasbourgeoise).

Les personnes âgées et les personnes en situation de handicap

En 2017, 52.979 strasbourgeois·es ont plus de 60 ans : plus de 65 % de ces personnes résident dans des quartiers plutôt aisés et dans ces quartiers elles représentent de 17 % à 22 % des habitant·es. En termes de dynamique, l'évolution la plus forte se situe dans les quartiers populaires où le nombre de personnes de plus de 60 ans a augmenté de plus de 16 %, et celui des plus de 75 ans de près de 24 %.

De 2016 à 2019, le nombre de bénéficiaires strasbourgeois de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie a augmenté de 24 %, contre 16 % dans le reste du Bas-Rhin alors même que le vieillissement de la population y est plus marqué. Bien que les personnes âgées de plus de 60 ans soient moins nombreuses dans les quartiers populaires, la demande d'APA y est plus forte, quel que soit le niveau d'autonomie de la personne.

En matière de handicap, la période est marquée par des évolutions législatives conduisant à une meilleure prise en compte et reconnaissance des situations des personnes concernées : entre 2013 et 2019, on constate une évolution à la hausse du nombre d'allocations adulte handicapé (5.592 allocataires, +26 %) et d'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (903 allocataires, + 35 %). À noter que si la hausse vaut pour l'ensemble des quartiers de Strasbourg, il y a une surreprésentation de ces allocations dans les quartiers populaires.

L'enfance et la jeunesse

Strasbourg compte plus de 57.000 jeunes de moins de 18 ans, ce qui constitue une progression inférieure à 3%, avec de fortes très différences selon les quartiers (baisse dans les quartiers populaires et augmentation dans les quartiers moyennement aisés). Les familles nombreuses (3 enfants ou plus) résident majoritairement dans les quartiers plutôt populaires. Les enfants de moins de 19 ans vivant dans une famille à bas-revenus (près de 26 446 enfants) sont plus nombreux dans les quartiers populaires (38%) mais l'augmentation la plus forte se trouve dans les quartiers aisés (+16%). Enfin les jeunes des milieux populaires restent plus longtemps au domicile familial que dans les quartiers aisés.

Dans le même temps, Strasbourg compte 12.840 familles monoparentales, dont le nombre a augmenté plus fortement dans les quartiers aisés (+12%) que dans les quartiers populaires (+2%). Le besoin d'un soutien éducatif y est plus fréquent: ces familles sont deux fois plus concernées par les mesures administratives et judiciaires de protection de l'enfance.
La parentalité précoce concerne une part plus importante des jeunes adultes des quartiers populaires, et plus les femmes que les hommes. L'autonomisation par l'emploi se réalise potentiellement entre 25 ans et 30 ans, elle apparait plus difficile dans les quartiers populaires.

Partant de l'ensemble de ces constats, de premiers enjeux à travailler peuvent être identifiés:

→ **L'accueil social, sa qualité, son maillage** entre acteurs publics et associatifs notamment, constitue un enjeu majeur pour accompagner les parcours de vie des personnes et les besoins induits en termes d'information, d'accès au droit ou d'accompagnement,

→ **La démarche Ville Hospitalière** engagée par la Ville avec les associations gagne à être approfondie, en lien avec les responsabilités des différentes institutions,

→ Le soutien aux ménages strasbourgeois en situation de précarité passe par des **dispositifs d'aide matérielle** (ex: aide alimentaire) **ou financière** (ex: aides sociales communales) dont l'amélioration sera recherchée en lien avec les acteurs associatifs et institutionnels concernés et par un engagement renforcé dans **l'accès aux droits dans un contexte de dématérialisation des procédures** avec les risques induits pour les personnes sans accès ou ne maitrisant pas les outils numériques,

→ Les services proposés aux habitants sont également un outil de cohésion sociale permettant particulièrement aux personnes les plus fragiles d'être soutenues dans leurs besoins quotidiens (déplacements, services culturels, activités périscolaires, restauration scolaire, activités sportives): la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg ont initié une **démarche d'évolution de la tarification sociale et solidaire des services** afin d'améliorer l'accès effectif aux services pour les personnes en situation de précarité et la lisibilité de cette tarification pour l'ensemble des habitants,

→ Au titre de ses missions déléguées par la Collectivité Européenne d'Alsace, la Ville de Strasbourg poursuivra avec cette dernière son dialogue pour **améliorer le parcours d'insertion sociale et professionnelle des personnes bénéficiant du Revenu de Solidarité Active** et ainsi approfondir la démarche du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi initiée par la Collectivité Européenne d'Alsace dans le cadre de la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté,

→ Ce dialogue s'appuiera sur une meilleure identification des besoins des publics strasbourgeois: une massification des besoins et la prise en compte des spécificités des publics strasbourgeois bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (ancienneté dans le dispositif, prévalence des problématiques santé, besoins spécifiques en matière linguistique) induisent **une offre en accompagnement et en action d'insertion ajustée en conséquence, tant en volume qu'en qualité**,

→ L'accès et le maintien dans le logement sont parmi les problématiques majeures amenant les strasbourgeois·es à franchir le seuil d'un Centre Médico-Social: **la prévention des risques de rupture du**

parcours résidentiel des personnes concernées est essentielle et s'appuie sur un accompagnement humain adapté et l'activation de dispositifs d'aide municipaux (Aides Sociales Communales) ou métropolitains (Fonds de Solidarité Logement) améliorés,

→ Soutenue par la Ville de Strasbourg, l'inscription de l'Eurométropole de Strasbourg dans **la démarche nationale du Logement d'Abord** vise à transformer en profondeur le parcours et l'accompagnement des personnes les plus vulnérables en matière d'hébergement et de logement : la création de 500 places d'hébergement de manière volontariste par la Ville et l'Eurométropole sur la période 2020-2026 doit s'articuler avec cette démarche ambitieuse et la responsabilité première de l'État dans ce domaine,

→ **Les inégalités d'accès aux soins et la prévention des risques de santé pour les personnes les plus fragiles** engagent fortement la Ville de Strasbourg, en lien avec l'ensemble des acteurs de santé concernés publics ou libéraux : le développement de Maisons Urbaines de Santé dans les quartiers prioritaires et la Maison Sport Santé constituent des réponses innovantes aux problématiques repérées,

→ Mission déléguée par la Collectivité Européenne d'Alsace, **l'accompagnement maternel et infantile** constitue également un point d'appui pour lutter efficacement contre les inégalités de santé dès le plus jeune âge et à l'occasion d'un moment charnière dans la vie des strasbourgeoises concernées : le projet d'Ordonnance Verte s'inscrit dans cet objectif ambitieux

→ Le premier soutien aux personnes en perte d'autonomie est apporté par le réseau de proximité, familial et de voisinage : **les aidants sont un maillon de solidarité essentiel** qu'il importe de soutenir lorsqu'il existe, voire de le susciter concernant les personnes isolées et donc d'autant plus vulnérables.

→ L'amélioration de l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie dans leur parcours de vie constitue l'autre enjeu qui pourra s'appuyer sur des démarches de co-construction et/ou d'expérimentation de solutions originales en lien avec les acteurs institutionnels et associatifs concernés,

→ **Le soutien à la parentalité** engage de nombreux services municipaux et des acteurs associatifs, dont l'offre de service s'adapte aux besoins spécifiques des enfants et des parents concernés : pour prévenir la reproduction des inégalités sociales, **une attention particulière doit être portée vers les très jeunes enfants et leurs parents**,

→ L'accès à l'autonomie et à la citoyenneté des jeunes constitue un autre enjeu majeur pour la collectivité, pouvant **prendre appui sur l'éducation populaire**.

crédit photo : Leonard Reeb - Unsplash

1 La démographie strasbourgeoise

A. LA STRUCTURE DÉMOGRAPHIQUE DE STRASBOURG ÉVOLUE PEU

1. Une hausse de 2,40 % de la population municipale

Entre 2012 et 2017, la ville de Strasbourg a gagné 6.572 habitant·es en résidence principale, pour atteindre 280.966 habitant·es en 2017, soit une progression de +2,4 %. Cette progression est plus faible que pour les autres communes de l'Eurométropole (+2,97 %) mais plus forte que pour le reste du territoire alsacien et pour la France métropolitaine.

Une carte détaillée des 28 quartiers de Strasbourg se trouve en annexe.

			Évolution 2012 - 20217		
Quartiers	**Population 2012**	**Population 2017**	**Effectif**	**%**	**Taux moyen annuel (%)**
Bourse - Krutenau	11612	11150	-462	-3.98	-0.81
Centre-Ville	19239	18237	-1002	-5.21	-1.06
Cité de l'Ill	4592	4226	-367	-7.98	-1.65
Cronenbourg - Cité Nucléaire	8562	9315	753	8.80	-1.70
Elsau	6368	5678	-691	-10.85	-2.27
Elsau - Maison d'arrêt	654	602	-52	-7.89	-1.63
Esplanade	13147	13131	-17	-0.13	-0.03
Gare	12596	13371	775	6.15	1.20
Hautepierre	14403	13286	-1118	-7.76	-1.60
Hohberg	3131	3743	613	19.57	3.64
Koenigshoffen	13900	15156	1256	9.04	1.75
Meinau - Canardière	10924	10429	-495	-4.53	-0.92
Meinau - Villas	3778	3760	-18	-0.48	-0.10
Meinau - ZA plaine des Bouchers	1291	2082	791	61.24	10.03
Montagne Verte	12187	12517	330	2.71	0.54
Musau	2867	3249	382	13.33	2.53
Neudorf	38391	40745	2355	6.13	1.20
Neuhof - Cités	9467	10190	723	7.64	1.48
Neuhof - Port autonome - Forêt	62	20	-41	-66.94	-19.86
Neuhof - Village	10362	11794	1432	13.82	2.62
Orangerie - Conseil des XV	20711	20711	0	0.00	0.00
Port du Rhin	1874	2262	387	20.67	3.83
Poteries	5214	5117	-97	-1.86	-0.38
Robertsau	17352	17930	578	3.33	0.66
Spach - Rotterdam	4868	4672	-197	-4.04	-0.82
Tribunal	13204	13130	-74	-0.56	-0.11
Vieux - Cronenbourg	12272	13121	849	6.92	1.32
Wacken	1365	1343	-23	-1.66	-0.33
Strasbourg	274394	280966	6572	2.40	0.47
EMS	479820	494089	14269	2.97	0.59
Bas - Rhin	1104667	1125559	20892	1.89	0.38
CEA	1859869	1889589	29720	1.60	0.32
France	63375971	64639133	1263162	1.99	0.40

Tableau 1: Evolution de la population à Strasbourg entre 2012 et 2017 – sources INSEE RP 2012, 2017, traitement GCT. Lecture : dans le quartier Bourse-Krutenau, il y avait 11.612 personnes en résidence principale en 2012 et 11.150 en 2017, soit une baisse de -462 personnes qui représente -3,98 % sur la période de 5 ans, soit un taux annuel moyen de -0.81 %.

2. L'évolution de la population des quartiers en lien avec la construction de logements

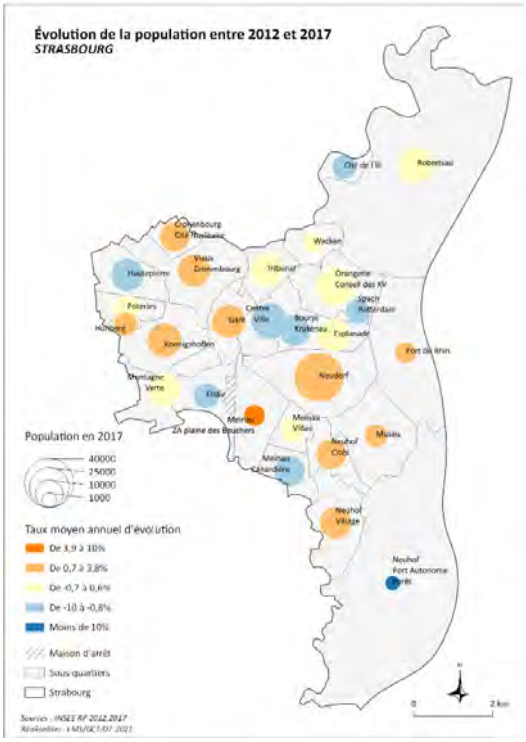

Figure 2: Carte de l'évolution du nombre d'habitant·es selon les 28 quartiers de Strasbourg.

Les fluctuations les plus fortes concernent les quartiers les moins peuplés et en changent la physionomie. Il n'y a presque plus d'habitant·es dans le quartier du Port Autonome, en revanche la zone d'activité Meinau Plaine des bouchers connait la plus forte augmentation du fait de la construction de nombreux logements le long de la l'Avenue de Colmar. Le quartier qui a accueilli le plus de nouveaux habitant·es est le Neudorf (+ 2.355 hab.) puis Neuhof-Village (+1.432 hab.) et ceux qui en perdent le plus sont Hautepierre (-1.118 hab.) et le Centre-Ville (-1.002 hab.).

Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

→ Au-delà des mouvements de population, il est nécessaire d'améliorer la connaissance des effets de la rénovation urbaine sur les typologies de familles présentes et le vieillissement de la population pauvre,

→ Les éléments statistiques ont été complétés par l'évolution du nombre et la part d'immigré·es et d'étranger·es à Strasbourg où l'on constate un nombre équivalent d'immigré·es dans les quartiers aisés/moyennement aisés et dans les quartiers populaires/moyennement populaires.

La cartographie de l'évolution de la population selon un découpage en 28 quartiers montre une décroissance de la population dans les quartiers du centre et du nord de Strasbourg et dans deux quartiers populaires de l'ouest de la ville, Hautepierre, Elsau et au sud à Meinau-Canardière (cf. Figure 2).

Le quartier du Neudorf est le quartier le plus peuplé de Strasbourg (40 745 hab.) c'est aussi le plus étendu. Les autres quartiers se situent en dessous de 20 000 habitant·es. De nombreux quartiers de Strasbourg comptent chacun plus de 10.000 habitant·es, à la hauteur de plusieurs autres grandes communes du Bas-Rhin. Douze quartiers comptent au plus 5.000 habitant·es (cf. Figure 3).

L'évolution du nombre d'habitant·es entre 2012 et 2017 correspond essentiellement aux opérations de rénovation urbaine et de construction de logements sur cette période (plus de 13.000 logements construits entre 2013 et 2017).

Figure 3: Le nombre d'habitant·es selon les quartiers de Strasbourg – source: INSEE 2017 – traitement DSSJ. Lecture: Dans un découpage de Strasbourg en 28 quartiers, les 13 premiers quartiers ont moins de 10.000 habitant·es (des 20 ha.b dans le quartier Neudorf-Port autonome – forêt au 9.315 hab. dans le quartier Cronenbourg - Cité Nucléaire).

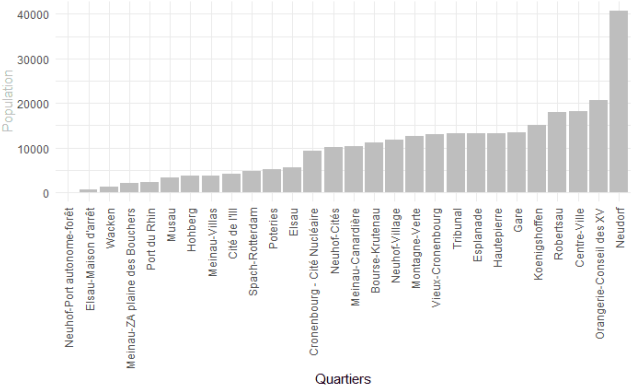

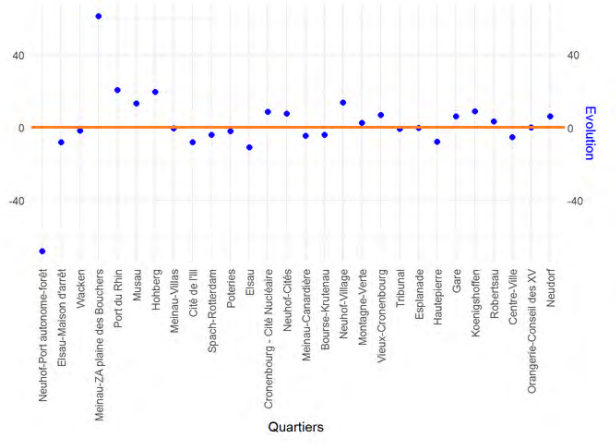

B. STRASBOURG, UNE CROISSANCE AU 8E RANG DES VILLES FRANÇAISES DE PLUS DE 200.000 HABITANT·ES

Même si la croissance de la population strasbourgeoise et plus faible en 2017 (+2,4 %) qu'en 2010 (+3 %), cette croissance a moins diminué que d'autres villes de plus de 200.000 habitant·es. En volume d'évolution, Strasbourg se situe néanmoins dans la tranche basse avec une augmentation de 6.572 habitant·es entre 2012 et 2017 alors que 7 autres villes ont plus progressé en effectifs de population.

La population des villes de 200.000 habitants	Population totale		Évolution 2012 - 2017			Évolution 1999 - 2010	
	2012	2017	Effectif	%	Rang	%	Rang
Montpelier	268 456	285 121	16 665	6,2	1	14,1	2
Nantes	291 604	309 346	17 742	6,1	2	5,4	8
Toulouse	453 317	479 553	26 236	5,8	3	13,2	3
Bordeaux	241 287	254 436	13 149	5,4	4	11	4
Lyon	496 343	516 092	19 749	4,0	5	8,8	5
Rennes	209 860	216 815	6 955	3,3	7	0,5	10
Strasbourg	274 394	280 966	6 572	2,4	8	3	9
Lille	228 652	232 787	4 135	1,8	9	23,2	1
Marseille	852 516	863 310	10 794	1,3	6	6,7	6
Nice	343 629	340 017	-3 612	-1,1	10	0,1	11
Paris	2 240 621	2 187 526	-53 095	-2,4	11	5,5	7
Cumul des 11 communes	5 900 679	5 965 969	65 290	1,1	-	7	
France Métropolitaine	63 375 971	64 639 133	1 263 162	2,0	-	7,3	

Tableau 2: la population des villes de plus de 200.000 habitant·es – sources INSEE RP 2012,2017 - traitement GCT. Le rang correspond à l'ordre décroissant de la variation de la population. Lecture: La ville de Montpellier a gagné le plus d'habitant·es (rang 1) des grandes villes françaises (+16.665 hab.) entre 2012 et 2017, soit une augmentation de 6,2 %. Dans la periode 1999-2010, le taux de croissance de la population était de 14,1 %.

1. L'augmentation de la population, résultante d'une diminution des départs

De 2012 à 2017, l'accroissement du nombre d'habitant·es à Strasbourg est essentiellement dû à un solde migratoire qui évolue positivement (i.e. les ménages quittent moins Strasbourg que dans la période précédente).

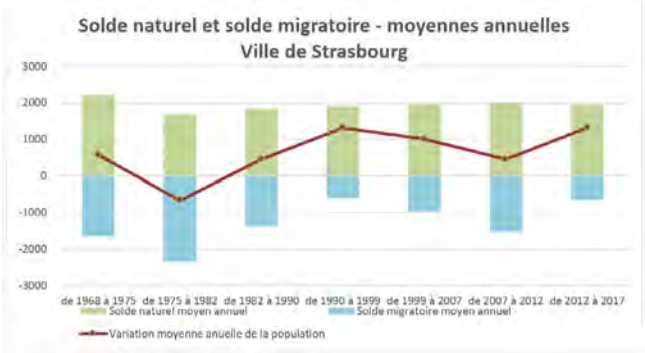

Figure 5: Solde naturel et solde migratoire. Champ: habitant·es à Strasbourg. Source INSEE RP 2017 – traitement DUT/GCT

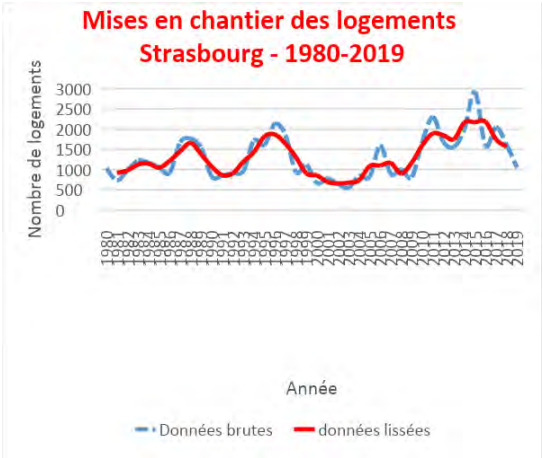

Figure 6:Mise en chantier des logements, champ : Strasbourg de 1980 à 2019. Source : DUA – Aménagement du territoire et projets ubrains.

La capacité d'attirer et de retenir de nouvelles personnes arrivant dépend de l'offre de logements. À Strasbourg, le rythme de construction de logement, après une période de stagnation, entre 1999 et 2009, a connu une forte progression. Ce qui conduit à une progression importante de la population par l'augmentation du solde migratoire – plus de personnes arrivant à Strasbourg trouvent du logement pour y rester.

2. Une ville étudiante et féminine qui vieillit néanmoins

La pyramide des âges à Strasbourg est sensiblement différente de la pyramide des âges à l'échelle de la France du fait de la présence de l'Université (cf. Figure 7). Ainsi, la classe d'âge 20-24 ans représente 12 % des strasbourgeois, 6 % à l'échelle nationale. Dans cette classe d'âge il y a, en 2017, près de 3.000 femmes de plus que d'hommes – ceci étant possiblement dû aux spécificités locales de l'offre de filières de formation universitaires, plus attractives pour elles.

En 2017, la part de strasbourgeois·es de moins de 20 ans diminue encore par rapport à celle des plus de 60 ans. Par rapport à 2007, la pyramide des âges s'élargit principalement entre 60 et 70 ans : il y a 69.921 habitant·es de moins de 20 ans et ce nombre augmente de 1,6 % seulement en 5 ans. Alors que les personnes de 60 ans et plus sont 52.979 et cela augmente de 7,8 % depuis 2012, ainsi pour les populations issues du baby-boom (générations 1946 à 1973 selon l'Ined) et qui correspondent en 2017 aux populations âgées de 44 à 71 ans, ces générations représentent 28 % de la population en 2017, 37 % en 2010 et 40 % en 1999.

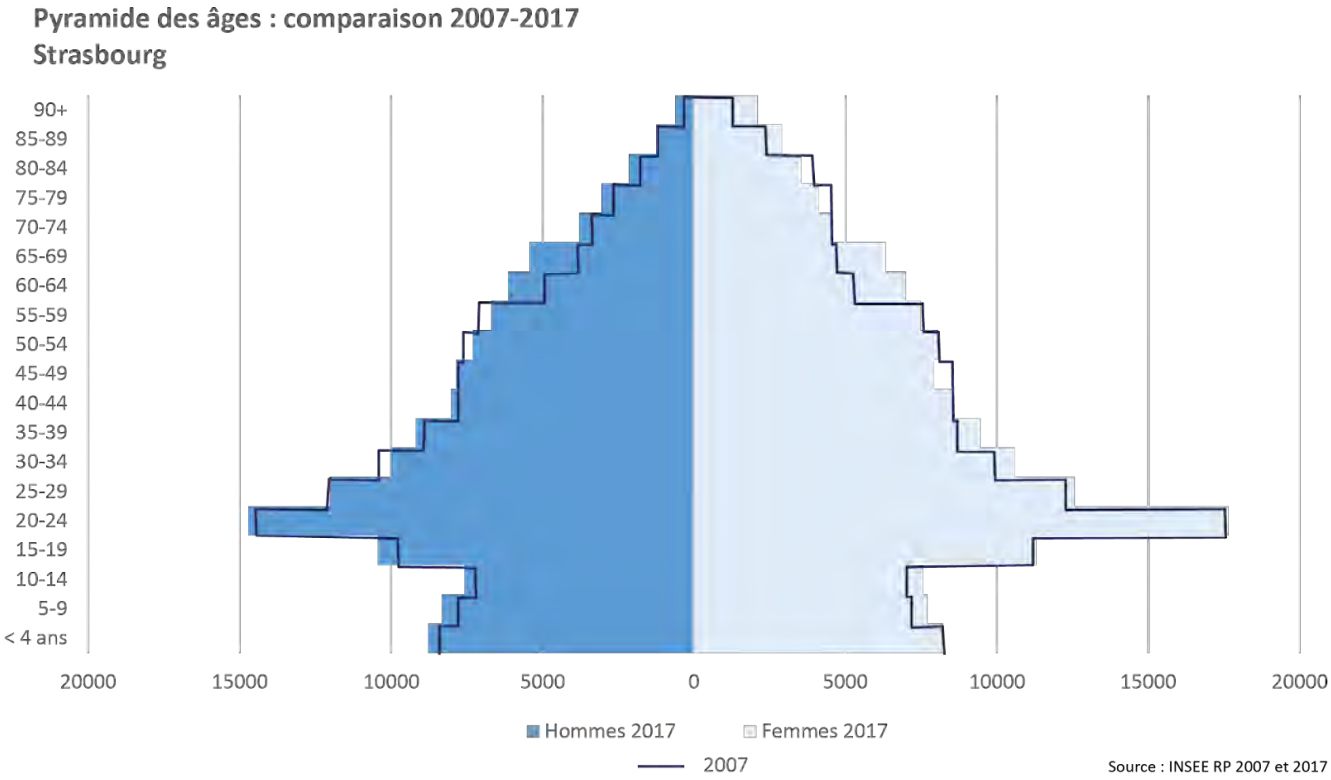

Figure 7 : Strasbourg - Pyramide des âges – Source : INSEE RP 2017 – traitement DUT/GCT.

Ville	Indice 2012	Indice 2017	Variation %
Nice	0.755	0.725	-0.030
Paris	0.951	0.869	-0.082
Marseille	1.049	1.006	-0.044
Bordeaux	1.133	1.163	0.030
Lyon	1.213	1.184	-0.029
Rennes	1.237	1.241	0.004
Nantes	1.263	1.255	-0.008
Montpellier	1.268	1.257	-0.011
Strasbourg	1.397	1.320	-0.077
Toulouse	1.270	1.321	0.051
Lille	1.631	1.624	-0.007
FRANCE	1.042	0.951	-0.091

Tableau 3 : Evolution de l'indice de jeunesse pour les villes de plus de 200.000 habitant·es – sources INSEE 2012, 2017 – traitement DSSJ

En 2017, l'indice de jeunesse (moins de 20 ans / 60 ans et plus) est de à 1.31. Il était de de 1.4 en 2010.

En 2012, l'indice de jeunesse est favorable aux moins de 20 ans pour toutes les villes de plus de 200 000 habitant·es, sauf pour Nice et Paris, cinq ans plus tard, l'indice de jeunesse baisse pour toutes ces villes sauf pour Bordeaux, Rennes, et Toulouse. À l'échelle nationale, l'indice de jeunesse est devenu défavorable (indice 0,951).

En ce qui concerne Strasbourg, si l'indice de jeunesse reste favorable aux moins de 20 ans, il baisse plus fortement que pour les autres villes sauf Paris.

3. Les différentes classes d'âge en Alsace et à Strasbourg

À Strasbourg, la tranche d'âge 30-59 ans est prépondérante comme à toutes les échelles des collectivités d'Alsace et la part des 18-29 ans est la plus forte (24,8 %) du fait de la présence de son pôle universitaire (cf. Figure 8).

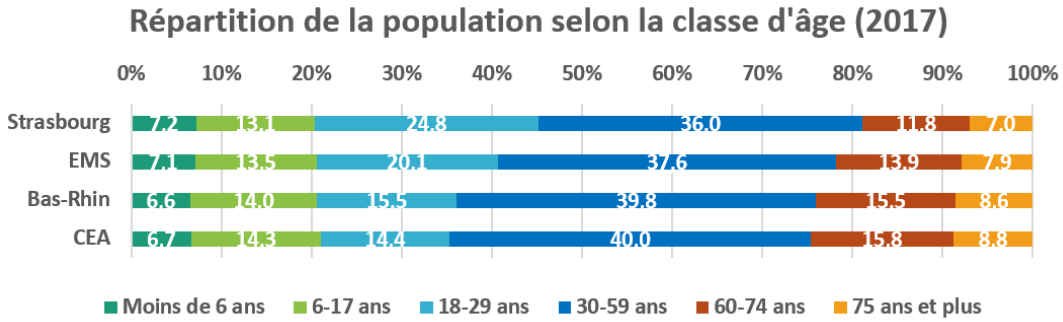

Figure 8 : Répartition de la population selon la classe d'âge. INSEE RP 2017, traitement DUT/GCT. Lecture : les moins de 6 ans représentent 7,2 % des strasbourgeois

Les quartiers Bourse Krutenau et Centre-Ville, proches de l'Université, se démarquent des autres quartiers avec une proportion de jeunes de 18-29 ans supérieure à 40 %. À l'inverse, les quartiers Neuhof-Village, Meinau-Villas, Cité de l'Ill et Robertsau présentent des parts importantes de personnes âgées de 60 ans et plus (25 % ou plus contre 19 % pour l'ensemble de la commune).

À l'échelle infra-communale, en comparaison avec le poids de chaque tranche d'âge parmi la population totale pour l'ensemble de la commune, des situations particulières sont constatées (cf. Figure 9) :
- dans les quartiers de Port-du-Rhin, Poteries, Hohberg, Cronenbourg Cité et Musau les enfants de moins de 6 ans sont sur-représentés (plus de 10 % contre 7.2 % pour l'ensemble de la ville) à l'inverse du quartier Esplanade où leur part atteint un minimum de 3.8 %.

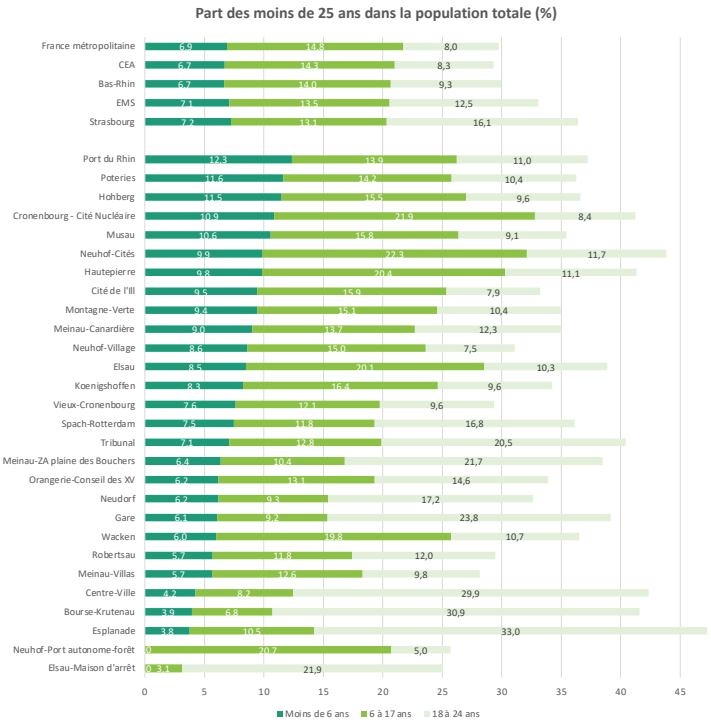

Figure 9 : Part des moins de 25 ans - source INSEE 2017 - traitement GCT

- les 6-17 ans sont le plus sur-représentés à Haute-pierre (20.5 % contre 12.9 % en moyenne communale) et à l'inverse pèsent peu au sein du quartier Bourse-Krutenau (6.8 %).
- le quartier Esplanade détient la plus forte part de 18-24 ans parmi la population totale (33 % contre 16.1 % pour l'ensemble de la commune), suivi du quartier Bourse-Krutenau (30.9 %) et Centre-Ville (29,9 %).

À noter que si la part des moins de 6 ans est plus importante dans la plupart des quatiers populaires que dans les autres types de quartiers, cette part a fortement diminué entre 2012 et 2017 (cf. section VII.A.1 de ce document).

Quartiers	TOTAL	Moins de 6 ans		6 - 17 ans		18 - 29 ans		30 - 59 ans		60 - 74 ans		75 ans et plus	
	Effectif	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Bourse - Krutenau	11 141	439	3.94	754	6.77	4 829	43.35	3 552	31.88	935	8.40	631	5.66
Centre-Ville	18 241	774	4.24	1 493	8.19	7 594	41.63	5 606	30.73	1 595	8.74	1 178	6.46
Cité de l'Ill	4 223	399	9.46	673	15.93	510	12.08	1 537	36.39	635	15.03	469	11.11
Cronenbourg - Cité Nucléaire	9 315	1 011	10.85	2 042	21.93	1 498	16.08	3 296	35.39	1 025	11.00	443	4.75
Elsau	5 676	482	8.50	1 138	20.06	833	14.67	1 920	33.82	825	14.53	477	8.41
Elsau - Maison d'arrêt	595	0	0	19	3.17	221	37.09	332	55.77	22	3.66	2	0.32
Esplanade	13 126	494	3.76	1 377	10.49	5 241	39.93	3 583	27.30	1490	11.35	941	7.17
Gare	13 383	816	6.10	1 236	9.24	5 052	37.75	4 894	36.57	920	6.87	465	3.48
Hautepierre	13 281	1 306	9.83	2 714	20.44	2 343	17.64	4 765	35.88	1 685	12.69	468	3.53
Hohberg	3 742	431	11.51	580	15.49	721	19.26	1 361	36.36	398	10.62	253	6.75
Koenigshoffen	15 153	1 254	8.27	2 478	16.35	2 453	16.19	5 878	38.79	1 954	12.89	1 137	7.50
Meinau - Canadière	10 429	941	9.02	1 427	13.69	2 036	19.53	3 764	36.09	1 382	13.25	878	8.42
Meinau - Villas	3 760	213	5.67	475	12.62	639	17.00	1 493	39.72	616	16.39	323	8.60
Meinau - ZA plaine des Bouchers	2 059	132	6.43	217	10.55	633	30.75	624	30.31	217	10.56	235	11.41
Montagne Verte	12 511	1 181	9.44	1 895	15.14	2 360	18.86	4 757	38.02	1 513	12.09	806	6.44
Musau	3 235	344	10.62	512	15.83	509	15.74	1 339	41.40	415	12.84	115	3.56
Neudorf	40 761	2 515	6.17	3 770	9.25	11 751	28.83	14 956	36.69	4 630	11.36	3 139	7.70
Neuhof - Cités	10 187	1 007	9.88	2 267	22.26	1 886	18.51	3 620	35.54	952	9.35	454	4.46
Neuhof - Port autonome - Forêt	19	0	0	4	21.79	0	0	12	60.89	0	0	3	17.32
Neuhof - Village	11 789	1 015	8.61	1 772	15.03	1 631	13.83	4 431	37.58	1 863	15.81	1 078	9.154
Orangerie - Conseil des XV	20 692	1 282	6.20	2 716	13.13	4 264	20.61	7 477	36.14	2 899	14.01	2 055	9.93
Port du Rhin	2 232	279	12.50	314	14.06	377	16.90	842	37.71	240	10.74	180	8.08
Poteries	5 103	596	11.68	724	14.19	1 130	22.15	2 163	42.38	404	7.92	85	1.67
Robertsau	17 923	1 020	5.69	2 109	11.77	3 237	18.06	6 776	37.81	2 942	16.41	1 839	10.26
Spach - Rotterdam	4 670	349	7.48	553	11.84	1 133	24.25	1 768	37.86	612	13.11	255	5.47
Tribunal	13 128	930	7.08	1 680	12.80	4 126	31.43	4 556	34.71	1 305	9.94	531	4.05
Vieux - Cronenbourg	13 091	999	7.63	1 590	12.15	2 435	18.60	5 345	40.83	1 556	11.88	1 166	8.91
Wacken	1 343	80	5.98	265	19.77	189	14.05	475	35.35	201	14.95	133	9.90
Strasbourg	280 966	20 290	7.22	36 796	13.10	69 789	24.84	101 120	35.99	33 228	11.83	19 744	7.03
EMS	494 089	34 964	7.08	66 596	13.48	99 290	20.10	185 617	37.57	68 556	13.88	39 066	7.91
Bas- Rhin	1 125 559	74 205	6.59	157 431	13.99	174 857	15.54	448 441	39.84	174 239	15.48	96 386	8.56
CEA	1 889 589	126 533	6.70	270 183	14.30	271 357	14.36	756 297	40.02	299 247	15.84	165 971	8.78
France Métropolitaine	64 639 133	4 468 040	6.91	9 564 567	14.80	8 959 591	13.86	25 011 940	38.69	10 549 545	16.32	6 085 451	9.41

Tableau 4: Structure de la population par quartiers de Strasbourg. Source: INSEE RP 2017. Traitement: GCT. Lecture: le quartier Bourse-Krutenau compte 11.141 hab. dont 439 ont moins de 6 ans soit 3,94 %.

4. Une progression plus forte du nombre de personnes vivant seules

L'évolution de la taille des ménages à Strasbourg est corrélée à la progression des ménages d'une personne qui concerne de nombreuses personnes âgées de 25 à 54 ans.

La diminution tendancielle de la taille moyenne des ménages est constatée dans l'ensemble des niveaux géographiques. À l'échelle nationale, les ménages comportent en moyenne 2,2 personnes en 2016, contre 2,4 en 1999. Plus d'un tiers (36 %) est constitué d'une seule personne, un tiers de deux personnes et à peine un tiers de trois personnes ou plus. Ainsi, les évolutions à l'œuvre depuis les années 1970 se poursuivent; elles découlent du vieillissement de la population et des changements dans les modes de vie (hausse des séparations, diminution des familles nombreuses...)[4]. Strasbourg, ville centre de la métropole, se caractérise par une taille de ménages toujours plus faible en moyenne depuis 1968 (cf. Figure 10), et le Bas-Rhin rejoint la moyenne nationale.

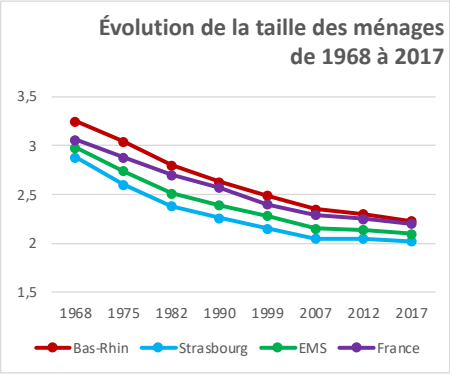

Figure 10: évolution de la taille des ménages.
INSEE RP 1968 - 2017 - Traitement GCT

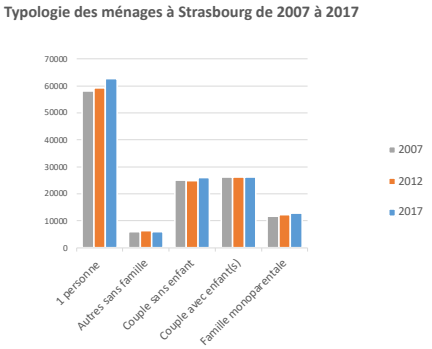

Figure 11: Typologie des ménages à Strasbourg. INSEE RP 2007, 2012, 2017 – traitement DSSJ.
Lecture : Plus de 60.000 personnes seules à Strasbourg en 2017.

La composition des ménages strasbourgeois varie peu entre 2007 et 2017, sauf une progression plus forte du nombre de personnes vivant seules.

Parmi les 133.945 ménages, ceux d'une personne sont toujours la catégorie la plus présente (47 % en 2017) et qui progresse le plus, puis les couples avec enfants (20 %), les couples sans enfants (19 %) et les familles monoparentales (10 %). La dernière catégorie «autres sans famille» (4 %) désigne les ménages au sein desquels cohabitent plusieurs générations, ainsi que les personnes vivant en colocation.

À l'échelle nationale, en 2016, 20 % des personnes de plus de 15 ans vivent seules contre 13 % en 1990.[5] À Strasbourg, en proportion pour chaque tranche d'âge, la part de personnes vivant seules est plus importante au-delà de 80 ans, mais en nombre, et en comparaison des autres tranches d'âge, les [25 à 39 ans] sont les plus nombreux (18.245 personnes) et représentent plus du quart des personnes vivant seules à Strasbourg (27 %), la deuxième catégorie la plus importante étant celle des [40 à 54 ans], 13.415 personnes, soit 20 % des personnes seules à Strasbourg (cf. Figure 12).

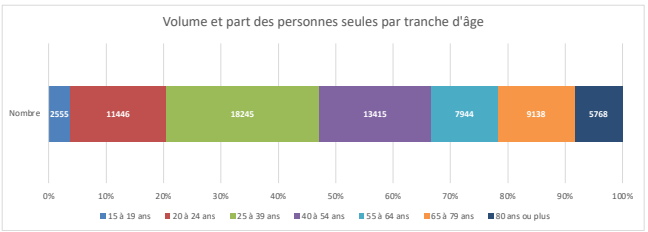

Figure 12: Volume et part des personnes seules par tranche d'âge. Champ: Ménages d'une personne habitant Strasbourg. Source: INSEE RP 2017 Fichier Détail. Traitement DSSJ.

5. Les quartiers aisés sont les plus marqués par l'accueil des nouvelles·aux habitant·es, quelle que soit leur origine

Au plan national, le rapport sur les mobilités résidentielles de l'Observatoire des territoires[5] donne les éléments globaux suivants: chaque année en France, une personne sur 10 change de logement, cette mobilité résidentielle baisse depuis la crise de 2008, elle creuse des disparités entre le Sud-Ouest qui gagne des habitant·es au détriment du Nord-Est. Au niveau des métropoles, «*Onze métropoles attirent plus d'habitant·es provenant de leur région qu'elles n'en perdent, mais sont en déficit migratoire vis-à-vis du reste de la France. Elles sont principalement situées dans le quart nord-est du pays (Lille, Rouen, Nancy, Metz, Strasbourg, Orléans, Tours, Dijon), globalement peu attractif*» et «*seul un tiers des métropoles gagnent plus de 20-29 ans qu'elles n'en perdent: Paris et Nantes au premier chef, et dans une moindre mesure Toulouse, Lyon, Montpellier, Strasbourg et Bordeaux*».[6]

[4] Tableaux de l'économie française 2020, p. 11 & 28: www.insee.fr/fr/statistiques/4318291
[5] Les mobilités résidentielles en France – 2018. Observatoire des territoires. www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/kiosque/2018-rapport-synthese
[6] www.adeus.org/productions/suivi-du-pdh-du-bas-rhin-2018-2023/files/livrable_pdh_2019.pdf

Origine	Nombre de pers.	Part (%)
Alsace	10601	51.1
De l'étranger	2569	12.4
Français venant de l'étranger	1316	6.3
Hors Alsace	6259	30.2

Tableau 5: Territoire d'origine des personnes qui n'habitaient pas à Strasbourg l'année précédente.
Source: INSEE RP détail 2017

Type de quartier	Nombre de pers.	Part (%)
aisé	5777	28.1
moyen aisé	10871	52.9
moyen populaire	2579	12.5
populaire	1334	6.5

Tableau 6: Type de quartiers de destination des arrivants à Strasbourg en 2017. Source: INSEE RP détail 2017. Lecture: 28,1% des personnes qui arrivent à Strasbourg s'installent dans des quartiers aisés, soit 5.777 personnes.

Type de quartier	Nombre de pers.	Part (%)
aisé	866	34.1
moyen aisé	1147	45.2
moyen populaire	392	15.4
populaire	132	5.2

Tableau 7: Type de quartiers de destination des étranger·es venant de l'étranger, arrivant à Strasbourg en 2017. Source: INSEE RP détail 2017. Lecture: 34,1% des étranger·es qui arrivent à Strasbourg, soit 866 personnes, s'installent dans des quartiers aisés.

L'Eurométropole de Strasbourg capte 54% des nouvelles personnes entrant dans les intercommunalités du Bas-Rhin, ce sont pour moitié des étudiant·es, les ménages sortant sont des familles et parmi les nouveaux arrivants à Strasbourg, beaucoup sont jeunes entre 18 et 25 ans. Ils viennent principalement d'Alsace afin de poursuivre leurs études ou trouver un premier emploi.

Les quelques 20.700 personnes qui n'habitaient pas à Strasbourg l'année précédant le recensement, effectué sur la période 2015-2019 millésimé en 2017, viennent principalement d'Alsace (cf. Tableau 5). Ces personnes s'installent majoritairement (52,9%) dans les quartiers moyennement aisés (cf. Tableau 6). Les personnes étrangères s'installent également dans ces mêmes quartiers (45,2%). Globalement, elles s'installent à près de 80% dans les quartiers aisés et moyennement aisés (cf. Tableau 7). Ceci rejoint l'analyse de l'Observatoire des Territoires qui relève que les personnes les plus mobiles sont les individus titulaires d'un diplôme du supérieur et appartenant aux professions de cadres et d'ingénieurs (cf. note 6), plus à même de s'installer dans des quartiers aux loyers plus élevés et il ont ainsi contribué à la réduction du déficit migratoire sur cette même période.

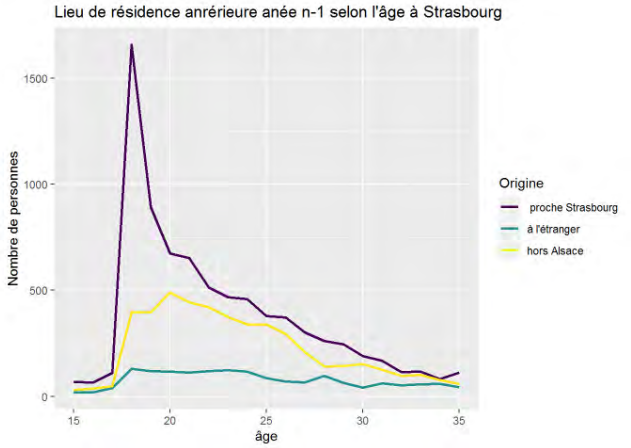

Figure 13: Les âges des nouveaux arrivants à Strasbourg selon leur origine.
Source: INSEE RP détail 2017 – traitement DSSJ.
Lecture: plus de 1500 jeunes de 18 ans arrivent à Strasbourg sur la période du recensement [2015-2019].

C. UNE POPULATION IMMIGRÉE IMPORTANTE, LIÉE AU STATUT INTERNATIONAL DE STRASBOURG

Le statut de Capitale Européenne et diplomatique, sa position géographique frontalière, donnent à la ville de Strasbourg une place singulière en ce qui concerne les migrations internationales[7].

Strasbourg est la ville de France où la part d'immigré·es est la plus élevée (21,4%) parmi les villes de plus de 200.000 habitant·es (cf. Tableau 8). Entre 2012 et 2017, la part d'immigré·es a augmenté en France de 0.8 points de pourcentage pour 1.8 points à Strasbourg. Le nombre d'immigré·es y a augmenté de 11,7% depuis 2012 pour atteindre 59.993 immigré·es en 2017 (cf. Tableau 9). Une moitié des immigré·es vivent dans les quartiers plutôt aisés (49,8%), l'autre dans les quartiers plus populaires (cf. Tableau 10). Le nombre d'immigré·es a le plus fortement évolué dans les quartiers de catégorie moyennement aisés.

Ville	Part 2012	Part 2017	Variation %
Nantes	8.3	9.9	1.6
Bordeaux	9.8	11.0	1.2
Rennes	8.9	11.4	2.5
Lille	10.4	12.1	1.7
Lyon	12.2	13.4	1.2
Marseille	13.1	14.9	1.8
Toulouse	13.8	15.2	1.4
Montpellier	15.7	17.0	1.3
Nice	17.2	18.5	1.3
Paris	20.3	20.3	0.0
Strasbourg	19.6	21.4	1.8
FRANCE	8.8	9.6	0.8

Tableau 8: Evolution de la part d'immigré·es dans les villes de plus de 200.000 habitant·es – Sources INSEE RP 2012-2017 – traitement DSSJ

[7] Selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées [...] La qualité d'immigré est permanente: un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français·e par acquisition. C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui définit l'origine géographique d'un immigré (INSEE).

TERRITOIRE	Nbr immigrés	Variation %	Nbr hab.	Part %
Strasbourg	59993	11.7	280967	21.4
Eurométropole	85460	13.4	494091	17.3
Bas-Rhin	123328	9.9	1125561	11.0
CeA	215050	8.1	1889585	11.4

Tableau 9 : Les immigré·es dans les différents niveaux de collectivité d'Alsace– Lecture : En 2017, pour le territoire de Strasbourg, le nombre d'immigré·es est de 59993, soit une variation pour ce territoire de 11.7 % depuis 2012. Source : INSEE RP 2012,2017 – traitement DSSJ.

Q4	Nbr immigrés	Part/Strasbg %	Variation %	Part Nbr hab. Quartier %
aisé	9974	16.8	9.6	16.1
moyen aisé	19587	33.0	15.2	16.8
moyen populaire	14076	23.7	15.0	27.3
populaire	15685	26.4	5.2	32.7

Tableau 10 : Les immigré·es à Strasbourg selon les types de quartiers – Source INSEE – traitement DSSJ

D. PROJECTIONS DE POPULATION À L'HORIZON 2026 : PLUS DE 300.000 HABITANT·ES

Les projections de population réalisées par l'Insee[8] donnent pour Strasbourg une augmentation de population de 4 % à 7 % entre 2022 et 2026 par rapport à la population de 2017. Soit en 2026 un gain de plus de près de 20.000 habitant·es (cf.Tableau 11). Selon ce modèle, les augmentations les plus importantes concerneront les tranches d'âge 30-44 ans (+5.518) et 18-24 ans (+2.590).

À noter que les taux de croissance sont les plus élevés pour les enfants de moins de 5 ans (20 %), les 15-17 ans (+12 %) et les personnes âgées de 30-44 ans comme les 75 ans et plus (+10 %).

Tranches d'âge	2017	2026	Évolution 17-26	Évolution %
0 - 2 ans	10 680	12 946	2 266	21%
3 -5 ans	9 773	11 741	1 968	20 %
6 - 10 ans	16 797	17 639	842	5 %
11 - 14 ans	12 579	13 408	829	7 %
15 - 17 ans	9 499	10 651	1 152	12 %
18 - 24 ans	44 313	46 903	2 590	6 %
25 - 29 ans	27 758	29 153	1 395	5 %
30 - 44 ans	55 601	61 119	5 518	10 %
45 - 59 ans	44 686	44 954	268	1 %
60 - 74 ans	31 458	32 543	1 085	3 %
75 ans et plus	18 895	20 692	1 797	10 %
TOTAL	**282 039**	**301 749**	**19 710**	**7 %**

Tableau 11 : Projections démographiques par tranches d'âge en 2026. Source : INSEE (Omphale) – Champ : Ville de Strasbourg

[8] L'Insee réalise des projections de population pour les territoires de plus de 50.000 habitant·es. Les projections de population établies par l'Insee pour la France ont pour point de départ les derniers effectifs définitifs de la population par sexe et âge. La méthode (Omphale) simule chaque année jusqu'à l'horizon de projection le nombre d'hommes et de femmes de chaque âge sur la base d'hypothèses sur l'évolution des trois composantes des variations de population : fécondité, mortalité et migrations.

crédit photo : Jérôme Dorkel

2 Les revenus, la précarité et les minima sociaux

A. LES EFFETS DE LONG TERME DE LA CRISE FINANCIÈRE DE 2008

Les politiques publiques de réduction de la pauvreté monétaire mettent en relation la question des revenus avec celles de l'emploi et des allocations sociales dont la finalité est de compenser les pertes d'emploi ou insuffisances de revenus dues au chômage, au handicap ou à l'activité à temps partiel.

Certaines de ces difficultés sociales sont amplifiées lors de crises comme celle de 2008, mais les politiques de réduction de la pauvreté monétaire ont eu un fort effet d'atténuation des effets sociaux de ces crises. Ainsi, les données de l'INSEE montrent au niveau national les effets de la crise financière de 2008. Jusqu'à cette année-là, les revenus étaient en progression quasi constante. À partir de 2008 les revenus les plus modestes sont en baisse quasi continue jusqu'à 2017. Les effets de cette crise ont donc été durables et se sont aggravés avec le temps (cf. Figure 14). Ces données montrent également l'effet d'amortisseur apporté par les prestations sociales (revenus après distribution) et qui ont limité la baisse à - 5 % des revenus disponibles des ménages les plus modestes.

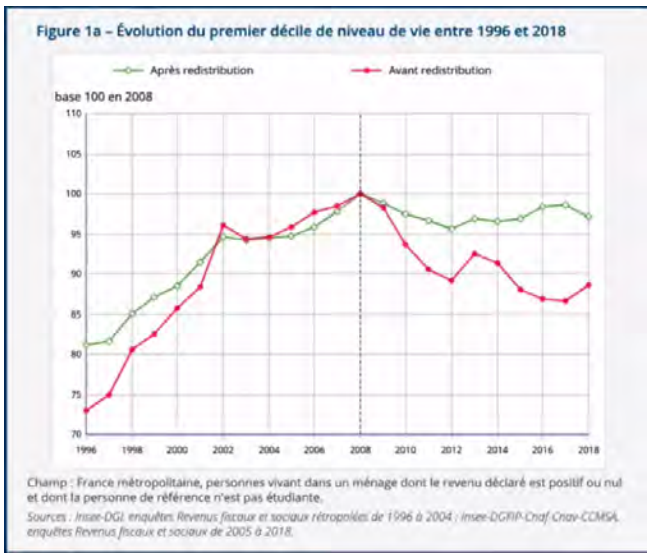

Figure 14 : Evolution du premier décile de niveau de vie entre 1996 et 2018 – champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante. Sources : Insee-DGL enquête Revenus fiscaux et sociaux rétropolées de 1996 à 2004 ; Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2005 à 2018.

À Strasbourg, entre 2006 et 2015, les revenus déclarés ont augmenté de +18 % pour le 9e décile de revenu et baissé de - 19 % pour le premier décile[9] (cf. Figure 15).

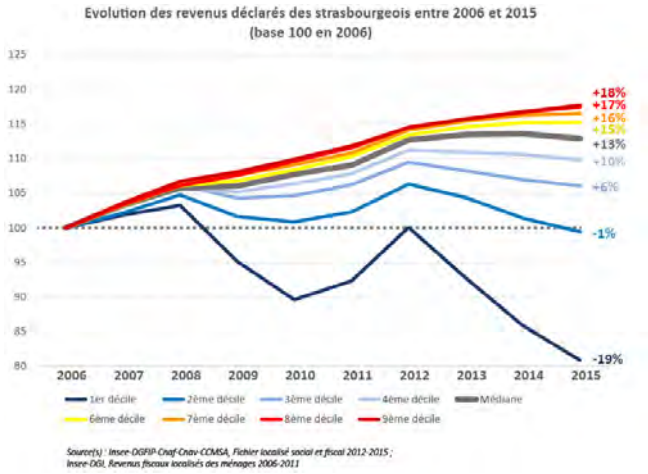

Figure 15 : Evolution des revenus déclarés par déciles de revenus de 2006 à 2015. Source INSEE – traitement GCT

B. UNE STRUCTURE DES REVENUS À STRASBOURG AVEC DE FORTES DISPARITÉS

Le revenu disponible annuel médian par unité de consommation des habitant·es de Strasbourg est de 18.790 € en 2018 (en légère hausse : 18.115 € en 2015), soit 1.565 € mensuels (cf. Tableau 12). Ce revenu médian se situe entre celui de Nantes[10] et celui de Montpellier. Il est plus faible que le revenu médian de la France métropolitaine (21 110 €) et de la région Grand-Est (21 030 €). L'écart est plus important avec le revenu médian du département du Bas-Rhin, qui atteint 22 090 €.

	2018
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	18 790
Rapport interdécile (sans unité)	4,3
1er décile (en euros)	9 330
9e décile (en euros)	39 810

Tableau 12 : Le revenu disponible médian – INSEE 2018

[9] Le 1er décile est le revenu au-dessous duquel se situent 10 % des revenus, le 9e décile est le revenu au-dessous duquel se situent 90 % des revenus. https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/1er-decile-du-revenu-disponible-par-uc

[10] Revenu médian à Nantes (21 860€) et Montpellier (18 110 €). Le revenu médian de la France métropolitaine 21 110€ (20 546€ en 2015) et de la région Grand-Est 21 030 € (20 502 € en 2015) sont également en hausse. L'écart est plus important avec le revenu médian du département du Bas-Rhin, qui atteint 22 090 € (21 512 € en 2015)

À l'échelle nationale en 2018, le taux de pauvreté est de 14,6 %. Il est à Strasbourg de 26 %, soit 5 points de plus que la moyenne des 11 plus grandes villes de France, ce taux variant de 15 % pour Lyon, à 27 % pour Montpellier. Rapporté à la tranche d'âge du référent fiscal du ménage, le taux de pauvreté atteint 33 % chez les jeunes de moins de 30 ans (cf. Figure 16)

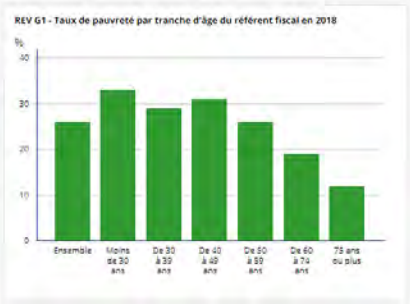

Figure 16 : Taux de pauvreté par tranche d'âge à Strasbourg. Source INSEE filosofi 2018

Les niveaux de revenus mensuels disponibles par unité de consommation varient fortement selon l'âge du référent fiscal et selon la composition familiale[11]. Ils sont comparés dans les tableaux suivants aux montants de référence pour caractériser la précarité financière des ménages et l'intensité de la pauvreté.

Montants de référence	2018
RSA personne seule en 2018	545.48€
Seuil de pauvreté INSEE à 50 %	885€
Seuil de pauvreté à 60 %	1 063€

1. 40 % des strasbourgeois de moins de 50 ans sont sous le seuil de pauvreté avant prestations sociales

La médiane des revenus[12] déclarés des moins de 30 ans à 1.291€ mensuels est inférieure à la médiane générale des revenus mensuels de 1.565€. Ainsi 40 % des moins de 30 ans ont des revenus inférieurs au seuil de pauvreté INSEE à 60 % à 1.063€ mensuels (cf. Figure 17).

Âge	1er décile*	2e décile	3e décile	4e décile	Médiane (€)	6e décile	7e décile	8e décile	9e décile
moins de 30 ans	99	491	755	1018	1291	1552	1844	2188	2705
de 3 à 39 ans	106	487	734	1012	1345	1684	2055	2540	3319
de 40 à 49 ans	154	469	706	949	1239	1583	2001	2536	3443
de 50 à 59 ans	269	607	912	1232	1587	1951	2377	2953	4158
de 60 à 74 ans	505	905	1223	1511	1802	2130	2572	3216	4578
75 ans ou plus	797	1179	1413	1621	1843	2137	2517	3090	4290

Figure 17 : Niveau de revenus mensuels déclarés par unité de consommation selon l'âge du référent fiscal. Source(s) : Insee -DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2018.

2. 50 % des familles monoparentales strasbourgeoises sont sous le seuil de pauvreté et 30 % après prestations sociales

La médiane des revenus déclarés des familles monoparentales de 909€ est inférieure au seuil de pauvreté INSEE à 60 % (cf. Figure 18), ces revenus sont les plus faibles pour tous les déciles par rapport aux autres types de composition familiale.

	1er décile	2e décile	3e décile	4e décile	Médiane (€)	6e décile	7e décile	8e décile	9e décile
Hommes seuls	24	532	933	1269	1540	1809	2128	2557	3384
Femmes seules	305	778	1116	1373	1593	1829	2111	2507	3267
Couples sans enfant	852	1308	1641	1944	2257	2593	3003	3604	4856
Couples avec enfant(s)	321	583	808	1074	1383	1733	2141	2698	3743
Familles monoparentales	0	163	424	656	909	1174	1484	1889	2540
Ménages complexes	270	527	739	941	1158	1426	1763	2204	2969

Figure 18 : Niveau de revenus mensuels déclarés par unité de consommation selon la composition familiale. Source(s) : Insee -DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2018.

[11] Un ménage complexe se définit par rapport aux autres types de ménages. Il s'agit d'un ménage qui n'est pas composé soit d'une seule personne, soit d'une seule famille (un couple sans enfant, un couple avec enfants ou une famille monoparentale) https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1641

[12] La médiane est la valeur du revenu fiscal partageant la population en deux groupes de tailles strictement égales : la moitié de la population gagne plus de ce seuil et l'autre moitié, moins.

Pour 30 % des familles monoparentales, leurs revenus disponibles[13] – après redistribution – restent inférieurs au seuil de pauvreté à 60 % (cf. Figure 19) et ces revenus demeurent les plus faibles pour tous les déciles en comparaison des autres types de composition familiale.

Type de famille	1er décile	2e décile	3e décile	4e décile	Médiane (€)	6e décile	7e décile	8e décile	9e décile
Hommes seuls	710	938	1146	1348	1539	1743	1993	2334	2962
Femmes seules	770	1052	1243	1432	1598	1783	2013	2355	2945
Couples sans enfant	1039	1383	1653	1883	2135	2407	2750	3248	4273
Couples avec enfant(s)	771	953	1110	1287	1504	1769	2098	2541	3361
Familles monoparentales	724	848	950	1085	1232	1379	1586	1887	2385
Ménages complexes	783	961	1099	1240	1394	1580	1837	2165	2783

Figure 19 : Niveau de revenus mensuels disponibles par unité de consommation selon la composition familiale

3. Un taux de pauvreté de 8 % (Orangerie Conseil des XV) à 51 % (Neuhof-Cités)

Le taux de pauvreté peut être estimé par quartier à partir des données infra communales de 2017, année pour laquelle le seuil de pauvreté (à 60 %) est de 1.041 euros. Estimé à 25 % de la population strasbourgeoise en 2017, il passe à 26 % en 2018.

Le taux de pauvreté n'est pas déterminé par l'INSEE pour tous les IRIS*. Il est donc non disponible pour les quartiers Elsau-Maison d'arrêt, Meinau-Villas, Neuhof-Port autonome-forêt, Port du Rhin et Wacken.

Le taux de pauvreté est inférieur à 20 % pour les quartiers Orangerie-Conseil des XV, Robertsau, Centre-Ville, Tribunal, Vieux-Cronenbourg, Neudorf et Neuhof-Village.

Il est supérieur à 40 % pour les quartiers Cronenbourg-Cité Nucléaire, Elsau, Hautepierre et Neuhof-Cités.

Quartiers	Taux de pauvreté (%)
Bourse - Krutenau	21
Centre - Ville	13
Cité de l'Ill	25
Cronenbourg - Cité Nucléaire	41
Elsau	46
Esplanade	30
Gare	25
Hautepierre	46
Hohberg	37
Koenigshoffen	26
Meinau - Canadière	32
Meinau - ZA plaine des Bouchers	33
Montagne - Verte	30
Musau	37

Quartiers	Taux de pauvreté (%)
Neudorf	17
Neuhof - Cités	51
Neuhof - Village	18
Orangerie - Conseil des XV	8
Poteries	25
Robertsau	9
Spach - Rotterdam	20
Tribunal	16
Vieux - Cronenbourg	16
Strasbourg	25
EMS	19.5
Bas - Rhin	13
France Métropolitaine	14.5

[13] Le revenu disponible est le revenu déclaré, augmenté des prestations sociales reçues et diminué des impôts versés.

C. UNE ÉVOLUTION DU REVENU DISPONIBLE DE 2012 À 2017 CARACTÉRISÉE PAR QUARTIER

En 2017, dans la plupart des cas, les hausses ou les baisses de revenus concernent la quasi-totalité des déciles de revenus d'un quartier. Sur les 24 quartiers pour lesquels les données sont disponibles, 13 d'entre eux connaissent des hausses de revenus pour la quasi-totalité des déciles. Les quartiers ayant un nombre important d'habitant·es connaissant une baisse quasi générale sont les quartiers Cité de l'Ill, Esplanade, Hohberg, Montagne Verte, Musau et Poteries.

	Évolution des revenus fiscaux des ménages par unité de consommation de 2013 à 2017 (mensuel en €)								
Quartiers	**1er décile**	**2e décile**	**3e décile**	**4e décile**	**Médiane**	**6e décile**	**7e décile**	**8e décile**	**9e décile**
Bourse - Krutenau	-2	-8	14	23	54	49	52	69	42
Centre - Ville	41	55	91	113	132	117	109	110	150
Cité de l'Ill	34	15	-17	-3	-21	-27	25	-53	-53
Cronenbourg - Cité Nucléaire	43	61	48	58	91	73	111	123	154
Elsau	50	54	39	11	16	15	22	14	-27
Esplanade	-27	-67	-72	-75	-51	-72	-46	-75	-98
Gare	30	28	43	75	98	95	84	96	111
Hautepierre	157	159	170	192	242	211	278	321	432
Hohberg	-4	-32	-41	-4	-2	10	-13	20	92
Koenigshoffen	10	-9	-13	-28	0	-19	5	20	92
Meinau - Canadière	21	49	43	45	26	26	46	31	2
Meinau - Villas	16	61	48	40	36	33	-9	12	279
Montagne - Verte	18	-13	-25	-28	-53	-39	-47	-54	-39
Musau	7	-31	-53	-62	-63	-82	-5	80	86
Neudorf	-18	-28	-6	6	0	6	5	-9	3
Neuhof - Cités	65	70	50	52	38	50	60	90	68
Neuhof - Village	25	10	-13	6	8	23	18	3	-39
Orangerie - Conseil des XV	1	8	31	6	-14	2	-26	27	176
Port du Rhin	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Poteries	16	-4	-3	-14	-52	-18	-18	37	25
Robertsau	-16	7	27	49	32	49	35	9	52
Spach - Rotterdam	51	71	53	44	38	56	54	97	64
Tribunal	12	38	41	71	92	92	95	119	132
Vieux - Cronenbourg	161	217	261	302	396	339	423	493	628
Wacken	-95	4	-31	-23	-84	-34	-118	-177	-198
Strasbourg	26	11	12	14	44	27	48	35	20
EMS	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Bas - Rhin	17	21	35	41	51	50	46	43	36
CEA	25	27	39	44	58	52	53	56	66
France Métropolitaine	48	50	59	68	86	77	83	82	90

Tableau 14 : évolution du revenu disponible par quartier - INSEE 2013-2017

Cette évolution est sensiblement différente de celle qui a fait suite à la crise financière de 2008 où les revenus disponibles avaient connus une baisse de 2008 à 2009 dans tous les quartiers, pour les revenus les plus faibles jusqu'au troisième décile.

D. UNE FORTE HAUSSE DU NOMBRE D'ALLOCATAIRES DE MINIMA SOCIAUX DEPUIS 2013

La Caisse d'allocation familiale a connu depuis les années 1970 un élargissement conséquent des types de prestations pour ses allocataires ; que ce soient des minimas sociaux, des aides à l'emploi, des aides au logement ou des aides à la parentalité dont les allocations familiales.

Dans le Bas-Rhin, le nombre d'allocataires bénéficiaires d'au moins une allocation est en forte augmentation sur la période 2013-2019. Cette augmentation est fortement due à l'apparition de la prime d'activité (voir plus loin).

À Strasbourg, compte tenu de la part très importante de personnes isolées et de l'augmentation de la précarité, la part des allocataires de minimas sociaux et aides au logement augmente plus fortement que celle des allocataires de prestations familiales.

1. Une augmentation de plus de 18 % du nombre d'allocataires strasbourgeois·es

Depuis 2013, le nombre d'allocataires bénéficiaires d'au moins une allocation augmente fortement dans le Bas-Rhin (+19,1 %) et plus encore dans l'Eurométropole (+22,8 %) mais un peu en deçà à Strasbourg (18,7 %) à Strasbourg, bien supérieure à l'augmentation de la population strasbourgeoise (+3 %).

Collectivités	Nbr. alloc.	Variation (%)	Part des ménages (%)
Strasbourg	90518	18.7	67.6
Eurométropole	134056	22.8	58.7
Bas-Rhin	229892	19.1	46.6

Tableau 15 : Nombre de bénéficiaires d'au moins une allocation. Source : Caf du Bas-Rhin 2013-2019, INSEE RP 2017 – traitement DSSJ. Lecture : En 2019, la Caf compte 90.518 allocataires à Strasbourg, en augmentation de 18,7 % depuis 2013 et qui représente 67,6 % des ménages pour ce territoire.

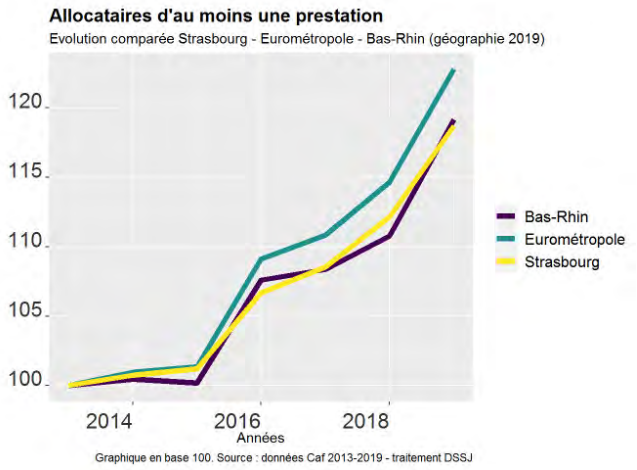

2. Près de 90 % des ménages sont allocataires de la Caf dans les quartiers populaires

En appliquant la typologie des quartiers aux indicateurs de l'INSEE et de la Caf, cela permet de constater les répartitions de ménages et des allocataires selon la gradation sociale des quartiers (cf. Tableau 16 et Tableau 17). Ainsi, la proportion la plus importante de ménages (46 %) réside dans des quartiers moyennement aisés et près de 90 % des ménages sont allocataires de la Caf dans les quartiers populaires et cette proportion diminue jusqu'à moins de 50 % dans les quartiers aisés.

Quartiers	Nbr. ménages	Part des ménages strasbourgeois (%)
aisé	31369	23.6
moyen aisé	61140	46.0
moyen populaire	22787	17.1
populaire	17711	13.3

Tableau 16 : Répartition des ménages strasbourgeois selon la typologie de quartier. Source : INSEE 2017 – ORS-Grand Est, traitement DSSJ.

Lecture : les quartiers dits « aisés » comprennent 31.369 ménages qui représentent 23,6 % de l'ensemble des ménages strasbourgeois.

Quartiers	Nbr. allocataires	Nbr. ménages	Part des allocataires sur l'ensemble des ménages de ce type de quartier (%)
aisé	15322	31369	48.8
moyen aisé	41427	61140	67.8
moyen populaire	16124	22787	70.8
populaire	15900	17711	89.8

Tableau 17 : Répartition des strasbourgeois·es allocataires de la Caf selon la typologie de quartiers. Source : INSEE 2017 – ORS-Grand Est, traitement DSSJ.

Lecture : les quartiers dits « aisés » comprennent 15.322 allocataires de la Caisse des allocations familiales, ce qui représente 48.8 % des 31.369 ménages qui résident dans ces quartiers.

3. L'évolution du nombre d'allocataires dépendants des prestations de la Caf

À l'échelle du Bas-Rhin, 53 % des allocataires totalement dépendants des prestations sociales résident à Strasbourg en 2017. Ce nombre a augmenté plus fortement dans le Bas-Rhin depuis 2013 (+32,4 %) qu'à Strasbourg (+27,3 %). Il concerne la part de ménage la plus élevée que les autres niveaux de collectivité : à Strasbourg, 11,8 % vs 6 % dans le Bas-Rhin et 9,3 % dans l'Eurométropole.

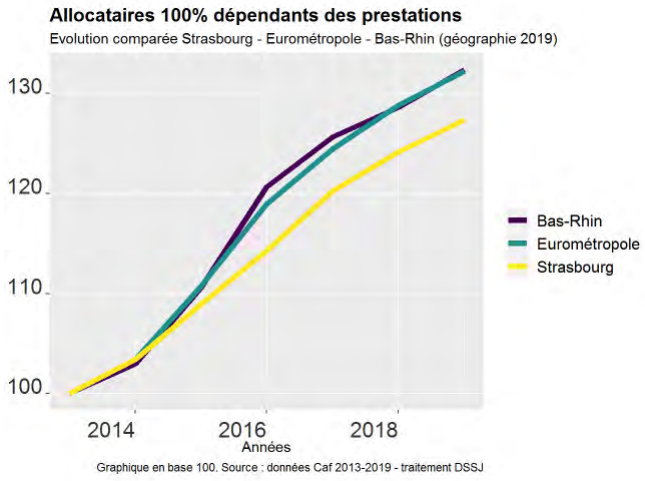

Figure 20 : Evolution du nombre d'allocataires totalement dépendants des prestations de la Caf. Champ : allocataires de Strasbourg, Eurométropole, Bas-Rhin. Source : Caf 2013-2019.

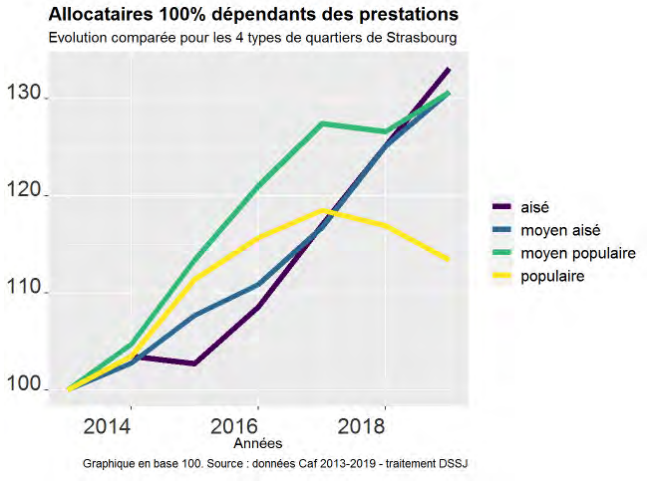

Figure 21 : Evolution du nombre d'allocataires totalement dépendants des prestations de la Caf par type de quartiers. Source : Caf 2013-2019.

Collectivités	Nbr. alloc. 100% dépendants	Variation (%)	Part des ménages (%)
Strasbourg	15786	27.3	11.8
Eurométropole	21148	32.2	9.3
Bas-Rhin	29442	32.4	6.0

Tableau 18 : Les allocataires totalement dépendants des prestations sociales – évolutions territoriales – source Caf – Champ les allocataires à Strasbourg de 2013 à 2019 – traitement DSSJ. Lecture : Strasbourg compte 15.786 allocataires en 2019 totalement dépendants des prestations sociales, avec une augmentation de 27,3 % depuis 2013. Ce nombre représente 11,8 % des ménages.

Quartier	Nbr. alloc. 100% dépendants	Variation (%)	Part des ménages (%)
aisé	2088	33.2	6.7
moyen aisé	6632	30.7	10.8
moyen populaire	2841	30.7	12.5
populaire	3900	13.4	22.0

Tableau 19 : Nombre d'allocataires totalement dépendants des prestations de la Caf par type de quartiers. Source : Caf 2013-2019.

Le nombre d'allocataires totalement dépendants des prestations augmente de plus de 30 % dans les tous les types de quartiers hors quartiers populaires où il connait depuis 2017 un fléchissement et une augmentation « seulement » de +13,4 % depuis 2012, fléchissement à mettre en relation avec la forte augmentation des bénéficiaires de la prime d'activité dans ces quartiers (cf. section III.D.1). Dans ces mêmes quartiers, plus d'un ménage sur cinq est totalement dépendant des prestations sociales.

À l'échelle de chaque quartier, les accroissements les plus forts du nombre d'allocataires totalement dépendants (supérieurs à +70 %) concernent la Robertsau, le Vieux-Crnonenbourg, Poteries et Meinau-Villas. Parmi tous les quartiers où la variation de ce nombre d'allocataires est supérieure à 10 %, on retrouve les quartiers populaires de Hautepierre, Elsau et Port-du-Rhin pour lesquels ces allocataires représentent plus d'un ménage sur 5 de ces quartiers (cf. Tableau 20).

Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

→ Les associations représentées sont essentiellement actives dans l'accueil de migrant·es. C'est donc le prisme des constats partagés. Au-delà de la précarité de leur public, des multiples difficultés liées à la non maîtrise du français, de la disparité de leurs niveaux de diplôme, de la complexité et le manque de visibilité des dispositifs, dans un contexte de crise sanitaire qui accroit les difficultés des publics fragiles, les participant·es interrogent la possibilité d'évaluer le non recours aux droits.

Quartiers (extrait des 28)	catégorie	Nbr. alloc. 100% dépendants	Variation %	Part des ménages de ce quartier (%)
Robertsau	aisé	402	73.3	4.8
Vieux-Cronenbourg	moyen aisé	499	71.5	7.8
Poteries	moyen populaire	285	70.7	12.7
Meinau-Villas	aisé	119	70.0	6.6
Port du Rhin	populaire	218	54.6	20.8
Esplanade	moyen aisé	683	47.2	10.3
Montagne-Verte	moyen populaire	702	46.6	12.8
Hohberg	moyen populaire	198	45.6	13.5
Orangerie-Conseil des XV	aisé	430	37.4	4.3
Tribunal	moyen aisé	514	36.7	8.2
Koenigshoffen	moyen populaire	780	31.8	12.1
Neudorf	moyen aisé	2621	29.4	11.6
Cité de l'Ill	populaire	326	28.9	17.8
Bourse-Krutenau	moyen aisé	749	25.7	10.7
Neuhof-Village	moyen aisé	465	21.7	9.4
Centre-Ville	aisé	1114	19.7	10.4
Elsau	populaire	439	18.0	20.6
Hautepierre	populaire	996	17.6	21.1
Gare	moyen aisé	1101	17.3	15.1
Cronenbourg - Cité Nucléaire	populaire	549	16.8	16.4
Spach-Rotterdam	moyen populaire	295	11.7	12.1

Tableau 20 : Nombre d'allocataires totalement dépendants des prestations sociales. Source Caf 2013-2019. Champ : sélection des quartiers de Strasbourg pour lesquels le nombre d'allocataires totalement dépendants des prestations sociales a augmenté de plus de 10 % depuis 2013. Lecture : Dans le quartier de la Robertsau réside essentiellement une population aisée, et parmi elle, 402 allocataires totalement dépendants des prestations sociales, résultant d'une augmentation de 73,3 % depuis 2013 et qui représente 4,8 % des ménages de ce type de quartier en 2019.

4. Augmentation du nombre de familles d'allocataires sous le seuil de bas-revenus de 2013 à 2019

Le nombre d'allocataires à bas revenus[14], soit 31 571 allocataires en 2019, a connu une augmentation de +5 % depuis 2013 et concerne ¼ des ménages strasbourgeois et représente près de la moitié des ménages à bas revenus du Bas-Rhin.

Cette évolution se situe entre celle du Bas-Rhin et celle de l'Eurométropole.

À Strasbourg, le nombre de familles à bas-revenu a fléchi de -5 % en 6 ans dans les quartiers populaires alors qu'il a augmenté de +5 % à + 10 % dans toutes les autres catégories de quartiers.

Dans le détail, cette part augmente de plus de 30 % dans le quartier « Vieux Cronembourg » et de plus de 20 % dans les quartiers Port du Rhin, Poteries, Esplanade et Meinau Villas.

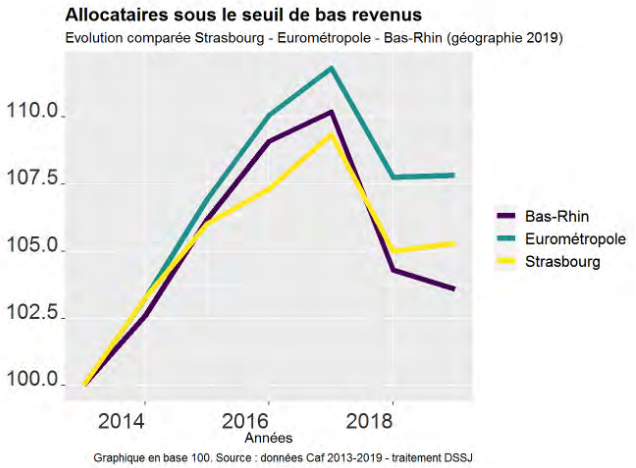

Collectivités	Nbr. alloc. sous le seuil de bas revenus	Variation (%)	Part des ménages (%)
Strasbourg	31571	5.3	23.6
Eurométropole	44358	7.8	19.4
Bas-Rhin	65809	3.6	13.3

Tableau 21 : Les allocataires sous le seuil de bas-revenus – évolutions territoriales – source Caf – Champ les allocataires à Strasbourg de 2013 à 2019 – traitement DSSJ. Lecture : Strasbourg compte 31.571 allocataires en 2019 sous le seuil de bas revenus, avec une augmentation de 5,3 % depuis 2013. Ce nombre représente 23,6 % des ménages.

Les évolutions du nombre d'allocataires à bas revenus présentent des différences marquées selon les types de quartiers. Ils résident principalement dans les quartiers moyennement aisés (12.317 allocataires en 2019) soit 20 % des ménages de ces quartiers et ce nombre a progressé de près de 10 % depuis 2013. Dans les quartiers populaires, moins peuplés, les allocataires à bas revenus représentent 46,5 % des ménages, et le nombre de ces allocataires a baissé de -5 % depuis 2013.

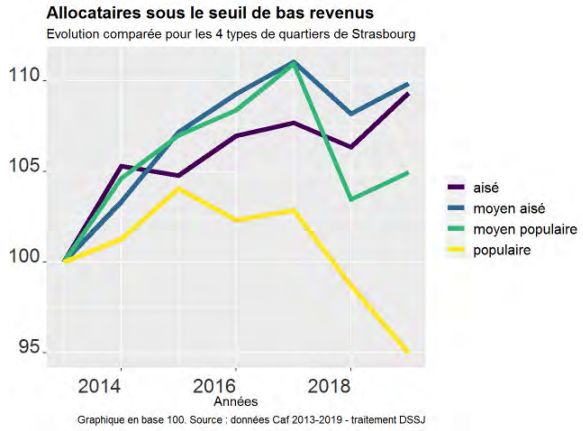

Quartier	Nbr. alloc. sous le seuil de bas revenus	Variation (%)	Part des ménages (%)
aisé	3746	9.3	11.9
moyen aisé	12317	9.8	20.1
moyen populaire	6712	4.9	29.5
populaire	8243	-5.0	46.5

Tableau 22: Les allocataires à bas revenus - source Caf - champ: les allocataires sous le seuil de bas revenus de 2013 à 2019 - traitement DSSJ

Comme on peut le constater dans le tableau ci- contre, les augmentations les plus fortes en pourcentage concerne tous les types de quartiers. Il est à noter que le quartier du Neudorf, le plus peuplé, comporte une part importante (20,3 %) d'allocataires à bas revenus, faisant suite à une augmentation de plus de 10 % depuis 2013.

Quartiers (extrait des 28)	catégorie	Nbr. alloc. sous le seuil de bas revenus	Variation %	Part des ménages de ce quartier (%)
Vieux-Cronenbourg	moyen aisé	1126	31.5	17.6
Port du Rhin	populaire	424	26.6	40.4
Poteries	moyen populaire	685	24.8	30.5
Esplanade	moyen aisé	1372	23.0	20.7
Meinau-Villas	aisé	228	21.9	12.6
Hohberg	moyen populaire	536	18.6	36.5
Robertsau	aisé	788	18.1	9.4
Montagne-Verte	moyen populaire	1670	14.8	30.5
Wacken	aisé	83	12.2	14.6
Orangerie-Conseil des XV	aisé	856	11.5	8.6
Neudorf	moyen aisé	4586	10.7	20.3
Neuhof-Cités	populaire	1869	-9.8	55.5

Tableau 23: Les allocataires à bas revenus - variations supérieures à +/- 10 % par quartiers - source Caf - champ: les allocataires sous le seuil de bas revenus de 2013 à 2019 - traitement DSSJ. Lecture: pour le quartier « Vieux Cronenbourg », de type « moyen aisé » le nombre d'allocataires à bas revenus a augmenté de 17,6 % depuis 2013 pour atteindre 1.126 en 2019, ce qui représente 17,6 % des ménages de ce quartier.

E. ACCÈS AUX DROITS VARIABLE AU TEMPS DE LA DÉMATÉRIALISATION DES SERVICES PUBLICS

Le défenseur des droits rappelle dans son rapport de 2019[15]:

> *La dématérialisation [constitue] une source d'amélioration pour l'accès aux services publics [...] mais [c'est aussi] un risque potentiel d'exclusion pour l'ensemble des usagers des services publics — Les démarches administratives en ligne nécessitent a minima une connexion internet de qualité et l'accès à des équipements informatiques. Ces deux conditions, évidentes, ne sont pas réunies sur l'ensemble du territoire et dans l'ensemble des foyers français, créant des inégalités face aux possibilités d'usage des services publics en ligne, et, dans les cas où le seul moyen d'accès aux services est internet, une rupture d'égalité devant le service public (in.: Dématérialisation et inégalités d'accès aux services publics – 2019, Le défenseur des droits)*

[14] Le seuil de bas revenus est défini par la Caf à 1.096€ en 2019.

[15] Le principe de continuité du service public: ce principe constitue un des aspects de la continuité de l'État et a été qualifié de principe de valeur constitutionnelle par le Conseil constitutionnel dans sa décision 79-105 DC du 25 juillet 1979. Il repose sur la nécessité de répondre aux besoins d'intérêt général sans interruption. • Le principe de l'égalité devant le service public: corollaire du principe d'égalité devant la loi ou devant les charges publiques consacré par la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen du 27 août 1789, ce principe implique que les personnes se trouvant dans une situation identique à l'égard du service public doivent être régies par les mêmes règles. • Le principe d'adaptabilité ou de mutabilité: à la lumière de ce principe, l'autorité administrative doit prendre les mesures d'adaptation du service public afin d'assurer un accès « normal » de l'usager au service public, et elle ne saurait adapter le service public avec pour conséquence que soit compromis cet accès « normal ». (Source: Dématérialisation et inégalités d'accès aux services publics – 2019, Le défenseur des droits www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/dp-rappdemat-16.01.19-num.pdf).

L'ANSA et la MEDNUM, dans leur « kit de mise en place de l'indice de fragilité numérique »[16] font les constats suivants : *La dématérialisation croissante des procédures et le remplacement des échanges humains par des interfaces hommes–machines demandent aux individus et aux organisations de s'adapter, d'acquérir des capacités et d'inventer des réponses à ces défis de la révolution numérique. La transition ne s'effectue pas sans heurts et sans produire de nouvelles formes d'exclusion. Dans certaines situations sociales ou géographiques des individus sont susceptibles de ne pas parvenir à accomplir des démarches, pourtant essentielles à leur maintien dans la vie sociale, à leur santé, à la jouissance de leurs droits.*

La fragilité sociale des individus se conçoit comme une situation de risque d'exclusion ou de maintien dans une situation d'exclusion. La fragilité « numérique » peut alors s'entendre comme l'ensemble des situations sociogéographiques qui empêchent la complétude de démarches dématérialisées. Elle se résorbe par la mise en place d'aides, de compensations, mais aussi par la prise en compte des réalités vécues dès la conception des interfaces numériques.

Pour approcher plus directement la « fragilité numérique » à Strasbourg, l'enquête nationale récurrente de l'INSEE sur l'usage des « technologies Internet »[17] en donne une caractérisation statistique selon plusieurs critères directement liés à l'usage effectif de ces technologies. Il y apparait que **le niveau d'éducation est le critère le plus discriminant de l'usage de ces technologies**. Les cartes ci-dessous sont établies par l'estimation croisée sur les données du recensement de la population strasbourgeoise relatives au niveau de diplôme ce qui donne pour les quartiers de Strasbourg un taux de non équipement pouvant atteindre le quart des ménages d'un quartier (cf. Figure 22).

Les ménages qui ont la possibilité de se connecter à Internet ne sont pas pour autant habitués aux services administratifs en ligne et cela se traduit par un taux de non usage de ces services pouvant atteindre 52,5 % des habitant·es des quartiers populaires de Strasbourg (cf. Figure 23).

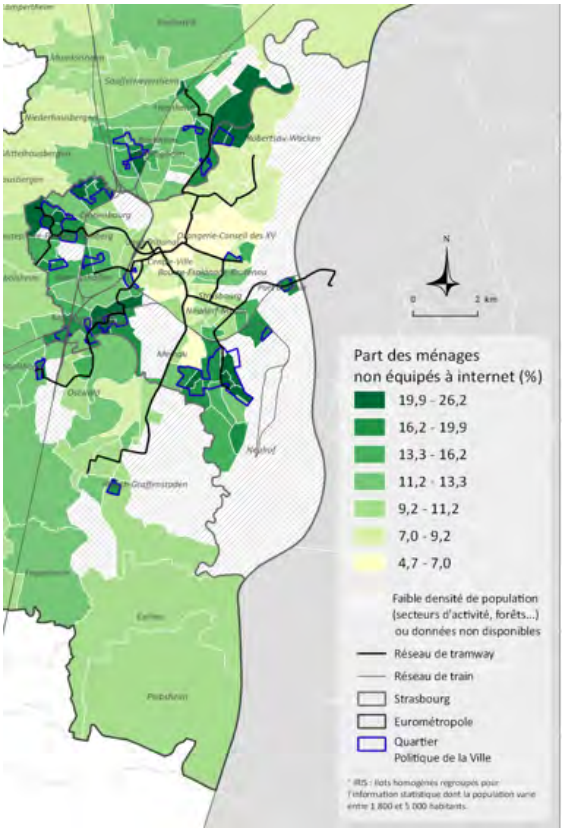

Figure 22 : Part des ménages non équipés pour l'accès à Internet – source INSEE Enquêtes sur le TIC auprès des ménages 2019/ RP 2016 – traitement DSSJ, réalisation EMS-CGT – champ : les ménages résidant à Strasbourg.
Lecture : dans certaines mailles de Hautepierre, 43,3% à 52,5% des individus n'ont pas contacté une administration via Internet depuis un an.

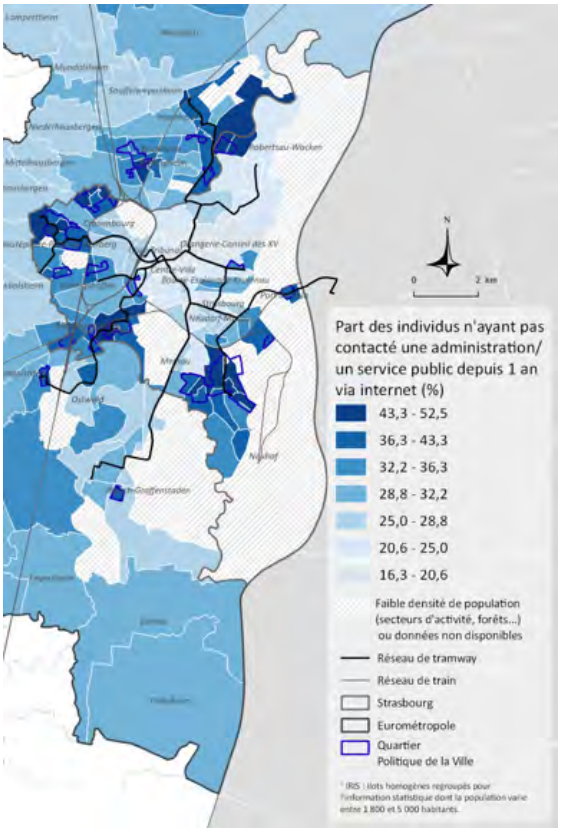

Figure 23 : Part des individus n'ayant pas contacté une administration via Internet depuis un an – source INSEE Enquêtes sur le TIC auprès des ménages 2019/ RP 2016 – traitement DSSJ, réalisation EMS-CGT – champ : les ménages résidant à Strasbourg.
Lecture : dans certaines mailles de Hautepierre, 43,3% à 52,5% des individus n'ont pas contacté une administration via Internet depuis un an.

[16] www.solidarites-actives.com/fr/nos-actualites/publication/decouvrez-et-participez-lindice-de-fragilite-numerique.
[17] INSEE – Enquête sur les technologies de l'information et de la communication www.insee.fr/fr/information/5019305

crédit photo : Elyxandro Cegarra

3 Activité, emploi, chômage, insertion

A. L'ACTIVITÉ MARQUÉE PAR UN FORT TAUX DE CHÔMAGE

Le tableau ci-dessous présente la décomposition de la population en âge de travailler[18]:

<table>
<tr><td colspan="5">Population en âge de travailler (15-64 ans) résidant à Strasbourg
192.948 personnes</td></tr>
<tr><td colspan="3">Actifs·ves à Strasbourg
130 876 personnes
68 % part de la population en âge de travailler PAT</td><td colspan="2">Inactifs·ves*
62 073
32 % de la PAT</td></tr>
<tr><td colspan="2">Actifs·ves occupé·es
106 595 personnes
55 % de la PAT</td><td>Chômeur·euses (BIT)
24 281 personnes
19 % des actifs·ves
13 % de la PAT</td><td>Élèves, étudiant·es et stagiaires non rémunérés
35 979 personnes
18,6 %</td><td>Retraités
6 963 personnes
3.6 %

Autres inactifs·ves
9.9 %</td></tr>
<tr><td rowspan="2"></td><td>Sous-emploi
30 839 personnes
21% des actifs·ves occupé·es</td><td>Chômeur·euses (BIT)</td><td>Halo du chômage*</td><td rowspan="2"></td></tr>
<tr><td colspan="3">Personnes "concernées" par le chômage</td></tr>
</table>

Evolution de la part d'actifs et de chômeurs

Ville	Part actifs	Part actifs occupés	Part chômeurs
Montpellier	65.4	51.5	13.9
Lille	67.2	54.2	13.0
Strasbourg	67.8	55.2	12.6
Toulouse	71.4	59.2	12.1
Marseille	66.7	54.9	11.8
Nantes	72.2	60.5	11.7
Nice	71.1	59.9	11.1
Rennes	65.9	55.0	11.0
Bordeaux	70.0	59.2	10.7
Lyon	73.0	63.3	9.7
Paris	78.1	68.8	9.3
FRANCE	74.0	63.7	10.3

Sur les 11 villes de plus de 200.000 habitant·es, la ville de Strasbourg est en 3e position des villes avec le plus fort taux de chômage, supérieur de 2,3 points à la moyenne nationale. Le nombre d'actif a légèrement augmenté.

TERRITOIRE	actifs	Variation %	Nbr 15-64ans	Part %
Strasbourg	130868	1.5	192949	67.8
Eurométropole	233317	1.5	328457	71.0
Bas-Rhin	548324	0.8	734080	74.7
CeA	911425	0.2	1216549	74.9

Tableau 24: Taux de chômage dans les villes de plus de 200.000 habitant·es. INSEE RP 2017 – traitement DSSJ. Lecture: la part d'actifs à Montpellier et de 65,4 %, d'actifs occupés 51,5 %, de chômeurs 13,9 %, calculés en proportion de la population en âge de travailler (15-64 ans)

Le taux d'activité est de 67,8 %, inférieur au taux d'activité des autres niveaux de collectivité du fait de statut universitaire de Strasbourg. Le nombre d'actifs·ves diminue globalement dans les quartiers populaires et dans ces quartiers, la part d'actifs·ves est la plus faible (63 %). Elle est la plus forte dans les quartiers moyennement populaires (72 %).

Q28	actifs	Part/Strasbg %	Variation %	Part Nbr 15-64ans Quartier %
Hohberg	1769	1.4	32.7	75.3
Port du Rhin	872	0.7	26.6	67.6
Wacken	592	0.5	-9.8	70.9
Elsau	2106	1.6	-13.5	64.0
Cité de l'Ill	1643	1.3	-14.5	64.7

Tableau 25 Les actifs à Strasbourg de 2012 à 2017 par quartiers où les variations sont supérieures à 10 %

En 2017, pour le quartier Hohberg, le nombre de personnes actives de 15 à 64 ans est de 1.769, ce qui représente 1.4 % de la population de la ville. Ce nombre a varié, pour ce quartier, de 32.7 % depuis 2012. Il représente 75,3 % des personnes en âge de travailler dans ce quartier (cf. Tableau 25).

[18] *Les inactifs sont par convention les personnes qui ne sont ni en emploi (BIT) ni au chômage: jeunes de moins de 15 ans, étudiant·es et retraités ne travaillant pas en complément de leurs études ou de leur retraite, hommes et femmes au foyer, personnes en incapacité de travailler
*Le halo regroupe les personnes inactives aux frontières du chômage, qui souhaitent travailler, mais ne sont pas disponibles dans les deux semaines à venir ou encore qui n'ont pas fait de démarche de recherche d'emploi dans les quatre semaines précédentes.
Relation entre taux d'emploi, taux d'activité et taux de chômage: le taux d'emploi est égal au taux d'activité si le chômage est nul. Résumé dans la formule: taux d'emploi = taux d'activité *(1 – taux de chômage).

1. La population au chômage à Strasbourg en 2017 et sa variation depuis 2012

La part de personnes au chômage, des personnes en âge de travailler, à Strasbourg (12,6 %) est plus forte qu'à toutes les échelles en Alsace, et a augmenté de (+5,1 %), moins que l'Eurométropole (+6,9 %).

Près de 40 % des personnes au chômage résident dans des quartiers moyennement aisés où ils représentent 11 % des habitant·es de ces quartiers. Le nombre de chômeur·euses augmente plus (+11,3 %) dans les quartiers moyennement populaires alors qu'il diminue dans les quartiers les plus populaires (-6,6 %) mais représente dans ces quartiers plus de 19 % des personnes en âge de travailler.

TERRITOIRE	chômeurs	Variation %	Nbr 15-64 ans	Part %
Strasbourg	24272	5.1	192949	12.6
Eurométropole	36704	6.9	328457	11.2
Bas-Rhin	66756	4.6	734080	9.1
CeA	116596	3.5	1216549	9.6

Tableau 26 : Le chômage en Alsace à tous les niveaux de collectivité - source INSEE 2012-2017, traitement DSSJ

Q4	chômeurs	Part/Strasbg %	Variation %	Part Nbr 15-64 ans Quartier %
aisé	3227	13.4	4.1	7.5
moyen aisé	9315	38.7	9.4	11.0
moyen populaire	5743	23.9	11.3	17.0
populaire	5771	24.0	-6.6	19.3

Tableau 27 : le chômage selon les types de quartier à Strasbourg et variations supérieures à 10 %. Source : INSEE RP 2012,2017 - traitement DSSJ - Lecture : En 2017, pour les quartiers dont les habitant·es sont principalement de catégorie aisée, le nombre de personnes au chômage de 15 à 64 ans est de 3.227, ce qui représente 13.4 % des chômeur·euses à Strasbourg. Le nombre de chômeur·euses a varié, pour ce type de quartier, de 4.1 % depuis 2012. Il représente 7,5 % des personnes en âge de travailler.

À l'échelle des 28 quartiers de Strasbourg, le chômage a beaucoup varié. Il reste supérieur à 20 % des 15-64 ans dans les quartiers Cité de l'Ill, Elsau, Port du Rhin et Cronenbourg - Cité Nucléaire, bien qu'il ait baissé de -12,4 % à l'Elsau entre 2012 et 2017. Le chômage a augmenté de près de 20 % et plus dans les quartiers Koenigshoffen, Tribunal, Esplanade, Neuhof-Village, jusqu'à +42,5 % dans le quartier du Hohberg.

Quartiers	Nbr. de chômeur·euses en 2017	Variation %	Part 15-64 ans par quartier en %
Bourse-Krutenau	918	10.3	10.2
Centre-Ville	1120	-4.0	7.9
Cité de l'Ill	553	-9.5	21.8
Cronenbourg – Cité Nucléaire	1132	1.9	20.1
Elsau	693	-12.4	21.1
Esplanade	1150	24.2	11.8
Gare	1365	12.7	12.8
Hautepierre	1567	-8.5	18.5
Hohberg	453	42.5	19.3
Koenigshoffen	1651	19.9	16.9
Meinau-Canardière	1168	-2.0	17.5
Meinau-Villas	148	-28.2	6.0
Montagne-Verte	1334	11.3	16.5
Musau	342	17.5	15.6
Neudorf	3077	-1.3	10.5
Neuhof-Cités	1212	-14.3	18.6
Neuhof-Village	856	31.3	12.0
Orangerie-Conseil	939	12.2	6.9
Port du Rhin	272	8.4	21.1
Poteries	534	2.9	14.7
Robertsau	959	14.0	8.2
Spach-Rotterdam	603	8.3	18.7
Tribunal	1002	20.1	10.4
Vieux-Cronenbourg	947	0.2	10.8

Tableau 28 : L'évolution du chômage dans les 28 quartiers de Strasbourg, entre 2012 et 2017

2. Le Halo autour du chômage : une population hétérogène et une situation transitoire

Le halo autour du chômage est constitué d'inactifs·ves n'étant pas au chômage au sens du Bureau international du travail mais étant dans une situation qui s'en approche. Au plan national, ce halo compte 1,4 million de personnes en 2015 (contre 2,9 millions de chômeur·euses).

Relativement stable entre 2003 et 2008, le halo a augmenté progressivement avec la crise. Mais il est moins lié aux fluctuations de l'activité économique que le nombre de chômeur·euses.

Par sa structure sociodémographique, le halo est proche du chômage, avec une différence : il est plus féminin. Comme les chômeur·euses, les personnes qui se trouvent dans le halo ont à la fois des parcours et des profils très variés. Certaines, relativement diplômées, se situent dans le halo autour du chômage pour des raisons temporaires. Leur passage vers le chômage, voire vers l'emploi, est fréquent. D'autres, moins diplômées, sont plus souvent découragées dans leur recherche d'emploi. Enfin, se trouvent dans le halo des personnes qui se sont éloignées du marché du travail pour des raisons durables ou liées à des difficultés de conciliation avec un emploi (études, maternité, enfant ou personne à charge, maladie, invalidité).

3. Les données de pôle emploi de fin décembre 2016 à 2020

Demandeur·euses d'emploi A, B, C	Strasbourg	Eurométropole
2016	30 134	47 528
2017	31 274	49 125
2018	30 802	48 223
2019	29 793	47 049
2020	31 606	50 030

Tableau 29 : les demandeur·euses d'emploi de 2016 à 2020. Champ : Ville et Eurométropole de Strasbourg. Source Pôle Emploi 2021.

La demande d'emploi par bassin d'emploi

Données brutes cat. A, B, C à fin décembre 2020	nb de demandeurs d'emploi dans le bassin	Poids dans la demande d'emploi cat. A, B, C du dépt	évolution sur un an
Haguenau	9 974	10.7%	+6.3%
Molsheim	8 151	8.7%	+6.3%
Sarre-Union Saverne	7 094	7.6%	+7.0%
Sélestat	8 801	9.4%	+5.9%
Strasbourg	55 199	59.1%	+6.4%
Wissembourg	4 132	4.4%	+8.2%

La demande d'emploi indemnisée

Bénéficiaires Fin de Mois, données brutes à fin septembre 2020	Chômeurs indemnisés		dont CSP		dont Formation	
	nb BFM	poids en %	nb BFM	poids en %	nb BFM	poids en %
Grand Est	246 528	100.0%	3 722	100.0%	13 100	100.0%
Ardennes	12 095	4.9%	196	5.3%	584	4.5%
Aube	14 510	5.9%	172	4.6%	687	5.2%
Marne	25 403	10.3%	381	10.2%	1 286	9.8%
Haute-Marne	7 068	2.9%	135	3.6%	411	3.1%
Meurthe-et-Moselle	30 111	12.2%	464	12.5%	1 800	13.7%
Meuse	7 052	2.9%	76	2.0%	392	3.0%
Moselle	46 270	18.8%	664	17.8%	2 624	20.0%
Bas-Rhin	50 573	20.5%	945	25.4%	2 661	20.3%
Haut-Rhin	36 629	14.9%	494	13.3%	1 754	13.4%
Vosges	16 817	6.8%	195	5.2%	901	6.9%

Tableau 30 : la demande d'emploi et son indemnisation.
Source : Pôle Emploi 2021.

Le nombre de demandeur·euses d'emploi à Strasbourg de catégories A, B et C varie autour de 30.000 depuis 2016 (et proche de 48.000 demandeur·euses dans l'Eurométropole).

Le nombre de demandeur·euses d'emploi par bassins d'emploi du Bas-Rhin montre la place prédominante de Strasbourg qui représente près de 60 % de la demande d'emploi avec plus de 55.000 demandeur·euses, avec une augmentation de +6,4 % sur l'année 2020.

La demande d'emploi indemnisée est renseignée par Départements de la région Grand-Est. Le nombre de demandeur·euses du Bas-Rhin prédomine, avec plus de 20 % des chômeur·euses indemnisé·es. À l'échelle nationale, entre 2017 et 2019, la part des demandeur·euses d'emploi indemnisés se situe entre 52 % et 54 %[19].

À Strasbourg, fin 2020 on dénombre 2.182 bénéficiaires de l'Allocation spécifique de solidarité (ASS) soit 6,9 % des 31.606 demandeur·euses d'emploi, allocation qui peut être accordée aux chômeur·euses en fin de droits[20].

[19] Quelle évolution des droits à l'assurance chômage ? IRES : juin 2020, M. Grégoire, C. Vives & J. Deyris
[20] L'allocation de solidarité spécifique (ASS) pour les personnes sans droits au chômage avec un plafond de ressources 1183,70 € (personne seule) ou de 1860,10 € (couples). Montant mensuel de 507,30 €. Src : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12484

B. LA STRUCTURE DE L'EMPLOI À STRASBOURG AVANT LA CRISE SANITAIRE DE 2020

« L'effondrement de l'activité économique fait chuter l'emploi. Une partie de la population en emploi précaire, déjà fragile et inquiète, l'est encore plus aujourd'hui. Le chômage frappe d'abord les personnes peu qualifiées et les salarié·es en contrat court. L'intérim s'arrête. Les petits indépendants paient très cher le prix de la crise. Il faudra des mois pour se relever du trou d'air actuel ». (Observatoire des inégalités - avril 2020)

1. La part de non-salarié·es dans les grandes métropoles

En 2017, à Strasbourg, la part des non-salarié·es représente 14 % des emplois, en 5e position des métropoles françaises (cf. Tableau 31).

Ville	Nombre de salariés	Nombre de non salariés	Part de non salariés(%)
Bordeaux	91357	18594	20
Nice	107706	19786	18
Montpellier	89057	15349	17
Nantes	114327	16971	15
Strasbourg	95477	13030	14
Toulouse	182136	25649	14
Rennes	75661	9700	13
Lille	83584	9767	12
Reims	62019	6242	10

Tableau 31: La part de non-salarié·es dans les villes de plus de 200.000 habitant·es - source INSEE 2017 - traitement DSSJ

La crise économique, en conséquence, de la crise sanitaire due au Covid19 aura des effets différenciés selon les ressources de travailleurs non-salarié·es. Un sondage de l'IFOP pour les assureurs Groupama et Gan montre que près de 54 % seulement des sondés sont couverts par un contrat de prévoyance tandis que 51 % seulement sont couverts par une assurance santé. Par ailleurs, 42 % seulement des sondés bénéficient d'une assurance retraite. La conjoncture économique actuelle aura donc influencé non seulement la rentabilité, mais obligera aussi les travailleurs non-salarié·es à limiter la couverture de leur assurance.

Selon la définition de l'INSEE, Les indépendants se distinguent des autres travailleurs par le fait qu'ils n'ont pas de lien de subordination juridique permanente à l'égard d'un donneur d'ordre et ne disposent pas de contrat de travail; ils ne bénéficient donc pas de la protection du droit du travail [...] La plupart des indépendants sont considérés comme non-salarié·es par le code de la Sécurité sociale et sont donc affiliés à un régime de protection sociale des non-salarié·es: entreprises individuelles classiques, micro-entrepreprises ou gestionnaires majoritaires de SARL [...]. Les non-salarié·es désignent l'ensemble des personnes affiliées à un régime de protection sociale des non-salarié·es: régime social des indépendants (RSI, devenu la sécurité sociale des indépendants en 2018), Urssaf ou Mutualité sociale agricole (MSA) [...]. Cela concerne Micro-entreprises (auto-entreprises), Profession libérale, Agriculture, sylviculture et services paysagers, Commerce et artisanat commercial, Santé et action sociale, Construction, Transports et entreposage... Depuis la création du statut de Micro entreprise en 2009, plus de 200 000 nouvelles personnes optent chaque année pour le régime du micro-entrepreneuriat (cf. Figure 24).

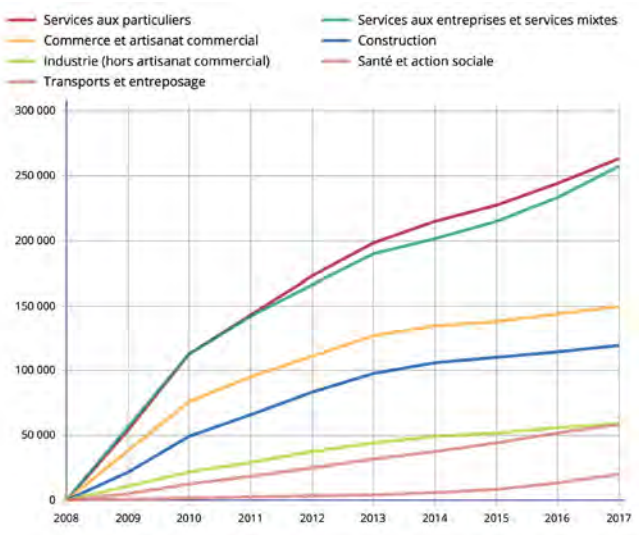

Figure 24: Effectifs de micro-entrepreneurs par secteur entre 2009 et 2017. Champ: France hors Mayotte, micro entrepreneurs économiquement actifs au 31 décembre hors agriculture. Source: INSEE 2017.

2. La part de postes du secteur « non marchand » dans les grandes métropoles

La connaissance du type d'emploi sur un territoire renseigne sur les conséquences potentielles de la crise sanitaire sur l'activité économique et l'évolution des ressources des ménages.

Ville	Nombre postes non marchands	Nombre total de postes	Part de non marchand (%)
Lille	95454	180283	53
Rennes	70582	136580	52
Montpellier	74435	152745	49
Bordeaux	82009	177577	46
Strasbourg	72391	159868	45
Nice	63902	146790	44
Nantes	75862	176919	43
Reims	35873	82593	43
Toulouse	114574	305602	37

Tableau 32: Nombre de postes des établissements actifs des services non marchands - Source INSEE (FLORES 2018) – traitement DSSJ
NB: Une personne peut occuper plusieurs postes à temps partiel dans des établissements distincts.

Les activités de services «non marchands»[21] se rencontrent dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'action sociale et de l'administration.
Les Hôpitaux de Strasbourg (HUS), l'Université et l'Eurométropole sont les organismes avec le plus d'emplois publics de la ville, mais pour autant l'emploi public ne représente que 45% des emplois à Strasbourg, en 5e position des métropoles françaises.

3. La population en emploi précaire à Strasbourg

En 2017, pour le territoire de Strasbourg, le nombre de personnes en emploi précaire[22] de 15 à 64 ans est de 21.359, soit une variation pour ce territoire de 3% depuis 2012. Le taux d'emplois précaires est de 22,4% (cf. Tableau 33). Ce taux est supérieur à 20% dans les quartiers moyennement populaires et populaires de Strasbourg et il a augmenté de 7% environ dans ces quartiers (cf. Tableau 34).

TERRITOIRE	activité précaire	Variation %	Nbr salariés	Part %
Strasbourg	21359	3.0	95491	22.4
Eurométropole	32195	5.4	177087	18.2
Bas-Rhin	65724	5.0	436207	15.1
CeA	105693	5.9	721702	14.6

Tableau 33: Les emplois précaires selon l'échelle des collectivités d'Alsace.
Source: INSEE 2012-2017. Traitement DSSJ. Lecture: les 21.359 personnes en activité précaires représentent 22,4% des salarié·es en 2017. Ce nombre a augmenté de 3% depuis 2012.

Q4	activité précaire	Part/Strasbg %	Variation %	Part Nbr salariés Quartier %
aisé	4336	20.5	-2.7	20.2
moyen aisé	9939	47.0	1.9	22.6
moyen populaire	3756	17.7	7.2	21.9
populaire	3133	14.8	6.8	25.6

Tableau 34: Les emplois précaires selon les types de quartier à Strasbourg.
Source: INSEE 2012-2017.
Traitement DSSJ. Lecture: Dans les quartiers catégorie aisée, le nombre de personnes en activité précaire de 15 à 64 ans est de 4.336, ce qui représente 20.5% de la population en activité précaire de la ville et 20% des salarié·es de ces quartiers. Ce nombre a varié, pour ce type de quartier, de -2.7% depuis 2012.

Q28	activité précaire	Part/Strasbg %	Variation %	Part Nbr salariés Quartier %
Port du Rhin	190	0.9	68.1	34.1
Hohberg	278	1.3	39.0	22.5
Meinau-Villas	280	1.3	26.7	18.9
Poteries	426	2.0	26.0	20.6
Montagne-Verte	944	4.5	19.3	22.7
Cronenbourg - Cité Nucléaire	633	3.0	14.7	26.4
Esplanade	1063	5.0	13.9	29.0
Hautepierre	948	4.5	11.0	26.2
Gare	1617	7.6	-10.6	30.5
Elsau	308	1.5	-12.5	24.4
Spach-Rotterdam	387	1.8	-20.9	26.7
Musau	153	0.7	-31.1	15.2

Tableau 35: Les personnes en activité précaire dans les quartiers de Strasbourg. Champs: les quartiers pour lesquels la variation est supérieure à 10% entre 2012 et 2017

Le nombre de personnes en activité précaire évolue forte-ment entre 2012 et 2017 selon les quartiers de Strasbourg. Il augmente de plus de 26% dans les quartiers Poteries, Meinau-Villas, Hohberg et jusqu'à +68% au Port du Rhin. À l'inverse, il diminue de plus de 10% dans les quartiers Gare, Elsau, Spach-Rotterdam, et jusqu'à -31% à la Musau.

[21] On considère qu'une unité rend des services non marchands lorsqu'elle les fournit gratuitement ou à des prix qui ne sont pas économiquement significatifs: source INSEE
[22] Les emplois précaires sont les contrats à durée déterminée, d'intérim, les contrats aidés ou d'apprentissage.

4. La population en emploi fragile à Strasbourg

Les personnes en emploi potentiellement plus impactés par une période de confinement sont les personnes en contrats à temps partiel, en travail indépendant, en contrat d'aide familiale regroupé sous la dénomination «emploi fragile». La part de ce type d'emploi est plus élevée (9,9 %) que sur le reste du territoire (7,2 % pour le Bas-Rhin).

TERRITOIRE	activité fragile	Variation %	Nbr en emploi	Part %
Strasbourg	10513	25.6	106600	9.9
Eurométropole	17096	22.4	196615	8.7
Bas-Rhin	34513	16.1	481558	7.2
CeA	54998	14.6	794817	6.9

Tableau 36 : Nombre et part d'emplois fragiles selon l'échelle des collectivités d'Alsace. Source : INSEE 2017. Traitement DSSJ.

Dans les quartiers aisés, les professionnel·les exerçant en libéral sont plus nombreux que dans les quartiers populaires et leurs niveaux de revenus, comme ceux des consultant·es indépendant·es, sont généralement plus élevés que pour les indépendant·es des quartiers populaires, leur procurant une certaine sécurité financière en cas de crise.

Q4	activité fragile	Part/Strasbg %	Variation %	Part Nbr en emploi Quartier %
aisé	3624	34.7	25.8	14.1
moyen aisé	4541	43.5	22.7	9.4
moyen populaire	1318	12.6	32.5	7.1
populaire	965	9.2	23.2	7.3

Tableau 37 : Part d'emplois fragiles selon les quartiers de Strasbourg

5. La structure de l'emploi est plus fragile à Strasbourg

	Strasbourg	Bas-Rhin
Actifs	130 868	548 324
Chômeurs	24 272	66 756
Part chômeurs	19%	12%
En emploi	106 596	481 568
Emplois précaires	21 359	65 724
Part Préc./Emploi	20%	14%
Emploi fragiles	10 513	34 513
Part Frag./Emploi	10%	7%

La structure de l'emploi apparaît plus fragile à Strasbourg que dans le reste du Bas-Rhin.

À Strasbourg, les parts :

→ de chômeur·euses (+ 7 points)
→ d'emplois précaires (+6 points)
→ d'emplois fragiles (+3 points)

sont toutes supérieures à celles du Bas-Rhin pour un quart des actifs·ves du département

C. DES INÉGALITÉS D'ACCÈS À L'EMPLOI LIÉES AU SEXE OU À L'IMMIGRATION

La part d'actifs·ves occupé·es non diplômé·es ayant interrompu ou non leur scolarité est de 7,9 % des actifs·ves, similaire à l'échelle nationale[23]. Compte tenu de l'environnement urbain ils sont plus souvent ouvrier·ères qu'artisans ou agriculteurs.

Pour les actifs·ves occupé·es diplômé·es, on observe des différences liées au sexe ou à l'immigration de catégories professionnelles pour le même niveau de diplôme en 2017 :

→ Du fait de l'importance de l'Université à Strasbourg, la part des diplômé·es du supérieur (Licence, Master, Doctorat) est de 54 %, très supérieure à la moyenne nationale (33 %) et ils occupent sensiblement les mêmes positions professionnelles de «Cadres et professions intellectuelles supérieures» qu'à l'échelle nationale.

→ Les différences femmes-hommes de situations professionnelles au regard des diplômes :
  → Quel que soit le niveau de diplôme, les femmes sont **moins souvent** «Cadres et professions intellectuelles supérieures» (jusqu'à près de 10 points de moins pour le niveau Master) et **surreprésentées** pour les professions intermédiaires (jusqu'à 18,8 points de plus pour le Baccalauréat général ou technologique).
  → En revanche, elles sont **sous-représentées** chez les ouvrier·ères (jusqu'à 19,3 points de moins pour le Baccalauréat général ou technologique)

[23] Source : INSEE RP détail mobilités professionnelles 2017

→ Les différences de situations professionnelles entre immigré·es ou non immigré·es au regard des diplômes :

→ Quel que soit le niveau de diplôme, les immigré·es sont **moins souvent** « Cadres et professions intellectuelles supérieures » (jusqu'à près de 10 points de moins pour le niveau Master) et pour les professions intermédiaires (jusqu'à 19 points de moins pour le Baccalauréat général ou technologique).

→ En revanche, ils sont **surreprésentés** chez les ouvrier·ères (jusqu'à 28 points de plus pour le Baccalauréat général ou technologique)

À l'échelle nationale, ces différences sont de même type mais moins marquées.

D. LE REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE : UNE ALLOCATION LIÉE À L'ÉVOLUTION DE L'EMPLOI

Les politiques d'insertion sont des politiques de suivi et d'accompagnement dans une logique de parcours. Elles reposent sur un dispositif d'orientation des personnes inscrites au chômage, aux personnes en sous-emploi, aux allocataires du Revenu de solidarité active (RSA) et qui privilégient l'accompagnement pour le retour à l'emploi. Ainsi le RSA vise à assurer aux personnes sans ressources un niveau minimum de revenus ainsi qu'un programme d'accompagnement à l'insertion professionnelle. Il est soumis à des conditions de ressources et de composition du foyer et il se décline selon quatre profils d'assurés : Les demandeur·euses d'emploi de 25 ans ou plus, les parents isolés, les jeunes actifs·ves (moins de 25 ans) lorsqu'ils bénéficient d'une certaine durée d'activité professionnelle, les jeunes parents.

Au-delà de l'aide financière, le RSA est également un dispositif d'aide à l'insertion professionnelle. Ainsi, les bénéficiaires sont dans l'obligation de rechercher un emploi lorsque les ressources du foyer sont en moyenne inférieures à 500 € par mois. L'assuré·e peut au choix : rechercher un emploi, entreprendre les démarches nécessaires à la création d'une entreprise, suivre les actions d'insertion qui lui sont prescrites. Par ailleurs, cette personne ne peut refuser plus de 2 fois des offres d'emploi dites « raisonnables » tel que défini dans son projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE) ou dans le contrat d'engagement (au même titre que les autres demandeur·euses d'emploi, cette contrainte n'est pas spécifique au bénéficiaire du RSA).

1. Le RSA : une diminution du nombre de bénéficiaires due à l'introduction de la Prime d'activité

Le nombre d'allocataires du RSA a baissé de -23 % de 2013 à 2017, mais la part d'allocataires strasbourgeois·es reste majoritaire (52 %) sur le Bas-Rhin (cf. Tableau 38). Cette baisse doit être mise en relation avec l'évolution du nombre d'allocataires de la Prime d'activité mise en place en 2016 en remplacement du RSA Activité et de la Prime à l'emploi. Elle concerne aujourd'hui 19 % des ménages strasbourgeois et 35 % des allocataires du Bas-Rhin de cette prime sont strasbourgeois·es (cf. Tableau 39). Elle concerne près de 30 % des ménages des quartiers populaires de Strasbourg (cf. Tableau 40).

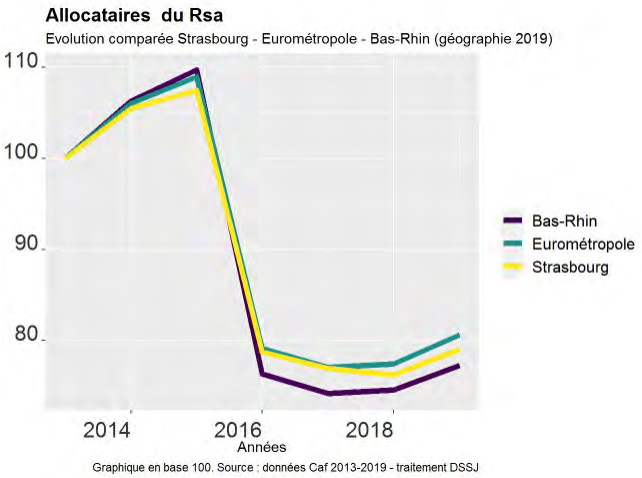

Figure 25 : Évolution annuelle comparée – Rsa.

Collectivités	Nbr. alloc. RSA	Variation (%)	Part des ménages (%)
Strasbourg	14302	-21.0	10.7
Eurométropole	19790	-19.3	8.7
Bas-Rhin	27319	-22.7	5.5

Tableau 38 : Les allocataires du RSA en 2019. Source Caf 2013-2019 – traitement DSSJ. Lecture : Le nombre de strasbourgeois allocataires bénéficiant du Rsa est de 14.302 en 2019. Il a baissé de -21% depuis 2013 et représente 10,7 % des ménages.

Les données d'évolution les plus récentes indiquent une hausse des allocataires du RSA de 12 % sur la période 2019-2020 pour atteindre 29.692 allocataires suivie d'une baisse de 7 % pendant les 6 premiers mois de l'année 2021.

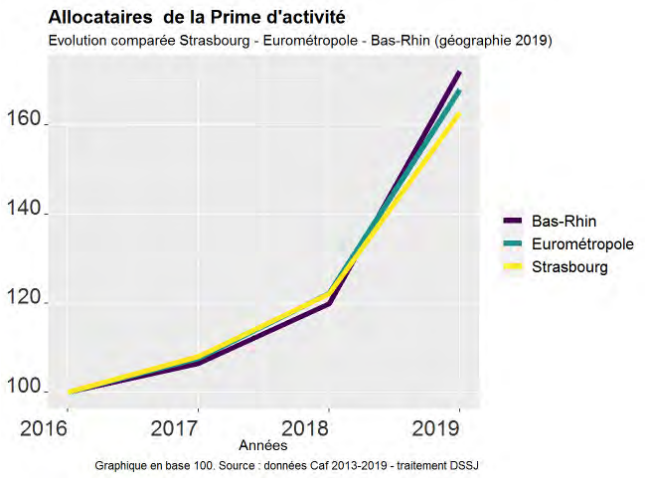

Figure 26: Évolution annuelle comparée – Prime d'activité.

Collectivités	Nbr. alloc. Prime d'activité	Variation (%)	Part des ménages (%)
Strasbourg	25561	62.9	19.1
Eurométropole	41197	67.9	18.0
Bas-Rhin	72656	72.1	14.7

Tableau 39: Les allocataires de la Prime d'Activité en 2019 par niveau de collectivité. Source: Caf 2013-2019 – traitement DSSJ

Quartier	Nbr. alloc. Prime d'activité	Variation (%)	Part des ménages (%)
aisé	3033	68.8	9.7
moyen aisé	11005	68.5	18.0
moyen populaire	5787	61.3	25.4
populaire	5239	47.1	29.6

Tableau 40: Les allocataires de la prime d'activité en 2019 par type de quartiers. Source: Caf 2013-2019 – traitement DSSJ

2. L'ancienneté dans le dispositif du Rsa, 18 % en sont allocataires depuis plus de 10 ans

La part des personnes nouvellement entrées dans le dispositif RSA, et plus particulièrement depuis moins d'un an, est prépondérante à Strasbourg (20 %) comme dans le reste du Bas-Rhin (22 %). Néanmoins, la part des personnes allocataires du RSA depuis plus de 10 ans arrive en 2e position avec plus de 18 % à Strasbourg ou plus de 16 % à l'échelle du Bas-Rhin et le poids de Strasbourg est prépondérant pour toutes les durées supérieures à 1 an jusqu'à atteindre 57,2 % des allocataires ayant entre 8 et 9 ans d'ancienneté (cf. Tableau 41).

Nombre de foyers bénéficiaires du RSA

Ancienneté dans le dispositif	Strasbourg		Bas-Rhin		Poids Strasbourg / Bas-Rhin
	nb	%	nb	%	
<= 1 an	3 054	*20,1%*	6 537	*22,0%*	46,7%
]1-2 ans]	2 289	*15,0%*	4 494	*15,1%*	50,9%
]2-3 ans]	1 741	*11,4%*	3 473	*11,7%*	50,1%
]3-4 ans]	1 222	*8,0%*	2 428	*8,2%*	50,3%
]4-5 ans]	839	*5,5%*	1 655	*5,6%*	50,7%
]5-6 ans]	699	*4,6%*	1 362	*4,6%*	51,3%
]6-7 ans]	632	*4,2%*	1 200	*4,0%*	52,7%
]7-8 ans]	585	*3,8%*	1 125	*3,8%*	52,0%
]8-9 ans]	549	*3,6%*	959	*3,2%*	57,2%
]9-10 ans]	811	*5,3%*	1 521	*5,1%*	53,3%
plus de 10 ans	2 804	*18,4%*	4 938	*16,6%*	56,8%
TOTAL	15 225	*100,0%*	29 692	*100,0%*	51,3%

Tableau 41: Ancienneté dans le dispositif RSA. Source: Caf - Allstat.FR6_1220, données définitives

3. La forte augmentation du nombre d'allocataires du RSA socle non majoré (avec ou sans prime d'activité)

Le nombre d'allocataires du RSA socle non majoré[24], qui concerne 90 % des allocataires du RSA, a augmenté moins fortement à Strasbourg (+16,8 %) qu'à l'échelle de l'Eurométropole (+22,8 %) ou le Bas-Rhin (+22,7 %), il concerne cependant la part la plus forte (9,7 %) des habitant·es pour cette échelle territoriale (4,9 % des bas-rhinois).

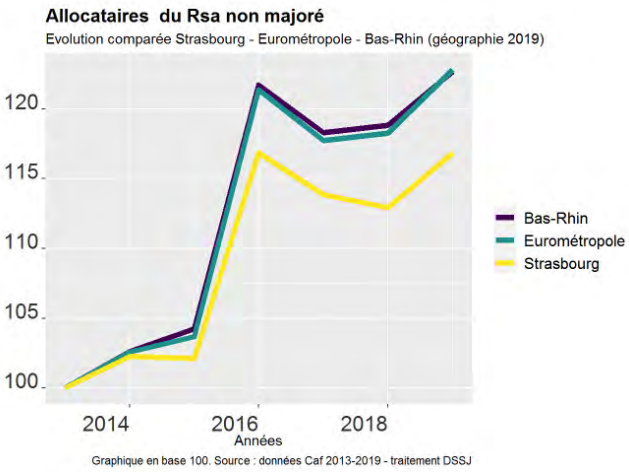

Figure 27 : Evolution annuelle comparée – allocataires Rsa socle non majoré. Source Caf 2013-2019 – traitement DSSJ.

Collectivités	Nbr. alloc. RSA socle non majoré	Variation (%)	Part des ménages (%)
Strasbourg	12943	16.8	9.7
Eurométropole	17753	22.8	7.8
Bas-Rhin	24260	22.7	4.9

Tableau 42 : Nombre d'allocataires du Rsa socle non majoré en 2019. Source Caf 2013-2019 – traitement DSSJ. Lecture : Le nombre de strasbourgeois·es allocataires bénéficiant du Rsa socle non majoré est de 12.943 en 2019. Il a augmenté de 16,8 % depuis 2013 et représente 9,7 % des ménages.

Le nombre d'allocataires du RSA socle non majoré évolue moins fortement dans les quartiers populaires que dans les autres types de quartiers de Strasbourg (cf. Tableau 43). En effet, il augmente de près de 20 % dans les quartiers moyennement aisés, les plus peuplés de Strasbourg et concerne plus de 22 % des ménages des quartiers populaires. Le nombre d'allocataires du RSA socle non majoré à presque doublé dans le quartier du Hohberg et concerne 239 allocataires soit 16,3 % des ménages de ce quartier. Il a également augmenté de plus de 20 % et plus dans de nombreux quartiers de Strasbourg et il concerne plus de 1 ménage sur 5 dans les quartiers Elsau et Hautepierre. Cette proportion est également élevée dans les quartiers Port du Rhin et Cité de l'Ill.

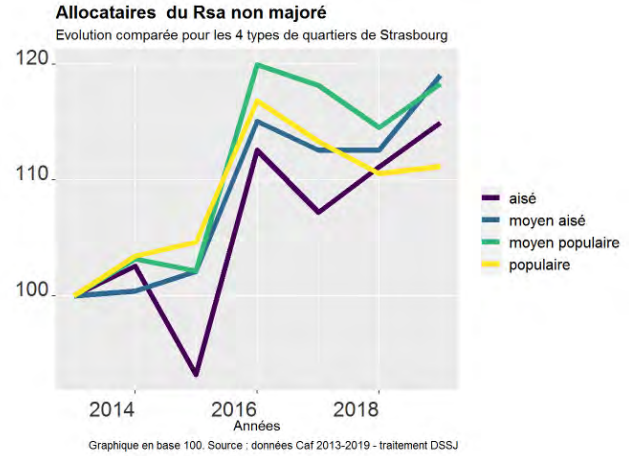

Quartier	Nbr. alloc. RSA socle non majoré	Variation (%)	Part des ménages (%)
aisé	1216	14.9	3.9
moyen aisé	4754	19.0	7.8
moyen populaire	2720	18.3	11.9
populaire	4015	11.2	22.7

Tableau 43 : Nombre d'allocataires du Rsa socle non majoré en 2019.

[24] En 2020, le montant mensuel du RSA socle va de 497,01€ pour une personne seule avec aide au logement, à 1.411,94€ pour un couple avec trois enfants sans aide au logement.

4. Sur 28 quartiers de Strasbourg, la moitié connait une augmentation d'allocataires du RSA socle supérieure à la moyenne strasbourgeoise.

Le quartier du Neudorf compte 1.945 allocataires du RSA socle non majoré en 2019, ce qui représente 40 % des 4.754 allocataires de ce type dans les quartiers « moyennement aisé » de Strasbourg, ceci avec une augmentation de plus de 19 % depuis 2013.

Cette évolution marque elle aussi le phénomène de diffusion de la précarité dans les quartiers de type intermédiaire (moyen populaire, moyen aisé).

Quartiers (extrait des 28)	catégorie	Nbr. alloc. RSA socle non majoré	Variation %	Part des ménages de ce quartier (%)
Hohberg	moyen populaire	239	92.7	16.3
Vieux-Cronenbourg	moyen aisé	409	59.1	6.4
Tribunal	moyen aisé	323	47.5	5.2
Poteries	moyen populaire	254	35.1	11.3
Port du Rhin	populaire	191	34.5	18.2
Cité de l'Ill	populaire	347	34.5	18.9
Orangerie-Conseil des XV	aisé	268	29.5	2.7
Koenigshoffen	moyen populaire	753	28.1	11.6
Robertsau	aisé	223	27.4	2.7
Meinau-Villas	aisé	81	22.7	4.5
Montagne-Verte	moyen populaire	650	21.3	11.9
Esplanade	moyen aisé	406	19.8	6.1
Neudorf	moyen aisé	1945	19.6	8.6
Elsau	populaire	469	19.0	22.0
Hautepierre	populaire	1058	13.5	22.4
Cronenbourg - Cité Nucléaire	populaire	592	10.9	17.7
Gare	moyen aisé	840	9.7	11.5
Wacken	aisé	19	-13.6	3.3

Tableau 44 : Évolution du nombre d'allocataires du RSA socle non majoré pour les quartiers dont la variation est supérieure à +/- 10 % depuis 2013. Source Caf 2013-2019 – traitement DSSJ. Lecture : Le quartier du Hohberg, de type « moyen populaire », le nombre d'allocataires du RSA socle non majoré a augmenté de 92,7 % depuis 2013, pour atteindre 239 allocataires en 2019, soit 16,3 % des ménages de ce quartier.

Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

Chaque dispositif d'insertion a sa propre plateforme de suivi ce qui entraine une fragmentation des outils de suivi et alourdit la charge administrative pour les associations qui doivent renseigner sur ces plateforme l'évolution de la situation des personnes quelles accompagnement.

Les sous-thèmes qui n'avaient pas ou peu de données statistiques en support relatives à Strasbourg ont porté sur la connaissance de l'offre, l'accompagnement vers l'emploi et la formation professionnelle et ont donné lieu à de nombreux échanges autour des constats suivants :

- → Le processus de centralisation de l'accès aux offres d'emploi insertion est considéré comme bienvenu ainsi que l'existence de dispositifs localisés de mise en relation avec les entreprises en proximité.
- → Le nombre important d'acteurs dans le champ de l'aide à l'insertion professionnelle a pour effet un manque de visibilité globale pour accompagner efficacement les personnes.
- → L'offre de service est très variable selon les opérateurs et il y a nécessité de travailler la complémentarité entre opérateurs.
- → L'individualisation des mécanismes d'accès à la formation complexifie le travail d'accompagnement des personnes.

crédit photo : Jonathan Marchal - Unsplash

crédit photo : Alban Hefti

4 Le logement et l'hébergement

Le logement, qui constitue généralement le principal poste des dépenses des ménages, est une préoccupation constante des politiques publiques de nos deux collectivités. Il représente de ce fait une forte partie de l'activité de l'accompagnement social. La question sociale du logement sera abordée selon trois angles: l'adéquation de l'offre et de la demande, ses effets sur les expulsions locatives et sur la précarité énergétique. À cet égard, l'observatoire local des loyers du Bas-Rhin donne une vision globale utile à la compréhension des mécanismes locaux[25].

A. UN ACCROISSEMENT MODÉRÉ DU PARC DE LOGEMENT À STRASBOURG

Strasbourg compte 27 % des logements du Bas-Rhin, et l'accroissement du nombre de logements à Strasbourg (+7,2 %) est un peu supérieur à celui Bas-Rhin (+6,5 %).

TERRITOIRE	Nbr. logmt.	Variation %
Strasbourg	152505	7.2
Eurométropole	255354	7.2
Bas-Rhin	554036	6.5
CeA	930985	5.7

Tableau 45: Nombre de logements à Strasbourg en 2017. Lecture: En 2017, pour le territoire de Strasbourg, le nombre de logements est de 152.505, soit une variation pour ce territoire de 7.2 % depuis 2012. Source: INSEE RP 2012,2017 - traitement DSSJ.

B. STRASBOURG UNE DES VILLES AVEC LE PLUS FORT TAUX DE PERSONNES LOGÉES EN HLM

Ville	Propriétaires(%)	Locatif privé(%)	Locatif HLM(%)	Logement gratuit(%)
Nice	47.5	37.4	12.0	3.0
Marseille	43.8	37.7	16.1	2.4
Nantes	37.4	42.0	19.0	1.6
Rennes	35.0	41.2	22.0	1.8
Lyon	33.6	48.2	16.1	2.1
Paris	33.1	44.1	17.9	5.0
Toulouse	32.6	52.2	12.9	2.3
Bordeaux	31.8	53.1	13.2	1.9
Montpellier	30.9	50.9	16.2	2.0
Lille	29.5	46.5	22.0	2.1
Strasbourg	27.3	48.5	22.0	2.3
FRANCE	57.5	25.5	14.8	2.3

La ville de Strasbourg compte la part de propriétaires la plus faible (27,3 %) et la part de locatif HLM parmi les plus élevées (22 %) des 11 villes de plus de 200.000 habitant·es, comme Lille et Rennes.

Tableau 46: Répartition par statut d'occupation du parc de logements pour les 11 villes de plus de 200.000 habitant·es. Source: INSEE 2017.

1. L'évolution de la structure du parc HLM à l'échelle de l'Alsace

En 2017, la part de logement social est deux fois plus importante à Strasbourg que dans le reste du territoire alsacien, mais elle a moins progressé depuis 2012 (+2,6 %) avec la plus faible augmentation par rapport aux autres collectivités (cf. Tableau 47).

TERRITOIRE	Nbr. logmt. HLM	Variation %	Nbr logmt.	Part %
Strasbourg	29489	2.6	152505	19.3
Eurométropole	44967	5.6	255354	17.6
Bas-Rhin	55937	5.7	554036	10.1
CeA	98994	4.0	930985	10.6

Tableau 47: Le logement HLM en Alsace. Source: INSEE 2012-2017.

[25] www.adeus.org/productions/observatoire-local-des-loyers-du-bas-rhin-2/files/rapport-oll-2020-web-1.pdf

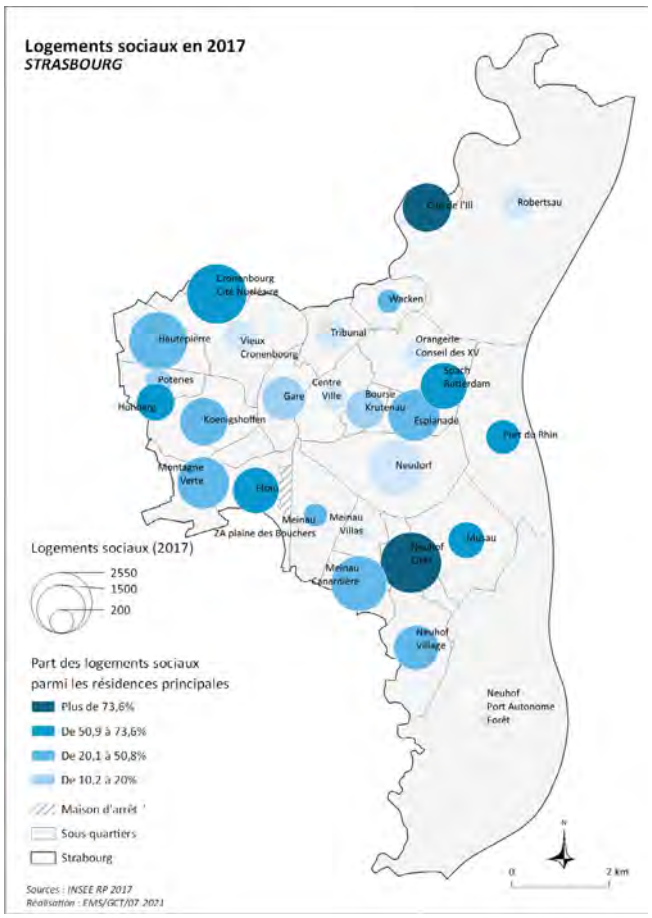

Figure 28 : Part des logements sociaux parmi les résidences principales. Champ : Strasbourg en 2017. Sources INSEE RP 2017 – traitement GCT.

Plus de 60 % des logements sont de type HLM dans les quartiers populaires. Dans certains quartiers ce taux atteint 73,6 % (cf. Tableau 48).

Le nombre de logements HLM a baissé (-2,2 %) depuis 2012 et encore plus dans les quartiers aisés (-5,8 %). Le nombre de logements HLM a augmenté dans les quartiers moyennement populaires et moyennement aisés (de +5 % à +7,8 %).

Q4	Nbr. logmt. HLM	Part/Strasbg %	Variation %	Part Nbr logmt. Quartier %
aisé	1300	4.4	-5.8	3.5
moyen aisé	8429	28.8	5.0	12.1
moyen populaire	7914	27.0	7.8	31.1
populaire	11639	39.7	-2.2	60.4

Tableau 48 : Nombre de logements HLM et évolution depuis 2012. Lecture : 4,4 % des logements HLM se situent dans les quartiers aisés (soit 1300 logements). Dans ces quartiers, le nombre de logements HLM a baissé de 5,8 % et ils représentent 3,5 % des logements pour ce type de quartier.

2. La demande annuelle de logements sociaux se stabilise à près de 28.000

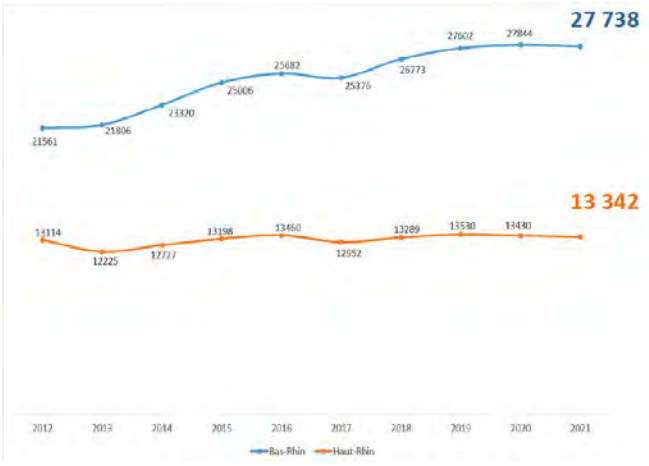

La demande de logements sociaux dans le Bas-Rhin s'est stabilisée depuis 2019 à près de 28.000 demandes par an, l'Eurométropole de Strasbourg représentant 84 % des demandes. (cf. Figure 29)
Parmi ces demandes, 38 % sont des demandes de mutation[26] de personnes déjà locataires du parc public.

Figure 29 : Les demandes de logement social actives dans Imoweb au 1er janvier. Source : Areal

[26] Une demande de mutation consiste pour un locataire à demander à son bailleur de lui proposer un autre logement, au sein de son parc de logements, plus adapté à l'évolution de sa situation (revenus, taille du ménage).

C. LES STATUTS D'OCCUPATION ÉVOLUENT PEU, ET LE LOCATIF PRIVÉ RESTE PRÉPONDÉRANT

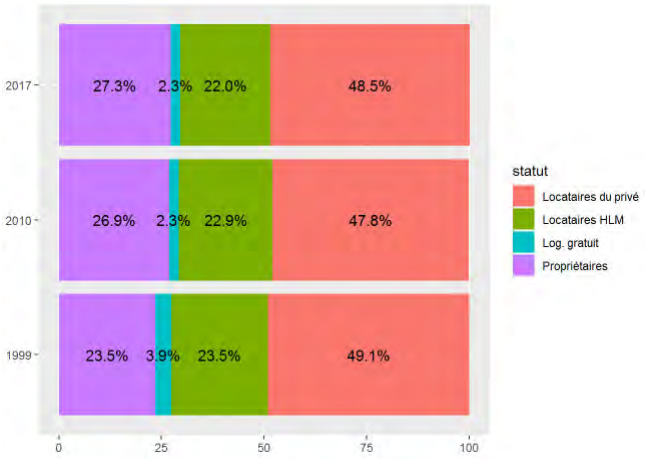

La part de locataires du privé reste prépondérante à Strasbourg. Elle a augmenté de 0,7 points entre 2010 et 2017, après avoir baissé de -1,3 points entre 1999 et 2010. La part de propriétaires continue sa progression +3,9 points de 1999 à 2010 et +0,4 points de 2010 à 2017. La part de locataires du parc social continue sa décroissance de -0,6 points à -0,9 point en 2017, bien que la demande de logement social reste forte[27].

Figure 30: Evolution du statut d'occupation à Strasbourg. Sources: INSEE 1999, 2010, 2017 – traitement DSSJ. Lecture: en 2017 la proportion de propriétaires est de 27,3%.

1. Le statut d'occupation du logement en 2017 est socialement marqué

Dans les quartiers aisés, les ménages sont majoritairement locataires du privé mais ils sont plus souvent propriétaires que dans les autres types de quartier.

La part de locataires du privé varie de 53% dans les quartiers aisés à près 14% dans les quartiers populaires de Strasbourg (cf. Tableau 49). Ils sont majoritaires dans les quartiers plutôt aisés et représentent près d'un tiers des locataires dans les quartiers moyennement populaires. À l'inverse, dans les quartiers populaires, les locataires HLM sont prépondérants (70%) et moyennement populaires (près de 40%).

Quartier	Propriétaires	Locataires du privé	Locataires HLM	Log. gratuit
aisé	39.2	53.0	5.3	2.5
moyen aisé	29.9	50.5	17.0	2.6
moyen populaire	28.2	31.0	39.4	1.4
populaire	14.8	13.7	70.0	1.5

Tableau 49: Statut d'occupation selon les types de quartier de Strasbourg. Source INSEE 2017 - traitement DSSJ. Lecture: dans les quartiers aisés, 39,2% des logements sont habitées par leurs propriétaires, 53% sont locataires du privé, 5,3% sont des logements HLM et 2,5% sont dans des logements fournis à titre gratuit.

2. Le taux d'effort des ménages est globalement stable, souvent supérieur à 30% dans le parc privé

Fin 2019, la CAF recense 61.679 allocataires d'une aide au logement, avec une augmentation de 7% depuis 2012, elle représente 46% des ménages strasbourgeois, une proportion bien plus élevée que pour l'Eurométropole et le Bas-Rhin (cf. Tableau 50).

Collectivités	Nbr. alloc. aides logement	Variation (%)	Part des ménages (%)
Strasbourg	61679	7.0	46.0
Eurométropole	81851	8.0	35.8
Bas-Rhin	109805	2.8	22.3

Tableau 50: Le nombre d'allocataires d'aides au logement en Alsace. Source Caf 2019.

[27] ADEUS Tableau de bord de l'Habitat – déc. 2015

Si la part de ménages concernés atteint près de 63% dans les quartiers populaires, le nombre le plus important de ménages (28.715) résident dans les quartiers moyennement aisés avec une augmentation de 8% depuis 2012 (cf. Tableau 51).

Quartier	Nbr. alloc. aides logement	Variation (%)	Part des ménages (%)
aisé	9911	-2.9	31.6
moyen aisé	28715	8.0	47.0
moyen populaire	10633	8.8	46.7
populaire	11110	5.4	62.7

Tableau 51: Le nombre d'allocataires d'aides au logement dans les quartiers de Strasbourg. Source Caf 2019.

Si l'on considère seulement les allocataires hors étudiant·es, ils sont 38.257 en fin 2020 dont 44,2% vivent dans le parc privé et 55,8% dans le parc social.

Les taux d'effort brut (avant aides financières) sont supérieurs à 30% pour plus de deux tiers des ménages (66,78%) avec une légère diminution depuis 2018 (cf. Figure 31). Les variations entre 2018 et 2020 sont faibles, avec des écarts inférieurs à 2%.

Les allocations logement permettent une réduction drastique des taux d'effort net, principalement dans le parc social où près de 7% seulement des allocataires ont un taux d'effort supérieur à 30%.

Près de la moitié (47%) des allocataires du parc privé ont un taux d'effort supérieur à 30%, ce qui fragilise les ménages modestes de ce parc, confronté à des prix de loyers élevés (cf. Figure 31).

Figure 31: taux d'effort logement brut et net en 2020 et 2018. Source Caf 31/12/2018 – 31/12/2020

3. La sur-occupation des logements décroit avec l'âge du propriétaire

L'occupation normale d'un logement (INSEE) *« une pièce de séjour pour le ménage, une pièce pour chaque personne de référence d'une famille, une pièce pour les personnes hors famille non célibataires ou les célibataires de 19 ans ou plus. Pour les célibataires de moins de 19 ans, on compte une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans, sinon, une pièce par enfant ».*

À Strasbourg en 2017, 30 % de logements sont sur-occupés (cf. Tableau 52).

	15 à 19 ans	20 à 24 ans	25 à 39 ans	40 à 54 ans	55 à 64 ans	65 à 79 ans	80 ans ou plus	Ensemble
normal	28.2	39.2	58.2	58.8	59.7	58.5	52.8	54.9
sous-occupé	2.7	2.4	4.5	12.3	23.1	31.6	39.6	14.4
sur-occupé	69.1	58.3	37.3	28.9	17.2	9.9	7.6	30.7
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Tableau 52 : L'occupation des logements. INSEE fichier détail logement 2017 – traitement DSSJ. Lecture : 28,2 % des logements à Strasbourg sont en occupation normale pour un ménage dont la personne de référence à entre 15 et 19 ans. Pour cette même tranche d'âge, il y a 2,7 % de sous-occupation, 69,1 % de sur-occupation.

La sur-occupation concerne 60 % à 70 % des logements quand ils sont occupés par des ménages dont la personne de référence à moins de 25 ans. À l'inverse, un tiers des logements sont sous-occupés quand la personne de référence à plus de 65 ans. La bascule de la prépondérance de la sur-occupation sur la sous-occupation se fait vraisemblablement dans la période de départ des enfants qui correspond au passage de 54 à 55 ans pour l'âge de la personnes de référence pour le logement, sachant que l'âge moyen du premier enfant est de 28,8 ans en France en 2019[28].

4. Dans les quartiers populaires, 1 logement sur 5 est sur-occupé

Quartiers	Part suroccupés	Part sous occupés
aisé	5.9	20.8
moyen aisé	8.1	10.3
moyen populaire	14.4	9.6
populaire	19.4	9.9

Tableau 53 : Occupation des logements selon le type de quartier.
Source : INSEE détail RP 2017 – traitement DSSJ

L'occupation des logements s'inverse selon les types de quartier : près de 20 % sont sur-occupés dans les quartiers populaires où les familles ont plus d'enfants (cf. section VII.2.), plus de 20 % sous-occupés dans les quartiers aisés.

D. UNE FORTE PRÉCARITÉ LIÉE AU LOGEMENT

À l'échelle nationale en 2017, le logement représente 24 % des dépenses pré-engagées des ménages les plus modestes, soit 10 points de pourcentage de plus que la moyenne des ménages[29]. Ainsi, de nombreux ménages, confrontés au chômage, disposant de revenus modestes ou bénéficiant d'aides sociales parce que sans emploi, peuvent rencontrer des difficultés budgétaires liées à leur logement. Elles se traduisent par des difficultés à s'acquitter du loyer ou des factures d'énergie.

1. Les expulsions locatives en augmentation de 2011 à 2018

Les impayés de loyers peuvent conduire à l'expulsion des locataires de leurs logements selon une procédure qui encadre ce processus. Les phases de la procédure quand elle arrive à son terme sont *l'assignation, le commandement de quitter les lieux, l'octroi du concours de la force publique, l'expulsion* : en cas de loyer impayé, le propriétaire peut procéder à l'assignation en justice du locataire. Si le·la juge estime que le·la locataire n'est pas en mesure de payer ou de suivre un plan d'apurement de la dette, iel peut prononcer une résiliation du bail avec ou sans délais. La procédure suivant son cours, un *Commandement de quitter les lieux* est délivré par voie d'huissier, puis, si le·la locataire ne quitte pas le logement, le·la propriétaire peut demander à la Préfecture *l'octroi du Concours de la force publique* pour expulser le·la locataire. Pour autant ces expulsions ne sont pas systématiquement exécutées.

[28] fr.statista.com/statistiques/579432/age-moyen-femme-naissance-premier-enfant-union-europeenne/
[29] Les dépenses pré-engagées en 2017. Note d'analyse n°102 – France Stratégie – Aout 2021.

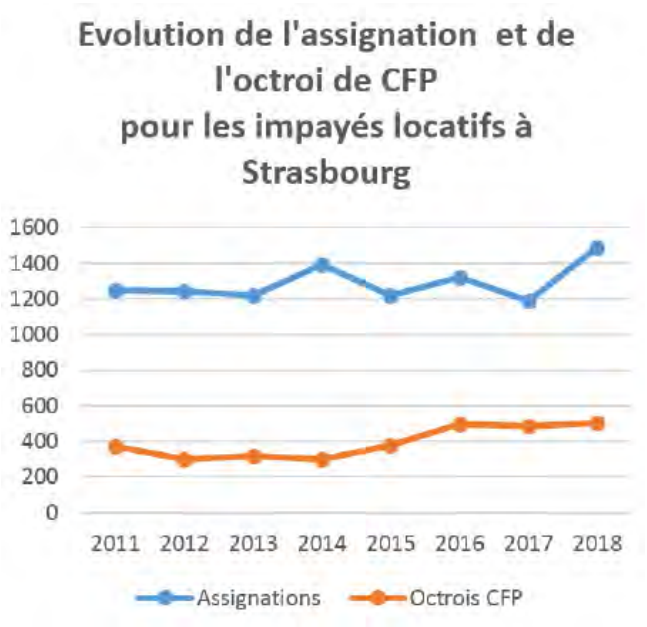

Face à l'accumulation des impayés de loyers, le risque d'expulsion (dite «expulsion locative») vient fragiliser encore davantage ces ménages qui peuvent être accompagnés par des professionnel·les du travail social de la Ville de Strasbourg pendant la durée de la procédure pour rechercher des solutions de maintien dans les lieux ou de mutation.

Tableau 54: Assignation et octroi de CFP. Source: Préfecture du Bas-Rhin.

En 2015, il y a eu 1.215 assignations, 754 commandements de quitter les lieux (CQL), 637 demandes par les bailleurs de concours de la force publique pour pouvoir procéder à l'expulsion (CFP), 375 octrois de CFP par la Préfecture, soit un taux d'octrois par rapport aux demandes de 58,06 % (cf. Tableau 55).

De 2011 à 2017, le nombre d'assignation reste stable puis augmente fortement en 2018. Le nombre d'octroi du concours de la force publique (CFP) augmente moins fortement pour atteindre son maximum en 2018 (502 octrois)

Le nombre d'assignations a augmenté de 22 % pour atteindre 1.488 en 2018, les demandes de CFP ont baissé mais les octrois de CFP ont augmenté de 34 %, soit 502 CFP octroyés avec un taux d'octroi de 81,63 % soit une augmentation de plus de 22 points. **41 % des 1190 assignations** pour impayé locatif, sur l'arrondissement de Strasbourg en 2017, aboutissent à l'octroi du Concours de la force publique (CFP) autorisant l'expulsion du logement[30].

Strasbourg	2015	2016	2017	2018	Évolution 2015-2018
Assignations	1215	1321	1190	1488	22 %
CQL	754	789	751	767	2 %
Demandes de CFP	637	718	662	615	-3 %
Octrois du CFP	375	497	483	502	34 %
Taux d'octroi du CFP	58,87 %	69,22 %	72,00 %	81,63 %	22,76

Tableau 55: Nombre d'assignations, de CQL et CFP à Strasbourg de 2015 à 2018. Source: Charte départementale de prévention des expulsions locatives du Bas-Rhin – 2019-2024

2. Les expulsions locatives: près de 2/3 des situations recensées dans le Bas-Rhin concernent des strasbourgeois·es

Les données disponibles les plus récentes indiquent une augmentation quasi continue du nombre de procédures avec une surreprésentation des situations strasbourgeoises par rapport au territoire du Bas-Rhin, par des taux comparés d'assignation en baisse mais près de 50 % et des taux d'octroi de la force publique supérieurs à 60 %.

[30] Charte départementale de prévention des expulsions locatives 2019-2024 (Bas-Rhin)

Assignations	2015	2016	2017	2018
Strasbourg	1215	1321	1190	1488
Bas-Rhin	1850	1907	1869	3044
Part Strasbourg	66 %	69 %	64 %	49 %

Tableau 56: Evolution comparée Strasbourg – Bas-Rhin du nombre d'assignations de 2015 à 2018. Source: Charte départementale de prévention des expulsions locatives 2019-2024 – Bas-Rhin

Octroi du CFP	2015	2016	2017	2018
Strasbourg	375	497	483	502
Bas-Rhin	556	640	638	794
Part Strasbourg	67 %	78 %	76 %	63 %

Tableau 57: Evolution comparée Strasbourg – Bas-Rhin du nombre d'octrois du concours de la force publique de 2015 à 2018. Source: Charte départementale de prévention des expulsions locatives 2019-2024 – Bas-Rhin

3. À Strasbourg, le nombre de ménages mis en demeure pour dette d'électricité dépasse les 10.000 ménages.

17 % des ménages de l'Eurométropole sont en situation de précarité énergétique[31] (estimation 2018)[32]. Sur la commune de Strasbourg, le nombre d'impayés d'électricité est lié à l'ancienneté des bâtiments ainsi qu'au niveau de revenus des ménages.

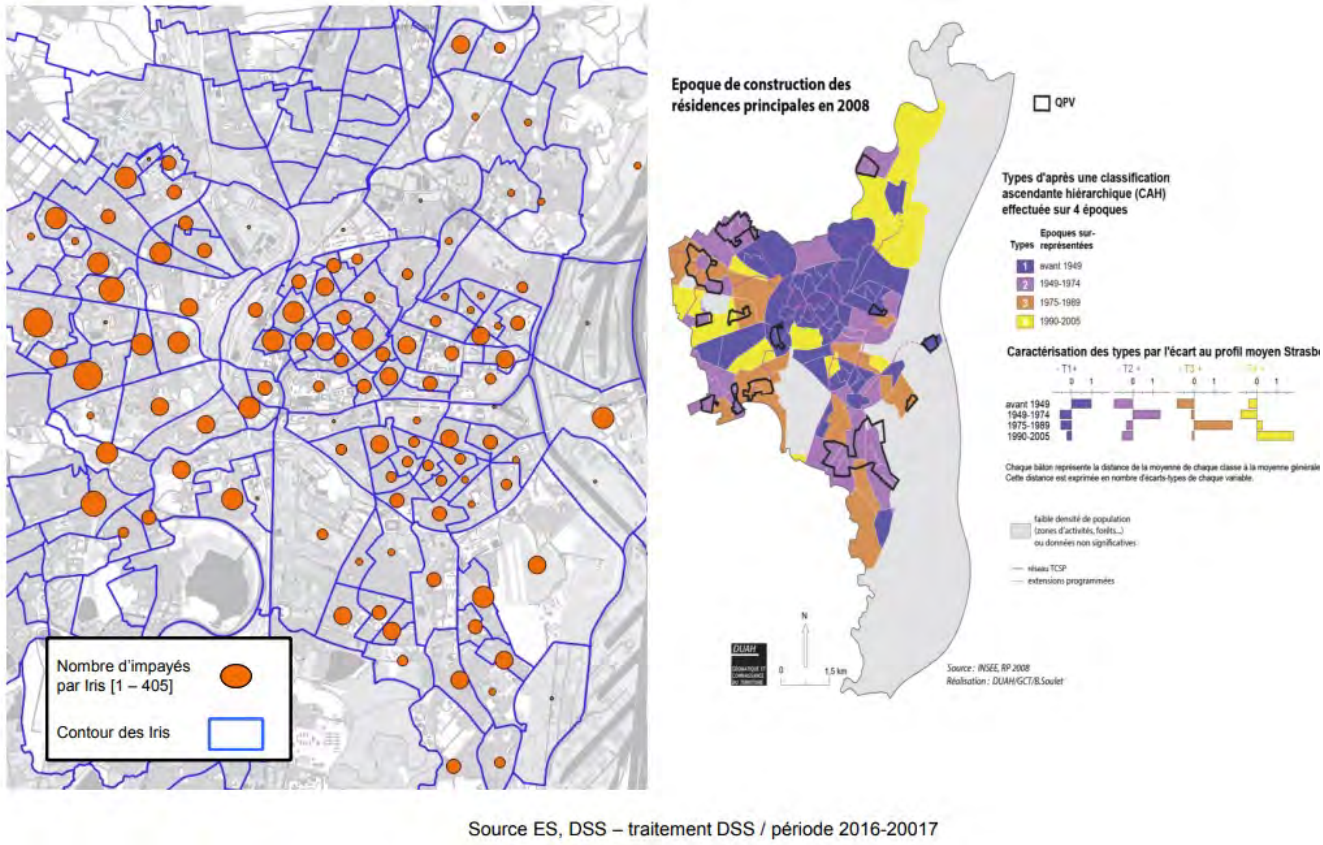

Source ES, DSS – traitement DSS / période 2016-20017

Figure 32: Les impayés d'électricité à Strasbourg en regard de l'ancienneté du bâti. Sources: Energies Strasbourg 2016-2017, INSEE 2008 – traitement DSSJ, GCT.

[31] « Est en situation de précarité énergétique au titre de la présente loi une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat. » Loi Besson du 31 mai 1990

[32] L'Eurométropole, territoire des énergies renouvelables

Une analyse menée en 2014 croisant à l'adresse et sur un an les données sociales relatives aux familles ayant sollicité une aide sociale et celles décrivant leurs logements dans le parc social, nous a permis de confirmer que le caractère énergivore des habitations construites avant la deuxième réglementation thermique de 1982 accentue la précarité des habitant·es. Par ailleurs, le décret de 2008 enjoignant les fournisseurs d'énergie à transmettre aux collectivités en charge de l'action sociale les listes nominatives, à l'adresse, des abonnés endettés avec leur niveau de dette, a permis d'étudier plus finement ce type de précarité.

Année	2017	2018
Nombre de dettes	10 540	10 247
Dette médiane	182 €	189 €
Seuil dernier quartile	274 €	290 €

Tableau 58 : Nombre et montant des dettes pour impayés d'électricité. Champ : Strasbourg, années 2017 et2018. Source : Energies Strasbourg – traitement DSSJ.

De 2017 à 2018, on constate une diminution de 3 % du nombre de mises en demeure, pour atteindre 10 247 ménages concernés, soit plus de 7 % des 133.902 ménages strasbourgeois. En revanche, le montant total des dettes augmente pour atteindre 2 746 158 € en 2018 soit une augmentation de 4 % par rapport à 2017. Ainsi le dernier quartile de dette passe de 274€ à 290 €.

E. LE RELOGEMENT ANRU À STRASBOURG N'A PAS DISPERSÉ LES MÉNAGES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ

Le bilan des relogements publié en 2019[33] permet de penser que la diffusion de la précarité dans les différents quartiers moyennement aisés de Strasbourg, constatée entre autres avec l'évolution du nombre d'allocataires du RSA socle dans ces quartiers, n'est pas due aux nombreux relogements effectués jusqu'alors puisqu'une large majorité des relogements ont lieu dans les quartiers où les logements sont démolis (cf. Tableau 59).

Extrait du bilan : Le Programme National pour la Rénovation Urbaine (PNRU) comporte un volet de démolition de logements sociaux. Pour l'Eurométropole de Strasbourg (EmS), plus de 2 000 logements sont concernés. Près de 1 500 situations de relogement de locataires des logements détruits ont été analysées.

Deux tiers des logements détruits sont dans les quartiers du Neuhof et de la Meinau. 85 % des logements démolis relèvent du bailleur social CUS Habitat. La SIBAR et Habitation moderne sont les deux autres bailleurs sociaux concernés. Les ménages relogés ont, pour deux tiers d'entre-eux, un chef de famille âgé de 30 à 59 ans. Les ménages avec enfants sont majoritaires. Le niveau de vie moyen des ménages est faible 685 € /mois /UC. La situation financière des ménages relogés du Neuhof est un quart en-deçà de cette moyenne [...].Les relogements se font à 65 % dans des quartiers concernés par la rénovation urbaine. En incluant deux grands quartiers d'habitat social, l'Esplanade et le Neuhof, nous recensons trois quarts des relogements. Le taux de relogement interne, c'est-à-dire dans le même quartier ANRU que le logement démoli, est de 58 %. Ce chiffre est très élevé au regard de la doctrine nationale de la politique de la ville. En effet, cette dernière vise l'atteinte d'une plus grande mixité dans les quartiers PNRU par, d'une part, une diversification des types d'habitat et, d'autre part, une moindre concentration des logements locatifs sociaux.

[33] PNRU de l'Eurométropole de Strasbourg – Démolitions : le relogement des locataires en chiffres – Mai 2019 – Direction départementale des territoires. Préfecture du Bas-Rhin.

→ Quartier de relogement → / Quartier ↓ de départ ↓	QPV Rénovation urbaine								Autres QPV		Hors QPV											
	Strasbourg	Strasbourg	Lingolsheim	Strasbourg	Strasbourg	Strasbourg	Illkirch-Graffenstaden	Bischheim - Schiltigheim	Strasbourg	Bischheim	Strasbourg			Première couronne					Deuxième couronne	Hors EMS	Non renseigné	Total	% relogement internes
	Cronenbourg	Hautepierre	Hirondelles	Meinau	Neuhof	Elsau	Libermann	Quartiers Ouest	Autres quartiers	Guirbaden	Esplanade	Neudorf	Autres quartiers	Lingolsheim	Ostwald	Illkirch-Graffenstaden	Bischheim	Schiltigheim					
Cronenbourg	36	3							1		2	2	1								3	48	75%
Hautepierre	8	59	2						3		14	5	13	1	1		1	2	1		8	118	50%
Lingolsheim	2	6	124	5	3	6			8	2	17	10	35	62	17	1			2	4	35	339	37%
Meinau	2	5		335	13	5			8	2	28	25	36	2	1	1	1		4	4	61	533	63%
Neuhof	5	14	4	4	306	7	1		7	2	9	16	18		5	3	2	2	1	7	24	437	70%
Total	**53**	**87**	**130**	**344**	**322**	**18**	**1**	**0**	**27**	**6**	**70**	**58**	**103**	**65**	**24**	**5**	**4**	**4**	**8**	**15**	**131**	**1475**	**58%**
	4%	6%	9%	23%	22%	1%	0%	0%	2%	0%	5%	4%	7%	4%	2%	0%	0%	0%	1%	1%	9%	100%	
	65%								2%		16%			7%					1%	1%	9%		
	67%										24%										9%		

Tableau 59 : Géographie des relogements ANRU. Source DDT Bas-Rhin. Lecture : le tableau recense les ménages relogés en fonction de leur quartier d'origine, à gauche, et de leur quartier de relogement, en haut. Les cases surlignées en jaune correspondent à des relogements de ménages dans le même quartier que la démolition. Les cases jaunes à gauche donnent des chiffres absolus, le nombre de ménages, alors que les cases jaunes à droite donnent des chiffres relatifs, la part de ménages relogés en interne au quartier.

F. L'HÉBERGEMENT DES PERSONNES SANS DOMICILE À STRASBOURG : UN FOISONNEMENT D'OFFRES

Les éléments de diagnostic relatifs à l'hébergement proviennent de l'étude FORS réalisée en 2020, commanditée par l'Eurométropole de Strasbourg.

Le dispositif dit d'hébergement relève du Code l'Action Sociale et de la Famille: *« Toute personne sans-abri et en situation de détresse médicale, psychique ou sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence. »* (CASF, article L. 345-2-2). Il est destiné aux personnes sans domicile en situation de précarité et connaissant de graves difficultés sociales et il accueille de manière inconditionnelle, sans condition de ressources ou de statut. Ces structures proposent un accompagnement social intégré. Dans le Bas-Rhin, il est très majoritairement déployé dans l'Eurométropole, avec l'essentiel des places situées dans la ville de Strasbourg. Composé à l'origine uniquement de structures collectives, le dispositif d'hébergement se déploie aujourd'hui dans de l'habitat éclaté et à l'hôtel. Dans le parcours des personnes sans domicile, l'hébergement d'urgence est souvent la première étape qui peut être suivie d'un hébergement posé et stabilisateur dans des structures d'hébergement adaptées portées par des organismes associatifs.

La loi ALUR consacre dans leur rôle de coordination les Services intégrés de l'accueil et de l'orientation (SIAO) définis par les circulaires des 8 avril et 7 juillet 2010. Ils constituent un élément structurant du service public de l'hébergement et de l'accès au logement. Ils sont la plate-forme qui doit permettre sur chaque territoire de mettre en relation la demande et l'offre d'hébergement et d'apporter à chaque demande la réponse la plus adaptée, que celle-ci relève de l'hébergement, du logement accompagné ou du logement ordinaire (cf. Figure 33).

Depuis 2010, sous l'impulsion conjointe de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), de la DiHAL et de la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (Dhup), et grâce à la mobilisation des services déconcentrés de l'État et des associations, les SIAO se sont progressivement mis en place selon des modalités propres à chaque territoire. Ils sont devenus des acteurs reconnus du champ de l'hébergement et de l'accès au logement. Leur rôle et leur place dans les territoires sont encore appelés à évoluer[34].

[34] Annuaire des SIAO 2014, www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2014/10/dihal_-_annuaire_siao_ecran.pdf

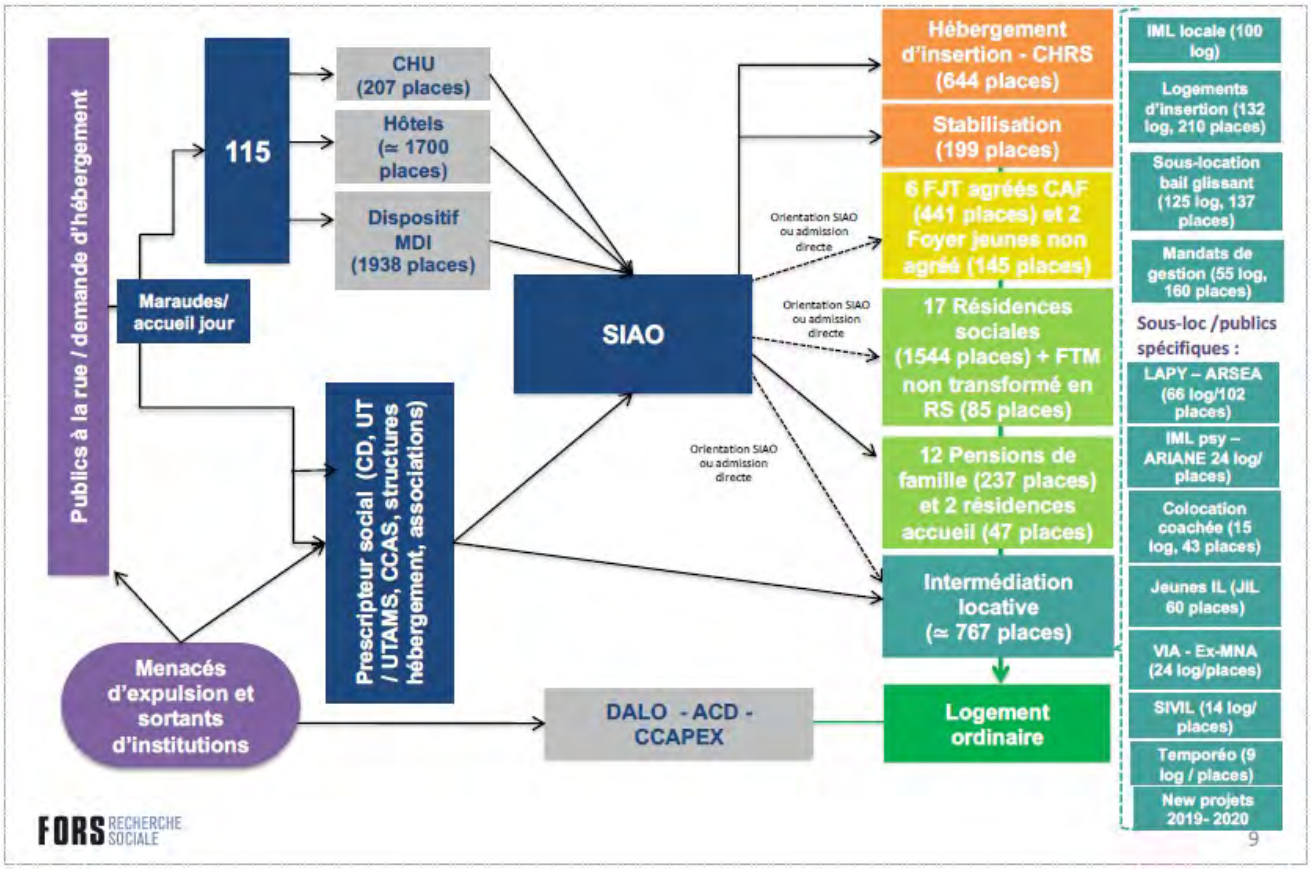

Figure 33: L'offre d'hébergement à Strasbourg. Source: FORS Recherche sociale – Accompagnement vers et dans le logement - Eurométropole de Strasbourg - rapport d'état des lieux, novembre 2020.

1. Qui sont les personnes hébergées ? Une connaissance parcellaire

Dans l'édition 2017 de l'analyse des conditions de logement en France[35], l'INSEE fait référence à une enquête de la Drees[36] datant de 2012. Disponibles seulement à l'échelle nationale, ces données indiquent qu'en 2012, parmi les personnes hébergées, un tiers a moins de 18 ans, il y a une majorité d'hommes (54 %) et une majorité de personnes d'origine étrangère (62 %) et une majorité de personnes seules, sinon des ménages avec enfants.

2. Les ménages en demande d'hébergement d'urgence : essentiellement des familles avec enfants et des hommes seuls

Au cours de l'année 2019, plus de 8800 personnes ont formulé au moins une demande d'hébergement individuel auprès du 115 du Bas-Rhin : 47 % des demandes émanaient de personnes en famille avec enfants et 34 % d'hommes seuls. 4 068 personnes distinctes ont bénéficié d'un moins une nuit de mise à l'abri par le 115 au cours de l'année 2019. Cela représente 46 % des personnes ayant formulé au moins une demande.

[35] Les conditions de logement en France, édition 2017 INSEE
[36] DREES : direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques produit des travaux de statistiques et d'études socio-économiques.

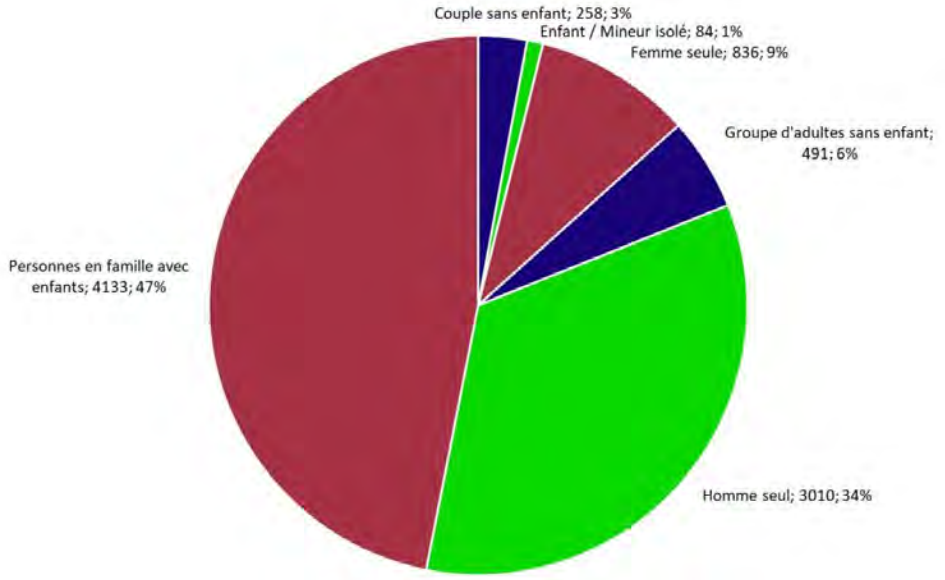

Figure 34: Typologie des ménages en demande d'hébergement auprès du 115 du Bas-Rhin en 2019. Source: SIAO 67, rapport annuel 2019.

3. Près de 300 personnes sans domicile à Strasbourg recensées lors de la Nuit de la solidarité

Les données n'étant pas encore disponibles au niveau local, dans plusieurs villes de France des collectifs associatifs ont engagé des campagnes de comptage en organisant des maraudes lors de «Nuits de la solidarité». En 2020, cette démarche à Strasbourg a donné une première estimation du nombre de personnes sans logement: «279 [personnes] ont été rencontrées dans la rue 245 d'entre elles n'avaient aucune solution d'hébergement».[37]

Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée:

La diversité des participants associatifs a permis de formuler les premiers éléments de constats communs malgré la spécificité des publics auxquels s'adressent ces associations essentiellement actives sur les questions d'hébergement:

→ Pour nombre de participants, la logique du « logement d'abord » est pertinente par la centralité de cette question pour initier un parcours résilient et à l'inverse sont absence est source d'aggravation rapide et durable des situations,

→ La question de l'hébergement n'était pas abordée dans le diagnostic territorial 2013 et les participants considèrent que cette question a sa place dans le diagnostic 2021,

→ Les associations qui accompagnent les personnes en recherche d'hébergement considèrent que les demandes formulées par le SIAO de compléments d'information relatives à l'autonomie des personnes pour justifier de la non-autonomie est complexe, et que l'arbitrage entre «urgence» et «hébergement» est difficile pour la personne demandeuse. Les associations expriment le souhait de promouvoir le développement de solutions alternatives d'habitat respectueuses du choix des parcours de vie des personnes.

[37] www.alsace20.tv/VOD/Actu/6-minutes-eurometropole/Nuit-solidarite-invite-Strasbourg-nKtpCerzVp.html?fbclid=IwAR1VOimCqi1Wu3uQgPldNIz__zn0YB1RJUBGTPAtit4xHz0qqYwRnW1EvM5k

crédit photo : Elyxandro Cegarra.

5 La santé de la population, offre et consommation de soins

Les éléments présentés dans cette section proviennent des études réalisées par l'Observatoire Régional de la Santé – Grand Est, dans le cadre de l'Observatoire Local de Santé de la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg.

> *« Plusieurs études descriptives [des inégalités territoriales de santé] ont été publiées. Il existe également de profondes inégalités sociales de santé qui ont été largement décrites. Même si les unes et les autres se recouvrent en partie du fait de la distribution spatiale des classes sociales, les inégalités territoriales de santé ne sont pas réductibles aux inégalités sociales car s'y ajoute l'effet de la distance, géographique comme dans les zones rurales ou sociale comme dans les banlieues des grandes villes ; l'organisation du système de soins et de santé doit permettre d'y apporter les correctifs nécessaires par ce qui relève en propre d'un aménagement sanitaire du territoire. »*: Emmanuel Vigneron[38].

A. LA MORTALITÉ PRÉMATURÉE, MARQUEUR PRINCIPAL DES INÉGALITÉS SOCIALES ET DE SANTÉ

Une population [...] est plus ou moins en bonne santé selon que son espérance de vie est plus ou moins longue. Cette mesure ne permet cependant pas d'évaluer l'impact spécifique des différentes pathologies en termes de mortalité et de morbidité, ni la qualité de vie des individus. [A l'échelle nationale], on constate depuis plus de 15 ans une évolution à la baisse de la mortalité prématurée[39] (avant 65 ans) [...] Cette baisse est plus marquée chez les hommes, qui demeurent néanmoins plus concernés que les femmes: la mortalité prématurée a diminué entre 2000 et 2013 de 22,9 % chez les hommes et de 15,1% chez les femmes, montrant une amélioration globale de l'état de santé.[40]

Au cours des 30 dernières années, la mortalité a rapidement diminué également dans l'Eurométropole. Mais au regard des indicateurs de mortalité, l'Eurométropole n'est pas homogène, avec un état de santé nettement plus défavorable à Strasbourg qu'en première et surtout seconde couronne.

Les écarts sont particulièrement marqués pour la mortalité prématurée (décès avant 65 ans): elle est pour les strasbourgeois (204 décès /100.000 hab.) supérieure à celle des habitant·es du Bas-Rhin, du Grand-Est et de la France métropolitaines (cf. Figure 35).

Les principales causes de mortalité au sein de l'Eurométropole, comme partout ailleurs, sont les tumeurs et les maladies cardio-neurovasculaires. La surmortalité par tumeurs à Strasbourg par rapport au Grand Est est de +2% (2006-2015). La surmortalité prématurée (avant 65 ans) de la ville de Strasbourg par rapport au Grand Est est de +4%.

L'Eurométropole se caractérise par une surmortalité par diabète et par bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) et par rapport à la France métropolitaine - dans un contexte de surmortalité régionale.

À l'opposé, comme c'est fréquemment le cas en milieu urbain, la mortalité par causes externes de traumatismes et d'empoisonnement (accidents, suicides...) est faible. Les décès par suicides sont néanmoins très probablement sous-estimés.

[38] Vigneron Emmanuel, « Inégalités de santé, inégalités de soins dans les territoires français », Les Tribunes de la santé, 2013/1 (n° 38), p. 41-53. DOI : 10.3917/seve.038.0041. URL : www.cairn.info/revue-les-tribunes-de-la-sante1-2013-1-page-41.htm

[39] La mortalité « prématurée » ou « évitable » correspond à la mortalité qui pourrait être évitée soit par l'amélioration de la prévention primaire (réduction des pratiques à risque telles que les consommations d'alcool, de tabac, la conduite dangereuse sur la route, etc.), soit par l'amélioration du système de soin. La mortalité évitable et ses composantes sont estimées en intégrant des causes de décès et certaines tranches d'âge. La sélection de ces causes de décès « évitables » est basée sur le rapport du Haut Conseil de la Santé Publique – HCSP (« Indicateurs de mortalité prématurée et évitable », avril 2013).

[40] L'état de santé en France – rapport 2017 - Drees. www.drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2021-01/Rapport-ESPF-2017.pdf

La mortalité par diabète est à Strasbourg comparable à celle de l'ensemble de l'Alsace, étant la région la plus touchée par le diabète de France hexagonale. Seule la seconde couronne présente une situation comparable à celle de l'hexagone. La mortalité par maladies de l'appareil circulatoire est modérée dans l'ensemble de l'Eurométropole par rapport à l'Alsace.

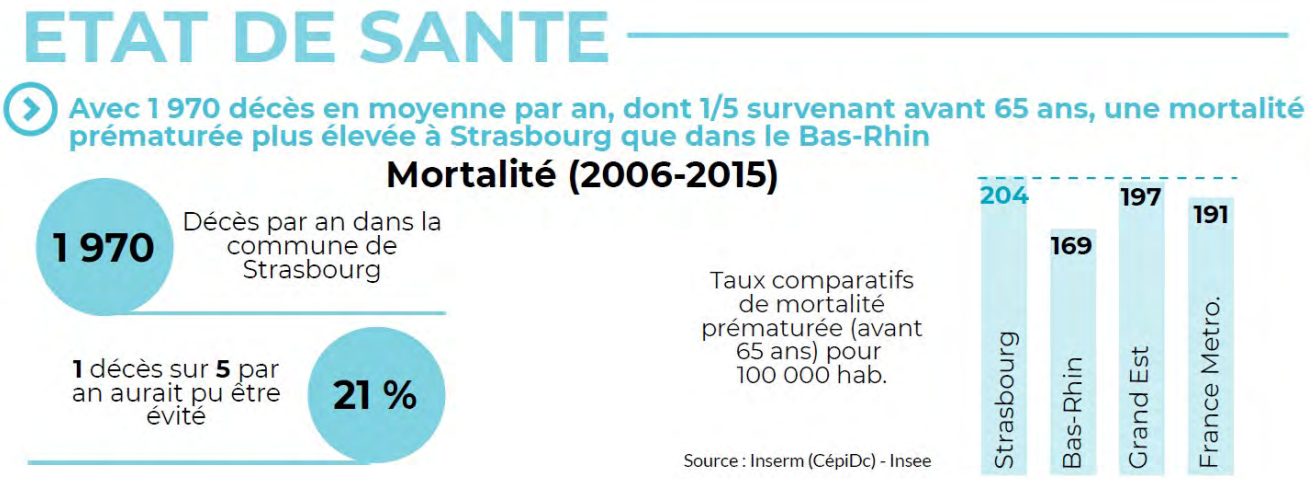

Figure 35: mortalité annuelle et taux comparatifs de mortalité prématurée. Source Inserm – Insee, traitement ORS-Grand Est

À l'échelle des quartiers de Strasbourg, il y a également de fortes disparités sur l'indice comparatif de mortalité des moins de 75 ans. La mortalité prématurée est 2 fois plus importante au sein des quartiers populaires qu'au sein des quartiers aisés. Les taux les plus élevés, au-delà de +50 % apparaissent dans les quartiers Port du Rhin-Museau (+74 %), Meinau-Canardière (+81 %) et Neuhof-Polygone (+53 %). Ces quartiers cumulent des caractéristiques défavorables: socialement défavorisés, ils sont également éloignés du Nouvel Hôpital Civil – proche du centre-ville - ou de l'Hôpital de Hautepierre - à l'ouest de Strasbourg – mais également l'offre en professionnels de santé y est inférieure voire très inférieure à la moyenne (cf. Figure 36).

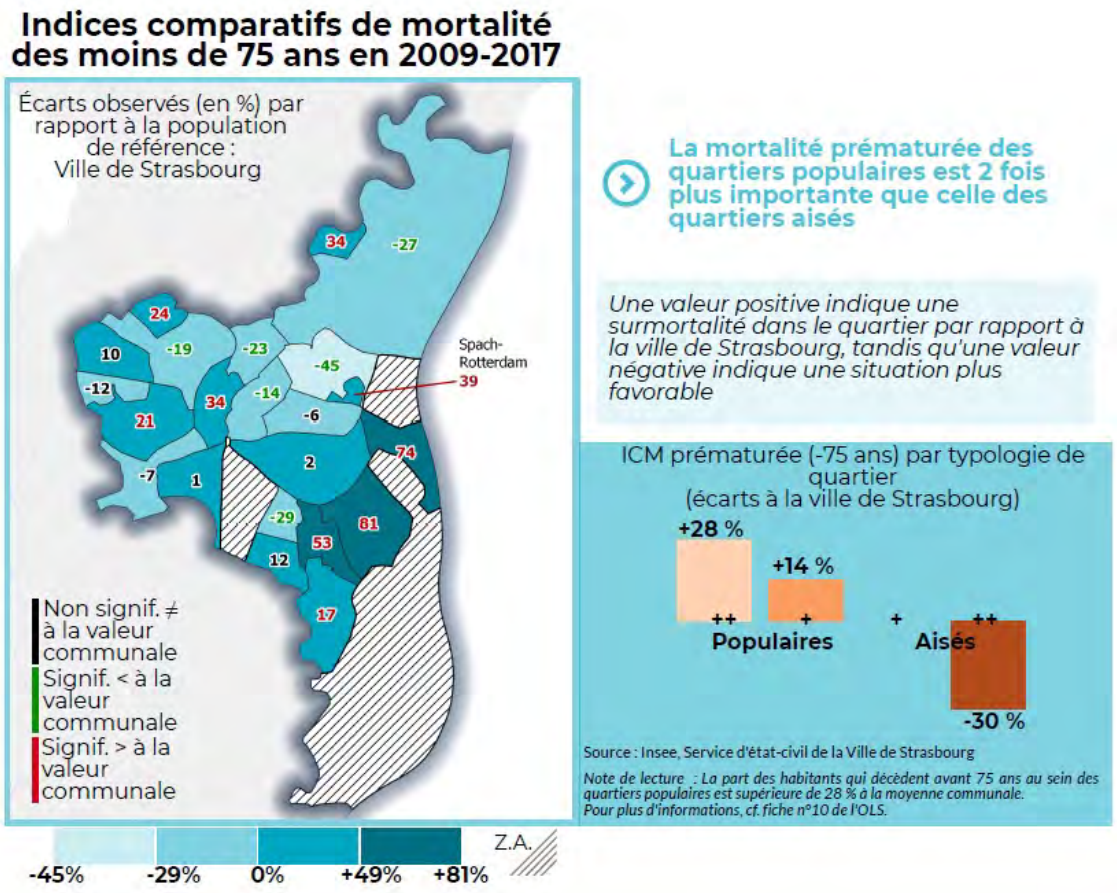

Figure 36: La mortalité prématurée dans les quartiers populaires de Strasbourg. Source et traitement: ORS-Grand-Est.

B. LA SANTÉ DES ENFANTS : L'OBÉSITÉ ET LE SURPOIDS PRÉOCCUPANTS DANS LES QUARTIERS POPULAIRES

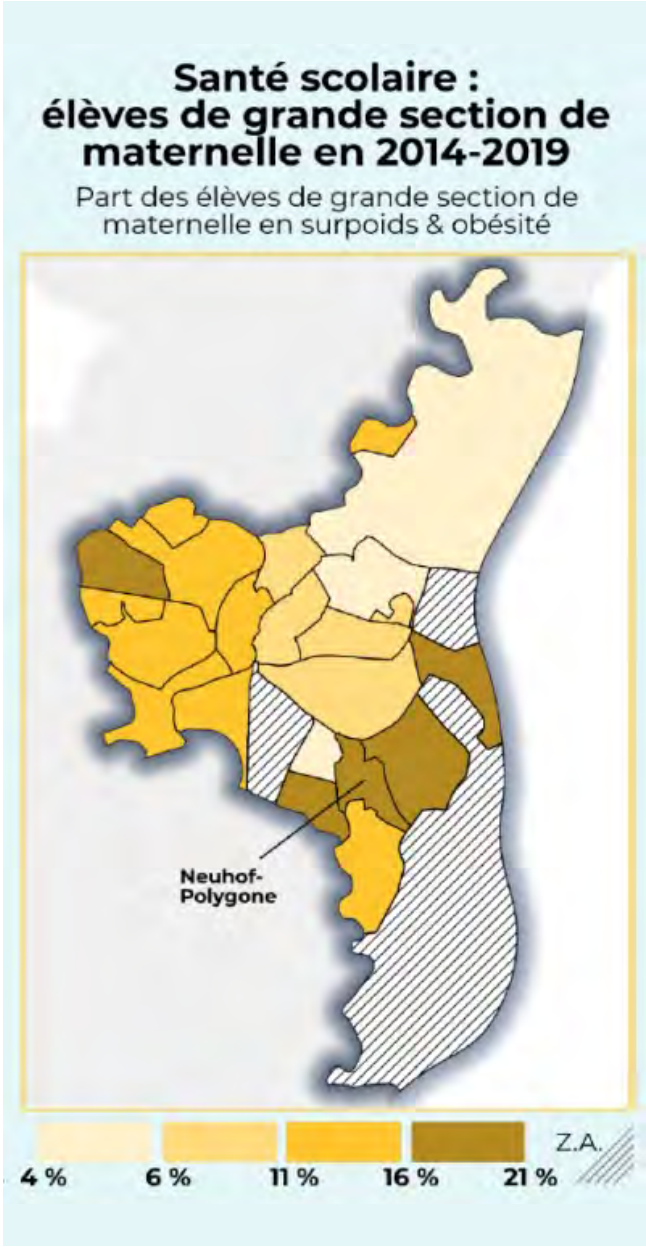

Figure 38 : Santé scolaire. Source : Maidis – Ville de Strasbourg – traitement ORS-Grand Est. Lecture : dans le quartier « Neuhof-Polygone », la part d'élèves de grande section de maternelle en surpoids et obésité se situe entre 16 % et 21 %.

Quelques faits marquants :

- → Près d'un enfant de grande section de maternelle de la ville de Strasbourg sur huit est en surpoids (y compris obésité). Les élèves en surpoids sont trois fois plus représentés dans les quartiers populaires que dans les quartiers aisés.
- → La majorité des élèves de grande section de maternelle prend un petit-déjeuner quotidiennement (neuf élèves sur dix)
- → Les petits déjeuners sont principalement composés de produits céréaliers et de produits laitiers
- → Deux élèves sur cinq mangent parfois ou régulièrement entre les repas. La collation matinale est couramment pratiquée dans les écoles de la ville de Strasbourg (trois élèves sur quatre). On constate cependant, une tendance à la réduction de cette pratique pour la dernière année d'observation (-10,7 % en 2018-2019)
- → Plus de neuf enfants sur dix se brossent régulièrement les dents
- → Les enfants se rendent principalement à l'école « à pied »
- → La majorité des enfants pratique une activité physique et sportive extra-scolaire
- → L'état bucco-dentaire des enfants a nécessité l'émission d'un avis par les infirmiers scolaires de façon plus importante dans les quartiers « populaires » que dans les quartiers « aisés ».

En ce qui concerne le plus jeune âge, la santé des élèves en grande section de maternelle connait également de fortes disparités sur les questions de surpoids et d'obésité (cf. Figure 38). Sur cet indicateur, les taux varient de 4 % à 21 % des élèves et l'analyse par quartier révèle des disparités similaires à celles relatives à l'indice comparatif de mortalité, ces caractéristiques se superposent plus nettement encore avec la carte de typologie sociodémographique des quartiers de Strasbourg (cf. Figure 1).

C. L'OFFRE DE SOINS RÉPARTIE TRÈS INÉGALEMENT

Quelques faits marquants:

- La ville de Strasbourg enregistre la meilleure offre de soins de l'Eurométropole en 2018 en nombre de consultations par an et par habitant: 6,7 c/an/hab. Les deux couronnes offrent quant à elle une accessibilité à l'offre de soins proche avec 5,2 c/an/hab. dans la première couronne et 5,0 c/an/hab. dans la deuxième, ce qui est supérieur au seuil à partir duquel il est considéré que l'offre est satisfaisante (4,0 c/an/hab.).
- Toutes activités de médecins (généralistes et spécialistes) confondues, les quartiers dits «aisés» et «moyennement aisés» de Strasbourg concentrent 83% de l'offre de soins alors qu'ils ne représentent que 62% de la population.
- 58% de l'offre de soins en médecins spécialistes se concentrent dans trois quartiers de la ville (Centre-Ville, Orangerie — Conseil des XV et Tribunal) qui comptent 13% de la population de l'Eurométropole.
- Seuls deux QPV sur les dix-huit que compte l'Eurométropole disposent de médecins spécialistes (Quartier prioritaire de Lingolsheim et Cronenbourg).
- Un médecin généraliste sur deux (57%) et deux médecins spécialistes sur trois (65%) sont âgés de 55 ans ou plus dans l'Eurométropole de Strasbourg.
- Les professionnel·les (en libéral et mixtes) du paramédical (soins infirmiers et massage-kinésithérapie) et les chirurgien·nes-dentistes sont globalement plus jeunes que les médecins libéraux (généralistes et spécialistes) dans l'Eurométropole de Strasbourg.

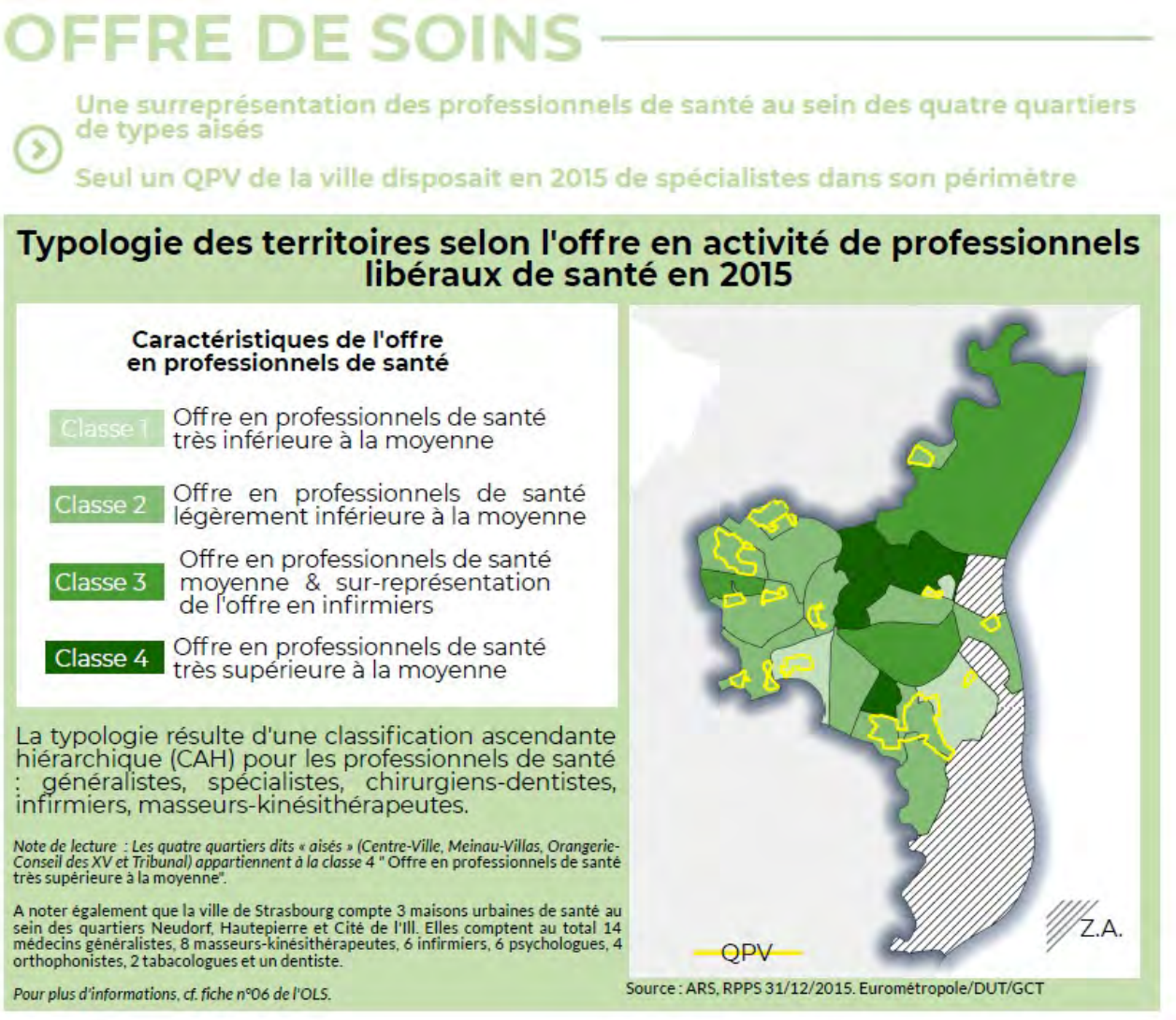

Figure 39: Typologie des territoires selon l'offre en activité de professionnels libéraux de santé en 2015. Source ARS - traitement ORS-Grand Est

OFFRE DE SOINS

Une répartition de l'offre de médecine libérale inégale entre les quartiers, en particulier pour les spécialistes

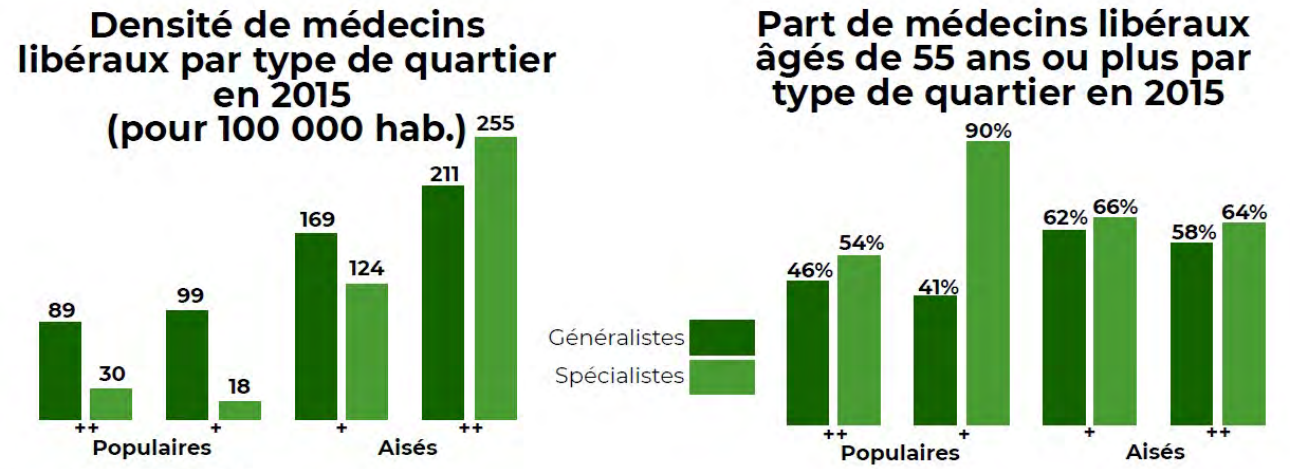

Source : ARS, RPPS 31/12/2015

Note de lecture : Avec 211 médecins généralistes pour 100 000 habitants et 255 médecins spécialistes pour 100 000 habitants, les quartiers dits "aisés" présentent les densités les plus importantes d'offre de soins sur le territoire. Pour plus d'informations, cf. fiche n°06 de l'OLS.

Note de lecture : Au sein des quartiers dits "moyens populaires", 41 % des médecins généralistes et la quasi totalité des médecins spécialistes (90 %) sont âgés de 55 ans ou plus.

NB : Des données plus récentes d'offre de soins à l'échelle infra-communale n'ont pas pu être obtenues, au niveau de la typologie des quartiers les constats ont sans doute peu évolué sur la période même si cela n'a pas pu être vérifié.

Figure 40 : Densité de médecins et part de médecins libéraux de 55 ans et plus en par quartiers en 2015. Source ARS – traitement ORS-Grand Est

D. LA CONSOMMATION DE SOINS EST SOCIALEMENT TRÈS MARQUÉE

Les faits marquants — données 2014:

→ Une consommation de soins en médecine générale libérale plus importante dans les quartiers «populaires» que dans les quartiers «aisés» qui s'explique par un état de santé plus dégradé.

→ Une consommation de soins libéraux (consultations et visites) plus importante dans les quartiers les moins aisés que dans l'ensemble de l'Eurométropole, excepté en pédiatrie et en psychiatrie.

→ Une consommation de soins en psychiatrie libérale très importante à Strasbourg, dans la 1ère couronne et l'ensemble de l'Eurométropole.

→ Une consommation de soins en psychiatrie libérale plus importante dans les quartiers «aisés» que dans les quartiers «populaires».

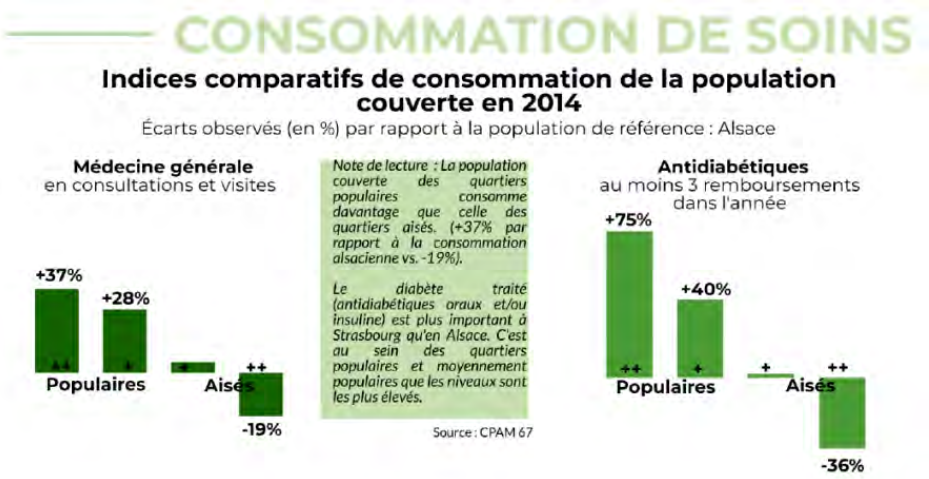

Figure 41: La consommation de soins à Strasbourg. . Source CPAM 67 – traitement ORS-Grand Est

E. PLUS DE BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE MÉDICALE D'ÉTAT EN ALSACE QUE DANS LE RESTE DU GRAND-EST

L'aide médicale de l'État (AME) est un dispositif permettant aux étranger·es en situation irrégulière de bénéficier d'un accès aux soins. Elle est attribuée sous conditions de résidence et de ressources.[41]

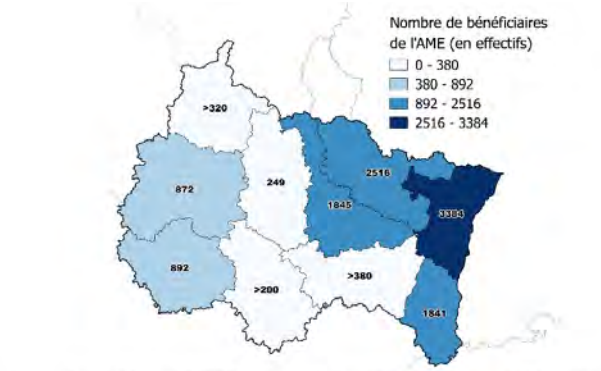

Source : Erasme Régional, DCGDR des CPAM du Grand Est – Exploitation : ORS Grand Est
Lecture : En 2017, le département de la Moselle comptait 2 516 bénéficiaires de l'AME

Selon les données de la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), la région Grand Est compte près de 12 400 bénéficiaires de l'AME en 2017 avec une répartition équitable entre les femmes et les hommes (6 334 hommes et 6 051 femmes[42]. Les départements ayant le plus grand nombre de bénéficiaires de l'AME sont les départements frontaliers au Luxembourg et à l'Allemagne. Ainsi, le Bas-Rhin est le département comptant le plus grand nombre de bénéficiaires de la région avec 3 384 bénéficiaires, suivi de la Moselle (2.516 bénéficiaires), de la Meurthe-et-Moselle (1.845 bénéficiaires) et du Haut-Rhin. À souligner que pour les départements des Ardennes, de la Haute-Marne et des Vosges, le nombre de bénéficiaires de l'AME est sous-estimé en raison des faibles effectifs soumis au secret statistique.

[41] L'Aide médicale d'État: www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3079
[42] Analyse et graphiques extraits de: «Amélioration de la connaissance des populations non francophones et de leur besoins en interprétariat en Grand-Est» – Juillet 2018 – ORS-Grand Est.

Plus de quatre bénéficiaires de l'AME de la région Grand Est sur dix (43%) sont âgés de 25 à 44 ans, mais il est intéressant de noter que près de trois sur dix (29%) sont des mineurs soit près de 3 588 personnes. La structure par âge des bénéficiaires de l'AME est sensiblement la même au sein des dix départements de la région Grand Est, à l'exception des départements de la Meuse et des Vosges, où les mineurs bénéficiaires sont surreprésentés (40 à 45% des bénéficiaires).

	Nombre de bénéficiaires	Moins de 18 ans	18-24 ans	25-44 ans	45-59 ans	60 ans ou plus
Ardennes (08)	>320	30%	11%	45%	10%	ND
Aube (10)	892	25%	11%	41%	14%	8%
Marne (51)	872	24%	7%	53%	11%	6%
Haute-Marne (52)	>200	26%	ND	47%	13%	ND
Meurthe-et-Moselle (54)	1 845	33%	8%	43%	11%	5%
Meuse (55)	249	40%	14%	31%	11%	ND
Moselle (57)	2 516	33%	10%	41%	12%	5%
Bas-Rhin (67)	3 384	23%	10%	44%	14%	9%
Haut-Rhin (68)	1 841	30%	9%	41%	12%	8%
Vosges (88)	>380	45%	ND	38%	8%	ND
Grand Est	**12 385**	**29%**	**9%**	**43%**	**12%**	**7%**

Source : Erasme Régional, CPAM Grand Est – Exploitation : ORS Grand Est
Lecture : en 2017, le département de la Moselle comptait 2 516 bénéfiiaires de l'AME, dont 33% avait moins de 18 ans.
Note : le nombre de bénéficiaires de l'AME pour les départements des Ardennes, de la Haute-Marne et des Vosges est sous-estimé en raison de certaines données soumises au secret statistique.

Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

- → La santé est considérée par les professionnels de santé et les acteurs associatifs comme un enjeu principal d'accès aux droits ;
- → le besoins d'allier le médical et le social en résolvant les questions éthique de secret partagé ;
- → la pertinence de la fonction de médiation en santé, encore peu présente sur le territoire, nécessaire à la fois du côté des patients pour favoriser un meilleur accès à l'offre de soin et du côté des professionnels de santé pour une meilleure compréhension des conditions de vie et des attentes des personnes en situation précaire ;
- → la nécessité de continuer à financer les postes d'interprétariat en présentiel pour la médecine de ville. La période récente d'épidémie de Covid19 a conduit l'ARS à ouvrir une ligne de d'interprétariat par téléphone. Si cette initiative a pu pallier certaines difficultés, les associations présentes considèrent que cela ne peut remplacer la présence réelle en consultation.

Crédit photo : Frédéric Maigrot

6 L'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

A. LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION EST TRÈS VARIABLE D'UN TERRITOIRE À L'AUTRE

1. Un vieillissement moins marqué à Strasbourg que dans le reste de l'Alsace

Le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus, soit 52.979 personnes, représente en 2017 près de 19 % des strasbourgeois·es, et 7 % après 75 ans[43]. Depuis 2012, le vieillissement de la population strasbourgeoise se poursuit à Strasbourg (+7,5 %) mais à un rythme inférieur à celui des autres échelles de collectivités alsaciennes (+13,6 % pour le Bas-Rhin et +13,2 % pour la CEA), où les personnes de 60 ans et plus représentent près d'un quart de la population (cf. Tableau 60 et Tableau 62).

À Strasbourg même, en 2017, plus de 65 % des personnes âgées de 60 ans et plus vivent dans des quartiers plutôt aisés (69 % des plus de 75 ans) et dans ces quartiers ils représentent de 17 % à 22 % des habitant·es. Cependant l'augmentation, entre 2012 et 2017, la plus forte se situe dans les quartiers populaires où le nombre des personnes de plus de 60 a augmenté de plus de 16 % (cf. Tableau 61), celles de plus de 75 ans a augmenté de près de 24 % pour atteindre 2.606 personnes en 2017 (cf. Tableau 63) suite à la construction de maisons de retraite (EHPAD) dans ces quartiers.

TERRITOIRE	Nbr de 60 ans et +	Variation %	Nbr hab.	Part %
Strasbourg	52979	7.5	280967	18.9
Eurométropole	107628	11.1	494091	21.8
Bas-Rhin	270622	13.6	1125561	24.0
CeA	465220	13.2	1889585	24.6

Tableau 60: Evolution de la population âgée de 60 ans et plus à Strasbourg entre 2012 et 2017. Source INSEE RP 2012-2017 – traitement DSSJ. Lecture: Les personnes de plus de 60 ans représentent en 2017 près de 19 % des strasbourgeois·es et elle a augmenté de 7,5 % depuis 2012.

Q4	Nbr de 60 ans et +	Part/Strasbg %	Variation %	Part Nbr hab. Quartier %
aisé	13784	26.3	2.5	22.2
moyen aisé	20654	39.4	8.4	17.7
moyen populaire	9674	18.4	6.6	18.7
populaire	8373	16.0	16.4	17.4

Tableau 61: Evolution de la population âgée de 60 ans et plus selon le type de quartiers de Strasbourg. Source INSEE RP 2012-2017 – traitement DSSJ. Lecture: En 2017, plus de 26 % strasbourgeois·es de plus de 60 ans résident dans les quartiers aisés (soit 13.784 personnes) et cette part a augmenté de 2,5 % depuis 2012 représentent plus de 22 % des habitant·es de ces quartiers.

TERRITOIRE	Nbr de 75 ans et +	Variation %	Nbr hab.	Part %
Strasbourg	19743	4.3	280967	7.0
Eurométropole	39063	9.1	494091	7.9
Bas-Rhin	96383	10.0	1125561	8.6
CeA	165972	9.2	1889585	8.8

Tableau 62: La population âgée de 75 ans et plus à Strasbourg entre 2012 et 2017. Source INSEE RP 2012-2017 – traitement DSSJ. Lecture: En 2017, les personnes de plus de 75 ans et plus représentent 7 % des strasbourgeois·es et leur nombre a augmenté de 7,5 % depuis 2012.

Q4	Nbr de 75 ans et +	Part/Strasbg %	Variation %	Part Nbr hab. Quartier %
aisé	5531	28.4	1.2	8.9
moyen aisé	7952	40.8	5.2	6.8
moyen populaire	3414	17.5	-4.2	6.6
populaire	2606	13.4	23.9	5.4

Tableau 63: La population âgée de 75 ans et plus selon les type de quartiers de Strasbourg. Source INSEE RP 2012-2017 – traitement DSSJ. Lecture: En 2017, près de 29 % des strasbourgeois·es de plus de 75 ans résident dans les quartiers aisés (soit 5.531 personnes) et cette part a augmenté de 1,2 % depuis 2012 représentent près de 9 % des habitant·es de ces quartiers

[41] Le diagnostic territorial « Portrait de seniors » réalisé en 2019 contient des éléments complémentaires sur la situation des séniors dans l'Eurométropole et spécifiquement à Strasbourg https://www.strasbourg.eu/orientations-faveur-seniors rubrique « documents utiles ».

2. Un vieillissement contrasté des quartiers de Strasbourg

Le quartier de la Robertsau concentre la plus forte proportion de la ville de personnes âgées de 60 ans et plus : cette tranche d'âge représente 26,7 % des habitant·es de ce quartier soit 4.781 personnes (cf. Tableau 64).

Dans certains quartiers de Strasbourg, le nombre de personnes âgées augmente très fortement et change la physionomie de ces quartiers. C'est le cas au Port du Rhin, du fait de l'installation d'un nouvel EHPAD, où le faible nombre de personnes âgées de plus de 60 ans a augmenté de 82 % pour atteindre 408 personnes et le nombre de personnes âgées de plus de 75 ans a été multiplié par 6 depuis 2012 pour atteindre 180 personnes en 2017.

Aux Poteries, le nombre de personnes de 60 ans et plus a augmenté de 50,8 % pour atteindre 490 personnes. Parmi les quelques baisses, la plus forte (-9,6 %) concerne le quartier Spach-Rotterdam.

Q28	Nbr de 60 ans et +	Part/Strasbg %	Variation %	Part Nbr hab. Quartier %
Port du Rhin	408	0.8	82.1	19.6
Poteries	490	0.9	50.8	9.6
Musau	530	1.0	34.5	16.3
Neuhof-Village	2943	5.6	24.7	25.0
Cité de l'Ill	1102	2.1	18.0	26.1
Elsau	1302	2.5	17.1	22.9
Neuhof-Cités	1411	2.7	16.4	13.8
Koenigshoffen	3090	5.9	14.6	20.4
Gare	1386	2.6	13.3	10.4
Robertsau	4781	9.1	12.9	26.7
Hohberg	649	1.2	12.1	17.3
Vieux-Cronenbourg	2722	5.2	11.2	20.7
Hautepierre	2153	4.1	9.8	16.2
Spach-Rotterdam	866	1.6	-9.6	18.5

Tableau 64 : Les quartiers de Strasbourg de plus forte évolution du nombre de personnes de 60 ans et plus. Champ : Les personnes de 60 ans et plus dans les quartiers où ce nombre à varié de plus de +/-10 % depuis 2012. Source : INSEE RP 2012-2017 – traitement DSSJ. Lecture : Le quartier du Port du Rhin compte 408 personnes de 60 ans et plus en 2017, cela représente 0,8 % des strasbourgeois de cette même classe d'âge et ce nombre a augmenté de 82,1 % depuis 2012. Les personnes de cette classe d'âge représentent 19,6 % des habitant·es de ce quartier en 2017.

B. LA PERTE D'AUTONOMIE : PLUS FRÉQUENTE POUR LES PERSONNES ÂGÉES DES QUARTIERS POPULAIRES DE STRASBOURG

1. L'Allocation personnalisée d'Autonomie, un indicateur clé d'une fragilité plus marquée à Strasbourg, dans les quartiers populaires

L'Allocation personnalisée d'Autonomie (Apa) est attribuée aux personnes de 60 ans et plus, en situation de perte d'autonomie (besoin d'aide pour accomplir les actes de la vie courante, ou état de santé nécessitant une surveillance constante). Elle fait partie, avec le RSA et la PCH, des trois allocations individuelles de solidarité dont l'État a confié aux Départements la charge de les financer.

La perte d'autonomie se mesure à l'aide de la grille Aggir . Cette grille définit plusieurs degrés de perte d'autonomie, allant du Gir 1 (perte d'autonomie la plus forte) au Gir 6 (perte d'autonomie la plus faible). Seules les personnes relevant des Gir 1, Gir 2, Gir 3 ou Gir 4 peuvent percevoir l'Apa.

a. Une surreprésentation des bénéficiaires de l'APA à partir de 75 ans

À Strasbourg, 2869 personnes bénéficient de l'APA Domicile au 31 décembre 2019. Ce chiffre est à rapporter aux 14.342 bénéficiaires au niveau départemental. Strasbourg représente 20 % des allocataires, ce qui correspond par ailleurs à la part des plus de 60 ans dans le Département vivant à Strasbourg. Cette part est un peu plus élevée jusqu'à 79 ans et plus faible ensuite. La tranche d'âge 85-89 ans a l'effectif le plus important (cf. Tableau 65).

Cependant c'est à partir de 75 ans que l'écart est le plus élevé entre le cumul de la population bénéficiaire de l'APA au-delà de cette tranche d'âge et le cumul de l'ensemble de la population âgée au-delà de cette même tranche d'âge (cf. Tableau 66). En effet, les 520 bénéficiaires de l'APA de 90 ans et plus représentent 18 % des bénéficiaires alors qu'ils ne représentent que 5 % de la population des plus de 60 ans. En additionnant successivement les effectifs des tranches 85-89 ans, 80-84 ans, ..., jusqu'à la tranche 60-64 ans, et en comparant les parts cumulées de bénéficiaires de l'APA avec les effectifs en population générale pour les mêmes tranches d'âge, on constate qu'à partir de 75 ans, la part de bénéficiaires est supérieure de 37 points de pourcentage à ce que représente cette tranche d'âge (75 ans et plus) en population générale.

BAS-RHIN

Répartition par groupes d'âges et sexe des bénéficiaires de l'APA à domicile au 31 décembre			
	2019		
	Hommes	Femmes	Ensemble
60-64 ans	139	209	348
65-69 ans	373	542	915
70-74 ans	498	872	1370
75-79 ans	681	1305	1986
80-84 ans	1004	2179	3183
85-89 ans	1027	2701	3728
90-94 ans	537	1661	2198
95 ans et plus	102	512	614
Ensemble	4361	9981	14342

STRASBOURG

Répartition par groupes d'âges et sexe des bénéficiaires de l'APA à domicile au 31 décembre				
	2019			
	Hommes	Femmes	Ensemble	Part Bas-Rhin
60-64 ans	41	63	104	30%
65-69 ans	106	172	278	30%
70-74 ans	138	225	363	26%
75-79 ans	156	277	433	22%
80-84 ans	183	366	549	17%
85-89 ans	147	475	622	17%
90-94 ans	75	313	388	18%
95 ans et plus	30	102	132	21%
Ensemble	876	1993	2869	20%

Tableau 65: Les bénéficiaires de l'APA à domicile, pour le Bas-Rhin dont Strasbourg au 31 décembre 2019, par groupe d'âge et par sexe. Source: Collectivité européenne d'Alsace - DITP - Dir. Adj. DATA - SIAS – QM – traitement DSSJ. Lecture: A Strasbourg pour la tranche 60-64 ans, il y a 104 bénéficiaires de l'APA à domicile, représentant 30 % des bénéficiaires bas-rhinois de cette même tranche d'âge.

Âge	Nbr APA	Cumul APA	Pop 60 et +	Cumul Pop	Ecart
60-64 ans	104	100%	13129	100%	0%
65-69 ans	278	96%	11765	75%	21%
70-74 ans	363	87%	8334	53%	34%
75-79 ans	433	74%	7171	37%	37%
80-84 ans	549	59%	5695	24%	35%
85-89 ans	622	40%	4155	13%	27%
90 et plus	520	18%	2723	5%	13%
Ensemble	2869		52972		

Tableau 66: 74 % des bénéficiaires de l'APA ont plus de 75 ans Champ: les bénéficiaires de l'APA et les plus de 60 ans à Strasbourg. Source CEA 2019 – INSEE RP 2017.Lecture: A la tranche d'âge 75-79 ans, l'écart est le plus élevé (37 %) entre le cumul par tranches d'âge des bénéficiaires de l'APA (74 % de bénéficiaires de 75 ans et plus parmi les bénéficiaires de l'APA) par rapport à la population générale (37 % de personnes âgées de 75 ans et plus parmi les plus de 60 ans).

b. Le nombre de bénéficiaires de l'APA augmente plus fortement à Strasbourg que dans le reste du Bas-Rhin

De 2016 à 2019, le nombre de bénéficiaires de l'APA a augmenté à Strasbourg de 24 % alors que dans le reste du Bas-Rhin, ce nombre a augmenté de 16 %. Cette augmentation est plus forte pour la tranche d'âge 60-74 ans avec +34 % à Strasbourg et +28 % dans le reste du Bas-Rhin (cf. Tableau 67). Ceci résulte d'un état de santé des plus de 60 ans moins bon à Strasbourg – principalement dans les quartiers populaires – que dans le reste du Bas-Rhin (cf. Tableau 68 et section A.).

Strasbourg	2016	2019	2016-2019
60-74 ans	557	745	34%
75ans et plus	1766	2124	20%
Ensemble	2323	2869	24%

Bas-Rhin hors strasbourg	2016	2019	2016-2019
60-74 ans	1477	1888	28%
75ans et plus	8376	9585	14%
Ensemble	9853	11473	16%

Tableau 67 : Evolution comparée du nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile. Champ : les bénéficiaires de 2016 à 2019 à Strasbourg et dans le reste du Bas-Rhin. Source : Collectivité européenne d'Alsace – DITP – Dir. Adj. DATA – SIAS – QM – traitement DSSJ. Lecture : à Strasbourg le nombre de bénéficiaires de l'APA âgés de 60 à 74 ans a augmenté de 34 % entre 2016 et 2019, dans le reste du Bas-Rhin, il a augmenté de 28 %.

2. Dans les quartiers populaires, la demande d'Apa est proportionnellement plus forte, quel que soit le niveau de Gir

À Strasbourg, le nombre de bénéficiaires connait de fortes différences selon les types de quartiers. Ils sont plus nombreux dans les quartiers de population moyennement aisée (1.110 bénéficiaires) mais la part concernée est plus forte pour les quartiers populaires : de 3,4 % de la population de 60 ans et plus dans les quartiers aisés à 7.9 % pour les quartiers populaires (cf. Tableau 68). Cette progressivité s'observe pour toutes les catégories de Gir 1 à 4, avec un écart de 1 à 2 voire 1 à 3 (cf. Tableau 69 où les proportions sont exprimées en 1 pour 1.000).

Type de quartier	de 60 à 74 ans	75 ans et +	Total	Part %
aisé	69	399	468	3.4
moyen aisé	242	868	1110	5.4
moyen populaire	169	430	599	6.2
populaire	254	411	665	7.9

Tableau 68 : Les bénéficiaires de l'APA à domicile selon les types de quartiers au 31 décembre 2019. Source : Collectivité européenne d'Alsace – DITP – Dir. Adj. DATA – SIAS – QM – traitement DSSJ. Lecture : Il y a 69 bénéficiaires de l'APA âgés de 60 à 74 ans et 399 âgés de 75 ans et plus pour un total de 468 bénéficiaires dans les quartiers aisés, qui représentent 3,4 % des personnes de 60 ans et plus dans ces quartiers.

Type de quartier	Gir 1	(‰)	Gir 2	(‰)	Gir 3	(‰)	Gir 4	(‰)
aisé	14	1.0	93	6.7	106	7.7	255	18.5
moyen aisé	40	1.9	190	9.2	257	12.4	623	30.2
moyen populaire	27	2.8	107	11.1	138	14.3	327	33.8
populaire	32	3.8	146	17.4	157	18.8	330	39.4

Tableau 69 : Nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile, âgés de 60 ans et plus au 31 décembre 2019 selon les classements GIR et selon les types de quartiers. Source : Collectivité européenne d'Alsace – DITP – Dir. Adj. DATA – SIAS – QM – traitement DSSJ. Lecture : Les quartiers aisés regroupent 14 personnes en Gir 1 soit 1‰ des personnes de 60 ans et plus de ces quartiers, 93 en Gir 2, soit 6,7‰, etc.

C. LA PERTE D'AUTONOMIE PAR LE HANDICAP, CONNUE PAR DES DEMANDES DE PRESTATION EN FORTE HAUSSE

À l'échelle nationale, les chiffres clé de la CNSA[45] indiquent le nombre des personnes en situation de handicap en 2009 et agrègent 3 données : les personnes ayant une limitation fonctionnelle (2 750 000), les personnes ayant un ressenti du handicap (2 050 000), les personnes ayant engagé une reconnaissance administrative (2 450 000), soit un total sans doublons de 4,3 millions de personnes de 20 à 59 ans vivant à domicile qui ont une ou des limitations fonctionnelles, et/ou une reconnaissance administrative de handicap et/ou un handicap ressenti, ce qui représente à cette époque près de 8 % des 52,6 millions de français·es de cette tranche d'âge (dont 4,6 % de reconnaissances administratives).

Au niveau local, la démographie du handicap peut être appréhendée principalement par la statistique des demandes de droits après des Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH, créées par la loi du 11 février 2005. Plusieurs éléments sont repris à l'échelle de Strasbourg à partir des données produites par la MDPH du Bas-Rhin[46] : l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH), l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) et la Prestation de Compensation du Handicap (PCH). Il existe également une Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP), mais cette allocation est progressivement remplacée par l'APA (depuis 2002) et la PCH (depuis 2006). Depuis le 1er janvier 2006, seuls les renouvellements sont possibles. Cette allocation n'étant pas suivie dans le document diagnostic du Bas-Rhin cité plus haut, elle ne sera pas non plus abordée ici.

[46] À l'échelle du Bas-Rhin, la démographie du handicap est décrite dans le document « Diagnostic territorial – Schéma autonomie 2019-2023 » – décembre 2018.

[45] La CNSA données à l'échelle nationale : www.cnsa.fr/documentation-et-donnees/publications-de-la-cnsa/les-chiffres-cles-de-laide-a-lautonomie

1. L'Allocation aux Adultes Handicapés, un minimum social de plus en plus sollicité

L'allocation aux adultes handicapés (AAH) est une aide financière qui permet d'avoir un minimum de ressources. Cette aide est attribuée sous réserve de respecter des critères d'incapacité, d'âge, de résidence et de ressources. Elle est accordée sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Son montant vient compléter les éventuelles autres ressources[47]. Il faut avoir au moins 20 ans (ou au moins 16 ans si la personne n'est plus à la charge de ses parents pour le bénéfice des prestations familiales). À l'échelle nationale, entre 1990 et 2017, le nombre d'allocataires de l'AAH a doublé. Plusieurs facteurs expliquent cette croissance: des effets démographiques liés au baby-boom, des modifications réglementaires depuis 2005, dont plusieurs revalorisations exceptionnelles et, depuis 2008, le contexte économique (source DREES)[48].

Une forte progression d'allocataires de l'AAH

En 2017, vivent à Strasbourg 5.592 allocataires de l'AAH âgés de 20 à 59 ans, soit 35,5 % des 15.713 allocataires bas-rhinois en 2019, ainsi la part de la population concernée à Strasbourg est de 3,5 % pour 1,8 % dans le Bas-Rhin, soit un taux inférieur à celui de l'échelle nationale de plus de 4 % de reconnaissances administratives.

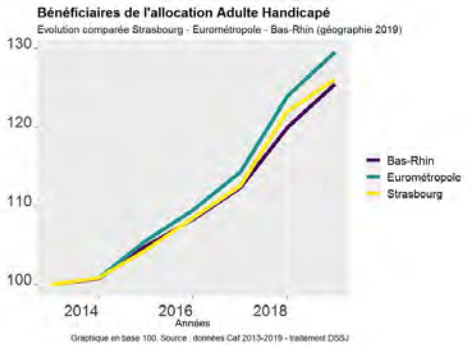

Figure 42: Evolution du nombre d'allocataires AAH de 2013 à 2019 par collectivités

La progression du nombre d'allocataires depuis 2012 est supérieure à 25 %, similaire sur Strasbourg et le Bas-Rhin, elle est plus forte de près de 4 points sur le territoire de l'Eurométropole (cf. Tableau 70).

Collectivités	Nbr. alloc. Allocation Adulte Handicapés	Variation (%)	Part pop. 20-59 ans (%)
Strasbourg	5592	26.1	3.5
Eurométropole	8509	29.6	3.2
Bas-Rhin	15713	25.5	1.8

Tableau 70: Les allocataires de l'AAH par collectivités. Source: Caf du Bas-Rhin, INSEE RP 2017 – traitement DSSJ.

À Strasbourg, comme dans le reste du Bas-Rhin, les 7.242 allocataires de l'AAH sont majoritairement les 4.103 personnes isolées (57 %) et parmi elles majoritairement des hommes (63 %). Les données ne précisent pas l'éventuelle présence d'enfants au sein du ménage (cf. Tableau 71).

BAS-RHIN

Répartition par situation familiale et sexe des bénéficiaires de l'AAH au 31 décembre (en effectifs)			
Effectifs	2019		
	Hommes	Femmes	Ensemble
Couple	2452	3232	**5684**
Isolé	7110	4952	**12062**
NSP	743	1512	**2255**
ND	394	362	**756**
Ensemble	**10699**	**10058**	**20757**

Répartition par situation familiale et sexe des bénéficiaires de l'AAH au 31 décembre (en pourcentage)			
Effectifs	2019		
	Hommes	Femmes	Ensemble
Couple	23%	32%	**27%**
Isolé	66%	49%	**58%**
NSP	7%	15%	**11%**
ND	4%	4%	**4%**
Ensemble	**100%**	**100%**	**100%**

STRASBOURG

Répartition par situation familiale et sexe des bénéficiaires de l'AAH au 31 décembre (en effectifs)			
Effectifs	2019		
	Hommes	Femmes	Ensemble
Couple	1015	987	**2002**
Isolé	2457	1646	**4103**
NSP	324	560	**884**
ND	130	123	**253**
Ensemble	**3926**	**3316**	**7242**

Répartition par situation familiale et sexe des bénéficiaires de l'AAH au 31 décembre (en pourcentage)			
Effectifs	2019		
	Hommes	Femmes	Ensemble
Couple	26%	30%	**28%**
Isolé	63%	50%	**57%**
NSP	8%	17%	**12%**
ND	3%	4%	**3%**
Ensemble	**100%**	**100%**	**100%**

Tableau 71: Répartition par situation familiale et sexe des allocataires de l'AAH. Champ: les bénéficiaires au 31 déc. 2019 à Strasbourg et dans le Bas-Rhin. Source: Collectivité européenne d'Alsace - DITP - Dir. Adj. DATA - SIAS - QM

[47] L'AAH sur service-public.fr
[48] www.drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/er_1087.pdf

2. La prestation de compensation du handicap (PCH) se développe à Strasbourg plus fortement que dans le Bas-Rhin

La prestation de compensation du handicap (PCH) est une aide financière versée par le département. Elle permet de rembourser les dépenses liées à votre perte d'autonomie. Pour bénéficier de la PCH, les personnes présentent une difficulté absolue ou deux difficultés graves à réaliser une activité essentielle (se mettre debout, marcher, se laver, prendre ses repas, s'habiller, voir, entendre,...). En outre, des critères administratifs d'éligibilité s'appliquent (conditions âge et de ressources principalement).

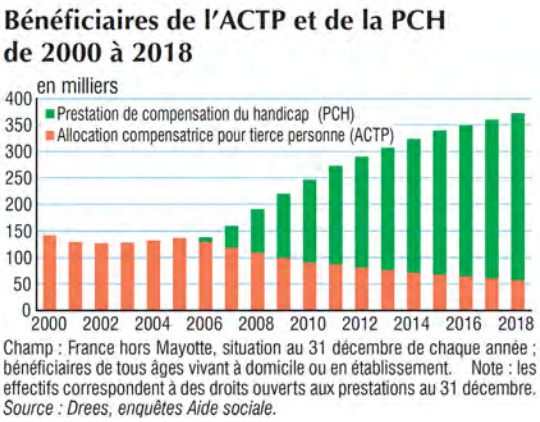

La différence entre la PCH et l'AAH vient de ce que l'une revêt la forme d'un revenu mensuel (AAH), tandis que l'autre constitue un remboursement (PCH) destiné à compenser une dépense indispensable pour améliorer la vie quotidienne de la personne handicapée.
La PCH a été remplacé en 2006 par l'ACTP qui déjà était destinée aux personnes handicapées ayant besoin de l'aide d'une autre personne pour les actes essentiels de la vie courante (par exemple : se laver, marcher, s'habiller) (cf.Figure 43).

Figure 43: La PCH remplace progressivement l'ACTP en France - source TEF Insee Reference 2020

Les 1.439 bénéficiaires de la PCH à Strasbourg en 2019, représentent 28 % des bénéficiaires du Bas-Rhin, alors que la population strasbourgeoise ne représente que 25 % de l'ensemble du Bas-Rhin (cf. Tableau 72). L'écart est encore plus marqué sur la tranche 60-74 ans où il est de 7 points de pourcentage en plus pour Strasbourg (26 % par rapport à 19 %). De plus, la progression du nombre de bénéficiaires entre 2017 et 2019 est supérieure de 7 points à Strasbourg (+16 %) par rapport du Bas-Rhin (+9 %) et sur la tranche d'âge de plus fort effectifs (30-59 ans) l'écart est de 10 points.

BAS-RHIN

Répartition par groupes d'âges et sexe des bénéficiaires de la PCH au 31 décembre

	2019		
	Hommes	Femmes	Ensemble
Moins de 29 ans	625	420	1045
30-59 ans	1317	1415	2732
60-74 ans	569	633	1202
75 et plus	49	54	103
Ensemble	2560	2522	5082

STRASBOURG

Répartition par groupes d'âges et sexe des bénéficiaires de la PCH au 31 décembre

	2019			Part Bas-Rhin	
	Hommes	Femmes	Ensemble	APA	Pop. générale
Moins de 29 ans	201	123	324	31%	40%
30-59 ans	380	398	778	28%	23%
60-74 ans	139	173	312	26%	19%
75 et plus	10	15	25	24%	20%
Ensemble	730	709	1439	28%	25%

Tableau 72: Les bénéficiaires de la PCH par tranche d'âge dans le Bas-Rhin et à Strasbourg en 2019. Source: Collectivité européenne d'Alsace - DITP - Dir. Adj. DATA - SIAS – QM – INSEE RP 2017. Traitement DSSJ.

BAS-RHIN

Répartition par groupes d'âges et sexe des bénéficiaires de la PCH au 31 décembre

	2017	2019	Evolution
Moins de 29 ans	989	1045	6%
30-59 ans	2501	2732	9%
60-74 ans	1076	1202	12%
75 et plus	82	103	26%
Ensemble	4648	5082	9%

STRASBOURG

Répartition par groupes d'âges et sexe des bénéficiaires de la PCH au 31 décembre

	2017	2019	Evolution
Moins de 29 ans	282	324	15%
30-59 ans	654	778	19%
60-74 ans	284	312	10%
75 et plus	18	25	39%
Ensemble	1238	1439	16%

Tableau 73: Evolution comparée du nombre de bénéficiaires de la PCH. Champ: les bénéficiaires de 2017 à 2019 à Strasbourg et dans le reste du Bas-Rhin. Source: Collectivité européenne d'Alsace - DITP - Dir. Adj. DATA - SIAS – QM – traitement DSSJ. Lecture: à Strasbourg le nombre de bénéficiaires de la PCH a augmenté de 19 % entre 2017 (81 pers.) et 2019 (96 pers.) pour les moins de 20 ans, et dans le reste du Bas-Rhin, il a augmenté de 11% pour cette même tranche d'âge.

La répartition géographique de la part des bénéficiaires de la PCH se superpose à celle des bénéficiaires de l'AAH: les personnes qui perçoivent l'AAH font face à des difficultés importantes dans la réalisation des actes essentiels de la vie quotidienne et la PCH vient compenser en sus les besoins de ces personnes. La part de bénéficiaires de la PCH par type de quartier par rapport à la population générale de ces quartiers est ainsi deux fois plus importante dans les quartiers populaires que dans les quartiers aisés (cf. Tableau 74).

Type de quartier	Nbr PCH	Pop. 20-59 ans	Part %
aisé	177	27399	0.6
moyen aisé	532	46316	1.1
moyen populaire	347	23672	1.5
populaire	363	24347	1.5

Tableau 74: Nombre de bénéficiaires selon les types de quartiers de Strasbourg en 2019

3. L'Allocation pour l'éducation de l'enfant Handicapé, un minimum social de plus en plus sollicité

L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) est une aide financière destinée à compenser les dépenses liées à la situation de handicap de l'enfant de moins de 20 ans. L'AEEH est versée aux parents. Elle peut être complétée, dans certains cas, par d'autres allocations.

Le nombre de bénéficiaires de cette allocation résidant à Strasbourg, 903 en 2019, a augmenté de 35,6 % depuis 2013, soit 14 points d'augmentation de plus que pour le Bas-Rhin, et concerne une part de jeune un peu plus élevée (1,3 % vs 1,1 %) - cf. Tableau 75. De même le ratio d'allocataires de l'AEEH entre Strasbourg et le Bas-Rhin est de 31 % quand le ratio de jeunes de moins de 20 ans est de 27 %[49].

Collectivités	Nbr. familles alloc. Allocation pour l'Education de l'Enfant Handicapé	Variation (%)	Part pop. < 20 ans (%)
Strasbourg	903	35.6	1.3
Eurométropole	1442	34.1	1.2
Bas-Rhin	2935	21.2	1.1

Tableau 75: Les allocataires de l'AEEH par collectivités. Source Caf 2013- 2019 traitement DSSJ.

Le nombre de familles concernées est plus élevé dans les quartiers populaires que dans les quartiers aisés (510 vs 287 allocataires) et la part de jeunes concernés par rapport à la population générale de la même tranche d'âge y est plus élevé, en revanche la progression la plus forte depuis 2013 (+90,7 %) s'observe dans les quartiers moyennement aisés (cf. Tableau 76).

Quartier	Nbr. familles alloc. Allocation pour l'Education de l'Enfant Handicapé	Variation (%)	Part des ménages (%)
aisé	41	36.7	0.1
moyen aisé	246	90.7	0.4
moyen populaire	240	39.5	1.1
populaire	270	25.0	1.5

Tableau 76: Les allocataires de l'AEEH selon les types de quartiers de Strasbourg. Source Caf 2013- 2019 traitement DSSJ

Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

→ Le nombre de personnes âgées de 75 ans et plus a augmenté plus fortement dans les quartiers populaires de Strasbourg. Se pose avec acuité, la question des aidants, eux-mêmes de plus en plus âgés et qui ont également besoin d'un soutien.

→ La mobilité des personnes âgées modestes, éloignées des transports en commun pose question de même que leurs condition de vie (sous-occupation, loyer trop élevé, punaises de lit,...). Par ailleurs, ces mêmes publics peuvent avoir à gérer des situations administratives complexes d'alternance entre allocation du RSA avec l'AAH selon l'évolution de leur situation.

Pour le handicap, on constate une augmentation de la proportion des jeunes de moins de 30 ans ayant l'AAH (près de 1200 personnes allocataires de l'AAH âgés de moins de 30 ans en 2019). Ce sont des jeunes avec un handicap fort, et obtenir cette allocation à ces âges signifie probablement que ce handicap va perdurer toute la vie pour ces jeunes personnes.

[49] Cf. ABS 2021 – Partie: Jeunesse et petite enfance.

crédit photo : Alban Hefti

7 L'enfance et la jeunesse

Cette partie concernant l'enfance et la jeunesse va détailler, sur les tranches d'âge concernées, les éléments présentés dans la partie Démographie. Par ailleurs, les éléments présentés ici sont complémentaires de ceux du diagnostic territorial sur la petite enfance et l'enfance réalisé en 2019 et qui contient des éléments sur l'offre d'accueil[50].

De nombreux textes, lois, règlements et dispositifs, définissent les seuils d'âge que sont 3 ans, 6 ans, 18 ans, 20 ans et 25 ans comme discriminants. Les éléments suivants – cf. Tableau 77 - montrent l'évolution de ces classes d'âge sur le territoire de Strasbourg en comparaison des autres niveaux de collectivités en Alsace, ainsi que l'évolution selon les types de quartiers de Strasbourg – cf. Tableau 78.

A. UNE LENTE ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENFANTS À STRASBOURG

Pour toutes les tranches d'âge, de 0 à 39 ans, le nombre d'enfants et de jeunes évolue peu globalement à Strasbourg (variations inférieures à +/- 3 %), la seule baisse observée concerne les moins de 3 ans (-2 %) alors que les augmentations sont faibles pour les tranches d'âge suivantes: 3-6-11-18 et 25 ans.

De plus Strasbourg et l'Eurométropole évoluent de façon similaire en contraste avec le Bas-Rhin et la Collectivité Européenne d'Alsace (CeA). Pour ces collectivités, la baisse du nombre d'enfants de moins de 6 ans est notable, encore plus pour les moins de 3 ans.

TERRITOIRE	Nbr enfants < 3 ans	Variation %
Strasbourg	10197	-2.0
Eurométropole	17479	0.5
Bas-Rhin	35934	-5.5
CeA	60974	-6.0

TERRITOIRE	Nbr enfants 3 à 5 ans	Variation %
Strasbourg	10102	1.9
Eurométropole	17492	2.7
Bas-Rhin	38276	-1.7
CeA	65555	-2.1

TERRITOIRE	Nbr enfants 6-10 ans	Variation %
Strasbourg	15882	2.8
Eurométropole	28500	4.6
Bas-Rhin	65364	0.8
CeA	112038	0.8

TERRITOIRE	Nbr enfants 11 à 17 ans	Variation %
Strasbourg	20912	1.7
Eurométropole	38090	2.1
Bas-Rhin	92065	0.7
CeA	158153	0.9

TERRITOIRE	Nbr jeunes 18-24 ans	Variation %
Strasbourg	45190	1.4
Eurométropole	61883	-0.7
Bas-Rhin	104208	-3.1
CeA	157280	-4.5

TERRITOIRE	Nbr 25-39 ans	Variation %
Strasbourg	63841	2.4
Eurométropole	103928	3.0
Bas-Rhin	212483	-1.0
CeA	350154	-1.8

Tableau 77 : l'évolution de la population à Strasbourg et les niveaux de collectivités d'Alsace pour les tranches d'âge 3, 6, 10, 18, et 25 ans. Sources INSEE 2012-2017 – traitement DSSJ. Lecture: En 2017, Strasbourg compte 10.197 enfants âgés de moins de trois ans, en baisse de -2 % depuis 2012.

[50] Document de Diagnostic et de Territoire de l'Eurométropole de Strasbourg (DDTES): https://www.strasbourg.eu/diagnostics-petite-enfance-enfance

1. Le nombre d'enfants habitant à Strasbourg évolue de façon très différente selon les quartiers : forte baisse des jeunes enfants dans les quartiers populaires

Pour toutes les tranches d'âges, les quartiers moyennement aisés rassemblent le plus d'enfants et de jeunes adultes. Ils représentent de 33 % à 51 % des enfants et jeunes des quartiers de Strasbourg (cf. Tableau 78).

Les fluctuations en nombre d'enfants sont beaucoup plus marquées et divergentes à l'échelle infra-communale qu'à l'échelle de la commune. Le nombre d'enfants de moins de 6 ans baisse de plus de 10 % dans les quartiers populaires alors qu'il augmente en proportion inverse dans les quartiers moyennement aisés, ceci étant lié au vieillissement des quartiers populaires (cf. VI.2.).

Sur la tranche de 6 à 10 ans, le nombre d'enfants augmente depuis 2012 dans tous les quartiers sauf dans les quartiers populaires où il diminue de -8,8 %.

Le nombre d'enfants de 11 à 17 ans augmente faiblement (de 2 à 3,7 %) dans tous les quartiers, sauf dans les quartiers aisés où il diminue de -2,9 %.

Q4	Nbr enfants < 3 ans	Part/Strasbg %	Variation %
aisé	1732	17.1	-2.8
moyen aisé	3672	36.3	5.8
moyen populaire	2372	23.5	-2.9
populaire	2337	23.1	-12.8

Q4	Nbr enfants 3 à 5 ans	Part/Strasbg %	Variation %
aisé	1641	16.4	-1.3
moyen aisé	3538	35.3	16.3
moyen populaire	2383	23.8	-0.7
populaire	2463	24.6	-11.2

Q4	Nbr enfants 6-10 ans	Part/Strasbg %	Variation %
aisé	2985	18.9	9.1
moyen aisé	5227	33.2	9.4
moyen populaire	3448	21.9	2.2
populaire	4097	26.0	-8.8

Q4	Nbr enfants 11 à 17 ans	Part/Strasbg %	Variation %
aisé	4069	19.6	-2.9
moyen aisé	6950	33.5	2.4
moyen populaire	4211	20.3	2.0
populaire	5530	26.6	3.7

Q4	Nbr jeunes 18-24 ans	Part/Strasbg %	Variation %
aisé	11148	25.0	-2.2
moyen aisé	22823	51.2	0.9
moyen populaire	5717	12.8	6.8
populaire	4902	11.0	3.6

Q4	Nbr enfants 25-39 ans	Part/Strasbg %	Variation %
aisé	12518	19.8	-1.4
moyen aisé	29436	46.7	6.6
moyen populaire	11636	18.4	0.3
populaire	9502	15.1	-4.4

Tableau 78 : L'évolution de la population par type de quartiers pour les tranches d'âge 3, 6, 10, 18, et 25 ans. Sources INSEE 2012-2017 – traitement DSSJ.
Lecture : En 2017, les quartiers aisés de Strasbourg compte 1.732 enfants âgés de moins de trois ans, en baisse de -2,8 % depuis 2012.

2. Le nombre d'enfants par famille, en général plus élevé dans les milieux populaires

À Strasbourg, le nombre de familles sans enfants est prépondérant, puis la part de famille avec enfants décroit de 22,7 % à 4 % quand augmente le nombre d'enfants de 1 à 4 et plus (cf. Tableau 79).

Nombre de Familles	Familles sans enfant	Part sans enfant (%)	Familles 1 enfant	Part 1 enfant (%)	Familles 2 enfants	Part 2 enfant (%)	Familles 3 enfants	Part 3 enfant (%)	Familles 4 enfants ou plus	Part 4 enfant (%)
65320	30217	46.3	14855	22.7	11873	18.2	5779	8.8	2606	4.0

Tableau 79 : Nombre et part de familles strasbourgeoises selon le nombre d'enfant par famille. INSEE RP 2017 – traitement DSSJ.

Les familles sans enfants sont surreprésentées dans les quartiers aisés ou moyennement aisés – avec un écart de +3 à +4 points de pourcentage: une forte sur représentation des familles avec un enfant dans les quartiers moyennement aisés (écart de +17 points) et une plus forte représentation des familles avec 3 enfants ou plus dans les quartiers populaires, avec des écarts de +15 à +20 points (cf. Tableau 80)

Ainsi les familles avec 4 enfants ou plus – qui représentent seulement 4 % des familles - sont 42 % dans les quartiers populaires alors qu'il y a seulement 18,4 % des familles strasbourgeoises dans ces quartiers (cf. Tableau 81).

Quartier	Familles sans enfant (%)	Familles 1 enfant (%)	Familles 2 enfants (%)	Familles 3 enfants (%)	Familles 4 enfants ou plus (%)
aisé	25.1	21.2	21.6	15.4	12.0
moyen aisé	43.8	39.4	37.1	28.9	25.8
moyen populaire	17.6	21.1	21.5	24.7	20.2
populaire	13.5	18.3	19.9	31.0	42.0

Tableau 80: La part de famille selon le nombre d'enfants par type de quartier. Source: INSEE RP 2017 – traitement DSSJ.

Type de quartier	Nombre de familles	Part (%)
aisé	14494	22.2
moyen aisé	25824	39.5
moyen populaire	12961	19.8
populaire	12041	18.4

Tableau 81: Nombre et part de familles par type de quartier. Source: INSEE RP 2017 – traitement DSSJ

B. MONOPARENTALITÉ, PARENTALITÉ PRÉCOCE : FACTEURS DE FRAGILITÉ DES ENFANTS ET DES JEUNES

1. Le nombre de familles monoparentales progresse plus que l'ensemble des familles

À Strasbourg, le nombre de familles augmente peu (+2,7 %) et parmi elles, celui des familles monoparentales augmentent de +5,3 %, et encore plus fortement à l'échelle des autres collectivités d'Alsace, jusque à +9,8 % à l'échelle de le Collectivité européenne d'Alsace.

Selon les types de quartiers, l'évolution est contrastée. Les familles et parmi elles les monoparentales sont plus nombreuses dans les quartiers moyennement aisés et le nombre de familles monoparentales augmente le plus fortement (+12 %) dans les quartiers aisés (cf. Tableau 82).

TERRITOIRE	familles	Variation %	TERRITOIRE	familles monoparentales	Variation %
Strasbourg	271238	2.7	Strasbourg	12840	5.3
Eurométropole	480964	3.1	Eurométropole	21980	7.3
Bas-Rhin	1102537	2.0	Bas-Rhin	43411	9.1
CeA	1849945	1.7	CeA	73933	9.8

Tableau 82: L'évolution du nombre de familles et familles monoparentales. Source INSEE 2012-2017

Q4	familles	Part/Strasbg %	Variation %
aisé	59324	22.0	-0.3
moyen aisé	112381	41.7	4.6
moyen populaire	50492	18.7	2.9
populaire	47320	17.6	0.7

Q4	familles monoparentales	Part/Strasbg %	Variation %
aisé	2068	16.2	12.0
moyen aisé	4450	34.8	2.0
moyen populaire	2955	23.1	8.9
populaire	3299	25.8	2.0

Tableau 82 : L'évolution du nombre de familles et familles monoparentales. Source INSEE 2012-2017

2. Les jeunes des milieux populaires restent plus longtemps au domicile familial que dans les quartiers aisés et c'est plus fréquent lorsque leurs parents vivent en couple

S'il y a peu de différences marquées socialement pour les enfants de 11 à 17 ans, dans le fait de rester au domicile parental, celles-ci sont plus nettes pour les jeunes adultes de 18 à 24 ans.

Près de 30 % des jeunes strasbourgeois·es âgés de 11 à 17 ans vivent au sein d'une famille monoparentale en 2017[51] – alors que ce type de famille ne représente que 5 % des familles strasbourgeoises – et 65 % dans une famille constituée d'un couple de parents[52]. Ces taux ont peu varié depuis 2012. En revanche, pour les familles monoparentales et selon le type de quartiers, ce taux baisse de 1 point dans les quartiers populaires et augmente de 5 points dans les quartiers aisés.

L'écart entre quartiers populaires et les quartiers aisés est de 11 points en 2012 pour se réduire à 6 points en 2017 pour les familles monoparentales du fait de l'augmentation des familles monoparentales dans les quartiers aisés de Strasbourg (cf. Tableau 82). Il suit la même tendance pour les parents en couple, du fait de la stagnation du nombre de familles dans les quartiers aisés et d'un nombre d'enfant moindre par famille dans ces quartiers.

En 2017

Type de quartier	11-17 ans	part	dont fam. mono.	part en fam. mono.
aisé	4091	19.7	1116	27.3
moyen aisé	6950	33.5	2054	29.6
moyen populaire	4198	20.2	1287	30.6
populaire	5531	26.6	1778	32.2

Tableau 83: nombre et part de jeunes de 11 à 17 ans en famille monoparentale en 2017 par type de quartier de Strasbourg. Source INSEE RP détail 2017 – traitement DSSJ.

En 2012

Type de quartier	11-17 ans	part	dont fam. mono.	part en fam. mono.
aisé	4199	20.6	919	21.9
moyen aisé	6770	33.2	2146	31.7
moyen populaire	4119	20.2	1364	33.1
populaire	5327	26.1	1773	33.3

Tableau 84: nombre et part de jeunes de 11 à 17 ans en famille monoparentale en 2012 par type de quartier de Strasbourg. Source INSEE RP détail 2017 – traitement DSSJ.

Type de quartier	11-17 ans	part	dont fam. couple	part en fam. couple
aisé	4091	19.7	2812	68.7
moyen aisé	6950	33.5	4496	64.7
moyen populaire	4198	20.2	2715	64.7
populaire	5531	26.6	3620	65.5

Tableau 85: nombre et part de jeunes de 11 à 17 ans en famille avec un couple de parents en 2017 par type de quartier de Strasbourg.

Type de quartier	11-17 ans	part	dont fam. couple	part en fam. couple
aisé	4199	20.6	3152	75.1
moyen aisé	6770	33.2	4251	62.8
moyen populaire	4119	20.2	2613	63.4
populaire	5327	26.1	3354	63.0

Tableau 86: nombre et part de jeunes de 11 à 17 ans en famille avec un couple de parents en 2017 par type de quartier de Strasbourg.

Lecture: en 2017, il y a 4091 jeunes de âgés de 11 à 17 ans dans les quartiers aisés de Strasbourg, soit 19,7 % des strasbourgeois·es de cette classe d'âge. Parmi eux 1116 vivent dans une famille monoparentale et représente 27,3 % des jeunes de cette tranche d'âge pour les quartiers aisés.

Pour les jeunes de 18 à 24 ans le taux reste stable de jeunes strasbourgeois·es de cette classe d'âge vivant au sein d'une famille monoparentale (24,7 % en 2017) comme pour ceux vivant avec des parents en couple (65,6 %). Cependant, le détail par type de quartier montre une différence significative. Pour les familles monoparentales, le taux passe de moins de 6,5 % dans les quartiers aisés et moyennement aisés à plus de 27,5 % dans les quartiers populaires (cf. Tableau 87) et pour les jeunes dont les parents vivent en couple, le taux passe de près de 13 % à 46 %(cf. Tableau 89). Ces différences sont stables dans le temps, ce taux a peu varié depuis 2012 (+1 à 2 points par rapport à 2012 pour les familles mono parentales cf. Tableau 88) dans les quartiers populaires comme dans les quartiers aisés, ou pour les couples (cf. Tableau 90).

[51] Atlas Jeunesse 2021 – données à l'échelle de l'Eurométropole.
[52] Les 5 % restants vivent en dehors de leur famille.

En 2017

Type de quartier	18-24 ans	part	dont fam. mono.	part en fam. mono.
aisé	11139	25.0	725	6.5
moyen aisé	22803	51.2	1451	6.4
moyen populaire	5710	12.8	1076	18.8
populaire	4893	11.0	1345	27.5

Tableau 87: nombre et part de jeunes de 18 à 24 ans en famille monoparentale en 2017 par type de quartier de Strasbourg. Source INSEE RP détail 2017 – traitement DSSJ.

En 2012

Type de quartier	18-24 ans	part	dont fam. mono.	part en fam. mono.
aisé	11419	25.9	616	5.4
moyen aisé	22569	51.2	1431	6.3
moyen populaire	5359	12.2	986	18.4
populaire	4750	10.8	1196	25.2

Tableau 88: nombre et part de jeunes de 18 à 24 ans en famille monoparentale en 2012 par type de quartier de Strasbourg. Source INSEE RP détail 2017 – traitement DSSJ.

Type de quartier	18-24 ans	part	dont fam. couple	part en fam. couple
aisé	11139	25.0	1431	12.8
moyen aisé	22803	51.2	2552	11.2
moyen populaire	5710	12.8	1649	28.9
populaire	4893	11.0	2253	46.0

Tableau 89: nombre et part de jeunes de 18 à 24 ans en famille avec un couple de parents en 2017 par type de quartier de Strasbourg.

Type de quartier	18-24 ans	part	dont fam. couple	part en fam. couple
aisé	11419	25.9	1470	12.9
moyen aisé	22569	51.2	2588	11.5
moyen populaire	5359	12.2	1548	28.9
populaire	4750	10.8	2185	46.0

Tableau 90: nombre et part de jeunes de 18 à 24 ans en famille avec un couple de parents en 2012 par type de quartier de Strasbourg.

3. Les mesures administratives et judiciaires de protection de la jeunesse concernent pour 2/3 les familles monoparentales

Une information préoccupante est un courrier envoyé à la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) du département de résidence de l'enfant. Une Information Préoccupante peut être rédigée dès qu'un enfant est susceptible d'être en danger ou en risque.

Après évaluation, peuvent être proposées si besoin, des mesures éducatives: l'Aide Educative à Domicile (AED) est une mesure qui doit être acceptée par les parents. L'Assistance Éducative en Milieu Ouvert (AEMO) est une mesure judiciaire, ordonnée par le juge pour enfants pour une durée déterminée (art. 375 et suivants du code civil relatifs à la protection de l'enfance). L'Aide Éducative à Domicile (AED) est une mesure administrative faisant généralement suite à une AEMO. Pour élaborer sa décision, le Juge des enfants se base sur une enquête sociale et en cas de danger avéré, éducatif, physique ou psychologique, l'enfant sera placé sur ordonnance du juge pour enfants soit en famille d'accueil, soit en Maison d'enfants ou foyer.

Les magistrats sont à l'origine de la commande d'investigation (quantités prescrites par nature, fondement et distribution par opérateurs: secteur public [SP] ; secteur associatif habilité [SAH]). Une information préoccupante est un courrier envoyé à la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) du département de résidence de l'enfant. Une Information Préoccupante peut être rédigée dès qu'un enfant est susceptible d'être en danger.

À Strasbourg, les mesures éducatives (AED et AEMO) sont deux fois plus fréquentes pour les enfants de familles monoparentales (cf. Tableau 91) et cette proportion se vérifie également sur les différents types de demande d'investigation (cf. Tableau 92).

	COUPLE	ISOLE
AED	33.1	66.9
AEMO	32.9	67.1
ENQUETE	43.1	56.9
ORDONNANCE	14.8	85.2

Tableau 91: Part des mesures éducatives par type de famille. Lecture: les mesures d'aide éducative à domicile (AED) concernent des enfants de ménages en couple dans 33,1% des cas.

	COUPLE	ISOLE
DEMANDE INVESTIGATION	39.1	60.9
EVALUATION COMPLEMENTAIRE	13.3	86.7
EVALUATION COMPLEMENTAIRE - SAISINE CRIP	46.2	53.8
INFORMATION PREOCCUPANTE	35.6	64.4
RAPPORT EVALUATION - SAISINE CRIP	39.2	60.8

Tableau 92: Part des demandes d'investigation par type de famille. Lecture: les demandes d'investigation concernent des enfants de ménages en couple dans 39,1% des cas.

Source: Ville de Strasbourg / DSSJ – service de protection de l'enfance - pour la période 2017-019.

4. Le nombre de jeunes de 18 à 25 ans en études augmente à Strasbourg, dans tous les types de quartiers

Les plus de 80.000 étudiant·es dans l'Académie de Strasbourg[53], expliquent la part plus importante à Strasbourg (73,5 %) que sur le reste du territoire alsacien des jeunes âgés de 18 à 24 ans qui poursuivent leurs études. Ce nombre continue à progresser de 4,2 % sur cette tranche d'âge entre 2012 et 2017 (cf. Tableau 93). La majorité des jeunes en études (55,2 %) viennent de quartiers moyennent aisés. Selon les quartiers, la part de jeunes en études par rapport aux autres jeunes de ces quartiers varie fortement selon le type de quartier : de 85 % des 18-24 ans dans les quartiers aisés, ils sont minoritaires (43,7 %) dans les quartiers les plus populaires (cf. Tableau 94). À noter cependant une progression du nombre de jeunes en études entre 2012 et 2017 beaucoup plus forte (+10 points) dans les quartiers populaires et moyennement populaires par rapport aux quartiers plus aisés, soit en effectifs, presque autant de nouvelles·aux étudiant·es des quartiers aisés (+595) que des quartiers populaires (+622).

TERRITOIRE	18 - 24 ans étudiants	Variation %	Jeunes 18-24	Part %
Strasbourg	33212	4.2	45190	73.5
Eurométropole	41994	2.2	61883	67.9
Bas-Rhin	58085	-0.3	104208	55.7
CeA	79483	-2.3	157280	50.5

Tableau 93: Les jeunes en études de 18 à 24 ans. Champ : Strasbourg et les autres niveaux de collectivités alsaciennes. Source : INSEE RP 2017 – traitement DSSJ.

Q4	18 - 24 ans étudiants	Part/Strasbg %	Variation %	Part Jeunes 18-24 Quartier %
aisé	9527	29.0	-1.3	85.5
moyen aisé	18140	55.2	4.1	79.5
moyen populaire	3035	9.2	14.0	53.1
populaire	2141	6.5	13.2	43.7

Tableau 94 : les jeunes en études de 18 à 24 ans selon les types de quartiers. Champ : Strasbourg et les autres niveaux de collectivités alsaciennes. Source : INSEE RP 2017 – traitement DSSJ.

Les étudiant·es sont minoritaires chez les 18-24 des quartiers populaires (43,7 %) à la différence des autres types de quartiers. Par ailleurs en 2017, il y a plus de 2.000 jeunes, vivant à Strasbourg, âgés de de 15 à 24 ans qui sont ni en emploi, ni en formation, et cela concerne globalement autant les hommes que les femmes.

	Femmes	Hommes
15 à 19 ans	405	514
20 à 24 ans	766	690
	1171	1204
Total	2375	

Tableau 95: Les jeunes ni en emploi ni en formation à Strasbourg. Source : Insee, RP2017 exploitation principale

5. La parentalité précoce concerne plus les quartiers populaires, et plus les femmes que les hommes

C'est à partir de la classe d'âge de 20 à 24 ans que l'on constate un nombre significatif de jeunes strasbourgeois·es en situation de parentalité (1.118 jeunes en 2017), ils sont plus nombreux (4104 jeunes) pour la classe d'âge de 25 à 29 ans (cf. Tableau 96).
Cette situation n'est pas homogène selon les types de quartiers (cf. Tableau 97). Il y a une différence marquée entre les quartiers aisés pour lesquels ces jeunes parents représentent 7,5 % de l'ensemble des parents de la même classe d'âge, et les autres quartiers pour lesquels cette part varie de 28,9 % à 34,2 % pour les quartiers populaires, avec un nombre de jeunes concernés sensiblement équivalent autour de 330 jeunes.

Classe d'âge	Nombre parents	Part
11 à 14 ans	3	0.0
15 à 17 ans	18	0.0
18 à 19 ans	39	0.1
20 à 24 ans	1118	1.7
25 à 29 ans	4104	6.3
30 à 39 ans	20210	31.0
40 à 54 ans	28146	43.2
55 à 64 ans	7821	12.0
65 à 79 ans	3002	4.6
80 ans ou plus	755	1.2

Tableau 96 : La parentalité par classe d'âge. Source INSEE RP détail 2017 – traitement DSSJ. Lecture : À Strasbourg en 2017, il y avait 1118 personnes de 20 à 24 ans, parents d'au moins un enfant, ce qui représente 1,7 % des personnes en situation de parentalité à Strasbourg.

[53] En 2018-2019, il y avait 82.687 étudiant·es dans l'académie de Strasbourg - ATLAS RÉGIONAL - ÉDITION 2020 www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/atlas-regional-effectifs-etudiants

La différence est marquée sur la part de jeunes de 20 à 24 ans concernés par type de quartier: de 1,1% dans les quartiers aisés à 11,4% dans les quartiers populaires. La différence est encore plus nette pour les jeunes de 25 à 29 ans: dans ce cas, la part de jeunes concernés varie de 7,7% à 40% des jeunes de 25 à 29 ans en situation de parentalité dans les quartiers populaires (cf. Tableau 98). Rappelons que l'âge moyen du premier enfant est de 28,8 ans en France en 2019[54].

Type de quartier	Nombre 20-24 ans	Part Ville (%)	Nombre parents	Part Ville (%)	Part 20-24 ans du quartier (%)
aisé	7961	24.9	84	7.5	1.1
moyen aisé	16580	51.8	323	28.9	1.9
moyen populaire	4142	12.9	328	29.3	7.9
populaire	3348	10.5	383	34.2	11.4

Tableau 97: La parentalité des 20-24 ans selon le type de quartier. Lecture: dans les quartiers aisés, il y a 7961 jeunes ce qui représente 24,9% de cette classe d'âge à Strasbourg et 84 personnes de ces quartiers en situation de parentalité, soit 7,5% des strasbourgeois·es dans cette situation, ce qui représente 1,1% des jeunes de cette classe d'âge dans ces quartiers.

Type de quartier	Nombre 25-29 ans	Part Ville (%)	Nombre parents	Part Ville (%)	Part 25-29 ans du quartier (%)
aisé	4783	19.7	369	9.0	7.7
moyen aisé	12263	50.6	1325	32.3	10.8
moyen populaire	4123	17.0	1182	28.8	28.7
populaire	3062	12.6	1228	29.9	40.1

Tableau 98: La parentalité des 25-29 ans selon le type de quartier.

Par ailleurs, la proportion de femmes en situation de parentalité est très supérieure à celle des hommes (un ratio de plus de 80/20) pour la classe d'âge de 20 à 24 ans. Ce ratio baisse un peu (70/30) pour la classe d'âge 25-29 ans.

Sexe	Parents 20-24 ans	Part (%)
Hommes	212	18.9
Femmes	906	81.1

Sexe	Parents 25-29 ans	Part (%)
Hommes	1244	30.3
Femmes	2860	69.7

Tableau 99: Le nombre et la part de jeunes strasbourgeois·es en situation de parentalité selon le sexe et la classe d'âge (20-24 et 25-29 ans). Source INSEE RP détail 2017 – traitement DSSJ.

C. UNE FORTE PROPORTION DE JEUNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ

Le nombre d'enfants de moins de 19 ans de familles à bas-revenus a augmenté, et comme indiqué dans la partie consacrée aux revenus (II.1.), 40% des jeunes de moins de 30 ans ont des revenus sous le seuil de pauvreté. Près d'un tiers des 15-24 ans sont ni en emploi, ni en formation et la stabilisation par l'emploi est plus difficile pour les jeunes des quartiers populaires. Les jeunes strasbourgeois·es en difficulté sont, en proportion, les jeunes bas-rhinois qui ont le plus recours aux aides financières.

1. Les enfants de moins de 19 ans vivant dans une famille à bas-revenus a plus augmenté dans les quartiers aisés

Le nombre d'enfants de moins de 19 ans de familles à bas-revenus au sens de la Caf a augmenté de 6,1% depuis 2013 (moins qu'à l'échelle de l'Eurométropole +9,1%) alors qu'il est resté stable dans le Bas-Rhin. Il concerne près d'un ménage sur cinq à Strasbourg (cf. Tableau 100).

Plus de la moitié (56,4%) des ménages à bas revenu des quartiers populaires de Strasbourg ont des enfants de moins de 19 ans (cf. Tableau 101). Ces 9.997 jeunes représentent 38% de ceux qui vivent dans des familles à bas revenus. Cependant, ce nombre à plus augmenté depuis 2013 dans les quartiers aisés de Strasbourg (+16%) dans un contexte de stabilité du nombre de jeunes dans ces quartiers (cf. Tableau 103) comme à l'échelle de la ville (cf. Tableau 102) avec une augmentation faible (+1,6%).

Le nombre d'enfants de moins de 19 ans de familles à bas-revenus a baissé de -5,7% dans les quartiers populaires, d'une part à cause de l'augmentation des allocataires de la prime d'activité (cf. Tableau 40), mais surtout du fait de la baisse du nombre de jeunes de moins de 20 ans dans ces quartiers (cf. Tableau 103).

[54] fr.statista.com/statistiques/579432/age-moyen-femme-naissance-premier-enfant-union-europeenne/

Collectivités	Nbr.enfants < 19 ans - famille bas revenus	Variation (%)	Part des ménages (%)
Strasbourg	26446	6.1	19.7
Eurométropole	39099	9.1	17.1
Bas-Rhin	59636	0.4	12.1

Tableau 100: Les enfants de moins de 19 ans dans les familles à bas-revenus. Champ: Strasbourg et les autres niveaux de collectivités alsaciennes. Source: Caf 2013-2019 – traitement DSSJ.

Quartier	Nbr.enfants < 19 ans - famille bas revenus	Variation (%)	Part des ménages (%)
aisé	1718	16.0	5.5
moyen aisé	7255	13.3	11.9
moyen populaire	7171	14.0	31.5
populaire	9997	-5.7	56.4

Tableau 101: les enfants de moins de 19 ans dans les familles à bas-revenus par type de quartiers de Strasbourg. Source: Caf 2013-2019 – traitement DSSJ.

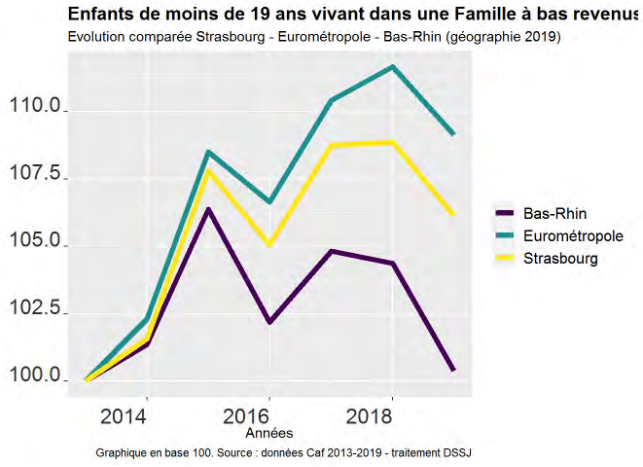

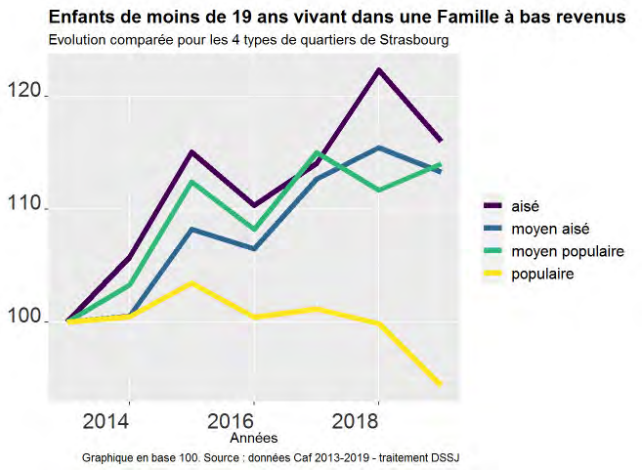

TERRITOIRE	Nbr jeunes < 20 ans	Variation %
Strasbourg	69921	1.6
Eurométropole	119513	2.4
Bas-Rhin	262219	-0.8
CeA	442525	-0.9

Tableau 102: Les jeunes de moins de 20 ans à Strasbourg est les niveaux de collectivité d'Alsace. Source: INSEE RP 2017 – traitement DSSJ.

Q4	Nbr jeunes < 20 ans	Part/Strasbg.%	Variation %
aisé	13613	19.7	-0.6
moyen aisé	25666	37.1	6.1
moyen populaire	13997	20.2	2.1
populaire	15977	23.1	-4.6

Tableau 103: Les jeunes de moins de 20 ans selon les types de quartiers strasbourgeois. Source: INSEE RP 2017 – traitement DSSJ.

2. Près d'un tiers des jeunes de 15 à 24 ans hors formation sont au chômage

Les jeunes de 15 à 24 ans représentent à Strasbourg 28 % des personnes en âge de travailler. Ils représentent 12 % des personnes actives occupées. 31 % des jeunes en activité de 15 à 24 ans sont au chômage et ceux en études représentent 58 % des personnes « inactives » en étant élèves, étudiant·es ou stagiaires non rémunérés (cf. Tableau 104).

<table>
<tr><td colspan="3">Population en âge de travailler (15-64 ans) résidant à Strasbourg
191.943 personnes (15-64 ans) dont 53 646 personnes de 15-24 ans soit 28 % des 15-64 ans</td></tr>
<tr><td colspan="2">Actifs·ves à Strasbourg / les 15-24 ans
130 425 personnes dont 18 585 de 15-24 ans soit 14 % des actives
68 % part de la population en âge de travailler PAT / 35 % des jeunes PAT</td><td rowspan="2">Inactifs·ves
61 518
32 % de la PAT

Nombre d'élèves, étudiante·s et stagiaires non rémunérés de 15 à 64 ans
35 577 personnes,
soit 58 % des inactifs·ves</td></tr>
<tr><td>Actifs·ves occupé·es / les 15-24 ans
105 871 personnes / 12 793 soit 12 %
55 % de la PAT / 24 % des PAT 15-24 ans</td><td>Chômeur·euses (BIT)
24 555 personnes / 5 792 soit 24 %
19 % des actifs·ves / 31 % des jeunes actifs·ves
13 % de la PAT / 11 % des jeunes PAT</td></tr>
</table>

Tableau 104: la décomposition de la population en âge de travailler de 15 à 24 ans. Source: INSEE RP 2017 – traitement DSSJ

3. À Strasbourg, l'autonomisation par l'emploi se réalise potentiellement entre 25 ans et 30 ans, elle apparait plus difficile dans les quartiers populaires

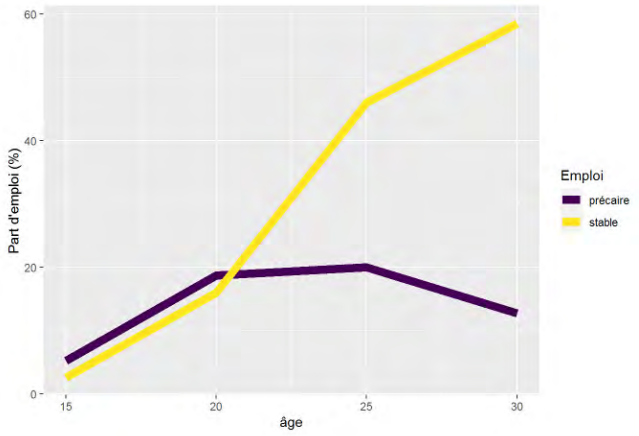

Figure 44: part d'emploi stable ou précaire selon l'âge. Champ : la population de 15 à 30 ans à Strasbourg. Source : INSEE RP détail 2017 – traitement DSSJ.

Passer de la catégorie « jeune » à celle d' « adulte » signifie souvent passer d'un emploi de courte durée ou précaire à un emploi stable dans le temps[55]. Cela se vérifie quand on observe la variation du taux de personnes dans ces deux types d'emploi selon leur âge (cf. Figure 44). Ainsi, à 20 ans, la part de personnes en emploi précaire est supérieure à la part de personnes en emploi stable. Un an après, la situation s'inverse et jusqu'à 25 ans la part de personnes en emploi précaire est toujours proche de 20 %, alors que ce taux atteint 45 % des personnes en emploi stable. Ce taux de personnes en emploi stable augmente jusqu'à 60 % à l'âge de 30 ans.

Cette tranche d'âge d'accès à un emploi stable n'est pas identique dans tous les quartiers de Strasbourg. À partir de 15 ans, la part de personne en emploi précaire augmente fortement et dépasse 20 % jusqu'à l'âge de 22 ans et diminue ensuite de façon discontinue dans tous types de quartiers, les jeunes des quartiers populaires commençant à accéder à ce type d'emploi plus tôt que dans les quartiers plus aisés (cf. Figure 45). En revanche pour les emplois stables, l'évolution est en accroissement quasi continu avec l'âge jusqu'à 35 ans. Le taux de personnes en emploi stable atteint près de 80 % à 35 ans dans les quartiers aisés. Dans les quartiers populaires avant 24 ans, le taux d'emploi stable croit plus vite que dans les quartiers plus aisés puis il est dépassé et oscille autour de 40 % pour la tranche d'âge de 30 à 35 ans (cf. Figure 46).

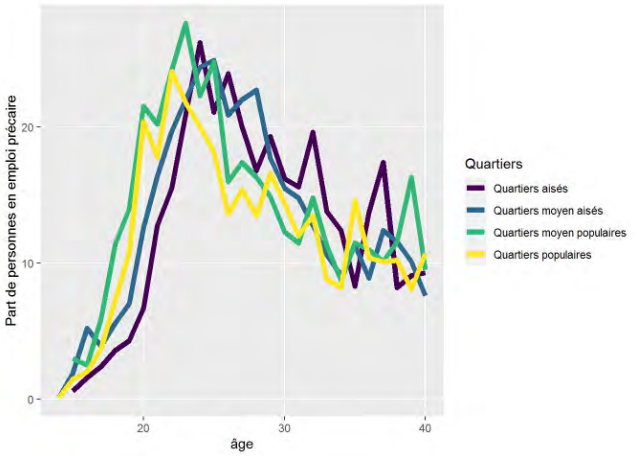

Figure 45: Accès à l'emploi précaire selon l'âge et les types de quartier. Source : INSEE – traitement DSSJ

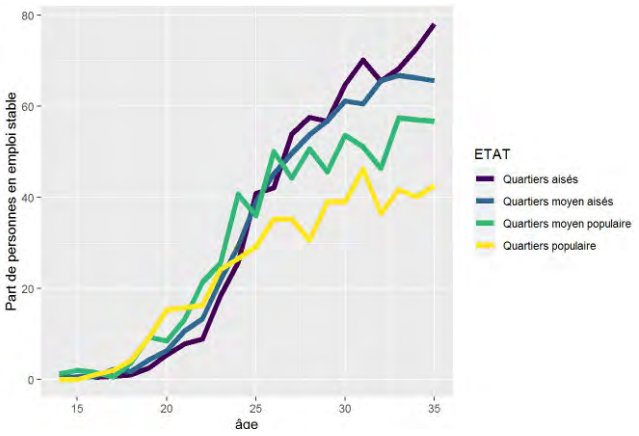

Figure 46: Accès à l'emploi stable selon l'âge et les types de quartier. Source : INSEE – traitement DSSJ

[55] Les emplois précaires : contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, intérim, emplois aidés (contrat unique d'insertion, d'initiative emploi, d'accompagnement dans l'emploi, avenir, etc.), stagiaires rémunérés en entreprise, autres emplois à durée limitée, CDD, contrat court, saisonnier, vacataire, etc. Les emplois stables : emplois sans limite de durée, CDI, titulaire de la fonction publique, non-salarié·es indépendants, non-salarié·es employeurs, non-salarié·es aides familiaux – dictionnaire des données INSEE RP détail 2017.

4. Des jeunes strasbourgeois·es en besoin notable d'aide alimentaire

En 2016, Strasbourg regroupe 24,4 % des moins de 18 ans du Bas-Rhin et 43,5 % des Aides Financières d'Aide Sociale à l'Enfance(AFASE). L'aide alimentaire (30,5 %) et les frais de restauration scolaire (18,8 %) représentent quasiment la moitié du budget. Dans 90 % des cas de demandes d'aide alimentaire, les bénéficiaires ne disposent d'aucune ressource[56].

La consommation du Fonds d'Aide aux Jeunes sur l'EMS

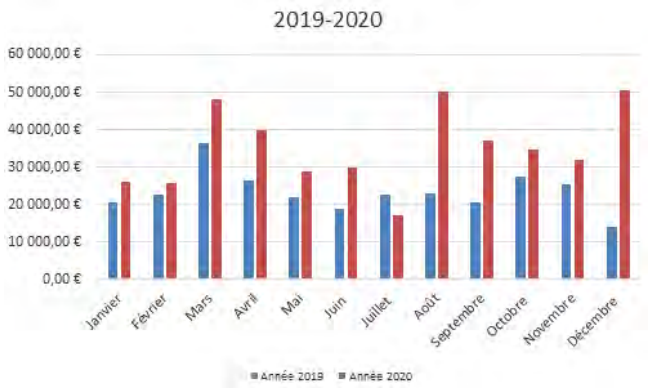

Des éléments plus récents concernent la consommation du Fonds d'aide aux jeunes, dont la compétence a été transférée à l'Eurométropole de Strasbourg en 2016. La consommation du FAJ est de +50 % sur l'année 2020 par rapport à 2019, sachant que le 1er pic s'est fait ressentir au 1er confinement en mars.

Tableau 105: Le fonds d'Aide aux Jeunes. Source EMS 2019-2020

Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

Les acteurs associatifs présents, actifs dans des quartiers populaires font part de leurs préoccupations concernant les difficiles processus d'autonomisation des jeunes et des risques auxquels ils sont confrontés :

- → Il y a trop d'enfants laissés à eux-mêmes trop jeunes. L'équilibre reste à trouver entre responsabilité des parents et prise en charge institutionnelle.
- → Reconstruire des possibilités de trouver un début d'autonomie financière légale pour les jeunes de 16 à 18 ans. Pour ces jeunes, l'apprentissage offre un cadre structuré et les jeunes qui vont au bout de leur apprentissage et sont moins tentés par l'économie parallèle. C'est une « économie » considérée par les participants comme de moins en moins parallèle. Sur le terrain, certains observent que plus les jeunes sont concernés tôt par l'économie parallèle, plus il est difficile de les en sortir et retrouver une scolarité normale. Ils observent également une consommation de produits par des jeunes de plus en plus jeune (par ex.: cartouches de protoxyde d'azote dès le CM2) ainsi qu'une augmentation de prise de drogue dure chez les jeunes filles.
- → Beaucoup de jeunes 18-25 ans ont des difficultés de logement. Il leur est difficile d'accéder à du studio ou T1 même avec une situation stable.

Les thématiques de mobilité, vie associative et loisirs, pas abordées dans les données statistiques ont fait l'objet de constats partagés :

- → les participants soulignent de grandes différences sur les pratiques de mobilité chez le jeunes selon les territoires, et mêmes au sein des quartiers, dans leur relation avec les ressources existant très localement.
- → La période COVID a été pour certains jeunes l'occasion de mobilisations spontanées et bien auto-organisées.
- → Concernant les loisirs, les procédures pour certains dispositifs sont jugées comme trop complexes.
- → Questionnement partagé sur une relative méconnaissance des structures d'accueil de la petite enfance et des LAPE par les ménages modestes.

[56] www.bas-rhin.fr/media/1771/conseil-departemental-bas-rhin-politique-enfance-etat-lieux-enfance-jeunesse-famille.pdf

8 ANNEXES

A. LES PARTICIPANTS À L'OBSERVATION PARTAGÉE

1. Le groupe de liaison du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale

Animateur : Olivier CAUSSE - Eurométropole de Strasbourg – Direction Solidarité Santé Jeunesse – chargé d'observation sociale et d'évaluation des politiques sociales.

Le groupe de liaison :

Floriane	VARIERAS	Adjointe à la Maire en charge de la Ville inclusive : solidarités, soutien aux personnes vulnérables, lutte contre les discriminations
Marie-Dominique	DREYSSE	Adjointe à la Maire déléguée soutien à l'autonomie des seniors
Hervé	POLESI	Adjoint à la Maire en charge de la coordination des élus·es de quartiers.
Jamila	MAYIMA	Conseillère municipale
Nicolas	FUCHS	Coordinateur régional de la délégation Alsace-Franche Comté de Médecin du Monde
Jean-Marie	HEYDT	Président de l'UDAF du Bas-Rhin
Camille	VEGA	Directeur de la Fédération du Bas-Rhin du Secours Populaire
Jean-Marie	SCHIFFLI	Président de la Fédération de Charité Caritas Alsace
Puis, en remplacement de M. SCHIFFLI :		
Coralie	TIJOU	Directrice de la Fédération de charité Caritas Alsace

2. Les participants aux ateliers thématiques

Pascale	ADAM-GUARINO	Association CASAS
Françoise	AOUDE	Centre Socio-Culturel de la Meinau
Anastasie	ARIA	AMSED
Camille	BARTHEL	Collectivité Européenne d'Alsace
Sabine	BARTHELEMY	Eurométropole de Strasbourg
Christine	BENAD	CAF du Bas-Rhin
Alexandre	BESSE	Centre Socio-Culturel de la Meinau
Johanne	BORGET	CAF du Bas-Rhin
Nina	BORODINE	Ligue de l'Enseignement du Bas Rhin
Gilles	CASTEL	Eurométropole de Strasbourg
Thomas	CHANDESRIS	Association Tunaweza
Guillaume	CHASSARD	Collectivité Européenne d'Alsace
Carole	CHAU	Collectivité Européenne d'Alsace
Fanta	CISSE	Foyer Notre Dame
Bénédicte	COMTE	Centre Socio-Culturel de la Meinau
Hillary	CONTRERAS SALMEN	Médecins du Monde
Waila	CURY	Association JEEP
Sabrina	D'ALESSIO	CAF du Bas-Rhin
Fatiha	DERDOUR	Arsea-OPI
Marika	DESPLATS	Maison de santé de Hautepierre
Gabriel	DI GREGORIO	Association JEEP
Dominique	DOLT	AGIR ABCD
Céline	DUFAYARD	Foyer Notre Dame
Victor	ELGER	Foyer Notre Dame
Sophie	FAUROUX	Association la RESU
Raïssa	FAYE	Collectivité Européenne d'Alsace
Yasmina	FERCHIOU	Fédération de Charité Caritas Alsace
Nicolas	FUCHS	Médecins du Monde
Joanna	GANGLOFF	Foyer Notre Dame
Rhizlane	GARCIA	CAF du Bas-Rhin
Mathieu	GENDRE	Caritas Alsace
Florie	GRASSER	CAF du Bas-Rhin
Laurence	GUYOT	Caritas Alsace
Carine	HALTER	Mission Locale Pour l'Emploi
Henri	HANNEQUIN	SIAO 67
Béatrice	HENG-SCHMITT	Eurométropole de Strasbourg
Christian	HOLZER	Restos du cœur
Peggy	HUBER-DUBOIS	Mission Locale Pour l'Emploi
Céline	KOLMER	Association Logiservices
Hélène	KUENY	CAF du Bas-Rhin

Hatice	KUP	Migrations Santé Alsace
Fatima	LABDAÏ	Association JEEP
Anne	LUDWIG	Collectivité Européenne d'Alsace
Martin	MANGOLD	Action sociale juive
Halima	MENECEUR	Centre Socio-Culturel de la Meinau
Yann	MERY	Habitat et Humanisme
Quentin	MEYER	Collectivité Européenne d'Alsace
Carla	MORALES	Centre Socio-Culturel Au-delà Des Ponts
Sylvie	MOUREY	Ligue de l'Enseignement du Bas Rhin
Nathalie	MOUY-LECHENET	Eurométropole de Strasbourg
Tahar	NEGGAR	ALT CSAPA
Clémence	NEYRAT	Habitat et Humanisme
Odile	NGO YANGA	Association REDECOME
Sophie	NOWICKI	CAF du Bas-Rhin
Jessica	NUSS	CAF du Bas-Rhin
Hamed	OUANOUFI	Centre Socio-Culturel de la Meinau
Johann	OUDOT	Association ALT
Sébastien	PAUL	Caritas Alsace
François	PORTAL	Centre Socio-Culturel Montagne Verte
Aimeric	PROD'HOMME	Médecins du Monde
Driss	RHARROUZ	Mission Locale Pour l'Emploi
Mael	ROUYER	Habitat et Humanisme
Philippe	RUFFIE	Foyer Notre Dame
Denis	SAMMARTINO	Eurométropole de Strasbourg
Anne-Marie	SEYFRIED	Eurométropole de Strasbourg
Elodie	SIGNORINI	Collectivité Européenne d'Alsace
Emmanuelle	SOLIC	CAF du Bas-Rhin
Patrick	STOCK	Eurométropole de Strasbourg
Nathalie	SYNAVE	Centre SocioCulturel de la Meinau
Lucile	TESQUET	Centre Socio-Culturel Au-delà Des Ponts
Jérôme	TRICOMI	Eurométropole de Strasbourg
Anthony	TURMEL	Foyer Notre Dame
Florence	UBERALL	Cité Relais /Fédération charité Caritas
Philippe	URBAIN	Ligue de l'Enseignement du Bas Rhin
Carole	VAKSLAN	Action sociale juive
Bernadette	VALENTIN	Eurométropole de Strasbourg
Nadine	VEDDER	Caritas Alsace
Vanessa	VELTY	Caritas Alsace
Flora	WEBER	Caritas Alsace
Sophie	WEIBEL	CAF du Bas-Rhin

B. LA CARTE DES 28 QUARTIERS DE STRASBOURG

C. LE LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS

A

Actif : La population active regroupe les personnes ayant un emploi et les chômeur·euses. Ne font pas partie de la population active les personnes qui, bien que s'étant déclarées au chômage, précisent qu'elles ne recherchent pas d'emploi.

Actifs·ves occupé·es : Population active ayant un emploi (ou actifs·ves ayant un emploi). Au sens du recensement, la population active ayant un emploi comprend les personnes qui déclarent être dans une des situations suivantes :
- exercer une profession (salariée ou non), même à temps partiel ;
- aider une personne dans son travail (même sans rémunération) ;
- être apprenti, stagiaire rémunéré ;
- être chômeur·euse tout en exerçant une activité réduite ;
- être étudiant ou retraité tout en occupant un emploi.

Action Éducative à Domicile (AED): Décision administrative de l'aide sociale à l'enfance prise par le Président du Conseil Départemental à la demande ou en accord avec les parents. Exercées en milieu familial, l'AED a pour objectif d'apporter un soutien éducatif et/ou psychologique aux mineurs, à leur famille, ainsi qu'aux mineurs émancipés ou aux jeunes majeurs âgés de moins de 21 ans. Action Éducative en Milieu Ouvert (AEMO) : Exercée en vertu d'un mandat judiciaire (décision de juge des enfants dans le cadre de l'assistance éducative) elle poursuit le même but que l'AED, mais à la différence de celle-ci, elle présente un caractère contraignant vis-à-vis de la famille.

Affection Longue Durée (ALD) : Concerne une maladie d'une certaine gravité ou avec un caractère chronique qui nécessite des soins et un traitement prolongé et coûteux. En bénéficiant du dispositif ALD, la personne a droit à une prise en charge à 100 % des frais de soins liés à leur maladie par la Sécurité sociale, en cas de maladies qui nécessitent des soins prolongés et coûteux.

Âge atteint : L'âge est la durée écoulée depuis la naissance. L'âge par génération (ou âge atteint dans l'année ou encore âge en différence de millésimes) est la différence entre l'année de collecte de l'information et l'année de naissance.

Âge révolu : C'est l'âge atteint au dernier anniversaire

Aides au logement : ces aides versées par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) visent à diminuer le montant du loyer ou de la redevance aux ménages disposant de ressources modestes qui paient un loyer ou remboursent un prêt pour leur résidence principale. Au nombre de trois : Allocation Personnalisée au Logement (APL), l'Allocation de Logement Familiale (ALF) et l'Allocation de Logement Social (ALS) ; elles ne sont pas cumulables et se distinguent par leurs conditions d'attribution et dépendent des ressources du ménage.

Allocataires CAF : Les allocataires des Caisses d'Allocations Familiales sont les personnes qui perçoivent au moins une allocation au regard de leur situation familiale et/ou monétaire. La notion d'allocataire est une notion de « foyer » (à rapprocher des ménages au sens Insee) et non d'individu. Ainsi, compter des allocataires signifie compter des foyers constitués de personnes seules ou de plusieurs personnes (familles). Les CAF gèrent deux types de prestations :
- Les prestations légales, dont les barèmes et les conditions d'attribution sont fixés au niveau national (ex : allocations familiales, allocation logement, etc..)
- Des aides d'action sociale (aides financières individuelles, interventions de travailleurs sociaux, ...), gérées par chacune des CAF et dont les conditions d'attribution sont spécifiques à chaque caisse. Les données disponibles concernent uniquement les bénéficiaires de prestations légales.

L'Allocation pour Adulte Handicapé (AAH) : cette aide, versée par la CAF, permet de garantir un revenu minimum aux personnes handicapées de plus de 20 ans (ou de plus de 16 ans, si il n'est plus considéré comme étant à charge pour le bénéfice des prestations familiales.) et jusqu'à l'âge minimum légal de départ à la retraite en cas d'incapacité de 50 % à 79 %. Ce droit est ouvert dès lors que la personne handicapée ne peut prétendre à un avantage vieillesse, invalidité ou rente d'accident du travail d'un montant au moins égal à celui de l'AAH.

Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) : Créée par la loi du 20 juillet 2001 et mise en place au 1er janvier 2002, l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) a succédé à la Prestation Spécifique Dépendance. Prestation en nature, l'APA est destinée aux personnes âgées de plus de 60 ans présentant une perte d'autonomie lourde ou moyenne. Accordée à domicile (mais aussi en établissement), l'APA permet de contribuer au financement des aides nécessaires à la prise en charge de la perte d'autonomie de la personne âgée (aide humaine, financement d'un service prestataire ou d'emploi direct, financement d'aides techniques ou d'aides à l'amélioration au logement). L'APA est attribuée par décision du Président du Conseil Départemental sur proposition d'une commission d'Allocation Personnalisée d'Autonomie. Pour une date de référence donnée, sont considérées comme bénéficiaires les personnes ayant un droit ouvert à l'APA.

Dans le cadre de l'attribution de l'APA, l'État a mis en place une grille d'évaluation de la dépendance chez les personnes âgées. C'est la grille AGGIR qui a été sélectionnée. Elle comporte 10 variables dites discriminantes, se rapportant à la perte d'autonomie physique et psychique, et 7 variables dites illustratives, se rapportant à la perte d'autonomie domestique et sociale. Les 4 premiers groupes de dépendance (GIR 1 à GIR 4) sont considérés comme répondant aux critères de la perte d'autonomie. Les GIR 5 à 6 n'ouvrent pas droit à l'APA.

Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA): Prestation mensuelle versée aux personnes âgées d'au moins 65 ans (ou ayant atteint l'âge légal de départ en retraite en cas d'inaptitude au travail ou de situations assimilées) ayant des ressources faibles. En 2021 le montant était de 906,81 €par mois.

Apprentissage: Formation professionnelle destinée aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, qui repose sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique en Centre de Formation d'Apprentis (CFA) et enseignement du métier chez l'employeur avec lequel un contrat a été signé.

Autonomie Gérontologie Groupes Iso-Ressources (AGGIR): Grille permettant d'évaluer le degré d'autonomie ou de dépendance physique ou psychique d'une personne âgée dans l'accomplissement de ses actes quotidiens. Elle est composée de 6 niveaux (du 1 pour les plus dépendants au 6 pour les plus autonomes) et sert de support pour déterminer le montant de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), versée uniquement aux personnes dont le GIR est compris entre 1 et 4 (voir aussi GMP).

Assignation (dans le cadre d'une demande expulsion locative): c'est un acte d'huissier qui informe le locataire qu'une demande d'expulsion a été transmise au tribunal. La procédure d'expulsion de décompose d'une phase de paiement des arrières de loyer, puis d'une assignation au tribunal avant l'expulsion à proprement dite. Une enquête est demandée par le juge d'instance en amont du jugement d'expulsion. Elle doit rendre compte de la situation sociale des locataires et voir si un plan d'apurement est possible dans un délai réglementaire de 24 mois.

C

Les catégories socioprofessionnelles («CSP»), ou plus exactement selon la terminologie de l'Insee les «professions et catégories socioprofessionnelles» («PCS») constituent un classement de la population en grands ensembles cohérents: six catégories d'actifs·ves, auxquelles il convient d'ajouter les retraités et une catégorie «divers», regroupant les chômeur·euses n'ayant jamais travaillé, les militaires du contingent, les étudiant·es, les femmes (et les hommes) au foyer, etc. Les catégories d'actifs·ves sont divisées en fonction de plusieurs critères: le type d'emploi, le statut (indépendant ou non), la qualification, la rémunération, etc. Les six principales sont: agriculteurs, artisans commerçants et chefs d'entreprises, cadres et professions intellectuelles supérieures, professions intermédiaires, employés et ouvrier·ères.

Chômage: il existe deux définitions du chômage. La première est celle de l'Insee, qui utilise les normes du Bureau international du travail. Un·e chômeur·euse est une personne âgée de plus de 15 ans, qui n'a pas travaillé la semaine de référence de l'enquête (même une heure), se trouve disponible dans les 15 jours et recherche activement un emploi. La seconde est celle du ministère de l'emploi: elle comptabilise les demandeur·euses d'emploi enregistrés par Pôle emploi dans différentes catégories. Il s'agit donc d'une définition administrative.
Pôle emploi enregistre les demandeur·euses d'emploi en trois principales catégories:
- catégorie A: tous les demandeur·euses d'emploi n'ayant exercé aucune activité le mois précédent (1). C'est la catégorie de base, la plus commentée.
- catégorie B: demandeur·euses d'emploi ayant exercé une activité réduite, moins de 78 heures le mois précédent.
- catégorie C: demandeur·euses d'emploi ayant travaillé plus de 78 heures le mois précédent. Le «mois précédent» ne signifie pas que ces personnes exercent régulièrement une telle activité.

Chômeur·euse (au sens du recensement): ensemble des personnes de 15 ans et plus, qui se sont déclarées sans emploi et en recherche d'emploi (inscrits ou non à Pôle Emploi). Sont exclues les personnes qui ont déclaré explicitement ne pas rechercher de travail.

Consommation de soins: nombre d'actes consommés par les habitant·es auprès des professionnels de santé libéraux. Elle est dite « moyenne » lorsqu'elle rapporte le nombre total d'actes consommés par les habitant·es d'un territoire, au nombre de patients du même territoire ayant consommé au moins un acte dans l'année.

Contrats précaires: sont considérés comme contrats précaires les contrats à durée déterminée (CDD), les contrats d'intérim, les emplois aidés, les apprentis et les stagiaires rémunérés. La part des salarié·es en contrats précaires donne une indication de la stabilité d'accès à l'emploi de la population salariée résidant sur le territoire.

Couverture Maladie Universelle (CMU) ou désormais Protection universelle maladie (PUMA):
elle permet à toute personne résidant en France de manière stable et régulière, qui n'a pas droit à l'Assurance Maladie au titre de l'activité professionnelle, de bénéficier de l'ensemble des prestations en nature dans les mêmes conditions que tous les assurés sociaux (prise en charge des soins et des médicaments, dans la limite des règles définies par l'Assurance Maladie) (voir aussi CMUC et ACS).

Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMUC) ou désormais Complémentaire Santé Solidaire:
liée aux ressources des ménages, elle offre une protection complémentaire santé gratuite aux demandeur·euses dont les ressources des 12 derniers mois sont inférieures à un plafond, fixé annuellement par décret et dont le montant varie en fonction de la composition du foyer (voir aussi CMU et ACS).

D

Décès domicilié : Décès survenu sur le lieu de résidence du défunt.

Déciles : Rapportés à l'unité de consommation, ce sont les valeurs qui partagent les revenus des ménages en dix parties égales. Ainsi, le premier décile (D1) fait référence aux 10 % des revenus les plus bas et le neuvième décile (D9) aux 10 % des revenus les plus hauts. Le cinquième décile (D5) correspondant au revenu médian (voir aussi Rapports inter-déciles).

Demandeur·euse d'Emploi en Fin de Mois (DEFM) : Personne inscrite à Pôle Emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois. On distingue différentes catégories de demandeur·euses d'emploi :
Catégorie A DEFM sans emploi et immédiatement disponibles
Catégorie B DEFM qui ont exercé une activité réduite courte au cours du mois (moins de 78h)
Catégorie C DEFM qui ont exercé une activité réduite longue au cours du mois (78h ou plus)
Catégorie D DEFM sans emploi et non immédiatement disponibles
Catégorie E DEFM pourvus d'un emploi mais à la recherche d'un autre emploi.
Seuls les DEFM de catégories A, B et C sont tenus d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi (voir aussi DELD).
Demandeur·euse d'Emploi de Longue durée (DELD)
Demandeur·euse d'emploi depuis plus d'un an (voir aussi DEFM).

Densité de professionnels de santé: ratio qui rapporte les effectifs de professionnels de santé à la population d'un territoire donné pour 10 000 habitant·es.

E

Écart inter-décile : c'est la différence entre le neuvième et le premier décile, le plus souvent exprimée en euros par mois. Le neuvième décile est le revenu le plus faible des 10 % les plus aisés, le premier décile est le revenu le plus élevé des 10 % les plus pauvres.

Emploi précaire : regroupe les Contrats à Durée Déterminée (CDD), l'intérim, les emplois aidés, l'apprentissage, les stages rémunérés.

Emploi stable : regroupe les Contrats à Durée Indéterminée (CDI) et la Fonction publique.

Enseignement supérieur : regroupe toutes les formations postérieures au baccalauréat, dispensées dans les Universités, les Instituts Universitaires de Technologie (IUT), les Instituts Universitaires de Formation des Maîtres (IUFM), les Sections de Techniciens Supérieurs (STS), les Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE), les écoles d'ingénieurs, les écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité, les écoles paramédicales et sociales...

Entreprise : l'entreprise est la plus petite unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes (voir aussi Établissement).

Établissement : unité de production géographiquement individualisée, juridiquement dépendante de l'entreprise qui produit des biens ou des services (usines, boulangeries, magasins de vêtements, un des hôtels d'une chaîne hôtelière...). Il constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie.

Établissement d'accueil du jeune enfant : structure autorisée qui accueille collectivement des enfants de moins de 6 ans dans la journée. Il regroupe les crèches, les haltes-garderies, les multi-accueils et les jardins d'enfants (voir aussi Accueil collectif).

Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées (EHPA) : structure non médicalisée (type maison de retraite) ayant vocation à accueillir des personnes âgées valides et autonomes, seule ou en couple, parfois en perte d'autonomie (voir aussi EHPAD) en court ou long séjour dans le but de faciliter leur quotidien et préserver leur autonomie C'est une alternative entre le maintien à domicile et l'établissement médicalisé.

Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) : structure médicalisée ayant vocation à accueillir des personnes âgées dépendantes (voir aussi EHPA).

F

Famille : ménage comprenant un couple avec ou sans enfant ou une famille monoparentale.

Famille monoparentale (au sens de l'Insee) : une famille monoparentale comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires n'ayant pas d'enfant. Pour les allocataires CAF, les enfants sont considérés à charge jusqu'à 20 ans (21 ans pour le Complément Familial et les aides au logement) : - s'ils sont sans activité professionnelle ou si leur rémunération mensuelle est inférieure a 55 % du SMIC, - s'ils ne sont pas eux-mêmes allocataires (par exemple, Allocation de Parent Isolé ou Aide au logement Etudiant) même s'ils habitent toujours avec leur(s) parent(s). Parent isolé avec enfant(s), quel que soit son âge, s'il est lui-même célibataire et qu'il n'a pas d'enfant.

Famille monoparentale (au sens de la CAF) : isolé avec enfant(s) à charge au sens des prestations familiales (la notion d'enfant(s) à charge est différente d'une prestation à l'autre).

Fond de Solidarité pour le Logement (FSL) : c'est un fonds d'aide qui accorde des aides directes ou indirectes aux ménages relevant du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées du Bas-Rhin et sous conditions de ressources. L'attribution d'aides financières et les mesures d'accompagnement social aux ménages en situation de précarité visent à leur permettre d'accéder, de se maintenir dans un logement et d'assumer leurs obligations relatives au paiement des fournitures d'eau, d'énergies et de services téléphoniques fixes.

Foyer fiscal : ensemble des personnes inscrites sur une même déclaration de revenus et qui déclarent leurs ressources en commun. Il peut y avoir plusieurs foyers fiscaux dans un seul ménage (un couple non marié où chacun remplit sa propre déclaration de revenus compte pour deux foyers fiscaux).

G

Groupes Iso-Ressources (GIR) : les groupes Iso-Ressources sont au nombre de six et sont constitués à partir des réponses à la grille AGGIR (Autonomie Gérontologique Groupes Iso-Ressources) qui est un outil multidimensionnel de mesure de l'autonomie à travers l'observation des activités qu'effectue seule la personne âgée. La grille AGGIR a été retenue comme outil d'évaluation de l'attribution de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie. Les personnes dites «dépendantes» présentent un GIR 1, 2, 3 ou 4 et celles «peu ou pas dépendantes» respectivement un GIR 5 ou 6.

I

Indicateur de concentration d'emploi : cette indice mesure le rapport entre le nombre d'emplois recensés sur un territoire, pour 100 actifs·ves ayant un emploi et résidant sur ce même territoire. Lorsque cet indicateur est supérieur à 100 cela signifie que le territoire accueille quotidiennement un nombre important d'actifs·ves qui n'y vivent pas.

Indice de jeunesse : Rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle de 60 ans et plus. Plus l'indice est élevé et plus la population est jeune.

Inactif : personne qui n'est ni en emploi ni au chômage : jeunes de moins de 15 ans, élèves-étudiant·es-stagiaires non rémunérés de 14 ans ou plus, retraités, hommes et femmes au foyer, « autres inactifs·ves » (personnes qui ne sont pas dans une démarche de recherche d'emploi ou en incapacité de travailler).

IRIS - « Ilots Regroupés pour l'Information Statistique » : désigne un découpage du territoire développé par l'Insee qui sert de base en matière de diffusion de données infra-communales. Il respecte des critères géographiques et démographiques et il est défini par des contours identifiables, sans ambigüité et stables dans le temps.

L

Logement inconfortable : logement de qualité « médiocre » cumulant plusieurs défauts majeurs (logement exigu, absence de salle de bain, humidité, mauvaise isolation, électricité déficiente, fissures dans le plancher, problèmes d'évacuation des WC, nuisances sonores...). Au sens de l'Insee, un logement est jugé de qualité médiocre s'il cumule au moins trois de ces défauts majeurs.

Logement indigne : forme la plus dégradée d'habitat qui comprend d'une part les logements dont l'état constitue un risque à la santé, à la sécurité et à la dignité des occupants et d'autre part, les locaux inappropriés à l'habitation (caves, sous-sols, combles, garages, pièces dépourvues d'ouverture sur l'extérieur...).

Logement social : constitue un logement destiné à des personnes à revenus modestes qui auraient des difficultés à se loger sur le marché privé. Les locataires sociaux, selon l'Insee, ce sont les personnes qui vivent dans : - les logements appartenant à des organismes HLM (Habitation à loyer modéré) ou à d'autres bailleurs de logements sociaux (par exemple, logements détenus par les sociétés immobilières d'économie mixte - SEM) et qui sont soumis à la législation HLM pour la fixation de leur loyer ; - les logements en dehors du champ des organismes de HLM mais pratiquant un loyer HLM. Remarque : Les logements-foyers, les résidences pour personnes âgées ou handicapées ne font partie des logements du secteur social.

Logement vacant : logement inoccupé (proposé à la vente ou la location, déjà attribué et en attente d'occupation...).

Loyer médian : valeur qui partage les logements en deux parties égales. Ainsi, 50 % des logements ont un loyer inférieur à cette valeur et 50 % des logements un loyer supérieur.

M

Maison Départementale de l'Autonomie : née de la fusion entre la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et le pôle « Action gérontologique » du Conseil Départemental de Maine et Loire, c'est un « lieu unique », qui accueille toutes les personnes ayant besoin d'une aide à l'autonomie, afin de les informer sur leurs droits et de les accompagner dans leurs démarches.

Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH): lieu d'accueil et d'accompagnement des personnes handicapées et de leur entourage (information, évaluation des besoins, suivi des prestations et aide aux démarches administratives), la MDPH a fait place à la Maison Départementale de l'Autonomie en 2013.

Médiane: si l'on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de patrimoine, de niveaux de vie..., la médiane (D5 ou Q2) partage la population en deux sous-populations égales.

Ménage: ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être composé d'une seule personne, d'une ou plusieurs familles, ou de plusieurs personnes sans lien de parenté intitulé « autres ménages sans famille » (colocations).

Ménage complexes: au sens statistique du terme, ce sont des ménages qui comptent plus d'une famille ou plusieurs personnes isolées partageant habituellement le même domicile, ou toute autre combinaison de familles et personnes isolées.

Minima sociaux: Prestations sociales destinées aux personnes ayant de très faibles ressources, afin de leur permettre d'atteindre un revenu minimum. Deux d'entre elles sont versées par la CAF: le Revenu de Solidarité active (RSA socle et RSA mixte uniquement) et l'Allocation Adulte Handicapé (AAH).

Minimum Vieillesse: Voir Allocation de Solidarité aux Personnes Agées.

N

Naissance domiciliée: naissance survenue sur le lieu de domicile de la mère.

Niveaux de formation: désigne la dernière année d'études fréquentée dans le niveau le plus élevé auquel une personne est parvenue dans le système d'enseignement. En France il existe 6 niveaux différents:
Niveau VI Personne sans diplôme ou disposant uniquement du brevet des collèges. Cette catégorie regroupe également les personnes disposant d'un niveau V bis (personne disposant du niveau CAP ou BEP sans avoir obtenu le diplôme).
Niveau V Personne disposant d'un CAP ou d'un BEP ou sortie du 2nd cycle général et technologique en classe de seconde ou de première.
Niveau IV Personne sortie de terminale avec ou sans le baccalauréat ou sortie des études supérieures sans diplôme (abandon).
Niveau III Personne disposant d'un diplôme de niveau bac+2 (DUT, BTS, DEUG, écoles des formations sanitaires ou sociales...).
Niveau II Personne disposant d'une licence, d'une maitrise ou d'un master 1.
Niveau I Personne diplômée d'un 3e cycle universitaire (master 2, DEA, DESS, doctorat, diplôme de grande école).

P

Population municipale: elle comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur la commune (dans un logement ou une communauté), les détenus des établissements pénitentiaires situés sur la commune, les sans-abri et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensés sur la commune.

Population non scolarisée: elle comprend l'ensemble des personnes de 15 ans ou plus non inscrites dans un établissement d'enseignement.

Précarité énergétique: est en précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires, en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources et de ses conditions d'habitat (voir aussi Taux d'effort énergétique).

Programme de Rénovation Urbaine (PRU): procédure d'aménagement d'un quartier ancien qui a pour objectif de restructurer, dans un objectif de mixité sociale et de développement durable, les quartiers classés en Zone Urbaine Sensible et, à titre exceptionnel, (...) ceux présentant des caractéristiques économiques et sociales analogues (quartiers prioritaires non ZUS). Programmé en concertation avec les partenaires publics et privés, notamment les bailleurs sociaux, il organise la transformation des quartiers: réhabilitations et constructions de logements, implantations d'équipements publics... afin de répondre aux problématiques d'exclusion et d'enclavement territorial. Sont concernés à Saumur, le Chemin Vert, la Croix Verte et les Hauts Quartiers.

Q

Quartiers prioritaires: zones urbaines qui bénéficient d'une intervention publique spécifique (dans les domaines de l'éducation, l'accès à l'emploi, l'insertion, la santé, la culture, la prévention...), afin de pallier aux difficultés notamment économiques et sociales de la population et de réduire les écarts de niveau de vie avec le reste du territoire.

R

Rapports inter-déciles : ils sont utilisés pour mesurer les inégalités de revenus. Le rapport entre le neuvième et le premier décile (D9-D1) met en évidence l'écart entre les 10 % des revenus les plus hauts et les 10 % des revenus les plus bas (voir aussi revenu médian).

Résidence principale : logement occupé de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ou plusieurs ménages.

Résidence secondaire ou occasionnelle : logement utilisé pour les week-ends, les loisirs, les vacances et logement meublé loué ou à louer pour des séjours touristiques.

Revenu disponible : également appelé « niveau de vie », désigne le revenu dont dispose un ménage afin de consommer ou d'épargner. Il correspond au revenu fiscal des ménages moins les impôts directs (impôts sur le revenu, taxe d'habitation) auquel s'ajoutent les revenus fiscaux non déclarés (minima sociaux, prestations familiales, aides au logement). Fourni par l'Insee à l'échelle nationale et départementale par unité de consommation, les revenus disponibles à l'échelle communale et infra-communale relèvent d'une estimation municipale et sont déterminés en appliquant aux revenus fiscaux perçus localement, l'équivalent du rapport entre revenus fiscaux et revenus disponibles à l'échelle du département.

Revenu fiscal : il correspond aux ressources déclarées par les contribuables sur la déclaration de revenus, avant tout abattement et est différent du revenu disponible.

Revenu médian : valeur qui partage les revenus fiscaux déclarés en deux parties égales. Ainsi, 50 % des revenus se situent en-dessous du revenu médian et 50 % des revenus se situent au-dessus (voir aussi déciles).

Revenu de Solidarité active (RSA) : entré en vigueur en juin 2009, cette allocation se substitue au Revenu Minimum d'Insertion (RMI) et à l'Allocation Parent Isolé (API). Elle est calculée sur la base d'un revenu garanti défini suivant la composition familiale du foyer et des revenus de ses membres. On distingue, trois types de RSA :

RSA socle : destiné aux foyers qui ne disposent pas de revenu d'activité et dont les ressources sont inférieures au revenu garanti, il leur permet d'atteindre ce revenu garanti.

RSA d'activité : destiné aux foyers disposant d'un faible revenu d'activité. C'est un complément de ressource égal à 62 % des revenus d'activité perçus, versé jusqu'à un certain niveau de ressources.

RSA mixte : destiné aux foyers disposant d'un revenu d'activité inférieur au revenu garanti, il combine les deux composantes du RSA : le RSA socle et le RSA d'activité.
A noter, le revenu garanti peut être majoré pendant 12 mois pour les parents isolés célibataire, divorcé·e, séparé·e ou veuf·ve avec un certain nombre d'enfants à charge ou enceinte ou jusqu'au trois ans de l'enfant si l'évènement survient avant le 3e anniversaire du plus jeune enfant à charge (voir aussi Minima sociaux).

S

Seuil de bas revenus (au sens de la CAF) : fixé pour la CAF à 60 % du revenu médian mensuel par unité de consommation en France métropolitaine (1 096 euros en 2019 pour une personne seule). Ce seuil ne prend pas en compte les impôts directs versés et utilise une échelle d'équivalence différente que celle utilisée par l'Insee pour le calcul des unités de consommation (+ 0,2 unité de consommation pour les familles monoparentales).

Seuil de pauvreté (au sens de l'Insee) : fixé à 60 % du revenu médian mensuel par unité de consommation en France métropolitaine (soit 1.041 € mensuels en 2017, 1.063 € en 2018). Il s'agit là des revenus disponibles [revenu fiscal moins impôts directs (impôts sur le revenu, taxe d'habitation) plus revenus fiscaux non déclarés (minima sociaux, prestations familiales, aide au logement)] (voir aussi Taux de pauvreté).

Solde naturel : différence entre le nombre de naissances domiciliées et le nombre de décès domiciliés enregistrés au cours d'une période.

Solde migratoire : différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours d'une période (indépendamment de la natalité).

Surendettement : situation dans laquelle se trouvent des personnes physiques de bonne foi dans l'impossibilité manifeste de faire face à l'ensemble de leurs dettes non professionnelles.

T

Taux d'activité : rapport entre le nombre d'actifs·ves (actifs·ves occupé·es et chômeur·euses) et l'ensemble de la population correspondante.

Taux d'effort (au sens de la CAF) : poids des dépenses relatives au logement sur les revenus des ménages après prestations (soit après versement des aides au logement).

Taux d'effort énergétique (moyen) : poids des ressources consacrées aux dépenses d'énergie sur l'ensemble des ressources. Au-delà d'un seuil fixé usuellement à 10 %, le ménage est considéré comme se trouvant en situation de précarité énergétique.

Taux d'emploi : rapport entre le nombre d'actifs·ves ayant un emploi (appelée également actifs·ves occupé·es) et l'ensemble de la population correspondante.

Taux d'équipement en places d'hébergement : Il correspond au nombre de logements en logements-foyers et au nombre de lits en maisons de retraite, hébergements temporaires et unités de soins de longue durée, pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus (voir aussi Taux d'équipement en lits médicalisés).

Taux d'occupation : rapport entre le nombre de places occupées et le nombre de places proposées.

Taux de bas revenus (au sens de la CAF) : part des allocataires CAF (hors étudiant·es et personnes âgées) qui disposent de ressources inférieures au seuil de bas revenus (982€ en 2011).

Taux de chômage : part des chômeur·euses parmi la population active.

Taux de couverture CAF : rapport entre le nombre de personnes couvertes par la CAF sur un territoire et l'ensemble de la population (voir aussi Allocataires CAF).

Taux de mortalité prématurée est le nombre de décès, au cours de l'année, d'individus âgés de moins de 65 ans, rapporté à la population moyenne totale des moins de 65 ans de la même année.

Taux de pauvreté (au sens de l'Insee) : part des ménages qui disposent de ressources inférieures au seuil de pauvreté.

Taux de rotation (logement) : rapport entre le nombre total de logements et le nombre de sorties dans les logements, il mesure le renouvellement des locataires. Plus le taux de rotation est bas, plus il traduit un faible renouvellement de ces locataires.

Taux de scolarisation : rapport entre la population scolarisée et l'ensemble de la population correspondante.

Taux de vulnérabilité énergétique (moyen) : part des ménages qui disposent d'un revenu inférieur à un revenu plafond défini à partir de la facture énergétique moyenne de chaque IRIS. Il permet d'évaluer l'exposition des ménages au risque de la précarité énergétique.

U

Unité de Consommation (UC) : est utilisée dans l'analyse des inégalités de revenus. Système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différente. Le nombre de personnes est ainsi ramené à un nombre d'unités de consommation (1 UC pour le premier adulte du ménage ; 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans).

V

Vacance structurelle : logements vacants depuis plus de 3 mois parmi les logements effectivement disponibles à la location. La vacance structurelle (logements présentant des difficultés de relocation) se distingue de la vacance technique qui correspond au délai entre le départ de l'ancien locataire et l'arrivée du nouveau (moins de 3 mois). Le taux de vacance structurelle est le rapport entre ces logements vacants et l'ensemble des logements.

Z

Zone d'emploi : espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs·ves résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts. Fondé sur les flux de déplacements domicile-travail des actifs·ves observés lors du recensement de 2006, il définit depuis juillet 2011, les territoires pertinents pour les diagnostics locaux. Ce zonage sert de référence pour la diffusion des taux de chômage localisés et des estimations d'emplois et préfigure l'aire d'influence des grands pôles d'emploi.

crédit photo couverture: Zhu Yunxiao - Unsplash

3

Délibération au Conseil Municipal du lundi 7 novembre 2022

Strasbourg-Krutenau - Prolongation du délai de désaffectation de l'immeuble déclassé par anticipation sis 21 rue de Berne.

Numéro V-2022-1130

La ville de Strasbourg est propriétaire de l'immeuble sis 21 rue de Berne à Strasbourg, implanté sur la parcelle cadastrée section 40, numéro 28. Il est aménagé sur six niveaux comprenant un sous-sol, un rez-de-chaussée ayant accueilli le restaurant d'entreprise de la Caisse primaire d'assurance maladie, de trois niveaux aménagés en bureaux et partiellement occupés par des services municipaux, et d'un dernier niveau faisant office de local d'archives. Il représente ainsi quelques 3 000 mètres carrés de surfaces aménageables.

Cet immeuble, mal entretenu, a été vidé partiellement, au fil du temps, des services qui l'occupaient. La ville de Strasbourg a fait le choix de procéder à sa vente plutôt que d'envisager sa réhabilitation. Il doit donc préalablement être déclassé du domaine public. Par une délibération du 16 décembre 2019, la ville de Strasbourg a approuvé son déclassement par anticipation du domaine public municipal afin de laisser le temps aux services municipaux qui occupaient partiellement l'immeuble d'être déménagés.

Or, à ce jour, l'immeuble reste encore occupé. En effet, quelques services continuent d'y exercer leurs missions. En outre, il sert actuellement de cadre à une « opération tiroir » permettant la relocalisation de services jusqu'alors hébergés dans l'immeuble sis place de la Bourse, durant le déroulement des travaux engagés dans ce bâtiment municipal ; l'échéance prévisionnelle de fin de chantier est prévue en août 2023 ; ce qui devrait permettre le départ de certains services de la rue de Berne à partir de septembre 2023. Les autres services encore présents seront par ailleurs relocalisés.

Aussi il est proposé une prolongation de trois ans de la date limite de désaffectation, conformément aux dispositions de l'article L. 2141-2 du code général de la propriété des personnes publiques.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil
vu l'article L. 2141-2 du code général de la propriété des personnes publiques
vu la délibération de la Ville de Strasbourg du 16 décembre 2019
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

approuve

la prolongation de trois ans de la date de désaffectation effective de l'immeuble sis 21 rue de Berne à Strasbourg,

dit que

- *la désaffectation effective de l'immeuble sis 21 rue de Berne à Strasbourg interviendra au plus tard le 16 décembre 2025,*
- *les autres éléments de la délibération du 16 décembre 2019 sont inchangés,*

autorise

la Maire ou son-sa représentant-e à signer tout acte ou document concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

Adopté le 7 novembre 2022
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg

Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité
préfectoral Le 14 novembre 2022
(Accusé de réception N°067-216704825-20221107-149678-DE-1-1)

et affichage au Centre Administratif le 14/11/22

RUE DU SAINT - GOTHARD
RUE DU JEU DE PAUME
RUE DU RENARD
RUE DE L'HOPITAL MILITAIRE
RUE DE LUCERNE
RUE DES ZOUAVES
RUE JACQUES PEIROTES
RUE DE GENEVE
RUE DE BERNE
RUE DE LAUSANNE
RUE DU JURA
RUE DE NEUCHATEL
RUE DE BIENNE
QUAI DU GENERAL KOENIG
BASSIN DUSUZEAU
PONT ROUBLITZ
Édité le21/06/2019
Échelle 1/1600
32 m
Fonds de plan © GCT-EmS

34

Délibération au Conseil Municipal du lundi 16 décembre 2019

Déclassement de l'immeuble sis 21 rue de Berne à Strasbourg du domaine public municipal.

La ville de Strasbourg est propriétaire de l'immeuble sis 21 rue de Berne à Strasbourg, implanté sur la parcelle cadastrée section 40, numéro 28. Il est aménagé sur six niveaux comprenant un sous-sol, un rez-de-chaussée ayant accueilli le restaurant d'entreprise de la Caisse primaire d'assurance maladie, de trois niveaux aménagés en bureaux et partiellement occupés par des services municipaux, et d'un dernier niveau faisant office de local d'archives. Il représente ainsi quelques 3 000 mètres carrés de surfaces aménageables.

Cet immeuble a été vidé partiellement, au fil du temps, des services qui l'occupaient. La ville de Strasbourg a fait le choix de procéder à sa vente pour permettre le développement d'activités économiques proches du centre-ville et situés à proximité du campus Nextmed et du campus de l'Esplanade. Il doit donc préalablement être déclassé du domaine public.

L'article L. 2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques prévoit qu'un bien qui n'est plus affecté à un service public sort du domaine public à partir du moment où son déclassement est constaté. Dans le cas présent, l'immeuble est encore partiellement occupé par quelques services municipaux. Dans la mesure où ces services n'ont pas encore été déménagés, une désaffectation immédiate de cet immeuble serait donc contraire aux dispositions précitées et à la continuité du service public.

Or, l'article L. 2141-2 du même code mentionne que le déclassement d'un tel immeuble peut néanmoins être prononcé, par anticipation, dès que sa désaffectation est décidée, ce, alors même que les nécessités du service public justifient que cette désaffectation ne prenne effet que dans un délai fixé par cet acte de déclassement.

En l'espèce, il est donc envisagé d'acter le déclassement de l'immeuble sis 21 rue de Berne, et de décider que sa désaffectation interviendra au plus tard le 16 décembre 2022, ce délai correspondant au temps nécessaire pour assurer la libération complète des lieux. Entre temps, l'immeuble pourra être vendu selon les règles applicables à ce type d'immeuble relevant du domaine privé, et un permis de construire nécessaire à sa réhabilitation pourra être instruit et délivré.

Dans le cadre de cette procédure, une étude d'impact pluriannuelle tenant compte de l'aléa inhérent au déclassement par anticipation a été établie et est produite en annexe.

Dans ce contexte, il appartient au conseil municipal de prononcer le déclassement par anticipation de l'emprise concernée, conformément à l'article L. 2141-2 du code général de la propriété des personnes publiques.

La cession de l'immeuble et ses modalités financières seront précisées lors d'une prochaine délibération du Conseil municipal.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

le Conseil
sur proposition de la commission plénière
vu l'étude d'impact annexée
après en avoir délibéré
approuve

le déclassement par anticipation du domaine public de l'immeuble sis 21 rue de Berne à Strasbourg, implanté sur la parcelle cadastrée section 40, numéro 28 ;

décide

que la désaffectation de l'immeuble sis 21 rue de Berne à Strasbourg interviendra au plus tard le 16 décembre 2022 ;

dit que

la désaffectation effective de l'immeuble concerné sera constatée par acte d'huissier mandaté par l'acquéreur de l'immeuble ;

autorise

le Maire ou son-sa représentant-e à signer tout acte ou document concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

Adopté le 16 décembre 2019
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg

Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 17 décembre 2019

4

Délibération au Conseil Municipal du lundi 7 novembre 2022

Strasbourg-Conseil des XV - Prolongation du délai de désaffectation d'un terrain déclassé par anticipation sis rue du général Picquart.

Numéro V-2022-1131

La ville de Strasbourg est propriétaire d'une parcelle cadastrée section AD, numéro 774/109 d'une surface de 13,60 ares, sise 15 rue du général Picquart à Strasbourg, sur laquelle sont aménagés un terrain multisports et un tronçon de piste d'athlétisme. Cette emprise relève du domaine public municipal.

En application du programme ESPEX 23 (projet de gestion des espaces extérieurs des grands ensembles), la ville de Strasbourg envisage, sur le quartier Rotterdam, de procéder au réaménagement des circulations piétonnes, à la création d'un espace d'agrément dans le parc sis rue de Péronne, à l'organisation du stationnement optimisé, au réaménagement végétal paysager, à la mise en place d'arceaux à vélo, à la sécurisation des trottoirs par la mise en place de bacs à fleurs, de bancs et de lisses basses en pieds d'immeuble, et au remplacement des luminaires existants par des LED.

Dans ce cadre, la ville de Strasbourg a convenu de céder à l'office public OPHEA la parcelle cadastrée section AD, numéro 774/109, en contrepartie de la cession de la parcelle cadastrée section AD, numéro 776/109 d'une surface de 13,60 ares. Cette cession nécessite un déclassement du domaine public municipal. Ceci a fait l'objet d'une délibération le 16 décembre 2019.

Toutefois, le déclassement d'un immeuble appartenant au domaine public peut être prononcé dès que sa désaffectation a été décidée. Or à ce jour, le terrain concerné n'est pas encore désaffecté du fait de retards pris dans le process de vente en lien avec la crise COVID. Aussi est-il proposé une prolongation de trois ans de la date limite de désaffectation, conformément aux dispositions de l'article L. 2141-2 du code général de la propriété des personnes publiques

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le conseil
vu l'article L. 2141-2 du code général de la propriété des personnes publiques
vu la délibération de la Ville de Strasbourg du 16 décembre 2019
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

approuve

la prolongation de trois ans de la date de désaffectation effective de la parcelle cadastrée section AD, numéro 774/109 *d'une surface de 13,60 ares, sise 15 rue du général Picquart à Strasbourg,*

dit que

- *la désaffectation effective de de la parcelle cadastrée section AD, numéro 774/109, sise 15 rue du général Picquart à Strasbourg interviendra au plus tard le 16 décembre 2025*
- *les autres éléments de la délibération du 16 décembre 2019 sont inchangés,*

autorise

la Maire ou son-sa représentant-e à signer tout acte ou document concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

Adopté le 7 novembre 2022
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg

Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité
préfectoral Le 14 novembre 2022
(Accusé de réception N°067-216704825-20221107-149682-DE-1-1)

et affichage au Centre Administratif le 14/11/22

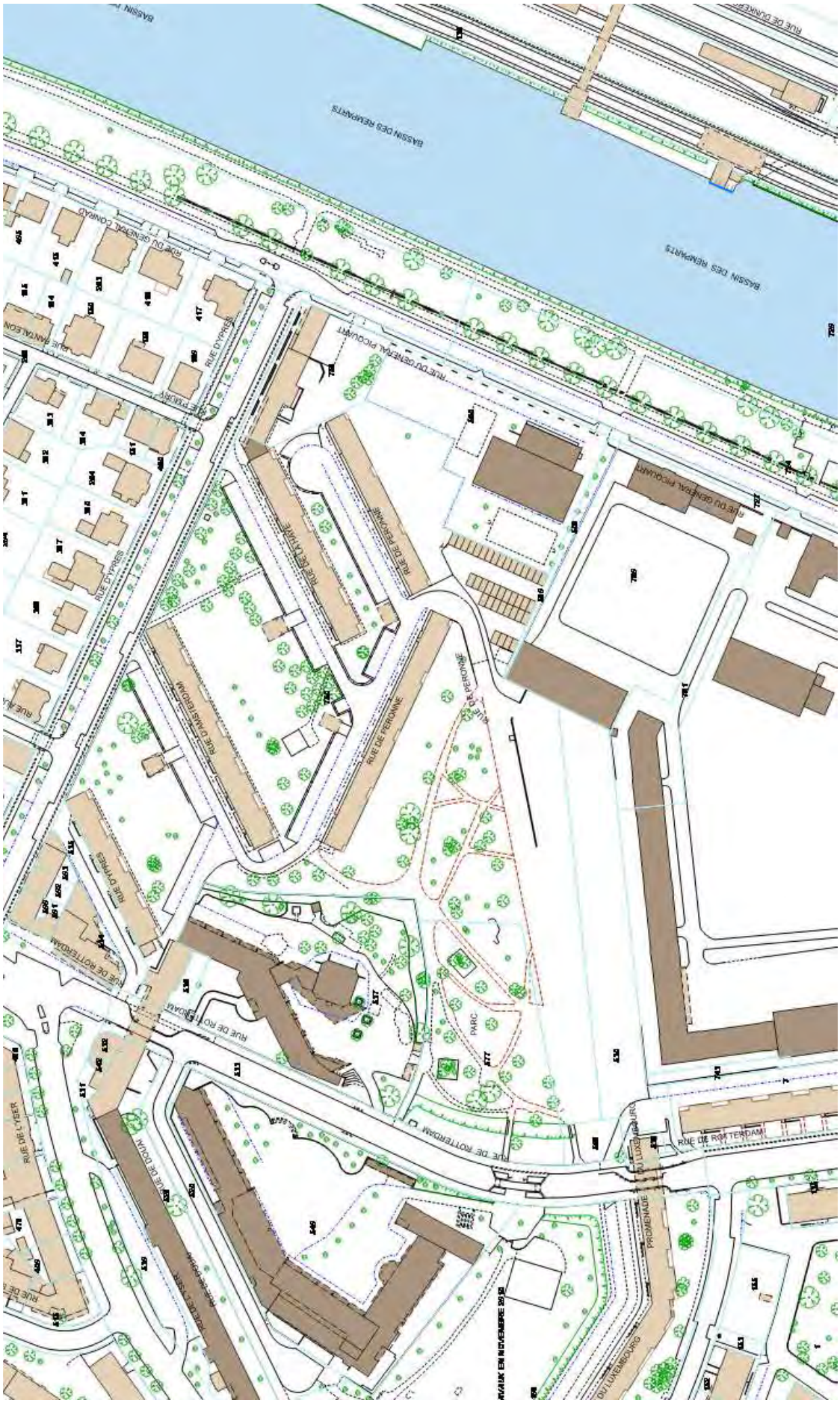
BASSIN DES REMPARTS
RUE DU GENERAL PICQUART
RUE DE FERONNE
RUE DE L'YSER
RUE D'YPRES
RUE DE ROTTERDAM
PARC
RUE DU LUXEMBOURG
PROMENADE

35

Délibération au Conseil Municipal du lundi 16 décembre 2019

Déclassement par anticipation d'un terrain sis rue du général Picquart à Strasbourg relevant du domaine public municipal.

La ville de Strasbourg est propriétaire d'une parcelle provisoirement cadastrée section AD, numéro (1)/568 d'une surface de 14,10 ares, sise 15 rue du général Picquard à Strasbourg, sur laquelle sont aménagés un terrain multisports et un tronçon de piste d'athlétisme. Cette emprise relève du domaine public municipal.

En application du programme ESPEX 23 (projet de gestion des espaces extérieurs des grands ensembles), la ville de Strasbourg envisage, sur le quartier Rotterdam, de procéder au réaménagement des circulations piétonnes, à la création d'un espace d'agrément dans le parc, à l'organisation du stationnement optimisé, au réaménagement végétal paysager, à la mise en place d'arceaux à vélo, à la sécurisation des trottoirs par la mise en place de bacs à fleurs, de bancs et de lisses basses en pieds d'immeuble, et au remplacement des luminaires existants par des LED.

Dans ce cadre, la ville de Strasbourg a convenu de céder à l'office public OPHEA la parcelle provisoirement cadastrée section AD, numéro (1)/568, en contrepartie de quoi cet établissement public a prévu de céder à la ville de Strasbourg la parcelle provisoirement cadastrée section AD, numéro (1)/758, d'une surface de 12 ares.

Toutefois, la parcelle provisoirement cadastrée section AD, numéro (1)/568 doit préalablement être déclassée du domaine public municipal avant d'être cédée à l'office public OPHEA, tout en continuant à être mise à la disposition du public. Il est donc prévu qu'elle soit déclassée par anticipation, alors même que sa désaffectation effective sera différée.

L'article L. 2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques précise qu'« *un bien d'une personne publique mentionnée à l'article L. 1 qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement* ». Mais, l'article L. 2141-2 du même code prévoit toutefois que le déclassement d'un immeuble appartenant au domaine public peut être prononcé, par anticipation, « *dès que sa désaffectation a été décidée alors même que les nécessités du service public ou de l'usage direct du public justifient que cette désaffectation ne prenne effet que dans un délai fixé par l'acte de déclassement* ».

Dans le cas présent, il est envisagé que la désaffectation intervienne au plus tard le 16 décembre 2022 ; dans ce délai, la ville de Strasbourg prévoit de reconstituer un terrain multisport sur la parcelle provisoirement cadastrée section AD, numéro (1)/758.

Ce déclassement anticipé est justifié par plusieurs motifs essentiels qui sont présentés dans l'étude d'impact jointe en annexe.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

le Conseil
vu l'article L. 2141-2 du code général de la propriété des personnes publiques
vu l'étude d'impact annexée
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
approuve

le déclassement par anticipation du domaine public de la parcelle provisoirement cadastrée section AD, numéro (1)/568 d'une surface de 14,10 ares, sise 28 rue du général Picquart à Strasbourg qui prendra effet à la signature de l'acte authentique ;

décide

que la désaffectation effective de la parcelle provisoirement cadastrée section AD, numéro (1)/568 sera réalisée au plus tard le 16 décembre 2022.

Adopté le 16 décembre 2019
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg

Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 17 décembre 2019

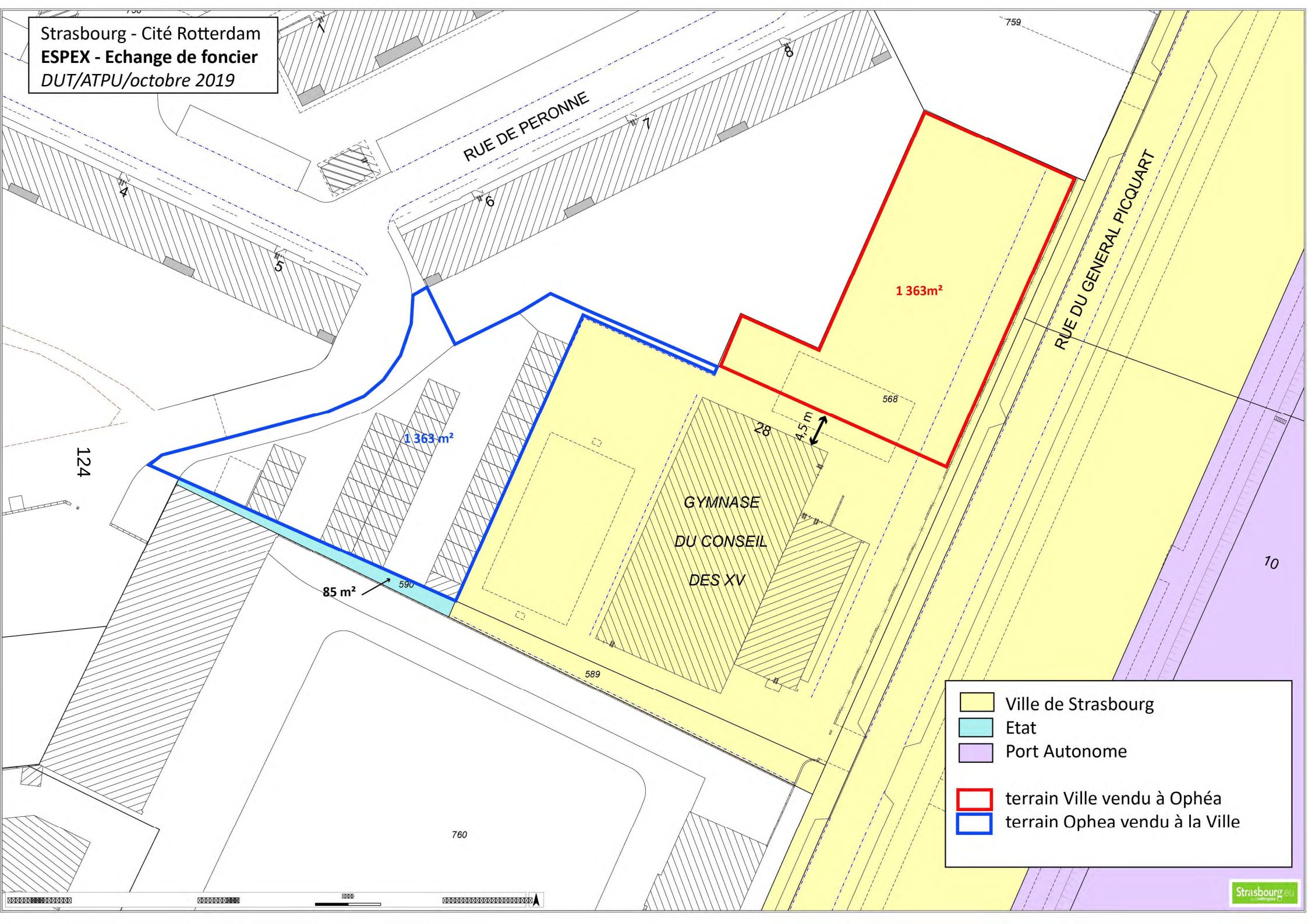
Strasbourg - Cité Rotterdam
ESPEX - Echange de foncier
DUT/ATPU/octobre 2019
RUE DE PERONNE
RUE DU GENERAL PICQUART
1 363m²
1 363 m²
85 m²
4,5 m
28
GYMNASE
DU CONSEIL
DES XV
124
760
589
590
568
759
10
Ville de Strasbourg
Etat
Port Autonome
terrain Ville vendu à Ophéa
terrain Ophea vendu à la Ville

5

Délibération au Conseil Municipal du lundi 7 novembre 2022

Strasbourg-Port du Rhin - Prolongation du délai de désaffectation d'une emprise déclassée par anticipation - Rives du Rhin.

Numéro V-2022-1081

La zone d'aménagement concerté (ZAC) des Deux-Rives, dont la création a été approuvée par une délibération du 21 février 2014 du conseil de la communauté urbaine de Strasbourg, a pour objectif de permettre l'urbanisation d'une zone de 74 hectares composée de sites non contigus, située entre Strasbourg et Kehl, dans le périmètre des quartiers strasbourgeois desservis par la nouvelle ligne D du tramway.

L'Eurométropole de Strasbourg a concédé l'aménagement de ce territoire à la société publique locale (SPL) Deux Rives en 2015. Le projet porte sur le développement de quatre quartiers, dont celui du Port du Rhin. Sur ce quartier, il est envisagé la réalisation d'un parc urbain linéaire le long des rives du Rhin, d'environ 33 000 m², incluant un ensemble d'îlots.

Ce projet de quartier intègre notamment deux parcelles cadastrées section HX, numéros 373 (d'une surface de 8,06 ares) et 375 (d'une surface de 30,78 ares) issues des parcelles cadastrées section HX, numéros 246 et 316, propriété de la ville de Strasbourg, et relevant de son domaine public.

Par ailleurs, sur ces emprises est implantée l'œuvre d'Andréa BLUM, intitulée Drink and Sleep, laquelle relève également du domaine public de la ville de Strasbourg.
Ce terrain étant destiné à être cédé à la SPL Deux Rives, par une délibération du 25 novembre 2019, la ville de Strasbourg a approuvé son déclassement par anticipation du domaine public et de l'œuvre d'art. Leur désaffectation effective devait intervenir au plus tard le 25 novembre 2022.

Toutefois, à ce jour, ni le terrain ni l'œuvre d'art ne sont désaffectés. Aussi, la SPL Deux Rives sollicite la prolongation de trois ans de la date limite de désaffectation Strasbourg, conformément aux dispositions de l'article L. 2141-2 du code général de la propriété des personnes publiques. L'artiste est associée à ces échanges, et une nouvelle localisation pour sono œuvre est en cours de recherche.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil,
vu l'article L. 2141-2 du code général de la propriété des personnes publiques
vu la délibération de la Ville de Strasbourg du 25 novembre 2019
vu l'étude d'impact
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

approuve

- *la prolongation de trois ans de la date de désaffectation effective des parcelles cadastrées section HX, numéros 373 et 375,*
- *la prolongation de trois ans de la date de désaffectation effective de l'œuvre d'Andréa BLUM, nommée* Drink and Sleep*, aménagée sur les parcelles cadastrées section HX, numéros 373 et 375,*

dit que

- *la désaffectation effective des parcelles cadastrées section HX, numéros 373 et 375 interviendra au plus tard le 25 novembre 2025,*
- *la désaffectation effective de l'œuvre d'Andréa BLUM, nommée* Drink and Sleep*, interviendra au plus tard le 25 novembre 2025,*
- *les désaffectations effectives des parcelles cadastrées section HX, numéros 373 et 375, et de l'œuvre d'Andréa BLUM, nommée* Drink and Sleep*, seront constatées par acte d'huissier de justice mandaté par la SPL Deux Rives,*
- *les autres éléments de la délibération du 25 novembre 2019 sont inchangés,*

autorise

la Maire ou son-sa représentant-e à signer tout acte ou document concourant à l'exécution de la présente délibération.

Adopté le 7 novembre 2022
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg

Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité
préfectoral Le 14 novembre 2022
(Accusé de réception N°067-216704825-20221107-149189-DE-1-1)

et affichage au Centre Administratif le 14/11/22

Strasbourg.eu eurométropole

DUT - PFI - Département Domanialité Publique

PLAN DE SITUATION

STRASBOURG - PORT DU RHIN

déclassement anticipé du domaine public
municipal d'une emprise
sise allée des Chuchotements

Date d'édition 02/10/2019	11.11.1700	ECHELLE 1/ 10000

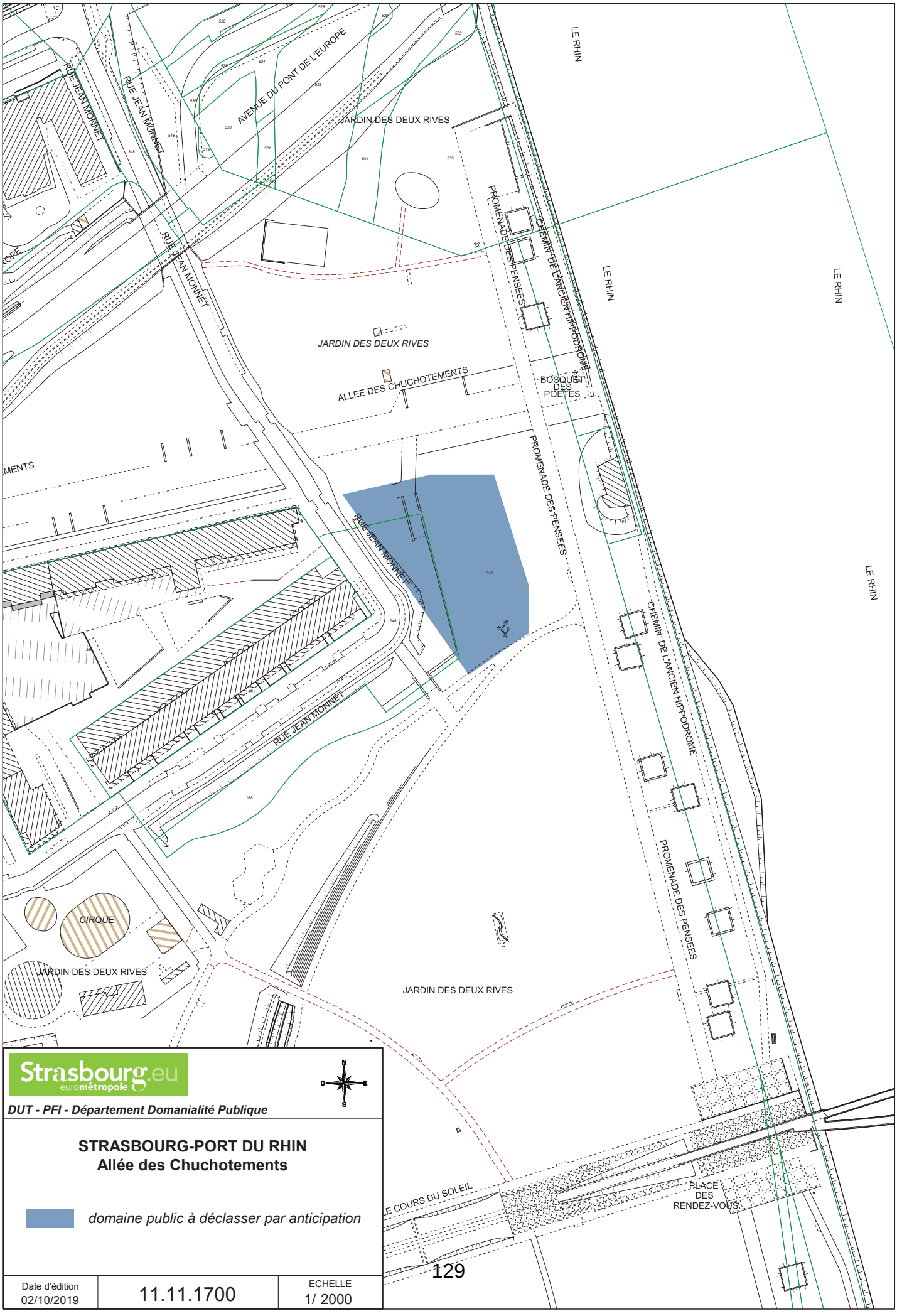

Strasbourg.eu
eurométropole

N
O
E
S

DUT - PFI - Département Domanialité Publique

STRASBOURG-PORT DU RHIN
Allée des Chuchotements

domaine public à déclasser par anticipation

Date d'édition		ECHELLE
02/10/2019	11.11.1700	1/ 2000

6

Délibération au Conseil Municipal du lundi 7 novembre 2022

Signature de la charte des Territoires Bio Pilotes.

Numéro V-2022-1204

Dans le cadre de la convention de partenariat entre l'Eurométropole de Strasbourg, la Ville de Strasbourg, la Chambre d'agriculture d'Alsace et Bio en Grand Est, approuvée en Conseil de l'Eurométropole le 24 septembre 2021 et en Conseil municipal le 20 septembre 2021, les deux collectivités affichent l'ambition d'accélérer la transition agricole sur le territoire métropolitain, en soutenant notamment le développement de l'agriculture.

Le Réseau national des Territoires Bio Pilotes est le réseau d'excellence et d'innovation du dispositif « Territoires Bio » de la FNAB, soutenu par le MTES et l'OFB (Ecophyto) et piloté par un Comité de pilotage rassemblant des acteurs institutionnels (MTES, MAA, OFB, AMF, Agence Bio…), des acteurs de la recherche (ISARA, INRAE…) et des acteurs agricoles (APCA, Terre de Liens…). Il s'agit d'un réseau d'une trentaine de collectivités engagées sur les enjeux de transition agricoles et alimentaires et souhaitant encourager le développement de l'agriculture biologique. Ce réseau se réunit plusieurs fois par ans, avec une variété de dispositifs favorisant le partage d'expériences : formations générales ou thématiques à destination des acteurs de collectivités locales afin de soutenir le développement de l'agriculture biologique, plateforme territoiresbio.fr et newsletter associée, production régulière d'outils et de méthodologie d'action, évènements publics, projets partenariaux, mobilisation et montée en compétences du réseau FNAB dans le domaine des coopérations avec les collectivités locales, etc. Un déplacement est organisé annuellement sur le territoire de l'un des partenaires du réseau.

Le réseau s'adresse aux agents des collectivités principalement, mais également aux élus. Les agents de la collectivité étant impliqués de longue date dans ce réseau, il est proposé de formaliser cet engagement au travers de la signature de la charte des territoires bio pilotes. La signature de cette charte n'a pas d'incidence financière.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière

après en avoir délibéré

approuve

la charte d'engagement « Territoires bio pilotes »

autorise

la Maire ou son-sa représentant-e :

- *à signer la charte 2022 « Territoires bio pilotes », portant l'ambition d'accélérer la transition agricole au travers notamment du développement de l'agriculture biologique,*
- *à accomplir et signer tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

Adopté le 7 novembre 2022
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg

Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité
préfectoral Le 14 novembre 2022
(Accusé de réception N°067-216704825-20221107-150271-DE-1-1)

et affichage au Centre Administratif le 14/11/22

Réseau national des Territoires Bio Pilotes

Une action du réseau FNAB

TERRITOIRES BIO PILOTES

Charte d'engagement

2022

Un projet soutenu par :

OFB Office français de la biodiversité

ÉCOPHYTO Réduire et améliorer l'utilisation des phytos

132

Charte d'engagement dans le Réseau national des Territoires Bio Pilotes

Entre

D'une part,

L'*Eurométropole de Strasbourg* dont le siège est 1 parc de l'Etoile, 67076 STRASBOURG, représentée par sa Présidente, Pia IMBS, agissant en vertu de la délibération du ……..

La *Ville de Strasbourg*, dont le siège est 1 parc de l'Etoile, 67076 STRASBOURG, représentée par sa Maire, Jeanne BARSEGHIAN, agissant en vertu de la délibération du ……..

ci-après désignée par « EMS »,

Et

D'autre part,

La Fédération Nationale d'Agriculture Biologique (FNAB), dont le siège social est 40 rue de Malte, 75011 Paris, représentée par son Président, Guillaume Riou, selon ses statuts déclarés,

ci-après désignée par « FNAB »,

I - Présentation du Réseau national des Territoires Bio Pilotes

1. Objectifs

Le Réseau National des Territoires Bio Pilotes poursuit les objectifs suivants :

- Illustrer la capacité des collectivités locales à agir dans le domaine du développement agricole, et notamment de l'agriculture biologique, dans le cadre de projets territoriaux co-construits et partagés
- Favoriser les stratégies de développement agricole les plus efficaces en déployant une combinaison d'outils opérationnels, une gouvernance, une gestion de projet et une animation territoriale adaptées
- Alimenter une « boite à outils » à destination des collectivités engagées en faveur de l'agriculture biologique ou qui souhaitent s'y lancer : création de nouveaux outils, méthodologies, mise en avant de retours d'expériences à succès…
- Mettre en œuvre des expérimentations novatrices en appréhendant au mieux les limites et les obstacles au changement, notamment d'ordre juridique

- Servir de supports pour des études et travaux de recherche thématique et/ou pour des évaluations de politiques publiques locales
- Analyser et traduire aux décideurs publics le bilan des initiatives et des expérimentations conduites dans les territoires afin de faire évoluer les politiques publiques (agriculture, alimentation, gestion de l'eau…)
- Valoriser et faire connaître ces projets exemplaires pour démultiplier leur mise en œuvre à d'autres territoires

2. Thématiques de travail

Les enjeux et thématiques de travail abordés par le Réseau national des Territoires Bio Pilotes sont notamment les suivants :

- Définir et mettre en œuvre sa stratégie bio territoriale, de la mobilisation des acteurs à la co-construction et la mise en œuvre de projets partenariaux, dans un contexte de dialogue apaisé
- Développer l'alimentation bio sur son territoire
- Favoriser les installations et transmissions des fermes en bio, dans le cadre d'une stratégie d'accompagnement des acteurs articulée à une stratégie foncière territoriale
- Développer des filières bio (filières longues, filières territoriales, circuits courts…), équitables, aux externalités économiques (création de valeur), sociales (création d'emplois durables) et environnementales (en faveur de la ressource en eau, du climat et de la biodiversité)
- Favoriser l'évolution des pratiques et des systèmes agricoles de son territoire en faveur de la bio
- Favoriser l'amélioration des pratiques des agriculteurs bio et de leurs partenaires en faveur de relations économiques équitables, de la biodiversité, du climat, d'une gestion durable de l'eau…

Le Réseau des Territoires Bio Pilotes, anciennement réseau des Sites pilotes Eau&Bio, est tout particulièrement attaché à identifier les leviers d'actions publics à même de susciter l'évolution des pratiques agricoles, et notamment en faveur de l'agriculture biologique, des agriculteurs œuvrant aujourd'hui en agriculture conventionnelle.

3. Organisation

Le réseau des Territoires Bio Pilotes se réunit plusieurs fois par an.

Cela peut prendre la forme de rencontres physiques de travail et d'échanges à Paris, de déplacements de terrain pour mieux appréhender les dynamiques territoriales de ses membres, de colloques publics ou de webinaires.

Ces rencontres sont l'occasion de :

- Présentations générales ou thématiques d'expériences des Territoires Bio Pilotes ou de collectivités locales partenaires en faveur du développement de l'agriculture biologique
- Temps d'échanges, de brainstorming et de partage d'information sur des sujets thématiques
- Interventions d'experts du réseau FNAB, apports d'information sur des enjeux techniques, économiques, agronomiques
- Interventions d'experts extérieurs et d'acteurs de transition agricole et alimentaire
- Temps de travail en groupes autour d'une thématique précise

Les apports d'expertise, réflexions et travaux du Réseau des Territoires Bio Pilotes peuvent faire l'objet de communication : articles de la plateforme territoiresbio.fr, publications thématiques…

4. Composition

Le réseau des Territoires bio pilotes réunit les collectivités locales françaises les plus innovantes et engagées en faveur de la transition agricole, plus particulièrement en faveur du développement du mode de production biologique, dans un contexte d'enjeu locaux variés : protection des ressources naturelles (eau, climat, biodiversité…), développement économique durable, création d'emploi, préservation de la santé…

Ce réseau se compose d'une trentaine de sites, représentatifs de la diversité des systèmes agricoles (polyculture, polyculture-élevage, maraîchage, etc.), des contextes pédoclimatiques et des échelles d'action publique (aire d'alimentation de captages, communauté de communes, agglomération, parc naturel régional…) du pays.

L'entrée au sein du réseau des Territoires Bio Pilotes répond en premier lieu d'une candidature écrite (formulaire disponible sur www.territoiresbio.fr), puis d'une évaluation par la FNAB et le groupement local du réseau FNAB actif sur le territoire de la collectivité locale candidate, en fonction des critères suivants :

- Diversité et pertinence des actions mises en œuvre en faveur du développement local de la bio, et le nombre des outils et des actions utilisés et volonté d'engagement dans le dispositif
- Motivation du maître d'ouvrage du projet, volonté d'engagement dans le dispositif
- Qualité du pilotage et du dialogue associé au projet agricole territorial

Concrètement, le Réseau national des Territoires Bio Pilotes rassemble en premier lieu des techniciens (chargés de missions, animateurs territoriaux, chefs de service…) de la collectivité locale. Les rencontres du Réseau sont également ouvertes aux élus des Territoires Bio Pilotes.

Des partenaires du programme « Territoires Bio » participent fréquemment à ces rencontres : MTES, MAA, OFB, Agence Bio, AMF…

5. Bénéfices pour les Territoires Bio Pilotes

Le Réseau national des Territoires Bio Pilotes des sites pilotes profite de plusieurs niveaux d'expertise : celui des Territoires Bio Pilotes eux-mêmes, celui de la FNAB et de son réseau de groupements d'agriculteurs biologiques, et celui des partenaires du réseau FNAB et d'experts extérieurs.

L'animation réalisée par la FNAB permet aux Territoires Bio Pilotes de faire eux-mêmes l'exercice de mutualisation, de prise de recul et d'analyse de leurs propres initiatives. De plus, ce travail conduit à l'adaptation de certains outils et méthodes et à la création d'innovations au service des besoins identifiés pour les Territoires Bio Pilotes.
Par ailleurs le réseau « Eau & Bio » (membres du COPIL, groupements régionaux et départementaux de producteurs biologiques) et la FNAB ont acquis une solide expertise dans l'accompagnement au changement dans les projets territoriaux de développement de l'agriculture biologique. Cette expertise se traduit à la fois par des aspects de méthodologie et par des outils créés à destination de différents publics cibles (collectivités, agriculteurs, organismes de développement agricoles...). Ils bénéficient également d'un réseau de partenaires et d'un recueil d'expériences utiles pour identifier des acteurs ressources.
Enfin, les spécialistes extérieurs peuvent être des chercheurs en sciences sociales, en sciences de la nature, des juristes, des collectivités non sites pilotes…etc. Ceux-ci peuvent être amenés à intervenir ponctuellement, à former, ou encore à mener des expérimentations dans les territoires en fonction des besoins identifiés par les Territoires bio Pilotes.

6. Un Réseau lié au dispositif « Territoires Bio »

Le Réseau national des Territoires Bio Pilotes est le réseau d'excellence et d'innovation du dispositif « Territoires Bio » de la FNAB, soutenu par le MTES et l'OFB (Ecophyto) et piloté par un Comité de Pilotage rassemblant des acteurs institutionnels (MTES, MAA, OFB, AMF, Agence Bio…), des acteurs de la recherche (ISARA, INRAE…) et des acteurs agricoles (APCA, Terre de Liens…).

Le dispositif Territoires Bio s'exprime par une variété de dispositifs : formations générales ou thématiques à destination des acteurs de collectivités locales, plateforme territoiresbio.fr et newsletter associée, production régulière d'outils et de méthodologie d'action, évènements publics, projets partenariaux, mobilisation et montée en compétences du réseau FNAB dans le domaine des coopérations avec les collectivités locales…

7. Un Réseau articulé avec plusieurs réseaux régionaux de territoires bio

Le réseau FNAB a souhaité développer plusieurs réseaux régionaux de territoires bio en Hauts-de-France, Nouvelle-Aquitaine et Grand Est. Ces réseaux régionaux rassemblent toutes les collectivités locales intéressées par le développement de l'agriculture biologique sur leurs territoires, qu'elles soient déjà engagées ou simplement en quête d'idées, de projets et de partenaires dans le domaine agricole et alimentaire. Une collectivité locale fortement engagée en faveur du développement de la bio peut ainsi participer à deux réseaux, régional et national, en fonction de ses besoins.

La participation à d'autres réseaux de collectivités locales animés par le réseau FNAB, motivés par des enjeux thématiques (Biodiversité, Climat, Dialogue territorial) est également possible.

II – Adhésion à la Charte

1. Objet de la Charte

La présente Charte a pour objet de définir les modalités d'échanges, de participation et d'implication entre les territoires partenaires et la FNAB dans le cadre du Réseau national des Territoires Bio Pilotes.

2. Présentation de la FNAB

Créée en 1978 afin de porter la voix des productrices et producteurs biologiques, la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique des Régions de France (FNAB) est le réseau professionnel agricole spécialisé en agriculture biologique en France et se compose d'une fédération nationale et de groupements régionaux et départementaux répartis sur le territoire.

Chaque jour, au plus près des acteurs de terrain, le réseau FNAB agit à la sensibilisation, l'animation, la communication, l'expertise territoriale, la formation et l'expérimentation auprès du monde agricole, des acteurs économiques et des collectivités locales.

Partenaire majeur de la transition agricole et alimentaire des territoires, la FNAB coopère avec plus de 300 collectivités locales à travers la France, de toute dimension (communes, intercommunalités, Parcs naturels régionaux, syndicats d'eau…) dans la définition et la mise en œuvre d'actions visant à favoriser l'alimentation, les installations de porteurs de projets agricoles, le développement des filières ou les conversions en agriculture biologique des agriculteurs conventionnels.

3. Présentation de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg

L'Eurométropole compte 33 communes et s'étend sur 33 761 ha. Les données Agreste 2019 font état de 11 843 hectares (ha) déclarés à la PAC en 2018 par 435 exploitations (domiciliées ou non sur le territoire). Cette surface agricole utile (SAU), qui représente 1/3 du territoire, diminue au fil des ans (- 1,20% par rapport à la SAU de 2015). Les ¾ de ce parcellaire sont cultivés en céréales (maïs pour 51% et blé pour 18%) et en cultures industrielles (betteraves sucrières, pommes de terres...). Les prairies et surfaces en herbe qui contribuent également dans une certaine mesure à conforter la trame verte représentent 13% de la SAU. Ces surfaces sont principalement mises en valeur par 31 éleveurs bovins avec un cheptel de 2 724 têtes. L'élevage ovin et caprin reste marginal sur le territoire. Les légumes, vignes et vergers ne représentent en revanche que 3,4% de la SAU. Enfin, on compte 37 points de vente à la ferme et trois magasins collectifs ce qui illustre le net développement des circuits courts sur le territoire euro métropolitain.

Les chiffres communiqués par Bio en Grand Est fin 2019 font état de 289 ha de surfaces menées en bio sur l'Eurométropole (139 ha de céréales, 96 ha de fourrage, 44 ha de légumes, 5 ha de fruits et autant d'oléo-protéagineux). L'agriculture biologique, bien qu'en progression significative sur les 10 dernières années, ne constitue encore qu'une part minime de 2,3 % de la SAU du territoire (contre 8,6 % en Alsace). 21 agriculteurs exploitant des terrains sur l'Eurométropole ont effectué cette conversion en bio, 19 d'entre eux sont domiciliés sur l'Eurométropole.

4. Engagements du Territoire Bio Pilote

- Participer aux rencontres et réflexions du Réseau national des Territoires bio pilotes. La présence d'un.e technicien.ne est attendue (dans la mesure du possible) à chaque réunion pour garantir les échanges et la pertinence des sujets abordés pour tous les membres du réseau

- Rédiger une synthèse globale du projet agricole territorial, et particulièrement les actions favorables au développement de l'agriculture biologique, dans le cadre d'une valorisation via la Carte des Territoires bio Pilotes de la plateforme territoiresbio.fr

- Renseigner une synthèse annuelle des principaux indicateurs quantitatifs et qualitatifs concernant le projet agricole territorial. Un bref questionnaire est envoyé par la FNAB aux Territoires bio Pilotes en ce sens, et doit être renseignée au 1er décembre au plus tard. La synthèse de ces éléments fera l'objet d'une communication aux partenaires et financeurs du dispositif « Territoires Bio »

- Se tenir disponible, dans la mesure du possible, pour partager son expérience territoriale de développement de l'agriculture biologique. Cela peut passer par la participation à des évènements publics, le décryptable et la mise en avant d'actions mise en œuvre par le Territoire bio Pilotes et qui gagneraient à être connues via des outils de communication, etc.

- Participer ponctuellement aux frais, lorsque nécessaire, de la tenue de certaines rencontres (et notamment les déplacements sur le terrain). Lorsque cette participation aux frais est nécessaire, la FNAB s'engage à en informer les Territoires bio Pilotes dans les meilleurs délais.

5. Engagements de la FNAB

La FNAB s'engage à :

- Organiser et animer les temps de rencontre du Réseau (soit 2 à 4 réunions physiques/an)
- Mettre à disposition l'expertise du réseau FNAB et de ses partenaires
- Solliciter ponctuellement l'intervention d'experts thématiques dans le cadre des rencontres du Réseau, de groupes de travail thématiques

- Susciter et faciliter les collaborations entre les Territoires bio Pilotes et les chercheurs et/ou d'autres experts thématiques
- Faciliter la mutualisation, la recherche de solutions entre Territoires bio Pilotes
- Appuyer les demandes d'expérimentations, d'études des Territoires bio Pilotes auprès des partenaires techniques, institutionnels et financiers
- Créer des outils et des évènements de communication réguliers sur le dispositif « Territoires Bio » et les leviers d'actions mis en œuvre par les Territoires bio Pilotes
- Mettre en place une veille sur les expériences et les leviers d'actions innovants hors du Réseau national
- Valoriser les productions du réseau auprès des acteurs institutionnels (MTE, MAA, OFB, AMF…)
- Enrichir le dispositif en intégrant régulièrement de nouveaux Territoires au Réseau National

6. Outils de communication

Le logo de l'EMS pourra être mis à disposition de la FNAB pour accompagner sa communication sur les actions et les objectifs du dispositif « Territoires Bio ». La FNAB ne pourra utiliser ce logo que dans le cadre prévu par la présente Charte et après en avoir informé préalablement l'EMS.

De son côté, l'EMS se réserve la possibilité de mentionner son adhésion à la présente Charte et aux engagements afférents dans ses communications (Internet, publications, rapport d'activités…). Le logo « Territoires bio Pilotes » est mis à disposition pour accompagner si nécessaire la communication de l'EMS au sujet des actions conduites. L'EMS ne pourra utiliser ce logo que dans le cadre prévu par la présente Charte et après en avoir préalablement informé la FNAB.

7. Durée

La durée de la présente charte débute à compter de la date de signature de celle-ci, par tacite reconduction, jusqu'à ce que l'un des acteurs ne puisse plus assumer ses engagements.

III – Modalités de résiliation, de mise en suspens de modification/révision de la Charte

1. Révision

Toute modification apportée à la présente charte doit faire l'objet d'un avenant.

2. Mise en suspens

La FNAB s'engage à animer le réseau des Territoires Bio Pilotes sous réserve de financements publics dédiés. Dans le cas contraire, la Charte sera suspendue temporairement.

3. Résiliation

En cas de non-respect par les parties des conditions issues de la présente Charte, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'un ou l'autre à l'expiration d'un délai de deux (2) mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

4. Intégration de nouveaux membres

De nouveaux territoires pourront être intégrés chaque année dans la mesure où ils remplissent les engagements mentionnés ci-avant.

Fait à ……, le ……

Le Président de la FNAB	La Présidente de L'Eurométropole de Strasbourg	La Maire de Strasbourg
Signature	Signature	Signature

BROUILLON

7

Délibération au Conseil Municipal du lundi 7 novembre 2022

Conclusion d'un accord-cadre avec émission de bons de commandes pour l'exécution de travaux d'aménagement des espaces publics. Signature d'un groupement de commandes avec l'Eurométropole de Strasbourg.

Numéro V-2022-1221

La Direction Espaces Publics et Naturels souhaite lancer une nouvelle consultation pour des prestations susceptibles d'être reconduites.

Des opérations « classiques » seront menées à travers cet accord-cadre. Il s'agit d'opérations de réaménagement simple, qui excluent :
- les ouvrages d'art,
- les places complexes,
- les projets dont les spécificités techniques ne permettent pas l'usage de ce futur accord-cadre,
- les projets ne répondant pas à l'un des trois critères évoqués plus bas dans le texte (ne permettant pas d'alléger les formalités administratives, de réaliser des économies d'échelles, …).

La consultation sera effectuée sous forme d'un accord-cadre avec émission de bons de commande. La durée de cet accord-cadre sera de 4 ans maximum (durée initiale d'un an, reconductible tacitement trois fois).

Cette consultation sera passée en cumulant les montants maxima sur la durée totale du marché, en appel d'offre ouvert.

La présente délibération prévoit, en outre, la mise en place d'une convention de groupement de commandes entre la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg, qui sera constitué afin :
- d'alléger les formalités et les frais de gestion administrative liés au lancement et au traitement de procédure,
- de réaliser des économies d'échelle,
- de disposer d'un outil unique pour ces deux collectivités.

La conclusion et la signature de cet accord-cadre sont conditionnées par le vote des crédits correspondants.

1) Consultations portées par le Service Aménagement Espace Public

Objet de la consultation	***Montant minimum par lot en € HT / an***	***Montant maximum par lot en € HT / an***
Titre de la consultation : Accord Cadre Aménagement des Espaces Publics		

Lot 1 : Strasbourg Centre-Nord Gare, Bourse-Krutenau, Grande-Ile, Robertsau-Wacken, Tribunal-Contades, Robertsau-Cite de l'Ill	EMS 150 000 VILLE 0	EMS 3 000 000 VILLE 250 000
Lot 2 : Strasbourg Est Esplanade, Neudorf-Musau, Orangerie-Conseil des XV, Port-du-Rhin	EMS 150 000 VILLE 0	EMS 3 000 000 VILLE 250 000
Lot 3 : Strasbourg Sud Elsau, Meinau, Montagne-Verte, Neuhof-Nord, Neuhof-Sud	EMS 150 000 VILLE 0	EMS 3 000 000 VILLE 250 000
Lot 4 : Strasbourg Ouest Hautepierre, Koenigshoffen, Cronenbourg-Nord, Cronenbourg-Sud, Poteries-Hohberg	EMS 150 000 VILLE 0	EMS 3 000 000 VILLE 250 000
Lot 5 : Communes Nord Ouest Bischheim, Eckbolsheim, Mittelhausbergen, Niederhausbergen, Oberhausbergen, Oberschaeffolsheim, Schiltigheim, Wolfisheim	EMS 150 000	EMS 3 000 000
Lot 6 : Communes Nord Est Eckwersheim, Hoenheim, La Wantzenau, Lampertheim, Mundolsheim, Reichstett, Souffelweyersheim, Vendenheim	EMS 150 000	EMS 3 000 000
Lot 7 : Communes Sud Ouest Achenheim, Blaesheim, Breuschwickersheim, Entzheim, Geispolsheim, Hangenbieten, Holtzheim, Kolbsheim, Lingolsheim, Osthoffen	EMS 150 000	EMS 3 000 000
Lot 8 : Communes Sud Est Eschau, Fegersheim, Lipsheim, Ostwald, Plobsheim, Illkirch-Graffenstaden	EMS 150 000	EMS 3 000 000

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil
sur proposition de la commission plénière
après en avoir délibéré

approuve

sous réserve de disponibilité des crédits, la conclusion de l'accords-cadre avec émissions de bons de commandes énumérés ci-dessous, pour l'exécution de travaux éventuellement reconductibles pour la Direction Espaces Publics et Naturels :

Groupement de commandes *Eurométropole et Ville de Strasbourg*		
Titre de la consultation : Accord Cadre Aménagement des Espaces Publics		
Lot 1 : Strasbourg Centre-Nord Gare, Bourse-Krutenau, Grande-Ile, Robertsau-Wacken, Tribunal-Contades, Robertsau-Cite de l'Ill	EMS 150 000 VILLE 0	EMS 3 000 000 VILLE 250 000
Lot 2 : Strasbourg Est Esplanade, Neudorf-Musau, Orangerie-Conseil des XV, Port-du-Rhin	EMS 150 000 VILLE 0	EMS 3 000 000 VILLE 250 000
Lot 3 : Strasbourg Sud Elsau, Meinau, Montagne-Verte, Neuhof-Nord, Neuhof-Sud	EMS 150 000 VILLE 0	EMS 3 000 000 VILLE 250 000
Lot 4 : Strasbourg Ouest Hautepierre, Koenigshoffen, Cronenbourg-Nord, Cronenbourg-Sud, Poteries-Hohberg	EMS 150 000 VILLE 0	EMS 3 000 000 VILLE 250 000
Lot 5 : Communes Nord Ouest Bischheim, Eckbolsheim, Mittelhausbergen, Niederhausbergen, Oberhausbergen, Oberschaeffolsheim, Schiltigheim, Wolfisheim	EMS 150 000	EMS 3 000 000
Lot 6 : Communes Nord Est Eckwersheim, Hoenheim, La Wantzenau, Lampertheim, Mundolsheim, Reichstett, Souffelweyersheim, Vendenheim	EMS 150 000	EMS 3 000 000
Lot 7 : Communes Sud Ouest Achenheim, Blaesheim, Breuschwickersheim, Entzheim, Geispolsheim, Hangenbieten, Holtzheim, Kolbsheim, Lingolsheim, Osthoffen	EMS 150 000	EMS 3 000 000

Lot 8 : Communes Sud Est Eschau, Fegersheim, Lipsheim, Ostwald, Plobsheim, Illkirch-Graffenstaden	EMS 150 000	EMS 3 000 000

décide

- *d'imputer les dépenses sur les crédits d'investissement et de fonctionnement du budget principal de l'Eurométropole de Strasbourg,*

- *de créer le groupement de commandes entre la **Ville et l'Eurométropole de Strasbourg** (Coordonnateur Eurométropole de Strasbourg) pour les marchés passés sous Accord-Cadre « Aménagement des Espaces Publics ».*

autorise

Madame la Maire ou son/sa représentant-e :

- *à lancer les consultations, à prendre toutes les décisions y relatives,*

- *à signer la convention constitutive de groupement de commandes (en annexe de la présente délibération) avec l'Eurométropole de Strasbourg,*

- *à signer les accords-cadres avec émissions de bons de commandes en résultant ainsi que les avenants et tous autres documents relatifs aux marchés en phase d'exécution.*

Adopté le 7 novembre 2022
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg

Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité
préfectoral Le 14 novembre 2022
(Accusé de réception N°067-216704825-20221107-150450-DE-1-1)

et affichage au Centre Administratif le 14/11/22

Découpage du territoire et répartition des lots

Légende

Strasbourg

- Lot 1 : Strasbourg Centre-Nord
- Lot 2 : Strasbourg Est
- Lot 3 : Strasbourg Sud
- Lot 4 : Strasbourg Ouest

Communes

- Lot 5 : Communes Nord Ouest
- Lot 6 : Communes Nord Est
- Lot 7 : Communes Sud Ouest
- Lot 8 : Communes Sud Est

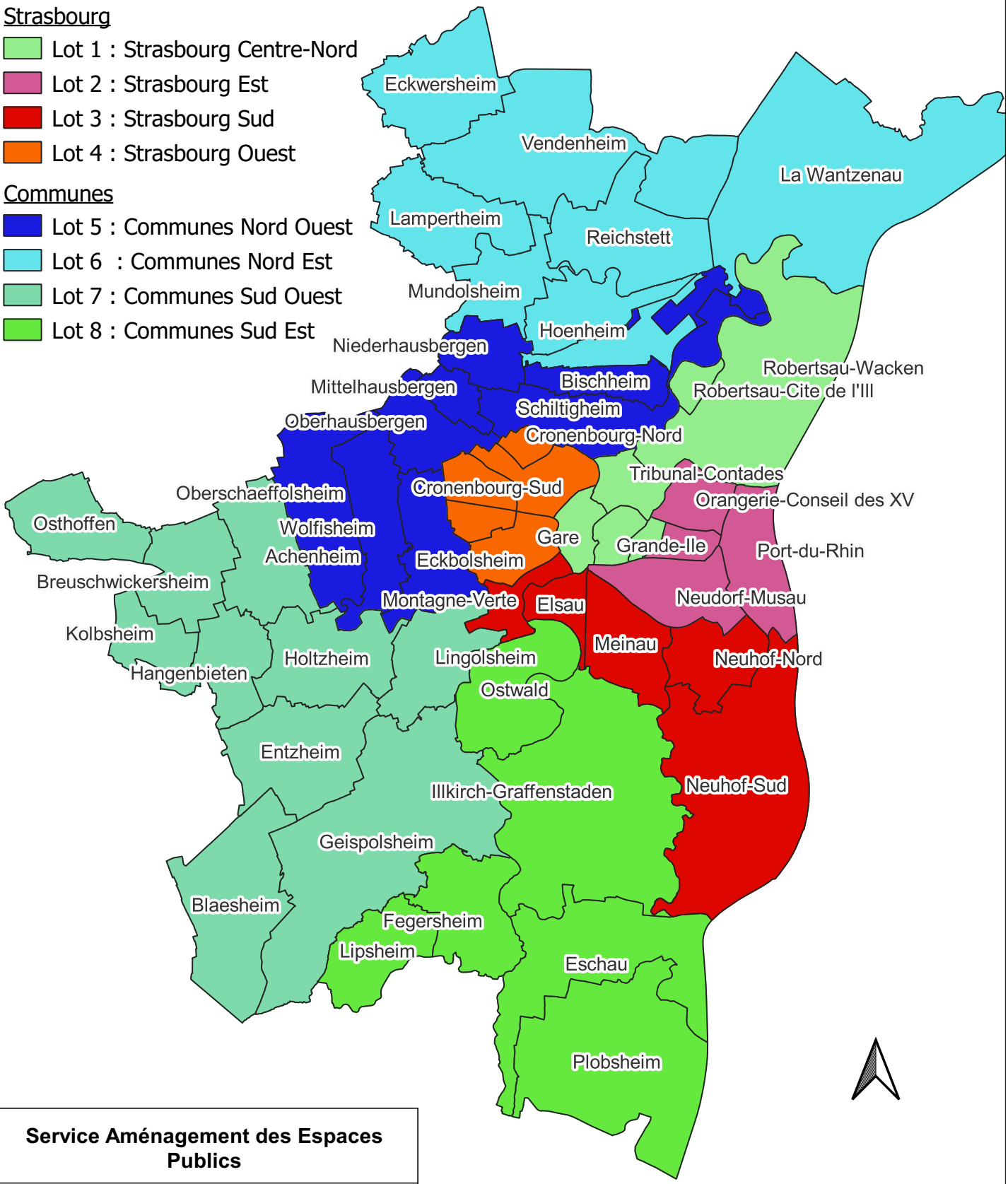

Service Aménagement des Espaces Publics		
Accord-Cadre Travaux Répartition des lots		
Date d'édition 01/09/2022		ECHELLE

0 2,5 5 7,5 10 km

Eurométropole
de Strasbourg

Ville
de Strasbourg

Convention constitutive de groupement de commandes entre la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg

Articles L. 2113-6 à 8 du Code de la Commande Publique

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

Vu le Code de la Commande Publique,

Entre

L'Eurométropole de Strasbourg, représentée par Madame Pia IMBS, Présidente, agissant en application de la délibération du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 20 mai 2022

Et

La ville de Strasbourg, représentée par Madame Jeanne BARSEGHIAN, Maire, agissant en application de délibérations du Conseil municipal du 16 mai 2022

un groupement de commandes pour l'exécution de travaux d'aménagement des espaces publics

SOMMAIRE

Préambule	3
Article 1 : Constitution du groupement	3
Article 2 : Objet du groupement	3
Article 3 : Organes du groupement	4
Article 4 : Droits et obligations du coordonnateur	5
Article 5 : Responsabilité	5
Article 6 : Fin du groupement	5
Article 7 : Règlement des différends entre les parties	6

Préambule

PRESENTATION DU MARCHE ET DU CONTEXTE

Le groupement de commandes couvrira les besoins à la fois de la Ville de Strasbourg et de l'Eurométropole de Strasbourg. Le groupement de commandes associe les deux collectivités sous la coordination de l'Eurométropole de Strasbourg et a pour double objectif :

- un allègement des formalités et des frais de gestion administrative lié au lancement et au traitement d'une seule procédure ;
- des économies d'échelle.

Le code de commande publique encadre les dispositions réglementaires du groupement de commandes.

Les deux partenaires ont décidé de choisir la formule du groupement de commandes prévoyant que le coordonnateur signe et notifie le marché au nom de l'ensemble des adhérents des membres du groupement. Ainsi, en vertu de ce le coordonnateur met en œuvre la procédure de passation, signe et notifie les marchés. Par la suite, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assure de sa bonne exécution.

Il est ainsi apparu opportun, d'un point de vue économique et fonctionnel de référer à cette demande

Article 1 : Constitution du groupement

Il est constitué entre l'Eurométropole et la Ville de Strasbourg un groupement de commandes régi par le Code de la Commande Publique.

Article 2 : Objet du groupement

Le groupement de commandes constitué sur le fondement des articles L. 2113-6 à 8, ci-après désignés "*le groupement*" a pour objet la passation d'un marché public relatif aux travaux d'aménagement des espaces publics.

Le marché sera lancé selon la procédure d'appel d'offres, conformément aux articles R 2124-2 et R2161-2 à 5 du Code de la Commande Publique. Conformément aux dispositions de l'article R2162-1 à 6, il s'agit d'un accord à bons de commandes avec montants minimums et montants maximums.

	Montant minimum par lot en € HT / an	***Montant maximum par lot en € HT / an***
Lot 1 : Strasbourg Centre-Nord Gare, Bourse-Krutenau, Grande-Ile, Robertsau-Wacken, Tribunal-Contades, Robertsau-Cite de l'Ill	EMS 150 000 VILLE 0	EMS 3 000 000 VILLE 250 000
Lot 2 : Strasbourg Est Esplanade, Neudorf-Musau, Orangerie-Conseil des XV, Port-du-Rhin	EMS 150 000 VILLE 0	EMS 3 000 000 VILLE 250 000
Lot 3 : Strasbourg Sud Elsau, Meinau, Montagne-Verte, Neuhof-Nord, Neuhof-Sud	EMS 150 000 VILLE 0	EMS 3 000 000 VILLE 250 000
Lot 4 : Strasbourg Ouest Hautepierre, Koenigshoffen, Cronenbourg-Nord, Cronenbourg-Sud, Poteries-Hohberg	EMS 150 000 VILLE 0	EMS 3 000 000 VILLE 250 000
Lot 5 : Communes Nord Ouest Bischheim, Eckbolsheim, Mittelhausbergen, Niederhausbergen, Oberhausbergen, Oberschaeffolsheim, Schiltigheim, Wolfisheim	EMS 150 000	EMS 3 000 000
Lot 6 : Communes Nord Est Eckwersheim, Hoenheim, La Wantzenau, Lampertheim, Mundolsheim, Reichstett, Souffelweyersheim, Vendenheim	EMS 150 000	EMS 3 000 000
Lot 7 : Communes Sud Ouest Achenheim, Blaesheim, Breuschwickersheim, Entzheim, Geispolsheim, Hangenbieten, Holtzheim, Kolbsheim, Lingolsheim, Osthoffen	EMS 150 000	EMS 3 000 000
Lot 8 : Communes Sud Est Eschau, Fegersheim, Lipsheim, Ostwald, Plobsheim, Illkirch-Graffenstaden	EMS 150 000	EMS 3 000 000

Article 3 : Organes du groupement

Les membres du groupement, l'Eurométropole de Strasbourg et la Ville de Strasbourg, ont convenu de désigner l'Eurométropole de Strasbourg en qualité de coordonnateur en vue de préparer, de passer, de signer et de notifier les marchés considérés, conformément aux dispositions de la commande publique

La commission d'appels d'offres de l'Eurométropole de Strasbourg agissant en qualité de coordonnateur du groupement, est désignée pour choisir les titulaires des marchés.

Article 4 : Droits et obligations du coordonnateur

De manière générale, le coordonnateur est chargé de la gestion de la procédure de passation des marchés au nom des membres du groupement. Il transmet les marchés aux autorités de contrôle. Il tient à la disposition de la Ville de Strasbourg les informations relatives au déroulement des marchés. Le coordonnateur se charge notamment :

- de centraliser les besoins des membres du groupement sur la base d'une définition préalable établie par ses soins de façon concertée ;
- de définir l'organisation technique et administrative des procédures de consultation ;
- d'élaborer l'ensemble des dossiers de consultation en fonction des besoins définis par les membres ;
- d'assurer l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants (publication de l'avis d'appel public à la concurrence et d'attribution, envoi ou mise à disposition des dossiers de consultations des entreprises, réception des offres, analyses des offres, rapport de présentation, convocation et réunion de la commission d'appels d'offres...) ;
- de communiquer, le cas échéant, à la Ville de Strasbourg, les documents nécessaires des marchés pour ce qui la concerne ;
- de signer et de notifier les marchés ;
- de gérer tout incident de procédure, et notamment d'informer les candidats du rejet et des motifs afférents de leur candidature ou de leur offre en application du Code de la Commande Publique ;
- de transmettre et de s'assurer de la transmission des pièces exigibles aux autorités de contrôle.

Le coordonnateur s'engage à tenir étroitement informée la Ville de Strasbourg sur les conditions de déroulement de la procédure d'évolution des marchés, en particulier à l'informer de tout dysfonctionnement constaté.

Article 5 : Responsabilité

En cas de faute grave commise par le coordonnateur ou de mauvaise exécution de sa mission de son fait exclusif, la Ville de Strasbourg pourra demander réparation de son préjudice au juge administratif.
Inversement, le coordonnateur pourra demander réparation dans les mêmes conditions en cas de faute grave commise par la Ville de Strasbourg au regard des obligations qui incombent à cette dernière.

Article 6 : Fin du groupement

La présente convention, et corrélativement la mission du coordonnateur, prennent fin suite à la notification des marchés, chaque membre du groupement gérant l'exécution de ses marchés respectifs.

La présente convention peut être résiliée en cas de problème d'exécution, de dépassements excessifs du montant des marchés par rapport aux budgets prévisionnels, ou de retard important dans la réalisation de la dévolution des marchés.

Article 7 : Règlement des différends entre les parties

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention seront portés devant le Tribunal Administratif de Strasbourg.

La présente convention a été établie en 3 exemplaires originaux.

Strasbourg, le

La Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg	La Maire de Strasbourg
Pia IMBS	Jeanne BARSEGHIAN

8

Délibération au Conseil Municipal du lundi 7 novembre 2022

Attribution d'une subvention à l'association LIANES.

Numéro V-2022-1100

L'association a pour but de recréer ou maintenir le lien social des personnes isolées et/ou fragilisées, avec leur animal de compagnie. Elle propose différents services aux particuliers et structures (maisons de retraite notamment) : pensions pour animaux, notamment lors de l'hospitalisation des maîtres, services à domicile, visites en établissement avec les animaux, « Ateliers-Chiens » utilisant la médiation de l'animal auprès de personnes sans domicile en hébergement.

L'association développe depuis octobre 2016 les "vadrouilles de Lianes", maraudes auprès des personnes à la rue et avec animaux. Elle a l'agrément d'organisme de formation auprès des partenaires locaux ou porteurs de projets en lien avec l'animal.

Dans l'attente de la réouverture du dispensaire vétérinaire, elle demande une aide financière à la ville de Strasbourg permettant d'assurer des soins vétérinaires d'animaux vivant auprès de personnes en situation de précarité ou sans domicile fixe (estimés à 200 bénéficiaires). Une participation à hauteur de 10 % des frais avancés est toutefois requise de la part du propriétaire de l'animal.

La présente délibération vise ainsi à financer :

- la prévention et le bien-être animal (vermifuges, anti parasitaires, etc.),
- la mise en règle des animaux (identification),
- les urgences et soins vétérinaires avec un partenariat avec des cliniques vétérinaires pour obtenir des tarifs associatifs.

La subvention sollicitée est de 10 000 €.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant:

Le Conseil,
sur proposition de la Commission plénière,

après en avoir délibéré

approuve

l'affectation de la subvention suivante :

- *10 000 € à l'Association LIANES montant à imputer sur la ligne budgétaire 823 6574 Prog 8114 EN03 D*

autorise

la Maire à signer l'arrêté correspondant.

Adopté le 7 novembre 2022
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg

Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité
préfectoral Le 14 novembre 2022
(Accusé de réception N°067-216704825-20221107-149350-DE-1-1)

et affichage au Centre Administratif le 14/11/22

ARRÊTÉ

La Maire de la Ville de Strasbourg,

Vu les articles L.1611-4 et L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du Conseil municipal du 7 novembre 2022
Vu la demande présentée le 9 juin 2022 par l'association LIANES ci-après dénommée l'association,
inscrite au registre du Tribunal d'instance de Strasbourg sous vol 92, folio n° 262
dont le siège est 4, rue de Lübeck 67000 STRASBOURG
représentée par Mme NOMINE Florence -sa Présidente,
et tendant à l'octroi d'une subvention,

Considérant qu'il y a lieu d'accorder une subvention à l'association précitée, eu égard à la nature de l'activité exercée par celle-ci et à l'importance que la collectivité accorde au domaine dans lequel elle intervient : **Créer et maintenir le lien social grâce à la médiation animale auprès de personnes en difficulté**

Arrête

Article 1er :

Une subvention d'un montant de 10 000 €, est accordée à l'association aux fins de soutenir son action au titre de l'année 2022 conformément à son objet cité ci-dessus et d'assurer la réalisation des actions suivantes

- la prévention et le bien-être animal (vermifuges, anti parasitaires,…)
- la mise en règle des animaux (identification)
- les urgences et soins vétérinaires avec un partenariat avec des cliniques vétérinaires pour obtenir des tarifs associatifs

Article 2 :

La subvention sera créditée :en un versement unique sur le compte bancaire n° 08771797906/12 au nom l'association LIANES, auprès de l'établissement de la Caisse d'épargne

Article 3 :

L'association est tenue de respecter les points suivants :

✓ Utiliser les fonds octroyés conformément à son objet associatif;

- ✓ De manière générale, faciliter le contrôle par les services de la collectivité de la bonne utilisation de la subvention accordée, notamment en permettant l'accès aux documents administratifs et comptables ;
- ✓ Informer la Ville de Strasbourg sous un mois à compter de leur survenance de tous les changements survenus dans son administration ou sa direction, et lui transmettre ses statuts actualisés ;
- ✓ Signaler à la collectivité toute situation de conflits d'intérêts et veiller à la faire cesser, au besoin en concertation avec la collectivité ;
- ✓ Faire état du soutien de la collectivité dans sa communication.

Article 4 :

L'absence totale ou partielle du respect des exigences énumérées à l'article 3 du présent arrêté d'attribution est susceptible d'entraîner :

- ✓ l'interruption de l'aide financière de la Ville,
- ✓ la demande de reversement en totalité ou partie des montants alloués,
- ✓ la non prise en compte des demandes de subvention ultérieurement présentées par l'association.

En cas de survenance d'évènements mettant en péril la poursuite de l'activité de l'association, / et en cas de non-réalisation, la collectivité se réserve le droit de ne pas verser le montant prévu de la subvention allouée et de demander le reversement des sommes déjà versées.

Article 5 :

La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée au Receveur des finances de Strasbourg et de l'Eurométropole de Strasbourg.

Strasbourg, le

Marie Françoise HAMARD
Conseillère municipale déléguée

Affaire suivie par Solange OFFERLÉ Tél : 03.68.98.61.46

ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Dénomination de l'organisme	Nature de la sollicitation	Montant sollicité	Montant 2022 proposé au Conseil municipal	Montant alloué pour l'année N-1
Association LIANES	subvention	10 000 €	10 000 €	/

ANNEXE 1 – BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

Nom de l'association Association LIANES

☞ *Les trames suivantes (compte de résultat, détail des subventions, bilan) ainsi que son guide de saisie sont téléchargeables sur : http://associations.strasbourg.fr*

en euros

COMPTE DE RESULTAT	Exercice clos le 31/12/2021	Exercice N-1
chiffre d'activité (1)	36 155,23	34 400,81
legs et donations	16 085,03	8 051,33
cotisations et assimilés	1 210	920
subventions d'exploitation	106 062,58	90 063,85
reprise sur provisions, transferts de charges		30
report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		--------
quote-part de subvention d'investissement virée au compte de résultat		--------
autres produits (hors cotisations) (2)	11,18	1564,31
Produits d'exploitation	159 524,02	135 030,30
achats +/- variation de stocks		--------
autres achats et charges externes (3)	29 057,50	22 671,10
impôts, taxes et versements assimilés	624,86	544,66
frais de personnel	112 363,61	100 463,75
charges salariales	3 094,27	4 479,78
dotations aux amortissements et provisions	332,65	105,13
engagements à réaliser sur ressources affectées		--------
autres charges (4)	59,85	1 646,73
Charges d'exploitation	145 532,74	129 911,15
Résultat d'exploitation	13 991,28	5 119,15
produits financiers	80,88	122,89
charges financières		--------
Résultat financier	80,88	5 242,04
produits exceptionnels (5)	935,02	223,62
charges exceptionnelles	729,57	463,25
Résultat exceptionnel	205,45	-239,63
participation des salariés aux résultats		--------
impôts sur les bénéfices		--------
Excédent (ou déficit)	14 277,61	5 002,41

	Exercice N	Exercice N-1
(1) dont prestations réalisées pour le compte d'organismes subventionneurs	--------	--------
(2) dont résultat positif sur opérations faites en commun	--------	--------
(3) dont rémunération d'intermédiaires (intérimaires, etc)	--------	--------
(4) dont résultat négatif sur opérations faites en commun	--------	--------
(5) dont quote-part de subvention virée au compte de résultat	--------	--------

Nom de l'association LIANES

en euros

DETAIL DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	Exercice clos le 31/12/2021	Exercice N-1
total subventions européennes	---	---
total subventions de l'Etat	51 562,58	---
total subventions régionales	---	---
total subventions départementales	10 000	---
total subventions de la Caisse d'allocation familiale	---	---
total subventions de la Ville de Strasbourg	10 500	---
total subventions de la Communauté urbaine de Strasbourg	---	---
total subventions des autres communes	---	---
total subventions des autres organismes publics	34 000	---
total subventions des autres organismes privés	---	---
total subventions autres *(toute subvention non visée par les autres rubriques)*	---	---
Total des subventions	106 062,58	---

Nom de l'association LIANES

en euros

BILAN - ACTIF	Exercice clos le 31/12/2021	Exercice N – 1
immobilisations incorporelles		
immobilisations corporelles	17 225,60	
immobilisations financières		
Total actif immobilisé	17 225,60	
stocks		
créances clients	15 633	
autres créances (1)	1 947	
valeurs mobilières de placement		
disponibilités	38 545	
Total actif circulant		
comptes de régularisation		
charges constatées d'avance et charges à répartir		
Total général de l'actif	73 350,6	

BILAN - PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
fonds associatifs sans droit de reprise	18 115	
réserves et écarts de réévaluation		
report à nouveau		
résultat sous contrôle de tiers financeurs		
résultat de l'exercice	14 278	
autres fonds propres		
Total "fonds associatifs et réserves"	30 004	
provisions pour risques et charges	1 330	
Total provisions	1 330	
fonds dédiés		
Total fonds dédiés		
emprunts		
découverts bancaires		
dettes fournisseurs et autres	12 334	
dettes fiscales & sociales	12 536	
autres dettes (2)	237	
comptes de régularisation		
produits constatés d'avance		
Total général du passif	56 440	

	Exercice N	Exercice N - 1
(1) dont avances et acomptes versés		
(2) dont avances et acomptes reçus		

Je soussigné(e) *Anne TROTZIER* *en qualité de* *Directrice*

atteste que ce document est conforme aux états financiers.

A *Strasbourg* *, le 09/06/2022*

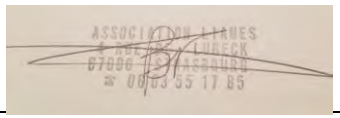

9

Délibération au Conseil Municipal du lundi 7 novembre 2022

Exonérations de redevances d'occupation du domaine public.

Numéro V-2022-1017

La Maire autorise chaque année des évènements sur la voirie soumis au paiement d'une redevance d'occupation du domaine public, conformément à l'article 2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Ce même article prévoit néanmoins plusieurs exceptions permettant de déroger au principe de la redevance. Il dispose que l'autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public peut être délivrée gratuitement :

- aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général,
- lorsque l'occupation du domaine public est autorisée par un contrat de la commande publique ou qu'un titre d'occupation est nécessaire à l'exécution d'un tel contrat. Les modalités de détermination du montant de la redevance mentionnée au premier alinéa sont fonction de l'économie générale du contrat. Lorsque ce contrat s'exécute au seul profit de la personne publique, l'autorisation peut être délivrée gratuitement.

Ces gratuités rentrent dans la catégorie des libéralités et renonciations relevant de l'article L 2541-12-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui sont soumises à la décision du Conseil municipal.

A ce titre, il vous est proposé, concernant les autorisations d'occupations du domaine public de l'année 2021 listées en annexe :

- d'exonérer de redevance les occupations du domaine public titrées en 2022, concernant les autorisations de 2021, pour un montant de 10 468.11 €,
- d'exonérer de redevance les occupations du domaine public non titrées de l'année 2021, pour un montant de 105 856.60 €.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

approuve

- *l'exonération de redevance des occupations du domaine public titrées en 2022 dont la liste détaillée figure en annexe, pour un montant de 10 468,11 €. Cette dépense sera imputée au compte 6748,*
- *l'exonération de redevance des occupations du domaine public non titrées de l'année 2021, détaillées en annexe, pour un montant de 105 856,60 €.*

Adopté le 7 novembre 2022
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg

Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité
préfectoral Le 14 novembre 2022
(Accusé de réception N°067-216704825-20221107-150512-DE-1-1)

et affichage au Centre Administratif le 14/11/22

Occupations du domaine public de 2021 titrées en 2022, proposées en exonération de redevance

n°	Organisateur	TITRE	TIERS	NOM DE LA MANIFESTATION	DATES	REDEVANCE	Motif de la gratuité
1	Association Centre socio-culturel Rotterdam (Siret 321 832 602 000 15)	*4125*	2896	Mon beau sapin	*09/01/2021*	*30,00 €*	intérêt général
2	Association Ferme éducative de la Ganzau (TI Strasbourg volume 77-Folio17)	*4126*	24242	Ramassage sapins	*09/01/2021*	*30,00 €*	intérêt général
3	Association "Les Compagnons de l'Espoir (TJ Strasbourg volume 95- Folio 53)	*4127*	153424	Distribution en point fixe	dimanche 3 janvier 2021 au 26	*1 641,60 €*	intérêt général
4	Association ETAGE (TI Strasbourg volume 40 Folio 61)	*4128*	1207	Collecte de sapins	*09/01/2021*	*30,00 €*	intérêt général
5	Association ETAGE (TI Strasbourg volume 40 Folio 61)	*4158*	1207	Collecte de sapins	*09/01/2021*	*30,00 €*	intérêt général
6	Association ETAGE (TI Strasbourg volume 40 Folio 61)	*5966*	1207	Collecte de sapins	*09/01/2021*	*30,00 €*	intérêt général
7	Association "Pour servir l'avenir de Neudorf" (TI Strasbourg Volume 79 - Folio 16)	*6561*	147866	Collecte de sapins	*09/01/2021*	*30,00 €*	intérêt général
8	Association Foyer Notre Dame (Siret 778 836 926 00012)	*4156*	1039	SEMAINE DES RÉFUGIÉS	*17/06/2021*	*158,00 €*	intérêt général
9	Association Française du Vitiligo (Siret 42134130600015)	*4159*	166214	TOUR DE FRANCE DU VITILIGO	*21/06/2021*	*30,00 €*	intérêt général
10	Association Ithaque (Siret 415 368 828 00034)	*4160*	24241	Permanence P.E.S	*du 01/07 au 31/12/2021*	*651,36 €*	intérêt général
11	Association Office des sports (Siret 77886443900030)	*4163*	11322	STRASBOURG EN MODE OLYMPIQUE	*26/06/2021*	*158,00 €*	intérêt général
12	société Xeos (Siret 7742965916200037)	*5237*	8841	ÉCRAN GÉANT	*26/06/2021*	*101,00 €*	Contrat de la commande
13	Association CSC Fossé des Treize (TJ Strasbourg -Registre des Association Volume 28 Folio 84)	*4294*	32877	QUARTIER D'ÉTÉ COTE GARE	*du 2 au 30 juillet 2021.*	*647,50 €*	intérêt général
14	association CSC Fossé des Treize (Siret 77887059200038)	*4203*	32877	QUARTIER D'ÉTÉ	*du 6 au 30 juillet 2021*	*128,00 €*	intérêt général
15	Association CSC Au-delà des Ponts (Siret 31755424400028)	*4207*	57411	SOIRÉES ESTIVALES PORT DU RHIN	*Du samedi 10 au dimanche 11 juillet*	*606,00 €*	intérêt général
16	association ACMN et ACN	*4234*	956	LES RETROUVAILLES	*10/07/2021*	*80,00 €*	intérêt général
17	association ARACHNIMA (Siret 42204415600046)	*4238*	24054	TOURNÉE ARACHNIMA 2021	*Du 21 au 25 juillet*	*372,50 €*	intérêt général
18	Association Solidarité Culturelle (Siret 45317741200021)	*4239*	20813	Soupes solidaires	*23/07/2021*	*40,00 €*	intérêt général
19	Association STURM PRODUCTION (Siret 88945907900014)	*4240*	159975	Jazz à la petite France	*Du vendredi 16 au dimanche 18 juillet*	*474,00 €*	intérêt général
20	association Jeunes ADMD (Siret 32158134000056)	*4241*	171724	ADMD Tour	*24/07/2021*	*36,30 €*	intérêt général
21	association Salsa Loca (Siret 52843979700010)	*4276*	92815	Salsa docks	13 août, 20 août,27 août,03	*30,00 €*	intérêt général
22	association Unis vers le sport (Siret 45180445400036)	*4277*	151579	ANIMATIONS SPORTIVES PORT DU RHIN	*du 2 au 20 août du lundi au vendredi*	*30,00 €*	intérêt général
23	Association Cercle d'échecs de Strasbourg (Siret 45293663600011)	*4278*	2898	Echecs	les smedis du 21 août au 25	*120,00 €*	intérêt général
24	association FESTIVAL MUSICA (Siret 32611811400049)	4279	11009	Stand Musica	Du 24 août 2021 au 10 octobre 2021	51,20 €	intérêt général
25	association Vortergaertle	4295	28914	Fête rue Dr François	Du 28 au 29 août 2021	30,00 €	intérêt général
26	association ARACHNIMA (Siret 42204415600046)	*4238*	24054	TOURNÉE ARACHNIMA 2021	*Du 6 au 8 août 2021*	*372,50 €*	intérêt général
27	association CLCV sud (Siret 483 452 92600023)	4282	130576	Rentrée parents Ampère	02/09/2021	30,00 €	intérêt général
28	association DINOPONERA HOWL FACTORY (Siret 49416228200029)	4283	139620	Et si l'Europe	01/09/2021	30,00 €	intérêt général
29	association CSC Hautepierre « Le Galet » (Siret 32282852600044)	4284	125111	50 ans Hautepierre	Du 15 au 18 septembre 2021	404,00 €	intérêt général
30	association U.T (Siret 52065043300029)	4298	133125	Exhibitronic	du 01/09/2021 au 05/09/2021	30,00 €	intérêt général
31	association CSC Meinau (siret 45049986800021)	4300	52746	COCCI TROPHY	04/09/2021	101,00 €	intérêt général
32	Collectif de voisins Le Ruisseau Bleu	4315	175175	Y a du monde au balcon	12/09/2021	30,00 €	intérêt général
33	association Les Films du Spectre (Siret 49054896300027)	4301	137522	FEFFS	10 au 19 septembre 2021	1 580,00 €	intérêt général
34	association Les Films du Spectre (Siret 49054896300027)	4381	137522	Cinéma FEFFS	15/09/2021	158,00 €	intérêt général
35	Office des Sports de Strasbourg (Siret 77886443900030)	4383	11322	Fête de l'eau	11/09/2021	95,00 €	intérêt général
36	fondation Saint Guillaume (Siret 32582607100012)	4388	88823	Inauguration statue	17/09/2021	30,00 €	intérêt général
37	association Centre socio-culturel de l'Elsau (Siret 340 196 005 000 11)	5204	1053	Fête de rentrée Elsau	25/09/2021	101,00 €	intérêt général
38	association TJP CDN Strasbourg Grand Es (Siret 77887096400013)	4591	1264	Les Flottants	25/09/2021	30,00 €	intérêt général
39	association Centre Socio-Culturel de Hautepierre (Siret 32282852600044)	5205	125111	ANIMATIONS ANNUELLES CSC HAUTEPIERRE FIN 2021	22, 26 et 29 septembre et le 5 octobre	404,00 €	intérêt général
40	association Unis vers le Sport (Siret 45180445400036)	5206	151579	RENTRÉE DU BON PIED	29/09/2021	30,00 €	intérêt général
41	association Alsace Nature (Siret 30904581300073)	4733	1187	Festival climat	du 1er au 3 octobre 2021	388,50 €	intérêt général
42	association Dodekazz (Siret 489 844 597 000 26)	4737	59181	Wom-X	02/10/2021	116,00 €	intérêt général
43	SCE Départementale Incendie et secours (Siret 28670017400035)	5193	22949	JOURNÉE NATIONALES DES SAPEURS-POMPIERS	02/10/2021	101,00 €	intérêt général
44	représentant permanant de la Hongrie auprès du Conseil de l'Europe	5246	177026	INAUGURATION EXPOSITION HONGROISE	05/10/2021	30,00 €	intérêt général
45	association Labfilm (Siret 837 571 124 00010)	5056	150090	FESTIVAL DU FILM DE L'EST	du 8 au 10 octobre 2021	97,20 €	intérêt général
46	association UFC Que Choisir (volume 35 folio 78)	5074	1707	STAND QUE CHOISIR	23/10/2021	50,40 €	intérêt général
47	association Sporting Strasbourg Futsal (Siret : 538 352 931 00025)	5245	104911	Paniers solidaires	15/10/2021	74,50 €	intérêt général
48	association du Fonds de concours Rivetoile (Siret 352 136 964 000 41)	5202	127925	Sapin Dauphine	du 13 novembre 2021 au 13 janvier	162,45 €	intérêt général
49	association AHQG (Volume 62 Folio 36 au Tribunal Judiciaire de Strasbourg)	5207	4292	SOUPE DU MONDE	04/12/2021	30,00 €	intérêt général
50	association CSC Au-delà des ponts (Volume 82 Folio 32 au TI de Strasbourg)	5123	57411	ANIMATIONS DE NOËL CSC AU-DELÀ DES PONTS	06/12/2021	74,50 €	intérêt général
51	association Aides Grand-Est (Siret 34949617400047)	5247	133353	PRÉVENTION VIH	07/12/2021	30,00 €	intérêt général
52	association APAN (TI de Strasbourg Volume 82 Folio 38)	5125	147330	Noël Stockfeld	12/12/2021	101 €	intérêt général
53	association Aides Grand-Est (Siret 34949617400047)	5248	133353	PRÉVENTION VIH	14/12/2021	30,00 €	intérêt général
54	association CSC du Fossé des Treize Côté Gare (Siret 778 870 592 00038)	5249	32877	Nitrozika	17/12/2021	95,00 €	intérêt général
55	association ITHAQUE (Siret 415 368 828 000 34)	5250	24241	PERMANENCE MÉDICO-SOCIALE MOBILE	les lundis 13, 20 et 27 décembre 2021	96,60 €	intérêt général
					TOTAL	**10 468,11 €**	

Occupations du domaine public de 2021 non titrées, proposées en exonération de redevance

N°	Organisateur	NOM DE LA MANIFESTATION	DATES	REDEVANCE	Motif de la gratuité
1	Association Strasbourg Résidents et Amis du Centre-ville (TI Strasbourg Volume 88 – Folio 59)	Collecte de sapins	*09/01/2021*	*30,00 €*	intérêt général
2	Association Industrie & Territoires (Siret : 82368954200012)	L'INDUSTRIE MAGNIFIQUE	*du 3/06 au 13/06/2021.*	*1 738,00 €*	intérêt général
3	Société Passe Muraille (Siret 394 799 28200055)	LE VOYAGE MERVEILLEUX	*du 3 juillet au 29 août 2021.*	*93 220,00 €*	Contrat de la commande
4	Association GREEN PEACE (Siret35014953000056)	GREEN PEACE	*le 28 juillet et le 30 juillet*	*30,00 €*	intérêt général
5	Association BACHATA FUSION (Siret 216 704 825 000 19)	Bachata Dock	*du 11 août au 8 septembre*	*30,00 €*	intérêt général
6	Archevêché de Strasbourg (Siret 18670870700085)	RDV religions	12/09/2021	158,00 €	intérêt général
7	Association La Chambre (Siret 449 764 653 000 35)	LANCEMENT SAISON 21/22	18/09/2021	30,00 €	intérêt général
8	Association Dodekazz (Siret 489 844 597 000 26)	BLOCK PARTY	Les 18 et 19 septembre 2021	316,00 €	intérêt général
9	Association Soundsitiv (Volume 85 – Folio 161)	Rue bienveillante	les 3, 8, 16 et 17 octobre	464,00 €	intérêt général
10	Société City Grimp (Siret 502 969 165 00013)	ANIMATION ENFANT CENTRE-VILLE	du 25 au 30 octobre 2021.	9 480,00 €	intérêt général
11	Association ODG miel d'Alsace (TI Schiltigheim Volume 38 –Folio 62)	Fête du miel	30 et 31 octobre 2021	328,60 €	intérêt général
12	Association OSMOSIS (Siret 412 853 236 00013)	HOTEL DANCE ROOM (USAGES ÉPHÉMÈRES)	les 19 et 20 novembre 2021	32,00 €	intérêt général
			TOTAL	**105 856,60 €**	

10

Délibération au Conseil Municipal du lundi 7 novembre 2022

Créances irrécouvrables.

Numéro V-2022-1171

Dans le cadre de l'apurement périodique des comptes entre l'ordonnateur et le comptable, la Trésorière de la Ville de Strasbourg a montré l'irrécouvrabilité de certaines créances détenues par la ville de Strasbourg sur des débiteurs dont l'insolvabilité ou la disparition sont établies.
La constatation de créances irrécouvrables entre dans la catégorie des actes de renonciation et de libéralité qui, en vertu de l'article L 2541-12-9° du Code général des collectivités territoriales, sont soumis à la décision du Conseil municipal, car elles constituent une charge pour le budget municipal.
Les créances irrécouvrables sont récapitulées dans le relevé joint en annexe. Elles se montent à **60 448,59 €** et sont décomposées comme suit :

I- Créances à admettre en non-valeur

A l'appui de ses demandes et avec le concours des services ordonnateurs, la Trésorière fournit les justificatifs qui permettent de proposer l'admission en non-valeur de créances pour un montant de **40 285,84 €**.

II- Créances éteintes

L'irrécouvrabilité de ces créances fait suite à une décision juridique s'opposant à toute action en recouvrement. Leur montant s'élève à **20 162,75 €.**

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

approuve

- *les admissions en non-valeur pour une somme de **40 285,84 €** imputées sur la ligne budgétaire 65 / 6541 / 01,*
- *les créances éteintes, à hauteur de **20 162,75 €** imputées sur la ligne budgétaire 65 / 6542 / 01,*

Le relevé détaillé est annexé à la présente délibération.

Adopté le 7 novembre 2022
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg

Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité
préfectoral Le 14 novembre 2022
(Accusé de réception N°067-216704825-20221107-150097-DE-1-1)

et affichage au Centre Administratif le 14/11/22

CREANCES IRRECOUVRABLES
BUDGET PRINCIPAL - VDS 2/2022

PRODUITS	MONTANT	NATURE IRRECOUVRABILITE	EXERCICE CONCERNE
Direction de la culture *Conservatoire-Médiathèques*			
réf 2100900525	92,00	admission en non valeur	2006
réf 1117051485	40,00	créances éteintes	2011
	132,00		
Service Occupation du domaine public *Droits de stationnement*			
réf 1118228692	1 674,90	admission en non valeur	2011
réf 1122216623	413,00	admission en non valeur	2013
réf 1114452513	548,35	admission en non valeur	2012
réf 1143298651	443,00	admission en non valeur	2021
réf 1173651053	225,00	créances éteintes	2018
réf 1143069690	143,80	créances éteintes	2016
réf 1150793293	259,20	créances éteintes	2017
réf 1142289206	686,00	créances éteintes	2017
réf 1112291424	50,00	créances éteintes	2010
réf 1151735412	207,67	créances éteintes	2015
réf 1180242512	112,25	créances éteintes	2014
réf 1113817142	12,60	créances éteintes	2010
réf 1114439081	1 593,80	créances éteintes	2013
réf 1113771621	300,40	créances éteintes	2010
réf 1117639930	564,48	créances éteintes	2011
réf 1113770676	297,16	créances éteintes	2011
réf 1149109813	637,50	créances éteintes	2019
réf 1142673042	796,25	créances éteintes	2015
réf 1188460061	379,58	créances éteintes	2020
	9 344,94		
Service de l'Orchestre *Concert*			
réf 1113363528	11 275,00	admission en non valeur	2010
	11 275,00		
Service Juridique *Sinstre*			
réf 1137055889	960,96	admission en non valeur	2014
	960,96		
Direction éducation et petite enfance *Restauration scolaire-Garderie*			

réf 2100921455	606,32	admission en non valeur	2006
réf 1173961326	1 047,70	admission en non valeur	2013
réf 1114830903	64,00	admission en non valeur	2010
réf 2100921106	493,02	admission en non valeur	2006
réf 2100921105	493,02	admission en non valeur	2006
réf 1119066277	2 629,20	admission en non valeur	2011
réf 1121132776	752,02	admission en non valeur	2013
réf 1116178848	73,50	admission en non valeur	2009
réf 1112736448	676,65	admission en non valeur	2010
réf 1150863605	331,40	admission en non valeur	2011
réf 1128489469	225,50	admission en non valeur	2013
réf 1172255985	52,00	admission en non valeur	2018
réf 1128537414	175,60	admission en non valeur	2013
réf 2100921270	32,60	admission en non valeur	2006
réf 2100923533	56,25	admission en non valeur	2010
réf 1144694698	448,90	admission en non valeur	2016
réf 1141896951	18,55	admission en non valeur	2016
réf 1141704858	609,30	admission en non valeur	2014
réf 1158341415	31,80	admission en non valeur	2017
réf 1140091572	61,20	admission en non valeur	2007
réf 1140090833	20,55	admission en non valeur	2015
réf 1142141228	39,10	admission en non valeur	2016
réf 1124065326	66,00	admission en non valeur	2013
réf 1142137088	39,15	admission en non valeur	2016
réf 1113602734	285,00	admission en non valeur	2010
réf 1115155375	237,12	admission en non valeur	2010
réf 1133097350	47,25	admission en non valeur	2014
réf 2100923008	282,91	admission en non valeur	2010
réf 2100923303	525,00	admission en non valeur	2009
réf 1142141544	57,20	admission en non valeur	2015
réf 1139360084	1 104,28	admission en non valeur	2012
réf 1114920434	255,00	admission en non valeur	2010
réf 1122862837	39,60	admission en non valeur	2014
réf 1126479210	54,73	admission en non valeur	2014
réf 1151164895	107,20	admission en non valeur	2017
réf 1142137223	39,15	admission en non valeur	2016
réf 1142308424	24,75	admission en non valeur	2015
réf 1117253178	258,75	admission en non valeur	2011
réf 1149814178	47,30	admission en non valeur	2015
réf 1120417446	55,01	admission en non valeur	2013
réf 2100921185	65,20	admission en non valeur	2006
réf 1140804724	24,50	admission en non valeur	2015
réf 1142146658	132,00	admission en non valeur	2015
réf 1198511320	75,95	admission en non valeur	2016
réf 1123256647	67,55	admission en non valeur	2013
réf 1140333997	358,10	admission en non valeur	2012
réf 1142142188	60,00	admission en non valeur	2015
réf 1123368314	75,60	admission en non valeur	2014
réf 1148295504	54,00	admission en non valeur	2016
réf 1142669238	323,30	admission en non valeur	2015
réf 1125942982	36,16	admission en non valeur	2013
réf 1142142397	159,89	admission en non valeur	2015
réf 1121178624	167 220,05	admission en non valeur	2012
réf 1149941784	556,10	admission en non valeur	2016

réf 1125583382	260,09	admission en non valeur	2013
réf 1173985329	875,85	créances éteintes	2018
réf 1140974287	2 801,91	créances éteintes	2018
réf 1171718695	61,20	créances éteintes	2018
réf 1188467398	1 370,90	créances éteintes	2020
réf 1140803407	436,70	créances éteintes	2015
réf 1188528790	740,84	créances éteintes	2018
réf 1140984608	455,70	créances éteintes	2016

21 675,17

Service Police du bâtiment *Droits d'enseignes*			
réf 1160446150	266,10	admission en non valeur	2020
réf 1151525564	66,00	admission en non valeur	2017
réf 1113772204	59,00	admission en non valeur	2010
réf 1160633425	158,00	admission en non valeur	2012
réf 1126203944	444,30	admission en non valeur	2014
réf 1151517974	117,25	admission en non valeur	2019
réf 1120919550	177,10	admission en non valeur	2011
réf 1126204887	25,50	admission en non valeur	2013
réf 1160633360	799,85	admission en non valeur	2010
réf 1179939643	2 437,75	admission en non valeur	2014
réf 1179938698	67,00	admission en non valeur	2019
réf 1151623018	214,50	admission en non valeur	2015
réf 1188521230	313,40	admission en non valeur	2020
réf 1110472969	63,00	admission en non valeur	2010
réf 1172205980	134,00	admission en non valeur	2018
réf 1149695537	40,20	admission en non valeur	2020
réf 1171555958	84,35	admission en non valeur	2020
réf 1143069690	426,40	créances éteintes	2016
réf 1171557073	67,00	créances éteintes	2018
réf 1150977432	6 022,58	créances éteintes	2015
réf 1150793295	190,00	créances éteintes	2017

12 173,28

Direction des Espaces verts *Location Jardins Familiaux*			
réf 1149560633	30,00	admission en non valeur	2017
réf 1150864182	58,26	admission en non valeur	2017
réf 1173985329	407,98	créances éteintes	2018

496,24

Service Gestion du patrimoine *Loyers*			
réf 1142139676	520,00	admission en non valeur	2013
réf 2100901496	60,00	admission en non valeur	2009

 580,00

Direction du Sport			
réf 1161922026	172,00	admission en non valeur	2017
réf 1139925298	39,00	admission en non valeur	2014
réf 1111493167	3 600,00	admission en non valeur	2011

3 811,00

Direction de la culture	***132,00***
Service Occupation du domaine public	***9 344,94***
Service de l'Orchestre	***11 275,00***
Service Juridique	***960,96***
Direction éducation et petite enfance	***21 675,17***
Service Police du bâtiment	***12 173,28***
Direction des Espaces verts	***496,24***
Service Gestion du patrimoine	***580,00***
Direction du Sport	***3 811,00***
Total Budget principal	***60 448,59***

11

Délibération au Conseil Municipal du lundi 7 novembre 2022

Marchés publics et avenants.

Numéro V-2022-55

1.**Autorisation de signature de marchés publics**

Il est proposé d'autoriser la signature des marchés publics suivants, attribués par la Commission d'appel d'offres :

N° de marché	Objet du marché	Durée du marché	Attributaire	Montant (€ HT)	Date CAO/ comité interne
22VDS0034	Apprentissage du français à destination des parents d'élèves dans les écoles publiques de la Ville de Strasbourg	1 an reconductible 3 fois	Multi attributaires : ALAJI SAS - ASSOCIATION CONTACT ET PROMOTION - FOREPRO - FEDERATION DES OEUVRES LAIQUES - CCI CAMPUS ALSACE -CENTRE SOCIOCULTUREL DE LA MONTAGNE VERTE - MONDIAL/ FORMATION/ ADISCOS - ALIANCE FRANCAISE STRASBOURG EUROPE - CARDEK - CPCV ILE DE FRANCE - CDAFAL67 -ASSOCIATION JOIE ET SANTE KOENIGSHOFFEN	Montant maximum annuel : 350 000 €HT	30/06/2022

22VDS0097	Rénovation de six courts de tennis en terre battue artificielle à Strasbourg	12 mois	SOCIETE SLAMCOURT	Montant : 240 795,20	29/09/2022

2.Avenants

Les détails relatifs aux avenants proposés à l'approbation du Conseil sont retracés dans l'annexe ci-jointe.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

*1.**Autorisation de signature de marchés publics***

autorise
la signature des marchés publics suivants, attribués par la Commission d'appel d'offres :

N° de marché	***Objet du marché***	***Durée du marché***	***Attributaire***	***Montant (€ HT)***	***Date CAO/ comité interne***
22VDS0034	*Apprentissage du français à destination des parents d'élève dans les écoles publiques de la Ville de Strasbourg*	*1 an reconductible 3 fois*	*Multi attributaires : ALAJI SAS - ASSOCIATION CONTACT ET PROMOTION - FOREPRO - FEDERATION DES OEUVRES LAIQUES - CCI CAMPUS ALSACE -CENTRE SOCIOCULTUREL DE LA MONTAGNE VERTE - MONDIAL/ FORMATION/ ADISCOS - ALIANCE FRANCAISE STRASBOURG EUROPE - CARDEK - CPCV ILE DE*	*Montant maximum annuel : 350 000 € HT*	*30/06/2022*

			FRANCE - CDAFAL67 -ASSOCIATION JOIE ET SANTE KOENIGSHOFFEN		
22VDS0097	*Rénovation de six courts de tennis en terre battue artificielle à Strasbourg*	*12 mois*	*SOCIETE SLAMCOURT*	*Montant : 240 795,20*	*29/09/2022*

2.<u>Avenants</u>

approuve

la passation des avenants énumérés dans l'annexe jointe à la présente délibération,

autorise

la Maire ou son-sa représentant-e à signer et à exécuter les marchés, les avenants et les documents y relatifs.

Adopté le 7 novembre 2022
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg

Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité
préfectoral Le 14 novembre 2022
(Accusé de réception N°067-216704825-20221107-150422-DE-1-1)

et affichage au Centre Administratif le 14/11/22

Annexe : avenants nécessitant un avis favorable de la Commission d'appel d'offres ou du Comité interne avant inscription en délibération (avenants de plus de 5% passés sur des marchés dont le montant est supérieur à 215 000 € HT)

Abréviations utilisées *:*

CAO= Commission d'appels d'offres ; PF= Procédure formalisée ; MAPA= Marché à procédure adaptée.

DAP = Direction Architecture et Patrimoine ; DEPN= Direction Espaces Publics et Naturels ; DRL= Direction des Ressources Logistiques ; etc.

Type de procédure de passation	Direction porteuse	Réf. Marché (n° Coriolis)	Objet marché initial	Montant marché initial HT en euros	Titulaire marché	Avenant n°	Montant avenant HT en euros	Total cumulé avenants %	Nouveau montant du marché en euros HT	Date avis CAO
PF	DAP	V20200189	Mission de maîtrise d'oeuvre relative à la construction d'une salle de boxe à l'Elsau à Strasbourg	359 540	AUGER - RAMBEAUD ARCHITECTES	2	15 246 (le montant de l'avenant précédent s'élève à 16 742,88 € HT)	8,9	391 528,88	01/09/2022
Objet de l'avenant au marché V20200189: l'avenant porte sur des études supplémentaires de la maîtrise d'œuvre. Les études concernent la pose d'une nouvelle toiture du gymnase de Vinci (l'existante n'assure pas sa fonction de support et menace de s'effondrer) et la possibilité d'y implanter des panneaux photovoltaïques.										

Type de procédure de passation	Direction porteuse	Réf. Marché (n° Coriolis)	Objet marché initial	Montant marché initial HT en euros	Titulaire marché	Avenant n°	Montant avenant HT en euros	Total cumulé avenants %	Nouveau montant du marché en euros HT	Date avis CAO
PF	DAP	V20200446	Travaux de restructuration et de mise en sécurité du groupe scolaire du Schluthfeld à Strasbourg - phases 3 à 5 - LOT 201 GROS ŒUVRE DEMOLITION	486 146,46	ZWICKERT	6	10 861,87 (le montant des avenants précédents s'élève à 35 305,38 € HT)	9,50	532 313, 71	01/09/2022

Objet de l'avenant au marché V20200446: l'avenant est la conséquence de demandes de la maîtrise d'oeuvre :

- demande de percements supplémentaires pour des contraintes structurelles,
- demande de déplacement d'ouverture et rebouchage dû au passage, devant ces ouvertures, de la descente d'eau usée.

12

Communication au Conseil Municipal du lundi 7 novembre 2022

Communication concernant la conclusion de marchés de travaux, fournitures et services.

Numéro V-2022-1207

Conformément à l'article L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, la présente communication vise à informer le Conseil des marchés attribués et notifiés en application de la délégation donnée à l'exécutif en matière de marchés publics par la délibération du 4 juillet 2020.

Par ailleurs, au-delà des seuls marchés entrant dans le champ d'application de ladite délégation, la présente information englobe l'ensemble des marchés passés par la ville de Strasbourg en procédure adaptée (2e, 3e et 4e seuil) ou en procédure formalisée.

Pour mémoire, les marchés passés selon une procédure adaptée sont ceux dont le montant est inférieur à 215 000 € HT (fournitures et services) et à 5 382 000 € HT (travaux).

La présente communication porte, en l'espèce, sur les marchés dont la notification est intervenue entre le 1er juillet et le 31 août 2022.

Adopté le 7 novembre 2022
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg

Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité
préfectoral Le 14 novembre 2022
(Accusé de réception N°067-216704825-20221107-150292-DE-1-1)

et affichage au Centre Administratif le 14/11/22

Procédures formalisées, marchés passés selon une procédure adaptée de niveaux 2, 3 et 4

(Le montant en euro HT prend en compte la durée totale du marché, périodes de reconductions comprises)

Accords-cadres à bons de commande

N° marché	Objet	Titulaire	CP et Ville	Montant maximum notifié € HT
2022/302	MARCHE SUBSEQUENT (MS) TRAITEUR VDS LOT 1 PLATEAU REPAS PANIER SANDWICH	BEN ET NA	67300 SCHILTIGHEIM	85 000,00
2022/308	MS TRAITEUR VDS LOT 2 COCKTAILS APERITIFS	SAVEURS ET DELICES	67960 ENTZHEIM	85 000,00
2022/310	MS TRAITEUR VDS LOT 2 COCKTAILS APERITIFS	BEN ET NA	67300 SCHILTIGHEIM	85 000,00
2022/311	MS TRAITEUR VDS LOT 2 COCKTAILS APERITIFS	J J KIEFFER SERVICES EFFERVESCENCE	67550 VENDENHEIM	85 000,00
2022/496	FOURNITURE ET POSE DE RAMPES PROVISOIRES POUR L'ACCES AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE (PMR)	EVENT SYSTEM	67118 GEISPOLSHEIM	89 990,00
2022/522	CONSERVATION RESTAURATION DE PEINTURES SOUS VERRE COLLECTIONS DU MUSEE ALSACIEN DE LA VDS	ART PARTENAIRE CAROLINA HALL CRBC	78000 VERSAILLES	40 000,00
2022/525	FOURNITURE D'ARMOIRES D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET DE COFFRETS ÉLEC	RG2E	67350 NIEDERMODERN	100 000,00
2022/548	LOCATION DE CHALETS ET FOURNITURE D'ÉLÉMENTS DE MENUISERIE « STRASBOURG CAPITALE DE NOËL » LOCATION, POSE ET DÉPOSE	RUSTYLE	67120 DUTTLENHEIM	160 000,00
2022/549	« STRASBOURG CAPITALE DE NOËL » FOURNITURE, POSE ET DÉPOSE	RUSTYLE	67120 DUTTLENHEIM	54 000,00
2022/553	ENTRETIEN ESPACES VERTS VDS ET EMS MARCHE SIMILAIRE - LOT 1 SECTEUR NORD	IDVERDE	67810 HOLTZHEIM	90 000,00
2022/554	ENTRETIEN DANS LES ESPACES VERTS VDS ET EMS MARCHE SIMILAIRE - LOT 2	SCOP ESPACES VERTS	67114 ESCHAU	90 000,00
2022/556	PRESTATIONS DE NETTOYAGE POUR LES ÉCOLES LÉONARD DE VINCI ET GUSTAVE STOSKOPF GRPE SCOLAIRE GUSTAVE STOSKOPF	EMI CRENO	67200 STRASBOURG	179 323,00
2022/557	PRESTATIONS DE NETTOYAGE POUR LES ÉCOLES LÉONARD DE VINCI ET GUSTAVE STOSKOPF ÉCOLE ÉLÉM LÉONARD DE VINCI	EMI CRENO	67200 STRASBOURG	106 000,00
2022/564	LOCATION D'ÉCRANS GÉANTS ET ÉQUIPEMENTS ACCESSOIRES LOCATION D'ÉCRANS GÉANTS CLASS	XEOS	67960 ENTZHEIM	250 000,00

2022/570	ECLAIRAGE SONORISATION LOCATION D'EQUIPEMENTS D'ECLAIRAGE ET DE SONORISATION EVENEMENTIELS - LOT 1 ESPACE INTERIEUR	LAGOONA STRASBOURG	67450 MUNDOLSHEIM	200 000,00
2022/571	ECLAIRAGE SONORISATION LOCATION D'EQUIPEMENTS D'ECLAIRAGE ET DE SONORISATION EVENEMENTIELS - LOT 2 ESPACE PUBLIC	XEOS	67960 ENTZHEIM	430 000,00
2022/595	MS ACQUISITION DE MATERIEL SON ET LUMIERE TAPS	LAGOONA STRASBOURG	67450 MUNDOLSHEIM	24 647,00
2022/599	MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS TECHNIQUES DU MUSEE HISTORIQUE LOT 3 DETECTION INCENDIE	EST MAINTENANCE SERVICE	67800 HOENHEIM	18 700,00
2022/615	ACQUISITION, MISE EN OEUVRE ET MAINTENANCE DE COFFRES FORTS AUTOMATISÉS ET D'UN SYSTÈME DE PUÇAGE DES ARMES POUR LA PM	ECOS SYSTEMS	77600 CHANTELOUP EN BRIE	240 000,00
2022/623	INVENTAIRE, DIAGNOSTIC ET EXPERTISE ARBORICOLE INVENTAIRE, DIAGNOSTIC ET EXPE	OREADE BRECHE	31670 LABEGE	100 000,00
2022/624	INVENTAIRE, DIAGNOSTIC ET EXPERTISE ARBORICOLE INVENTAIRE, DIAGNOSTIC ET EXPE	OFFICE NATIONAL DES FORETS	67000 STRASBOURG	50 000,00
2022/634	TRANSPORT PAR MINIBUS OU AUTOCAR DEPUIS OU VERS LES AÉROPORT DE KARLSRUHE BADEN-BADEN, BÂLE-MULHOUSE, STUTTGART	TOURISME ET VOYAGES SEYFRITZ	67210 OBERNAI	15 000,00
2022/635	TRANSPORT PAR MINIBUS OU AUTOCAR DEPUIS OU VERS L'AÉROPORT D'ENTZHEIM OU DEPUIS ET VERS LA GARE CENTRALE DE STRASBOURG	LK VOYAGES LUCIEN KUNEGEL	68000 COLMAR	35 000,00
2022/636	PRESTATIONS DE TRANSFERT DE DÉLÉGATIONS ET DES PARLEMENTAIRE EUROPÉENS PAR MINIBUS ET AUTOCAR PRESTATIONS DE TRANSFERT	TOURISME ET VOYAGES SEYFRITZ	67210 OBERNAI	50 000,00

Marchés ordinaires ou à tranches optionnelles

N° marché	Objet	Titulaire	CP et Ville	Montant notifié € HT
2022/467	PRESTATIONS DE "SOUTIEN OPÉRATIONNEL À LA VEILLE EN DIRECTIO DES PERSONNES ÂGÉES ET HANDICAPÉES PILOTÉE PAR LA VILLE	SOS AIDE AUX HABITANTS FRANCE VICTIMES	67100 STRASBOURG	104 500,00
2022/470	MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE POUR DES TRAVAUX DE MISE EN SÉCURITÉ ET D'ACCESSIBILITÉ DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE CATHERINE	AGENCE BREBBIA KLUKOWSKI	67000 STRASBOURG	85 350,00
2022/473	MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF PREVISIONNEL DE SECOURS FOIRE ST JEAN 2022	TERRE NEUVE 67 MAITRES CHIENS SAUV AQ	67500 BATZENDORF	19 895,53
2022/475	CREATION PRODUCTION REALISATION D'EXPERIENCES IMMERSIVES SPECTACLES VIVANTS OFFRE EVENEMENTIELLE ESTIVALE 2022	PASSE MURAILLE	67000 STRASBOURG	753 980,00
2022/477	TRVX REORGANISATION ET EXTENSION DU LIEU D'EUROPE STRASBOURG LOT 2 GROS OEUVRE	SOTRAVEST	67110 OBERBRONN	513 803,25
2022/478	TRVX REORGANISATION ET EXTENSION DU LIEU D'EUROPE STRASBOURG LOT 4 CHARPENTE BOIS	SOC NOUVELLE CHANZY PARDOUX	67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN	75 652,30
2022/479	TRVX REORGANISATION ET EXTENSION DU LIEU D'EUROPE STRASBOURG LOT 12 CLOISON MOBILE	TERTIA SOLUTIONS	67960 ENTZHEIM	43 000,00
2022/480	TRVX REORGANISATION ET EXTENSION DU LIEU D'EUROPE STRASBOURG LOT 5 ETANCHEITE	B GASMI	68180 HORBOURG WIHR	99 667,27
2022/481	TRVX REORGANISATION ET EXTENSION DU LIEU D'EUROPE STRASBOURG LOT 7 RAVALEMENT DE FACADE	DECOPEINT	67840 KILSTETT	33 596,36
2022/483	TRVX REORGANISATION EXTENSION DU LIEU D'EUROPE A STRASBOURG LOT 13 CHAPE	DIPOL	67118 GEISPOLSHEIM	11 726,00
2022/485	TRVX CREATION D'UNE SALLE DE GYMNASTIQUE ET MISE EN SECURITE AMELIORATIONS THERMIQUES GYMNASE CANARDIERE LOT 15 SANITAIRE	FRANCOIS ET FILS	67300 SCHILTIGHEIM	5 471,00
2022/489	TRAVAUX DE RÉORGANISATION ET EXTENSION DU LIEU D'EUROPE COUVERTURE TUILES / ZINGUERIE	BILZ CHARLES	67114 ESCHAU	55 777,30
2022/490	TRAVAUX DE RÉORGANISATION ET EXTENSION DU LIEU D'EUROPE MENUISERIES EXTÉRIEURES ALUMINIUM	ETABLISSEMENTS LAUGEL ET RENOUARD	88100 SAINTE MARGUERITE	259 908,00
2022/493	TRAVAUX DE RÉORGANISATION ET EXTENSION DU LIEU D'EUROPE CLOISONS - DOUBLAGES - FAUX PL	REATECH	67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN	90 147,50

2022/494	TRAVAUX DE RÉORGANISATION ET EXTENSION DU LIEU D'EUROPE PEINTURE INTÉRIEURE	MAYART	67840 KILSTETT	29 463,75
2022/495	TRADUCTION S/UF 3917 BIBLIOTHÈQUE DES MUSÉES - ANGLAIS	REID	93100 MONTREUIL	1 888,00
2022/500	MOE TRVX MISE EN SECURITE ACCESSIBILITE ECOLE ELEMENTAIRE SCHUMAN	GIROLD BICK ARCHITECTES	67000 STRASBOURG	85 974,00
2022/509	ABRIS DE JARDIN AMENAGEMENT DES JARDINS FAMILIAUX ATHENA RUE THOMAS MANN A STRASBOURG HAUTEPIERRRE	RUSTYLE	67120 DUTTLENHEIM	145 520,00
2022/517	TRVX REORGANISATION EXTENSION DU LIEU D'EUROPE A STRASBOURG LOT 11 MENUISERIES INTERIEURES BOIS	STUTZMANN AGENCEMENT	67320 DURSTEL	299 887,78
2022/520	TRVX REORGANISATION EXTENSION DU LIEU D'EUROPE A STRASBOURG LOT 20 ELECTRICITE	K3E	67470 MOTHERN	299 900,00
2022/521	TRVX REORGANISATION EXTENSION DU LIEU D'EUROPE A STRASBOURG LOT 21 AUDIOVISUEL	MICHELSONNE MUSIC SARL	67600 SELESTAT	88 405,00
2022/524	MS32 MOE GS GUSTAVE DORE LOT1	LAMA ARCHITECTES	67000 STRASBOURG	45 810,00
2022/527	ÉTUDE DE REQUALIFICATION PAYSAGÈRE DU SECTEUR PLACE DE HAGUENAU - M350 À STRASBOURG	AGENCE TER	75011 PARIS 11	124 350,00
2022/529	TRAVAUX DE RÉORGANISATION ET EXTENSION DU LIEU D'EUROPE AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS / SERR	EST PAYSAGES D ALSACE	67118 GEISPOLSHEIM	92 431,40
2022/534	TRVX REORGANISATION EXTENSION DU LIEU D'EUROPE A STRASBOURG LOT 3 CHARPENTE METALLIQUE	CONSTRUCTIONS METALLIQUES CH HOWILLER	67116 REICHSTETT	126 448,50
2022/535	ACCCOMPAGNEMENT DE LA CELLULE COORDINATION GENERALE "STRASBOURG CAPITALE DE NOËL" MANAGEMENT RESPONSABLE	HERRY CONSEIL	83000 TOULON	127 200,00
2022/544	TRAVAUX DE RÉORGANISATION ET EXTENSION DU LIEU D'EUROPE SANITAIRE / RESEAUX ENTERRES	FRANCOIS ET FILS	67300 SCHILTIGHEIM	153 266,00
2022/545	ORGANISATION DE LA MANIFESTATION DE LA RENTREE CULTURELLE STRASCULTURE 2022/2023	PASSE MURAILLE	67000 STRASBOURG	79 980,00
2022/546	TRAVAUX DE DÉMINÉRALISATION ET VÉGÉTALISATION DE L'ÉCOLE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DE LA MUSAU À STRASBOURG	SCOP ESPACES VERTS	67114 ESCHAU	221 979,85
2022/551	MISSION DE MAÎTRISE D'OEUVRE POUR TRAVAUX DE RELOCALISATION DE BÂTIMENTS MODULAIRES	WALTZER	67800 BISCHHEIM	62 500,00
2022/552	MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA RELOCALISATION DU CERCLE D'ECHECS DE STRASBOURG	WALTZER	67800 BISCHHEIM	17 850,00

2022/555	MISSIONS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR AMÉNAGEMENT DES ABORDS DU STADE DE LA MEINAU À STRASBOURG	EGIS VILLES ET TRANSPORTS	69006 LYON 6EME	142 861,01
2022/566	INSTALLATION D'UN OBJET VISUEL FORT SE RÉFÉRANT AUX " POTERIES "	HARMONIE BEGON ANTOINE GUERIN	67800 HOENHEIM	35 500,00
2022/569	TRVX MISE AUX NORMES DU SSI AU TJP GRANDE SCENE LOT 1 ELECTRICITE	ELEKA	67770 DALHUNDEN	48 105,00
2022/577	SPECTACLE VIVANT INTITULÉ "DANS MA BULLE" DES 2 ET 3 AOÛT 20	LE GOURBI BLEU	68000 COLMAR	4 356,00
2022/578	SPECTACLE VIVANT INTITULÉ "DCHÈQUÉMATTE" DU 11 AOÛT 2022	REVE GENERAL	88500 MIRECOURT	6 892,00
2022/579	SPECTACLE VIVANT INTITULÉ "TOUCHE AIRE DE JEUX" DU 19 AU 20 JUILLET 2022	ARTENREEL 1	67000 STRASBOURG	4 652,00
2022/581	TRVX REORGANISATION EXTENSION DU LIEU D'EUROPE A STRASBOURG LOT 14 PARQUET	ES PARQUET PARQUET ANDLAUER	67400 ILLKIRCH	28 000,00
2022/588	MS EMBALLAGE ET TRANSPORT D'OEUVRES D'ART MUSEES EXPOSITION MARCELLE CAHN RETOUR	AXAL	68126 BENNWIHR	26 408,05
2022/589	TRANSPORT D'ŒUVRE D'ART IMPOSES TRANSPORT RETOUR DES ŒUVRES PRÉTÉES EXPOSITION MARCELLE CAHN	MOBEL TRANSPORT	8010 ZURICH SUISSE	6 500,00
2022/590	ACHAT D'UNE SERIE DE PHOTOGRAPHIES POUR L'ENRICHISSEMENT DES COLLECTIONS DU MUSEES ALSACIEN	SAUR	68920 WINTZENHEIM	22 767,00
2022/592	CONCEPTION, PRODUCTION-FOURNITURE ET RÉALISATION TECHNIQUE D¿UNE SCÉNOGRAPHIE DE LA PLACE KLÉBER (DONT LE GRAND SAPIN) STRASBOURG CAPITAL DE NOËL 22	SIGMATECH	67610 LA WANTZENAU	207 500,00
2022/597	MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS TECHNIQUES DU MUSEE HISTORIQUE LOT 1 ELECTRICITE	EST MAINTENANCE SERVICE	67800 HOENHEIM	14 300,00
2022/598	MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS TECHNIQUES DU MUSEE HISTORIQUE LOT 2 COURANTS FAIBLES	REMOND ELECTRICITE	67170 WINGERSHEIM LES QUATRE BANS	7 280,00
2022/602	MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS TECHNIQUES DU MUSEE HISTORIQUE LOT 4 CHAUFFAGE CLIMATISATION	SANICHAUF	57402 SARREBOURG CEDEX	33 500,00
2022/608	TRVX DE RESTRUCTURATION RESTAURANT SCOLAIRE CONSEIL DES QUINZE EQUIPEMENT DE CUISINE	MAINTENANCE EQUIPEMENT ALIMENTAIRE	67230 WESTHOUSE	177 950,00
2022/626	TRAVAUX TOUT CORPS D'ÉTAT POUR LA CRÉATION DE LA MAISON DES PROJETS AU 91 ROUTE DES ROMAINS À STRASBOURG MS6	SPIE BATIGNOLLES EST	67960 ENTZHEIM	265 000,00

2022/630	MARCHÉSUBSÉQUENT RELATIF AU TRAITEMENT DU PLOMB, CURAGE ET DÉMOLITION DU JE FRITZ	LINGENHELD TRAVAUX SPECIAUX	67203 OBERSCHAEFFOLSHEIM	72 679,83
2022/640	TRAVAUX DE RÉORGANISATION ET EXTENSION DU LIEU D'EUROPE À STRASBOURG FORAGES DE PUITS	SPEYSER LUCIEN ET CIE	67150 GERSTHEIM	36 625,00
2022/641	CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE, MISE EN ACCESSIBILITÉ PARTIELLE ET EXTENSION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE FINKWILLER AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS - MS 1	THIERRY MULLER	67118 GEISPOLSHEIM GARE	30 759,82
2022/642	ACQUISITION DE GILETS PARE-BALLES ET HOUSSES POUR LA POLICE MUNICIPALE DE STRASBOURG	PANGOLIN	52600 VIOLOT	79 784,00
2022/647	MISSIONS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT DU FRANCHISS CYCLABLE DES PONTS AUSTERLITZ, BOURSE ET HÔPITAL À STRASBOURG	SERUE INGENIERIE	67303 SCHILTIGHEIM	21 448,50

13

Délibération au Conseil Municipal du lundi 7 novembre 2022

Soutien de la ville de Strasbourg aux actions concourant à la Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance inscrites au Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation de l'Eurométropole de Strasbourg (CISPD-R).

Numéro V-2022-1125

La ville de Strasbourg soutient historiquement les actions qui s'inscrivent en faveur de l'accès au droit et de l'aide aux victimes d'infraction pénale, s'agissant par ailleurs d'un axe du Contrat Intercommunal de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CISPD-R) de l'Eurométropole de Strasbourg.

Dans la continuité de la délibération du Conseil municipal du 24 juin 2022, il est proposé de soutenir nouvellement deux associations au titre des actions suivantes :

Strasbourg Des Larmes au Sourire (SDLS)
« Organisation d'un concert en hommage des personnes victimes de l'attentat du 11 décembre 2018 » - 20 000 €

L'association Strasbourg des Larmes au Sourire a été fondée en 2019 suite à l'attentat du 11 décembre 2018. L'association s'est donnée trois objectifs : entretenir la mémoire des victimes de l'attentat, permettre la résilience individuelle et collective, et être un espace d'échange et de discussion pour les jeunes, les familles et les professionnels. Le 12 mars 2022, en partenariat avec d'autres structures et notamment l'Association Victimes Attentats (AVA), elle a organisé un colloque sur le thème « Qu'est-ce qu'être victime du terrorisme ? ». Le 11 décembre prochain, l'association souhaite proposer un concert en hommage aux personnes disparues en décembre 2018. Cet évènement s'inscrit dans une démarche globale portée par l'ensemble des associations d'aide aux victimes. Un collectif se réunit en présence de la Ville de Strasbourg pour aborder les questions de commémoration et les actions à engager dans les prochaines années.
Afin de soutenir cette association, il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'attribution par la Ville de Strasbourg d'une subvention à hauteur de 20 000 € favorisant l'organisation de cet évènement.

Association des conciliateurs de justice de la Cour d'Appel de Colmar
« Formations à destination des auxiliaires de justice bénévoles » – 800 €

L'association est constituée d'auxiliaires de justice bénévoles, missionnés pour trouver une solution amiable, homologuée par la justice, dans le cadre d'un différend entre une ou plusieurs parties. Le recours à un conciliateur de justice est gratuit, sans condition de ressources.
L'association souhaite permettre aux conciliateurs bénévoles de développer leurs compétences en conformité avec les nouvelles exigences de la justice et sollicite pour ce faire, une subvention auprès de la Ville de Strasbourg pour la mise en place de formations annuelles. L'association des Maires du Bas-Rhin y apportera également son concours.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

approuve

dans le cadre du CISPD-R l'attribution des subventions suivantes :

Associations et actions	Subventions proposées
Association Strasbourg Des Larmes au Sourire (SDLS) « Organisation d'un concert en hommage aux personnes victimes de l'attentat du 11 décembre 2018 »	**20 000 €**
Association des conciliateurs de justice de la Cour d'Appel de Colmar « Formations à destination des auxiliaires de justice bénévoles »	**800 €**
TOTAL	**20 800 €**

décide

d'imputer la dépense correspondante, soit 20 800 €, sur l'activité AT02A, nature 6574 – fonction 110, dont le budget total est de 218 805 € et le montant disponible est de 39 920 €.

autorise

la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions et arrêtés relatifs à ces subventions.

Adopté le 7 novembre 2022
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg

Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité
préfectoral Le 14 novembre 2022
(Accusé de réception N°067-216704825-20221107-150164-DE-1-1)

et affichage au Centre Administratif le 14/11/22

ANNEXE _TABLEAU DE SUBVENTIONS N-1

Associations et actions	Subventions 2021	Subventions proposées 2022
Association Strasbourg Des Larmes au Sourire (SDLS) « Organisation d'un concert en hommage des personnes victimes de l'attentat de décembre 2018 »	**/**	**20 000 €**
Association des conciliateurs de justice de la Cour d'Appel de Colmar « Formations à destination des conciliateurs bénévoles »	**/**	**800 €**
Total	**/**	**20 800 €**

14

Délibération au Conseil Municipal du lundi 7 novembre 2022

Projet Scientifique et Culturel du musée alsacien.

Numéro V-2022-695

Fondé en 1902 à l'initiative d'intellectuels, d'artistes et d'érudits alsaciens désireux de préserver les éléments marquants de la culture matérielle régionale, le Musée Alsacien est l'un des plus anciens et importants musées d'ethnographie régionale de France et depuis longtemps considéré comme une institution emblématique dans ce domaine à l'échelle nationale et européenne.

Avec environ 70 000 visiteurs annuels, le Musée bénéficie toujours d'une bonne fréquentation et reste apprécié du public touristique notamment. Toutefois, il se focalise essentiellement sur l'Alsace rurale du XIXe et du début du XXe siècle. Au vu des changements qui se sont opérés dans nos sociétés mais aussi de la nécessité pour le Musée Alsacien, de mieux refléter le visage actuel de la région et de ses habitants, il apparaît nécessaire de repenser le propos du musée pour en faire un véritable musée de société.

Partant de l'histoire du musée et dressant le bilan du musée, de ses collections et de ses actions à ce jour, le présent projet scientifique et culturel, dont conformément au Code du patrimoine (art. L 442-11) tout Musée de France doit disposer, se propose de fixer les grands axes d'évolution du musée et ses chantiers pour les années à venir. Il permet ainsi l'évolution de l'institution d'un musée d'art et traditions populaires vers un musée de société ouvert aux enjeux contemporains.

<u>Du musée d'art et traditions populaires alsacien au musée des sociétés alsacienne et rhénane</u>

Afin de structurer son évolution, le Musée se donne comme objectif de répondre à quatre enjeux :

- un musée ouvert sur le présent et respectueux de son histoire

L'histoire du Musée Alsacien, ses collections et sa muséographie en font un ensemble remarquable. Il importe de préserver cette image ainsi que l'ambiance qui émane du musée mais celui-ci doit également être capable d'élargir voire de renouveler son propos en abordant des questions de société actuelles tout en les inscrivant dans une perspective historique. Le musée doit être un lieu où le visiteur s'interroge, où la découverte de

l'Alsace permet de mieux comprendre le monde dans lequel il vit. Cette ouverture peut passer par un renouvellement partiel du parcours muséographique mais également par des outils de médiation, des expositions ou des dispositifs temporaires qui n'impactent pas ou peu l'atmosphère du musée,

- un musée engagé

Porté par la conviction qu'en plus d'être des espaces de contemplation et de délectation, les musées ont également un rôle citoyen, le Musée Alsacien souhaite être un lieu au service des habitants du territoire dont il traite. À ce titre, il se propose de placer la participation citoyenne et la notion de droits culturels au cœur de sa démarche afin de permettre à chaque alsacien·ne de se sentir accueilli et inclus dans le propos tenu sur l'Alsace. Musée de territoire, il ne doit pas être le lieu d'un entre soi, mais au contraire être un espace d'ouverture, d'accueil pour les communautés. À ce titre, le Musée Alsacien ambitionne de jouer un rôle pilote en matière d'accès à la culture et d'accueil des populations immigrées ou réfugiées,

- un musée régional et transfrontalier à vocation internationale

De par son histoire, ses collections qui proviennent des deux départements et son implantation à Strasbourg, le Musée Alsacien a vocation à aborder l'ensemble du territoire alsacien. À ce titre, il peut se positionner comme musée « généraliste » jouant la complémentarité avec d'autres musées plus thématiques à l'échelle régionale. Il lui reviendra aussi de mettre en avant la dimension rhénane et transfrontalière de la culture alsacienne en nouant des partenariats avec des musées similaires à l'échelle du Rhin supérieur. De même, la richesse exceptionnelle de certains de ses fonds lui permet de s'inscrire dans certains réseaux de musée à l'échelle internationale,

- un lieu de ressource sur la culture alsacienne et rhénane

Par-delà sa vocation patrimoniale, mais en lien étroit avec celle-ci, le musée ambitionne d'être un lieu de ressources sur la culture régionale mettant en avant son histoire, mais également son actualité et sa vitalité. Il s'agira ainsi de valoriser les nombreux créateurs et acteurs qui font vivre et renouvellent les cultures régionale et rhénane. Cette dynamique se fera en lien étroit avec l'ensemble des acteurs œuvrant d'ores et déjà dans ce domaine à l'échelle de la ville de Strasbourg mais aussi, dans la mesure des moyens accordés, à l'échelle régionale.

Cette approche régionale se voudra résolument ouverte. Il s'agira en premier lieu de valoriser la dimension biculturelle et transfrontalière de la culture alsacienne. La notion de frontière, si présente dans l'histoire régionale, doit être valorisée dans une démarche d'affirmation régionale ou locale conduisant non pas à un entre soi mais au contraire portée par une dynamique d'ouverture. L'Alsace devra être présentée non pas comme un espace de confins de la France ou de l'Allemagne mais comme un trait d'union entre l'Europe occidentale et l'Europe médiane/centrale.

Pour information, les bâtiments constituant le musée alsacien sont couverts de tuiles plates alsaciennes artisanales posées en écailles sur liteaux. Celles-ci sont dans un état vieillissant, faute d'entretien depuis de nombreuses années. Elles sont devenues poreuses avec le temps et sont colonisées par de la mousse et des lichens. D'importantes rentrées d'eau ont par ailleurs été constatées par le passé lors d'épisodes de précipitations. Elles ont causé des désordres conséquents sur les plafonds et les parements intérieurs des salles

d'expositions du musée. Le débordement des gouttières et du chéneau ont également imbibé les pans de bois à l'origine de dégradations.
Il est ainsi nécessaire de prévoir la restauration des toitures du musée alsacien situé aux n° 23, 24 et 25 quai Saint-Nicolas portant sur une révision de la couverture, une reconfiguration complète du système d'évacuation des eaux pluviales et des interventions sur les charpentes. Cette restauration est estimée à ce stade à environ 1 M€ TTC.
Afin de préserver ce patrimoine exceptionnel, mais également de répondre à cette situation d'urgence qui menace les œuvres et le bon fonctionnement du musée pour les visiteur-euses, des travaux de restauration de la toiture seront entrepris au quatrième trimestre 2024, après la phase de désignation du maître d'œuvre et d'études qui débutera dès le premier trimestre 2023.

Je vous prie de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après avoir délibéré

approuve

le Projet Scientifique et Culturel du Musée alsacien de Strasbourg joint en annexe.

Adopté le 7 novembre 2022
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg

Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité
préfectoral Le 14 novembre 2022
(Accusé de réception N°067-216704825-20221107-146674-DE-1-1)

et affichage au Centre Administratif le 14/11/22

Ville de Strasbourg, Direction de la Culture, Service des Musées

Musée Alsacien

Projet scientifique culturel et éducatif

Table des matières

Avant-propos : De la nécessité d'un nouveau projet scientifique culturel et éducatif pour le Musée Alsacien 7

Introduction : trouver sa place et tirer parti des synergies à l'échelle locale et régionale 10

PREMIERE PARTIE : LE MUSEE ALSACIEN, 120 ANS D'HISTOIRE

1. La création du musée (1902 – 1917) 13

1.1. Le propos du musée : un projet culturel et politique 13

1.2. La constitution des collections 15

1.2.1. Modes d'acquisition 15

1.2.2. Type et provenance des collections 16

1.3. Le bâtiment et le parcours muséographique 16

1.3.1. L'immeuble 23, quai Saint-Nicolas 16

1.3.2. Les reconstitutions 17

1.3.3. Le parcours de visite 18

1.4. La politique culturelle du musée 19

1.5. Le Musée Alsacien créateur de l'image de l'Alsace ? 20

2. L'évolution du Musée de 1918 à 2018 23

2.1. Propos scientifique et positionnement du musée 23

2.2. Les collections 26

2.3. Le bâtiment 28

2.4. Le parcours muséographique et la scénographie 28

2.5. La programmation culturelle et l'offre de médiation 29

LE MUSEE ALSACIEN AUJOURD'HUI? BILAN CRITIQUE

1. Le Musée et son environnement 31

1.2. Le Musée et son territoire 31

Le Musée et ses abords immédiats 32

2. Les bâtiments 35

2.1. Les bâtiments dévolus au musée 35

2.1.1. Un indéniable cachet 35

2.1.2. Des locaux adaptés aux fonctions muséales ? 36

Des problèmes structurels 37

Les problèmes d'accessibilité et de sécurité 38

Les bâtiments adjacents 39

3. Les collections 41

3.1. Nature des collections 41
3.1.1. Typologie 41
Répartition typologique des collections en fonction de leurs matériaux (schéma réalisé à partir des données intégrées dans la base de données documentaire) 42
3.1.2. Les spécificités de la collection 42
3.1.3. Statut des collections 43
3.2. Connaissance des collections 44
3.2.1. Documentation des collections 44
3.2.2. Inventaire, récolement et informatisation documentaire des collections 44
3.2.3. Recherches sur les collections 45
3.2.4. Porté à connaissance des collections 46
3.3. Enrichissement des collections 47
3.4. Conservation des collections 48
3.4.1. Les réserves 48
3.4.2. Conditions de conservation des œuvres exposées 50
3.4.3. Sécurité des œuvres 52
3.4.4. Conservation préventive 53
3.4.5. Chantiers des collections et restaurations 53
3.5. Diffusion des collections : prêts et dépôts 54
3.5.1. Dépôts du musée à l'extérieur 54
3.5.2. Prêts 54
4. L'offre de visite 56
4.1. Le parcours d'exposition permanente 56
4.2. Les expositions temporaires 57
4.3. La programmation culturelle événementielle 58
4.4. Visites guidées et ateliers 58
4.4.1. L'offre de visite guidées pour les individuels 59
4.4.2. L'accueil des publics scolaires 59
4.4.3. Les ateliers pour le public familial 60
4.4.5. L'offre hors les murs 60
4.5. Les supports de médiation 60
4.6. Accueil et boutique 61
5. Le public 63
5.1. Analyse des statistiques de fréquentation 63
5.2. Satisfaction des visiteurs 64

5.3. Image du musée auprès des publics et des publics potentiels 64
5.4. Ce que pourrait être le musée 65
6. Les réseaux et les partenaires 66
6.1. Réseaux de musées 66
6.1.2. Le réseau des Musées de la Ville de Strasbourg 66
6.1.2. Réseau régional 67
6.1.3. Réseaux nationaux et internationaux 68
6.2. Réseaux de recherche 68
6.3. Réseaux culturels et socio-culturels 69
7. Les moyens 71
7.1. Les moyens humains 71
7.2. Les moyens financiers 72
LE MUSEE ALSACIEN DEMAIN, LE PROJET
1. Les enjeux 75
Enjeu 1 : Un musée régional, transfrontalier à rayonnement international 75
Enjeu 2 : Un musée de société respectueux de son histoire et ouvert sur le présent 76
Enjeu 3 : Un musée engagé : dimension expérimentale et citoyenne 76
Enjeu 4 : Un lieu de ressources sur la culture alsacienne et rhénane 77
2. Du musée d'arts et traditions populaires alsaciens au musée des sociétés alsacienne et rhénane 79
2.1. Principes généraux 79
2.1.1. Société 79
2.1.2. Histoire, frontière et identité 79
2.1.3. Créativité 80
2.2. Le propos 80
2.2.1. Territoire et communautés 81
2.2.2. Intimité partagée 82
2.2.3. Être au monde 83
2.2.4. L'invention de l'Alsace 84
3. Connaître, enrichir, préserver et exposer. Les collections au cœur de la réflexion sur l'avenir du musée 86
3.1. Améliorer et rationnaliser la chaîne de connaissance et de gestion des collections. 86
3.1.1. Étape 1 : Connaître l'état documentaire des fonds : l'informatisation des registres d'inventaire 87

3.1.2. Etape 2 : Connaître les fonds dans leur réalité et leur matérialité : le récolement 87
3.1.3. Étape 3 : rationnaliser le conditionnement et le rangement des collections pour garantir leur conservation, identifier les besoins en restauration : le chantier des collections 88
3.1.4. Étape 4 : la restauration 89
3.1.5. Étape 5 : Clarifier le statut des biens, en assurer l'étude et sa diffusion 90
3.1.6. La documentation 90
3.2. Mettre en œuvre les bonnes pratiques en matière de conservation préventive 91
3.5. Une politique d'acquisition raisonnée 92
3.6. Politique des dépôts extérieurs 95
3.2. Affirmer la place du musée au sein de la recherche 96
3.2.1. Costumes et apparences 96
3.2.2. Mouvements, migrations et frontières 97
3.2.3. Constructions identitaires et invention de la tradition 98
3.2.4. Quotidien et création, du bel objet au design 99
4. Un musée vivant. Politique des publics, programmation et partenariats 101
4.1. Un musée pour qui ? Les publics cibles 101
4.2. Placer l'inclusion et la participation au cœur de la démarche muséale 102
4.3. Repenser l'offre en direction du jeune public 103
4.4. La programmation d'expositions temporaires 103
4.5. Concevoir une programmation événementielle impertinente 107
4.6. Accueillir la création 107
4.7. Un projet pensé dans un cadre partenarial 108
4.7.1. Mieux s'inscrire dans le maillage muséal régional et transfrontalier 108
4.7.2. Se penser comme un lieu de ressources pour les cultures régionales et rhénanes 109
4.7.3. Partager les expériences et les compétences à l'échelle nationale et internationale 110
4.7.4. Tirer profit d'un riche tissu culturel et associatif local 110
5. Bienvenue au musée ! 112
5.1. Un espace agrandi et assaini 112
5.1.1. Les besoins 112
5.1.2. Un périmètre de projet à définir 112
5.1.3. Un espace assaini 114
5.1.4. Mobiliser les forces autour du projet 114

5.2. Un établissement accessible à tous 115
5.2.1. Accessibilité physique 115
5.2.2. Accessibilité à tous 115
5.3. Améliorer les conditions de visite 116
5.3.1. Le confort de visite 116
5.3.2. Les outils d'aide à la visite 116
5.4. Un nouveau parcours de visite 117
5.4.1. Principes généraux 117
5.4.2. Pistes pour un parcours de visite 118
6. L'Équipe : organisation et management 128
6.1. Structurer les actions de chacun dans un environnement en transversalité 128
6.2. Conforter l'esprit du musée tout en encourageant la montée en compétences 129
6.3. Renforcer l'équipe 130
Conclusion 132

Avant-propos : De la nécessité d'un nouveau projet scientifique culturel et éducatif pour le Musée Alsacien

La rédaction d'un projet scientifique, culturel et éducatif (PSCE) est une obligation pour tout Musée de France, mais c'est avant tout un outil stratégique et opérationnel pour l'institution pour se penser, donner du sens et structurer son action en interne et au sein de l'écosystème auquel il appartient.

Musée de France, le Musée Alsacien a par le passé déjà rédigé deux PSCE en 1997 puis en 2007. Tous deux s'inscrivaient dans le contexte d'un projet d'une importante extension du musée qui, à ce jour, n'a pas abouti.

Mis en suspens, ce projet est à nouveau d'actualité depuis l'arrivée en 2018 d'un nouveau directeur à la tête du réseau des Musées de la Ville de Strasbourg et l'acquisition en 2020 des derniers espaces nécessaires pour l'extension. Reprendre et « toiletter » le précédent projet scientifique, culturel et éducatif aurait été une possibilité et aurait présenté l'avantage de le voir aboutir rapidement, mais en plus de dix ans, beaucoup d'éléments avaient changé.

À l'échelle locale, trois équipes municipales se sont succédées. Par ailleurs, outre l'arrivée d'un nouveau directeur des musées, le Musée Alsacien a vu deux changements de direction (en 2012 et 2017) et un important renouvellement au sein de son équipe. Si ces changements sont majoritairement le fait de départs en retraite, ce qui traduit malgré tout une certaine stabilité au sein de l'équipe, ils n'en sont pas moins générateurs de renouveau.

Mais à une plus large échelle, ce projet scientifique culturel et éducatif a pour ambition d'inscrire le Musée Alsacien dans un renouveau observable dans de nombreux musées similaires en France et à l'étranger depuis plus de vingt ans et dont, jusqu'à une période récente, il était demeuré relativement à l'écart. En cela, le présent document répond aux attentes partagées de la direction des musées et de la Ville de Strasbourg. En effet, lors du jury de recrutement de l'actuelle conservatrice cheffe d'établissement, il avait été demandé aux candidats de produire une note de cinq pages exposant leurs propositions pour « faire du Musée Alsacien un musée de société du XXIe siècle ».

Voilà donc le second but de ce PSCE à côté de celui de l'extension : permettre l'évolution du Musée Alsacien d'un musée d'arts et traditions populaires vers un musée de société. Ces deux objectifs se complètent fortement, chargeant le présent document de donner les moyens de définir les lignes d'une rénovation et d'une extension de l'établissement. Un tel projet impacte l'organisation du parcours et la gestion du bâtiment, mais par-delà invite à réinterroger l'ensemble de l'activité du musée depuis sa politique d'acquisition ou de recherche, la gestion des collections, sa programmation d'exposition, sa relation avec les publics, les partenaires et, *last but not least*, les liens qu'il souhaite tisser avec les habitants du territoire dont il traite.

Un tel projet, va sans doute au-delà de la temporalité d'un projet scientifique, culturel et éducatif qui est de cinq à dix ans. Aussi et sur les conseils de la Direction régionale des

Affaires culturelles du Grand Est, nous distinguerons les objectifs à court terme qui pourront être mis en œuvre dès l'entrée en application du PSCE, voire dès durant même sa rédaction, et ceux qui se concrétiseront lors du chantier de rénovation et de l'extension du Musée Alsacien. Bien entendu, ils ne seront pas sans liens, les premiers ayant souvent pour finalité de préparer et rendre possibles les seconds. Par souci de lisibilité, cette distinction apparaîtra de manière explicite en annexes n° 10.

Le document est en effet, organisé en trois parties. Compte tenu de l'histoire relativement ancienne du Musée mais également du contexte spécifique dans lequel il a vu le jour, il nous a paru opportun d'accorder une partie entière à l'histoire de l'institution. Comprendre l'environnement politique et culturel dans lequel il a été créé puis a évolué, identifier les dynamiques mais également les tensions dont il a été parfois le révélateur nous ont semblé nécessaires pour donner à comprendre le musée tel qu'il a été conçu et tel qu'il se présente à nous aujourd'hui. Sans doute en effet, l'immobilisme qu'on lui reproche parfois n'aurait-il pas eu cours s'il avait été fondé par un agent municipal, un discret chercheur universitaire plutôt que par ses personnalités emblématiques du renouveau de la conscience alsacienne que furent Charles Spindler ou Pierre Bucher.

La deuxième partie, plus factuelle, constitue un état de lieux de la situation du musée depuis le dernier projet scientifique, culturel et éducatif soit depuis près de 14 ans. S'il s'appuie parfois sur le précédent PSC, il tente dans une large mesure de partir de constats effectués directement sur le musée, son environnement, ses collections et ses publics, ce qui nécessite de mobiliser de nombreux documents provenant de diverses sources mais aussi un important travail sur les collections, la muséographie et le bâtiment.

Enfin, la troisième partie, la plus importante, présente le projet. Mais celui-ci découle des éléments posés en amont et nous avons eu à cœur dans les lignes qui suivent de mettre en évidence les liens qui unissent le projet à l'histoire et l'état des lieux du Musée Alsacien.

Si ces lignes ont été rédigées par la conservatrice cheffe d'établissement, le projet scientifique, culturel et éducatif du Musée Alsacien est le fruit d'un travail collaboratif conduit durant près de trois ans. Y ont été associés sous forme d'ateliers l'ensemble du personnel travaillant au musée sans distinction de missions et de statut (agents permanents, vacataires, agents d'une entreprise prestataire, stagiaires et volontaires en services civiques), les responsables des services transversaux des Musées de Strasbourg. Les membres de l'équipe de conservation du musée élargie au médiateur référent et à la gardienne chef ont chacun produit des dossiers thématiques qui ont constitués la matière première de ce PSCE.

Des échanges parfois très informels ou ponctuels, mais parfois aussi plus approfondis avec des partenaires internes à la Ville (réseau des Musées de Strasbourg, réseau des Médiathèques, Direction de la Culture, Haute École des Arts du Rhin) et externes (Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée, Fédération des Écomusées et Musées de Société, Ecomusee d'Ungersheim, Palais des Ducs de Lorraine – Musée Lorrain, Musée des Maisons Comtoises, Musée de Bretagne, Écomusée de la Bintinnais, Musée breton de Quimper, Musée Gadagne, Musée d'ethnographie de Neuchâtel etc.), des personnes ressources (Serge Chaumier, Jean-Pierre Lethuillier, Zeev Gourarier) ont enrichi notre réflexion et permis une ouverture sans que celle-ci ne se soit concrétisée par la constitution d'un comité scientifique. Enfin, la direction des Musées de Strasbourg et les services de

l'Etat (DRAC Grand Est, Service des Musées de France) ont été informés de l'état d'avancement du projet et ont pu en valider les différentes étapes.

Formulons à présent le vœu que les projets énoncés dans le présent document puissent se concrétiser et, que d'ici quelques années, le nouveau Musée Alsacien, rénové et agrandi, le musée de tou(te)s les Alsacien(ne)s, comme l'avaient nommé nos volontaires en service civique en 2019, puisse ouvrir ses portes.

Marie Pottecher
Conservatrice en chef du patrimoine
Cheffe d'établissement du Musée Alsacien
Avril 2021.

Introduction : trouver sa place et tirer parti des synergies à l'échelle locale et régionale

C'est dans un territoire remarquablement riche du point de vue culturel que prend place le Musée Alsacien. Cette richesse procède de l'histoire du territoire de l'Alsace, et plus largement du Rhin supérieur, qui s'étend aux confins de la France, de l'Allemagne et de la Suisse. La cohérence de cette aire culturelle apparaît de manière éloquente dans la culture matérielle. Toutefois, c'est aussi et avant tout une région de passage et d'échanges en raison de la présence du couloir rhéno-rhodanien qui, depuis l'Antiquité, structure le territoire selon un axe nord/sud. C'est également un lieu de rencontre entre deux grandes aires culturelles, celle de la Méditerranée et plus globalement de l'Europe occidentale et celle de l'Europe centrale. Espace de carrefours, l'Alsace a connu une histoire mouvementée et parfois douloureuse, dont la mémoire demeure bien vivace. Elle a également été le lieu d'accueil de populations venues de territoires parfois fort éloignés, attirées par la tolérance, parfois intéressée, d'un prince, par le besoin de repeuplement de la région, par le développement économique ou industriel du territoire.

Cette histoire s'est traduite par un patrimoine conséquent et un attachement fort des habitants à leurs cultures. Ces deux éléments combinés sont à l'origine d'un maillage culturel et muséal remarquable à l'échelle de l'Alsace et du Rhin supérieur. Musées d'histoire, d'ethnographie régionale, voire locale, centres culturels… nombreux sont les établissements qui, chacun à leur manière et de part et d'autre du Rhin, évoquent des aspects de la culture régionale. L'un des enjeux pour le Musée Alsacien sera de trouver sa place tout en évitant les redondances voire les tensions.

Il en va de même à l'échelle locale. Le Musée Alsacien appartient à l'un des plus anciens et importants réseaux de musées en France. Le réseau des Musées de Strasbourg fédère en effet onze musées et établissements patrimoniaux et compte près de 300 agents permanents. Cette structuration est une force, indubitablement, mais elle appelle aussi un positionnement clair pour chaque institution. Ainsi, l'archéologie de l'Alsace et du Rhin supérieur est abordée au Musée Archéologique, l'histoire événementielle de Strasbourg au Musée historique, tandis que le Musée d'Art moderne et contemporain fait la part belle aux artistes issus du territoire. Dans ce cadre, le Musée Alsacien s'était recentré depuis plusieurs décennies sur la présentation du monde rural traditionnel. Ce positionnement est-il toujours pertinent ? N'y a-t-il pas d'autres aspects qui mériteraient d'être abordés dans ce musée et qui pourraient rencontrer l'intérêt des visiteurs ?

Tout projet d'évolution de musée est un jeu d'équilibriste : entre envie de se réinventer et respect de l'histoire de l'institution. Cet enjeu est de taille pour le Musée Alsacien dont le charme désuet répond au goût nostalgique d'une part importante des visiteurs mais qui, parfois a pu constituer un frein à son évolution.

Il revient donc au présent projet de trouver une voie pour permettre au musée de mêler harmonieusement son atmosphère coquette et une forme d'engagement que l'on peut

attendre d'un musée de société, son histoire plus que séculaire et une ouverture affirmée sur le monde contemporain, son ambiance immersive qui sollicite tous les sens et la rigueur scientifique d'un grand musée ethnographique.

Première partie
Le Musée Alsacien, 120 ans d'histoire

1. La création du musée (1902 – 1917)

1.1. Le propos du musée : un projet culturel et politique

La genèse du musée, dans les dernières années du 19e siècle, s'inscrit dans le contexte d'émergence et d'affirmation des identités nationales et locales en œuvre dans une grande partie de l'Europe[1]. Elle se double en Alsace de la situation spécifique héritée du traité de Francfort, en 1871, qui scelle le rattachement de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine à l'Empire allemand[2].

En effet, au tournant du siècle et après une période de tensions entre communautés autochtones et « vieilles allemandes »[3] mais aussi marquée par un remarquable développement économique et culturel, on observe l'émergence d'une génération d'intellectuels, d'artistes et d'érudits soucieux d'affirmer la spécificité de la culture alsacienne. Tandis que certains ne sont pas hostiles au pouvoir en place, reconnaissant la dualité de l'histoire et de la culture alsaciennes, une partie d'entre eux prônent un discours ouvertement francophile, voire germanophobe. Regroupés au sein de différents cercles et lieux de sociabilité artistiques et culturels (cercle de Saint-Léonard, Mehlkischt, Kunschthaafe, cercle de la Robertsau), ils bénéficient du regard bienveillant de la France qui y voit un moyen de conserver un contact avec les « provinces perdues ». En 1898, une revue est inaugurée, la *Revue Alsacienne Illustrée* dont l'objet est de diffuser la richesse culturelle de la région et le talent de ses artistes. C'est dans ses lignes qu'est évoquée pour la première fois, en 1900, la nécessité de créer un musée[4].

[1] Sur cette question, nous renvoyons à l'éclairant article d'Eric Storm « Regionalism in History : the Cultural Approch. 1890-1945 », in *European History Quarterly*, Volume 33, Number 2 avril 2013, p. 251-267.

[2] À ce titre, si des parallèles sont possibles avec des mouvements régionalistes français (breton, provençal, etc.), le cas alsacien appelle également des comparaisons avec d'autres régions frontalières européennes elles aussi disputées entre deux nations comme le Schleswig-Holstein, le Sud-Tyrol ou la Prusse orientale. Des rapprochements peuvent également être envisagés avec des territoires intégrés dans les empires d'Europe centrale et dont les populations se réclament d'une identité culturelle autre (Pays Baltes, Finlande, Pologne, Balkans, Grèce)

[3] C'est ainsi que les Alsaciens nommaient les populations d'autres régions d'Allemagne venues s'installer en Alsace après 1871.

[4] « *Il s'agit de la création d'un musée ethnologique alsacien. Peu de gens apprécient toutes les curiosités, tous les trésors même qui sont entassés dans nos villages et dans nos petites villes d'Alsace. On a tellement l'habitude des choses qui vous entourent que l'on finit par ne plus les voir et que l'on ne se doute même plus de leur importance. C'est pour cela que beaucoup de ces choses ont disparu et chaque jour on en voit disparaître d'autres et non des moins intéressantes… Il serait temps d'arrêter cette rage de destruction et de conserver aux générations futures les témoins d'un passé qui ne fut pas sans grandeur. C'est pourquoi la Revue Alsacienne Illustrée a pris l'initiative de la création d'un musée ethnologique dans lequel on pourrait conserver ces objets dont l'existence est aujourd'hui si compromise, et dont le*

Couverture de la Revue Alsacienne illustrée

En 1902, une société du Musée Alsacien est créée à laquelle prennent part intellectuels, artistes et érudits[5]. Cinq ans plus tard, le musée ouvre ses portes au public.

En Allemagne, ce musée s'inscrit dans le *Heimatbewegung*, terme qui pourrait se traduire par « mouvement des petites patries », le concept de *Heimat* n'ayant pas d'équivalent dans langue française. Dans le contexte d'industrialisation et d'urbanisation galopantes du pays, ce mouvement prône la préservation du patrimoine local et défend, pour certains de ses adeptes une vision romantique, voire passéiste du territoire. Il suscite un intérêt renouvelé pour le *Volkskunde* (folklore), à l'origine de la création de plusieurs musées tant à l'échelle nationale que régionale[6].

À une plus large échelle, la fondation du Musée Alsacien peut également être mise en regard de créations similaires qui, au tournant des 19e et 20e siècles fleurissent à l'échelle européenne. C'est néanmoins le Museon Arlaten, créé par Frédéric Mistral et inauguré quelques années plus tôt, qui constitue la référence aux yeux des sociétaires du Musée Alsacien. Outre l'aura européenne dont bénéficie cette institution au début du 20e siècle, cette allégeance s'explique sans doute aussi par la tendance francophile affichée d'une partie des membres fondateurs du musée, sur laquelle nous reviendrons plus bas, et tout particulièrement de ses deux premiers directeurs, Pierre Bucher et Léon Dollinger.

Dédicace de Frédéric Mistral en première page du livre d'or du Musée Alsacien (Musée Alsacien)

souvenir lui-même disparaîtrait bientôt si on laissait agir la main niveleuse et égalisatrice de notre siècle. Conserver et noter les témoignages du goût populaire alsacien est une œuvre pieuse et tout aussi nécessaire que d'élever à grands frais des musées internationaux dans lesquels sont réunies les productions les plus disparates. » In *Chroniques Alsaciennes, Revue Alsacienne Illustrée*, II, 1900, p. 53-54

[5] Les membres fondateurs en sont le médecin et intellectuel francophile Pierre Bucher, Léon et Ferdinand Dollinger, respectivement rentier et médecin, l'érudit et homme politique Anselme Laugel, Gustave Stoskopf, artiste et dramaturge, l'artiste Charles Spindler, l'historien Fritz Kiener et le médecin Auguste Kassel.

[6] cf. Karl Ditt, „Die deutsche Heimatbewegung (1871-1945)", in Will Kremer, Ansgar Klein, *Heimat, Analysen, Themen, Perspektiven*, Bielefeld, 1990. Museum für Völkerkunde de Berlin, 1886, Provinzialmuseum de Bonn, 1874, Museum für Völkerkunde de Hamburg, 1879, Museum für Sächsische Volkskunst en 1897.

1.2. La constitution des collections

1.2.1. Modes d'acquisition

L'apport des sociétaires, qui sont eux-mêmes souvent de fervents collectionneurs, constitue une part non négligeable du fond originel du musée. C'est ainsi que l'artiste Charles Spindler offre au musée plusieurs pièces de mobilier, sa collection de costumes traditionnels, constituée lors de l'enquête préalable à la réalisation de l'ouvrage qu'il publie en 1898 avec Anselme Laugel sur les costumes alsaciens, ainsi que des aquarelles originales de l'ouvrage.

Tête d'homme barbu, dégorgeoir de moulin issu de la collection Forrer, bois, 17e siècle.

L'antiquaire Robert Forrer offre en guise de cotisation d'adhésion à la société sa collection d'objets en bois, dont est issue une part importante des dossiers de chaises ou des dégorgeoirs de moulin que conserve aujourd'hui le musée.

Ces dons sont également complétés par ceux de personnes qui, sans être membres de la société, gravitent autour. Parmi celles-ci, on peut citer le notaire wissembourgeois Paul Westercamp qui en 1907 enrichit le musée d'une remarquable collection de mobilier et d'objets de la Renaissance (147 pièces), ceux de la comtesse Mélanie de Pourtalès ou de la poétesse Elsa Koeberlé. Si parmi les donateurs, la part des Alsaciens « de souche » est prédominante, l'apport de personnalités « vieilles allemandes » est à souligner car il témoigne de leur attachement à leur région d'adoption et à l'institution en dépit de l'orientation francophile de celle-ci[7].

Les sociétaires du musée procèdent également à un travail d'enrichissement actif par le biais de collectes dans les campagnes alsaciennes. Ces opérations donnent parfois lieu à des déposes et transferts d'ensembles complets qui sont ensuite remontés au musée (cf. infra, le bâtiment et le parcours muséographique). Certaines pièces sont également acquises auprès d'antiquaires[8].

Photographie d'inauguration du « Musée juif », salles du Musée alsacien où sont exposées les collections déposées par la SHIAL, 1909, Musée Alsacien.

Il faut enfin mentionner les dépôts faits au musée à la demande des fondateurs. Parmi ceux-ci, le plus

[7] C'est le cas par exemple de Johann Knauth, architecte de la cathédrale de Strasbourg puis conservateur des Monuments Historiques d'Alsace. Originaire de Cologne et arrivé à Strasbourg en 1891, Knauth fera partie des personnalités expulsées après 1918 et le retour de l'Alsace à la France.

[8] Entre 1900 et 1917, une poupée du 17e siècle, dite Sponsele, provenant du couvent d'Ensisheim (Haut-Rhin) est ainsi acquise auprès d'un antiquaire de Guebwiller.

remarquable est celui fait en 1908 à l'instigation de Pierre Bucher, par la Société des Israélites d'Alsace et de Lorraine (SHIAL)[9]. Les 170 objets déposés à cette occasion constituent le fondement de la collection de judaïca du musée. Enfin, le dépôt d'objets ou d'œuvres provenant du Hohenlohe-Museum (futur Musée des Arts Décoratifs) est à souligner dans la mesure où il témoigne de liens existants entre le Musée Alsacien, alors une institution privée, avec un musée municipal[10].

1.2.2. Type et provenance des collections

Combinant ces modes d'acquisition volontariste et opportuniste, les domaines couverts par les collections originelles du musée sont relativement larges :

- Mobilier et éléments architecturaux
- Objets domestiques (céramiques, moules, coffrets de courtoisie)
- Costumes, bijoux, poupées costumées
- Objets relevant d'activités professionnelles
- Objets religieux
- Imagerie populaire.

D'un point de vue typologique, la forte proportion de pièces de costume (plus d'un millier de pièces) est à souligner. La présence de collections témoignant de l'activité industrielle en Alsace, au travers d'objets en lien avec l'activité minière de la région, est également remarquable pour le début du 20e siècle.

D'un point de vue qualitatif, l'esthétique des objets semble prévaloir sur leur représentativité ou leur valeur d'usage. Ce parti, fréquent au début du 20e siècle, témoigne également du souci de façonner au travers de la collection une image idéale, voire idéalisée, de la culture alsacienne traditionnelle.

La provenance des pièces, dans la mesure où celle-ci a été renseignée, semble se concentrer dans le Bas-Rhin, essentiellement dans les environs de Strasbourg ainsi que dans le secteur de l'Outre-Forêt, la partie la plus septentrionale du département. Le Haut-Rhin, plus industrialisé mais aussi plus éloigné de Strasbourg ne semble avoir alimenté que dans une faible mesure le fonds originel du musée. Enfin, il est fort probable que certaines pièces proviennent également d'outre Rhin (dégorgeoirs de moulins, peintures sous verre).

1.3. Le bâtiment et le parcours muséographique

1.3.1. L'immeuble 23, quai Saint-Nicolas

Le premier bâtiment du musée est acquis par la société en 1903. Il s'agit d'un immeuble urbain de la fin du 16e siècle, appartenant à une famille de négociants strasbourgeois, les Eschenauer, sis 23, quai Saint-Nicolas, aux portes du cœur historique de la ville. L'édifice est composé de deux bâtiments, l'un donnant sur les quais, le second en fond de parcelle, reliés par des galeries latérales. L'espace central est occupé par une cour.

[9] Dr. M. Ginsburger, *Das Jüdische Museum für Elsass-Lothringen*, Guebwiller, Dreyfus, 1909.
[10] Les objets déposés sont une enseigne de potier (MAL 51) des statuettes de mineurs en bois sculpté (MAL 65-72).

Afin d'accueillir les collections du musée, des travaux sont conduits sous la direction d'un jeune architecte strasbourgeois, Théo Berst[11]. Les travaux visent tout à la fois à rendre l'édifice apte à ses nouvelles fonctions et à en faire l'écrin idéal, voire idéalisé, des collections du musée[12]. À ce titre, la galerie de la cour, obstruée par des ajouts postérieurs, est dégagée, les piliers qui la supportent sont refaits. Des éléments provenant d'autres édifices des environs sont remontés dans le bâtiment (fenêtres à croisées provenant d'une autre maison strasbourgeoise) ou servent d'inspiration à des créations. Les balustres de la maison Pfister à Colmar inspirent ainsi la balustrade du premier étage du musée, tandis qu'une maison ancienne de Riquewihr sert de modèle pour celle du deuxième étage[13].

1.3.2. Les reconstitutions

Toutefois, les interventions les plus remarquables concernent le parti muséographique où, aux côtés de salles d'expositions classiques, sont proposées des reconstitutions. Elles sont au nombre de trois au moment de l'inauguration du musée. Trois autres s'ajouteront rapidement par la suite. Conçues dans l'esprit de *period rooms*, elles associent pièces de collection, mannequins et éléments reconstitués. L'objectif est ainsi d'offrir au visiteur une plongée sous formes de saynètes dans l'Alsace du passé[14].

Salle reconstituée	Date d'aménagement
Stùb d'Ammerschwihr	1906
Pharmacie/officine apothicaire	1906
Chapelle rurale	1906
Cuisine de Pfulgriesheim	1910
Salle d'étude juive ('heder)	1910
Stùb de Wintzenheim	1912

[11] Le Musée Alsacien constitue le premier chantier d'importance de ce jeune architecte alors âgé de 24 ans. Formé à Strasbourg et Karlsruhe et proche du mouvement du *Deutscher Werkbund*, Berst poursuit ensuite une activité d'architecte et décorateur tentant de concilier inspiration régionaliste et modernité.

[12] « À notre sens, la cour devait être irréprochable aux yeux du connaisseur tout en séduisant l'artiste par son pittoresque. Ainsi, la cour devenait avec son entourage, à la fois le cadre et l'enseigne du musée. », *Musée Alsacien. Rapport des gérants sur les travaux effectués pendant les années 1904 et 1905,* p. 2.

[13] *ibid*. p. 4

[14] « Nous habillerons des mannequins de ces divers costumes et les placerons dans des poses diverses et familières dans des milieux appropriés de façon à reconstituer aussi fidèlement que possible les choses du passé », *Musée Alsacien. Rapport des gérants (extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale du 15 mai 1903*), p. 3. Dans ce rapport, antérieur à l'ouverture du musée, plusieurs reconstitutions sont évoquées : officine de pharmacie de l'époque Directoire, entrée d'une mine de fer de Sainte-Marie-aux-Mines, chambre d'une maison bourgeoise de la fin du XVIIe siècle à Strasbourg, plusieurs chambres paysannes. Peut-être en raison du manque de certaines pièces de collection ou d'évolution des choix de reconstitution, tous ces ensembles ne furent pas réalisés.

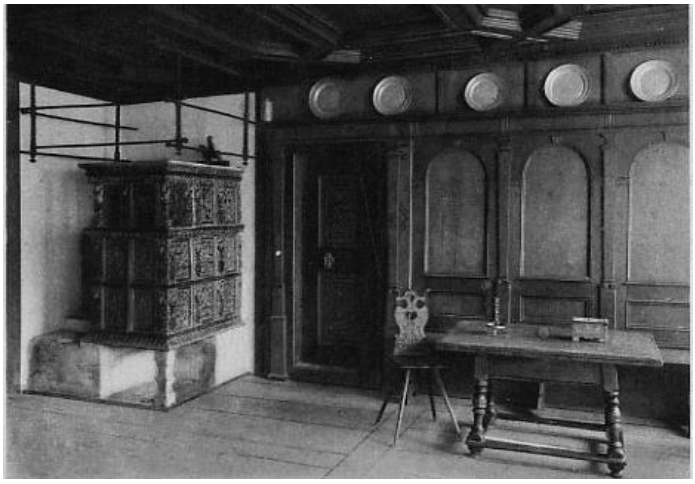

Stùb d'Ammerschwihr, carte postale, avant 1917, Musée Alsacien

Certaines de ces reconstitutions se veulent fidèles à l'aménagement initial. C'est notamment le cas de la Stùb d'Ammerschwihr. Cette pièce à vivre, dont le plafond et les lambris remontent au 17e siècle et proviennent de la petite ville viticole d'Ammerschwihr, a été remontée en l'état dans une salle du musée dont les dimensions ont été reprises pour s'adapter aux éléments.

D'autres témoignent d'une composition plus libre comme la cuisine. Celle-ci, inspirée d'une cuisine du village de Pfulgriesheim, en est une adaptation agrandie afin d'occuper l'ensemble de la pièce destinée à l'accueillir. Ainsi, on observe par rapport au modèle une multiplication des foyers qui n'a pas d'équivalent dans les cuisines rurales et dont la présence se justifie avant tout par le souci esthétique de Berst d'occuper tout l'espace du mur.

Pharmacie, carte postale, avant 1917, Musée Alsacien

La pharmacie, quant à elle tient plutôt d'un aménagement fantaisiste. Les collections issues des hospices civils de Strasbourg et qui constituent le fond initial de cette reconstitution, sont complétées par différents achats faits par la société. L'ensemble est installé dans une petite salle voûtée du 16e siècle elle-même réaménagée dans un esprit pittoresque[15]. Au final, l'aménagement relève davantage du cabinet d'alchimie que de l'officine de pharmacie.

1.3.3. Le parcours de visite

Tel qu'on peut le reconstituer, le parcours muséographique compte 8 pièces à l'ouverture du musée. En plus des trois premières reconstitutions évoquées plus haut (Stùb d'Ammerschwihr, chapelle rurale et cabinet d'alchimiste) s'ajoutent trois salles dédiées aux costumes, une salle consacrée à la sculpture sur bois et une pièce, dite « salle des

[15] « *Dans le fond, un four d'alchimiste en briques avec un soufflet de forge, sur la gauche, un four à distiller avec un appareil en cuivre, aménagements inspirés d'estampes anciennes. D'antiques médicaments, des herbes, des drogues aujourd'hui introuvables et recueillies dans le grenier de vieilles pharmacies, un lézard pendu à la voûte, de vieux livres poudreux donnent à cette pièce un cachet de vétusté et de mystère* » Pierre Bucher et Léon Dollinger, rapport d'activité du Musée Alsacien, cité par Malou Schneider, *Le Musée Alsacien de Strasbourg*, Strasbourg, Musées de Strasbourg, 2007, p. 74.

estampes » où sont exposées les collections d'imagerie populaire, des pièces de costumes (bonnets et plastrons), les aquarelles offertes par Charles Spindler, des chaises.

L'impression qui se dégage de cet ensemble traduit davantage la volonté de séduire le visiteur par la qualité esthétique des objets ou le charme évocateur des reconstitutions qu'une visée éducative, scientifique ou didactique.

1.4. La politique culturelle du musée

L'ambition du musée, rendue explicite par ses fondateurs, est de faire du Musée Alsacien, non pas un conservatoire mais un lieu vivant, ouvert sur le territoire et la société alsacienne. À ce titre, et avant même son ouverture au public, le Musée lance la publication de planches photographiques intitulées *Images du Musée Alsacien*.

Images du Musée Alsacien, Fête Dieu de Geispolsheim, avant 1914, Musée Alsacien.

De l'édition de ces photographies durant dix années (1904 à 1914) résulte un ensemble de 262 planches qui sont toutes parvenues jusqu'à nous. Vues d'architecture, de villages, scènes pittoresques, portraits de paysans ou d'objets traditionnels, ces images participent tout autant de la documentation des pratiques et modes de vie traditionnels que du façonnage et de la diffusion d'une image idéalisée de l'Alsace qui se matérialise au musée.

Dans le même ordre d'idée, le Musée propose à la vente plusieurs « produits de boutique ». On peut citer entre autres des poupées alsaciennes, des napperons brodés, des figurines de paysans en bois et des planches dessinées par le peintre Léo Schnug, dont l'une représentait le général Kléber caracolant devant les pyramides. Plus encore, le musée cherche à promouvoir le port du costume traditionnel en faisant réaliser les tissus nécessaires à la confection de costumes alsaciens « garantis rigoureusement authentiques » que l'on peut commander sur mesure par son intermédiaire. Il remet des prix aux jeunes filles qui portent la tenue traditionnelle lors de la procession de la Fête-Dieu à Geispolsheim et organise le déplacement de groupes de paysans en costume à l'Exposition Internationale de l'Est de la France qui se tient à Nancy en 1909.

Gerschel aîné, *Kermesse du Musée Alsacien*, photographie, 1907

Des fêtes sont également organisées au musée : une kermesse paysanne est reconstituée lors de l'inauguration du musée en mai 1907 à laquelle succède une fête très francophile inspirée des romans d'Erckmann-Chatrian évoquant la période révolutionnaire et l'Empire.

1.5. Le Musée Alsacien créateur de l'image de l'Alsace ?

Quels enseignements tirer de cet historique qui constitueront autant d'éléments pour penser le Musée Alsacien de demain ? Il apparaît nécessaire de définir, à l'aune des éléments énoncés ci-dessus, quelle image de l'Alsace fut donnée par le musée au moment de sa création et à quelle fin celle-ci était promue.

En premier lieu, il faut souligner la vision large, inclusive **de l'Alsace** qui fut celle des fondateurs, ne se limitant par à un territoire spécifiquement rural, mais intégrant des éléments issus de contexte urbain ou témoignant de l'histoire industrielle de l'Alsace. De même, la prise en compte de l'histoire du judaïsme alsacien traduit une notable ouverture des fondateurs du musée saluée dès les origines[16].

Pour autant que l'on puisse en juger d'après les rapports des gérants du musées et les quelques cartes postales éditées au début du XXe siècle, il semble que la volonté de séduire le visiteur ait prévalu sur la démarche scientifique ; en témoignent l'importance accordée au critère esthétique tant dans le choix des objets que du réaménagement des bâtiments, la dimension immersive de la scénographie et, si l'on se fonde sur les images anciennes du musée, l'absence de mise à distance ou de cartels dans les salles.

Enfin, et c'est là à notre sens un aspect fondamental de l'histoire du musée, celui-ci était envisagé comme **un instrument au service d'un projet culturel et politique**. Toutefois, les contours de ce dernier n'étaient pas nécessairement les mêmes pour tous les sociétaires du musée.

L'un des premiers était le souci, déjà évoqué plus haut, de garantir le maintien des traditions locales **et de l'**identité qui en découle en les préservant d'une uniformisation résultant tout à la fois de la modernisation et de l'intégration de l'Alsace dans l'Empire allemand. Cet objectif semble avoir été partagé par l'ensemble des sociétaires du musée.

S'y ajoute toutefois la volonté de **faire des collections du musée une source d'inspiration** pour la création contemporaine dans le contexte de renouveau des arts décoratifs et de l'architecture au début du XXe siècle. Cet aspect, qui inscrit le Musée Alsacien dans une

[16] « Mais on nous permettra d'y voir également l'affirmation d'une étroite solidarité morale qui unit toutes les parties de notre population alsacienne, dans le présent comme dans l'avenir. », in Dr. M. Ginsburger, *op. cit.*, 1909, p. 16.

dynamique observable dans d'autres régions de l'Empire allemand[17] semble avoir été défendue par certains sociétaires, tels que Charles Spindler, Anselme Laugel, ou des proches du musée comme l'architecte Théo Berst tandis que d'autres, comme Pierre Bucher et Léon Dollinger, s'y montraient moins sensibles[18].

Pour ceux-ci en effet, il semble que le lien entre tradition et création, alors que l'Alsace relevait de l'Empire allemand, eut été contradictoire avec la mission politique dont ils chargeaient le musée : être **un espace de revendication de l'identité française de l'Alsace**[19]. En effet, que ce soit dans le champ chronologique couvert par les collections (de la fin du XVIIe au milieu du XIXe siècle, soit les périodes françaises de l'Alsace[20]), la politique culturelle menée par le musée voire, dans une certaine mesure le public auquel celui-ci s'adressait, ce dont témoignent les messages laissés dans le premier livre d'or[21], l'orientation francophile transparaît nettement et paraît même s'affirmer avec le temps.

Ainsi véritable promoteur et garant de l'identité régionale, le musée contribue à en définir les contours qui en constitueront certains stéréotypes : respect des traditions et attachement indéfectible à la France.

La Première Guerre Mondiale constitue une rupture dans l'histoire du musée. Plusieurs des sociétaires, et notamment les plus francophiles ayant quitté l'Alsace, l'assemblée générale ne peut se tenir et la société est mise en liquidation, ce qui entraîne la mise sous séquestre du musée par l'administration impériale en 1917. Il est racheté par la Ville la même année – et donc, il convient de le souligner, encore sous l'administration allemande – et placé sous l'égide du directeur du Musée des Beaux-Arts Ernst Polaczek. Il ouvre à nouveau ses portes après la guerre, désormais en tant que musée municipal. Bien qu'une plaque posée dans la cour du musée rappelle le contexte de sa création et son statut privé originel, le Musée Alsacien ne conserve plus après 1918 de liens avec ses sociétaires.

---

[17] À titre d'exemple, on peut mentionner la troisième exposition d'arts décoratifs de Dresde, où sont présentées à côté des réalisations contemporaines, des pièces d'art populaire pour bonne partie issues de musées nouvellement créés. Voir également Christian Joschke, « Aspirations communautaires et réseaux transnationaux. Le cercle de Saint-Léonard dans le contexte européen », in. *Laboratoire d'Europe. Strasbourg 1880-1930*, cat. expo. Strasbourg, Musées de la Ville de Strasbourg 2017, p. 84-104 et notamment p. 87 et suivantes.

[18] Cette divergence fut à l'origine de tensions au sein de la Société du Musée Alsacien qu'évoque Charles Spindler dans ses mémoires.

[19] Le village Alsacien présenté en 1909 à l'exposition internationale de l'Est de la France de Nancy et auquel le musée prit une part active offre une illustration de cette antagonisme. En effet, alors que plusieurs artistes alsaciens, dont Charles Spindler, avaient émis le souhait d'exposer leurs œuvres dans ce village, ils se heurtèrent au refus du comité d'organisation auquel Pierre Bucher et Léon Dollinger étaient étroitement associés. Cette histoire et son analyse donnera lieu à une exposition au Musée conçue en partenariat avec le Musée lorrain et programmée pour l'automne 2021 (cf. infra).

[20] Cet aspect doit toutefois être nuancé, les objets antérieurs au milieu du XVII siècle, notamment dans le domaine des arts populaires étant sans doute beaucoup plus rares.

[21] Il est en effet éloquent de constater que le premier livre d'or, qui était sans doute destiné à recevoir les dédicaces des visiteurs de marque, ait été uniquement renseigné en français. Parmi les signataires on retrouve certaines personnalités politiques françaises de premier plan ou des membres de leur entourage, telles que Paul Deschanel (1909), Édouard Herriot (1910), le maréchal Joffre (1919), la veuve de Jules Siegfried (1920), Alexandre Millerand (1923). Aucune personnalité allemande ne semble avoir signé ce registre.

A retenir de la création du musée

- ⇨ ***La genèse du Musée s'inscrit dans le contexte de l'affirmation des identités nationales/régionales marqué en Alsace par le contexte spécifique de l'annexion***
- ⇨ ***Le Musée ne procède pas d'une démarche scientifique mais d'un projet culturel et*** *politique porté par la société civile*
- ⇨ ***Il témoigne tout autant de l'histoire de la culture alsacienne qu'il participe à l'élaboration de son identité***
- ⇨ *le Musée se veut un lieu vivant, festif, voire impertinent.*

2. L'évolution du Musée de 1918 à 2018

2.1. Propos scientifique et positionnement du musée

Rompant avec l'action des fondateurs, Adolphe Riff, nommé conservateur du Musée dès 1919, oriente la gestion du musée vers une démarche scientifique tant en matière d'inventaire[22], que d'enrichissement des collections. Celle-ci vise notamment à un certain rééquilibrage territorial. Il s'agit alors de collecter des objets provenant de territoires délaissés durant les premières années du musée car jugés moins représentatifs de l'image que l'on souhaitait donner de l'Alsace (Sundgau, vallées vosgiennes). D'un point de vue typologique sont privilégiés la céramique, le mobilier, l'imagerie et l'outillage. Ces acquisitions se doublent de surcroît d'un important travail documentaire.

Riff inscrit le musée dans un réseau de recherche ethnographique national. L'entre-deux-guerres correspond en effet à une période d'intense activité dans ce domaine. Celle-ci se traduit également dans le domaine muséal. Certains ensembles avaient déjà été constitués avant-guerre, comme les collections d'art et traditions populaires du Musée Lorrain réunies par Charles Sadoul à partir de 1909[23] ou, plus à l'ouest, au musée de Rennes qui, la même année publie son premier catalogue des collections ethnographiques, genèse du futur Musée de Bretagne. Mais l'ouverture du Musée Basque en 1924, celle du musée Perrin de Puycousin en en 1938 et surtout, la création l'année précédente du Musée national des Arts et Traditions populaires (MNATP) témoignent de cette dynamique[24]. Sous l'impulsion de Georges-Henri Rivière, ce dernier va jouer ce rôle de tête de réseau, structurant et stimulant la recherche à l'échelle du pays. Le Musée Alsacien, en la personne de son directeur y prendra part, même si contrairement à d'autres régions, comme la Bourgogne ou la Bretagne, l'Alsace ne donnera pas lieu à des études et des collectes approfondies impulsées par Georges-Henri Rivière et le MNATP.

Riff est porté par une vision moderne des collections du musée. Parmi les objectifs qu'il assigne au musée deux orientations prédominent : l'approche scientifique et les collections comme source d'inspiration pour les artisans[25]. Pour ce qui est de la première, Riff s'éloigne de la position qui prévalait avant-guerre de considérer l'art populaire comme une forme déformée, voire « dégénérée » de l'art savant. Pour lui, l'art populaire possède sa propre vitalité créatrice et ses propres codes que seule une étude scientifique permet de comprendre[26]. Riff fait par ailleurs aménager au musée une salle d'étude

[22] L'inventaire est entamé dès 1918. Les trois premiers volumes portent sur les collections antérieures à 1917, avec quelques ajouts postérieurs.
[23] Collections constituées de surcroît en « miroir » de celles du Musée Alsacien lors de la présentation du Village alsacien lors de l'Exposition internationale de l'Est de la France à Nancy en 1909.
[24] Pour l'histoire des musée d'ethnographie, nous appuyons notre propos sur l'ouvrage de Noémie Drouguet, *Le Musée de société. De l'exposition de folklore aux enjeux contemporains*, Paris, Armand-Colin, 2015, p. 43 à 101. À l'échelle régionale, on peut mentionner la création du Musée du Pays de Hanau, à Bouxwiller, en 1933 qui possède alors un statut associatif.
[25] Riff, *Le Musée alsacien de la Ville de Strasbourg, trente années d'activité, 1918-1947*, Strasbourg, 1947.
[26] *Ibid*. p. 2-5.

dédiée aux chercheurs où sont présentées les collections non exposées[27]. Sa vision du musée comme référence et source d'inspiration pour les artisans renoue avec l'objectif de certains des fondateurs du musée précédemment évoqués tout en s'inscrivant également, pour les périodes plus récentes, dans le contexte de la reconstruction après la Seconde Guerre mondiale. Des visites sont régulièrement proposées aux étudiants de l'École des Arts Décoratifs et Riff s'évertue à faire des collections du Musée une source inspirante pour le renouveau de l'artisanat et des arts appliqués[28]. Cette sensibilité à la création contemporaine mérite également d'être mentionnée car elle se traduit par certaines acquisitions[29].

En plus de la direction du Musée Alsacien, Riff assure à compter de 1919 celle du Musée historique de Strasbourg, inauguré cette année, et à la conception de laquelle il œuvrait depuis plus de vingt ans[30]. Cette direction commune aux deux musées, qui durera jusque dans les années 1960, est un des effets de l'intégration du Musée Alsacien dans le réseau des Musées de Strasbourg. L'ouverture du Musée historique, dédié à l'histoire de Strasbourg et de ses environs et à la glorification de l'histoire militaire de l'Alsace, a également pour conséquence le recentrage des collections du Musée Alsacien sur les aspects plus ruraux de la région occasionnant plusieurs transferts de collections[31].

L'évacuation des collections du Musée en 1939 au château de la Papeterie à Wasselonne à une trentaine de kilomètres de Strasbourg les préserve des dégâts et des pillages liés à la guerre.

Au départ de Riff en 1954, Paul Martin, conservateur du Musée Historique depuis deux ans, est aussi chargé du Musée Alsacien. Il est assisté dès 1957 par Roger Henninger détaché du Musée national des Arts et Traditions populaires. Nommé conservateur en 1969, bien que n'ayant pas de formation scientifique spécifique ni d'expérience dans le domaine des musées, Georges Klein, mène une politique d'acquisition centrée sur les objets témoignant de la vie et de la culture matérielle rurales passées. Le Musée s'enrichit alors de nombreux objets et machines agricoles.

Les années 1970 et 1980 correspondent à une période de renouvellement de l'intérêt pour les cultures régionales. En Alsace dans le domaine muséal, le mouvement se traduit par la création de plusieurs institutions dont le propos est proche de celui du Musée Alsacien : le Musée Alsacien de Haguenau en 1972, l'Écomusée d'Alsace à Ungersheim inauguré en 1984, mais aussi des établissements dont le rayonnement est plus local comme le Musée du Patrimoine et du Judaïsme alsaciens à Marmoutier, le musée de la céramique de Betschdorf en 1982 ou la Maison rurale de l'Outre Forêt inaugurée en 1998 mais dont le projet remonte à 1980. Si ces différents établissements se connaissent et entretiennent des

[27] Cette distinction entre collections exposées et collections d'étude n'est pas sans rappeler le projet alors porté par Rivière pour le Musée National des Arts et Traditions Populaires.
[28] Riff, *op. cit.*, 1947, p. 35.
[29] *Ibid*.
[30] Pour l'histoire du Musée Historique de Strasbourg, voir Bernadette Schnitzler, *Des Collections entre France et Allemagne. Histoire des musées de Strasbourg*, Strasbourg, Musées de la Ville de Strasbourg, 2009, p. 182-203.
[31] Ces transferts concernent notamment les costumes bourgeois de la fin du XVIIe et du XVIIIe siècle du Musée Alsacien dont la quasi intégralité figurent désormais sur l'inventaire du Musée Historique.

relations régulières avec le Musée Alsacien, aucune concertation n'est établie pour définir le positionnement de chaque institution à l'échelle régionale.

Durant la même période les musées d'art et traditions populaires, et dans une certaine mesure la muséographie en général, connaissent un profond renouveau impulsé entre autre par Georges-Henri Rivière et marqué par différents courants comme l'écomuséologie ou la nouvelle muséologie[32]. Réinterrogeant la place du public et le rôle des pièces de la collection, les musées d'arts et traditions populaires dont certains prennent alors le nom de musée de société, tendent à défendre une vision plus engagée des musées mettant l'homme au cœur de leur propos. À l'échelle nationale, ce mouvement se traduit par la création de la Fédération des Écomusées en 1989, devenue Fédération des Écomusées et Musées de Société (FEMS), fer de lance de ce renouveau.

Peut-être en raison de la personnalité de son directeur, plus collectionneur et amateur que professionnel des musées, le Musée Alsacien qui, vraisemblablement à la suite du départ de Roger Henninger, semble avoir pris ses distances avec le Musée national des Arts et Traditions populaires, demeure à l'écart de ces changements. Comme le souligne Noémie Drouguet, le Musée semble s'être ancré dans une approche dont le « traditionalisme déconcertant » contraste avec le renouveau apporté par des établissements comme le Musée Dauphinois[33]. Si la direction des Musées de Strasbourg a appelé de ses vœux un renouveau, ce dont témoigne un avant-propos de catalogue d'exposition signé de Jean Favière, alors directeur des Musées de Strasbourg[34], celui-ci ne s'est pas traduit alors ni dans la politique d'acquisition, ni dans la programmation d'exposition qui reste alors principalement centrée sur la présentation du bel objet d'art populaire traditionnel[35].

Conservatrice du musée de 1986 à 2011, Malou Schneider, succède à Georges Klein. Archéologue de formation et spécialiste de l'Orient ancien, elle oriente la politique d'enrichissement et de recherche du musée autour des religions et des croyances. Elle ouvre également une section consacrée aux âges de la vie. Sous sa direction, deux projets scientifiques et culturels sont rédigés (1997 et 2008). Dans ceux-ci, si le propos du musée demeure globalement centré sur la période 1750-1900, de nouvelles thématiques émergent : alimentation, lieux de sociabilité et oralité. Parce qu'elles étaient destinées à compléter le parcours dans le cadre d'une extension qui n'a pour le moment pas abouti,

---

[32] Drouguet, *op. cit.*, 2015, p. 68 et suivantes

[33] *Ibid.*, p. 224.

[34] « Si l'on veut qu'il ne soit pas seulement un rassemblement d'objets rares, mis soigneusement à l'abri, mais devenus étrangers au monde de la fin du vingtième siècle, et plus encore du vingt-et-unième siècle, une réflexion devra être à nouveau entreprise pour rester fidèle à l'esprit des fondateurs. Il lui faudra porter en premier lieu sur la façon d'insérer avec force les collections du musée dans une évocation du milieu géographique et historique, social et technologique (…) Deuxième idée de réflexion : relier le passé au présent. Si riche et agréable soit-il, un tableau exclusivement rétrospectif, et, de plus statique, ne saurait de nos jours rester longtemps satisfaisant. Rendre sensible les changements qui interviennent, les transformations de la vie quotidienne, l'évolution des traditions anciennes et l'apparition des nouvelles, les résurgences, les survivances parfois même artificielles, rattacher l'objet ancien à un système de références actuelles ; devient de plus en plus indispensable pour maintenir celui-ci vivant face aux nouvelles générations. » Jean Favière, préface au catalogue d'exposition *La Naissance du Musée Alsacien et la Revue alsacienne illustrée*, Strasbourg, Musée Alsacien, 29 juin – 29 septembre 1985, p. 6-7.

[35] Voir liste des expositions en annexe n° 7.1.

elles n'ont jusqu'à ce jour pas donné lieu à une traduction dans le parcours d'exposition permanent et n'ont pas été abordées dans le cadre d'expositions temporaires. En revanche, un réaménagement de la salle dédiée à la naissance, intervenu à la fin des années 2000 a permis une présentation en résonnance des trois religions concordataires (catholicisme, protestantisme, judaïsme) amorçant une démarche de rapprochement et d'ouverture dans le propos sur les religions.

Renouant avec la démarche de Riff, Élisabeth Shimells, en poste de 2012 à 2016 souhaite rapprocher les collections du musée de la production contemporaine, notamment en matière de design. Par ailleurs, portée par la volonté de faire évoluer le Musée Alsacien d'un musée d'art et tradition populaire vers un musée de société, elle mène plusieurs projets destinés à réinterroger le musée et ses collections, à l'ouvrir à de nouveaux partenaires et fait adhérer le musée à la Fédération des Écomusées et Musées de Société. En 2015 à la suite de la mise au jour d'une *Genizah* (dépôt d'objets cultuels juifs hors d'usage) à Dambach-La-Ville, elle reçoit un important don de la part de cette commune : 843 objets et documents témoignant de la vie de la communauté juive de cette petite cité. Cet ensemble vient enrichir la collection de judaïca du Musée tant quantitativement que qualitativement.

Exposition Réminiscences, « Stùb Ikea », 2014

À la suite de son départ et après une période d'intérim d'un peu moins d'une année, la direction du musée est assurée depuis novembre 2017 par Marie Pottecher.

2.2. Les collections

En 90 ans, les collections du musée passent de 2865 pièces en 1918, à 4575 en 1947 pour dépasser les 50.000 pièces en 2008[36].

L'étude des registres d'inventaire met en évidence la part prédominante, au sein des acquisitions, des achats sur les dons dans les années 20 et 30, tandis que les proportions s'inversent à compter des années 1960. Cette tendance traduit notamment le passage d'une politique d'acquisition volontariste portée par Adolphe Riff durant les premières années du musée à celui, plus opportuniste que l'on observe dans la seconde moitié du 20e siècle.

De même, le décompte tous les 5 ans du nombre d'objets inventoriés dans les collections (hors inventaire rétrospectif) met en évidence deux périodes de forts enrichissement des collections : dans les années 1970-1980 au moment d'un premier agrandissement du musée (cf. infra) puis à compter des années 2000. S'il convient d'isoler l'année 2015, qui voit le musée s'enrichir de 843 objets provenant d'une Genizah mise au jour en 2013 (cf. infra), cette augmentation pourrait s'expliquer à la fois par un travail d'inventaire plus

[36] Chiffre tiré du projet scientifique et culturel de 2008.

minutieux mais traduit aussi à notre sens l'émergence de nouvelles thématiques en lien avec les projets scientifiques et culturels de 1997 et 2008 ainsi qu'avec un projet d'extension du musée (cf. infra).

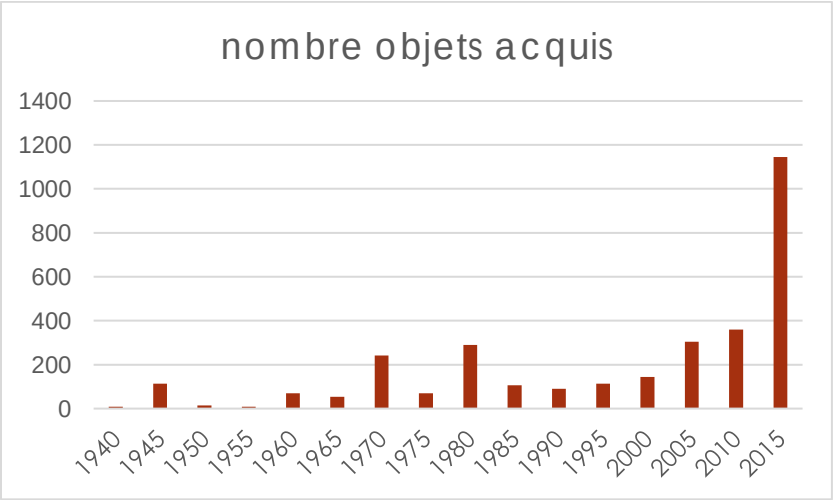

Depuis 1918, le Musée s'est enrichi de quelques pièces ou ensembles exceptionnels de par leur qualité ou leur quantité. Parmi les plus marquants on peut mentionner :

- un pressoir
- un banc d'âne sculpté
- des pièces de costume, essentiellement bonnets de coiffe et plastrons provenant de la collection du docteur Kassel, membre de la société du Musée Alsacien avant 1917.
- un berceau de baptême sculpté daté de 1655 (acquisition entre 1939 et 1946)
- une importante collection d'ex-voto constituée d'objets en métal, bois découpé et de panneaux de bois peints (dépôt de l'État, achat, et dépôt d'une commune) entrée au musée entre 1939 et 1981.
- une Wochenstùb du 18e siècle
- Un ensemble de 843 objets provenant de la Genizah de Dambach-la-Ville mise au jour en 2012 et donnés par la commune au musée en 2015.

S'ajoutent également des ensembles conséquents provenant notamment d'ateliers déposés au musée (atelier de fleurs artificielles, épicerie, forge, passementerie, etc.)[37]. Certains d'entre eux sont exposés en totalité (forge), partiellement (atelier de fleurs artificielles), d'autres le sont pas faute de place (épicerie) ou parce que leur état de conservation ne le permet plus (passementerie).

Enfin, le musée effectue des dépôts dans d'autres institutions muséales régionales. Le plus important est celui de 170 objets ayant appartenu au pasteur Jean-Frédéric Oberlin (1740-1826), entrés au Musée entre 1909 et 1934 et déposés en 2000 à Waldersbach à l'occasion de la restructuration du musée dédié à cette personnalité marquante du protestantisme alsacien.

[37] Cf. détail en annexe n° 3.1.

2.3. Le bâtiment

Le Musée est resté dans le bâtiment qui l'avait accueilli dès sa création. Si celui-ci à l'origine conserve encore d'autres usages (notamment de l'habitat), il semble que très rapidement il soit entièrement dévolu au Musée.

La transformation la plus importante est l'agrandissement du musée conduit de 1972 à 1985 à la suite de l'acquisition de deux immeubles adjacents (immeubles 24 et 25 quai Saint-Nicolas) en 1967. Comme le bâtiment originel, ces deux immeubles sont des édifices de la fin du 16e ou du début du 17e siècle possédant le même charme, mais les mêmes contraintes.

La nécessité d'une nouvelle extension apparaît rapidement, dès le début des années 1990. Plusieurs scénarios, plus ou moins aboutis, sont élaborés et plusieurs acquisitions immobilières sont effectuées à cette fin. Toutefois, le projet, assez avancé au début des années 2000 est suspendu sine die en 2010[38].

Dans l'attente de travaux plus importants, une mise en sécurité des bâtiments est effectuée en 2007.

2.4. Le parcours muséographique et la scénographie

Traduction dans l'espace du projet scientifique, des acquisitions et des évolutions du bâtiment, le parcours muséographique connaît plusieurs modifications sensibles. Si la complexité du cheminement dans les salles ne permet pas de les évoquer dans leur détail, on peut mentionner une tendance de fond faisant évoluer le parcours d'une présentation de beaux objets (salle de la sculpture sur bois supprimée entre 1966 et 1985) ou d'objets témoignant de techniques (salles dédiées à l'artisanat ou à l'agriculture) vers un parcours mettant en avant les aspects de la vie quotidienne (apparition de salles dédiées à l'habitat en 1985) ou traitant des croyances et du fait religieux (augmentation du nombre de salles dédiées à ces thèmes entre 1985 et 2008).

Du point de vue muséographique, depuis l'époque des fondateurs, des vitrines sont progressivement posées dans les différentes salles afin de protéger les collections d'éventuels vols ou dégradation. L'absence de documents figurés interdit toute évocation précise de la présentation durant la période Riff. Pour la période suivante en revanche, les propos des conservateurs dans différents ouvrages, les quelques photographies reproduites dans les guides de visite et les souvenir de Malou Schneider à son arrivée au musée en 1986 permettent de dégager quelques lignes fortes. Le traitement scénographique paraît avoir privilégié l'ambiance sur le discours. « Le Musée alsacien restera toujours avant tout un musée d'ambiance » déclare Henninger, tandis que Georges Klein constate que « les belles choses de jadis revivent dans leur ambiance ». Ce parti explique sans doute l'absence quasi complète de textes de salle ou de cartels explicatifs constaté par Malou Schneider à son arrivée. Les principaux changements sont apportés par cette dernière : suppression de certaines vitres qui gênent la vision des

[38] Voir le détail des projets en annexe n° 2.1.

œuvres exposées, remplacées par des mises à distance, et mise en place de textes et supports de médiation dans le parcours.

2.5. La programmation culturelle et l'offre de médiation

Jusqu'à la fin des années 1970 et la création d'un service éducatif, l'un des premiers en France, l'offre de médiation en direction des visiteurs est quasi inexistante. Le service éducatif est d'emblée pensé à l'échelle du réseau des Musées de Strasbourg et se compose d'une personne dont l'action est complétée par la mise à disposition quelques heures par semaines d'enseignants détachés de l'Éducation Nationale. Le public cible est alors le public scolaire pour qui sont édités des livrets pédagogiques car les visites se font alors essentiellement en autonomie. Au Musée Alsacien, la modestie des moyens humains ne permet que des animations très ponctuelles jusqu'à la fin des années 1990. Les premières sont celles proposées durant la période de Noël à partir de 1987.

À la fin des années 1990, l'étoffement du service éducatif – qui devient service éducatif et culturel des Musées de Strasbourg – tant en effectifs que dans le périmètre de ses missions – permet au Musée Alsacien de bénéficier d'un médiateur qu'il « partage » avec le Musée Archéologique. Ses missions portent sur l'accueil des publics et la conception d'animations et de dispositifs d'aide à la visite. Un certain nombre d'entre elles, réalisés dans les années 2000, sont toujours en place aujourd'hui.

Dans les années 2000-2010, le public cible du service éducatif et culturel sont à la fois les publics scolaires, mais également les visiteurs individuels. Une attention toute particulière est apportée au public en situation de handicap et au public empêché par l'intermédiaire, à l'échelle du réseau des musées, d'une médiatrice référente en matière d'accessibilité et d'actions hors les murs proposées annuellement.

*À **retenir de l'évolution du musée***

- ⇨ *Musée privé, le Musée Alsacien est devenu un musée municipal intégré dans le réseau des Musées de la Ville de Strasbourg*
- ⇨ ***Passage progressif d'un musée folklorique vers un musée d'art** et traditions populaires. Depuis moins de 10 ans, évolution en cours vers un musée de société*
- ⇨ *Un important enrichissement quantitatif et qualitatif des collections*
- ⇨ ***Un besoin d'extension reconnu depuis plus de 20 ans.***

2e partie Le Musée Alsacien aujourd'hui – bilan critique

1. Le Musée et son environnement

1.2. Le Musée et son territoire

Situé à Strasbourg, chef-lieu de la Région grand Est, de l'ancienne région Alsace et principale ville de la région transfrontalière du Rhin supérieur[39], le Musée Alsacien bénéficie d'un environnement favorable à plusieurs égards. Il est en effet implanté dans un territoire densément peuplé, doté de nombreuses activités économiques et d'une forte attractivité à l'échelle européenne. Cette situation lui permet de s'adresser à un public de proximité nombreux tant français qu'allemand ou suisse. Le territoire alsacien et, plus généralement la région du Rhin supérieur est par ailleurs une destination touristique reconnue, dont Strasbourg constitue l'une des portes d'entrée privilégiées.

Reconnue « ville la plus attractive de France » parmi les villes de plus de 250.000 habitants dans un récent classement[40], Strasbourg fait en effet figure de ville dynamique dotée d'une université réputée et largement ouverte à l'international. Elle possède en outre de nombreux équipements culturels labellisés (scènes nationales et régionales) et propose une offre culturelle large et diverse portée tant par des structures publiques que par des initiatives privées ou associatives. Son histoire binationale et le fait qu'elle accueille plusieurs institutions européennes lui confèrent une dynamique d'ouverture. Depuis quelques années, elle a souhaité accorder une grande place aux questions de consultation citoyenne et de démocratie participative. Enfin, la Ville fait partie des collectivités fondatrice de l'Association nationale des Villes et Territoires accueillants (ANVITA)[41].

À la suite des élections municipales de 2020, deux délibérations cadres ont été votées définissant les **grands axes de la politique culturelle de la Ville et de l'Eurométrople de** Strasbourg[42]. Toutes deux confèrent à la culture un rôle social et sociétal majeur, à destination en priorité des habitants du territoire de la Ville et de l'Eurométropole. Elles envisagent également la culture comme un élément à part entière de la politique transfrontalière, européenne et internationale des deux collectivités. À l'échelle municipale, le croisement des pratiques professionnelles et amateurs, l'incitation à la participation et la promotion des droits culturels constituent des axes fort du projet. Le lien au territoire et à la culture régionale apparaissent comme des éléments structurants du projet métropolitain. Une mention spécifique doit être faite à la culture régionale qui constitue le troisième des quatre axes stratégiques du projet, bien qu'il n'y soit fait mention du Musée Alsacien, sans doute en raison du fait que ce dernier, contrairement aux Archives, ne soit pas un équipement métropolitain. Ces éléments constituent un référentiel sur lequel appuyer le projet du musée.

Ce tableau positif ne doit pas cacher une réalité plus contrastée. Une étude menée en interne par la Direction de l'Urbanisme et des Territoires sur le portrait socio-économique

[39] Ce territoire recouvre en France : les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, en Allemagne le Pays de Bade et le sud du Palatinat, en Suisse : le canton de Bâle. Ce territoire de 6 millions d'habitants est un espace de coopération politique mise en œuvre par le Conseil Rhénan et la Conférence du Rhin supérieur.
[40] « Palmarès des 70 villes les plus attractives de France », *Le Point*, juin 2019.
[41] https://villes-territoires-accueillants.fr/le-manifeste-ville-hospitaliere-de-strasbourg/
[42] Voir ces délibérations en annexes 9.1 et 9.2.

de la population strasbourgeoise met en évidence les importants écarts existants au sein de la population faisant de la capitale du Grand Est l'une des villes les plus inégalitaires de France[43].

Une étude conduite en 2018-2019 dédiée aux pratiques culturelles des Strasbourgeois a mis en évidence la forte appétence des habitants pour la culture conviviale. Elle montre également l'importance du clivage social en matière de pratique culturelle. Néanmoins, cette distinction, opérante surtout pour le spectacle vivant, révèle également l'existence d'un public potentiel en attente d'expériences participatives, appréciant particulièrement la culture scientifique et technique, la culture patrimoniale et demandeur de médiation ou d'outil pour comprendre le sens de l'œuvre ou de l'expérience qui lui est proposée[44].

Le Musée et ses abords immédiats

Front bâti du quai Saint-Nicolas

Le Musée Alsacien est implanté quai Saint-Nicolas en centre-ville, à la bordure sud de l'ellipse insulaire et à proximité immédiate du pont du Corbeau, « porte d'entrée » du cœur historique, du Musée historique et de l'Ancienne Douane, jusqu'en 2000 salle d'exposition temporaires des Musées de la Ville de Strasbourg et actuellement espace de réserves pour leurs collections[45].

---

[43] Benjamin Soulet, *Territoires strasbourgeois : éléments de connaissance socio-économiques et offre en équipement*, Eurométropole de Strasbourg, Service géomatique et connaissance des territoires, 2018.

[44] Asdo études, *Les Pratiques culturelles des Strasbourgeois*, 2019.

[45] Jusqu'à l'incendie survenu en 2000, l'Ancienne Douane comportait au rez-de-chaussée un restaurant mais aussi la grande salle d'exposition temporaire des Musées de Strasbourg. Depuis, si son rez-de-chaussée abrite toujours un restaurant, d'autres activités s'y sont ajoutées (mini-crèche, marché coopératif local). Depuis 2018, l'étage sert de réserve commune aux Musées de Strasbourg avant l'ouverture du Pôle d'Étude et de Conservation des Musées (cf. infra). Sa rénovation en vue de lui rendre son usage de grande salle d'exposition des Musées de Strasbourg est prévue mais non programmée à ce jour.

Situé en secteur sauvegardé, le Musée Alsacien s'insère dans le bel ensemble des quais de l'Ill qui présente une image caractéristique du Vieux-Strasbourg. Cette situation présente néanmoins l'inconvénient de réduire la visibilité du musée qui ne se dégage guère de ce front bâti et est souvent confondu avec le Musée historique voisin. Cette situation est d'autant plus dommageable que le flux touristique le plus important se fait du sud vers le nord depuis la place d'Austerlitz en direction de la place Kléber en empruntant le pont du Corbeau et laissant ainsi de côté le musée[46].

Bien qu'elle se soit réduit depuis le réaménagement des quais des Bateliers et des Pêcheurs, la circulation automobile sur le quai Saint-Nicolas, génère une importante pollution qui s'infiltre dans les salles du musée par les fenêtres anciennes qu'il n'a pas été possible de doubler d'un second vitrage. Devant le musée court un étroit trottoir qui s'avère insuffisant dès lors qu'un groupe de plus de vingt personnes stationne devant l'entrée du musée, par exemple lors de la Nuit des Musées ou de soirées programmées par le Musée. Il est toutefois à noter qu'une réhabilitation du quai Saint-Nicolas est prévue, sans qu'aucune date de travaux ne soit encore fixée à ce jour. À terme, ce tronçon de quais devrait être aménagé en zone de rencontre.

L'établissement est bien desservi par les transports en commun grâce à la proximité de la station « Porte de l'Hôpital » des lignes A et D du tramway, située à l'arrière de l'îlot d'immeubles. En revanche, l'absence d'aires de stationnement et de dépose pour les autocars peut avoir un rôle dissuasif pour certains visiteurs tandis que le proche silo à voitures « Austerlitz », situé rue des Bœufs est d'un accès peu visible.

Le Musée Alsacien bénéficie enfin d'une bonne visibilité depuis la principale activité touristique de la ville : les circuits de découverte de la ville au fil de l'eau proposés par Batorama. En effet, hormis le circuit dédié au port et au patrimoine industriel de la ville, tous passent devant le musée et la plupart des enregistrements des audioguides mentionnent le musée.

Points forts :

- *un territoire dynamique, attractif et touristique*
- *localisation du musée en centre-ville*

Points faibles :

- ***importantes inégalités sociales à l'échelle de la Ville***
- *manque de visibilité du musée*

Opportunités

- *Axes de la politique culturelle municipale et métropolitaire clairement établis dans* ***lesquels le musée peut s'inserrer***
- ***Adhésion de la Ville à l'Association nationale des Villes et Territoires accueillants***
- *Projet de réaménagement des quais*

[46] Il faut souligner de surcroît que le réaménagement des quais des Bateliers et des Pêcheurs en 2018 a nettement valorisé ces espaces au détriment du quai Saint-Nicolas adjacent où se situe le musée. À terme, néanmoins, un réaménagement de ce quai est également prévu.

Propositions :

- *développer la démarche participative et inclusive du musée*
- *profiter du réaménagement des quais pour accroître la visibilité du musée*

2. Les bâtiments

2.1. Les bâtiments dévolus au musée

2.1.1. Un indéniable cachet

Le Musée se déploie aujourd'hui dans trois immeubles, datés de la fin du 16e siècle ou du début du 17e, constitués de trois bâtiments donnant sur les quais de l'Ill et deux autres en fond de parcelles. L'ensemble est organisé autour de deux cours et d'une courette et est relié par des galeries. Les qualités patrimoniales et esthétiques de cet ensemble ont permis l'inscription au titre des Monuments Historiques des toitures et des façades sur rue et sur cour des bâtiments n° 23 et 24 ainsi que de l'escalier en bois de la cour principale[47].

Vue du musée des trois immeubles du musée depuis les quais. Vue de la grande cour et de ses galeries.

Stùb bourgeoise d'Ammerschwihr et Stùb paysanne de Wintzenheim

[47] Inscription au titre des Monuments historiques par arrêté du 25 juin 1929.

Vues de la salle de « l'habitat » au rez-de-chaussée et des galeries de circulation du premier étage

Écrin de la collection mais également pièces du musée, les bâtiments possèdent un indéniable cachet. Les salles d'ambiance aménagées durant les premières années d'existence du musée, le calme et l'aspect bucolique de la cour, l'odeur de la cire, le bruit du parquet qui craque, l'aspect intime des petites salles contribuent à l'expérience très positive de nombre de visiteurs et tout particulièrement des touristes[48].

2.1.2. Des locaux adaptés aux fonctions muséales ?

La surface utile des locaux est de 1230 m² (hors galeries et cours), dont 922 m² sont accessibles au public.

La répartition des surfaces est aujourd'hui approximativement la suivante :

- 58% exposition permanente, répartis sur quatre niveaux en 26 salles
- 8,5 % exposition temporaire
- 8,5% de locaux d'accueil
- 0% de locaux d'animation
- 16% de bureaux et espaces pour les équipes
- 5 % de locaux techniques
- 5% de locaux dédiés uniquement aux réserves

Si l'on excepte les combles, quasiment inaccessibles, le taux d'occupation des immeubles est à son maximum. Par rapport au précédent projet scientifique et culturel, des

[48] « Magnifique musée, très riche de l'histoire alsacienne abrité dans ce bijou architectural », 19 mai 2019. « Merci pour la visite ! C'était très intéressant. J'ai beaucoup aimé la manière dont le tout est présenté. Dans ce beau bâtiment, ça met en valeur les objets », sn, août 2019. « Très beau musée. Les décors alsaciens sont somptueux et chaleureux ! Merci pour cette découverte culturelle et gardez précieusement tous ces trésors dans votre mode de vie ! », Guillemette, janvier 2020.
Voir les vues axonométriques des différents étages du musée en annexe n° 2.2.

aménagements ont été effectués qui ont permis de répondre à certains besoins du musée (ou permettraient de le faire après de menus aménagements complémentaires).

Ainsi, depuis 2008, les espaces dévolus aux bureaux de la conservation, aux espaces techniques et de repos répondent aux besoins actuels du musée[49]. De même, les espaces d'accueil, de boutique sont globalement satisfaisants, bien que certains aménagements tels que la mise à disposition d'espaces de repos pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer et l'installation de toilettes supplémentaires, notamment pour le jeune public, seraient souhaitables.

En revanche, à ce jour, les espaces de réserves qu'ils soient dans le musée ou externalisés, ne sont pas satisfaisants[50]. D'autre part, le musée ne possède aucun espace de réserve tampon qui lui serait nécessaire, notamment lors du montage d'exposition, ni de salle pour les activités du service éducatif et culturel. Celles-ci sont actuellement conduites directement dans les salles, ce qui gêne le cheminement des autres visiteurs. Les salles dédiées aux expositions temporaires, aménagées au début des années 2010 en supprimant deux salles du parcours permanent, sont trop restreintes et beaucoup trop contraignantes pour accueillir des expositions même de moyenne importance et ne répondent pas aux exigences de base en matière de conservation préventive (contrôle du climat). Enfin, le parcours permanent lui-même nécessiterait d'être étendu pour répondre aux ambitions du Musée Alsacien et permettre la présentation de plusieurs pièces des collections que l'exiguïté actuelle de salles du musée rend pour le moment impossible (cf. infra partie projet).

Au vu de l'inadaptation des locaux actuels aux fonctions d'un musée moderne, la restructuration et l'extension du Musée sont la seule solution possible pour le Musée Alsacien de se mettre en conformité avec les exigences d'un établissement recevant du public (ERP) et d'un musée moderne.

Des problèmes structurels

Aujourd'hui, les immeubles n° 23 et 25 présentent des fissures qui s'accentuent, tandis que dans les deux autres immeubles la pente des planchers en direction du cœur de l'îlot est très forte. Les maisons s'enfoncent-elles lentement dans la nappe phréatique ?

Progressivement, les parties les plus anciennes de ces maisons se dégradent et doivent être remplacées, en particulier le bois des coursives, soumis aux intempéries. Même les éléments mis en place lors de l'installation du musée commencent à être abîmés et c'est une des caractéristiques fonctionnelles du Musée Alsacien que son permanent besoin de réparations.

En 2020 et 2021 lors de fortes averses d'importantes inondations se sont produites à plusieurs reprises impactant tout particulièrement l'immeuble 24 quai Saint-Nicolas et nécessitant l'évacuation du musée. Des espaces de circulation, d'exposition et de réserve ont été impactés et, si heureusement les collections ont pu être évacuées à temps et stockées dans des espaces sains, les dégâts constatés sur le bâti ne permettent plus leur réinstallation avant d'importants travaux. En effet, la surface (crépis, sols, plafond) des

[49] Il convient toutefois de signaler que ces espaces, au troisième étage sans ascenseur, ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite.
[50] Voir infra 3.3.1. Les réserves.

salles inondées mais également la structure du bâtiment (poutres) ont été touchées par les moisissures qui se sont rapidement développées. À l'issue d'une intervention conduite par la Direction de l'Architecture et du Patrimoine de la Ville et de l'Eurométropole, qui a permis temporairement de mettre fin aux inondations, un diagnostic rapide a été effectué qui a mis en évidence des problèmes au niveau des toitures (nombreuses tuiles manquantes ou abîmée) mais également une infestation active des charpentes. Une étude est actuellement et des interventions sont prévues à court terme.

Les problèmes d'accessibilité et de sécurité

La structure ancienne des trois immeubles et leur intérêt patrimonial posent de nombreux problèmes, en particulier en ce qui concerne les possibilités d'accueil du public.

Le cheminement de la visite est complexe et met de nombreux obstacles à une circulation fluide des personnes. Celle-ci est encore ralentie par la présence d'escaliers très raides, de seuils élevés, par l'abondance de marches isolées ou la hauteur insuffisante de certains plafonds. Ces difficultés topographiques, auxquelles s'ajoute l'absence d'ascenseur, rendent l'établissement inaccessible aux personnes à mobilité réduite et très difficile pour les personnes âgées ou les personnes malvoyantes ou non-voyantes non accompagnées[51].

Le matériau dominant dans ces immeubles est le bois, matériau inflammable, présent dans la structure du bâtiment tout comme dans les aménagements intérieurs. Il peut se consumer lentement avant de s'enflammer, ce qui donne heureusement au personnel une chance de détecter à temps l'odeur de combustion. Le problème majeur de sécurité est l'enclavement actuel de la partie arrière, à laquelle les secours ne peuvent accéder directement depuis la voie publique en cas d'incendie. Pour apporter des éléments de réponse à ces contraintes, un logier formé est présent sur place[52], **les agents d'accueil et de surveillance sont formés à l'évacuation du public et au maniement des extincteurs**. Un exercice d'évacuation, en situation est organisé annuellement.

En dépit de travaux de mise en conformité de l'établissement conduits en 2007 et 2008, l'ensemble de ces inconvénients a imposé de compréhensibles contraintes en matière de sécurité, en particulier la limitation à moins de 200 du nombre de personnes pouvant être admises simultanément dans l'établissement. En période de forte fréquentation (Nuit des Musées, période de Noël, dimanche de gratuité, etc.), l'application de cette norme a parfois pour conséquence la constitution de files d'attente qui peuvent s'avérer décourageantes pour le public.

Enfin, le système de comptage de la fréquentation maximale autorisée (FMI) dysfonctionne depuis plusieurs années. Si l'équipe pallie cette situation lors des moments

[51] Celles-ci se voient alors proposer par les agents de caisse et d'accueil la consultation gratuite du catalogue du musée ou du livret de visite et sont installées dans une salle du rez-de-chaussée ou, si le temps le permet, dans la cour afin de profiter à tout le moins de l'ambiance de cet espace.

[52] Les logiers du musée sont tous titulaires du SSIAP (service de sécurité incendie et d'aide à la personne) de niveau 1 ou 2, mis à jour tous les trois ans. Certains détiennent également le diplôme de certificat de qualification professionnelle Sûreté. Par ailleurs, à l'échelle du réseau des Musées de la Ville de Strasbourg, un poste de responsable sécurité (SSIAP niveau 3) est l'interlocuteur privilégié des logiers ainsi que, pour les questions de sûreté et de sécurité, de la chef d'établissement et son équipe.

de forte affluence par un comptage humain, il n'est pas possible de connaître précisément le nombre de personnes présentes dans l'établissement à un instant précis, ce qui peut s'avérer dramatique lors d'une évacuation en urgence.

Le Musée ne dispose **pas d'un plan de sauvegarde des bi**ens culturels finalisé. Engagée en 2019 par l'équipe de conservation du musée en lien avec le référent sécurité et le responsable de la régie des œuvres des Musées de Strasbourg, sa réalisation a dû être suspendue dans le contexte du confinement en 2020 puis à la suite du départ de l'adjoint à la conservatrice au début de l'année 2021. Ce chantier devra être réengagé dès que possible.

Depuis sa mise en place en 1995, le dispositif Vigipirate est assuré **à l'entrée du musée**, au-delà de l'espace de consigne, par une personne formée à cette fin, caissière ou agent d'accueil et de surveillance[53]. Comme pour les autres musées du réseau, cette tâche est effectuée à effectif constant. Lors d'affluences importantes (période de Noël ou lors d'événements), un renfort est assuré par une entreprise extérieure. A l'occasion de certains événements, notamment lors de nocturnes, ces contrôles, cumulés à la forte fréquentation du musée et à l'ouverture des portes à une heure fixe, génèrent une importante file d'attente qui se déploie sur les quais, rendant nécessaire le blocage de la circulation sur l'une des voies.

Vue aérienne de l'îlot. En blanc : le musée Alsacien, en bleu la boutique Chacok et en hachuré l'immeuble 22, quai Saint-Nicolas

Les bâtiments adjacents

Accolé au bâtiment 23, quai Saint-Nicolas, deux autres immeubles acquis par la Ville par vagues successives entre les années 1990 et 2019, sont partiellement au moins affectés au musée. Il s'agit des immeubles n° 22 et 20, quai Saint-Nicolas.

L'édifice 22, quai Saint-Nicolas est constitué de deux immeubles : un bel immeuble Art nouveau sur quai et un édifice plus simple également daté du début du 20e siècle en fond de cour. Il n'est que partiellement propriété de la Ville. Celle-ci possède en effet l'intégralité de l'immeuble en fond de cour ainsi que, depuis 2020, la boutique en

[53] L'ensemble des agents ont été formés en 2015 et des procédures ont été mises en place spécifiquement pour le Musée. Les agents d'accueil et de surveillance, les caissières et les membres du service éducatif ont reçu une formation de rappel en 2018. Enfin, les consignes ont été actualisées en 2019.

rez-de-chaussée sur rue (boutique Chacok indiquée sur le schéma ci-contre). Cet ensemble, d'une superficie d'environ 2 000 mètres carrés abrite l'essentiel des réserves du musée, mais également d'autres musées municipaux (Musée d'Art Moderne et Contemporain), des locaux dédiés aux équipes techniques et à la régie des œuvres ainsi que des espaces vides. L'état sanitaire de l'édifice en fond de cour, dont la toiture présente de nombreuses fuites, est très préoccupant.

Alignement des immeubles 24, 23 et 22 quai Saint-Nicolas

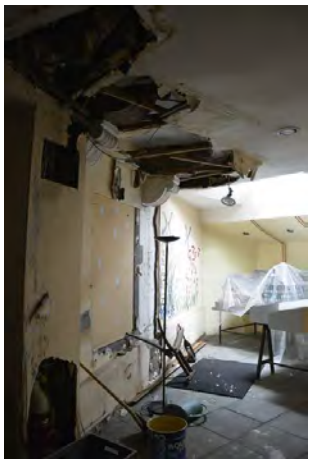

Vue intérieure du rez-de-chaussée de l'immeuble sur cour 22, quai Saint-Nicolas

À l'instar du 22, l'immeuble n° 20, quai Saint-Nicolas a été acquis en vue de l'extension du musée. Celle-ci n'ayant pu être réalisée pour le moment. L'édifice reste inoccupé. Son état sanitaire (toiture, stabilité des murs et des planchers) est lui aussi alarmant.

Points forts

- *Qualité architecturale des bâtiments*

Points faibles

- *Contraintes de* ***circulation et de sécurité liées à l'ancienneté et la dimension patrimoniale de l'édifice***
- *État* ***sanitaire très préoccupant de l'ensemble des bâtiments (musée et bâtiments*** *adjacents)*
- ***Saturation de l'espace***

Opportunités

- *Bâtiments adjacents propriété de la Ville et prochainement vides de toute occupation* ***(lors de la mise en service du pôle d'étude et de*** *conservation des musées de Strasbourg)*

Propositions

- ***Conduite du projet d'extension du musée***

3. Les collections

3.1. Nature des collections

3.1.1. Typologie

Les collections du Musée Alsacien se composent de plus de 50.000 pièces organisées, sans qu'il soit possible de quantifier chaque ensemble, autour de 4 thématiques principales :

1. la vie domestique : habitat, mobilier, objets domestiques, costumes
2. les rites de passage et les fêtes calendaires
3. les croyances : 3 religions concordataires et objets liés aux croyances populaires et aux superstitions
4. l'imagerie : imagerie de Wissembourg, imagerie religieuse, peintures sous verre

S'y ajoutent des objets témoignant de certaines activités artisanales, agricoles, industrielles, de la vie sociale ainsi qu'une collection de jouets. Il faut enfin mentionner l'absence à ce jour du patrimoine culturel immatériel dans les collections.

L'importance du critère esthétique dans le choix des objets est très sensible : à l'exception d'un ensemble de céramiques entré au musée en 2015, le fonds comprend très peu d'objets fragmentaires, usés ou tout simplement non décorés. Cela révèle l'existence d'une sélection, dont le but est d'acquérir et d'exposer de « beaux objets » mais qui exclut de fait les objets évoquant la vie des catégories sociales les plus modestes.

Les collections portent pour l'essentiel sur une période d'un siècle et demi allant du milieu du 18e siècle à la fin du 19e, abordant dans une moindre mesure le début du 20e siècle et délaissant quasi totalement les périodes plus récentes.

Sauf quelques exceptions, les objets de la collection proviennent **d'Alsace** ou du Rhin Supérieur. Malgré quelques disparités géographiques conduisant à une surreprésentation du nord du département du Bas-Rhin au détriment de secteurs tels que le Sundgau, l'Alsace-Bossue, les vallées francophones et le Ried, les collections couvrent l'ensemble du territoire alsacien.

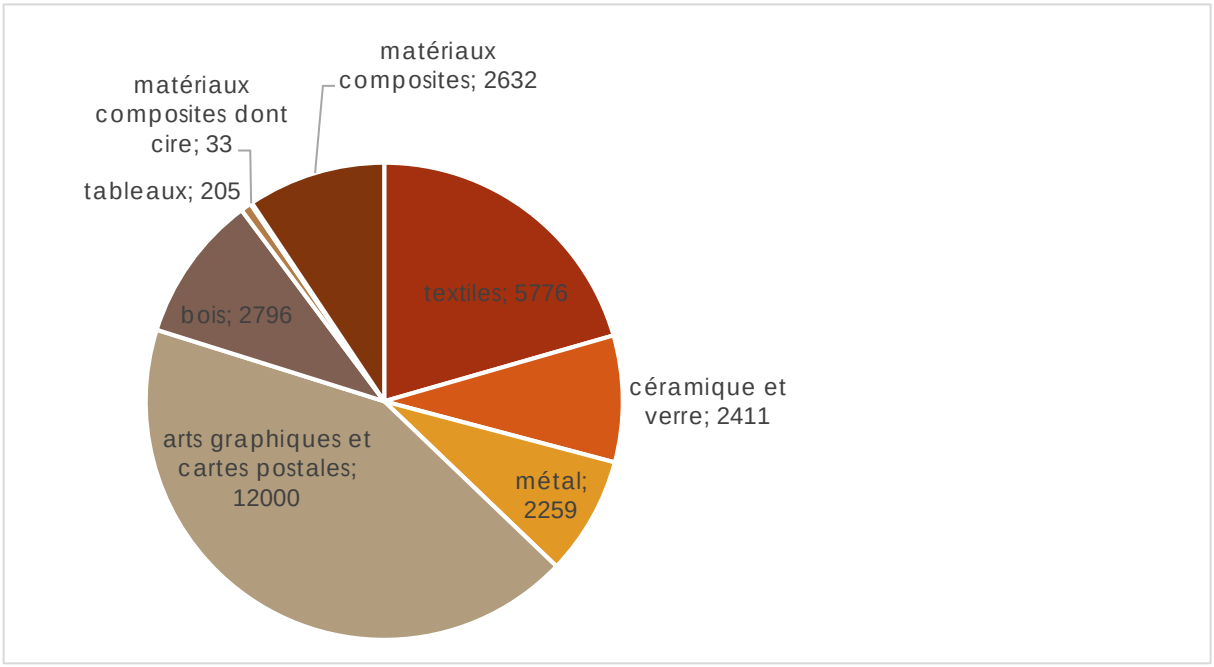

Répartition typologique des collections en fonction de leurs matériaux (schéma réalisé à partir des données intégrées dans la base de données documentaire)

3.1.2. Les spécificités de la collection

D'une manière générale, il faut souligner la grande qualité des collections, mais surtout leur ancienneté. Aucune collection nouvelle ne pourrait réunir autant d'objets populaires des 17 e et 18e siècles qui sont aujourd'hui devenus très rares.

Parmi les pièces les plus remarquables des collections, il faut mentionner les ensembles consacrés aux religions et aux croyances. La cohabitation des confessions – juive, catholique et protestante – est une particularité de l'Alsace et elle a enrichi ses coutumes et traditions. Si depuis une vingtaine d'années d'autres musées du territoire abordent cet aspect de la culture alsacienne[54], la richesse et la qualité des collections du Musée Alsacien demeure inégalée. Les collections de *judaïca* qui se sont nettement enrichies ces dernières années[55] sont tout particulièrement remarquables. Elles constituent aujourd'hui un ensemble de référence pour la culture juive ashkénaze à l'échelle nationale, voire internationale. Il faut noter en revanche dans le domaine des croyances l'absence des autres religions aujourd'hui bien présentes sur le territoire alsacien et, en premier lieu, de l'islam.

Kreismesser ou couteau d'exorcisme utilisé par les communautés juives lors des accouchements pour décrire des cercles protecteurs autour de la parturiente et de son enfant, bois, métal, 18e siècle. Dépôt de la Société d'Histoire des Israélites d'Alsace et de Lorraine.

Le domaine des croyances populaires et des superstitions est lui aussi remarquable. Le Musée possède une étonnante et unique collection de dégorgeoirs de moulins[56] et d'ex-voto. En cas de sinistre, ces collections seraient irremplaçables.

Dans le domaine de la vie domestique, la collection de costumes traditionnels se distingue par sa quantité, mais aussi et surtout par l'ancienneté et la qualité de certaines pièces même si malheureusement, un grand nombre ne sont guère documentées (cf. infra).

Coiffe à nœud frontal, fibre cellulosique, soie, métal, début du XIXe siècle
Coiffe à nœud de nuque et bordure de dentelle tuyautée, région de Meistratzheim, carton, fibre cellulosique, soie, métal, verre, vers 1860.
Coiffe de jardinière, lin, fil d'argent, strass, canetille,

[54] Nous pensons notamment au Musée du judaïsme et du patrimoine alsacien à Marmoutier, au musée judéo-alsacien de Bouxwiller, cf. infra, les réseaux.
[55] Cf. partie 1 historique du musée.
[56] Les dégorgeoirs de moulins sont des objets apotropaïques destinés à effrayer les esprits malins que l'on pensait responsables des « feux de saint Antoine », maladie connue aujourd'hui sous le nom d'ergotisme de seigle.

broderie, vers 1860.
Coiffe à grand nœud, carton, fibre cellulosique, soie, fin du XIXe siècle.

Par ailleurs, cet ensemble ne comporte que des costumes de fête, au détriment de vêtements du quotidien et ne comporte guère de pièces postérieures au premier tiers du 20e siècle, date à laquelle le port du costume traditionnel tend à décliner

Image de Wissembourg, *La nouvelle Jérusalem*, lithographie, fin du 19e siècle

Enfin, le fonds d'imagerie du musée est lui aussi fort riche et intéressant couvrant une période remontant au 17e siècle pour les pièces les plus anciennes au milieu du 20e siècle. Il comporte un ensemble remarquable de 165 peintures sous verre ainsi que plus de 600 lithographies provenant de l'imagerie populaire de Wissembourg.

Das liehte Christ, peinture sous verre, vers 1850

Pèlerinage des Trois épis, peinture sous verre, XVIIIe siècle

3.1.3. Statut des collections

La grande majorité des collections du Musée sont propriété de la Ville de Strasbourg, exception faite de quelques dépôts[57]. Le plus important est fait par la Société d'Histoire des Israélites d'Alsace et de Lorraine en 1908 et dont la convention a été récemment renouvelée[58]. Deux institutions nationales sont dépositaires au Musée : le MuCEM (5 pièces dont la convention de dépôt a été renouvelée en 2012) et le Musée d'Archéologie nationale de Saint-Germain-en-Laye pour un ensemble d'ex-voto métalliques. Ce dernier est fort opportunément complété du dépôt par la commune d'Oberhaslach (Bas-Rhin) d'ex-voto peints provenant de la basilique Notre-Dame de Thierenbach.

[57] Voir en annexe n° 3.2. la liste des objets et œuvres déposés au Musée et les dépôts du Musée à l'extérieur.
[58] Cf. partie 1 histoire du musée pour l'historique de ce dépôt dont la convention a été renouvelée en 2013 pour une durée de 50 ans.

3.2. Connaissance des collections

3.2.1. Documentation des collections

Contrepartie de l'ancienneté d'une proportion importante du fonds, une grande partie des collections est très peu documentée. En effet, les fondateurs du musée n'ont guère renseigné l'origine des pièces qu'ils collectaient. De même et jusqu'à une période très récente, les dons faits au musée n'ont pas été accompagnés de recueil d'informations. Ainsi, les dossiers d'œuvres sont-ils très souvent lacunaires, voire laconiques.

Par ailleurs, compte tenu de l'aspect sériel d'une part importante des collections, les dossiers d'œuvres existants ne sont quasiment jamais individuels. Ils constituent davantage un système de documentation par thématique. Depuis 2018, pour les nouvelles acquisitions, une méthode de dossier d'œuvre dématérialisé a été mis en place. Il regroupe les éléments de passage en commission d'acquisition, les argumentaires, les échanges avec l'ancien propriétaire, les spécialistes et la documentation numérique. Un travail de rationalisation serait à conduire entre documentation papier existante, dossier d'œuvre dématérialisé et outil de gestion documentaire des collections (cf. infra). Cette tâche serait à conduire lors des chantiers d'études scientifiques des collections[59].

Le Musée bénéficie néanmoins d'une importante documentation constituée d'ouvrages, d'un important fonds photographique couvrant la période 1900-1970, des articles de presse et de documents divers. Ces documents et ouvrages complémentaires de ceux conservés par la Bibliothèque et le pôle documentation des Musées de la Ville de Strasbourg, sont avant tout des ressources pour l'équipe de conservation et de médiation mais peuvent aussi être rendus accessibles sur demande à un public de chercheur. Toutefois, l'absence de classement systématique, le manque de place et l'absence d'outil de gestion de ces fonds en rend l'exploitation peu commode. Une réflexion en lien avec la bibliothèque et le pôle documentation serait également nécessaire afin de rationaliser le classement et l'usage de ces documents.

3.2.2. Inventaire, récolement et informatisation documentaire des collections

Si depuis 20 ans au moins, les biens entrés en collections sont systématiquement portés à l'inventaire, les récentes opérations de récolement ont mis en évidence un nombre relativement important d'objets non marqués, sans qu'il soit possible de savoir si le marquage sur l'objet a disparu, si celui-ci n'avait pas été porté à l'inventaire et, dans ce dernier cas, si cette absence n'est pas attentionnelle ou si elle traduit une volonté délibérée de ne pas faire entrer l'objet en collection[60]. À cela s'ajoute la présence de plusieurs ensembles, essentiellement des fonds d'ateliers pour la plupart très conséquents, dont le statut reste à définir[61].

[59] Voir infra partie projet.
[60] Sur les 11 680 pièces récolées entre 2019 et 2020, 1817 ne possédaient pas de numéro, soit 15,5 %.
[61] cf. Annexe n° 3.1.

L'informatisation de l'inventaire sur la base documentaire des Musées de la Ville de Strasbourg est en revanche toujours en cours. À ce jour, on peut estimer qu'un quart de la collection y est enregistré.

Dans le cadre du plan de récolement des collections[62], engagé en 2007, seul un cinquième des collections a pu être traité.[63] Il faut préciser à ce propos, que l'importance des collections non inventoriées et surtout non marquées a fortement ralenti la tâche car jusqu'à une période très récente, le choix était fait de coupler ces missions à un travail d'inventaire rétrospectif impliquant des étapes de recherches dans les registres d'inventaire, de photographie, de marquage, etc.[64]. Il apparaît nécessaire aujourd'hui d'interroger la pertinence de ces choix méthodologiques et le moyen d'optimiser la procédure en vue d'accélérer le rythme d'avancement du récolement.

En effet, la connaissance des pièces en collection apparaît comme un préalable nécessaire à toute autre action de conservation, d'étude ou de restauration sur cet ensemble mais également à toute réflexion fine sur une reprise du parcours muséographique et, plus largement à toutes les étapes de traitement de la collection en prévision d'une rénovation du musée.

Par ailleurs, cette réflexion semble d'autant plus impérative que jusqu'à une date récente, le récolement constituait la principale mission, en plus de tâches administratives et de secrétariat, d'un poste d'assistant de conservation. Celui-ci a depuis 2019 évolué vers un poste d'assistant scientifique chargé des collections pour répondre à d'autres besoins identifiés depuis. Ainsi, le temps consacré par cet agent au récolement a sensiblement diminué. Néanmoins, celui-ci a gagné en expertise et en autonomie sur les missions en lien avec les collections.

Ce constat appelle donc une priorisation de ce chantier en considérant l'ensemble de la chaîne opératoire et dont le protocole et les moyens nécessaires à sa mise en œuvre seront précisément détaillés dans la troisième partie du PSCE.

3.2.3. Recherches sur les collections

Jusqu'en 2019, l'équipe scientifique du Musée était constituée de deux personnes au sein de la conservation. À la suite de l'évolution du poste d'assistant chargée de l'inventaire et du récolement en poste d'assistant scientifique, elle est passée à trois. Il faut mentionner également l'implication, sur le plan scientifique du chargé de médiation référent pour le Musée Alsacien.

Si par le passé, les conservateurs publiaient leurs travaux sur les collections dans les catalogues accompagnant les expositions dédiées à un pan de la collection, ils contribuaient également à diverses revues locales ou nationales. L'accélération du rythme des expositions à compter de 2012 a conduit l'équipe à recentrer son activité scientifique sur les recherches préparatoires aux expositions, surtout lorsque celles-ci

[62] Le sens du mot récolement pouvant recouvrir différentes réalités selon les objectifs que l'on assigne à cette opération, nous renvoyons pour la définition de ce terme au lexique qui se trouve en annexe 9.3..
[63] Cf. Annexe n° 3.3.
[64] Cet inventaire rétrospectif n'aboutissait pas néanmoins à une régularisation du statut de l'objet par un passage en commission scientifique régionale d'acquisition.

étaient assorties d'un catalogue, et aux publications éditées par le réseau des Musées de Strasbourg.

Néanmoins, des chantiers de fond ont été initiés concernant la documentation des collections par le biais de collectes de témoignages. Celles-ci ont surtout été mis en œuvre en 2015 lors de l'exposition dédiée à Germain Muller (artiste et homme politique, fondateur de la troupe du Barabli, Strasbourg, 1923 – 1994) mobilisant tout à la fois l'équipe de conservation, de médiation, des stagiaires et une doctorante de l'institut d'ethnologie de l'Université de Strasbourg.

Un autre chantier ouvert à la même période est celui du lien entre les collections historiques et le design, impulsé dans le cadre de l'exposition *Réminiscences Design/Alsace/Traditions* en 2014 qui a permis de nouer des partenariats avec la Haute École des Arts du Rhin (HEAR), le DSAA In Situ Lab du lycée Le Corbusier ainsi qu'avec plusieurs établissements d'enseignements professionnels.

Ces travaux ont eu l'effet salutaire de renouveler le regard sur les collections et de nouer des partenariats de recherche mais il demeure encore plusieurs fonds qui n'ont pas fait l'objet de recherches (souvenirs sous verre, objets témoignant de l'histoire des Mennonites), d'autres dont les travaux nécessitent des mises à jour au vu de l'avancé de la recherche (fonds de costumes). Enfin, des thématiques de recherches dépassant parfois le cadre des collections existantes, mais pouvant néanmoins prendre appui sur elles seraient à définir afin d'ancrer le musée dans les questions de société actuelles. Les axes de recherches que le musée doit se définir pour les années à venir devront, autant que possible répondre à ces trois enjeux.

3.2.4. Porté à connaissance des collections

Le porté à connaissance des collections du musée peut passer par plusieurs canaux. Le plus important en terme d'audience et de facilité d'accès est sans doute la diffusion numérique, à laquelle s'ajoute la diffusion sous forme de publications papier (guide de collection, catalogue raisonné, etc.).

À ce jour, la diffusion en ligne des collections n'est pas engagée et la connaissance des collections du Musée Alsacien n'est accessible sur le web que par le site internet des Musées de la Ville de Strasbourg dans lequel une page est dédiée à la présentation de quelques œuvres majeures (54 notices d'œuvres et 9 notices thématiques) et le compte Instagram du Musée ouvert en 2018. Cette absence est préjudiciable à l'image et au rayonnement des musées mais également au travail quotidien de l'équipe de conservation car les demandes de prêts ne pouvant être précisément faites par les interlocuteurs, il lui appartient d'effectuer les recherches au sein des bases documentaires, voire des registres d'inventaire. Les bases de données des Musées de France (POP) dont le musée est pour le moment absent, mais également l'ouverture prochaine d'une interface de diffusion des collections des Musées de Strasbourg accessible en ligne ainsi que la revue numérique du réseau des musées *Items*, apparaissent comme autant de canaux de diffusion dont l'équipe de conservation du musée devra se saisir.

Par ailleurs, le service éditorial du réseau des Musées de Strasbourg propose, en plus des catalogues d'exposition, plusieurs types **d'ouvrages**[65]. Le Musée alsacien avait publié

[65] Cf. liste des publications du Musée Alsacien en annexe n° 5.2.

dans ce cadre un ouvrage sur les traditions liées à la naissance en Alsace en 2001, en 2007, un catalogue des collections dont il existe également une traduction anglaise (mais non allemande dont le projet, faute de moyens financiers, a été abandonné), un ouvrage dédié aux collections de *judaïca* (2013). Plus que des catalogues d'exposition, ces publications sont pensées comme des ouvrages thématiques dont les collections constituent les illustrations, ce qui, compte tenu de la nature des fonds, semble pertinent. Plus récemment, le service éditorial a initié plusieurs collections d'ouvrages grand public destinés à valoriser les collections du réseau des Musées de Strasbourg : le cabinet de l'amateur et des guides grand public présentant une quarantaine d'œuvres incontournables. Si la spécificité de la collection du Musée Alsacien, moins fondée sur les qualités esthétiques que le Musée des Beaux-Arts ou le Musée des Arts Décoratifs par exemple, rend cette approche parfois moins évidente, le Musée a tout intérêt à s'en saisir également car ces publications rencontrent un grand succès auprès du public et présentent également l'intérêt de porter un autre regard sur les collections. Dans la collection du cabinet de l'amateur le Musée a ainsi publié deux titres et la parution du guide grand public du Musée est programmée pour la fin de l'année 2021. Il apparaît donc pertinent en matière éditoriale de poursuivre les deux approches.

3.3. Enrichissement des collections

L'on sait toute la difficulté pour un musée d'ethnographie régionale de définir une politique d'acquisition, surtout dès qu'il souhaite envisager la question du contemporain. Ainsi, le précédent PSC indiquait que les objets acquis devront « parler d'Alsace, c'est-à-dire livrer une information sur la région ». Un bilan fait des dernières années en matière d'acquisition révèle que la politique d'acquisition a été plus opportuniste que volontariste même si cela n'a pas exclu l'entrée dans les collections de certains ensembles ou œuvres exceptionnels. On observe ainsi un accroissement sensible des acquisitions, essentiellement des dons, dont toutes n'ont pas fait l'objet d'une présentation en commission régionale scientifique d'acquisition.

Année	Nombre d'œuvres entrées dans les collections	Année	Nombre d'œuvres entrées dans les collections
2008	531	2014	261
2009	81	2015	309
2010	313	2016	482
2011	41	2017	249
2012	84	2018	6
2013	1562[66]		

Au vu de ces chiffres, des espaces, des moyens humains et financiers nécessaires à la conservation des œuvres dont le musée a la charge, il apparaît nécessaire de mettre en place une politique d'acquisition raisonnée et volontariste en phase avec le propos que souhaite développer le musée dans les années à venir. Ce choix nous apparaît d'autant plus pertinent que le musée, comme nombre de musées d'ethnographie régionale, est très fréquemment sollicité pour des dons. Un passage systématique des projets d'acquisitions en réunion de conservation des Musées de la Ville de Strasbourg et en

[66] Dont 843 objets provenant de la Genizah de Dambach-la-Ville.

commission scientifique d'acquisition devra constituer d'ailleurs un des garants du respect de ce cadre.

3.4. Conservation des collections

Un bilan sanitaire des collections des Musées de la Ville de Strasbourg a été effectué en 2010 [67]. Les données et observations qui concernent le Musée Alsacien et les enseignements tirés du questionnaire d'auto-évaluation en conservation préventive, proposé par le C2RMF[68], constituent le fondement de ce chapitre .

Le projet scientifique et culturel de 2008 pointait les manques en matière de conservation : absence de réserves satisfaisantes, inadaptation de certains modes de conditionnement ou d'exposition des pièces de la collection, présence de collections dans des meubles du parcours d'exposition, absence de gestion du climat, infestations, éclairage hétéroclite. En l'espace d'une décennie des solutions ont été apportées, notamment à la suite du rapport établi en 2010. Ainsi, le mode d'accrochage des collections textiles a-t-il été amélioré. Progressivement, les meubles du parcours d'exposition servant de réserves ont presque tous été vidés des collections et des solutions plus respectueuses des normes de conservation préventives ont été apportées au système d'éclairage. Il demeure néanmoins plusieurs points problématiques auxquels s'ajoutent d'autres aspects qui n'avaient pas été identifiés lors du précédent PSC ou qui résultent d'une évolution de la situation.

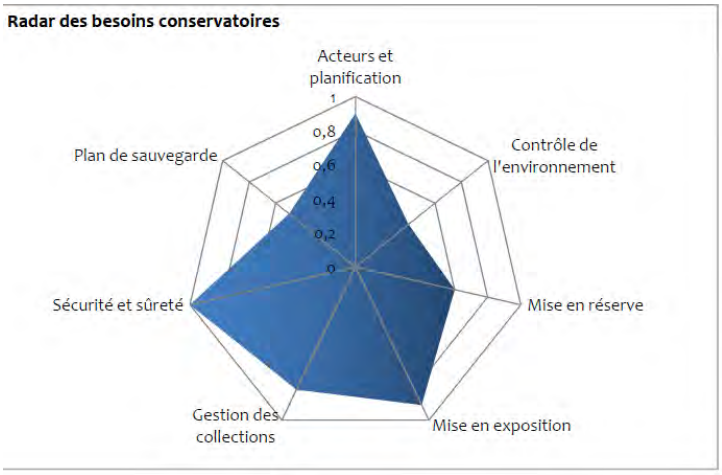

Radar des besoins en matière de conservation établi à partir du document d'auto-évaluation du C2RMF (l'indice le plus bas indique le besoin le plus important).

3.4.1. Les réserves

Actuellement, faute d'espace de réserve satisfaisant, les collections non exposées sont entreposées dans de nombreux lieux à l'intérieur et à l'extérieur du musée. Leur répartition n'est que partiellement déterminée par la typologie des objets ou des considérations de conservation mais relève davantage de la place disponible et de l'état sanitaire des pièces et des espaces de stockage[69].

Au sein du musée sept petites pièces sont dévolues partiellement ou en totalité à la conservation des œuvres non exposées auxquelles s'ajoutent des espaces dans les caves et les combles[70]. En plus de cela et bien que leur nombre ait diminué depuis le précédent

[67] Voir extrait du bilan en annexe n° 4.1.
[68] Cf. Annexe n° 4.2.
[69] Voir tableau analytique des espaces de réserve en annexe n° 4.3..
[70] Il s'agit d'une pièce au 1er étage dévolue aux arts graphiques, de deux pièces au 2e et 3e étage du musée dans l'immeuble n° 25, quai Saint-Nicolas et accessibles depuis le 2e étage

projet scientifique et culturel, plusieurs objets de la collection sont encore conservés dans des meubles présentés dans le parcours d'exposition ou dans les bureaux. Cette situation, sans être catastrophique entrave le travail mené sur les collections en matière de récolement et de conservation préventive, dans la mesure où les œuvres ne sont pas aisément accessibles, notamment lors de l'ouverture du musée au public. Par ailleurs, ces espaces, comme le reste du musée, ne bénéficient pas d'un contrôle du climat.

Ces espaces ne suffisant largement pas pour accueillir l'ensemble des œuvres non exposées, d'autres espaces de réserves sont aménagés à l'extérieur.

Le principal lieu de stockage à ce jour est l'immeuble adjacent au Musée sis en fond de parcelle au 22, quai Saint-Nicolas. Cet immeuble, aujourd'hui insalubre, n'offre pas les conditions de conservation minimales souhaitables pour les collections du musée. Ainsi, une grande partie des collections de mobilier qui y sont entreposées sont-elles infestées de champignons et l'ensemble des pièces est très empoussiéré. De surcroît l'état sanitaire du bâtiment, le niveau d'encombrement des pièces qui y sont déposées ne permettent pas aux équipes du Musée de venir travailler dans cette réserve.

À proximité du musée, deux autres lieux de stockage offrent des conditions de conservation alarmantes (absence de chauffage, fort empoussièrement), il s'agit du « grenier à grains », sis rue Modeste Schickelé ainsi que le sous-sol d'un immeuble rue Prechter.

Deux autres lieux de réserve à l'extérieur du centre-ville et mutualisés avec d'autres musées de la Ville de Strasbourg accueillent des pièces du Musée Alsacien. Il s'agit de le bâtiment dit « Holler », dans le quartier de la Montagne-Verte, principal lieu de réserve des collections du Musée historique, et le site de la rue d'Alger dans le quartier du Port du Rhin. Ces deux locaux, qui accueillent des pièces de grand format offrent des conditions de conservation relativement satisfaisantes.

Enfin, l'Ancienne Douane, ancienne douane médiévale reconstruite au milieu du 20e siècle, et dont le premier étage constituait jusqu'aux années 2000 la grande salle d'exposition des Musées de la Ville de Strasbourg, accueille aujourd'hui de manière transitoire les collections textiles du Musée Alsacien ainsi qu'une partie des collections de judaïca[71].

Face au problème de saturation ou d'inadaptation des espaces de réserves auquel est confronté non seulement le Musée Alsacien, mais la quasi-totalité des Musées de la Ville de Strasbourg, un projet de réserves mutualisées est porté par le réseau des Musée sous la direction du pôle de la régie des œuvres. Cet espace, qui prendra le nom de Pôle d'Étude et de Conservation (PEC) des Musées de la Ville de Strasbourg, est implanté dans le quartier du Port du Rhin. À compter du printemps 2022, il accueillera en son sein les collections de mobilier et plus généralement de bois, de textile, de céramique, de verre, de lapidaire et de jouets du Musée Alsacien et devrait ainsi permettre de vider les réserves actuelles du 22, quai Saint-Nicolas, de la rue Prechter et du grenier à grain ainsi que la

du musée, de trois pièces au 3e étage dans la continuité des bureaux de la conservation et une pièce au 3e étage du bâtiment en fond de cour au n° 23, quai Saint-Nicolas.

[71] Y sont notamment conservés les objets provenant de la Genizah de Dambach-la-Ville, cf. partie 1 historique du musée.

réserve provisoire de l'Ancienne Douane. Ce transfert permettra de répondre aux urgences les plus pressantes en matière de réserve pour le Musée mais devrait également être accompagné d'une réflexion quant à la rationalisation des espaces de réserves des collections.

3.4.2. Conditions de conservation des œuvres exposées[72]

Avant même d'aborder les questions relatives au climat, à l'éclairage ou aux infestations, il apparaît nécessaire d'interroger le statut aux yeux du public et, dans une certaine mesure des agents **des œuvres présentées** dans le parcours du musée. En effet et comme il sera évoqué plus bas, le parti muséographique, issu de la genèse du musée et du désir de montrer la richesse et l'ampleur des collections, offre une grande proximité du public avec les œuvres. S'il s'en dégage un charme indéniable qui peut donner l'impression de pénétrer dans un lieu que viennent de quitter ses occupants, il génère un encombrement et une perception dévalorisante des œuvres présentées. Il en résulte un statut ambigu des pièces de collections tant pour le public que pour le personnel du musée. Ainsi certaines chaises portant des numéros d'inventaire sont-elles utilisées comme assises pour les agents d'accueil ou les visiteurs. De même, certaines pièces de mobilier ou des poêles, disposés dans le parcours afin d'agrémenter celui-ci, sont régulièrement touchés par le public qui les considèrent plus comme des éléments de muséographie que des œuvres de la collection.

À cette première difficulté, s'ajoute le caractère très hétérogène des collections présentées dans un même espace. En effet, comme dans nombre d'institutions similaires où le parcours est conçu de manière thématique et non pas en fonction de la nature typologique des collections, la diversité des pièces exposées dans un même espace (bois, textile, verre, cire, matières organiques, etc.), **le caractère composite de certaines d'entre** elles posent un certain nombre de problèmes en matière de conservation préventive et rend nécessaire une veille accrue ou la mise en place de dispositifs spécifiques à l'échelle de la salle, de la vitrine, voire de l'objet. La muséographie actuelle n'y répond que très imparfaitement.

Dans l'ensemble et comme cela avait déjà été pointé dans le précédent projet scientifique et culturel, le Musée Alsacien n'offre pas de conditions de conservation satisfaisantes. Le musée ne dispose **pas de système de régulation de l'hygrométrie et de** la température. Par ailleurs, les dispositifs de chauffage ne sont pas homogènes et certains (radiateurs électriques, chauffage soufflants) assèchent trop l'air. Le climat est très variable selon que l'on se trouve au sous-sol ou au 2e étage en été comme en hiver. Par exemple, le taux d'humidité de la cave, où la présence de salpêtre a été récemment identifiée, peut avoisiner les 80 à 90% pour une température stable de 20°C. Dans la salle dédiée au culte catholique, au 2e étage, la température excède fréquemment 30°C en été. Les cires habillées qui y sont entre autres conservées doivent régulièrement être retirées des vitrines pour être « mises au frais » dans un réfrigérateur sans humidité dans les bureaux de la conservation. D'autre part, de nombreuses collections, surtout en bois, mais aussi en métal, **sont entreposées à l'air libre** (mobilier, forge, sonneur) ou dans des espaces **en relation directe avec l'extérieur** pour le papier et le textile (pharmacie, oratoire juif,

[72] Voir en annexe n° 4.4. le tableau analytique des conditions de conservation des œuvres exposées.

chapelle rurale). Des relevés climatiques sont effectués depuis 2019 dans les espaces les plus critiques ou à proximité des œuvres les plus sensibles. Toutefois, faute de matériel suffisant, ceux-ci ne peuvent être déployés sur l'ensemble du musée sur de longue période. En dépit de ces conditions climatiques, le rapport de 2010 fait état d'un relativement bon état de conservation des pièces. Celles-ci se sont-elles adaptées à ces conditions parfois extrêmes ? Un problème majeur est-il susceptible de survenir à une date indéterminée ? Qu'adviendrait-il si était opérée une rotation des collections ?

Ainsi qu'il a été vu plus haut, une infestation active des bâtiments (charpentes) a été identifiée, un diagnostic plus fin est programmé pour les mois à venir. La disposition des lieux, dont les portes donnant sur l'extérieur sont ouvertes par les visiteurs laissant ainsi pénétrer les insectes, rend inutile toute climatisation des salles. L'absence de cloisonnement entre les étages facilite par ailleurs la diffusion d'une infestation à tout le bâtiment.

Néanmoins, mis à part la présence de mites, qui a justifié la pose de différents pièges et notamment à lumière bleue, et une infestation active d'une pièce de mobilier par des insectes xylophages décelés et traité en 2020, aucun des autres insectes mentionnés dans le PSC de 2007 (mites, vrillettes, lépismes et psoques) n'ont été détectés depuis 2018.

En revanche, plus récemment, s'est ajoutée une infestation de pigeons dont les fientes viennent souiller les espaces extérieurs de circulation, voire certaines pièces de collections qui y sont exposées. Les oiseaux, qui ont niché dans les gouttières, ont obstrué l'écoulement des eaux qui se sont alors infiltrées dans les murs, générant des problèmes structurels du bâtiment. La pose de filets réalisée en 2020 a récemment permis de répondre à ces problèmes, bien que d'autres désagréments aient été observés depuis[73].

Les vitrines, très présentes au sein du musée, ne sont pas hermétiques et laissent passer la poussière. Elles constituent de surcroît un ensemble hétérogène, fruit de diverses campagnes d'adjonction et de transformation successives, souvent avec peu de moyens. En résulte une grande disparité de typologie et d'ouverture (plusieurs dizaines de clés différentes). De surcroît aucune analyse des composants organiques volatiles (COV) n'a été effectuée à ce jour.

Les œuvres accrochées au mur (tableaux, œuvres encadrées, dégorgeoirs de moulin) sont fixées à l'aide de pates de fixation de sécurité, vissées, il n'y a pas de décrochage sans outil possible.

L'éclairage se fait principalement par des luminaires halogènes dotés de filtres UV voire fluo. Ils dégagent néanmoins une chaleur trop importante pour les collections. Le remplacement par des ampoules leds s'impose. Le chauffage du musée est essentiellement électrique à panneaux rayonnants. Le remplacement des radiateurs se faisant régulièrement, ils sont à 80% neufs. En revanche, deux rideaux d'air chaud sont installés dans le parcours dans une salle du parcours permanent et dans une autre dédiée aux expositions temporaires. En raison de l'assèchement de l'air que génère ces dispositifs, ceux-ci ont récemment été coupés.

[73] Ainsi, des objets jetés depuis les fenêtres par les occupants des immeubles mitoyens sont-ils régulièrement retenus par les filets. Par ailleurs, certains pigeons se prennent dans les mailles du filet.

Auparavant des rideaux en tissu ornaient les fenêtres pour un effet pittoresque de maison habitée. Progressivement, ceux-ci ont été remplacés par différents systèmes de protection lumineuse sans pour autant qu'une solution homogène n'ait été proposée. Cette situation procède tout à la fois de l'absence d'une réflexion globale sur cette question et des moyens nécessaires pour la mettre en œuvre, mais également de la volonté dans certaines salles du musée, de préserver l'esthétique des lieux en laissant visibles les fenêtres à petit bois des bâtiments et ouvrant des points de vue sur les abords du musée. Ainsi, certains espaces disposent de stores d'autres, de simples tissus noirs (salle de la religion catholique). Par ailleurs lors d'une exposition en 2018, des filtres ultra-violet ont été posés. Toutefois, sans doute en raison des irrégularités de surface du verre ancien des vitres, des bulles se sont formées, ce qui a un impact esthétique. Enfin, il est à noter que ces filtres ont une durée de vie limitée, un suivi apparaît donc nécessaire pour pouvoir anticiper et effectuer leur changement le moment venu.

Le précédent PSC faisait état des vibrations causées par la circulation sur le quai le long du musée. Celle-ci s'est sensiblement réduite ces dernières années (en raison notamment de la modification du trajet de la ligne de bus). Toutefois, en raison de la nature du bâtiment et de la présence de planchers anciens, des vibrations sont encore observées lors du passage de groupes importants et des dépôts de poussières venant des poutres et du plafond sont à déplorer dans certains espaces (vitrine céramique de Soufflenheim au premier étage, salle naissance au deuxième étage). Une attention particulière est apportée lors de la mise en place de vitrine table ou de socle et capots dans les espaces revêtus de planchers en bois à cause de l'irrégularité du sol et des vibrations engendrées par le passage des visiteurs.

Cette situation implique un important travail de conservation préventive, de veille, de suivi et de nettoyage des espaces et vitrines à mener au quotidien par l'équipe du musée en lien avec les services de la régie des œuvres et des équipes techniques des Musées de la Ville de Strasbourg.

3.4.3. Sécurité des œuvres

La sécurité des œuvres est assurée par une équipe de 10 agents d'accueil et de surveillance formés et encadrés par une gardienne chef et son adjointe. À cette surveillance humaine s'ajoute un système de vidéo-surveillance par caméra reliées à la loge du musée entre 7 et 19 heures 7 jours sur 7. Un système d'alarme anti-intrusion est mis en place en dehors de ces plages horaires relié à la loge du Palais Rohan (Musées des Beaux-Arts, des Arts-Décoratifs et Archéologique), situé à environ trois cent mètres, où deux logiers sont présents.

Au sein du musée, les espaces de réserve internes sont fermés au public et accessibles uniquement par des passepartouts dont chaque membre de l'équipe de conservation, la gardienne chef, son adjointe et les logiers possèdent un jeu.

Ce système permet une bonne sécurité globale des œuvres : aucune intrusion relevée, même si parfois certains incidents sont à déplorer. Celle-ci découlent avant tout de la grande proximité de certaines œuvres avec le public et de leur statut parfois ambigu aux yeux de celui-ci évoqués plus haut, mais également de l'absence de surveillance humaine dans certaines salles (Stùb Wintzenheim) disposant seulement de vidéosurveillance ou de la présence d'un seul agent pour plusieurs salles en enfilade.

3.4.4. Conservation préventive

Jusqu'à une période récente, une personne de l'équipe de conservation était spécifiquement dédiée au travail de conservation préventive. Ce poste a été progressivement réduit (passage à 0,5 ETP) puis mutualisé en étant rattaché au pôle de la régie des œuvres. Cet état de fait, combiné à l'importance du projet du pôle d'étude et de conservation porté par le pôle de la régie de œuvres a abouti à l'absence effective de personnel dédié à la conservation préventive des œuvres du musée. En 2019, le recrutement d'une assistante scientifique chargée des collections a permis dans une certaine mesure de pallier cette difficulté sans pour autant y répondre entièrement car la conservation préventive n'est qu'une partie de ses missions et doit par ailleurs être menée en lien étroit avec le pôle de la régie des œuvres et la cellule restauration des Musées de la Ville de Strasbourg.

À ce jour, une veille sur les collections et un dépoussiérage régulier sont effectués par l'assistante scientifique en charge des collections en lien avec des agents d'accueil et de surveillance volontaires sensibilisés et formés à ces questions. Par ailleurs, les opérations les plus urgentes et les plus importantes sont conduites en mobilisant l'ensemble de l'équipe du musée et associent autant que possible l'équipe de la régie et de la restauration. Il demeure néanmoins que le travail de fond tel que le reconditionnement des œuvres ne se fait que de manière très lente.

Un autre aspect à souligner est **l'absence de rotation** des collections et tout particulièrement des œuvres les plus fragiles : textiles, œuvres graphiques dont certaines sont exposées depuis plusieurs années, voire plusieurs décennies.

La nature des collections extrêmement variée en terme de matériaux et de typologie déjà **évoquée appelle parfois un certain nombre d'interrogations en matière de conservation** préventive, voire de maintien du bien dans les collections. Ainsi, lors d'opérations de récolement, des denrées périssables ont été identifiées (paquets de pâtes alsaciennes, préparation pour flans de la marque ALSA, moutarde condiment alsacienne, bouteilles de bière, de vinaigre MELFOR et de vin d'Alsace pleines, petits gâteaux de Noël *Bredele* et *Springerle*). Dès lors qu'elles figurent à l'inventaire, ce qui est le cas d'une part conséquente de celle-ci, se pose la question du protocole à suivre, notamment lors d'infestations.

3.4.5. Chantiers des collections et restaurations

Le projet de déménagement d'une partie des réserves vers le Pôle d'Étude et de Conservation, programmé en 2022 rend nécessaire la mise en œuvre de chantiers de collections de fonds concernés et dont la liste définitive n'est pas encore arrêtée (collections textiles, céramiques, bois, jouets). Certains d'entre eux ont d'ores et déjà été conduits comme le chantier des collections textiles (9 791 pièces) confié à un prestataires externe et réalisé en 2019 et 2020. Ces chantiers, pilotés par le service de la régie des collections des Musées de Strasbourg en lien avec l'équipe de conservation du Musée Alsacien, seront pour l'essentiel externalités eux aussi.

Il faut toutefois attirer l'attention sur le fait que le déménagement d'une grande partie des réserves du musée vers le Pôle d'Étude et de Conservation ne signifiera pas la fin des chantiers de collections qui concerneront également les collections appelées à rester dans les réserves internes du musée et qui devront être conduits avant le début du

chantier de rénovation du musée. Pour ces chantiers aussi, le soutien apporté par le service de la régie des collections sera décisif.

Depuis le précédent PSC 172 œuvres ont été restaurées, dont 59 œuvres graphiques en prévision de l'exposition « Des mondes de papier » en 2011 et 61 pièces textiles ou papier pour l'exposition « Héritage inespéré, objets cachés au cœur des synagogues » en 2016. En plus des opérations effectuées de manière ponctuelle lors d'acquisitions ou dans le cadre de préparation d'exposition, les collections de mobilier et d'objets religieux ont fait l'objet de campagnes de restauration. À défaut de pouvoir disposer de crédits pour conduire des opérations pluriannuelles, celles-ci ont été conduites de manière ponctuelles sur deux ans en 2009-2010. Un état global des collections effectué à partir de 2019 et des alertes survenues lors à la suite de demande de prêts ont mis en évidence les besoins prioritaires pour le fonds des peintures sous verre et des souvenirs sous verre.

3.5. Diffusion des collections : prêts et dépôts

3.5.1. Dépôts du musée à l'extérieur

Les dépôts effectués par le Musée Alsacien dans d'autres collections sont de deux ordres : à l'échelle nationale, ils concernent exclusivement l'ancien Musée national des Arts et Traditions Populaires, aujourd'hui MuCEM. Les seconds ont été effectués en faveur d'autres institutions régionales. Il s'agit d'une part de musées du réseau des Musées de la Ville de Strasbourg dans une logique de rationalisation des collections de chaque institution. À ce titre, le Musée historique apparaît comme le principal dépositaire du Musée Alsacien. D'autre part, on dénombre plusieurs dépôts dans d'autres musées du territoire alsacien, le Musée Alsacien apparaissant ainsi d'une certaine manière comme une institution référente, voire dans le cas du Musée Oberlin de Waldersbach comme le propriétaire de l'essentiel des collections du musée[74]. Toutefois, pour ceux-ci, il apparaît, que certains dépôts n'auraient pas donné lieu à une contractualisation ou, à tout le moins que les archives du musée n'en conservent aucune trace. Un travail sera donc à effectuer pour identifier les institutions dépositaires du Musée Alsacien, les pièces concernées et formaliser le dépôt[75].

À l'exception des Musées de la Ville de Strasbourg, le suivi effectif de ces dépôts et le lien avec les institutions dépositaires afin de veiller au bon état de conservation des pièces ne sont guère plus entretenus à ce jour. Il conviendrait donc de les réengager tout en s'interrogeant, en fonction de l'évolution du propos du musée et de son positionnement à l'échelle régionale, sur l'opportunité de les développer.

3.5.2. Prêts

En dépit de la qualité et de la richesse de ses collections, le Musée n'est que peu sollicité pour des demandes de prêts à l'exception d'institutions régionales pour lesquelles il joue ce rôle de musée « tête de réseau ». Cette situation s'explique en grande partie par le fort ancrage territorial des collections mais peut également à notre sens découler du manque

[74] 170 objets déposés en 2000 au Musée Oberlin. Cf. liste des objets et des musées dépositaires en annexe n° 3.2.

de visibilité lié à l'absence de diffusion en ligne des collections du musée précédemment évoqué.

Points forts

- *Qualité des collections*
- *Plusieurs ensembles de référence*
- *Majorité des collections propriété du musée*

Points faibles

- *Connaissance insuffisante de la collection*
- *Collections globalement peu documentées*
- *Conditions de conservation préventive peu satisfaisantes (absence de contrôle de climat, pas de rotation des collections fragiles)*
- *Enrichissement des collections très opportuniste,* ***source d'enco****mbrement des réserves et ne permettant pas de combler les lacunes du musée*

Opportunités

- *Déploiement d'****un*** *nouveau logiciel de gestion* ***des collections à l'échelle du réseau*** *des Musées de la Ville de Strasbourg*
- ***Recrutement récent d'une chargée des collections au sein de l'équipe de conservation***
- *Ouverture en 2022* ***du Pôle d'****Étude et de Conservation des Musées de Strasbourg*

Propositions

- ***Mise en place d'un protocole pour améliorer la chaîne de connaissance et de documentation des œuvres***
- *Mise en place de veilles régulières sur les collections pilotées par la chargée des collections*
- *Rationalisation des espaces de réserve*
- *À terme, reprendre entièrement le parcours muséographique, et envisager les* ***dispositifs d'exposition en intégrant les contraintes de conservation des biens.***
- ***Mise en place d'une politique d'acquisition raisonnée en lien avec les axes de*** *recherche du musée et le nouveau programme muséographique*

4. L'offre de visite

La visite du musée Alsacien s'effectue de manière linéaire en parcourant les trois immeubles qui abritent le musée, passant souvent d'un édifice à l'autre, d'espaces intérieurs à des extérieurs. Ce cheminement, parfois labyrinthique et qui joue parfois sur l'effet de surprise, charme une part des visiteurs. Néanmoins, il peut en décourager certains, d'autant plus que de l'extérieur il n'est pas évident de prendre la mesure de l'ampleur du musée, et ce d'autant plus que le parcours actuel de visite ne permet guère de revenir sur ses pas ou de ne visiter qu'une partie des salles.

A ce premier aspect des conditions physiques de la visite, s'ajoute l'absence de contrôle du climat du musée. Déjà évoqué à propos des conditions de conservation des œuvres, ce point a également une incidence sur le confort des visiteurs et des agents. Si la cour offre un espace de fraîcheur très apprécié durant les chaleurs estivales strasbourgeoises, le lambris des certaines salles, surtout lorsque celles-ci sont exiguës ont tendance à concentrer la chaleur. A l'inverse, en hiver, le passage d'espaces ouverts ou en extérieur à des espaces fermés induits d'importantes variations qui peuvent gêner le visiteur.

4.1. Le parcours d'exposition permanente

Partiellement repris en 2008 le parcours d'exposition permanente expose environ 10% des collections. Cette proportion apparaît comme normale pour ce type d'institution et permet une rotation des œuvres qui ne peuvent être exposées que durant de courte périodes compte tenu de leur fragilité (collections graphiques, textiles, photographiques, par exemple), un renouvellement du parcours de visite mais également d'offrir aux chercheurs des ensembles sériels dont seuls quelques exemplaires sont présentés. Le parcours présente la vie traditionnelle alsacienne, sans prolongement ni ouverture sur l'Alsace contemporaine. Les thèmes qui y sont successivement abordés sont :

- l'habitat traditionnel (architecture en pan de bois, chauffage, ameublement, cuisine et céramique), environ 30 % du parcours
- les âges de la vie (naissance, communion/confirmation/bar mitsva, conscription, mariage et mort), environ 15 %
- les croyances (présentation séparée des trois cultes concordataires, une salle dédiée aux ex-voto, collection de dégorgeoirs de moulins), 15 %
- les costumes traditionnels, 2 %
- les jouets et Noël, 5 %
- le vignoble et les marcaires, 10 %

S'y ajoutent les reconstitutions (environ 23 % du parcours). Si certaines d'entre elles s'insèrent aisément dans le parcours (Stùb d'Ammerschwihr et cuisine dans la section habitat, oratoire juif à la suite de la section consacrée aux croyances), d'autres fonctionnent indépendamment du cheminement (officine d'apothicaire, oratoire rural, Stùb paysanne, forge). Cela n'est pas nécessairement problématique et la dimension historique de certaines reconstitutions peut justifier leur maintien quand bien même elles viendraient interrompre le propos tenu dans le parcours. À contrario, leur présence, lorsqu'elles seront conservées, pourra être un élément déterminant dans le choix de l'emplacement des thèmes développés dans le futur parcours.

Par ailleurs, au sein de certaines sections le propos semble relever davantage de l'« association d'idées » que du propos scientifique ou didactique. Ainsi, dans la salle consacrée au mobilier – essentiellement en bois – est exposé un atelier de menuisier, mais aussi des flacons d'eau de vie qui répondent aux coffrets de courtoisie eux-mêmes confectionnés en bois[76]. De même, la section consacrée à Noël en Alsace s'ouvre par une salle dédiée aux jouets dont un grand nombre ne présentent pas de liens spécifiques avec l'Alsace. Si leur présence s'explique par l'importance de la collection de jouets du Musée, la place qui leur est faite dans le parcours, alors même qu'aucun discours n'est proposé, interroge.

En dépit de la grande variété de provenance (toute l'Alsace – et parfois le Bassin rhénan -, rurale et, dans une moindre mesure urbaine et bourgeoise) et de datation (entre la XVIIe et le XXe siècle), très peu d'éléments d'information de contextualisation des objets sont proposés aux visiteurs. De même, la tendance francophile « militante » qui était celle d'une partie des fondateurs du musée, bien qu'encore sensible dans le choix de certaines pièces, n'est à aucun moment explicitée dans le parcours de visite[77].

De ce parti, résultante de choix muséographiques et scientifiques tout comme de contraintes liées aux locaux et à l'immuabilité des salles de reconstitution, découle une vision quelque peu datée et folklorisée de l'Alsace, présentée comme un territoire avant tout rural où le temps ne semble avoir jamais eu d'emprise. Si cette approche n'est pas sans attrait pour le public touristique, en quête de pittoresque, elle véhicule une image figée et parfois surannée de l'Alsace qui peut parfois s'avérer rebutante pour le public local et notamment les enfants et les jeunes adultes. À la différence de leurs aînés, cette vision d'une Alsace qu'ils n'ont jamais connue, ne suscite pas de nostalgie. Cet écart est sans doute encore plus grand pour les jeunes n'ayant pas de racines en Alsace et, particulièrement pour ceux issus de l'immigration qui, tout en résidant sur le territoire alsacien ne se sentent pas inclus dans le propos tenu[78].

4.2. Les expositions temporaires

Une analyse rapide des expositions temporaires des dix dernières années[79] permet de dégager deux types d'expositions : celles confortant l'image traditionnelle du Musée tout en l'ouvrant parfois sur des aspects plus contemporains[80], celles qui en revanche la prennent « à rebrousse-poil » afin de renouveler le propos et élargir les publics[81].

Ces dernières expositions, telles que l'exposition « *Réminiscences, design, Alsace, tradition* » proposée par le Musée en 2014, semblent avoir en effet permis de toucher un

[76] Les coffrets de courtoisie sont de petits coffres en bois, ce qui explique leur présence dans la salle mobilier (« bois » par extension). Traditionnellement offerts par les jeunes hommes à l'élue de leur cœur, ils sont mis en regard des fioles à eaux de vie, offerts en retour par les jeunes femmes.

[77] À l'exception d'une mention dans un panneau introductif affiché dans le passage d'entrée du musée mais peu visible du public.

[78] Cf. infra 4.2.3. Image du musée auprès des publics et des non publics.

[79] Voir liste en annexe n° 7.1.

[80] Nous pensons notamment à l'exposition *Costumes d'Alsace, étoffe d'un monde* proposée en 2018 qui, tout en traitant du sujet du costume traditionnel venait battre en brèche certaines idées reçues et abordaient le costume dans une perspective d'histoire sociale et de mentalités s'inscrivant en cela dans des champs de recherche novateurs.

[81] *Expositions Réminiscences* (2014), *Cauchemars du passé* (2017 et 2018), *Babel Stùb* (2019).

public qui ne venait pas ou plus au musée. Toutefois un des écueils serait à notre sens un décalage trop important entre le parcours permanent et les expositions temporaires et la programmation événementielle (cf. infra).

Faute d'espace d'expositions temporaires, celles-ci se déploient dans le parcours des collections permanentes, ce qui n'est pas sans contraintes en termes de logistique, de conservation préventive mais rend également complexe la lisibilité et la cohérence du propos. Les expositions les plus importantes (200 mètres carrés) se sont tenues dans la salle d'exposition temporaire du Palais Rohan, solution qui répond aux problèmes exposés précédemment mais n'incite pas le public à revenir au musée pour voir les collections permanentes. Face à ce constat, deux petites salles d'exposition temporaires ont été aménagées en 2011 en prenant sur le parcours permanent. En dépit de la surface allouée, un peu plus de 100 mètres carrés, ces salles présentent de nombreuses contraintes (hauteur des plafonds, présence d'escaliers, absence de contrôle du climat) qui ne permettent pas d'y présenter des expositions, même d'ampleur moyenne.

Ces limites constituent un frein réel à tout projet d'exposition d'envergure au Musée Alsacien. Celui-ci se traduit également dans l'édition de catalogue d'exposition. Parmi les expositions programmées entre 2010 et 2020, seules deux expositions ont été accompagnées de l'édition d'un catalogue.

4.3. La programmation culturelle événementielle

Depuis déjà plusieurs années, le Musée Alsacien a intégré à son offre de visite une programmation événementielle[82]. Ainsi, en plus des visites et événements récurrents proposés par l'ensemble des Musées de la Ville de Strasbourg il a souhaité développer une offre propre. Celle-ci s'est traduite dans les années 1990 par des visites contées en soirée à la période de Noël, période de forte fréquentation du musée. Elle s'est étoffée et diversifiée à compter des années 2012. L'opération la plus novatrice reste toutefois la *Grüselnàcht* (ou nuit du frisson) organisée pour la première fois en 2016 à l'occasion de la 8e édition du Festival Européen du Film Fantastique de Strasbourg. Rompant avec l'image charmante du Musée, cette nocturne, réservée aux visiteurs de plus de 16 ans, proposait une visite immersive où accrochage, saynètes et performances mettaient en avant les aspects les plus sombres de la culture alsacienne. Devant le succès tant quantitatif que qualitatif de l'opération[83], d'autres éditions ont été proposées en 2017, 2018 et 2019 poussant parfois à l'extrême les limites de l'horrifique, mais invitant également à un croisement des publics et des œuvres car, lors des éditions 2017 et 2018 une ouverture a été proposée à la création contemporaine grâce à la présence d'artistes invités. Ces événements, qui permettent de poser un nouveau regard sur le musée mobilisent fortement l'équipe de conservation (environ 1/3 ETP annuel).

4.4. Visites guidées et ateliers

Les visites et ateliers sont actuellement animés par le chargé de médiation référent, en lien avec le reste de l'équipe du Service éducatif et culturel du réseau des Musées de la Ville

[82] Présentation en annexe n° 7.2.
[83] L'ensemble des places disponibles, proposées en prévente avaient été vendues avant même que la communication officielle n'ait été lancée. Par ailleurs, ces événements ont permis d'accueillir au musée un public de jeunes adultes qui n'y venait pas.

de Strasbourg, ainsi que trois médiatrices vacataires. Une répartition est opérée en termes de visites guidées entre les musées, qui prennent en charge les groupes scolaires ou du champ médico-social, et l'office de tourisme qui s'adresse aux groupes touristiques[84].

4.4.1. L'offre de visite guidées pour les individuels

Les visites programmées pour les individuels par le Musée s'inscrivent dans l'offre générale du Service éducatif et culturel qui se décline en différents types de visites : générales, thématiques ou encore liées à une exposition temporaire. Le Musée Alsacien développe une offre importante en matière de bilinguisme (allemand et alsacien), destinée à la fois au public local et au public touristique germanophone. L'affluence des visites guidées est assez variable, allant d'une trentaine de participants à un ou deux.

4.4.2. L'accueil des publics scolaires

Le musée accueille aujourd'hui annuellement un peu moins de 5 500 élèves (de la maternelle au lycée dont 3700 en groupes et 1730 en autonomie). Ce chiffre résulte à la fois de la demande mais aussi de la capacité d'accueil du musée tant en termes d'espace (en raison de la taille des salles, le musée ne peut accueillir qu'une classe à la fois et souvent en dehors des horaires d'ouverture au public individuel) que de ressources humaines (un médiateur référent et trois médiatrices vacataires). De plus, le choix fait aujourd'hui par ailleurs au niveau du service éducatif et culturel est d'augmenter la part de groupes scolaires en autonomie et de concevoir des supports de visite à l'attention du corps enseignant.

Les publics scolaires les plus demandeurs de visites ou d'ateliers au musée sont les classes de maternelle et d'élémentaire qui, proportionnellement aux autres musées municipaux sont plus fréquemment et en plus grand nombre accueillis au Musée Alsacien. Si le public du secondaire est moins présent, il faut toutefois noter l'intérêt des classes bilingues et des groupes scolaires allemands pour le Musée, renforcé par une offre spécifique de visites bilingues ou entièrement en allemand.

Enfin, il convient de souligner la forte demande de visite du Musée de la part des groupes de Français Langue Étrangère, confirmant la vocation du Musée comme lieu d'accueil pour les « nouveaux arrivants » et offrant une occasion de découverte du musée par ces publics qui relèveraient sans doute autrement de la catégorie des publics empêchés.

En dehors des expositions temporaires, l'offre de visite et d'atelier à l'adresse des scolaires est très étroitement liée au parcours de visite actuel du musée. L'ensemble des thèmes proposés sont régulièrement demandés, à l'exception de celui consacré au fait religieux. Le sujet fait-il peur aux enseignants qui craignent de se sentir dépassés ou de voir s'ouvrir des débats houleux au sein de la classe ? C'est toutefois regrettable car il s'agit sans doute d'un des thèmes qui offrent le plus de liens avec les questions de société actuelles.

[84] Cf. annexe n° 7.2.

Outre l'exiguïté de la majorité des salles, qui nécessite souvent de séparer les classes en deux groupes et de limiter le nombre de classes accueillies, la principale contrainte pour les visites et ateliers est l'absence de salle pédagogique. Les visites et ateliers se tenant intégralement dans les salles du musée, l'usage de l'eau, de peinture, de ciseaux est impossible, les élèves ne disposent pas de tables ou de chaises et les médiateurs et enseignants ne peuvent utiliser de tableau ou d'écran de projection. Pour les petites classes, il n'y a aucun espace où prendre un goûter tiré du sac en amont ou à l'issue de la visite au musée.

4.4.3. Les ateliers pour le public familial

A l'instar des autres musées du réseau, il existe une offre d'ateliers en continu à l'adresse des familles, « les petites formes » ou « ateliers famille ». Celles-ci fonctionnent de manière satisfaisante dès lors qu'un médiateur peut accueillir et accompagner, même très rapidement, les familles participant à l'atelier. Compte tenu de l'absence de salle pédagogique, ces ateliers se tiennent eux-aussi dans le parcours du musée, ce qui réduit très nettement les possibilités.

4.4.5. L'offre hors les murs

L'offre hors les murs du musée s'adresse en priorité aux publics empêchés et parmi eux aux résidants des établissements hospitalisés pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Annuellement, des projets sont montés avec deux ou trois établissements, ce qui représente entre 5 et 10 séances d'ateliers au total.

Les publics éloignés ou/et relevant de la politique de la ville ne bénéficient pas d'actions hors les murs régulières. Si quelques projets sont ponctuellement conduits à leur attention il conviendrait de développer des actions plus régulières pour lesquelles une attente semble exister. En effet, lors d'une mission de service civique conduite en 2019 (cf. infra), l'intérêt des centres socio-culturels pour une offre combinant actions hors les murs et visite du musée a été exprimée. En effet plusieurs de ces établissements accueillent beaucoup de personnes isolées ou de mères au foyer ne maîtrisant qu'imparfaitement le français. En leur proposant une offre dédiée, le musée pourrait contribuer à nouer du lien social entre ces personnes.

4.5. Les supports de médiation

La densité du parcours d'exposition permanente, la taille réduite des salles, souvent agrémentées de pièces de mobilier tout à la fois objets de collection et éléments de décor, participent fortement de l'ambiance du Musée et de la dimension immersive de la visite qui séduit nombre de visiteurs. En revanche, ce parti muséographique rend complexe l'introduction d'éléments de médiation à proximité des œuvres (cartels). Malgré les aménagements apportés récemment sur les éléments de médiation textuels dans le parcours (panneaux de salles, panneaux de vitrines et cartels) les informations demeurent générales, souvent lacunaires (en raison à la fois de la dégradation de ces supports, due essentiellement à leur usure, et du déplacement fréquent d'objets). De surcroît, on observe une sédimentation de ces supports textuels, l'information ainsi délivrée est parfois redondante.

L'essentiel de l'information passe aujourd'hui par des livrets de salle ou des audioguides remis gratuitement en début de visite. Ils sont proposés en plusieurs langues. Pour celles-ci,

le choix relève parfois des besoins identifiés par l'étude de provenance des visiteurs (français, allemand, anglais pour les livrets de visite et les audioguides), d'un choix culturel (audioguide en alsacien), mais aussi d'opportunités lorsque le musée accueillait un stagiaire locuteur d'une langue encore non proposée pour les supports de médiation (chinois pour les livrets de visite et audioguides, espagnol pour les livrets). À terme, il serait nécessaire de vérifier l'adéquation de l'offre de supports de visite à la réalité de la fréquentation du musée (cas du japonais et de l'arabe), mais également de s'assurer que leur contenu tient compte des références culturelles de ces visiteurs souvent très différentes de celles de l'Alsace.

Ces supports posent par ailleurs des problèmes en matière d'usage. Les audioguides d'une manipulation plutôt agréable tombent régulièrement en panne et la maintenance n'est guère plus assurée si bien qu'en cas de forte affluence les caissières ne sont pas en mesure d'en proposer à tous les visiteurs qui le souhaitent. Quant aux livrets, encombrants et très dégradés, ils ne répondent plus aux exigences de qualité d'accueil du musée. Enfin, ces deux supports ne sont guère agiles dès lors qu'une salle est légèrement modifiée, voire dans certains cas, lorsqu'un objet est retiré provisoirement du parcours (pour des raisons de prêt ou de conservation préventive).

Il faut enfin noter qu'à l'exception d'un jeu invitant le jeune public à chercher des motifs « cachés dans le musée » ou des œufs et diffusé lors des périodes de Noël et de Pâques, il n'existe aucun dispositif de médiation à l'attention des familles.

Des mallettes de visite sont proposées à destination des personnes en situation de handicap visuel ou auditif, depuis 2021, un support de visite rédigé en FALC (facile à lire et à comprendre) pour les personnes en situation de handicap mental est en élaboration. Ces dispositifs permettent au musée de bénéficier du label tourisme et handicap.

Ainsi donc, lors de l'élaboration des supports de médiation en lien avec le nouveau parcours permanent, une réflexion sera à conduire sur ces outils, leurs publics cibles, leurs usages. Elle pourra s'appuyer sur une analyse fine des usages des supports existants tout en laissant la possibilité de développer des propositions novatrices.

4.6. Accueil et boutique

Dans une logique de rationalisation des ressources humaines, l'espace d'accueil et la boutique sont aménagés dans la même salle. Cette pièce, l'une des plus grandes du Musée offre un espace relativement agréable et fonctionnel. L'espace de repos (des cubes sur lesquels le public peut s'assoir) pourrait néanmoins être amélioré. En effet, nombre de personnes rencontrant des difficultés à se déplacer renoncent parfois à visiter le Musée. Lorsqu'elles sont accompagnées, il arrive fréquemment qu'elles s'installent sur ces tabourets pour attendre le reste du groupe. Ainsi, serait-il souhaitable que cet espace soit plus accueillant et confortable.

La boutique du Musée Alsacien est relativement bien garnie. Au sein du réseau des Musées de la Ville de Strasbourg elle est l'une de celles qui enregistrent les recettes les plus importantes[85]. Elle propose des produits dérivés des collections du Musée (cartes postales, carnets, porteclés). En plus de cela et depuis quelques années, elle se veut aussi une vitrine

[85] Voir en annexe n° 7.3. chiffres de ces dernières années

des savoir-faire actuels des artisans et artistes alsaciens établissant une continuité entre les collections du musée et le design et la création contemporaine.

Points forts

- *Importante programmation culturelle, succès des propositions les plus innovantes*
- *Mallettes de visite pour le public en situation de handicap visuel et auditif*
- *Importantes recettes de la boutique du musée*
- ***Succès de l'offre pédagogique auprès des petites classes, du** public germanophone et des groupes de français langue étrangère*

Points faibles

- ***Manque d'informations de contextualisation dans le parcours qui limite parfois la** compréhension des biens culturels exposés*
- *Vision un peu datée qui se dégage de la muséographie*
- ***Absence de salle d'exposition répondant aux attentes d'un musée moderne***
- *Absence de salle pédagogique*
- *Pas de dispositif permanent de médiation pour le public familial*

Propositions

- *Reprise du parcours permanent*
- ***Aménagement d'un espace d'exposition temporaire et d'un espace pédagogique dans l'extension du musée***
- *Meilleure a**daptation de l'offre de visite scolaire aux enjeux** actuels*
- ***Développement d'une offre hors les murs pour les centres socio**-culturels*

5. Le public[86]

5.1. Analyse des statistiques de fréquentation

Le PSC de 2008 indiquait qu'à la fin des années 1990, le Musée Alsacien était le musée le plus visité du Bas-Rhin. Si l'ouverture du Musée d'Art Moderne et Contemporain de Strasbourg a remis en cause cette situation, sans pour autant porter ombrage à la fréquentation du Musée Alsacien exprimée en valeurs absolues, la fréquentation du Musée, autour de 60-65.000 visiteurs annuelle reste honorable et en légère augmentation[87].

Toutefois, mis en regard avec les chiffres de fréquentation de l'ensemble des Musées de la Ville de Strasbourg, on observe un léger essoufflement[88].

Comment analyser cette tendance ? Désintérêt d'une part du public des musées pour les musées d'art et traditions populaires ? Offre plus riche et diversifiée des autres musées strasbourgeois (ouverture du Musée Tomi Ungerer – Centre européen de l'Illustration en 2007, réouverture d'une partie du Musée historique la même année puis du parcours complet en 2015) ? Absence d'une programmation d'expositions temporaires ambitieuses dans les salles du musée qui ne permet pas de renouveler l'intérêt du public local ? Une analyse qualitative conduite en 2019 dans le cadre d'une mission de service civique permet d'apporter quelques éléments de réponses (cf. infra).

Si le précédent PSC n'identifiait pas de public cible, il relevait que le public touristique était majoritaire. Les chiffres récents ne démentent pas cette tendance. En effet, du point de vue qualitatif et toujours évalué à l'aune de l'ensemble des Musées de Strasbourg, le Musée Alsacien apparaît comme un musée fréquenté par un public globalement plus âgé, plus touristique et notamment plus international (59,75% de Français en 2018 contre 67,6 pour l'ensemble des musées). Parmi ce public, il faut relever la forte présence de visiteurs Japonais (1012)[89] et Américains (2334). Mis en regard avec les commentaires du livre d'or, l'intérêt de ces derniers pour le musée peut s'expliquer notamment par l'importante émigration alsacienne historique vers les États Unis. Ainsi, nombre de descendants aiment à revenir sur les lieux d'origine de leurs ancêtres et découvrir comment ceux-ci vivaient[90].

---

[86] L'analyse des publics du Musée Alsacien se fonde sur 4 sources : une étude conduite entre 2009 et 2012 par l'Université et le CNRS sur les publics et pratiques de visite des Musées de Strasbourg, les données statistiques issues de la billetterie des musées, les questionnaires de satisfaction renseignés par le public à l'issue de la visite du musée dans le cadre de la charte Qualité Tourisme et un travail sur la perception du musée par le public et le non public, sur ce que le musée pourrait être, conduit dans le cadre d'une mission de service civique entre novembre 2018 et juillet 2019.

[87] Le pic de fréquentation observé pour l'année 2007 correspond au centenaire du Musée au cours de laquelle beaucoup d'événements ont été programmés. A contrario, l'importante baisse de l'année suivante s'explique par la mise en conformité du bâtiment qui a nécessité une fermeture de plusieurs mois.

[88] Se reporter aux données statistiques en annexe n° 6.1.

[89] Alors que, comme il a été note plus haut, il n'existe pas d'outils de médiation à leur attention.

[90] 30 mai 2018 Tracey Dixon : "(…) *My grandmother came from Battenheim. It was fantastic to see what her life must have been like. Thank you*", Septembre 2018 : "*Wonderful museum !*

5.2. Satisfaction des visiteurs

Le questionnaire proposé dans le cadre du label « Charte Qualité Tourisme » et renseigné par les visiteurs en fin de visite d'avril à juin 2019 met en avant leur grande satisfaction quant à l'expérience de visite. La qualité de la visite est largement plébiscitée, ce que confirment également les mentions figurant dans le livre d'or. Un retour, un peu plus mitigé, quoique restant globalement positif, porte sur la signalétique. En effet, si certains visiteurs apprécient le parcours quelque peu labyrinthique au sein du musée, d'autres sont déroutés et souhaiteraient pouvoir s'orienter ou être mieux guidés. Cet élément semble d'autant plus nécessaire que, d'après les retours des agents d'accueil et de caisse, le public qui vient au musée pour la première fois ne se rend pas compte de l'ampleur du parcours. En effet, un œil non averti ne peut pas voir de l'extérieur que le musée se déploie non dans un mais trois immeubles répartis en cinq bâtiments.

5.3. Image du musée auprès des publics et des publics potentiels

Parallèlement à l'engagement de la rédaction du projet scientifique culturel et éducatif, un travail a été conduit sur l'image du musée auprès de la population locale, public et non public, dans le cadre d'une mission de service civique. Les résultats n'avaient pas pour vocation première à alimenter le bilan du projet scientifique culturel et éducatif. Toutefois, les lignes de force qui s'en dégagent sont tellement nettes qu'il nous a paru pertinent de les faire figurer ici[91].

En effet, de ces échanges avec le public local se dégage l'image d'un musée riche, charmant, chaleureux, permettant un voyage dans le temps mais figé. Il apparaît comme une institution importante à l'échelle de la Ville mais avant tout à destination des touristes (ou, a contrario, des Alsaciens « de souche »[92]), à laquelle la population est attachée sans pour autant le fréquenter régulièrement (une visite en moyenne tous les trente ans). C'est un lieu que l'on visite avec ses enfants, ses petits-enfants ou lorsque des amis viennent rendre visite, dans une démarche de transmission ou de découverte mais pas nécessairement pour sa propre délectation[93]. Il apparaît même comme vieillot et poussiéreux, véhiculant une image figée de l'Alsace voire rebutant auprès de certaines personnes qui, bien que résidant et étant nées sur le territoire alsacien, ne se sentent pas Alsaciens ou, à tout le moins, ne se reconnaissent pas dans l'image véhiculée du territoire par le musée[94].

A descendant of Alsatian émigrés to Pennsylvania of 1749", 5 octobre 2018, de Karl et Marilyn, New Mexico : « *Wonderful to share the Alsatian experience of my ancestors!* »,

[91] Une synthèse de ce travail figure en annexe n° 6.2.

[92] « *Quand tu entends « Musée Alsacien », tu te demandes si tu as le droit d'y aller ou si c'est simplement réservé aux Alsaciens* » (témoignage d'une jeune femme résidant à Strasbourg, née en Lorraine et d'origine marocaine).

[93] « *J'ai moins envie d'y aller puisque je vis ici. J'irai plus tard, le musée est là et restera là.* » (Jeune mère de famille, Strasbourg).

[94] « *Je n'éprouve aucune attirance pour le Musée Alsacien, ni d'intérêt à le faire découvrir aux plus jeunes* » (éducateur et directeur d'une association cultuelle musulmane, Strasbourg).

5.4. Ce que pourrait être le musée

Durant les mêmes échanges, les personnes interrogées étaient invitées à s'exprimer sur les sujets qu'elles souhaiteraient voir traiter au Musée Alsacien. Dans ce domaine aussi, des similitudes ont pu être observées. Celles-ci font émerger des attentes concernant l'histoire de la région (attente exprimée aussi dans les questionnaires renseignés par les visiteurs) expliquant son caractère biculturel, le brassage des populations, des cultures et des religions, l'ouverture à l'Europe, la langue, les traditions et notamment les traditions culinaires.

Du point de vue formel, s'expriment des attentes sur des témoignages et des explications qui, par-delà la dimension esthétique des objets présentés, permettraient de les « incarner » et de mieux comprendre leurs usages. Quant à la muséographie, si l'ensemble des personnes sondées s'accordent sur la grande qualité esthétique du musée qu'il faut préserver, les avis divergent sur la place à accorder aux supports multimédia[95].

Points forts

- *Chiffres absolus de fréquentation plutôt bons*
- *Très bon taux de satisfaction des visiteurs effectifs du musée*

Point faibles

- *Image plus contrastée du musée auprès des habitants* ***: attachement d'une partie des personnes interrogées mais également image d'un musée figé.***
- ***Sentiment d'exclusion d'une partie de la population vis****-à-vis du Musée Alsacien*

Propositions

- *Développer le propos du M****usée à l'adresse du public local***
- ***Mieux prendre en compte au Musée la diversité de l'Alsace d'aujourd'hui***
- ***Associer les habitants, dans leur diversité, à l'****évolution du Musée*

[95] « *Si le musée devenait moderne, cela enlèverait le charme du lieu (…) Les nouvelles technologies n'apporteraient rien de plus et le dénatureraient* » (groupe de participants centre socio-culturel de Hautepierre, Strasbourg). « *Il faut sortir le musée de son côté statique par la méthode participative ou une projection 3D* » (femme, 50 ans).

6. Les réseaux et les partenaires

6.1. Réseaux de musées

Le Musée Alsacien s'inscrit dans un maillage muséal extrêmement riche.

6.1.2. Le réseau des Musées de la Ville de Strasbourg

À l'échelle municipale, il appartient au réseau des Musées de la Ville de Strasbourg. Placé sous la responsabilité d'un directeur, Paul Lang, ce réseau de 11 musées et institutions muséales est l'un des plus importants de France en termes d'effectifs et de diversité des métiers[96]. Chaque établissement possède son propre responsable, son équipe de conservation et d'agents d'accueil et de surveillance. Les autres missions sont quant à elles mutualisées – avec la présence ou non d'agents affectés ou référents pour chaque musée – ou externalisées[97].

Ce mode d'organisation implique pour la conservatrice cheffe d'établissement, comme pour l'ensemble des chefs d'établissements du réseau, de panacher un management hiérarchique « classique », fonctionnel (pour les agents relevant de services mutualisés ou externalisés mais dont les agents sont affectés au Musée) et pas de management direct (pour les agents relevant de services mutualisés sans affectation au Musée). En découle la nécessité d'une forte anticipation pour partager au mieux les moyens humains, financiers et logistiques et implique des échanges réguliers entre les différents établissements et les services transversaux. Il génère quelques fois aussi un sentiment d'absence de visibilité de le part des équipes de conservation des musées sur les processus décisionnels, les budgets, voire la charge de travail et les objectifs des agents relevant des services transversaux. Il a également parfois entraîné certaines tensions, les équipes du musée ayant le sentiment que leurs besoins n'étaient pas entendus par les services transversaux, voire, jusqu'à une période récente, de la direction, et se retrouvaient à effectuer des tâches qui relevaient normalement des services transversaux sans en avoir ni les compétences, ni les ressources humaines et matérielles nécessaires pour les mener à bien. Inversement il a été reproché au musée de trop fonctionner en vase clos, s'affranchissant parfois trop rapidement de l'accompagnement et des étapes de validation que nécessitent cette organisation en réseau. Il ne s'agit pas ici de désigner les fautifs mais bien plutôt d'entendre ces doléances de part et d'autre pour comprendre à quelles réalités, mais aussi à quels ressentis elles renvoient et trouver ainsi un terrain d'entente.

De surcroît au sein du réseau, un positionnement clair de chaque institution est souhaitable afin d'éviter toute redondance ou concurrence. Cet aspect devra constituer un point de vigilance pour le Musée Alsacien dont les collections pourraient entrer en « conflit » avec

[96] En plus du Musée Alsacien, font partie de ce réseau : le Musée Historique, le Musée de l'Œuvre-Notre-Dame Arts du Moyen Âge, Le Musée Archéologique, le Musée des Arts-Décoratifs, le Musée des Beaux-Arts, le Musée Tomi-Ungerer Centre européen de l'Illustration, Le Musée d'Art Moderne, le Musée zoologique et Contemporain ainsi que le Cabinet des Dessins et des Estampes, l'Aubette 1928, la Bibliothèque des Musées. L'ensemble des équipes comptabilise près de 300 agents.

[97] Cf. infra, les moyens humains.

le Musée des Arts décoratifs, le Musée historique voire, pour les périodes les plus récentes avec le Musée d'Art moderne et contemporain.

Ces limites posées, il convient de souligner les nombreux avantages de ce fonctionnement. La mise en réseaux offre des ressources qu'il ne serait possible de mobiliser autrement et permet de pouvoir bénéficier en interne de compétences rares dans de nombreux musées même de grande importance tels qu'un service éditorial, un community manager, un ferronnier, etc.. Il permet, pour les projets jugés majeurs de bénéficier de ressources financières mais aussi de relais en matière de communication dont il n'y pas tant d'équivalents parmi les musées de région. De même, il offre des possibilités de partenariats très naturels entre les institutions permettant de proposer des expositions communes, des parcours complémentaires mais aussi de mettre en œuvre des politiques de dépôt d'un musée à l'autre ou tout simplement d'échanges intellectuels entre les équipes de conservation.

6.1.2. Réseau régional

À l'échelle du territoire alsacien, du Grand Est et du Rhin supérieur, le Musée compte plusieurs institutions bénéficiant ou non de l'appellation Musées de France dont le propos apparaît comme complémentaire. Il s'agit notamment de certaines institutions plus importantes que le Musée Alsacien dont une partie des collections traite d'ethnographie (Colmar, Musée Unterlinden, Nancy, Musée lorrain, Karlsruhe, Badisches Landesmuseum) mais également de taille similaire (Ecomusee d'Alsace à Ungersheim, Musée historique de Mulhouse). À cela s'ajoute un important maillage de structures de petite et moyenne tailles traitant soit d'un aspect de la culture alsacienne ou rhénane (Musée du fer de Reichshoffen, Musée de la céramique à Betschdorf, Musée du Pétrole de Pechelbronn, musée de l'imagerie de Pfaffenhoffen, musée du vignoble et du vin d'Alsace de Kientzheim, Musée judéo-alsacien de Bouxwiller) soit d'un territoire plus restreint (Bouxwiller, Musée du Pays du Hanau, Kutzenhausen, Maison rurale de l'Outre Forêt, Haguenau, Musée Alsacien, Musée Westercamp de Wissembourg, Musée sundgauvien d'Altkirch, Musée paysan d'Oltingue, Musée d'art et traditions populaires d'Offwiller, musée du patrimoine et du judaïsme alsacien de Marmoutier) auxquels s'ajoutent également plusieurs centres d'interprétation du patrimoine relevant ou non du réseau des Villes et Pays d'Art et d'Histoire[98]. Les différentes thématiques abordées par ces institutions et leur différence de statuts (musées associatifs ou relevant de collectivités, dotées ou non de personnel dédié, scientifique ou non, etc.) constitue une richesse à l'échelle du territoire alsacien.

Néanmoins, cette richesse muséale ne va pas sans générer certaines redondances, notamment entre le Musée Alsacien et les institutions de plus petite taille dont le propos reprend parfois une ou plusieurs sections du musée. Un travail de mise en réseau serait nécessaire pour limiter ces redites (ou dans certains cas les assumer en connaissance de cause), mais aussi pour mieux tirer parti de ces complémentarités. Dans cette logique, il conviendra de définir la place qu'occupera le Musée Alsacien.

En effet, à ce jour, il n'existe aucun lien formalisé entre le Musée et ces structures, ce manque est accru par l'absence au sein de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'un conseiller pour l'ethnologie qui aurait pu, en partie contribuer à l'animation de ce

[98] Voir en annexe n° 1 les cartes pour les musées du Grand Est

réseau. L'association des Musées du Grand Est ou le Réseau du Pass Musée (à l'échelle du Rhin supérieur), dont le Musée Alsacien est membre, regroupe toute sorte de musées et non pas seulement des structures à vocation ethnographique. À l'inverse, si le Musée entretient des liens avec certains établissements ethnographiques, ceux-ci se sont noués de manière informelle autour de projets communs (colloque avec le Musée Alsacien de Haguenau, journée d'étude avec le Musée Unterlinden, exposition avec le Musée lorrain). Il convient toutefois de noter l'exception du réseau animé par la DRAC autour des collections textiles. Enfin, à ce jour, ces relations ne concernent que des musées français alors que, compte tenu de la localisation et de l'histoire du Musée, celui-ci aurait vocation à nouer des partenariats avec d'autres musées allemands ou suisses du Rhin supérieur.

6.1.3. Réseaux nationaux et internationaux

À l'échelle nationale, le Musée est membre depuis 2015 de la Fédération des Écomusées et Musées de Société (FEMS) réseau associatif de professionnels qui réunit « *des structures plaçant l'homme et le territoire au centre de leur projet et s'intéressant aux faits de société…* »[99]. Grâce aux rencontres professionnelles qu'elle propose chaque année, aux projets portés à l'échelle du réseau mais aussi grâce aux nombreux contacts qu'elle permet entre professionnels, la FEMS joue pour le Musée Alsacien un rôle de ressource majeur pour penser sa relation au public, au territoire et se projeter dans l'avenir. Depuis 2019, le Musée s'est davantage investi dans le réseau en devenant membre administrateur. Il est par ailleurs sollicité pour devenir correspondant régional afin d'animer le réseau des membres à l'échelle du Grand Est.

À l'échelle internationale, les liens, avant tout personnels, qui existaient entre le Musée Alsacien et le Musée ethnographique de Berlin (Museum für Völkerkünde, aujourd'hui Museum Europäischer Kulturen) se sont distendus après le départ en retraite des conservateurs.

Enfin, un partenariat a été noué en 2019 avec le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges, à Vaudreuil-Dorion au sud de Montréal, à l'occasion d'un projet d'échanges France-Canada. Conçu autour de la notion de Musée engagé/Musée citoyen, il permettra des échanges de professionnels en 2019 et 2020 et par-delà, nous l'espérons, donneront lieu à un partenariat et des échanges de bonnes pratiques à plus long terme.

6.2. Réseaux de recherche

En préalable à la présentation des liens entre le Musée et les réseaux de recherche il apparaît nécessaire de souligner, notamment en lien avec les questions relatives aux réseaux de recherche évoquées précédemment, que l'équipe de conservation et de médiation du musée, compte à ce jour des historiens et des historiens de l'art mais aucun ethnologue ni sociologue.

L'Université de Strasbourg propose des enseignements qui ont un rapport avec les collections du Musée Alsacien : l'ethnographie, l'histoire de l'art, la sociologie et l'histoire, avec, en particulier, une chaire d'Histoire d'Alsace.

Bien qu'un partenariat ait été engagé entre 2013 et 2016 avec l'institut d'ethnologie de l'Université de Strasbourg qui a permis au musée d'intervenir dans les cours de muséologie

[99] Site web de la fems :http//fems.asso.fr/qui-sommes-nous/ page consultée le 20 juillet 2019.

proposés et d'accueillir des étudiants, l'intégration des collections du musée dans des projets de recherche est resté limitée car jusqu'à une période très récente, les enseignants de l'institut se consacraient presque exclusivement aux territoires extra-européens. Néanmoins, l'arrivée en 2020 de nouveaux enseignants chercheurs travaillant sur le territoire européen ouvre de nouvelles opportunités dont il faudra se saisir. De même, les contacts avec les historiens de l'art, qui ne prisent guère l'art populaire, étaient, jusqu'à une période récente quasi inexistants. C'est avec les historiens de l'Alsace que les affinités sont les plus grandes, mais il est difficile de démontrer que des objets peuvent aussi être considérés comme des témoins de l'histoire. Difficulté supplémentaire en Alsace, une grande partie de la documentation et de la bibliographie est écrite en allemand, langue qui est de moins en moins pratiquée par les étudiants, et encore moins la lecture du gothique manuscrit – que l'on trouve pourtant sur beaucoup d'objets et documents du Musée Alsacien.

Le "Laboratoire de Sociologie Européenne" de l'Université de Strasbourg est parfois un partenaire, selon les thèmes de recherche de ses membres. Mais les mémoires d'étudiants, publications et colloques dans le domaine de l'ethnographie alsacienne sont assez rares.

Ainsi, depuis 2007 à l'exception d'un mémoire d'architecture sur l'histoire des bâtiments du musée, les collections du musée n'ont fait l'objet d'aucun travail de recherche universitaire quelle que soit la discipline considérée.

En 2007, à l'occasion d'une exposition programmée au Musée de Bretagne sur les costumes, *Des habits et nous. Vêtir nos identités*, contact a été pris avec un universitaire de Rennes proposant une approche renouvelée du costume. Ce premier contact s'est prolongé en 2018 à l'occasion de l'exposition programmée au Musée Alsacien, *Costumes d'Alsace, étoffes d'un monde*. L'organisation commune d'un colloque avec le groupement d'intérêt scientifique « Corps apparence, société » (GIS ACORSO) dirigé par ce chercheur a permis d'interroger les collections de costumes du musée. L'adhésion du Musée au GIS en 2019 devrait permettre de nouer des échanges dans ce domaine avec d'autres chercheurs et institutions patrimoniales françaises et européennes.

6.3. Réseaux culturels et socio-culturels

Strasbourg bénéficie d'un riche maillage d'institutions et d'associations culturelles et socio-culturelles. Ces dernières années, porté par une volonté d'ouverture et de renouvellement des publics, le Musée a noué de nombreux partenariats à l'occasion de projets événementiels ou d'expositions. L'un des objectifs majeurs de ces partenariats était de renouveler l'intérêt du public pour le musée et le regard porté sur ses collections.

Ainsi, parmi les partenaires réguliers du Musée peut-on mentionner la Haute École des Arts du Rhin (HEAR), le Festival Européen du Film Fantastique de Strasbourg, la galerie Ritsch-Fisch spécialisée dans l'art brut, le Shadock fabrique du numérique, l'Office pour la Langue et la Culture d'Alsace, le Conseil des Résidents Étrangers. Par ailleurs, certains projets ont permis de nouer des liens avec d'autres structures relevant du domaine culturel, mais également du champs social, traduisant en cela, le désir du musée de s'ouvrir à la diversité : La Chambre association proposant une formation et des expositions dans le domaine photographique, lycées professionnels, Conservatoire de Strasbourg, association Oberholtz œuvrant auprès de mineurs réfugiés isolés, centres socio-culturels,

Makers for Change, association œuvrant pour l'inclusion des personnes issues des migrations forcées.

Ces différents partenariats, qui à chaque fois ont donné lieu à un événement et/ou une exposition, se sont dans l'ensemble avérés très fructueux, notamment en terme d'image du musée. Ils constituent donc un levier intéressant pour faire évoluer le musée et renouveler ses publics et mériteraient à ce titre d'être poursuivis et enrichis.

Points forts

- *Importantes ressources issu**es de l'appartenance de l'institution à un réseau de** musées*
- ***Importance du maillage de musées de société à l'échelle du territoire alsacien***
- *Musée bien intégré dans les réseaux professionnels et socio-culturels*

Points faibles

- *Absence de liens réguliers entre les musées de société du territoire alsacien*
- *Rupture des liens avec les musées de société allemands*
- ***Liens ténus avec le milieu de la recherche surtout à l'échelle locale***

Opportunité

- ***Arrivée à l'institut d'ethnologie de maîtresses de conférence travaillant sur l'aire** européenne*
- ***Positionnement du Musée à l'échelle de la Fédération des** Ecomusee et Musées de Société comme référent régional*

Propositions

- ***Positionner le Musée comme animateur d'un réseau de musées de société à l'échelle du territoire al**sacien*
- *Renouer des contacts avec les musées de société allemands et suisses **prioritairement à l'échelle du Rhin Supérieur***
- *Susciter un nouvel intérêt de la part du milieu de la recherche pour le Musée Alsacien.*

7. Les moyens

7.1. Les moyens humains

Il convient tout d'abord de souligner **la bonne ambiance et l'esprit d'équipe** qui unit les personnes qui travaillent au Musée Alsacien en dépit des différences de statuts (cf. infra). En effet, que cela soit dû à l'esprit « *heimisch* » qui émane des bâtiments, à la tradition de convivialité qui unit les membres de l'équipe (des repas réunissant toutes les personnes travaillant au musée sont régulièrement organisés) ou l'organisation d'opérations ponctuelles mobilisant toutes les compétences et mêlant les membres de l'équipe (grand dépoussiérage collectif des vitrines), force est de constater que globalement les agents se sentent bien au musée et y sont attachés.

Les ressources humaines du Musée étant partiellement externalisés et mutualisées avec les autres Musées de la Ville de Strasbourg, il est difficile de donner un chiffre exact en équivalents temps plein.

Cette tendance à la mutualisation des moyens humains, qui s'est accrue depuis le précédent PSC, cumulée à une réduction des postes mise en œuvre à l'échelle de la direction de la culture a conduit à la suppression de deux postes rattachés au musée (1 poste de concierge, 1 poste de technicien chargé de la conservation préventive) désormais mutualisés et rattachés à des services transversaux (service technique et service de la régie des œuvres). Bien que cette mutualisation présente d'indéniables avantages, comme il a été vu précédemment, elle conduit parfois à certaines difficultés. En matière de management tant pour la direction du musée que pour les agents (distinction entre management hiérarchique et fonctionnel) elle nécessite une communication régulière à la fois à l'échelle du musée et des agents qui y sont affectés (quel que soit leur statut et qu'ils relèvent hiérarchiquement ou non de l'autorité du conservateur chef d'établissement) mais également entre la direction du musée et les responsables des services transversaux. En période d'intense activité, conserver ce lien de communication n'est pas toujours chose évidente. De même, la mutualisation peut entraîner dans certains cas une dissolution de la responsabilité des membres des équipes transversales dont certains ne se sentent pas aussi personnellement impliqués que s'ils étaient directement rattachés au musée.

Au 31 décembre 2018, on peut estimer le nombre d'équivalents temps plein travaillant pour le Musée Alsacien à environ 21 ETP auxquels s'ajoutent des ressources humaines partagées (régie des œuvres, services techniques, administration, communication, etc.).

Du point de vue scientifique, à la suite de la suppression du poste de chargé de conservation préventive en 2015 et jusqu'au 1er janvier 2019, l'équipe de conservation était constituée de deux agents seulement : la conservatrice et son adjoint. La transformation du poste d'assistante en poste d'assistant scientifique en janvier 2019 a permis de renforcer quelque peu ces effectifs, tout en répartissant l'ensemble des tâches administratives sur les trois agents. En dépit de ce changement et bien qu'à l'exception de celle du Musée d'Art moderne et contemporain, elle ne soit pas moins conséquente que celles des autres musées du réseau, force est de constater que cette équipe est sous-dimensionnée au vu de l'importance des collections et des tâches quotidiennes scientifiques, muséographiques, de conservation et de gestion de l'établissement. Par

ailleurs, du point de vue des spécialités, elle est constituée de trois personnes historiens et historiens de l'art et ne compte aucun ethnologue. Si l'hypothèse d'un renforcement sous forme d'une création de poste de cette équipe serait souhaitable, elle ne paraît guère réaliste, à court terme du moins. Le recourt à des stagiaires, la mise en place de partenariats scientifiques mais également pour certaines missions, une certaine polyvalence des agents apparaissent comme une nécessité et devront être poursuivis, encadrés et développés.

D'autre part et, même si cela concerne l'ensemble des musées de Strasbourg en dehors du Musée d'Art moderne et contemporain, il faut souligner la faiblesse des moyens accordés à la médiation : un seul agent, assisté pour certaines visites de conférenciers vacataires. Cette situation implique un étroit travail entre le médiateur référent et l'équipe de conservation même si, comme il a été vu plus haut, la charge de travail de celle-ci est déjà conséquente.

En plus de ces ressources directement affectées au musée (même si hiérarchiquement, les agents ne relèvent pas tous de l'autorité du conservateur chef d'établissement), s'y ajoutent d'autres partagées à l'échelle de la direction des Musées de Strasbourg qui lui permettent de disposer :

- d'une direction administrative et financière
- d'un service de la régie des œuvres
- d'un service de restauration
- d'un service technique
- d'un service des expositions et des programmes publics
- d'un service de communication
- d'un service éditorial
- d'un service de documentation et de photographie
- d'un département de la sécurité et de la prévention
- d'un département de la régie des recettes

Ces services se sont étoffés, voire créés pour certains (service de la coordination des expositions et des programmes publics) ces dernières années. Ils apportent ainsi une aide supplémentaire et appréciable pour le musée mais cela a également parfois créé des redondances entre les missions des agents des services transversaux et ceux rattachés au Musée Alsacien sur les missions de gestion du bâtiment et de suivi des expositions. Cet aspect devra être pris en compte et traité dans le cadre de la réorganisation des missions des membres de l'équipe du Musée.

7.2. Les moyens financiers

À l'instar des moyens humains, les moyens financiers sont également mutualisés à l'échelle de la direction des musées, ce qui rend complexe toute analyse fine. Ainsi, outre les crédits nécessaires à l'entretien des bâtiments, les dépenses en matière d'acquisition, de restauration ou d'exposition ne sont pas affectées par musée et font l'objet d'un arbitrage à l'échelle de la direction des Musées en lien avec les responsables des autres établissements. Des changements intervenus à partir de 2019 dans l'organisation administrative et financière du réseau menés à l'initiative de l'administration générale permettent depuis une période très récente une meilleure visibilité des différents postes

budgétaires, notamment lors des demandes budgétaires. Toutefois l'absence de recul ne permet pas pour le moment de tracer une évolution chiffrée sur le long ou le moyen terme. Il convient néanmoins de souligner qu'à l'occasion du changement de direction du réseau des Musées de Strasbourg, un rééquilibrage s'est opéré entre les différentes institutions dont le Musée Alsacien a profité.

Point forts

- *Équipe du Musée soudée et motivée*
- *Moyens financiers accrus depuis 2018*

Points faibles

- *Mutualisation accrue des postes qui a conduit à la perte de deux équivalents temps plein pour le musée*
- ***Absence d'ethnologue au sein de l'équipe scientifique du musée***

Propositions

- ***Améliorer le travail en transversalité à l'échelle du réseau des musées***
- ***Mobiliser l'ensemble de l'équipe du musée autour de projets et d'objectifs partagés***
- ***Renforcer l'équipe***

3e partie – Le Musée Alsacien demain – le projet

1. Les enjeux

Remarque liminaire

Le présent projet est conçu dans le contexte d'une** rénovation **et d'une** extension du musée **dont la mise en œuvre et le périmètre ne sont pas à ce jour arrêtés.** Ainsi, certaines orientations développées ci-**après, telles que l'esquisse d'un nouveau parcours** de visite, ne verraient leur concrétisation que dans plusieurs années, peut-être au-delà de la période de validité du projet scientifique culturel et éducatif. Toutefois leur élaboration **nécessite qu'elles soient envisagées très en amont d'où leur présence dans ce document. La période de gestation qui s'ouvrira, entre l'appro**bation de projet scientifique culturel et éducatif et **l'engagement** des travaux, pourrait ainsi être mise à profit pour affiner et approuver les orientations présentées dans le projet. Ainsi et afin de faciliter la lecture de ce document, un tableau synthétique reprendra en annexes[100] les préconisations devant **être réalisées à court terme (avant la mise en œuvre du projet de rénovatio**n et **d'extension) et celles qui devront l'être à plus long terme.

L'histoire du musée, la richesse de ses collections, sa situation dans une grande ville française frontalière dynamique mais sujette à de fortes inégalités sociales, au cœur d'un territoire fortement marqué par les identités nationales et régionales ainsi que les axes de la politique culturelle définis par la Ville et l'Eurométropole plaident pour définir quatre enjeux stratégiques et transversaux. Exposés ci-après, ceux-ci se déclineront de manière opérationnelle dans les aspects du fonctionnement et de la gestion du musée.

Enjeu 1 : Un musée régional, transfrontalier à rayonnement international

De par son histoire et ses collections, le Musée Alsacien a une vocation régionale dans le sens où son propos permet d'embrasser l'ensemble du territoire alsacien. Il constitue de surcroît fréquemment une porte d'entrée pour le public touristique qui, en arrivant à Strasbourg, découvre la culture alsacienne. Par ailleurs, il s'inscrit dans un maillage d'une dizaine de musées de société dans ce territoire. À ce titre, il peut avoir vocation sinon à coordonner, du moins à animer un réseau de musées de société à l'échelle du territoire.

En plus de sa dimension régionale, sa situation géographique, son histoire et la nature d'une partie de ses collections plaident pour une ouverture du Musée Alsacien **à l'échelle** du Rhin supérieur. Cette approche s'inscrit parfaitement dans la politique portée par la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg en matière de culture régionale qui entend celle-ci comme une dynamique d'ouverture vers les territoires du Rhin supérieur et la valorisation de la double culture de Strasbourg, et plus largement de l'Alsace[101]. Elle devrait même à terme devenir un axe de développement des collections qui pourrait, dans un premier temps, s'amorcer en privilégiant une contextualisation de l'Alsace à l'échelle de ce territoire transfrontalier.

[100] Voir annexe n° 10.
[101] Cf. annexes n° 9.1 et 9.2

D'autre part, l'importance de certains de ses fonds, qui constituent des collections de référence, lui permet de jouer un rôle à l'échelle nationale voire internationale qu'il convient de développer au travers de projets de collaboration.

Mots-clefs : territoire, partenariat, ambition, frontière et transfrontalier

Enjeu 2 : Un musée de société respectueux de son histoire et ouvert sur le présent

L'histoire du Musée Alsacien, ses collections et sa muséographie en font un ensemble remarquable parmi les musées de société et reconnu comme tel. Il importe de préserver cette image ainsi que l'ambiance qui émane du musée mais celui-ci doit également être capable d'élargir voire de renouveler son propos en abordant des questions de société actuelles tout en les inscrivant dans une perspective historique. Le musée doit être un lieu où le visiteur s'interroge, où la découverte de l'Alsace permet de mieux comprendre le monde dans lequel il vit[102]. Cette ouverture peut passer par un renouvellement partiel du parcours muséographique mais également par des outils de médiation, des expositions ou des dispositifs temporaires qui n'impactent pas ou peu l'atmosphère du musée.

Mots-clefs : questionnement, esprit critique, ambiance

Enjeu 3 : Un musée engagé : dimension expérimentale et citoyenne

En tant que musée de société, le Musée Alsacien fait sienne la notion de « musée citoyen » exposée dans la synthèse de la mission Musées du XXIe siècle[103]. Musée de territoire, il ne doit pas être le lieu d'un entre soi, mais au contraire, être un espace d'ouverture, d'accueil pour les communautés. Il doit pouvoir démontrer qu'une culture, quelle qu'elle soit, ne peut fonctionner en vase clos et se nourrit d'apports exogènes et d'échanges. À ce titre, le Musée Alsacien ambitionne de jouer un rôle pilote en matière d'accès à la culture et d'accueil des populations immigrées ou réfugiées.

Affiche de l'exposition *Babel Stùb* conçue en 2019 avec le Conseil des Résidents Étrangers de Strasbourg.

---

[102] Mentionnons à titre d'exemple les questions de folklore et de constructions identitaires, traitées plus bas. Abordées avec distance et replacées dans leur contexte historique (celui de la construction des états nations puis des conflits du XXe siècle), celles-ci peuvent être riches d'enseignement pour comprendre certains phénomènes contemporains tels que la recherche du pittoresque dans le contexte de développement de l'économie touristique, les mouvements eurosceptiques, voire les replis identitaires face aux phénomènes de globalisation.

[103] « Le réseau des Musées de France et, plus largement le paysage muséal français, est parfaitement en mesure d'incarner une conception anthropologique de la culture, reflétant la pluralité culturelle, à même de ressouder les liens sociaux et projeter notre société dans un avenir moins conflictuel », Rapport de la Mission Musées du XXIe siècle, volume I, synthèse, février 2017, p. 20.
http://www.culture.gouv.fr/var/culture/storage/pub/musees21_vol1/index.htm#/21 page consultée le 14 novembre 2019.

Il s'agira ainsi pour le Musée de s'approprier et de mettre en pratique la notion de droits culturels[104] et de devenir un espace où la population et le public, s'ils le souhaitent et à des degrés divers selon les projets, peuvent s'investir, participer, réagir. Il conviendra alors de réinterroger la posture des professionnels du Musée pour privilégier avec bienveillance, une démarche de co-contruction et d'interaction.

Le Musée Alsacien devra par ailleurs intégrer la notion d'impact environnemental dans tous les aspects de son fonctionnement ; qu'il s'agisse des produits proposés en vente à la boutique ou de la production d'expositions, en employant autant que possible les éléments des scénographies antérieures ou, lorsque ce n'est pas possible, en en proposant l'usage à d'autres structures, ou de ses supports de médiations afin de réduire autant que faire se peut l'impression de documents. Bien entendu, le projet d'extension du musée devra intégrer la démarche environnementale.

Le Musée entend enfin mettre en œuvre cette ouverture en explorant de nouvelles formes de médiation et d'animation. Le succès remporté depuis 2016 par une programmation événementielle plus inattendue incite à poursuivre dans cette direction, en nouant des partenariats avec des structures et institutions s'adressant habituellement à d'autres publics, en effectuant une veille sur les nouveaux usages dans les équipements culturels. Il demeure néanmoins, que cette ouverture doit être respectueuse de l'institution muséale, de ses collections et de sa démarche scientifique.

Mots-clefs : ouverture, environnement, curiosité, engagement, participation, bienveillance

Enjeu 4 : Un lieu de ressources sur la culture alsacienne et rhénane

Par-delà sa vocation patrimoniale, mais en lien étroit avec celle-ci, le musée ambitionne d'être un lieu de ressources sur la culture régionale mettant en avant son histoire, mais également son actualité et sa vitalité. Il s'agira ainsi de valoriser les nombreux créateurs (artisans et artistes) ainsi que l'ensemble des acteurs qui font vivre et renouvellent les cultures régionales et rhénane. Cette dynamique, qui s'inscrit dans l'un des axes stratégiques définis par l'Eurométropole, se fera en lien étroit avec l'ensemble des acteurs œuvrant d'ores et déjà dans ce domaine à l'échelle de la Ville de Strasbourg mais également, dans la mesure des moyens accordés à l'échelle régionale. Dans ce cadre, un rapprochement avec la Collectivité européenne d'Alsace, cheffe de fil en matière de culture régionale apparaît nécessaire.

Cette approche régionale se voudra résolument ouverte. Il s'agira en premier lieu de valoriser la dimension biculturelle et transfrontalière de la culture alsacienne. La notion de frontière, si présente dans l'histoire régionale doit être valorisée dans une démarche d'affirmation régionale ou locale conduisant non pas à un entre soi mais au contraire

[104] Pour la définition de la notion de « droits culturels » et leur application dans le champs muséal, cf. l'article de Patrice Meyer-Bisch dans la synthèse de la journée d'étude organisée en janvier 2019 par l'ICOM France et le Musée de Bretagne « Musées et droits culturels » : https://www.icom-musees.fr/sites/default/files/2019-11/Publication%20Muse%CC%81es%20et%20droits%20culturels.pdf (page consultée le 16 décembre 2019).

portée par une dynamique d'ouverture. L'Alsace devra être présentée non pas comme un espace de confins de la France ou de l'Allemagne mais comme un trait d'union entre l'Europe occidentale et l'Europe médiane/centrale.

Mots-clefs : création, acteurs, frontière, biculturalité

Le musée ambitionne de :

- ***s'inscrire dans son territoire régional** et transfrontalier tout en rayonnant au niveau national et international*
- ***évoluer d'un musée d'art et traditions populaires (un musée du folklore ?) alsacien** vers un musée de société alsacien et rhénan abordant les questions relatives aux communautés, aux identités, **aux notions d'altérité et de vivre ensemble***
- ***mettre en œuvre** les droits culturels ainsi que les principes de musée citoyen et de musée protéiforme, tels que développés dans le rapport de la mission Musées du XXIe siècle.*

2. Du musée d'arts et traditions populaires alsaciens au musée des sociétés alsacienne et rhénane

2.1. Principes généraux

2.1.1. Société

Le musée ne traite essentiellement aujourd'hui que de l'Alsace rurale de la seconde moitié du 18e siècle au début du 20e. Il s'agira de modifier et d'enrichir ce propos. Cette démarche implique d'une part de renoncer à la partition ville/campagne, dont l'historiographie des dernières décennies a démontré qu'elle n'était pas véritablement fondée[105], pour aborder le territoire alsacien dans sa totalité. Il en va de même de la période chronologique embrassée par le propos du parcours permanent et en grande partie par les collections. En effet, il ne paraît guère défendable aujourd'hui, eu égard notamment aux conclusions de la mission « Musées du XXIe siècle », mais aussi de manière plus large, face aux enjeux de notre société et au souhait du musée de renouer avec le public local, de tenir un propos qui n'inclue pas les périodes plus récentes. Il ne s'agit pas de remettre en question l'image du musée dont le charme opère toujours, mais d'être à même d'offrir des ouvertures sur la société actuelle.

Par ailleurs, à l'échelle du territoire alsacien, il n'existe aucun musée qui présente de manière synthétique l'Alsace, son histoire et celle de ses communautés. Or, la forte fréquentation touristique du Musée Alsacien, les liens qu'il entend renforcer avec les autres musées de société du territoire, justifient qu'il puisse constituer une sorte d'introduction à la découverte de la région et de ses cultures.

2.1.2. Histoire, frontière et identité

Terre de confins, disputée entre la France et l'Allemagne, l'Alsace a été au cœur des discours nationalistes et identitaires de part et d'autre du Rhin. Par ailleurs, ce territoire s'inscrit à la fois dans le couloir rhéno-rhodanien et comme espace de rencontre entre l'aire culturelle latine et celle de la Mitteleuropa. Cette dimension transfrontalière devra ressortir clairement dans le parcours et la programmation du musée. Terre de passage, elle fut traversée par de nombreuses populations d'origines diverses et nombre d'entre elles s'y sont fixées. Comme celle d'hier, l'Alsace d'aujourd'hui offre donc un visage d'une diversité toute autre que l'image réductrice et stéréotypée qu'en ont offert jusqu'à une période récente les brochures touristiques. Il nous semble nécessaire, au vu des enjeux que connaît notre société, que le musée s'empare de ces sujets pour offrir un espace de réflexion sur la diversité culturelle, les relations entre individus et communautés à l'échelle

[105] Thierry Duclerc, *Les représentations de la ville et de l'urbain à l'école en France (1870-1970)*, thèse de doctorat soutenue en 2003, Université Montpellier 3, Catherine Xandry, *Organisation d'un territoire aux abords de la ville : le cas de Metz, Strasbourg et Reims du milieu du Moyen Âge au début de l'époque moderne*, thèse de doctorat soutenue en 2013, Université de Strasbourg. Voir également pour l'époque contemporaine les travaux de Nicole Mathieu et notamment *Les Relations ville/campagne. Histoire d'une question politique et scientifique*, Paris, L'Harmattan, 2017. Ce constat est d'autant plus pertinent pour l'Alsace dont le maillage urbain est particulièrement dense.

du territoire alsacien. La visite du Musée doit offrir la possibilité à la population de se reconnaître, de se sentir incluse dans le discours qui y est tenu.

2.1.3. Créativité

La grande richesse de la culture matérielle alsacienne dont témoignent les collections du musée, a constitué un matériau d'étude et une source d'inspiration privilégiés pour les artistes et artisans locaux. Comme il a été vu plus haut, cette démarche s'inscrit dans l'histoire du musée depuis plus de soixante-dix ans. Ainsi, le musée peut-il naturellement se positionner comme lieu de ressources pour les artisans détenteurs de savoir-faire traditionnels, mais aussi pour les créateurs qui souhaitent les renouveler ou les réinterroger ou pour les artistes qui souhaitent y trouver la matière d'inspiration pour une œuvre. Le résultat de ces productions et travaux pourra tout naturellement rejoindre les collections du musée et établir ainsi un lien entre usages traditionnels et production contemporaine.

Exposition Réminiscences. Design/Alsace/traditions en 2014.

2.2. Le propos

Ces considérations appellent toutefois certaines réflexions sur le propos que devra à terme tenir le musée. La première d'entre elles est de savoir quelles sont les pièces qui, sur la base de ces éléments, ont vocation à entrer dans les collections du Musée et d'y être présentées. Les objets et œuvres alsaciens serait-on tenté de dire un peu trop rapidement. Mais qu'est-ce qui est alsacien ? Un objet fabriqué, utilisé ou trouvé en Alsace ? En quoi est-il spécifiquement alsacien, à partir de quand et durant combien de temps ? Et, si ces questions se posent déjà pour les pièces présentes en collection qui, dans leur grande majorité ne vont guère au-delà du début du XXe siècle, qu'en est-il dès lors que l'on aborde les périodes plus récentes ?

Par ailleurs, l'ouverture aux périodes plus récentes aura pour effet la confrontation directe dans l'espace d'exposition d'objets anciens, dont la patine du temps a compensé le caractère parfois banal, avec des objets contemporains dont la quotidienneté apparaîtra au public de manière plus crue au risque de rompre le charme du Musée.

Enfin, lorsque l'on considère la culture matérielle, il apparaît que, jusqu'à une période récente, l'aire la plus pertinente est celle du Rhin supérieur et non uniquement l'Alsace. Cet aspect se traduit déjà dans les collections existantes dont une partie provient d'outre Rhin[106].

A ces questionnements, l'élément de réponse central est celui du propos tenu sur le bien acquis et présenté. En effet, la présence d'une pièce, quelle qu'elle soit peut être pertinente dès lors qu'elle permet de mieux comprendre ce territoire qu'est l'Alsace (ou lorsque l'échelle est plus pertinente, le Rhin supérieur) et ses habitants et permet la production d'un discours à leur sujet. C'est donc une approche culturelle, au sens anthropologique, qui nous semble devoir orienter le propos du musée repensé. Dans cette

[106] Voir en partie 2, 3.1.1. Typologie des collections.

optique, la confrontation d'objets de nature très différente n'est pas nécessairement problématique, au contraire, elle est parfois riche de sens comme l'ont démontré par le passé les expositions novatrices du musée d'ethnographie de Neuchâtel ou plus proche de nous dans le temps et l'espace les expositions proposées par le Musée des Cultures de Bâle [107] ou la section ethnographique renouvelée du Badisches Landesmuseum à Karlsruhe.

En outre, les évolutions apportées au propos du musée appellent un changement de fond du parcours. Il nous semblerait en effet quelque peu déroutant pour le visiteur de voir juxtaposés « deux musées » dont l'approche serait somme tout assez différente. Par ailleurs, le développement de nouvelles sections nécessitera de puiser dans les collections déjà présentées et produirait au mieux des redondances, lorsque des pièces similaires existent, au pire un appauvrissement des anciennes sections. Cela nous semble d'autant plus légitime que le parcours actuel est déjà en l'état une juxtaposition d'aménagements de périodes diverses, l'absence d'un chantier de fond depuis le début des années 1980 n'ayant pas permis une reprise globale.

Nous proposons de structurer le propos du musée en quatre thèmes :

- Territoire et communautés
- Intimité partagée
- Être au monde
- L'invention de l'Alsace

Ces thèmes détermineront le parcours des collections permanentes présenté plus bas mais également la politique d'enrichissement des collections ainsi que la programmation culturelle du musée.

2.2.1. Territoire et communautés

Ce thème constitue une introduction à l'Alsace dans sa diversité et son épaisseur historique[108]. Il se déclinera lui-même en trois sous-thèmes :

- le *territoire alsacien* qui abordera le cadre géographique, en le remplaçant dans l'espace du Rhin supérieur, ainsi que les richesses des sols qui ont impacté le développement économique et démographique du territoire. Ce thème permettra ainsi d'ouvrir un prolongement sur certaines des activités agricoles, artisanales ou industrielles les plus marquantes du territoire, qu'elles soient révolues ou aient toujours cours.
- une *histoire entre France et Allemagne*, fondée sur une approche ethno-historique plus que sur un discours purement événementiel pour éviter toute redondance avec le propos du Musée Historique voisin. L'Alsace y sera présentée dans le cadre européen comme un carrefour entre les deux espaces culturels méditerranéen et de l'Europe centrale,

[107] Nous pensons par exemple à l'exposition *La Migration. Mondes en mouvement* (19 mai 2017 – 21 janvier 2018) abordant le phénomène migratoire à l'échelle mondiale et sur une période courant du XVe siècle à nos jours.
[108] En se recentrant toutefois sur la période postérieure au milieu du 18e siècle qui correspond, à quelques exceptions près, à la limite haute de datation des collections les plus anciennes.

mais également, à moindre échelle comme un territoire de migrations ou de déplacements pendulaires de part et d'autre du Rhin. La question du bilinguisme sera également abordée dans cette sous-section.

- le sous-thème *communautés* évoquera la diversité culturelle et linguistique des individus qui, hier et aujourd'hui, ont façonné le visage du territoire. Les questions migratoires seront abordées et mises en perspective sur le temps long. De même, il présentera les échanges entre communautés au sein d'un même espace.

Ce premier thème pourra s'appuyer sur des pièces présentes dans les collections, tout particulièrement celles issues des fonds consacrés à l'artisanat et aux différentes communautés religieuses et les collections d'images populaires. Néanmoins et pour pouvoir aborder l'Alsace dans sa diversité, elle devra être enrichie par des acquisitions ainsi que par des dispositifs de médiation permettant, entre autres, d'aborder la question du patrimoine linguistique.

2.2.2. Intimité partagée

Cette section sera consacrée à la culture matérielle alsacienne et rhénane. Par son entremise, y seront abordés des thèmes anthropologiques dont la résonnance est universelle tout en s'appuyant et en mettant en avant leur traduction dans la culture et des traditions régionales. À ce titre, cette section pourra largement s'appuyer sur les collections déjà présentes au musée. Centrée sur les objets qui témoignent des usages quotidiens du passé, cette section proposera toutefois des ouvertures sur la société contemporaine, par la présentation ponctuelle de pièces ou de supports de médiation qui permettront de mettre en évidence les ruptures et les continuités entre les espaces passés et actuels.

Elle sera subdivisée en quatre sous-thèmes :

- la sous-section *homme/femme* évoquera les relations entre couples (séduction, mariage, etc.), l'éducation des garçons et des fillettes, la répartition des tâches ou des activités, la place et le rôle de chaque sexe dans les communautés.
- La question du *corps*, abordée dans un deuxième sous-thème, traitera de l'hygiène et de soin du corps, mais aussi de questions relevant par extension de l'habillement, de la parure et de la mise en scène de l'individu dans l'espace social[109].
- La *cuisine alsacienne* et ses nombreuses spécialités feront l'objet d'une sous-section qui pourra être actualisée pour proposer une rotation autour des recettes, des productions locales. Elle pourra s'appuyer sur les importantes collections de moules et céramiques culinaires du musée. Par ailleurs elle pourra être aménagée à proximité de la cuisine de Pfulgriesheim dont elle constituera un prolongement. Cette sous-section pourra donner lieu à des partenariats avec des producteurs ou revendeurs locaux.

[109] Cette sous-section pourra être conçue en lien avec le Groupe d'Intérêt Scientifique Apparence, Corps Société dont le musée est membre (cf. infra « Réaffirmer la place du musée au sein de la recherche »).

- Le thème de la *nuit*, traité dans une quatrième sous-section évoquera l'intimité de l'espace traditionnel alsacien et rhénan et, en premier lieu de la Stùb, lieu de vie et de repos de la famille rurale traditionnelle. En plus des

aspects matériels, cette sous-section ouvrira sur des thèmes tels que les veillées, les contes, les chants et les berceuses, les fêtes liées aux solstices et aux équinoxes permettant ainsi de créer un lien avec la troisième section du parcours.

Schieweschlawe à Offwiller en 2019 (photographies : Dominique Pichard, Musée Alsacien), Disques de Schieweschlawe, hêtre, vers 1980

2.2.3. Être au monde

Avec ce troisième thème, le musée souhaite aborder la question des croyances, de la transcendance dans une acception large de ces termes et en ne hiérarchisant pas ce qui, pour les uns ou les autres, peut relever de la foi, de la superstition, de l'éthique ou de la philosophie. Cette section se justifie particulièrement en Alsace où, comme en Moselle, la persistance du régime concordataire maintient, dans le respect de la laïcité, une certaine proximité entre les religions et la sphère publique. D'autre part, et comme il a été vu dans la deuxième partie de ce document, les collections liées aux croyances constituent une part importante des fonds. Toutefois et dans le prolongement des aménagements apportés à la fin de années 2000[110], le traitement des différentes croyances ne se fera pas de manière juxtaposée mais en les mêlant autour de questionnements communs. Comme pour la précédente, cette section se nourrira en grande partie des biens déjà présents dans la collections mais elle s'enrichira progressivement d'œuvres et objets témoignant des autres cultes présents sur le territoire (Islam, bouddhisme, orthodoxie notamment[111]) et d'autres expériences spirituelles, ainsi qu'à la laïcité.

La section sera divisée en trois sous-sections dont la première sera appelée à être temporaire.

- La sous-section « *au rythme de l'année* » abordera les fêtes calendaires avec un rythme de rotation tous les six mois (fêtes liées à l'automne et l'hiver, fête liées au printemps et à l'été. Les différents cultes (catholicisme, protestantisme, judaïsme, Islam) y seront abordés mais

[110] En 2007, lors de travaux conduits dans le musée, la section « Âges de la vie » a été remaniée pour associer les trois cultes catholique, protestant et juif.
[111] Cette présentation sera fort probablement appelée à s'enrichir et à évoluer au fur et à mesure de l'avancée des travaux d'enquête et de collecte.

également les cultes antérieurs au christianisme dont les traces sont décelables dans certaines pratiques (*Schieweschlawe*, par exemple).

- La seconde sous-section sera construite autour du thème du *souvenir* qu'il soit lié à un événement (vœux de baptême, cadeaux de mariage), à des personnes (souvenir mortuaire) à l'élaboration d'un récit personnel, familial (albums photographiques) ou régional voire national (lieux de mémoire).
- *Les rites et objets de protection* constitueront la troisième sous-section. Les collections du musée recèlent d'importants objets témoignant de ces usages. Le parti sera de mêler les croyances sans prise de position, qu'il s'agisse ou non de pratiques reconnues par un culte.

2.2.4. L'invention de l'Alsace

Le Musée Alsacien témoigne d'une histoire spécifique : celui de la *construction d'une culture et d'une identité régionale*. La section qui y sera consacrée abordera de manière objective et distanciée la construction de l'identité régionale depuis les peintres paysagistes et les premiers folkloristes, de l'affirmation de l'identité alsacienne au tournant des 19e et 20e siècles, dont le musée est une émanation alors que s'exacerbent les tensions nationales françaises et allemandes, de ses prolongements, parfois complexes et douloureux, aux 20e et 21e siècles et pourra aborder la question des traditions régionales actuelles *comme source d'inspiration pour la création*. Cette section s'appuiera sur les collections déjà existantes du musée (imagerie, costumes, fonds de la Société du Musée alsacien, etc.). Elle pourra être enrichie par des dépôts d'autres musées de la Ville de Strasbourg (Musées des Beaux-Arts, Musée d'Art moderne et contemporain[112]) ou d'autres institutions, ainsi que par des acquisitions dans le domaine de la création contemporaine notamment. Le propos, parfois délicat, invitera à une vision éclairée et parfois critique des notions générales de tradition et d'identité au travers de l'exemple alsacien.

Le schéma ci-dessous restitue de manière synthétique une proposition de répartition en fonction des quatre thèmes des sujets abordés dans le musée, ainsi que de quelques uns des fonds majeurs de la collection et des espaces de reconstitution (en rouge).

[112] Cf. infra.

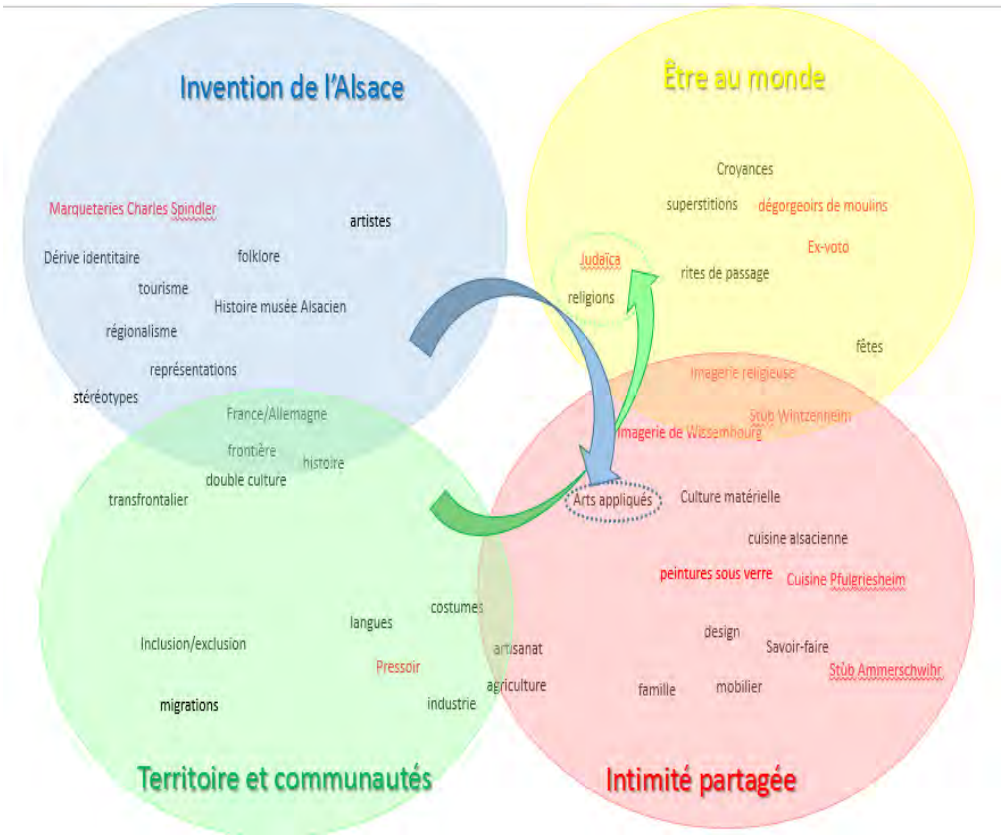

Réponse aux enjeux :

- *Enjeu 3 : un musée engagé : inciter à la curiosité et à* ***l'ouverture afin de promouvoir les valeurs d'altérité et de vivre ensemble***
- *Enjeu 3 : un musée engagé* ***: inciter au développement de l'esprit critique****, notamment sur les questions identitaires*
- *Enjeu 4 : un lieu de ressources sur la culture alsacienne et rhénane : rendre sensible la spécificité du territoire dans son épaisseur historique et sa dimension transfrontalière*

3. Connaître, enrichir, préserver et exposer. Les collections au cœur de la réflexion sur l'avenir du musée

Le bilan ci-avant a permis d'identifier les priorités suivantes

- l'amélioration de la connaissance des collections en rationnalisant toute la chaîne opératoire de leur documentation et en les inscrivant dans des perspectives de recherche
- la garantie de leur préservation en confortant l'instauration de bonnes pratiques en matière de conservation préventive et en rationalisant les espaces de réserve
- la mise en place d'une politique d'acquisition raisonnée et proactive en accord avec les axes que le musée souhaite développer dans son propos.

3.1. Améliorer et rationnaliser la chaîne de connaissance et de gestion des collections.

Le bilan a mis en évidence les importantes lacunes en matière de connaissance des collections. La notion de connaissance s'entend ici à la fois en termes de nombre et de nature des biens, mais également de localisation, de conditionnement, d'état de conservation et de statut de ceux-ci. Elle recouvre enfin la connaissance scientifique et documentaire ainsi que leur porté à connaissance via notamment l'accessibilité en ligne.

L'expérience du chantier des collections textile conduit en 2019-2020, mais préparé par l'équipe de conservation du musée dès 2018 constitue une première expérience dont on peut tirer les enseignements pour les autres chantiers à venir. Il permet notamment l'établissement d'une chaîne opératoire embrassant l'ensemble des étapes de la connaissance et de la gestion des collections :

1. informatisation des registres d'inventaire
2. récolement
3. chantier des collections
4. définition des chantiers pluri-annuels et des urgences en matière de restauration
5. inventaire rétroactif, étude scientifique et diffusion

La mise en œuvre de cette chaîne opératoire est un préalable nécessaire (au moins pour les étapes 1 à 3) à toute opération de rénovation et d'extension du musée, mais également (pour les étapes 1 et 2) pour la finalisation du nouveau parcours muséographique. Elle nécessitera des moyens humains et financiers importants. Elle mobilisera dans les années à venir une part importante du temps de travail de l'équipe de conservation, en lien avec les services de la documentation et de la photographie, de la régie des œuvres, de la restauration.

Un calendrier des différentes étapes est consultable en annexe n° 4.6.

3.1.1. Etape 1 : Connaître l'état documentaire des fonds : l'informatisation des registres d'inventaire

Il a été vu dans le bilan qu'un quart environ des biens inventoriés sont répertoriés dans la base documentaire des collections. La saisie systématique des numéros restants apparaît comme une priorité, tout à la fois afin de connaître précisément le nombre de pièces que compte la collection, mais aussi d'avoir un document de référence au moment où s'engageront les opérations de récolement.

Cette opération avait été menée en interne en 2018-2019 lors de la préparation du chantier des collections textiles pour ce seul fonds et avait permis la création de 1593 notices. Le déploiement à plus grande échelle de ce travail peut donc profiter de cette première expérience du point de vue méthodologique.

Compte tenu de l'ampleur de la tâche, de son caractère urgent et de la nécessité de respecter scrupuleusement un protocole, il n'apparaît pas souhaitable de le confier à des stagiaires appelés à se succéder. La conduite en interne en lien avec le département de la documentation des œuvres et de la photographie et/ou le recours à l'externalisation apparaissent comme les options les plus viables. Il conviendra donc de définir un protocole opératoire précis et, le cas échéant, de mobiliser les moyens financiers nécessaires[113]. En prévision de ce travail, la numérisation des registres d'inventaire serait souhaitable pour éviter de trop les manipuler. Cette option permettrait par ailleurs de confier ce chantier à plusieurs personnes travaillant à distance.

3.1.2. Étape 2 : Connaître les fonds dans leur réalité et leur matérialité : le récolement

Une fois cette première étape franchie ou parallèlement à celle-ci[114], il conviendra de poursuivre les opérations de récolement. Celles-ci auront pour objet premier de rendre possible la connaissance effective du fonds en prévision des mouvements d'œuvres à venir et de la réflexion sur le futur parcours, Par récolement, nous entendons ici les étapes minimales d'identification des biens, de leur localisation et de leur conformité à l'inventaire[115].

Au vu de l'absence de rationalisation des réserves, il apparaît plus judicieux de conduire ce travail par espace et non par typologie d'objets ou d'œuvres. Cela implique néanmoins un travail peu poussé sur l'état sanitaire des biens, la personne conduisant le récolement étant alors potentiellement confrontée à une grande diversité d'objets. Cela n'est toutefois pas l'objectif premier attendu de ces opérations de récolement et pourra être compensé par un travail plus fin lors de la conduite des chantiers de collections en étape 3.

Ainsi, les opérations de récolement porteront sur les aspects suivants :

---

[113] Un soutien du Ministère de la Culture sur les programmes liés à la numérisation des collections serait envisageable et à demander pour cette opération.

[114] Il est en effet envisageable de conduire parallèlement la saisie informatique des registres d'inventaire et le récolement des collections en travaillant sur deux fichiers distincts. Une fusion par importation des tableaux de récolement dans la base documentaire du musée pourra en effet se faire grâce au numéro d'inventaire.

[115] Voir définition dans le lexique en annexe n° 9.3.

- indication de la localisation au moment de la campagne de récolement
- identification (numéro d'inventaire, désignation, photographie, prise de mesures, matériaux)
- présence ou non d'un marquage
- le cas échéant, attribution d'un numéro « sans numéro d'inventaire » en plus du numéro de récolement
- conformité avec l'inventaire
- constat d'état sommaire
- indication, le cas échéant, de la nécessité d'une intervention de désinfestation, de restauration ou de reconditionnement d'urgence
- si changement, indication de la localisation après la campagne de récolement

Parce qu'il est formateur, du fait de la manipulation des collections, et peut être aisément séquencé en fonction des lieux de réserve et d'exposition, il est envisageable de confier ce travail à des stagiaires avancés (niveau Master) qui annuellement et en binôme pourraient travailler sur des espaces sous la responsabilité de la chargée de la conservation et de la documentation des collections. Ce mode de fonctionnement, initié en 2019 a permis quatre opérations le récolement de plus de 1.500 pièces de la collection.

À l'issue de chaque campagne de récolement, un travail de rationalisation des collections en réserve par typologie des biens[116] en prévision des chantiers de collection à venir sera conduit, piloté par la chargée de la conservation et de la documentation des collections en lien avec le service de la régie des œuvres et les services techniques. Par ailleurs, un marquage provisoire des objets sans numéro d'inventaire serait souhaitable afin d'en permettre aisément l'identification au moment de leur traitement en post-récolement (cf. infra étape 5).

3.1.3. Étape 3 : rationnaliser le conditionnement et le rangement des collections pour garantir leur conservation, identifier les besoins en restauration : le chantier des collections

Le chantier des collections a pour objet le traitement des pièces de la collection en réserve en prévision de leur déplacement permanent (nouvel espace de réserve) ou temporaire (déménagement en prévision de travaux) ou du réaménagement de leur espace de conservation ainsi que l'identification des besoins en matière de restauration. Il répond donc aux objectifs suivants :

- connaissance fine de l'état de conservation des biens
- dépoussiérage, anoxie
- amélioration du conditionnement des collections
- amélioration des conditions de rangement en réserve.

Contrairement aux opérations de récolement, il sera conduit par typologie d'objets pour pouvoir, si nécessaire, recourir à l'aide d'un spécialiste, et optimiser la réflexion en matière

[116] Ce travail de rationalisation consiste, si la place disponible dans les différents espaces de réserve le permet, en un déplacement des objets récolés. Dans le cas contraire, les objets devront être aisément identifiables pour pouvoir être intégrés au chantier des collections de leur typologie.

de conditionnement et de rangement. En fonction de l'ampleur des chantiers, il pourra être envisagé de les externaliser. Les chantiers moins conséquents et moins complexes pourront quant à eux être conduits en interne par le service de la régie des œuvres.

Les chantiers de collection porteront dans un premier temps sur les fonds du Musée qui ont vocation à rejoindre le Centre d'Étude et de Conservation des Musées de Strasbourg. Bien qu'elle soit encore susceptible de connaître des changements à la marge, cette liste est la suivante :

- fonds textiles (dont accessoires de costumes)
- fonds lapidaire
- collections bois
- collections céramiques
- collections verre
- tableaux
- souvenir sous verre
- collections de jouets
- Judaïca (textiles, papier et parchemin, et objets divers)

Cependant, les collections qui, faute de place disponible, ne pourront rejoindre cet espace de réserves mutualisé et resteront au sein du musée devront également être traitées dans le cadre de chantiers des collections. Toutefois, ceux-ci seront à engager en lien avec les travaux de rénovation et d'agrandissement du musée. Il convient donc d'intégrer ces chantiers au projet tant dans sa programmation, pour intégrer les espaces de réserve nécessaires aux collections existantes et à leur accroissement, que dans sa mise en œuvre pour leur impact financier. Les fonds qui resteraient au musée seraient les suivants :

- collections en fonte et étain
- orfèvrerie et objets religieux
- affiches et fonds d'arts graphiques
- objets composites

3.1.4. Étape 4 : la restauration

Les étapes de récolement et de chantiers de collection permettront d'identifier les besoins à la fois en fonction du niveau d'urgence et de la typologie des objets. Ainsi, il serait souhaitable d'engager des chantiers pluriannuels de restauration sur certains fonds au fur et à mesure de l'identification de besoins lors des chantiers de collections. Avant même l'engagement des chantiers des collections, deux fonds avaient été identifiés comme problématiques : les collections de peintures sous verre et les souvenirs fixés sous verre. La restauration du premier a été engagée en 2020 et devrait se poursuivre les années suivantes.

Boîte paradis, fin du XVIIIe siècle, bois, verre, coquillage, papier, tissu, fleurs séchées, cire, 37,8x45,9 cm, 66.2010.13

Parallèlement à ces chantiers pluriannuels, des opérations ponctuelles sont à prévoir pour répondre aux interventions dont le caractère d'urgence ne permettra pas d'attendre le chantier pluriannuel (dégradation active et rapide du bien) ou pour les pièces appelées à être présentées dans le parcours d'exposition.

Les crédits étant limités en matière de restauration, l'équilibre entre les deux types d'opération sera parfois délicat et invitera à chercher d'autres sources de financement (aide de l'État pour les chantiers de restauration pluriannuels, mécénat pour certaines opérations « prestigieuses », etc.).

3.1.5. Étape 5 : Clarifier le statut des biens, en assurer l'étude et sa diffusion

Si les étapes de post-récolement (régularisation, marquage) doivent normalement être conduites à la suite des opérations de récolement, nous n'écartons pas la possibilité de conditionner davantage le calendrier de leur mise en œuvre à l'achèvement complet du premier récolement, afin de bénéficier d'une vision globale sur les collections, aux possibilités d'études scientifiques des fonds et aux interrogations que ne manqueront pas de faire naître le travail sur l'élaboration du futur parcours de visite.

En effet, il nous semble souhaitable par ailleurs de lier le travail de régularisation qui découle du récolement, à une étude scientifique des fonds lorsque celle-ci s'avère pertinente. Ce travail scientifique sera réparti entre les membres de l'équipe de conservation. Toutefois, dans certains cas, le recours à l'externalisation (prestation ou stage) s'avérera nécessaire, compte tenu de la spécificité de certains fonds, comme par exemple le fonds des costumes régionaux, qui nécessitent une connaissance pointue des corpus que l'absence d'ouvrages de référence ne permet pas d'acquérir rapidement.

À l'issue de ces travaux, la présentation en commission scientifique régionale d'acquisition permettra l'inscription rétrospective à l'inventaire des biens qui intègreront les collections tandis qu'il conviendra de décider du traitement de ceux qui n'auront pas été retenus (don à d'autres institutions muséales, usages comme collection pédagogique ?).

Enfin, le partage de la connaissance des collections devra être intégré comme l'aboutissement du travail sur la collection et pourra prendre plusieurs formes. La première est la diffusion numérique sur la plate-forme documentaire du Ministère de la Culture (Plateforme ouverte du Patrimoine), mais aussi du logiciel de gestion documentaire des collections des Musées de Strasbourg (S-Museum), dès lors que le site de diffusion de celui-ci sera finalisé. Si cette étape intervient en fin de chaîne, il sera toutefois possible à brève échéance de commencer la diffusion de quelques fonds d'ores et déjà récolés et bien documentés.

3.1.6. La documentation

À côté du travail sur les collections, un travail de localisation, de catalogage et de rationalisation devra être conduit sur la documentation. Celui-ci concerne tant la documentation des collections qui, à ce jour, est partagée entre la conservation et la Documentation et service photographie des Musées de la Ville, que la documentation bibliographique, relevant à la fois de la gestion interne de l'équipe de conservation du musée que de la Bibliothèque des Musées de Strasbourg. Dans le premier cas, le déploiement de l'outil de gestion des collections devrait permettre de numériser et de lier

la documentation à la fiche de l'œuvre ou de l'objet et, ainsi, de s'affranchir de la partition physique des fonds. Dans le second, il conviendra de travailler en étroite collaboration avec l'équipe de la Bibliothèque des Musées de Strasbourg pour améliorer la gestion de la bibliothèque du Musée Alsacien, n'y conserver que les ouvrages régulièrement utilisés par l'équipe, et procéder à un catalogage commun des fonds.

Toutefois compte tenu de la charge de travail et du caractère d'urgence que revêt le travail sur les collections, celui sur la documentation ne sera pas prioritaire. Il sera ainsi mené en lien avec les études des fonds. Par exemple, les dossiers documentaires des œuvres étudiées pourront être numérisés et complétés au moment de l'étude des fonds. Le travail de fond sur la bibliothèque du musée, la rationalisation de son usage en lien avec la Bibliothèque des Musées de Strasbourg et la Documentation et service photographiques se feront quant à eux dans un second temps.

3.2. Mettre en œuvre les bonnes pratiques en matière de conservation préventive

Les difficultés inhérentes aux bâtiments du musée, le statut parfois ambigu de certaines pièces pour le public, voire pour les équipes, ont constitué une entrave à l'application de certains principes de conservation préventive.

Les réponses apportées se feront en deux temps.

À court terme, plusieurs actions seront entreprises :

- sensibilisation de l'ensemble des agents du musée aux règles de base en matière de conservation préventive
- instauration d'une rotation des collections les plus fragiles (œuvres graphiques, textiles, peinture sous verre) et suivi de celles-ci
- mise en place de veilles en matière de conservation préventive
- révision globale de l'éclairage
- pose de filtres ultraviolet sur l'ensemble des fenêtres et mise en place d'un calendrier de suivi pour assurer leur changement
- relevés climatiques sur de longues durées pour avoir une meilleure connaissance des évolutions climatiques des différents espaces
- sollicitation du Centre de conservation et de restauration des Musées de France en vue de l'obtention d'un avis et d'un accompagnement sur la gestion des collections et du climat du musée.

À plus long terme, en lien avec la rénovation et l'extension du musée, un travail de fond devra être conduit pour améliorer les conditions de conservation préventive dans les espaces existants (contrôle du climat) et les garantir dans les nouveaux. Il pourra se nourrir des éléments relevés précédemment et du bilan des actions engagées. Il devra également intégrer les attendus et les contraintes du projet. À ce titre, l'intervention d'un programmiste s'avèrera nécessaire, tout comme l'accompagnement de spécialistes en interne à la collectivité (Direction de l'Architecture et du Patrimoine de l'Eurométropole) et du Ministère de la Culture (Centre de Conservation et d'Étude des Musées de France, architecte conseil).

3.5. Une politique d'acquisition raisonnée

Jusqu'à présent, la politique d'acquisition a été plus opportuniste que volontariste. En effet, le musée est très fréquemment sollicité pour des dons. Cela n'a toutefois pas empêché un certain discernement et une sélection. Ainsi, n'étaient intégrés dans les collections que les objets bien documentés « parlant d'Alsace » (PSC 2008).

3.5.1. Axes d'acquisition

L'état de saturation des réserves et la volonté d'enrichir le discours dans de nouvelles directions impliquent de limiter encore davantage cette approche opportuniste. En dehors des axes d'enrichissement des collections, seules seront acceptées les pièces exceptionnelles[117] dont l'équivalent ne se trouve pas dans les collections ou, à tout le moins, dans un état de conservation tel qu'elles ne pourraient plus être exposées.

Les axes d'acquisition définis ci-dessous ont pour vocation d'accompagner l'évolution du musée et son extension. Ils ont donc à ce titre une durée limitée (cinq à dix ans) au terme de laquelle il sera sans doute nécessaire de les revoir et, le cas échéant de les modifier.

Conforter les collections de référence :

- *les collections de judaïca ashkénaze* mais également *séfarades* dans la mesure où celles-ci témoignent du renouvellement et de l'évolution de la communauté juive à partir de la seconde moitié du 20e siècle. En plus des objets faisant état des pratiques religieuses déjà bien présentes au sein de la collection, une attention toute particulière sera apportée aux biens témoignant de l'histoire des communautés sur la longue durée ainsi que de leurs relations avec les autres communautés présentes sur le territoire alsacien.
- *les costumes traditionnels* : cet axe d'acquisition sera toutefois mis en suspens pendant la durée du chantier des collections et à l'étude scientifique sur la collection qui permettront d'avoir une vision plus précise de l'état des fonds et des éventuels manques. À côté de ces collections, se pose la question d'intégrer des pièces témoignant des activités quotidiennes, agricoles, artisanales et industrielles ainsi que des costumes de ville, dans la mesure où ceux-ci offriraient un contrepoint aux costumes dits « traditionnels » portés lors des jours de fêtes ou pour une occasion spéciale dans une partie du monde rural alsacien. La question du costume en tant que marqueur identitaire (costumes dits de « Libération » portés en 1918 et 1945, déjà présent en collection, mais également costumes portés par les groupes folkloriques ou par certains Alsaciens expatriés) ou social seront également des axes à étoffer.

Développer les thèmes absents en lien avec le renouvellement du propos du musée

Il s'agit ici de pallier les manques ou les faiblesses de la collection dans certains domaines pour permettre de tenir le propos envisagé plus haut, mais aussi de rééquilibrer certains

[117] Le terme d'exceptionnel ne renvoie pas ici à l'idée de chef d'œuvre, mais s'entend dans une acceptation plus large, l'exceptionnalité d'une pièce pouvant par exemple être liée à sa documentation, son histoire, au caractère sériel d'un ensemble, etc.

fonds pour mieux refléter la diversité de l'Alsace. S'agissant d'axes d'acquisition thématiques, il n'est pas aisé de définir à ce stade quels types d'objets ou d'œuvres précisément seraient à intégrer. En revanche, ils seront étroitement liés aux thèmes de recherche définis ci-après. Ainsi, axe d'acquisition et thèmes de recherche ont-ils vocation et avancer de concert et à se nourrir réciproquement.

- *Diversité des communautés et mouvements des populations* : en plus des communautés déjà présentées au musée, essentiellement confessionnelles, il conviendrait d'ouvrir aux communautés yénisch, turques, polonaises. Les objets, œuvres ou témoignages traduisant des mouvements migratoires seront également intégrés pour évoquer à la fois l'arrivée en Alsace de populations et l'émigration d'Alsaciens. Pour ces aspects de premiers contacts ont été engagés avec la Coordination des Associations des Résidents Étrangers de Strasbourg (CARES) et l'Union internationale des Alsaciens[118]. Ils seront à développer.
- *religion et croyances en dehors des trois religions concordataires* afin d'intégrer l'Islam, mais aussi la laïcité ou l'athéisme, De même, les pratiques philosophiques ou rituelles qu'elles soient ou non liées à des pratiques religieuses existantes ou ayant existé (paganisme) pourront être intégrées.
- *construction de l'image de l'Alsace et de l'identité alsacienne* : œuvres d'artistes, ouvrages, affiches, objets quotidiens produits en Alsace ou traitant de l'Alsace (notamment pendant la période 1870-1918) participant à la construction de l'image de l'Alsace, à interroger celle-ci ou son appartenance à l'Allemagne ou à la France.

Parallèlement à ces cinq axes thématiques, deux axes transversaux seront développés : le premier sur le contemporain et le second sur le patrimoine immatériel et la mémoire.

Axe transversal 1 : ouverture au contemporain

Pour l'ensemble de ces cinq axes, un intérêt tout particulier sera apporté aux périodes plus récentes (seconde moitié du XXe et XXIe siècles) afin de permettre un rééquilibrage des collections. Cette ouverture au contemporain se traduira également par des acquisitions dans le domaine de la création contemporaine et du design. En effet, à côté des objets contemporains qui, mis en regard de pièces plus anciennes, mettront en évidence les continuités et les ruptures de nos modes de vie, les œuvres d'art contemporain que le musée souhaite acquérir auront pour objet de donner à comprendre le territoire grâce au regard ou à la démarche mise en œuvre par l'artiste. Ce sont donc bien les dimensions anthropologique et discursive de l'œuvre qui seront déterminantes dans le choix et non seulement leur valeur esthétique, ce qui évitera tout risque de redondance avec le Musée d'Art Moderne et Contemporain.

Ainsi, il ne s'agit pas d'enrichir les collections en constituant un fonds d'artistes alsaciens du XXIe siècle, mais de retenir les œuvres d'artistes, régionaux ou non, qui permettent de mieux comprendre l'Alsace, son territoire, son histoire et ses habitants. On peut par exemple citer le cas des œuvres produites par le photographe Charles Fréger dans le cadre de sa résidence au musée depuis 2018. Son projet, qui vise à réinterroger les

[118] https://www.facebook.com/cares.strasbourg , http://www.alsacemonde.org/

innombrables images d'Alsaciennes patriotes à la coiffe d'un noir de deuil piquée d'une cocarde tricolore ou serrant avec passion la hampe d'un drapeau français, questionne les constructions identitaires et l'instrumentalisation de l'image de l'Alsace à des fins politiques et interroge en miroir la recrudescence actuelle des mouvements populistes et nationalistes. En lien avec l'ouverture du Musée à l'art contemporain, une adhésion au réseau Vidéomuseum, en tant que membre associé est envisagée.

Axe transversal 2 : le patrimoine culturel immatériel et la mémoire

A l'instar du contemporain, le patrimoine culturel immatériel a vocation à s'inscrire dans l'ensemble des axes thématiques d'acquisition. Des travaux de collecte sur le patrimoine oral, la langue, le théâtre alsacien, ou d'autres sur des pratiques culinaires par exemples nourriront les axes dédiés aux Judaïca, à la diversité des communautés, aux croyances et auront vocation à rejoindre les objets matériels présentés dans le parcours d'exposition. Au même titre que les collectes d'objets, ces collectes immatérielles seront conduites en lien avec les projets de recherche (cf. infra).

À chaque fois que cela s'avèrera possible une collecte de témoignages ou de mémoire accompagnera les dons, afin de les documenter, mais également dans certains cas dans le but de constituer des expôts en tant que tel à côté des objets et œuvres. Cette collecte pourra prendre une forme écrite, orale ou vidéo en fonction des moyens disponibles et de la pertinence au vu de l'objet.

3.5.2. Modalités d'acquisition

Achat : l'organisation en réseau des Musées de Strasbourg permet au Musée Alsacien de bénéficier depuis quelques années de moyens d'acquisition relativement conséquents par rapport à d'autres musées de société de taille équivalente. Ceux-ci pourront être mobilisés pour acquérir des œuvres témoignant de la construction de l'image de l'Alsace mais également des judaïca qui apparaissent régulièrement lors de ventes publiques.

Toutefois, compte tenu de la typologie des objets, la politique d'enrichissement des collections passera encore en grande partie par des dons, qu'il conviendra d'orienter par une politique de communication adéquate.

Par ailleurs, il serait pertinent de tirer profit du réseau des musées municipaux pour proposer des dépôts des autres musées de la Ville de Strasbourg au Musée Alsacien. En effet, le Musée des Beaux-Arts et le Musée d'Art moderne et contemporain possèdent dans leurs fonds des œuvres qui témoignent de manière fort probante de la construction de l'image de l'Alsace. Elles sont, pour une grande partie, conservées dans les réserves car elles s'inscrivent peu ou pas dans le projet muséographique des établissements. Des échanges sont en cours avec les chefs de ces établissements afin de définir une liste d'œuvres qui pourraient être déposées au Musée Alsacien. L'ouverture du territoire rhénan pourrait donner lieu à des dépôts de la part d'institutions du Bade-Wurtemberg (Badisches Landesmuseum, Schwartzwälder Freilichtmuseum Vogstbauernhof de Guttach) ou du canton de Bâle (Museum der Kulturen). Les collections pourraient également être complétés par des dépôts d'autres institutions à l'échelle nationale (MuCEM, Fonds national d'art contemporain, autres musées en région, etc.)

Enfin, des travaux de collecte tant dans le domaine du patrimoine matériel qu'immatériel devront être à nouveau engagés en lien avec des enquêtes de terrain plus

spécifiquement dans les domaines que le musée n'aborde pas encore. Parmi ceux-ci deux apparaissent prioritaires : la question de l'image contemporaine de l'Alsace et celle de la diversité culturelle issue des mouvements migratoires du 20e siècle. Le premier thème a récemment donné lieu à une consultation citoyenne conduit par deux jeunes femmes en service civique, dont une ethnologue. Ce projet a malheureusement été impacté par la crise sanitaire du printemps 2020. La consultation et la constitution de groupes d'échanges initialement prévus ont dû être remplacées par une consultation numérique via les réseaux sociaux dont les résultats finaux sont attendus pour la fin du mois de juillet[119].

Au-delà de ce projet, qui ne pourra être prolongé après la fin du volontariat de ses responsables, l'équipe du musée se heurte à l'absence en son sein de compétence et de temps disponible pour mener ces travaux d'enquête et de collecte. Le renforcement de l'équipe scientifique par le recrutement d'un ethnologue serait un premier élément de réponse, mais s'il/elle pourra organiser ou coordonner les travaux d'enquête, il/elle ne pourra pas les mener personnellement. Il convient donc d'envisager l'externalisation de cette mission par le biais d'appels d'offres et/ou l'établissement d'un partenariat avec l'institut d'ethnologie de l'Université de Strasbourg pour engager dans le cadre de travaux universitaires (master ou thèse), voire de projets spécifiques. Il convient de noter que ces travaux auront potentiellement un impact budgétaire qui sera donc à anticiper.

De même, les acquisitions à venir et, notamment le résultat des collectes, auront un impact sur les espaces de réserves du musée qui devront prendre en compte cet accroissement potentiel, tout comme les choix d'acquisition devront tenir compte des espaces effectivement disponibles en se montrant extrêmement sélectif pour les biens volumineux et les ensembles.

3.6. Politique des dépôts extérieurs

En matière de dépôts, la priorité **sera donnée à la vérification de l'état des dépôts** du Musée à l'extérieur. En effet, comme il a été vu dans la partie bilan, à l'exception de quelques institutions, le suivi des dépôts n'est plus assuré depuis plusieurs années, voire plusieurs décennies. Ce travail permettra d'identifier et de localiser précisément les biens mis en dépôt, mais également de s'assurer de la pertinence de celui-ci et des bonnes conditions de conservation assurées par les institutions dépositaires. Ce travail effectué, il conviendra de contractualiser les dépôts qui ne l'auraient pas encore été ou de les actualiser lorsque cela s'avèrera nécessaire.

Un travail de rapprochement sera également à effectuer pour garantir des liens réguliers avec les institutions dépositaires d'un grand nombre de biens du Musée Alsacien (le musée Oberlin de Waldersbach, notamment).

Dans un second temps, après que le positionnement du Musée alsacien à l'échelle régionale aura été mieux défini et partagé avec les autres institutions du territoire (cf. infra, partie réseaux), que le travail de récolement et d'inventaire rétrospectif aura été mené à terme et que le synopsis du parcours de visite aura été défini, une démarche proactive de mise en dépôt pourra être engagée. En effet, le Musée Alsacien n'a pas vocation à être un musée régional encyclopédique mais bien plutôt à être une « porte d'entrée » et

[119] https://www.facebook.com/MuseeTousAlsaciens/

renvoyant ensuite vers d'autres instituions à l'échelle du territoire alsacien dans une démarche de complémentarité.

Le report à une seconde phase de cette démarche n'exclura pas toutefois d'étudier avec bienveillance à courte échéance les nouvelles demandes de dépôt, tout particulièrement lorsqu'elles émanent d'autres musées de société du territoire alsacien.

3.2. Affirmer la place du musée au sein de la recherche

Au sein de l'équipe de conservation du musée, les travaux de recherche sur les collections se feront pour l'essentiel lors de la préparation des expositions, mais aussi à l'occasion de travaux de reprise du parcours permanent ou à la suite d'opérations de récolement. Pour cela, une répartition entre les membres de l'équipe des fonds afin d'identifier des référents apparaît comme nécessaire eu égard à la diversité typologique des objets et œuvres conservés[120].

Par ailleurs, il convient de susciter un regain d'intérêt de la part des chercheurs et des étudiants autour des collections. Ainsi qu'il a été vu plus haut, le musée peine aujourd'hui à mobiliser la communauté des chercheurs en sciences sociales et historiques autour des arts et traditions populaires. Aussi, proposons-nous de définir des axes de prioritaires qui, tout en partant des collections du musée, de l'histoire de l'institution et du propos que nous souhaitons pouvoir y développer, nous semblent être à même de s'inscrire dans des perspectives de recherche plus larges. Ceux-ci sont au nombre de quatre.

3.2.1. Costumes et apparences

L'objectif premier de cet axe est d'améliorer la connaissance de l'important fonds de costumes du Musée. Après une exposition proposée en 2018 qui se donnait pour ambition de faire un état de la recherche actuelle sur le costume alsacien et de montrer que les questions soulevées pouvaient aller au-delà de l'approche folklorique[121], la collection du musée fait à ce jour l'objet d'un traitement dans le cadre d'un chantier des collections textiles. Une fois mené à termes, celui-ci permettra de bénéficier d'une connaissance fine de l'état quantitatif du fonds et de son état de conservation, préalablement à son transfert, pour une partie du moins, vers le Pôle d'Étude et de Conservation des Musées (cf. supra).

Cette première étape ouvrira sur un chantier d'étude mené pour partie en interne (un membre de l'équipe de conservation y sera affecté) avec le soutien de chercheurs extérieurs spécialistes. Ce travail tirera parti également de l'inscription du musée dans le groupe « textile Alsace » mis en place depuis 2016 par la DRAC Grand Est. Ce groupe réunit plusieurs institutions muséales régionales et nationales possédant d'importants fonds de costumes et qui souhaitent œuvrer ensemble pour améliorer leurs méthodes de conservation et d'exposition dans ce domaine, mais également travailler à une plus grande transversalité et complémentarité à l'échelle régionale[122]. À une échelle plus

[120] Voir en annexe 8.3. la répartition des fonds entre l'équipe de conservation du musée.
[121] *Costumes d'Alsace, étoffe d'un monde*, 16 mai 28 août 2018.
[122] Ce groupe, informel, réunit à ce jour, outre le Musée Alsacien, le Musée Unterlinden de Colmar, l'Écomusée d'Alsace à Ungersheim, le Musée Alsacien de Haguenau, les Musées de

large, le Musée a rejoint en 2019 le groupement d'intérêt scientifique européen Apparence Corps Société (GIS ACORSO) initié par Jean-Pierre Lethuillier, professeur émérite de l'Université de Bretagne, avec qui il a organisé en 2018 un colloque dédié aux collections de costumes dans les musées en Europe[123].

Les échanges tenus lors de cet événement ont mis en évidence toute l'étendue des questions soulevées par l'étude des collections de costumes et leur présentation au public (rapport au corps et au sentiment d'appartenance sociale, culturelle ou ethnique, enjeux et difficultés de la collecte contemporaine, etc.). Autant de questions auxquelles le Musée Alsacien tentera d'apporter des éléments de réponses. Celles-ci devront être abordées non seulement à l'échelle du territoire alsacien, mais également rhénan tant les similitudes entre les costumes traditionnels alsaciens et rhénans traduisent, notamment pour les périodes les plus hautes, l'appartenance à une même aire culturelle.

3.2.2. Mouvements, migrations et frontières

Cet axe s'inscrit en regard de l'évolution du propos du musée et plus spécifiquement du thème dédié au territoire et aux communautés. La présentation au Musée dès 1910, d'une collection dédiée au judaïsme alsacien, constitua un signe notable d'ouverture et de reconnaissance de la diversité culturelle et cultuelle du territoire au début du 20e siècle avec lequel il nous semble pertinent de renouer.

Depuis quelques années, voire quelques décennies pour les institutions les plus novatrices, nombres de musées se sont emparés des questions liées au fait migratoire, à la diversité culturelle. Au niveau national, l'exemple le plus manifeste est l'inauguration en 2007 du Musée national de l'histoire de l'immigration. Le Musée Alsacien aurait tout à fait sa place au sein de cette dynamique. Il pourrait y valoriser la spécificité de ses collections et du territoire qu'il évoque, celle d'un pays de frontière, ou de marges. Les notions de confins et de frontière, si marquantes dans l'histoire de la région, apparaissent ici opérantes, non pas prise au sens de mur mais comme expérience de dépassement de soi et d'ouverture à l'autre.

Ainsi, le Musée a tout récemment rejoint le réseau animé par le Musée national de l'Histoire de l'Immigration et souhaite participer à l'inventaire des collections liées au fait migratoire impulsé par ce dernier. La prise en compte du fait migratoire et de la diversité culturelle en Alsace nécessite un travail de recherche et d'enquête qui pourra ensuite aboutir à une collecte de témoignages et d'objets qui viendront enrichir les collections du musée. Pour ce travail de longue haleine, nécessitant de surcroît des compétences spécifiques, dont l'équipe scientifique du musée ne bénéficie pas à ce jour[124], il conviendra de nouer des partenariats avec des institutions de recherche. Parmi celles-ci, la faculté d'histoire, les instituts de sociologie et d'ethnologie, dont un enseignant récemment arrivé travaille sur l'aire européenne, ainsi que le laboratoire de recherche Dynamiques Européennes

---

Mulhouse, deux chercheurs indépendants, ainsi que des restaurateurs de l'Institution national du Patrimoine et des conservateurs du Musée Galliera à Paris.

[123] *Mode et vêtement dans les Musées européens. Collecte, exposition et recherche*. 17-19 mai, 2018. La publication des actes est en cours.

[124] Comme il l'a été indiqué dans le bilan, l'équipe de conservation et de médiation du Musée Alsacien ne compte pas d'ethnologues ni de sociologues parmi ses membres permanents.

(https://dyname.unistra.fr/presentation/) regroupant des équipes universitaires et du CNRS, pourraient être des partenaires intéressants.

À côté de ces travaux et en lien avec ceux-ci, des expositions permettront de rendre sensible public cette ouverture. Celles-ci pourront privilégier une approche participative mais également artistique. Ainsi, un projet d'exposition est-il envisagé avec le Musée d'Art Moderne et Contemporain de Strasbourg sur le Quilt et ses traductions dans l'art contemporain, qui permettra d'évoquer l'émigration alsacienne, et plus particulièrement celle des communautés anabaptistes, vers les États Unis.

Enfin, cette thématique pourra donner lieu à des partenariats entre structures au niveau international. Ainsi peut-on mentionner le projet du Musée, en lien avec le Musée historique de Strasbourg, de s'associer en 2020-2021 avec le Musée d'Aquitaine et une structure muséale nord-américaine pour enrichir l'exposition virtuelle consacrée aux destins des communautés juives durant la Second Guerre Mondiale conçue par la Réunion des Musées métropolitains de Rouen Normandie (Fabrique des Savoirs), le Musée d'histoire de Marseille ainsi que le Musée des Beaux-Arts et le Musée de l'Holocauste de Montréal[125]. Dans ce domaine également l'opportunité, selon les communautés et les périodes envisagées, d'ouvrir au territoire rhénan devra être interrogée.

3.2.3. Constructions identitaires et invention de la tradition

A l'instar de l'axe précédent, celui que nous proposons sur la construction identitaire et l'invention de l'image de l'Alsace, nourrira directement le propos du parcours permanent.

Ce choix procède tout à la fois de la prise en compte de l'histoire du musée, créé dans le contexte d'émergence des courants régionalistes, et des enjeux soulevés aujourd'hui par l'affirmation des mouvements identitaires. Comme l'a montré Serge Chaumier dans un article paru en 2005, nombre de musées d'ethnographie régionale sont liés « *au souci de présentation de soi, qui procède de stratégies identitaires (…), c'est-à-dire qu'il[s] participe[nt] du processus de construction de l'identité, non sans conséquence idéologiques et sans conséquences politiques*[126]. » En déconstruisant ou du moins en interrogeant cette image, le musée peut inviter à un travail de distanciation critique, et à notre sens salutaire, sur les questions identitaires.

La question de l'identité permet aussi d'aborder celle, connexe, du sentiment d'appartenance, la manière dont celui-ci se construit différement selon les individus et les groupes sociaux et évolue dans le temps. Abordée à l'échelle de l'Alsace et en croisant cette thématique de recherche avec celle relative aux frontières et aux migrations cette approche permettra d'envisager la manière dont se développe un sentiment d'appartenance à l'échelle rhénane dans la seconde moitié du XXe siècle ou d'analyser les processus d'identification à un territoire mis en œuvre par différents groupes sociaux en fonction, notamment de leurs pratiques (sport ou pratique artistique par exemple).

[125] https://destinees-juives.expositionsvirtuelles.fr/fr/. Cette exposition a été conçue grâce au soutien du réseau FRAME (French American Museum Exchange) dont sont membres les Musées de la Ville de Strasbourg.
[126] Serge Chaumier, « L'Identité, un concept embarrassant, constitutif de l'idée de musée », in *Culture et Musées*, n° 6, 2005.

Ce travail, qui partira des collections du musée, notamment celles témoignant de l'histoire de l'institution et de ses fondateurs, pourra s'appuyer sur les nombreuses recherches menées depuis trois décennies dans la continuité des études pionnières d'Éric Hobsbawm et Terence Ranger ou celles d'Anne-Marie Thiesse[127], et pourra également associer des universitaires en histoire, histoire de l'art ou littérature lors de projets spécifiques.

En effet, trois projets d'exposition se proposant d'aborder cette question sont d'ores et déjà engagés : l'un sur la présentation d'un village alsacien en 1909 à Nancy, conçu à l'instigation d'Alsaciens installés à Nancy à la suite du rattachement de l'Alsace et d'une partie de la Lorrain à l'Empire allemand, une exposition, conçue par le Musée national Jean-Jacques Henner mais dont le Musée Alsacien est co-commissaire, consacrée à l'image de l'Alsace depuis Paris entre le milieu du 19e siècle et la Première Guerre mondiale. Enfin la restitution d'une résidence d'artiste abordant la question de l'image de l'Alsace entre France et Allemagne offrira un regard plus subjectif qui contrebalancera l'approche scientifique des deux expositions précédentes[128].

Il importe par ailleurs, de ne pas aborder cette question par le seul prisme alsacien. En effet, lorsque l'on considère le tournant des 19e et 20e siècles, la volonté de retour à une supposée essence idéale d'un territoire, qu'il soit régional ou national, et de ses habitants, la réinterprétation des formes issues du passé au profit de la création artistique, apparaissent comme des phénomènes largement partagés à l'échelle européenne. À ce titre, la constitution d'un réseau avec des musées similaires au Musée Alsacien, souhaitant réinterroger cet héritage apporterait une ouverture très profitable et pourrait donner lieu à des conférences ou journées d'étude proposées par exemple en lien avec les expositions évoquées plus haut.

3.2.4. Quotidien et création, du bel objet au design

L'historique du Musée Alsacien a mis en lumière l'attention portée par les fondateurs à la collecte d'objets usuels mais dotés de qualités esthétique évidentes. Si le Musée a partagé ce mode de sélection avec de nombreuses collections publiques ou privées d'arts et traditions populaires jusqu'à une date avancée du 20e siècle, celui-ci n'est plus nécessairement opérant aujourd'hui. Est-il pour autant est dénué d'intérêt ? Cette rencontre du beau et de l'utile, qui d'une certaine manière vise à réenchanter le quotidien, est au cœur de la démarche du design. Faire du design un axe de recherche du Musée permet donc de concilier la préservation de l'héritage de l'institution tout en l'ouvrant vers la création et offre des possibilités de partenariat très larges, compte tenu de la richesse et de la diversité du réseau de professionnels et des institutions de formation dans ce domaine à l'échelle régionale.

Depuis l'exposition « Réminiscences » réalisée en 2014 par le Musée, plusieurs opérations ont permis de faire du Musée et de ses collections un espace de collaboration entre professionnels des musées, designer, artistes, et élèves de lycées professionnels. Le succès rencontré a de surcroît démontré qu'elles répondaient à une attente du public. Il s'agit donc de poursuivre cette dynamique. Selon les projets et les opportunités, elle pourra donner lieu à des projets spécifiques, mais aussi s'inscrire au sein d'autres projets portés

[127] Eric Hobsbawm, Terence Ranger, *Invention of Traditions*, Cambridge University Press, 1983, Anne-Marie Thiesse, *La Création des identités nationales*, Paris, Seuil, 1999.
[128] Voir infra 4.4. La programmation des expositions temporaires.

directement par le Musée ou par d'autres acteurs (étudiants en écoles d'art, artistes) pour lesquels le Musée sera un partenaire ou un centre de ressources. Le résultat de ces travaux pourra donner lieu à des acquisitions qui viendront enrichir les collections du musée.

Réponse aux enjeux :

- Enjeu 1 : un musée régional et transfrontalier à rayonnement international : diffusions des collections, intégration du musée dans des réseaux de recherche nationaux et internationaux
- Enjeu 2 : un musée de société respectueux de son histoire et ouvert sur le présent : amélioration des conditions de conservation des collections, nouvelles orientations en matière de recherche et d'acquisition pour aborder de nouveaux sujets (diversité culturelle, patrimoine culturel immatériel, construction identitaire).

4. Un musée vivant. Politique des publics, programmation et partenariats

Les priorités en matière de politique des publics et de programmation au Musée Alsacien résultent de la mise en perspective de deux types de données préalablement exposées dans le bilan :

- la forte inégalité sociale observée à Strasbourg, la réponse politique apportée par la Ville qui défend, dans la délibration cadre de la politique culturelle une vision sociale, inclusive et aussi ouverte à l'expérimentation de la culture, d'une part,
- la bonne fréquentation du musée, son image très positive auprès du public mais plus contrastée auprès du public local (effectif ou potentiel), de l'autre.

De ce constat, découlent les objectifs suivants :

- renouveler l'intérêt du public local pour le Musée Alsacien
- en faire un espace de participation et de co-construction ouvert à tous les Alsacien.ne.s
- proposer une programmation d'exposition ambitieuse mais réaliste, en accord avec les orientations du propos du musée
- conforter la dynamique impulsée en matière de médiation événementielle

4.1. Un musée pour qui ? Les publics cibles

En réponse aux éléments exposés dans le bilan, il apparaît nécessaire de maintenir les efforts en direction du public touristique mais aussi de développer la fréquentation du public local. Au sein de celui-ci, nous identifions quatre sous-catégories prioritaires :

2. le public familial visé à ce jour par un nombre restreint d'offres, en dehors des périodes de fête
3. les jeunes adultes, public assez peu présent au musée et à l'adresse de qui le musée a développé depuis quelques années une offre dédiée
4. le public issu de la diversité culturelle que le musée souhaite davantage inclure dans le discours. Par ailleurs, une offre spécifique en direction des publics réfugiés et migrants, mise en place ces derniers mois, serait à développer.
5. les personnes âgées, très largement attachées au musée auquel nombre n'ont plus accès (difficulté d'accessibilité, personnes en EHPAD) et à l'attention de qui le musée souhaite développer une offre hors les murs.
6. le public en situation en handicap comptera également parmi les publics cibles. Toutefois, les actions proposées à leur adresse, parce qu'elles passent davantage par des dispositifs adaptés que par une offre de médiation dédiées, seront développées dans le chapitre « bienvenue au musée ».

C'est prioritairement à l'adresse de ces publics cibles qu'est structurée l'offre culturelle du musée telle qu'exposée ci-après.

4.2. Placer l'inclusion et la participation au cœur de la démarche muséale

Les questions d'inclusion et de participation, largement développées dans le rapport de la mission « Musées du 21e siècle » peuvent aujourd'hui apparaître comme un poncif pour les musées de société. Néanmoins, par-delà les déclarations de principe et les effets d'affichage, il convient de les placer de manière pragmatique et volontaire au cœur de la démarche muséale.

Ainsi, la **reprise de la muséographie lors de la mise en œuvre de l'extension du musée** devra-t-elle donner lieu à des ateliers participatifs largement ouverts à la population à l'instar des opérations conduites à Nancy dans le cadre de la rénovation du Musée lorrain ou à Rouen pour le projet Beauvoisine[129]. Il sera toutefois nécessaire en amont de définir précisément le périmètre et les modalités de la concertation afin de ne pas créer de sentiment de frustration ou de dépossession tant auprès des équipes que des participants, mais aussi afin de toucher des personnes qui ne fréquentent pas forcément le musée ou ne se sentiraient pas, au premier abord, légitimes pour participer à ces débats. Ces aspects seront à définir plus finement lors de la mise en œuvre du chantier mais il est d'ores et déjà possible d'esquisser quelques pistes de sujets qui pourraient être abordés tels que l'usage de certains espaces du musée, les supports de visites et la signalétique, l'offre faite au public familial et la place du multimédia.

Lectures des « contes des cinq continents » par les membres du Conseil des Résidents Étrangers de Strasbourg dans la Stùb du musée, 2019.

Les opérations en direction du public issu de la diversité culturelle pourront aussi donner lieu à des projets de co-construction dans la continuité de l'exposition *Babel Stùb* conçue en 2018-2019 avec les membres du groupe culture du Conseil des Résidents Étrangers de Strasbourg. Fort de cette première expérience et en lien avec l'accueil régulier de groupes en apprentissage du français langue étrangère, le musée souhaite poursuivre les actions en ce sens en développant notamment une approche festive à l'image de la programmation culturelle conçue à l'occasion de l'exposition *Babel Stùb*. Par ailleurs, nous entendons notamment développer des projets participatifs avec les élèves allophones de l'enseignement secondaire en lien avec l'Éducation Nationale et d'autres structures institutionnelles et associatives locales. À ce jour, un projet de médiation est en cours d'élaboration associant une classe de 3e accueillant beaucoup d'élèves allophones accompagnée par leur professeur d'art plastique, un photographe professionnel ainsi que la maison des adolescents de Strasbourg.

[129] Pour ces deux projets, voir les sites web suivants : https://www.musee-lorrain.nancy.fr/fr/concertation-sur-le-projet-de-renovation-du-musee---merci-pour-votre-participation/ , https://jeparticipe.metropole-rouen-normandie.fr/concertation-publique/projet-beauvoisine-inventons-ensemble-le-musee-de-demain

L'offre hors les murs sera également développée, notamment en direction des établissements **d'hébergement** pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Le recrutement au sein du service éducatif et culturel des Musées de Strasbourg d'un médiateur dont les missions seront notamment consacrées aux actions hors les murs constituera une ressource supplémentaire aux côtés du médiateur référent du Musée Alsacien (également référent transverse au sein du réseau des Musées pour le public sénior) et de l'équipe de conservation. Au vu du succès rencontré en 2019 lors des échanges avec les volontaires en service civique et le public des centres socio-culturels, des temps d'échanges et des ateliers hors les murs pourront également être proposés dans ces structures, par exemples lors de petits déjeuners qui y sont organisés et auxquels participent de nombreuses personnes âgées isolées et des femmes au foyer récemment arrivées sur le territoire français.

4.3. Repenser l'offre en direction du jeune public

L'offre de visite actuellement proposée part des collections ou des expositions sans nécessairement prendre en compte les programmes scolaires. Aussi proposons-nous, pour une partie au moins des visites, et sans nécessairement aller jusqu'à inverser la démarche en partant des programmes scolaires pour construire l'offre, de mieux relier le propos développé avec les sujets abordés dans le cadre scolaire. Un travail avec les professeurs détachés au service éducatif et culturel des Musées sera à conduire dans ce domaine. Cette option devrait permettre d'accueillir plus de groupes en autonomie, les enseignants étant alors plus à l'aise avec un sujet qu'ils auraient alors déjà préparé ou abordé en classe.

On sait tout le rôle prescripteur des enfants auprès du public familial. Ainsi, les agents de caisse et les médiateurs ont-ils régulièrement le plaisir de revoir au musée, les jours de gratuité notamment, des enfants qui avaient préalablement effectué une visite dans le cadre scolaire ou périscolaire. Il importe donc de conforter cette première impression en offrant au public familial et ce de manière régulière et/ou permanente sous forme **d'ateliers, de visites dédiées** (cf. infra une programmation événementielle impertinente) et de documents de visites conçus à leur attention. Ce dernier point sera développé dans le chapitre dédié à l'expérience de visite.

4.4. La programmation d'expositions temporaires

La programmation d'expositions temporaires répond à plusieurs enjeux. Elle renouvelle et fidélise le public et, en premier lieu, le public de proximité. Ce sera donc avant tout à lui qu'elle sera dédiée, même si, bien entendu, certaines expositions plus importantes pourront avoir un rayonnement plus large[130].

Les expositions permettent d'autre part un travail de recherche et de valorisation des fonds, dont toutes les pièces ne sont de loin pas exposées en permanence. Elles offrent enfin l'occasion au musée de nouer des partenariats avec d'autres institutions muséales, d'autres structures culturelles ou d'autres domaines (nous pensons notamment au champ social, mais d'autres pistes telles que les structures sportives ou festives pourraient également être des partenaires pour certaines expositions).

[130] Nous pensons par exemple à l'exposition « Souvenir d'Alsace » programmée en 2022 ou à celle sur la culture juive en Alsace programmée à l'horizon 2025. Voir ci-après.

En revanche, l'absence au sein du musée de réelle salle d'exposition temporaire constitue une entrave. Toute exposition de quelque envergure nécessite soit de déplacer tout ou partie des collections de plusieurs salles du musée – ce qui, outre la charge de travail que cela représente pour les équipes, constitue un risque pour les collections – soit de programmer l'exposition hors les murs ce qui réduit fortement la visibilité de l'action du musée auprès du public, ce dernier n'ayant bien souvent pas conscience d'avoir visité une exposition du Musée Alsacien.

À terme, lorsque l'extension du musée aura été menée à bien, un espace dédié au sein du musée pourra accueillir des expositions d'envergure moyenne. Par ailleurs, lorsque la rénovation de l'Ancienne Douane aura été conduite, lui permettant de retrouver sa fonction de grande salle d'exposition des Musées de Strasbourg, le musée pourra y présenter régulièrement, une exposition majeure. Dans l'attente toutefois de la concrétisation de ces projets, l'aménagement provisoire de la boutique Chacok au rez-de-chaussée sur rue du 22, quai Saint-Nicolas, lui permettra de disposer d'un espace d'exposition d'une surface d'environ 250 mètres carrés à compter du printemps 2023. Cet espace sera mutualisé avec le Musée historique, qui, à l'instar du Musé Alsacien, ne dispose pas à ce jour de salle d'exposition temporaire.

Ainsi, le rythme d'exposition envisagé sera **d'une exposition tous les** trois ans ce qui autoriserait, pendant les deux autres années, à proposer des accrochages pour tester auprès du publics les orientations prises par l'équipe du musée. Lorsque la salle d'exposition de l'Ancienne Douane sera réaménagée, elle permettra au Musée Alsacien, à l'instar des autres Musées de la Ville de Strasbourg, d'y programmer une exposition très ambitieuse tous les cinq ou six ans.

Enfin, certaines expositions pourront être co-construites avec des institutions ou structures extérieures (établissement scolaire, centre socio-culturel, etc.) voire des groupes d'habitants volontaires à l'image de l'exposition Babel Stùb présentée en 2019 et conçue avec le Conseil des Résidents Étrangers de Strasbourg mais qui a également associé plusieurs autres structures institutionnelles et associatives relevant de la culture et du champ social.

Par rapport au parcours permanent, la politique en matière d'exposition temporaire devra permettre de mettre en valeur un fonds de la collection ou un aspect de la culture et de **l'histoire de l'Alsace** ou du Rhin supérieur peu ou pas présenté, de proposer une ouverture **sur d'autres cultures et territoires** dans une logique de mise en regard avec les cultures alsaciennes et rhénanes, de présenter le fr**uit d'un travail de collecte ou de résidence** artistique. Dans les années à venir, et en prévision de l'extension elles permettront également d'aborder des sujets qui seront ensuite inclus dans le parcours permanent.

La programmation des expositions temporaires et des accrochages sera pensée de manière au moins triennale. Ce choix découle de plusieurs éléments : le souhait de bien répartir la charge de travail lié au commissariat d'exposition au sein de l'équipe de conservation, la volonté d'anticipation afin de permettre une meilleure coordination et une meilleurs visibilité des besoins à l'échelle du réseau des musées de la Ville de Strasbourg et enfin une réduction de l'impact environnemental des expositions en

permettant un meilleur réutilisation des éléments scénographiques d'une exposition à l'autre[131].

Sur cette base et à titre indicatif, les expositions programmées ou envisagées dans les années à venir sont les suivantes.

Expositions

2023 : Charles Fréger, **Souvenir d'Alsace** : depuis 2018, le Musée Alsacien accueille en résidence, en partenariat avec La Chambre espace d'exposition et de formation à l'image, le photographe Charles Fréger. Partant de l'image de l'Alsacienne en deuil telle qu'elle se façonne depuis la France à la fin du 19e siècle, Charles Fréger interroge la question des nationalismes et de l'image de l'autre de part et d'autre du Rhin depuis 1870 jusqu'à la Première guerre mondiale.

Charles Fréger, *sans titre*, tirage photographique sur céramique, 2019 collection de l'artiste.

2026 : Judaïsme et Alsace : ce projet de grande exposition proposera une synthèse de la présence et des cultures juives en Alsace et dans le Rhin supérieur depuis le XIIe siècle jusqu'à nos jours. Il s'agira de revenir sur l'histoire de cette présence, les spécificités de la culture judéo-alsacienne et plus largement du judaïsme rhénan, de son évolution aux XXe et XXIe siècle avec l'arrivée en Alsace de nouvelles communautés juives venues du bassin méditerranéen et d'Europe centrale. L'exposition s'attachera également à mettre en évidence les liens qui unissent communautés juives et non juives sur le territoire ainsi que l'apport du judaïsme à la culture alsacienne et rhénane. Cette exposition, s'inscrira dans le cadre d'un partenariat étroit avec l'Opéra national du Rhin qui consacrera cette année son festival Arsmondo à la culture juive. Il permettra également d'ouvrir à d'autres partenaires culturels (Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme à Paris, Judisches Museum de Berlin, le futur Miqua, musée de la culture juive à Cologne) et le Judisches Museum der Schweiz à Bâle.

Des expositions de préfiguration : les accrochages (2022-2026)

En prévision de la mise en œuvre de la rénovation et de l'extension du musée, nous proposons de consacrer les temps entre deux expositions à la présentation des thématiques qui seront abordées dans le parcours permanent revu.

Outre le fait de ne pas constituer une charge de travail supplémentaire trop importante alors que l'équipe conduira le chantier scientifique et culturel de fonds nécessaire à la modernisation du musée, ce parti présente l'avantage de pouvoir tester auprès du public les nouvelles orientations du musée tant en matière de propos que de scénographie et d'outils de médiations. Ces accrochages seront donc accompagnés d'un important dispositif de participation et de concertation auprès du public élargi, autant que faire se peut à la diversité des habitants du territoire. Ils se tiendront dans l'espace d'exposition

[131] En effet, pensées à l'échelle de trois ans, les expositions pourraient donner lieu à un marché commun de scénographie dans lequel il sera demandé au prestataire de proposer des aménagements pouvant être réutilisés pour les deux ou trois projets envisagés, tout en en autorisant l'usage au-delà même.

Chacok, en ayant soin toutefois, de coordonner le calendrier de cet espace avec le Musée historique.

*Autres thèmes **d'expositions** envisagés*

Carnaval travestissement et transgressions : l'exposition traitera de l'histoire et des pratiques actuelles de cette fête en Alsace et dans l'espace rhénan tout en proposant une ouverture sur les autres carnavals à l'échelle internationale.

Pour un monde meilleur, charité, solidarité, philanthropie : partant de l'histoire sociale alsacienne tout en proposant des éclairages de part et d'autre du Rhin l'exposition abordera les différentes actions menées en dehors de politiques publiques officielles (mais en étant souvent à l'origine) depuis la période révolutionnaire jusqu'à nos jours pour venir en secours aux populations défavorisées.

Famille(s) : La compréhension de la constitution de la cellule familiale et son évolution dans le temps, l'analyse des liens qui se tissent au sein de ses composantes seront l'enjeu de cette exposition. En partant d'une approche historique et anthropologique, elle ouvrira sur les questions qui aujourd'hui font débat dans la société.

Mitteleuropa : concept renvoyant tantôt à une aire culturelle tantôt à un espace géopolitique, la notion de Mitteleuropa a évolué dans le temps et a connu certaines dérives tragiques. Toutefois, la richesse et la cohérence de cet espace tant du point de vue de la culture matérielle que de l'histoire culturelle et artistique est indéniable. Cette exposition pourrait donner lieu à des partenariats avec d'autres institutions culturelles strasbourgeoises (nous pensons notamment aux médiathèques pour aborder la question de la Mitteleuropa dans la littérature) et d'autres musées appartenant à cet espace.

Quilt : le Musée d'Art moderne et contemporain de Strasbourg envisage de proposer une exposition dédiée à l'influence de la pratique du Quilt dans l'art contemporain américain. Cette exposition pourrait trouver un écho, voire, d'une certaine manière une introduction, dans une exposition dossier que le Musée Alsacien pourrait alors consacrer aux communautés Amish de la région de Sainte-Marie-aux-Mines qui sont à l'origine des communautés américaines. Ce sont ces dernières qui, au contact des populations anglaises installées dans le Nouveau Monde, auraient repris et développé la technique du quilt.

Foot ! Une histoire alsacienne : La pratique du football apparaît en Alsace dès les années 1880. Cette date, relativement précoce au regard du reste du territoire français, est directement liée à l'histoire du territoire[132]. S'inspirant de celle que le MuCEM avait dédiée à ce sujet en 2017, mais en en proposant une déclinaison régionale, l'exposition interrogerait l'histoire de la pratique footabllistique professionnelle et amateure en Alsace. Elle aborderait également son rôle social de ce sport à différentes échelles depuis le quartier ou le village jusqu'à celui de la région ou du pays. Elle offrirait l'opportunité de nouer des partenariats avec différents clubs sportifs.

[132] Pierre Pirot, *Football et identité en Alsace-Lorraine (1890-1914)*, Presse universitaires du Septentrion, 2010.

4.5. Concevoir une programmation événementielle impertinente

À côté des événements nationaux (Journées européennes du Patrimoine, Nuit des Musées) et de l'offre plus traditionnelle proposée par le musée et à laquelle il ne convient pas de renoncer (nous pensons notamment à l'accrochage et aux animations proposées durant la période de l'Avent), nous entendons développer une programmation plus inattendue, voire impertinente ou décalée. Ce parti renoue d'une certaine manière avec l'histoire du musée qui, à la veille de la première guerre mondiale, avait proposé des fêtes et des reconstitutions dont certaines peuvent être considérées comme un « pied-de-nez » aux autorités en place. L'humour, voire l'impertinence font partie de la culture alsacienne et ne sont pas inconciliables avec la rigueur scientifique du propos. Le succès de certaines animations et visites proposant cette approche (visite autour des gros mots, *Grüselnàcht* depuis 2016 *et murder party* « Hans Trapp and friends ») témoigne des attentes du public en matière de nouvelles expériences de visites immersives au sein du musée et de la capacité de ces événements à renouveler le public en touchant les jeunes adultes.

Pour les mener à bien, le musée se fixe un haut niveau d'exigence qui nécessite d'effectuer une veille au niveau national concernant ce type de manifestations, de recourir à des professionnels du spectacle vivant (comédiens, performeurs, prothésistes, etc.) et à développer dans ce cadre de nombreux partenariats.

Grüselnàcht 2019, Le Rituel. Photos : Festival européen du Film fantastique de Strasbourg.

4.6. Accueillir la création

En tant que musée de société de l'Alsace, le Musée Alsacien entend offrir un espace pour valoriser le riche maillage artistique et artisanal du territoire en accueillant des artisans, des artistes et créateurs régionaux dont la démarche tisse des liens de continuité entre usages traditionnels et production contemporaine ou interroge la culture alsacienne et rhénane d'hier et d'aujourd'hui. Cette mise en avant peut prendre diverses formes depuis la présentation ou la vente de certaines réalisations dans l'espace de boutique du musée, l'organisation d'ateliers ou de lectures, jusqu'à l'organisation de workshops ou de résidences.

Soucieux de valoriser les savoir-faire mais aussi d'associer les professionnels en devenir, des partenariats seront proposés avec des organismes de formation (Haute École des Arts du Rhin, lycées professionnels) pour les associer à la conception de projets muséographiques ou événementiels.

De même, à l'instar de l'accueil de l'artiste Charles Fréger, en résidence depuis 2018, le musée s'ouvrira par la biais d'achat d'œuvres ou d'accueil en résidence à des artistes qui interrogent l'histoire de l'Alsace, son rapport au monde et aux enjeux de société actuels.

4.7. Un projet pensé dans un cadre partenarial

4.7.1. Développer les coopérations au sein du réseau des Musées de Strasbourg

Le Musée Alsacien s'inscrit dans l'un des plus importants réseaux de musées français. Il apparaît donc fortement souhaitable de tirer profit de cette situation en engageant des **projets communs avec d'autres établissements**. Cette démarche nous semble d'autant plus opportune que, au moment où s'écrivent ces lignes, plusieurs musées voient arriver à leur tête un nouveau chef d'établissement (Musées Archéologique, Zoologique, des Arts Décoratifs, Historique, Musée Tomi Ungerer Centre européen de l'Illustration). Certains d'entre eux font l'objet d'un projet de rénovation (Musée Zoologique) ou réécrivent leur projet scientifique et culturel (Musée d' Art Moderne et Contemporain). Des projets d'expositions communs, comme celui évoqué plus haut avec le Musée d'Art Moderne et Contemporain, pourront être mis en œuvre, tout comme des projets d'enquêtes collectes portant sur des sujets relevant de domaines partagés entre plusieurs établissements. À titre d'exemple, nous pouvons mentionner un projet d'enquête-collecte sur les mouvements écologistes et régionalistes qui se sont développés en Alsace et dans le Rhin supérieur dans les années 1970-1980. Parce qu'ils témoignent de la prise de conscience de la nécessité de préserver un écosystème mais aussi parce qu'ils témoignent de l'affirmation d'une identité rhénane transfrontalière leur étude fait sens tant pour le Musée zoologique que pour le Musée Alsacien.

4.7.2. Mieux s'inscrire dans le maillage muséal régional et transfrontalier

À l'échelle du territoire alsacien, le musée, compte tenu de son histoire et de ses collections, a vocation à participer **à l'animation d'un réseau de musées de société** (Musées de France, mais également d'autres structures muséales présentant des collections d'intérêt national). Si les projets engagés et à venir ne lui permettent pas de jouer le rôle de tête de réseau ou de référent scientifique à moyens humains constants, celui d'animateur proposant aux différentes structures de se réunir régulièrement autour d'un projet semble plus envisageable, du moins dans un premier temps. Pour ce faire, il pourra s'appuyer sur le groupe textile Alsace initié par la Direction régionale des Affaires culturelles du Grand Est, mais également sur l'expérience des référents régionaux de la Fédération des Écomusées et Musées de Société dont il est membre (cf. infra) à l'instar d'autres musées régionaux. À moyen terme toutefois, l'affectation de ressources humaines supplémentaires (un équivalent temps plein) sur ces missions de mise en réseau du à l'échelle régionale serait nécessaire pour permettre au Musée d'assurer ces missions de manière pérenne et ainsi mieux rayonner sur le territoire[133].

De cette implication plus forte, nous espérons pouvoir retirer une meilleure connaissance des actions entreprises et des projets portés par les différents établissements de manière en encourager une pratique d'entre-aide et une démarche de complémentarité. Le Musée Alsacien n'expose actuellement qu'environ un dixième de ses collections. Par ailleurs, il n'a pas vocation à traiter en détail tous les aspects relevant de la culture régionale. On l'a vu, certaines thématiques ne seront que peu, voire pas traitées dans le

[133] Voir infra, les moyens.

parcours permanent. Ainsi, une fois la connaissance fine des collections ayant été établie et le synopsis de visite défini, certaines pièces de la collection pourront être déposées dans d'autres institutions du territoire[134]. Le Musée Alsacien renverra alors vers ces établissements les visiteurs qui souhaitent davantage d'informations.

Par ailleurs, le Musée Alsacien doit mieux affirmer sa dimension frontalière en développant **des projets avec d'autres structures outre**-Rhin. La présence du réseau des Musées des trois pays (*Netzwerk Museen*) porté par le Musée des trois Pays de Lörrach (Allemagne) et qui regroupe les musées français, allemands et suisses du territoire du Rhin supérieur pourrait constituer une aide dans ce domaine[135]. La thématique commune retenue pour la période 2022-2023 est le Rhin.

Il conviendra également de nouer des liens directs et réguliers avec d'autres institutions muséales outre-Rhin, telles que le département de la culture populaire du Badisches Landesmuseum de Karlsruhe (*Volkskunde, Alltags- und Landesgeschichte Baden*), le Museum der Kulturen de Bâle (département de l'aire européenne), le musée de plein-air de Gutach (*Schwarzwälder Freilichtmuseum Vogtsbauernhauf*).

4.7.3. Se penser comme un lieu de ressources pour les cultures régionales et rhénanes

Il faut faire mention ici d'un projet de lieu dédié aux cultures régionales et rhénanes défendu depuis plusieurs années par plusieurs associations œuvrant dans le domaine des langues et des cultures régionales et du bilinguisme. Ce projet, soumis en 2021 à la municipalité qui souhaite développer les actions en faveur du bilinguisme et des langues régionales, est actuellement à l'étude. Il défend une conception ouverte de la culture régionale, axée sur l'alsacien, mais intégrant aussi la dimension rhénane et ouverte aux langues minoritaires du territoire. Son objet, son portage politique et ses missions ne sont pas à ce jour définis. Toutefois, s'il devait aboutir, un rapprochement avec le Musée Alsacien serait fortement souhaitable.

En effet, si les missions d'un tel lieu et celles du Musée Alsacien ne se recouvrent pas entièrement, leur complémentarité apparaît évidente. Il serait ainsi pertinent de penser ou repenser ces deux équipements concommittamment en lien avec les autres collectivités qui, en plus de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg, sont investies sur la question des cultures régionales (Région Grand Est, Collectivité Européenne d'Alsace). Lorsque la rénovation et l'extension du musée, dont il est question ci-après, sera mise à l'étude, il serait tout à fait possible et souhaitable de prendre en compte dans le projet les besoins d'un tel lieu. Des espaces communs (centre de documentation, salle de conférences) ainsi que des ressources humaines pourraient être mutualisés. Le musée assurerait une certaine visibilité à ce lieu, tandis que celui-ci lui permettrait en retour de bénéficier d'une programmation axée sur la langue et les cultures régionales et rhénanes qui viendrait enrichir celle déjà proposée par les Musées de Strasbourg, davantage ancrée sur les collections et les expositions.

---

[134] Des contacts en ce sens ont d'ores et déjà été pris avec le Musée de la Poterie de Betschdorf, la maison rurale de l'Outre-Forêt ou le Musée de Meisenthal.

[135] https://www.dreilaendermuseum.eu/fr/Reseau-Musees/Structure-du-Reseau?setActiveLanguageId=3&showHomeAlternatively=1

La question du fonctionnement et de la gouvernance de cet équipement ainsi élargi devra également faire l'objet d'un arbitrage.

4.7.4. Partager les expériences et les compétences à l'échelle nationale et internationale

Le Musée Alsacien entretient déjà de nombreux liens avec d'autres structures muséales françaises dans le cadre de projets communs d'exposition (Musée lorrain de Nancy, Musée national Jean-Jacques Henner à Paris, notamment).

À l'échelle nationale, depuis 2020 le musée est membre administrateur de la Fédération des Écomusées et Musées de Société. Il fait également partie du réseau des musées intéressés par les questions migratoires animé par le Musée national de l'Histoire de l'Immigration. Au niveau international, un partenariat a été noué en 2019 autour de la notion du musée engagé avec le Musée régional de Vaudreuil-Soulange au Québec dans le cadre des échanges France-Canada[136]. Après avoir été au Québec à l'automne 2019, l'équipe du musée accueillera ses collègues canadiens au printemps 2021[137]. Une suite est prévue à ce premier échange. En complément de ces partenariats qui devront être maintenus, nous souhaitons également proposer un rapprochement avec les musées européens conservant des collections de *judaïca*, en premier lieu avec le Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme, mais aussi les musées de Bâle, Berlin et de Cologne. Il présentera sa candidature pour intégrer *l'Association of European Jewish Museums* (cf. supra 3. Des collections mieux gérées et mieux conservées). L'exposition programmée en 2025 sur le judaïsme en Alsace constituera l'occasion pour le musée de s'intégrer à ces réseaux.

En lien avec les thématiques que le musée souhaite aborder, nous proposons de créer un réseau national, voire européen, d**e musées et de chercheurs s'intéressant aux questions de création artistique et d'identités locales**. En effet, le lien entre tradition, création et culture régionale à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle, au cœur des projets du musée, n'est pas propre à l'Alsace. Abordée sur le territoire, elle a également fait l'objet de recherches dans d'autres espaces européens (Catalogne, Bretagne, Pays Baltes, Pologne, etc.). Elle pourrait être en revanche renouvelée en privilégiant une approche transversale qui permettrait de l'aborder en tant que phénomène d'échelle au moins européenne. À cette fin, le Musée Alsacien, en lien avec d'autres institutions (institut d'Histoire de l'Art de l'Université de Strasbourg, Musée Breton de Quimper), propose-t-il de créer un réseau de recherches regroupant des institutions qui s'intéressent à ces questions. Parmi celles-ci pourraient figurer, pour ne citer que des exemples français, le MuCEM, évidemment, mais également le Musée Basque de Bayonne, le Museon Arlaten ou le Musée de Bretagne à Rennes.

4.7.5. Tirer profit d'un riche tissu culturel et associatif local

La nécessité de rationaliser les moyens, mais surtout la volonté de renouveler et de faire se croiser les publics justifie de recourir aux partenariats dès que possible. La richesse du

[136] *Le musée de société/d'ethnographie régionale, un acteur engagé de son territoire, Musée Alsacien, Strasbourg – Musée régional de Vaudreuil-Soulange, Vaudreuil-Dorion*, Projet France-Canada 2019.

[137] Initialement programmé pour le mois de mai 2020, l'accueil de la délégation du Musée régional de Vaudreuil-Soulange a été reporté d'un an en raison de la crise sanitaire.

tissu culturel local, qu'il soit institutionnel, associatif voire privé, constitue en cela une opportunité à exploiter.

Le Musée Alsacien a déjà par le passé noué de nombreux liens. La nature des projets à venir déterminera bien entendu l'identité des partenaires. Toutefois, compte tenu des orientations prises et des expériences déjà menées, il apparaît pertinent de développer des liens privilégiés avec certains acteurs, sans pour autant renoncer à d'autres rencontres. Ainsi, dans le domaine de l'inclusion et de la diversité culturelle, le Conseil des Résidents Étrangers, avec qui le musée a conçu en 2019 l'exposition *Babel Stùb*, restera un interlocuteur privilégié. **L'Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle** (OLCA) le sera pour le patrimoine linguistique que le musée souhaite rendre plus présent. Le musée poursuivra ses relations étroites avec les enseignants et étudiants de la Haute École des Arts du Rhin dans les domaines de la scénographie, de la didactique visuelle mais également du design. Enfin, le Festival Européen du Film Fantastique de Strasbourg auquel le musée s'associe depuis 2016 avec ses Grüselnàcht, restera un partenaire privilégié pour penser des formes de médiations événementielles innovantes.

D'autres partenariats seront également à nouer ou à conforter dans les années à venir pour développer des projets autour de thématiques que le musée, comme évoqué plus haut, cherche à développer :

- le patrimoine et la culture culinaire
- la diversité culturelle et l'égalité de genres
- des projets de médiations innovants.

Réponse aux enjeux :

- *Enjeu 1 : un musée régional à rayonnement international : établir une programmation d'exposition structurée combiant expositions et accrochages.*
- *Enjeu 1 : un musée régional à rayonnement international : Développer l'interconnaissance entre les musées de société alsaciens et rhénans et engager des partenariats pour faire rayonner la culture du Rhin supérieur.*
- *Enjeu 2 : Un musée engagé : dimension expérimentale et citoyenne : faire du public issu de la diversité un des publics cibles, développer l'offre hors les murs en direction des EHPAD et des centres socio-culturels, poursuivre la programmation événementielle expérimentale, développer les projets en co-construction et placer la participation des publics au cœur de l'offre culturelle.*
- *Enjeu 3 : être un lieu de ressources pour les cultures alsaciennes et rhénanes : accueillir la création dans le musée (parcours permanent, exposition temporaire mais aussi boutique), assurer la transmission en associant les établissements de formation professionnelle et supérieure à la conception d'événements ou d'expositions.*
- *Enjeu 3 : être un lieu de ressources pour les cultures alsaciennes et rhénanes : envisager les pistes de rapprochement entre le Musée et le futur lieu dédié aux cultures régionales et rhénanes.*

5. Bienvenue au musée !

5.1. Un espace agrandi et assaini

Le présent projet scientifique culturel et éducatif est conçu en lien étroit avec un projet **d'**extension. L'agrandissement du musée, on l'a vu, est un projet en gestation, maintes fois retravaillé et ajourné depuis près de trente ans. Néanmoins, l'offre de vente des espaces nécessaires, qui jusque-là manquaient, laisse entrevoir la possibilité de sa concrétisation.

5.1.1. Les besoins

Les objectifs de l'extension sont bien entendu de répondre au manque de surface utilisable au sein des bâtiments actuels qui a conduit à renoncer à certains espaces identifiés dans le bilan (cf. supra 2.1.4. Des locaux adaptés aux fonctions muséales ?), à savoir :

- une salle d'exposition temporaire répondant (300 mètres carrés) [138],
- des espaces pour les activités pédagogiques et culturelles (75 mètres carrés),
- des salles complémentaires pour le parcours permanent (300 mètres carrés),
- des réserves tampon pour les œuvres en mouvement (100 mètres carrés)
- un espace de stockage pour le résultat des collectes avant traitement (100 mètres carrés)
- des rampes et espaces de circulation pour les personnes à mobilité réduire (200 mètres carrés).

À ces espaces, il apparaît opportun d'ajouter de nouveaux espaces de bureaux et le centre de documentation qui seraient, contrairement aux espaces actuels, accessibles aux personnes à mobilité réduite (200 mètres carrés).

Ainsi les **surfaces nécessaires à l'extension du musée peuvent être estimées à 1250 mètres** carrés. Il convient toutefois de souligner qu'il ne s'agit ici que d'estimations qui devront être **affinées dans le cadre d'une étude de programmation**.

Enfin, si la création d'un lieu dédié aux cultures et langues régionales et rhénane est acté et que décision est prise de le coupler au Musée Alsacien, il conviendra d'intégrer les espaces nécessaires à cet équipement tout en envisageant de possibles mutualisations (bureaux, centre de documentation notamment).

5.1.2. Un périmètre de projet à définir

Ces besoins peuvent être mis en regard avec les espaces et bâtiments acquis depuis une trentaine d'années ou mobilisés en prévision d'une future extension. Pour mémoire, ceux-ci sont constitués :

[138] Cette salle pourrait être mutualisée avec le Musée historique qui ne possède pas de salle d'exposition. Si les travaux prévus à court termes dans la boutique Chacok permettront de disposer d'un salle dès 2023, il convient de souligner que ceux-ci seront conduits à minima et pensés pour un usage provisoire dans l'attente des travaux de rénovation et d'extension du musée. Ainsi, aucune jonction directe ne sera faite entre le musée et la salle. De même, aucun contrôle du climat ne sera possible et la sécurité des œuvres sera garantie à minima ce qui restreindra fortement les prêts possibles auprès d'autres institutions muséales.

- des immeubles 25, 24 et 23, quai Saint-Nicolas qui constituent, avec l'immeuble en fond de cour sis 23, quai Saint-Nicolas les quatre bâtiments dans lesquels se déploient aujourd'hui le musée
- de l'immeuble sur cour 22, quai Saint-Nicolas, un immeuble de quatre étages acquis par la Ville dans les années 1990 pour l'extension à venir du Musée et qui accueille une partie des réserves du Musée Alsacien et du Musée d'Art Moderne et Contemporain. L'état sanitaire de cet édifice est alarmant. Les réserves devraient être vidées courant 2022 ou 2023.
- De la boutique Chacok, située au rez-de-chaussée de l'immeuble sur quai, 22, quai Saint-Nicolas. Elle a été acquise par la Ville en 2020 et garantit la continuité territoriale entre le Musée existant et l'immeuble sur cour du 22. À l'issue de travaux a minima, elle pourra servir de salle d'exposition (sans contrôle du climat) pour le Musée Alsacien et le Musée historique à compter de 2023.
- De l'immeuble 20, quai Saint-Nicolas : belle bâtisse du début du XVIIe siècle ayant appartenu à la famille de Dietrich et protégée au titre des Monuments Historiques depuis 1929. Acquise dans les années 1990 par la Ville en prévision de l'extension du musée, elle est depuis désaffectée. Son état sanitaire est alarmant.
- De la parcelle 42 : parcelle en cœur d'îlot à l'arrière des immeubles 22, 21 et 20 quai Saint-Nicolas, aujourd'hui occupée par des constructions provisoires servant à l'accueil temporaire de crèches. Celles-ci n'ont plus vocation à être utilisées à moyen terme.

Il faut enfin avoir à l'esprit que l'ensemble de ces biens se déploie dans un tissu urbain dense comportant des espaces d'habitation (dans les étages de l'immeuble sur quai 22, quai Saint-Nicolas) et des commerces (restaurant Au Pont du Corbeau, immeuble 21, quai Saint-Nicolas).

Partant de ces données et pour raisonner à gros traits, trois hypothèses de travail se dégagent :

- Proposer une extension sur l'ensemble des biens affectés au projet, soit les deux immeubles 20 et 22, Saint-Nicolas, la boutique Chacok et la parcelle 42. C'est ce qui était envisagé dans le projet d'extension engagé en 2006-2009
- Proposer une extension plus limitée en renonçant par exemple à l'immeuble 20 quai Saint-Nicolas qui, en dépit de son cachet présente beaucoup de contraintes pour un usage muséal et dont la réhabilitation, compte tenu de son état sanitaire, occasionnerait des coûts importants
- Conserver le périmètre existant du musée

Si ces trois hypothèses méritent d'être éprouvées, il convient de rappeler que l'étude qui avait été conduite en prévision de l'extension du musée en 2006-2009 avait pointé deux éléments :

- L'impossibilité de rendre le musée accessible aux personnes à mobilité réduites en conservant le périmère existant
- La nécessité d'intégrer la parcelle 42 au périmètre d'extension pour garantir un accès aux pompiers. Celle-ci pourrait toutefois avoir une affectation complémentaire, telle que par exemple, un espace vert de proximité dans un secteur de la ville très minéral.

Au regard de ces éléments, il apparaît pertinent de consacrer les prochaines années à la conduite d'une étude de faisabilité. Celle-ci serait nécessaire pour confirmer ces données et proposer différents scenarii sur lesquels la Ville pourrait alors s'appuyer à l'horizon 2026 en vue d'une prise de décision sur l'avenir du Musée Alsacien.

5.1.3. Un espace assaini

Dès lors qu'il aura été acté, la conduite du chantier d'extension mobilisera bien entendu largement l'équipe du Musée ainsi que plusieurs des membres de l'équipe technique du réseau des musées. Cela ne se fera pas toutefois au détriment des espaces existants du **musée qui devront être modernisés en lien avec l'extension**. Un effort tout particulier devra être conduit pour améliorer l'état sanitaire de l'édifice actuel. Il s'agira à la fois d'actions régulières (entretien des boiseries des galeries, veille des fissures du bâtiment) mais également de fond (amélioration du niveau d'hygrométrie de la cave).

À courte échéance, des travaux sur la toiture seraient à conduire pour résoudre les problèmes d'inondations qui se sont produits au cours des étés 2020 et 2021. Ils doivent être complétés par l'entretien réguliers des gouttières et chenaux. Les salles inondées vont quant à elle faire l'objet d'une remise en état pour pouvoir accueillir à nouveau des collections à l'horizon 2022.

La résorption de l'infestation des charpentes observées à l'été 2021 devra être conduite également rapidement.

Enfin, un diagnostic complet des bâtiments existants est à conduire afin d'identifier d'autres points problématiques qui, en fonction du degré d'urgence seront à prendre compte lors du projet de rénovation et d'extension ou solutionnés à plus court terme.

Il convient également d'envisager **l'exploitation rapide de l'espace Chacok**, acquis en prévision de l'extension et aujourd'hui vide. Des travaux programmés entre 2021 et 2022 devraient permettre de l'utiliser comme espace pédagogique, de médiation, de concertation et **d'exposition** pour le musée mais aussi pour le Musée Historique et ce, de manière transitoire en attendant l'engagement du projet d'extension. La volonté de maîtriser les coûts des travaux à conduire pour cette première phase et le souci de ne pas engager des aménagements conséquents qui pourraient être remis en question lors de l'engagement du projet d'extension conduisent, dans un premier temps, à limiter les travaux au strict nécessaire pour l'accueil du public (jauge de 50 personnes) et à renoncer à un lien organique entre ce local et le musée.

5.1.4. Mobiliser les forces autour du projet

Si en tant qu'équipement municipal, le projet de rénovation et d'extension du Musée Alsacien sera porté par la Ville. Il pourra toutefois, compte tenu du propos de l'établissement, de la nature du projet et de ses enjeux, faire l'objet d'autres soutiens tels que ceux de l'État, de la Région Grand Est, de la Collectivité Européenne d'Alsace et de l'Eurométropole. Des financements européens pourraient également être envisageables eu égard à la dimension transfrontalière du musée.

Par ailleurs, une recherche de mécénat pourrait être envisagée, notamment auprès des entrepreneurs alsaciens présents sur le territoire régional ou au-delà. Cette démarche sera

à engager en amont du chantier et nécessitera sans doute un plan de communication spécifique dès lors que le projet aura été acté par la Ville.

5.2. Un établissement accessible à tous

5.2.1. Accessibilité physique

L'une des priorités en matière d'extension et de modernisation du musée est sa mise en accessibilité totale, sinon quasi-totale, au public à mobilité réduite[139]. À ce jour, le musée est totalement inaccessible aux personnes se déplaçant en fauteuil roulant et très difficile d'accès aux personnes se déplaçant à l'aide d'une canne ou d'un déambulateur. Cette situation, liée au caractère patrimonial de l'édifice, génère de fréquents mécontentements de la part des visiteurs et pose à l'ensemble de l'équipe des Musées de la Ville un vrai souci déontologique. Les études conduites dans le cadre des précédents projets d'extension ont mis en évidence la faisabilité d'une mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite quasi intégrale du musée en aménageant un ascenseur dans le bâtiment du 22 quai Saint-Nicolas desservant différents étages et paliers.

5.2.2. Accessibilité à tous

On le sait de longue date, les entraves à l'accès au musée ne sont pas que physiques. Établissement intimidant pour beaucoup de personnes qui estiment ne pas détenir les codes pour y accéder et y jouir d'une visite, le musée apparaît encore trop souvent comme une institution élitiste. Si cette vision est un peu moins marquée pour les musées de société, elle n'en demeure pas moins réelle. Pour inciter au franchissement de cette barrière, le musée doit **placer la question de la diversité des publics au cœur de sa** démarche. Celle-ci se traduit par des actions envers certaines catégories de publics qui ont été évoquées plus haut, mais aussi par des dispositifs et des aménagements créant une proximité plus grande entre le musée et ses abords immédiats. À ce titre, les vitrines de l'actuelle boutique Chacok devront-elles participer d'une plus grande visibilité du musée. Il conviendra également de tirer parti de la cour principale.

La cour est un élément muséographique fort et pensé comme tel dès la création du Musée Alsacien. Elle constitue par ailleurs un espace apaisé, très apprécié du public mais également des passants qui peuvent la contempler à travers la porte vitrée en pénétrant sous le porche d'entrée. Pour les promeneurs qui s'intéressent à l'histoire de la ville, elle permet de comprendre le parcellaire strasbourgeois ancien. Enfin, elle offre un cadre idéal pour des animations (concerts, spectacles) proposées par le musée. Ces éléments plaident en faveur d'un accès libre de la cour indépendamment du parcours de visite afin de mieux intégrer le musée à ses abords mais également d'en faire un espace accueillant dont on franchit le seuil sans appréhension. Cette ouverture ne devra toutefois pas mettre en péril la sûreté des œuvres ni leur sécurité ainsi que celle du public. Elle intègrera à ce titre les contraintes liées au dispositif Vigipirate. Elle nécessitera par ailleurs des aménagements muséographiques afin de délivrer quelques informations aux passants pour les inviter au musée et pourra faire l'objet d'une programmation culturelle qui pourra être pensée en lien avec d'autres services culturels de la ville (programmation estivale, service Ville d'Art et d'Histoire, TAPS, etc.), des structures associatives et/ou amateures. Elle

[139] La question des publics en situation de handicap sensoriels et cognitifs sera abordée plus bas en lien avec les outils d'aide à la visite.

pourra également être mise à disposition d'associations ou institutions pour y proposer d'autres usages. Un tel aménagement de la cour pourrait être conduit à court terme en amont de la mise en œuvre du projet d'extension. Son aménagement pourrait par ailleurs faire l'objet d'une concertation avec les habitants et les publics.

L'ouverture de la cour constituera ainsi, en amont du projet de rénovation et d'extension du musée, l'amorce d'une **réflexion sur l'usage du musée, ou de certains de ses espaces,** comme tiers lieu.

5.3. Améliorer les conditions de visite

5.3.1. Le confort de visite

La qualité de l'offre et du confort de visite peut être améliorée avant même l'entrée dans le musée. En effet, il a été vu dans le bilan que depuis l'extérieur, le public ne prenait souvent pas la mesure de l'importance du parcours muséographique ni forcément du contenu de la visite. Tirant profit des vitrines extérieures, des dispositifs devront être mis en place pour que ces informations soient visibles depuis l'espace public.

L'espace d'accueil - boutique devra être repensé en lien avec l'extension du musée. Pour des questions de maîtrise des dépenses en ressources humaines, il n'apparaît pas opportun de distinguer l'espace de caisse de celui de la boutique. Toutefois, des aménagements devront être faits pour en améliorer le confort. Il s'agira ainsi de limiter les entrées et sorties actuelles du public entre la caisse et le vestiaire, de repenser l'espace pour mieux accueillir les groupes et les visiteurs individuels tout en ménageant un espace pour les personnes qui, en fin de visite, souhaitent pouvoir s'assoir pour se reposer un peu ou feuilleter un ouvrage de la boutique.

Au sein du parcours muséographique, il conviendra de proposer des solutions pour résoudre le problème de signalétique. Si certains visiteurs apprécient le caractère quelque peu labyrinthique du musée, d'autres sont gênés de ne pas savoir à quel stade de la visite ils se trouvent ou d'avoir l'impression de manquer une partie des salles. Une reprise générale de la signalétique, pensée dans le cadre de l'extension, devra pouvoir contenter les deux partis. Par ailleurs, au parcours actuel conçu de manière linéaire, pourra s'ajouter un accès par étages permettant de ne visiter qu'une section du musée sans avoir à effectuer tout le cheminement.

5.3.2. Les outils d'aide à la visite

Les dispositifs d'aide à la visite actuels seront revus en lien avec l'évolution du propos du musée. Certaines exigences à leur sujet sont déjà établies. Il est souhaitable que ces dispositifs soient aisément adaptables et modifiables pour tenir compte des changements qui seront apportés régulièrement à l'exposition permanente (rotation des collections les plus fragiles, espaces d'exposition semi-permanents, etc.).

Il conviendra aussi de prendre en compte les publics en situation de handicap concernant l'emplacement des cartels et la taille des caractères. En complément des dispositifs d'aide à la visite pour personnes en situation de handicap visuels et auditifs, qui devront être actualisés, nous prévoyons l'édition d'un livret de visite en FALC (facile à lire et à comprendre). Un bilan effectué avec la médiatrice du Service éducatif et culturel référente pour les personnes en situation de handicap a d'ores et déjà permis de lister les

améliorations à apporter aux outils actuels[140]. Ce travail constituera une base pour les travaux à venir. Des supports de visite dédiés seront également proposés à l'attention du public familial.

Toutefois, pour concevoir ou actualiser l'ensemble de ces dispositifs, nous prévoyons **d'associer le public sous forme d'ateliers de concertation et de tests**. Ils pourront porter sur des principes comme la place accordée aux outils numériques, les modalités de visites attendues (livret jeux pour les enfants à faire en autonomie ou livrets familles ?), l'aspect des documents (livrets de visite ou fiche de salle ?), etc. Ceux-ci seront conduits en amont du chantier muséographique de l'extension pour pouvoir être corrigés et adaptés.

Enfin, des supports de visite thématiques pourront être conçus avec le public dans le **cadre d'ateliers participatifs** et testés lors de la conception des expositions de préfiguration. Les thèmes de ceux-ci devront être définis en lien avec les membres de ces ateliers et en fonction des partenaires identifiés, mais à titre indicatif on peut mentionner un parcours sur les « objets voyageurs » qui permettrait de poursuivre le travail partenarial engagé en 2018-2019 avec le Conseil des Résidents Étrangers de Strasbourg.

5.4. Un nouveau parcours de visite

5.4.1. Principes généraux

Le parcours muséographique devra à la fois **préserver l'ambiance pittoresque et intime du** musée qui charme le visiteur et tout particulièrement le touriste, tout en étant capable de renouveler le discours pour faire du Musée Alsacien un musée de société du XXIe siècle en accord avec le propos que l'équipe du musée souhaite développer. Il devra par ailleurs s'adapter aux reconstitutions proposées au sein du parcours. Néanmoins si certaines possèdent une valeur de témoignage réelle et devront à ce titre être scrupuleusement préservées[141], d'autres pourront davantage s'adapter au propos. Enfin, elle devra prendre en compte les besoins en matière de conservation de œuvres exposées parfois très diverses au sein d'un même espace compte tenu de la variété typologique et structurelle des biens exposés.

Aujourd'hui, le musée oscille entre deux approches antagonistes que l'on pourrait qualifier, en forçant légèrement le trait, de muséographie de l'objet et de muséographie du sujet. Poursuivant les transformations apportées au musée depuis la fin des années 2000, nous proposons d'orienter le parcours du musée vers la seconde approche et de **placer l'humain au centre du propos**, qu'il s'agisse des hommes et des femmes dont la vie est évoquée dans le musée ou de ceux qui viennent le visiter. Cette approche pourrait être poussée plus loin en amenuisant la frontière entre eux par une muséographique et des outils de médiation inclusifs et participatifs.

Le Musée Alsacien présente aujourd'hui dans son parcours d'exposition permanente moins de 10% de ses collections[142]. Par ailleurs, pour des questions de conservation, il est

[140] À joindre en annexe n° 6.3.
[141] Il s'agit des salles des Stùb d'Ammerschwihr et de Wintzenheim, de la cuisine de Pfulgriesheim, de l'office de pharmacie et de l'oratoire rural. À l'exception de ce dernier, toutes se trouvent au premier étage du musée.
[142] Ce chiffre correspond à la moyenne des musées comparables au Musée Alsacien. La part importante d'œuvres en réserve permet une rotation des collections les plus fragiles qui ne

nécessaire d'opérer une rotation de certains des objets présentés (textiles, arts graphiques, peintures sous verre, etc.). Enfin, l'espace actuellement disponible ne permet pas toujours de traiter l'ensemble des thèmes que l'on souhaiterait aborder de manière satisfaisante.

Aussi, si pour des questions de moyens humains et financiers, il n'est pas possible de retenir le principe d'une exposition entièrement semi-permanente, proposons-nous néanmoins de **renouveler régulièrement certains espaces d'exposition précis au sein des différentes** sections du parcours. Ce parti nécessitera dans ces espaces une muséographie aisément modulable.

5.4.2. Pistes pour un parcours de visite

Les lignes ci-dessous ne constituent pas un document programmatique ni même l'ébauche de celui-ci mais une proposition de traduction du propos du musée tel qu'envisagé en mobilisant certaines pièces des collections.

Une fois franchi l'accueil et la caisse, le visiteur pénètre dans une salle où lui sont brièvement exposés sous forme d'œuvres et de dispositifs de médiation les principales caractéristiques géographiques et géologiques de l'Alsace. Celles-ci permettraient ainsi de comprendre les activités artisanales, agricoles et industrielles qui seraient ensuite abordées. Celles-ci pourraient y être présentées sous forme d'exposition semi-permanente permettant une rotation régulière afin de présenter une activité différente. Pour la première présentation, nous retiendrions l'activité minière. En complément des pièces issues de la collection du musée, la présentation pourrait être étayée de tirages photographiques et de témoignages, résultats des enquêtes ethnographiques qui auraient été menées.

La visite se poursuivrait par une brève introduction à l'histoire de l'Alsace et à sa culture mêlant fonds germanique et latin. Si, dans cet espace également, la part belle sera faite aux dispositifs de médiation à côté des collections, celles-ci ne seront pas absentes comme cette enseigne de potier strasbourgeois de la première moitié du 19e siècle où figurent les deux langues françaises et allemandes ou des pièces de mobilier dont les formes et le traitement témoignent de l'intégration de l'Alsace dans l'aire culturelle de l'Europe centrale. Des témoignages, évoquant notamment le franchissement fréquent voire quotidien de la frontière pourront être proposés. La culture immatérielle telle que la langue, le cabaret ou le théâtre alsacien, qui rattachent la région à l'espace rhénan seront également abordés dans cet espace.

Dans la sous-section suivante sont présentées les différentes communautés qui ont contribué à façonner le visage de l'Alsace. Communautés confessionnelles mais également ethniques et culturelles sont évoquées par des objets du quotidien (pièces de costumes, objets domestiques) ou de l'imagerie. Les questions relatives aux déplacements des populations, à leur cohabitation sont également abordées. La question du patrimoine linguistique, très riche en Alsace, pourra être présentée par le biais d'un dispositif numérique invitant le visiteur à découvrir les différents termes, et leur différentes

---

peuvent être exposées de manière permanente, une présentation d'œuvres « de remplacement » lors de prêt des pièces exposées. Enfin, certains biens ne présentent pas les qualité esthétiques ou didactiques qui en permettent la présentation au public mais constituent néanmoins un matériau d'étude pour les chercheurs.

prononciations, usités en Alsace pour désigner un objet, mais également la conception du monde que révèle l'usage des différents mots d'une langue.

Au sein de ces salles, ou à leur suite, un espace pourra être ménagé pour des expositions semi-permanentes présentant l'avancée des travaux de recherche et de collectes sur les différentes communautés en Alsace.

<table>
<tr><td colspan="3">Territoire</td></tr>
<tr>
<td> 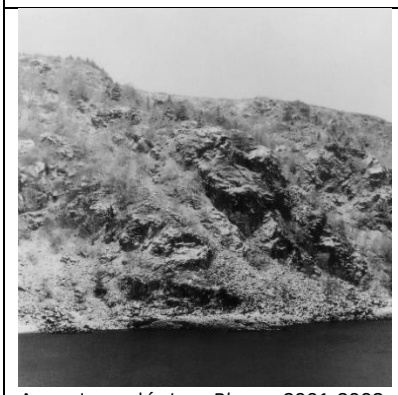
Anne Immelé, Lac Blanc, 2001-2003</td>
<td>
Guillaume Greff, Plobsheim (série Rhin), 2013 (dépôt de l'Eurométropole)</td>
<td>
Léon Hornecker, Paysage du Ried, début du 20e siècle</td>
</tr>
<tr>
<td>
Statuttes de mineurs provenant de Sainte-Marie-aux-Mines, 18e siècle.</td>
<td>
Glück auf, imagerie de Wissembourg, début du 20e siècle.</td>
<td>
Casque de mineur provenant des mines de potasse d'Alsace, milieu du 20e siècle.</td>
</tr>
<tr><td colspan="3">Entre France et Allemagne</td></tr>
<tr>
<td>
Coffre en bois peint, vers 1760, Epfig (l'usage du mobilier en bois peint rattache l'Alsace à l'aire culturelle germanique)</td>
<td>
Souvenir de conscription, encre et gouache sur papier, 1829</td>
<td>
Mur de ferme avec inscriptions, 1823</td>
</tr>
</table>

Enseigne de potier bilingue, vers 1830

Lehre d'Kinder Elsässisch, affiche du Cercle René Schickelé, 1975

Programme du Barabli, 1969

Communautés

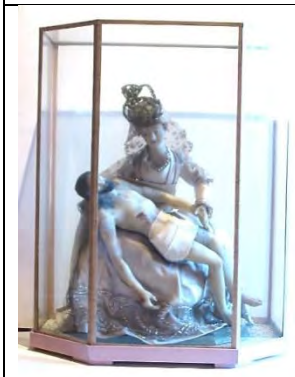

Pietà, cire habillée, 18e siècle

Rampe gravée d'inscriptions hébraïques, Scherwiller, 1764

Assiettes anabaptistes, vers1860

Alphonse Lévy, La négociation, fin du 19e siècle, encre et lavis sur papier

Portrait de Marguerite Haas, envoyé par son oncle émigré aux États Unis, vers 1900

Françoise Saur, photographie extraite de la série, *Portrait de famille 47°35' nord 7°33'* 2006-2007. Cette série est consacrée à la diversité culturelle du secteur de Huningue, Hésingue, Saint-Louis, Village-Neuf. Acquisitio en cours

La visite se poursuit par la section consacrée à la vie matérielle. Celle-ci s'ouvre par une sous-section dédiée au corps et à l'apparence. La présentation des costumes permettra de mettre en avant la dimension sociale qui y est attachée (affichage de son aisance, évolution des formes dans le temps, distinction entre costume de fête et costume du quotidien, et, à la fin du 19e siècle affichage de sa confession ou de son statut marital). S'appuyant essentiellement sur les collections de costumes régionaux, cette mise en exposition invitera, par un jeu de parallélismes à questionner nos usages actuels en matière vestimentaire.

La présentation des relations hommes/femmes qui sera proposée dans la sous-section suivante permettra de mettre en avant certaines pièces de mobilier ou de céramique qui témoignent des relations traditionnelles entre les deux sexes telles que les coffrets de courtoisie qui étaient offerts à la jeune fille par l'élu de son cœur ou, plus prosaïquement, cet arrosoir de chambre qui rappelle à la femme ses devoirs domestiques. Des pièces telles que les chaises d'accouchement, les tenues de conscrits ou les jouets permettront de montrer comment s'établissait la distinction des activités ou des usages entre les sexes et ce qu'il en est aujourd'hui.

La sous-section suivante sera dédiée à la cuisine alsacienne. Celle-ci sera conçue de manière semi-permanente pour mettre à l'honneur un aspect particulier du patrimoine culinaire régional. Pour cette première visite, nous proposons de traiter de la bière.

Le thème de la nuit clora la section dédiée à la culture matérielle. Y seront abordés les moyens de se protéger du froid (poêles, briques chauffe-lit, alcôves et linge de lit) mais aussi les activités pratiquées traditionnellement par les familles alsaciennes lors des veillées (filage ou broderie, mais aussi contes, chants, etc.). Ainsi, en plus des pièces de la collection de mobilier, seront également proposées à l'écoute des contes et légendes alsaciens.

<table>
<tr><td colspan="3">Corps et apparence</td></tr>
<tr><td>
Charles Spindler, costume de fête des environs de Geispolsheim</td><td>
Jupon « turc », fin du 19e siècle (?), porté sous la jupe les jours de fête ou comme jupe pour les jours de travail</td><td>
Chemise d'homme, fin du 19e siècle</td></tr>
<tr><td>
Bonnet matelassé, fin du 19e siècle</td><td>
Plastron. Certaines pièces du costume, comme le plastron témoignent de l'expression des goûts personnels mais également de la richesse ou du goût ostentatoire de leur propriétaire.</td><td>
Corset, début du 20e siècle</td></tr>
<tr><td colspan="3">Hommes et femmes</td></tr>
</table>

<table>
<tr><td> 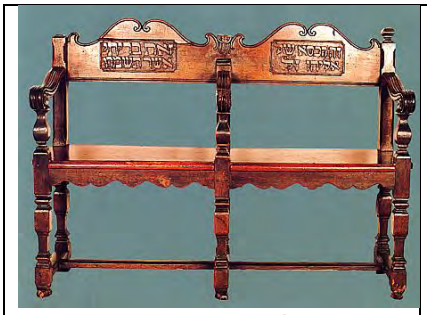
Banc de circoncision, début du 19e siècle</td><td>
Épicerie miniature, vers 1890</td><td>
Lanterne magique, dont le maniement était traditionnellement réservé aux hommes de la maison, vers 1900</td></tr>
<tr><td>
Coffret de courtoisie, traditionnellement offert par le jeune homme à l'élue de son cœur, 17e siècle</td><td>
Photographie des conscrits de Bischeim, 1968</td><td>
Arrosoir de chambre doté d'inscriptions rappelant ses devoirs domestiques à la maîtresse de maison, 1852</td></tr>
<tr><td colspan="3">Cuisine</td></tr>
<tr><td>
Cannette à bière en grès de Betschdorf à motif d'étoile de brasseur, 2e moitié du 19e siècle</td><td>
Affiche de la brasserie Perle, milieu du 20e siècle</td><td>
Verre à bière publicitaire, fin du 20e siècle</td></tr>
<tr><td colspan="3">Nuit</td></tr>
<tr><td>
Maison de poupée figurant une Stùb alsacienne, fin du 19e siècle (primée à l'exposition universelle de 1873)</td><td> 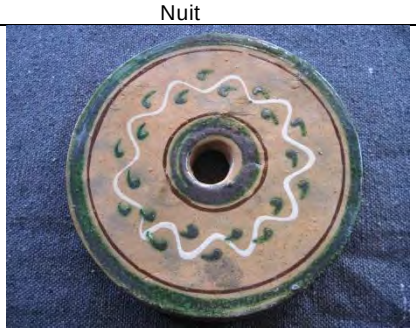
Pierre chauffe-lit, 1909</td><td>
Sorcière, image de Wissembourg, entre 1906 et 1918</td></tr>
</table>

La troisième section du parcours s'intitulera « être au monde ». Elle s'ouvrira par un espace d'exposition semi-temporaire appelé à se renouveler deux fois par an, où seront

présentées les fêtes calendaires religieuses et profanes se tenant durant les mois d'automne et d'hiver en Alsace : celles liées au changement de cycles (Nouvel an, Roch Hachana, Raas Assana), celles liées à un événement historique (Noël, Hanouccah, Al Mawlid) ou celles liées aux saisons (Souccoth, Schieweschlawe, feux de la Saint-Jean).

La sous-section suivante, dédiée au souvenir, est organisée en trois espaces traitant respectivement des souvenirs d'un événement (vœux de baptême, souvenirs de fête religieuse ou souvenirs militaires), d'une personne (souvenirs mortuaires) ou d'un lieu. Au centre, un album photographique provenant d'une famille alsacienne pourrait être feuilleté virtuellement, permettant une plongée dans des souvenirs familiaux et personnels. Dans cette sous-section, la question des lieux de mémoire pourra également être abordée.

Les nombreuses collections du musée liées aux pratiques apotropaïques et prophylactiques constitueront le cœur de la troisième sous-section consacrée aux rites et pratiques de protection. Dégorgeoirs de moulins, tuiles gravées, couteau d'exorcisme ou pattes de chèvres témoigneraient des pratiques destinées à écarter les malheurs (incendies, maladies, mort en couches, etc.) ou les puissances maléfiques (sorcières notamment) tandis que les ex-voto ou la figuration d'ange gardiens témoigneraient de la confiance en des puissances bénéfiques. La présentation de billets de marabout des 20e et 21e siècles, conservés dans les collections, permettrait de montrer la persistance, sous des formes parfois différentes, de ces usages et croyances.

<table>
<tr><td colspan="3">Fêtes calendaires</td></tr>
<tr>
<td>
Mizra'h, Buschwiller fin du 18e siècle, homme devant la synagogue avec un loulav (palme) pour Souccot</td>
<td>
Barbe Haas, crèche, 156-1859</td>
<td> 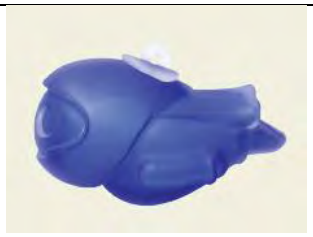
Studio Brichetziegler, Sylvestre, boule de Noël de Meisenthal, 2013</td>
</tr>
<tr><td colspan="3">Souvenir</td></tr>
<tr>
<td>
Wochenstùb, 18e siècle, usage sans doute lié au souvenir de baptême</td>
<td>
Souvenir de confirmation de Johannes Wendling, 1856</td>
<td>
Couronne mortuaire, vers 1860</td>
</tr>
</table>

<table>
<tr>
<td>

Ecce Homo, imagerie relieuse</td>
<td>
Photographie de classe, Onheim, 1929</td>
<td>
Anne Immelé, Lac noir, 2001-2003</td>
</tr>
<tr>
<td colspan="3">Protection</td>
</tr>
<tr>
<td>

Saint Florent, peinture sous verre, fin du 18e siècle</td>
<td>
Soulier d'enfant retrouvé sous le seuil d'une maison, fin du 19e siècle</td>
<td>
Pochette avec figurines religieuses</td>
</tr>
<tr>
<td>
Kreissmesser (couteau d'exorcisme),Allemagne, fin du 18e siècle</td>
<td>
Dégorgeoir de moulin, Rhin supérieur, 18e siècle</td>
<td>

Annonce publicitaire de voyant, début du 21e siècle</td>
</tr>
</table>

La quatrième section du parcours permanent sera consacrée à la construction de l'image de l'Alsace. Celle-ci s'ouvrirait par une première salle dédiée à la représentation du paysage alsacien à partir du début du 19e siècle où seront présentées des œuvres peintes mises en dépôt au Musée par le Musées des Beaux-Arts.

La visite se poursuivra par l'évocation des folkloristes. À compter du milieu du 19e siècle et à l'instar d'autres régions, l'Alsace et ses traditions ont constitué une source d'inspiration pour les artistes et les érudits. Cet intérêt s'est traduit par une production iconographique à valeur documentaire ou artistique mais également dans le domaine littéraire grâce aux écrits d'Erckmann-Chatrian, pour n'évoquer que les personnalités les plus célèbres. Les œuvres ainsi produites ont contribué à définir une image de l'Alsace encore très prégnante aujourd'hui. À ce jour, le musée ne possède qu'un seul ouvrage des auteurs de Phalsbourg, *Histoire d'un homme du peuple*, dans une réédition de 1925. Il serait nécessaire que le musée puisse acquérir ou bénéficier de dépôts des éditions originales des deux auteurs ainsi que celles d'auteurs folkloristes alsaciens tels par exemple qu'Auguste Stoeber ou de Daniel Stauben pour le judaïsme alsacien.

Le rattachement à l'Empire allemand en 1871 et les deux guerres mondiales qui ont suivi ont conduit à une instrumentalisation de l'image de l'Alsace tour à tour présentée comme

indéfectiblement attachée à la France – c'est alors que s'impose la coiffe à grand nœud noir dans laquelle est fixée une cocarde – ou d'attache purement allemande. Le visiteur pourra voir des pièces telles que l'affiche du film De Henri Desfontaines, *L'Alsace attendait*, (1917, n. inv. 66.2013.30) qui pourrait être complété par des extraits du film, une poupée alsacienne avec une cocarde achetée par un Poilu pour l'offrir à sa fille (inv. 66.2020.4.1) ou un costume alsacien dit « de Libération ». Y répondraient une image de Wissembourg sur laquelle figure une jeune alsacienne offrant un verre de vin à un soldat allemand (N. inv. 66.002.0.71) ou un plat réalisé en 1908 par la firme Villeroy & Boch à l'occasion de l'inauguration du haut-Koenigsbourg et affirmant la filiation entre l'Alsace impériale des Hohenstauffen et des Habsbourg et celle des Hohenzollern. Un regard contemporain et distancié vis-à-vis de cette iconographie serait offert grâce aux œuvres achetées par le musée à l'issue de la résidence de Charles Fréger qui interroge l'instrumentalisation de l'image de l'Alsacienne de part et d'autre du Rhin.

Tiraillés entre ces deux identités, française et allemande, entre lesquelles certains ne souhaitent pas choisir, des artistes tentent d'ouvrir une autre voie, celle du régionalisme comme source de dépassement de cet antagonisme et de renouvellement des formes. C'est celle de Charles Spindler dont plusieurs œuvres marquetées conjuguant les formes traditionnelles du mobilier alsacien à celles de l'Art Nouveau et du Deutscher Werkund seront présentées au visiteur (buffet d'angle et horloge 66.2019.2.a et b, banquette 66.2019.3.1). Dans le même temps, émergent les premiers courants autonomistes ainsi que la récupération de l'image de l'Alsace par la publicité, le tourisme et, plus récemment le marketing territorial.

Dans un contexte de rivalité franco-allemande aujourd'hui apaisée et alors que disparaissent les derniers témoins directs des conflits, l'Alsace s'appuie sur ses traditions pour revendiquer sa double culture tout en continuant de s'enrichir d'apports exogènes. La visite du parcours permanent pourrait se clore par un espace semi-permanent présentant les résultats du travail de concertation, d'enquête et de collecte sur les objets emblématiques de l'Alsace et du Rhin supérieur d'aujourd'hui dans une présentation qui pourrait s'inspirer de la galerie des dons du Musée national de l'histoire de l'immigration ou des fiches témoignages proposées dans le parcours permanent du Musée des Cultures Européennes de Berlin.

Construction d'un paysage

Anonyme, *Danse alsacienne*, huile sur toile, 1790

Gustave Brion, Bûcherons abattant un vieux chêne, huile sur toile, 1846, dépôt MBA ?

Théophile Schuler, Jour d'hiver en Alsace, huile sur toile 1877, dépôt MBA ?

Folklore

Charles Emrich, *Jardinière des environs de Strasbourg*, dessin et gouache sur papier, vers 1830

Gustave Brion, Le Cortège nuptial, huile sur toile, 1873, dépôt MBA ?

Herse miniature, 19e siècle (utilisée par le peintre Brion pour servir de modèle dans son atelier parisien)

Honoré Umbricht, *Le Sabotier d'Ottrott,* huile sur toile, 1886

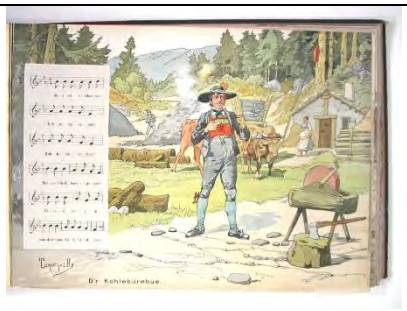

Elsässischer Volkslieder, G. Fischbach (éd.), 1913

Charles Spindler, Paysan de Sélestat en costume de travail, aquarelle sur papier, vers 1900

France ou Allemagne ?

Cible, imagerie de Wissembourg, entre 1880 et 1889

Poupée patriotique, avant 1915

Du, du liegst mir im Herzen !, carte postale, vers 1915

Charles Fréger, sans titre, vidéo, 2019, projet d'acquisition 2021

Régionalisme

Charles Spindler, banquette marquetée, 1902

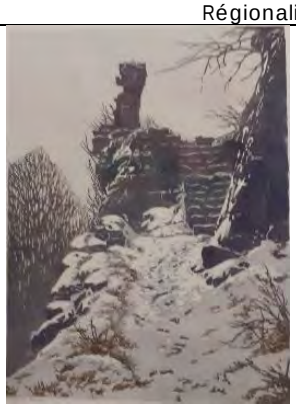

Paul Lechhorn, Paysage d'hiver, gravure sur bois, dépôt MAMCS ?

Louis-Philippe Kamm, *Mariée de la région de Seebach*, huile sur toile, 1937

Réponse aux enjeux :

- ⇨ *enjeu 2 (un musée de société respectueux de son histoire et ouvert sur le présent) : un nouveau parcours permanent abordant le territoire alsacien dans sa diversité, son épaisseur historique tout en répondant à des enjeux actuels et en invitant à la réflexion.*
- ⇨ *enjeu 3 (un musée engagé : dimension expérimentale et citoyenne) : mettre la question de l'accessibilité physique, sensorielle et sociale et de l'inclusion au cœur de la démarche de rénovation, de l'usage des bâtiments et de la conception des outils muséographiques.*

6.L'Équipe : organisation et management

6.1. Structurer les actions de chacun dans un environnement en transversalité

Le fonctionnement en réseau des Musées de la Ville de Strasbourg est une force. Il permet, ainsi qu'il a été vu plus haut, de bénéficier de moyens humains, techniques et financiers dont nombres de musées d'une taille similaire au Musée Alsacien ne peuvent se prévaloir. Néanmoins, il implique un effort de communication, de coordination et d'anticipation plus important. Afin de répondre à cela, l'identification de référents au sein du musée permet à la fois de travailler en complémentarité à l'échelle de l'établissement mais aussi de désigner les interlocuteurs privilégiés pour les services transversaux du réseau.

Par ailleurs, les redondances observées dans les missions entre équipe du Musée et services transversaux du réseau des Musées de la Ville de Strasbourg invitent à adapter les missions de la première en les recentrant sur les missions scientifiques et la participation citoyenne.

En effet, comme il a été évoqué plus haut, l'absence d'ethnologue au sein de l'équipe constitue un frein majeur à l'enrichissement des collections et du propos. Ses missions relèveraient de la coordination de l'enquête et de la collecte sur le territoire en lien avec l'Université. Les domaines qui seraient à aborder en priorité sont, en adéquation avec le renouvellement et l'élargissement du propos, la diversité des communautés présentes sur le territoire. Par ailleurs, les questions relevant de la participation et de la consultation des publics sont apparues comme un axe fort du projet.

Le départ en décembre 2020 d'un membre de l'équipe de conservation offre l'occasion de la réorganiser comme suit :

7. un-e chef-fe d'établissement chargé-e de la direction de l'établissement et des orientations stratégiques, scientifiques et culturelles, responsable scientifique des collections liées aux croyances, à l'histoire culturelle, artistique et des représentations
8. un-e adjoint-e chargé-e de la conservation et de la documentation des collections, responsable scientifique des collections liées à l'histoire matérielle
9. un-e ethnologue chargé-e de la coordinnation des enquêtes et de la participation citoyenne, responsable scientifique pour le patrimoine culturel immatériel

S'y ajoutent :

- la gardienne cheffe référente qui encadre l'ensemble des agents d'accueil et de surveillance et de caisse[143]
- le médiateur référent (rattaché hiérarchiquement au service éducatif et culturel)

[143] À compter de 2022, dans le cadre d'un projet d'ajustement de l'organigramme du Service des Musées de Strasbourg, les gardiens chef référents ne relèveront plus du management hiérarchique des chefs d'établissement auxquels ils étaient affectés mais du responsable d'un département accueil, surveillance et vente qui sera créé. Le management fonctionnel sera toutefois maintenu.

Ces 5 agents sont les interlocuteurs premiers de la direction et des services transversaux selon la répartition suivante :

Service transversal	Référent au sein du Musée Alsacien
Direction	Cheffe d'établissement
Administration	Cheffe d'établissement + Gardienne cheffe référente
Communication	Chef d'établissement et ethnologue
Régie des œuvres	Chargé des collections
Restauration	Chargé des collections
Documentation	Chargé des collections
Services techniques	Cheffe d'établissement
Coordination des expositions	Membre de l'équipe de conservation en charge du commissariat (fonctionnement en mode projets)
Éditions	Membre de l'équipe de conservation en charge du commissariat ou du projet (fonctionnement en mode projets)
Service éducatif et culturel	Médiateur référent, cheffe d'établissement
Sécurité	Cheffe d'établissement et gardienne cheffe référente
Autres musées du réseau	Cheffe d'établissement

6.2. Conforter l'esprit du musée tout en encourageant la montée en compétences

L'ensemble des agents qui travaillent quotidiennement au musée forme, en dépit des différences de rattachement hiérarchique ou de statut, une équipe soudée et investie. Il conviendra de conforter cet esprit en partageant le plus possible les valeurs d'ouverture et d'accueil convoquées dans le cadre de ce projet scientifique culturel et éducatif depuis l'équipe de conservation jusqu'aux agents d'accueil et de surveillance.

Ainsi, le présent projet résulte d'un travail préalable de concertation qui a mobilisé l'ensemble des agents du musée entre 2018 et 2019 sous forme de réunions et d'ateliers thématiques en petits groupes. Des temps de travail en commun, par-delà le statut et les missions habituelles des agents, seront proposés régulièrement aux agents, notamment lors d'opérations de nettoyage des vitrines (effectuées deux fois par an) qui mobilise l'ensemble des personnes travaillant sur le site du musée. Ces moments sont également l'occasion de transmettre certains gestes de base en matière de conservation préventive.

L'envie de nombre d'agents d'accueil et de surveillance de participer à ces opérations constitue l'occasion de pousser plus avant cette dynamique en leur proposant en interne des temps de sensibilisation aux pratiques de conservation préventive. De la même manière, l'attachement des agents à leur musée a conduit l'équipe de conservation à leur proposer d'alimenter les comptes de réseaux sociaux du musée en livrant leurs regards sur les collections. Engagée durant le confinement, cette proposition a connu un franc succès tant de la part de l'équipe que du public. Il conviendra donc de la reproduire ou de la décliner dans la mise en œuvre du projet scientifique culturel et éducatif.

Au sein de l'équipe de conservation le travail en collégialité est privilégié. Ce parti n'est pas contradictoire avec la désignation de référents car l'enjeu est bien d'identifier les premiers interlocuteurs tout en garantissant la continuité des missions par-delà les absences des uns et des autres et d'encourager la cohésion d'équipe autour de projets.

Par ailleurs, compte tenu de la diversité des collections, il est proposé de se répartir les fonds au sein de l'équipe scientifique afin de permettre une meilleure documentation et des domaines de recherche privilégiés pour les agents de la conservation.

6.3. Renforcer l'équipe

La mise en œuvre de ce projet scientifique culturel et éducatif puis, à terme, l'extension du musée nécessiteront le renforcement de l'équipe du musée. Conscients du contexte économique dans lequel s'écrivent ces lignes, nous avons néanmoins souhaité mentionner ces besoins, qui, même s'ils ne peuvent trouver de réponse immédiatement, permettent d'établir un objectif vers lequel tendre.

En effet si, nous l'espérons, la nouvelle répartition des missions au sein de l'équipe de conservation devrait permettre de pallier certains manques, la charge de travail de l'équipe de conservation demeure conséquente. L'importance du chantier relatif à la gestion des collections (documentation, veille de conservation préventive, suivi des rotations) qui s'ajoute aux missions de récolement et de chantier des collections déjà évoqués, ainsi que la gestion du centre de documentation, justifieraient le recrutement d'un ou d'une assistant(e) de conservation pour épauler l'adjointe en charge de la conservation et de la documentation des œuvres. Celui ou celle-ci pourrait également effectuer les tâches administratives et de secrétariat qui sont pour le moment assumées par l'équipe de conservation.

Par ailleurs, la question de la mise en réseau du musée avec les autres musées de société du territoire alsacien et rhénan mais également les liens à nouer avec les autres acteurs de la culture régionale et transfrontalière sont apparus comme des axes forts du projet sans que pour autant ces missions puissent être affectées à un membre de l'équipe. Elles répondent à un besoin d'interconnaissance et de complémentarité à l'échelle du territoire évoqué à plusieurs reprises par la Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC) du Grand Est. Ces missions, qui pour les premières sont partiellement assurées pour le moment par l'équipe du musée renforcée par la présence régulière de volontaires en service civique, pourraient être coordonnées de manière pérenne par une seule personne en lien avec le reste de l'équipe et dont le poste pourrait être en partie soutenu par la DRAC.

Enfin, l'extension du musée nécessiterait la présence d'agents d'accueil et de surveillance supplémentaires que l'on peut, à ce jour, estimer à deux personnes.

Réponse aux enjeux :

- ⇨ *Enjeu 1 : un musée régional à rayonnement international : se donner les moyens humains de mieux gérer les collections et de mieux ancrer le musée dans son territoire*
- ⇨ *Enjeu 2 : un musée engagé : mettre en œuvre en matière de management les principes de collégialité et d'esprit d'équipe*

⇨ *Enjeu 3 : un lieu de ressources pour la culture alsacienne et rhénane : se donner les moyens humains de mieux lier le musée aux acteurs régionaux et transfrontaliers*

Conclusion

Le Musée Alsacien est aujourd'hui à la croisée des chemins. Les dernières acquisitions foncières nécessaires à la mise en œuvre de son extension ont été réalisées. Toutefois, le projet d'extension, dont la nécessité fait consensus depuis plusieurs décennies n'a pas encore été inscrit dans les projets de la Ville. À quelle échéance interviendra-t-il ? 5 ans, 10 ans, au-delà ?

S'il n'appartient pas à l'équipe du musée d'en décider, il lui revient de rendre possible cette évolution en la préparant du mieux possible. C'est à cela que s'est attaché le présent document. Pour ce faire, les tâches prioritaires sont les suivantes :

- conduire un travail de fond sur les collections pour tout à la fois en permettre la connaissance et rendre possible leur déménagement
- établir un lien renouvelé avec la population du territoire dans sa diversité en encourageant la participation et réengageant les opérations d'enquête collecte
- concevoir un nouveau parcours de visite mieux ancré dans les questionnements sociétaux actuels
- définir les besoins du nouvel établissement et les potentialités des bâtiments dans un cahier de préconisations qui permettront aux élus de se prononcer, sur la base d'éléments concrets, sur un projet de rénovation et d'extension du Musée Alsacien

À quelle échéance mettre en œuvre ce projet ? Au vu des tâches à conduire une période de 5 ans avant l'engagement possible du chantier de rénovation et d'extension du Musée nous paraît pertinente.

Ainsi transformé, l'ancien musée d'art et traditions populaires alsaciens pourrait devenir le musée des cultures alsaciennes et rhénanes.

Ville et Eurométropole de Strasbourg, Direction de la Culture, Service des Musées

Musée Alsacien

Projet scientifique et culturel - Annexes

Annexes

TABLE DES MATIÈRES

1. Cartes extraites du site de l'association Musées Grand Est 3
2. Les bâtiments 5
   2.1. Historique des projets d'extension et d'acquisition conduits pour le Musée Alsacien 5
   2.2. Vues axonométriques des salles du musée (état 2015) 7
3. Connaissance des collections 12
   3.1. Ensembles et fonds d'ateliers conservés par le Musée Alsacien 12
   3.2. Dépôts au Musée Alsacien 15
   3.3. Plan de Récolement 2016-2026 17
4. Conservation préventive 19
   4.1. Extraits du bilan sanitaire des collections des Musées de la Ville de Strasbourg 19
   4.2. Centre de recherche et de restauration des Musées de France, Étude des réponses fournies au questionnaire d'auto-évaluation 50
   4.3. Diagnostic de conservation préventive : les réserves 84
   4.4. Diagnostic de conservation préventive : les espaces d'exposition 89
   4.5. Diagnostic de conservation préventive : l'éclairage 102
   4.6. Plan de gestion des collections 105
5. Porté à connaissance 107
   5.1. Diffusion en ligne des collections 107
   5.2. Publications du Musée Alsacien, hors catalogues d'exposition 108
6. Publics 109
   6.1. Typologie des publics 109
   6.2. Extrait de la synthèse de la mission de service civique novembre 2018 – juillet 2019 112
   6.3. Label Tourisme et Handicap - Critères cahier des charges « Caractéristiques Générales » 115
7. Offre de visite 129
   7.1. Expositions temporaires du Musée Alsacien 129
   7.2. Offres de visites et événements 132
   7.3. Chiffres de vente de la boutique du Musée 135
8. Ressources humaines et management 136
   8.1. Organigramme des Musées de la Ville de Strasbourg 136
   8.2. Répartition et organisation des agents affectés au Musée Alsacien. 137
   8.3. Répartition des fonds au sein de l'équipe de conservation 140
9. Documents de référence 141
   9.1. Délibération relative au cadre de la politique culturelle pour Strasbourg (14 décembre 2020) 141

9.2. Délibération relative au cadre de la politique culturelle pour l'Eurométropole de Strasbourg (24 mars 2021) 147

9.3. Délibération du Conseil municipal de Strasbourg sur le bilinguisme et la culture régionale (25 janvier 2021) 154

9.4. Orientations bibliographiques 159

9.5. Lexique des termes utilisés 161

10. Liste des actions à mener à court (5 ans) et moyen terme (mise en œuvre du projet d'extension) 162

1. CARTES EXTRAITES DU SITE DE L'ASSOCIATION MUSÉES GRAND EST

L'entrée « Musée de société » n'existant pas, les cartes-ci-dessous figurent les résultats des recherches pour les critères « musées d'art et traditions populaires » et « musée d'ethnographies ». Elles présentent tour à tour l'ensemble des structures adhérentes à l'échelle du territoire régional et les musées labellisés « Musée de France ». Toutes mettent en évidence l'importante concentration d'établissements dédiés à des thématiques proches ou connexes de celles du Musée Alsacien dans la frange orientale de la région, correspondant au territoire alsacien.

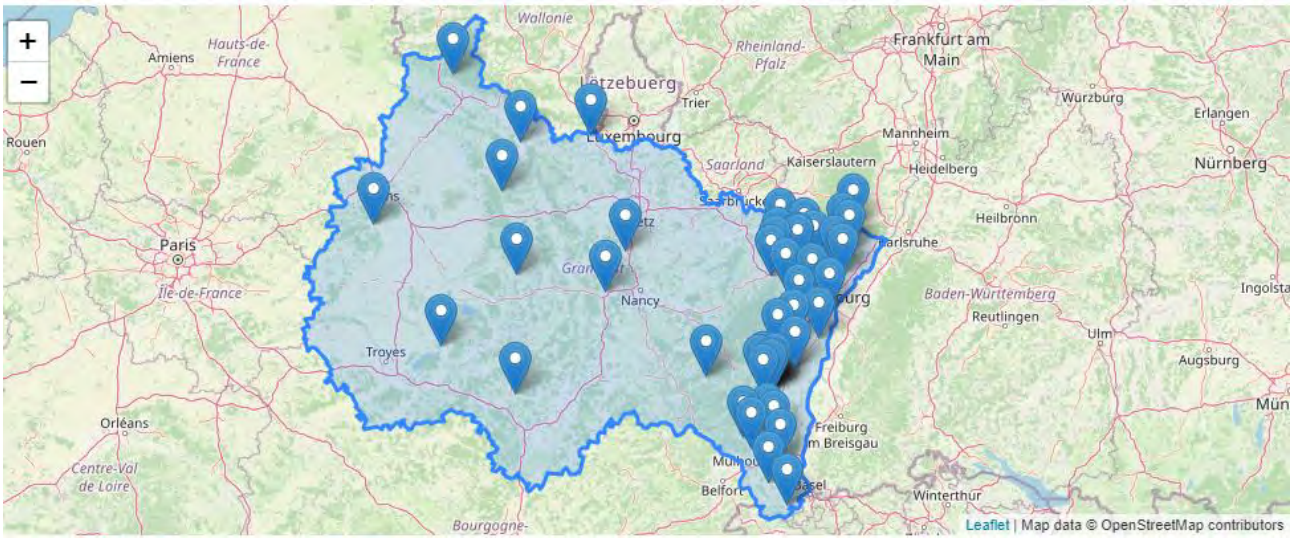

Critère de recherche : thématique = arts et traditions populaires : 48 résultats

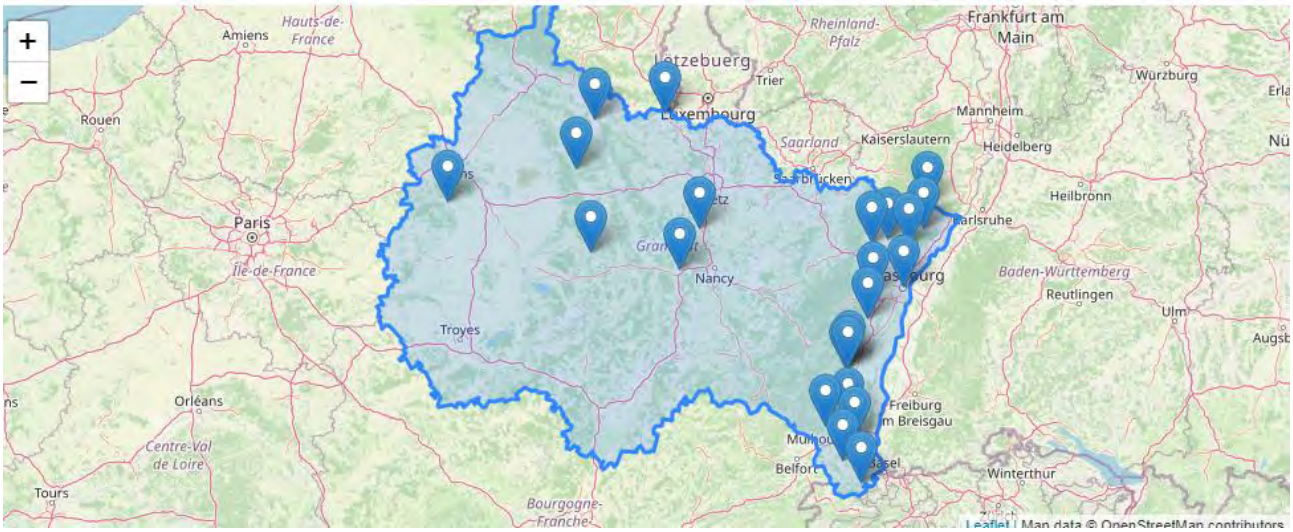

Critère de recherche : thématique = arts et traditions populaires + Musée de France : 23 résultats

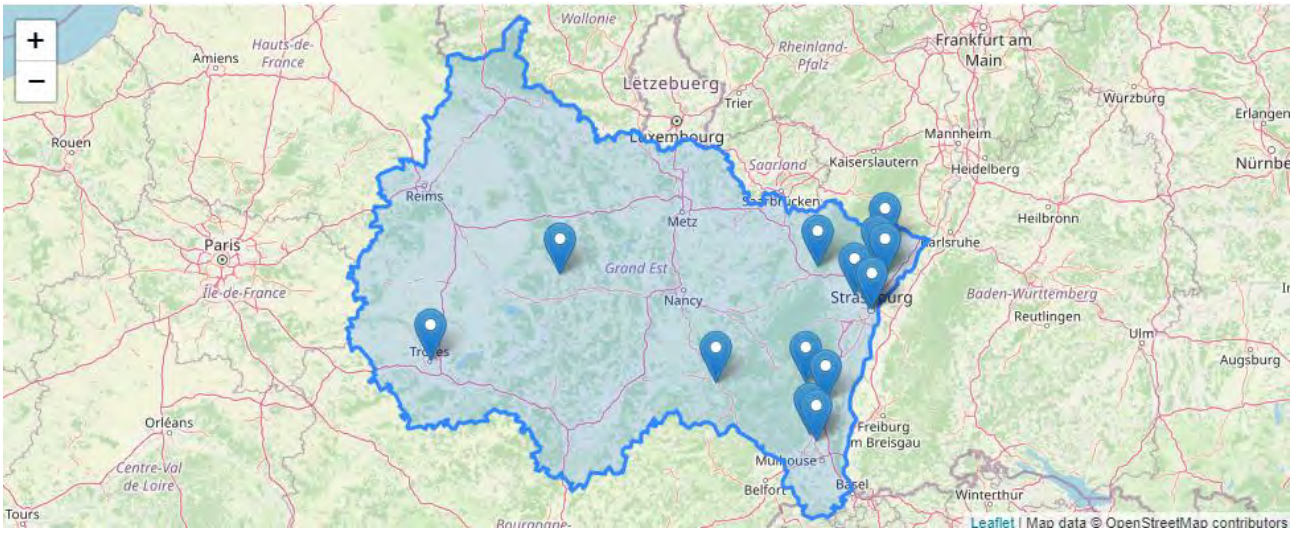

Critère de recherche : thématique = ethnologie : 14 résultats

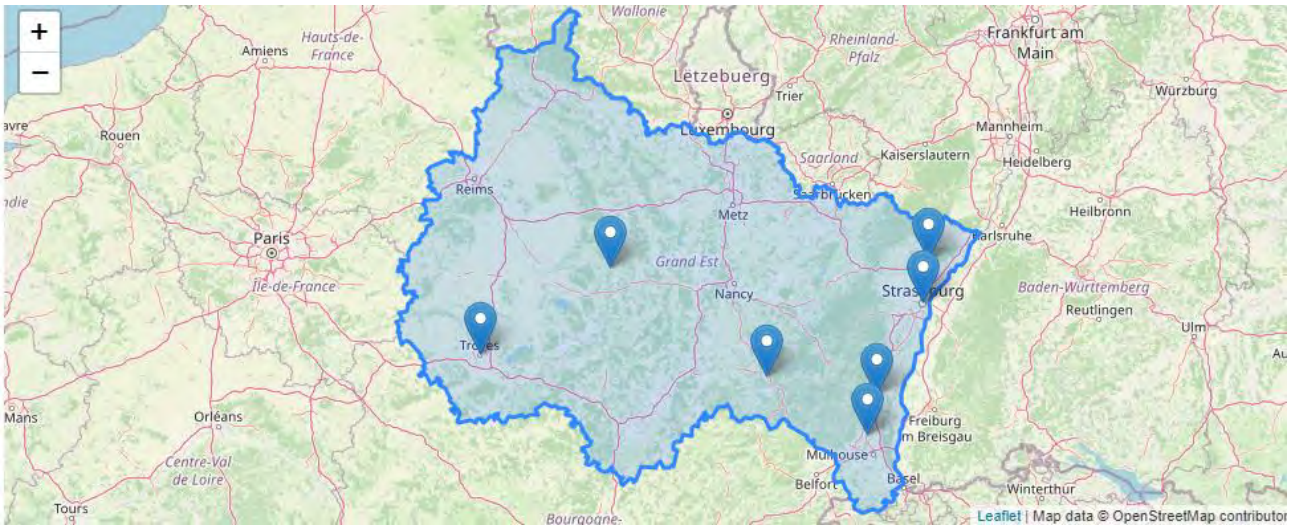

Critère de recherche : thématique = ethnologie + Musée de France : 7 résultats

2. LES BÂTIMENTS

2.1. HISTORIQUE DES PROJETS D'EXTENSION ET D'ACQUISITION CONDUITS POUR LE MUSÉE ALSACIEN

Date	Projets extension et/ou transformation du musée	Acquisitions foncières
1986	Dans un rapport de situation transmis au Maire le conservateur fait état des problèmes de locaux et de sécurité au Musée Alsacien	
	Le Musée du Jouet (3 versions) Il devait réunir dans la Cour du Corbeau les collections de jouets de J. Richard Haeusser, de Tomi Ungerer et du Musée Alsacien, lequel se voyait attribuer une très modeste part des locaux, devait gérer le tout.	
	La Maison de l'Artisanat (2 versions) Souhaitant faire de la Cour du Corbeau une Maison des Artisans, la Ville propose que les collections du Musée Alsacien liées à l'artisanat soient installées Cour du Corbeau, le Musée gérant aussi des ateliers d'artisans installés au rez-de-chaussée pour faire des démonstrations de leur savoir-faire. La difficulté de trouver des artisans acceptant d'être observés pendant leur travail a gêné le projet.	
1990		10 rue des Bouchers, maison milieu 19e s. (1,89 ares).
		22 quai Saint-Nicolas, maison arrière construite en 1913, quatre niveaux (7,63 ares), rez-de-chaussée partiellement exclu (magasin Chacok)
		20 quai Saint-Nicolas, façade Renaissance datée de 1607, quatre niveaux. (env. 3,75 ares).
1991		12 rue des Bouchers, maison du 16e siècle remaniée au 19e s
1997	La modeste extension, prévue dans les immeubles 10 et 12 rue des Bouchers qui aurait pu accueillir les ateliers pédagogiques est empêchée par l'obligation de conserver la disposition intérieure des bâtiments, incompatible avec une utilisation comme Établissement Recevant du Public. Les locaux sont alors mis à la disposition du Service de la Circulation. Une sortie de secours du Musée Alsacien a été aménagée via le rez-de-chaussée de cet immeuble.	
1997-2000	Étude de faisabilité pour une extension 20-22 quai Saint-Nicolas (3 scénarios) Après l'achat des 20 et 22 quai Saint-Nicolas, une étude de faisabilité pour une restructuration-extension a été lancée. Ont été associés à l'élaboration de l'étude différentes personnes de la DMF : l'architecte-conseil Patrice Robaglia, le	

	chargé de la sécurité Serge Leroux, les référents chargés des musées de société à l'Inspection Générale des Musées Emilia Vaillant et Denis-Michel Boëll. Le scénario retenu était celui qui prévoyait l'utilisation de l'immeuble 20, quai Saint-Nicolas.	
2001 ?	Extension dans la Cour du Corbeau (5 variantes) Le Maire souhaite alors lier la réhabilitation de la Cour du Corbeau et l'extension du Musée Alsacien en y installant une annexe du Musée. Les contraintes imposées par le classement de l'ensemble des bâtiments comme Monument Historique rendent les lieux peu adéquats pour une utilisation comme musée. Aucune des variantes étudiées ne permet de résoudre dans ce nouveau lieu les difficultés fonctionnelles du Musée. Le projet est abandonné.	
2006	Reprise du projet 20-22 quai Saint-Nicolas (nouvelle version) Le projet d'extension du Musée a été inscrit au Contrat de plan État-Région 2007-2013. Une actualisation du budget prévu en 1997 estime le coût du projet à 12,6 Millions d'Euros HT, soit 15 millions d'Euros TTC. Les scénarios présentés par le Cabinet *abc* qui a fait l'étude sont les mêmes qu'en 1997. Ils montrent que l'acquisition de l'arrière-boutique du magasin Chacok est indispensable.	
2010	Le projet a été enlevé du Contrat de plan État-Région. Interrogé au Conseil Municipal, le Maire dit que le projet se fera, mais plus tard. Pendant ce temps, l'immeuble n°20 quai Saint-Nicolas tombe en ruine.	
2020		22 quai Saint-Nicolas : achat de la boutique Chacok, dernière acquisition permettant l'extension du musée Alsacien

2.2. VUES AXONOMÉTRIQUES DES SALLES DU MUSÉE (ÉTAT 2015)

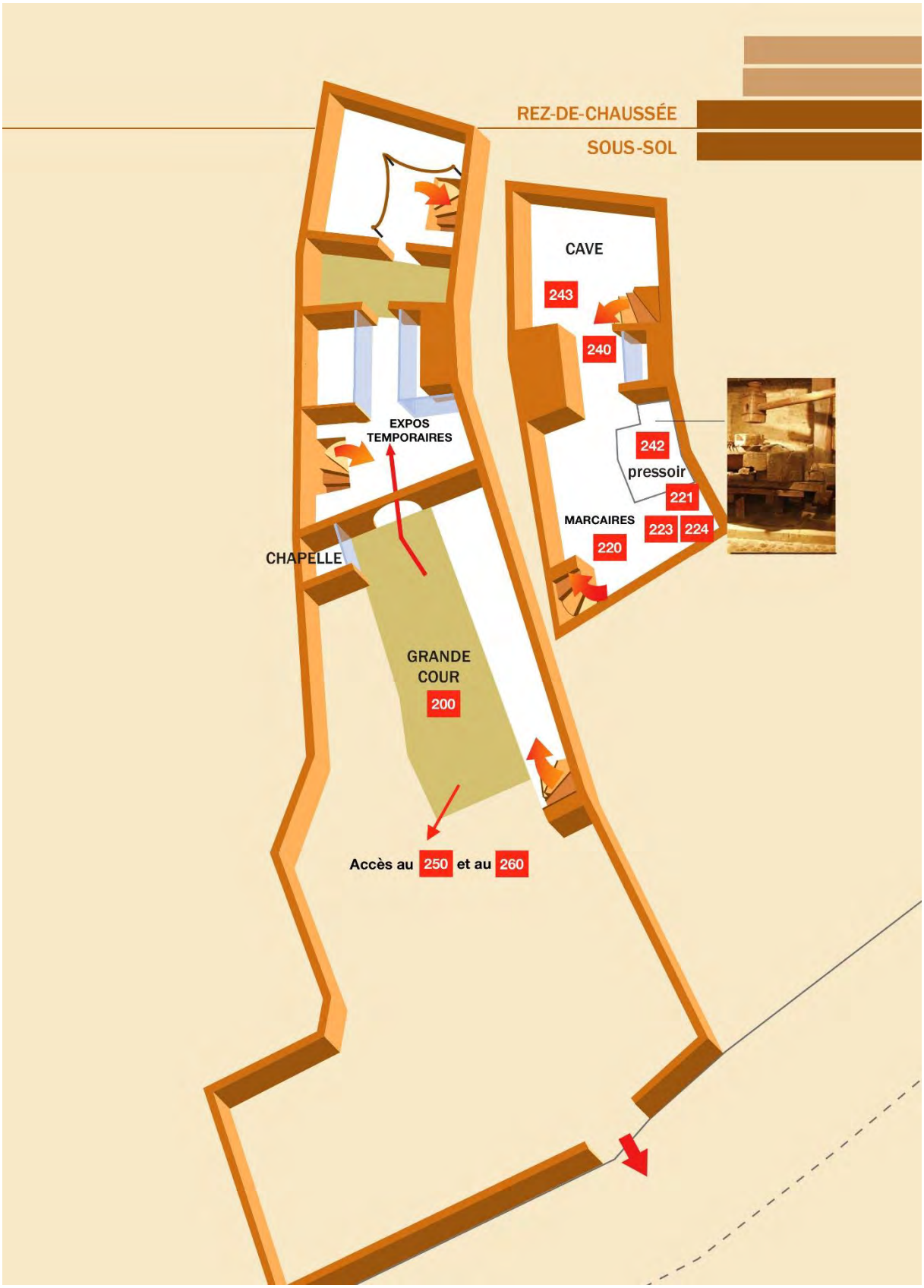

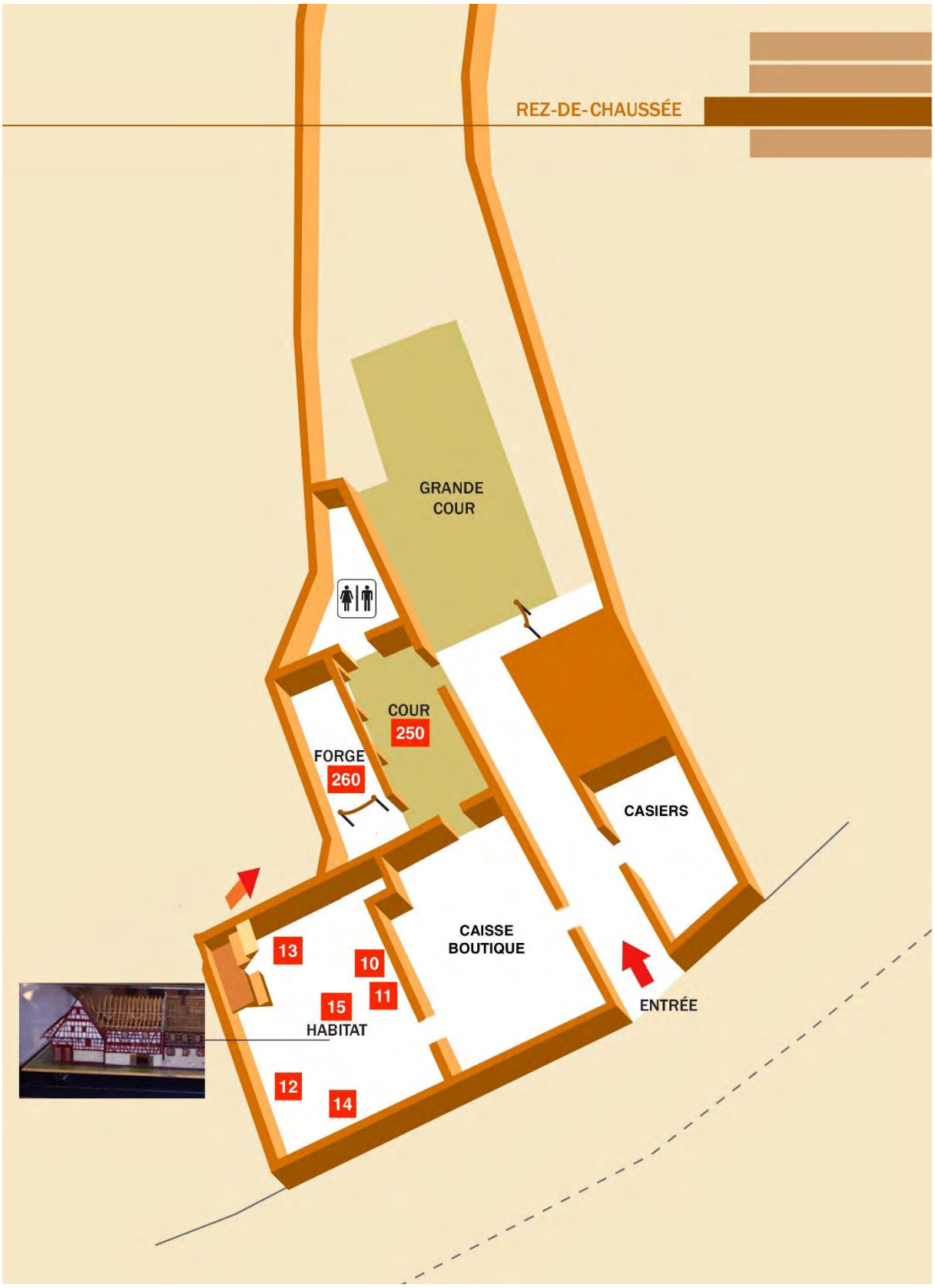
REZ-DE-CHAUSSÉE
GRANDE COUR
COUR
250
FORGE
260
CASIERS
CAISSE BOUTIQUE
ENTRÉE
13
10
11
15
HABITAT
12
14

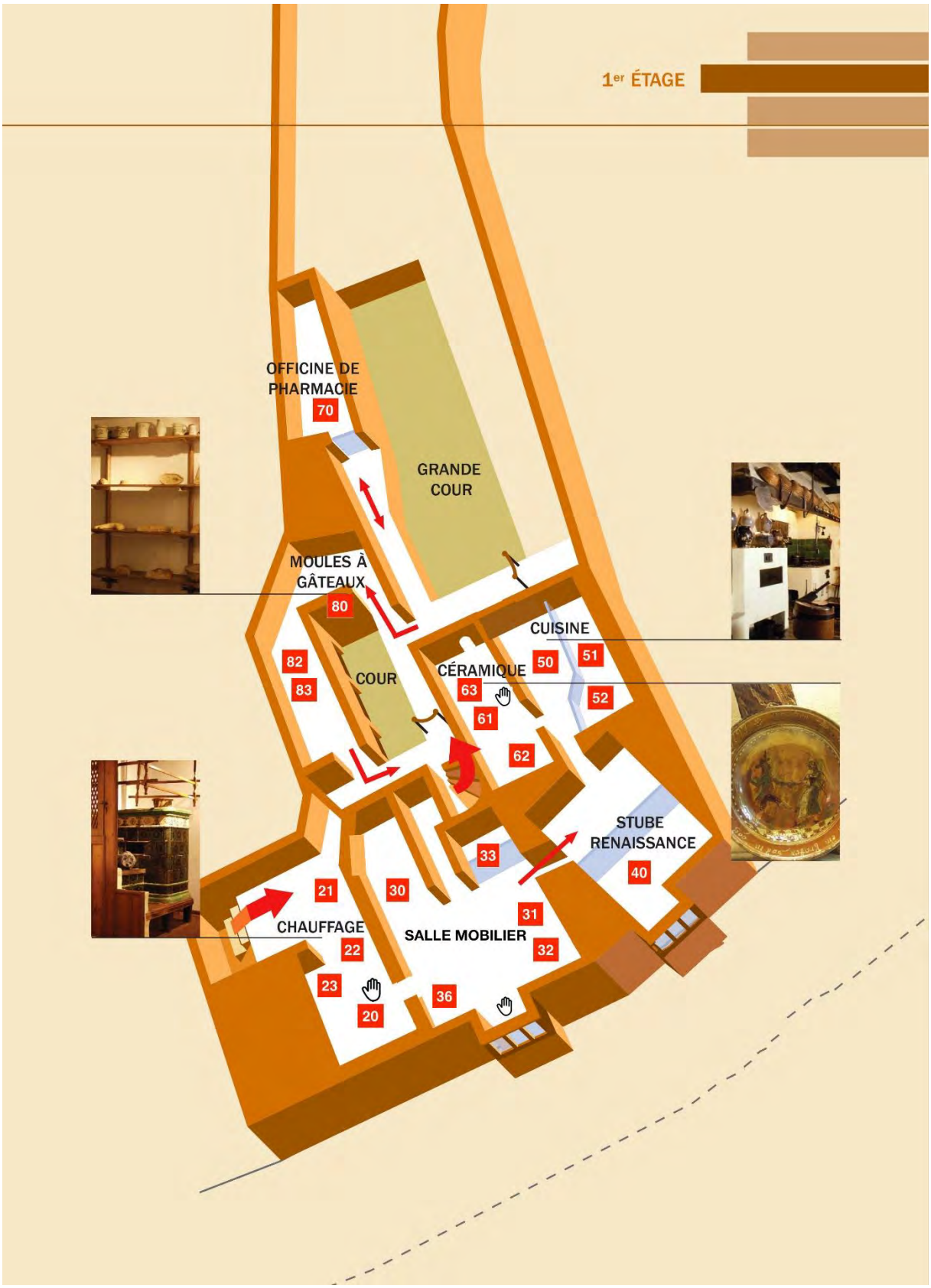
1er ÉTAGE
OFFICINE DE PHARMACIE
70
GRANDE COUR
MOULES À GÂTEAUX
80
CUISINE
51
82
83
COUR
CÉRAMIQUE
50
63
52
61
62
STUBE RENAISSANCE
33
40
21
30
31
CHAUFFAGE
SALLE MOBILIER
22
32
23
36
20

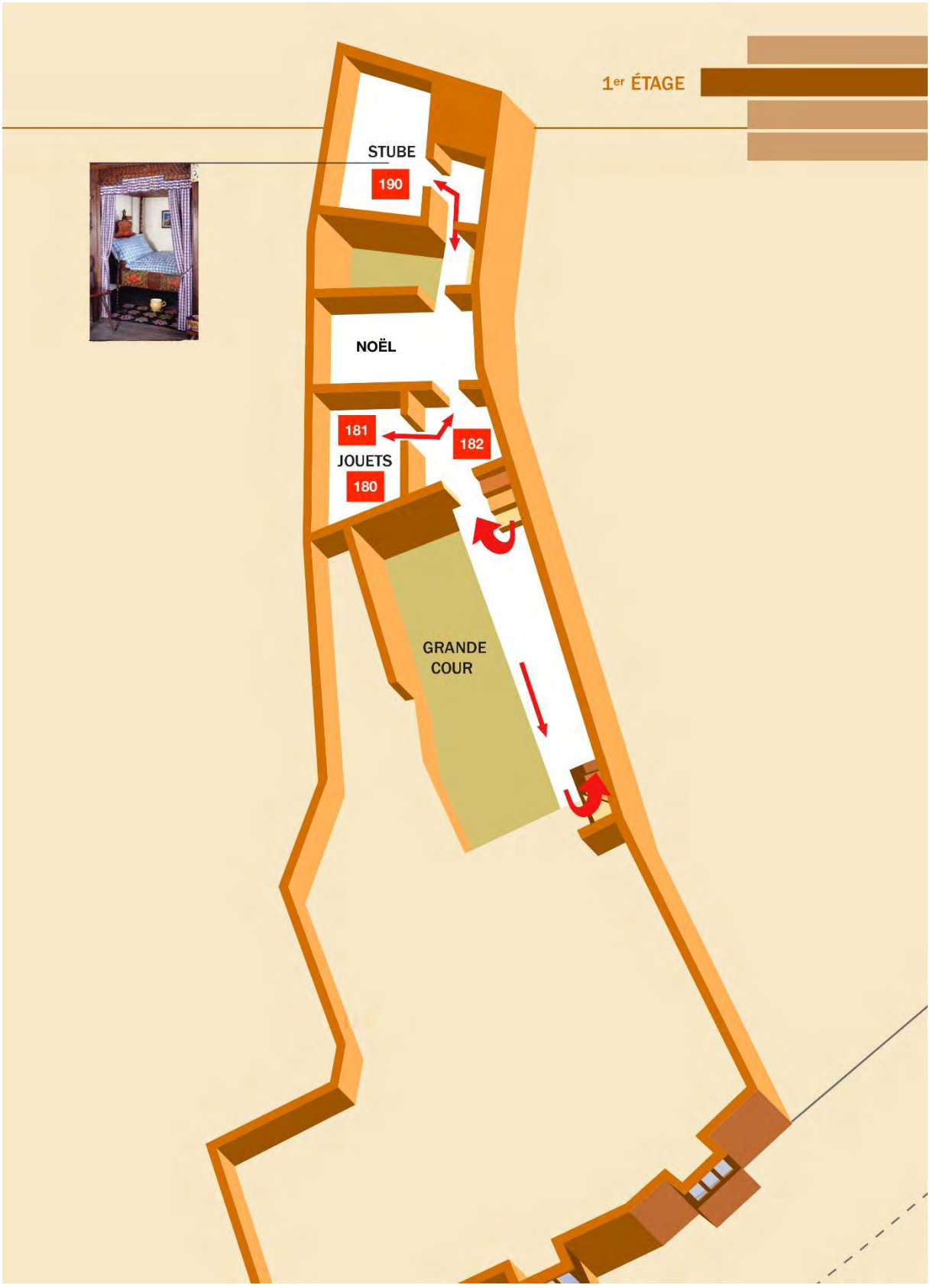
1er ÉTAGE
STUBE
190
NOËL
181
182
JOUETS
180
GRANDE
COUR

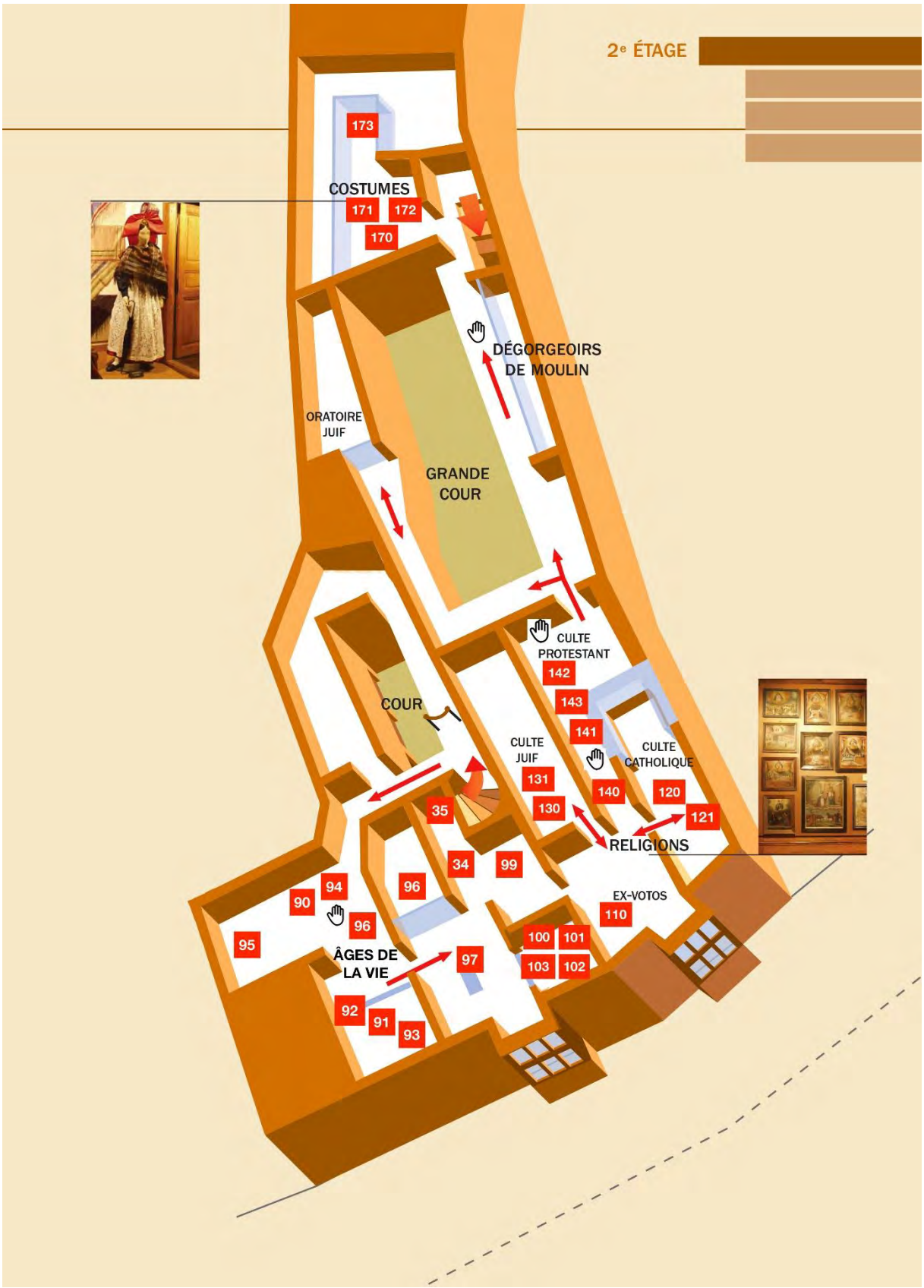
2e ÉTAGE
173
COSTUMES
171
172
170
DÉGORGEOIRS
DE MOULIN
ORATOIRE
JUIF
GRANDE
COUR
CULTE
PROTESTANT
142
143
141
COUR
CULTE
JUIF
CULTE
CATHOLIQUE
131
140
120
35
130
121
RELIGIONS
34
99
94
96
90
EX-VOTOS
110
96
95
100
101
ÂGES DE
LA VIE
97
103
102
92
91
93

3. CONNAISSANCE DES COLLECTIONS

3.1. ENSEMBLES ET FONDS D'ATELIERS CONSERVÉS PAR LE MUSÉE ALSACIEN

Fonds	Nombre d'éléments / Volume	Dénominations	Typologie de matériaux	Inventaire	Remarques
Menuiserie	192 pièces	Rabots, établi, règles, outillage, compas, maillets, équerres, tarauds, outils de serrage, presses en bois, étagère à outils, plaques de colle, fers à repasser, fourneau de menuisier, trusquins, dossiers de chaises, …	Bois, métal	OUI, 66.2013.0.34 à 226	Don en 1972 au peintre Auguste Dubois de Gresswiller, qui tenait cet atelier de son grand-père
Atelier de fleurs artificielles	Environ 300 pièces	Fleurs artificielles, rouleaux de tissus, papiers et rubans, bouquets de fleurs artificielles, fruits artificiels, fil, corde, fils métalliques, valises, boîtes, caisses en bois, presse (machine), matrices à l'emporte pièce (plus de 250)	Métal, bois, papier, textile, cuir	NON	Don de la famille Fischer-Stengelin en 1973, installation en 1985. Provenance : Atelier de la rue des Bouchers, Strasbourg
Passementerie Seitz	?	?	Textile, fil	NON	Provenance : Cour du Corbeau, Strasbourg. Achat par la ville en 1989. Devait être remontée dans la Cour du Corbeau par le passementier après la restauration de la cour mais suite à un dégât des eaux dans le lieu de stockage (cave entre l'Oeuvre Notre Dame et le 5 place du château) une partie a dû être jetée (moisissure des fils et bobines)

Epicerie Jung, Rosheim	?	?	?	NON	Don de Mme Stahl, date inconnue. Projet d'exposition dans l'extension du Musée Alsacien. A été transportée dans plusieurs lieux de réserve, dont l'Ancienne Douane après l'incendie de la salle d'exposition de 2000
Forge	Environ 150 pièces	Outillage, presses, meules à main, marteaux, soufflet, pinces, evier en pierre, outil de serrage, balance, éléments en bois	Métal, bois, pierre, cuir	NON	Don de M. Henri Unselt en 1975. Provenance : 2 rue de l'Arc-en-Ciel, Strasbourg. Une meule à main rajoutée par Malou Schneider provient de la chaufferie de l'Ecole des Arts Décoratif de Strasbourg.
Brosserie	?	?	Bois, fibres textiles	NON	Mis en réserve avant 1986, aucune information
Filature corderie Dommel	Environ 90 pièces	Machines du 19e siècle Echantillons de fils, de ficelles, de cordes, de câbles plats pour les mines. Armoires de présentation des ficelles en fibres coloniales Bobines et autres petits outils (macques, peignes) Etabli	Fibres textiles, bois, acier, papier	NON	Don de Mme Elise Dommel. Installation en 1971. Provenance : Sarre-Union
Outillage de cordonnier	?	?	Bois, métal, fibres textiles, cuir, papier	NON	Innenheim, don de Mme Capriolli, date inconnue. Provenance : Strasbourg-Cronenbourg.
Stub Ammerschwihr	Environ 150 pièces	Mobilier, plats, poupée, portrait peint, pichets, coffres, armoire, poêle en faience, chaises, bancs	Bois, métal, peinture, toile, céramique, papier, faïence	OUI. Inventoriée en plusieurs fois entre 1984 et 2013	Installée en 1907 par l'architecte Théo Berst

Stub Wintzenheim	Environ 60 pièces	Encoignure, étagère, chaises, table, bancs, lit, textile, poêle en fonte, rouet, peinture sous verre, horloge, céramique Betschdorf, berceau, chaises hautes, cheval à bascule	Bois polychrome, céramique, textile, métal, fonte, cuir, verre	NON	Acquise et installée en 1913
Chambre Oberlin	9 herbiers au Musée Alsacien, 1233 objets au total	Herbier (présent au Musée Alsacien), dessins, silhouettes encadrées, peinture encadrée, paires de lunettes, bois gravé, étuis avec matériel d'enseignement, boîtes en copeaux, gravures, assiettes, lithographies, portraits encadrés, plaques de verre pour lanterne, cartes topographiques, ...	Papier, végétal, bois, métal, céramique, verre	Inventoriée sur fiches cartonnées	Don de M. et Mme Andreae-Witz en 1909. Installée par Hugo Haug en 1911. Mise en dépôt au musée Oberlin en 2000.
Intérieur de marcairie	Environ 70 éléments	Mobilier, seaux à traire, colliers de vache en cuir, collier de vache pour traite en bois, moules, tonneaux, barattes, chaudrons	Bois, cuir, métal	NON	Installation en 1984

3.2. DÉPÔTS AU MUSÉE ALSACIEN

Identité du déposant	date	Objet du dépôt	convention	Valeur **d'assurance** connue	Date terme
Mairie d'Oberhaslach	1981	5 ex-voto peints chapelle Saint-Florent, huile sur toile, 19e siècle (D.005.0.4 à 8)	non		À régulariser
Basilique Notre-Dame de Thierenbach	2005 ?	16 ex-voto peints (D.66.005.0.9 à 24)	non		À régulariser
Musée d'Archéologie Nationale Saint-Germain-en-Laye.	1953	19 ex-voto en fer (10 de forme humaine, 6 grenouilles, 1 cœur, 1 bras, 1jambe) (MAL 59.1 à 19) Transfert régularisé en 2001 après récolement. 2011 dernier courrier demande renouvellement jusqu'en 2016	Courrier de demande de renouvellement		2016
MuCEM	1967 achat sur les crédits du MNATP pour le Musée Alsacien	2 schlittes vosgiennes (67.81.1 et 2) 1 hotte à foin (67.82.1) 1 pot à beurre et deux cruches à vin en grès d'Oberbetschdorff (D.005.0.1 à 3 / autre n°67.83.1 à 3 = MAL 67.20 à 22)	Courrier de demande de renouvellement		2021
École maternelle de l'Académie, Strasbourg	1987	Forge de la chaufferie de l'école de l'Académie	non		À régulariser
Société d'Histoire des Israélites d'Alsace et de Lorraine	2013	525 objets juifs (D.66.002.1 à 529)	oui		2063
Musée de la Ville de Ribeauvillé ou Sœurs de Ribauvillé	1968	En échange du dépôt d'un dégorgeoir MAL1021, une chaise paysanne SN, un plat Soufflenheim MAL65.18 et un numéro de conscrit MAL 68.23, le Musée Alsacien a reçu un bois gravé d'Ottinger. Le Musée Alsacien, en 2011 n'a pas de trace			Retour des 4 items au Musée Alsacien 2011 mais bois gravé d'Ottinger non localisé en 2011

		de ce dépôt et mentionne l'inventaire 66.004.0.126 qui correspond à une Vierge à l'enfant dans son Oratoire.			

En cours : enrichissement du dépôt de la Société d'Histoire des Israélites d'Alsace et de Lorraine pour l'entrée de la genizah de Mackenheim, 352 objets.

3.3. PLAN DE RÉCOLEMENT 2016-2026

Années engagement	Campagnes	Avancée	observations
2012-2018	• Lanternes magiques et plaques de lanternes magiques Réserve 3e étage : • Souhaits de baptême en réserve • Imagerie de Wissembourg • Collection juive exposée et en réserve • Céramique exposée et en réserve (plats, moules à gâteaux, pots) • Vaisselle en faïence • Dégorgeoirs de moulin • Verrous de fut • Les aunes • Les verres • Les marcaires • Atelier de menuiserie • Habitat • Stùb Ammerschwihr • Cuisine • Salle rites de passage • Genizah Dambach	fait	
2019	• Poupées	fait	Nouveau conditionnement fait
2019	• pharmacie	fait	
2019	• tableaux en réserve	En cours	
2019	• costumes et accessoires (réserve)	fait	Déménagement programmé au PEC en 2021
2019	• textiles hors costumes (réserve)	fait	Déménagement programmé au PEC en 2021
2020	• jouets (exposés et réserves)	fait	Transfert dans réserves provisoires en attente du déménagement programmé au PEC en 2021
2020	• Costumes de la Stùb Engwiller	fait	
2021	Récolement en salle • Moules à gâteaux	fait	
2021	Réserve Galerie 2e et 3e étage Moules, objets religieux, fond Mineurs, Dégorgeoirs de moulins	En cours	

Année	Campagnes	observations
2022	Bâtiment du 22 quai Saint-Nicolas • Objets divers • Céramique • Verre • Mobilier (+ lapidaire) + objets divers	Conduite dans le cadre du chantier des collections en prévision du déménagement vers le PEC Union Sociale
2022	Réserves internes du musée • Réserve « tableaux » 3e étage : images arrangées, souvenirs mariage...encadrés + armoire Judaïca • Meuble à plan (affiches, arts graphiques) • Bureau conservatrice (histoire du musée, fonds Oberlin)	
2022	Récolement en salles 2e étage • Naissance • Bureau du 2e • Mariage • Mort Récolement en réserve • Réserve art graphique	
2023	Récolement en salles 2e étage • Ex-voto (Étains coffres) • Juifs • Catholiques • Protestants • Oratoire juif • Dégorgeoirs de moulin exposés	
2024	Récolement en salles 1er étage et cour • Stùb Wintzenheim • galerie 1er étage (dossiers de chaises, coffres, etc.) • espaces extérieurs (porche, cour forge, cour • chapelle	
2025	Récolement en salles • Cave vignoble Récolement petites réserves • Réserve Oberlin • Cave sous l'atelier de la loge	
2026	Récolement réserves • cave sous gaine technique • Comble au-dessus de Wintzenheim	

4. CONSERVATION PRÉVENTIVE

4.1. EXTRAITS DU BILAN SANITAIRE DES COLLECTIONS DES MUSÉES DE LA VILLE DE STRASBOURG

I.2. Musée Alsacien (MAL)

L'estimation du coût des opérations proposées sur les collections du MAL se trouve en Annexe 38.B.

I.2.a. Textiles

CARACTÉRISATION MATÉRIELLE DE LA COLLECTION

L'examen des textiles et la rédaction de ce chapitre ont été effectués par Juliette DELIENS.

La collection de textiles comprend environ 5 549 objets composés de laine, de soie, de coton ou de matériaux combinés tels que cuir, bois ou métal. Les données collectées lors de l'évaluation sont présentées en Annexe 3.

Répartition par typologie

La collection de textiles est constituée de :

- 96 % de textiles ethnologiques (principalement costumes et accessoires) ;
- 4 % de textiles religieux (vêtements, accessoires liturgiques et bannières).

Les textiles ethnologiques se répartissent de la façon suivante :

- 89 % de costumes et accessoires ;
- 8 % de jeux et jouets ;
- 2 % d'objets domestiques ;
- 1 % de drapeaux et divers.

Les textiles à fonction liturgique présentent :

- 79 % de Judaica ;
- 21 % d'objets liés au culte chrétien.

Répartition par format

L'ensemble des œuvres est de formats divers allant du petit au grand format, cependant la majorité des objets est de format moyen. Les formats se répartissent de la façon suivante :

- 32 % de petit format ;
- 64 % de format moyen ;
- 4 % de grand format.

Répartition de la collection par localisation

Les textiles étudiés dans le cadre de la présente mission ne sont pas en exposition, en dehors des six pièces de la vitrine sur les objets du culte juif de la salle « Âges de la vie ». En effet, les conditions d'exposition de ces derniers ont été jugées insatisfaisantes : elles nécessiteront des actions correctives. Le reste de l'évaluation a concerné des textiles conservés dans le mobilier des salles d'exposition et dans quelques réserves sur site, ainsi que dans les réserves de la place du Château. La répartition topographique des collections se présente comme suit :

- 74 % des collections sont placés en réserve au Musée Alsacien, dans les salles d'exposition « Âges de la Vie », « Céramique », « Naissance », « Saints Protecteurs » et « Straube Engwiller » (27 %) et dans des salles fermées au public intitulées respectivement « bureau » et « galerie » (73 %) ;
- 26 % sont conservés dans une grande salle du bâtiment situé Place du Château, réservée à la collection textile. Ils sont rangés sur cintres et portants (45 %), en boîtes (39 %) et sur rouleaux dans des unités de rangement en bois fabriquées par les ateliers techniques municipaux (16 %).

Les 5 549 objets ont été étudiés par lots ou individuellement. Seules 139 pièces se trouvant dans la liste fournie en amont de l'évaluation n'ont pas été vues (témoignant peut-être d'un changement de localisation). Cette liste initiale résultait d'une compilation entre les données exportées de l'inventaire informatisé *MICROMUSÉE* (matières textiles dans les domaines « Arts décoratifs », « Croyances – coutumes » et « Ethnographie ») ainsi que des données issues du repérage topographique des collections du Musée Alsacien.

ÉTAT DE CONSERVATION

Les objets en réserve sont dans l'ensemble en assez bon état mécanique et sanitaire. Ils sont pour la plupart marqués. Aucune altération récurrente particulière n'a pu être notée, et aucune infestation active ou douteuse n'a été constatée.

INTERVENTIONS PRIORITAIRES DE STABILISATION

En dehors des six objets exposés dans la vitrine « Âges de la Vie » sur le rite judaïque, la collection de textiles ne nécessite pas de traitement prioritaire de stabilisation. Pour ces six objets, la fabrication de supports sera nécessaire, accompagnée de l'amélioration de l'éclairage général. Nous estimons que cinq jours de travail seront suffisants pour l'ensemble. En règle générale, la collection requiert uniquement un reconditionnement, à effectuer après son transfert vers des locaux adaptés et dédiés à la conservation (cf. *infra*).

CONDITIONNEMENT DE LA COLLECTION

La collection est principalement à stocker à plat en boîtes (83 % des objets), comme c'est le cas actuellement. 13 % des objets doivent être conservés verticalement sur cintres rembourrés et le reste sur rouleaux.

Les costumes conservés verticalement sur portant dans la salle de réserve de la Place du Château sont placés actuellement sur cintres non rembourrés. Il est recommandé de réaliser les rembourrages sans délai, avec de la ouate de polyester et de la toile de coton écrue. De nombreuses housses individuelles en coton ont déjà été effectuées. Il n'est pas utile de continuer à en produire mais plutôt de réaliser des housses de portant, permettant une mise hors poussière aussi satisfaisante ainsi qu'un bien meilleur accès visuel et tactile aux objets.

Il est souhaitable de remplacer les contenants de la majorité des pièces conservées dans l'enceinte du Musée Alsacien. En effet, celles-ci sont placées dans des boîtes soignées mais inadaptées à la conservation car réalisées en matériaux instables, de dimensions très variées, et souvent de poids élevé (carton plein épais). Ainsi, beaucoup d'espace est nécessaire pour les stocker. De surcroît, les manipulations sont rendues laborieuses par le grand nombre de boîtes et leur système d'ouverture parfois trop ajusté. De plus, n'étant pas regroupées, elles rendent impossible la surveillance d'attaque biologique, ou même la localisation individuelle des objets. Cependant, ces boîtes peuvent être conservées pour un déménagement des collections qui permettrait leur regroupement en un lieu unique : une opération d'amélioration du conditionnement et de rationalisation du rangement par l'emploi de contenants en polypropylène alvéolaire de formats normalisés sera facilitée par l'installation dans de véritables espaces de travail.

Le tableau ci-après ne concerne que les boîtes qu'il sera nécessaire d'acquérir avant déménagement, pour conditionner les objets qui ne sont pas emballés.

Format des boîtes nécessaires (cm)	Nombre de boîtes à acquérir
10 x 40 x 60	3
20 x 40 x 60	5
30 x 40 x 60	26
17 x 58 x 120	8
12 x 34 x 46	1
12 x 50 x 50	1
30 x 35 x 35	12
20 x 70 x 130	1

La campagne de reconditionnement nécessitera la présence d'une personne qualifiée qui pourra conditionner une trentaine d'objets par jour, ce qui représente environ 185 jours de travail et donc un peu plus de neuf mois à temps plein. Nous recommandons en conséquence que l'équipe du Musée Alsacien bénéficie d'une aide ponctuelle d'au moins six mois sous la forme d'un contrat à durée

déterminée ou d'une prestation de service, afin qu'Andrée SCHNEIDER puisse être assistée dans cette opération de grande ampleur.

CONCLUSION SUR LES RÉSERVES

Il apparaît recommandé, à l'issue de cette étude, de déplacer vers les futures réserves mutualisées les collections textiles du Musée Alsacien, afin de les regrouper en un seul lieu dédié à leur conservation. En effet, la multiplication des lieux de stockage au sein du musée nuit à la conservation et à la gestion de la collection. Certaines pièces sont ainsi placées dans des meubles en matériaux impropres à la conservation, dans des lieux chauffés où passent de nombreux visiteurs tandis que d'autres sont laissées près du sol dans des salles isolées, non chauffées. La surveillance des infestations biologiques est difficile dans ces conditions, bien que des actions soient en cours : une campagne de piégeage est en effet mise en œuvre depuis quelques années. Des pièges *ATTOX-4*® sont actuellement utilisés : enduits de phéromones sexuelles, ils ne seront efficaces que sur les teignes, ou mites alimentaires, qui sont bien de la famille des Tineidae mais qui se nourrissant de glucides (farine, noix, etc.) et non pas de protéines comme les ravageurs des textiles. Ces pièges seront sur notre suggestion prochainement remplacés par des pièges à phéromones spécifiques aux espèces *Tinea pellionella* et *Tinola bisselliella*, les mites dites « de laine ». Nous attirons cependant l'attention sur le fait que les phéromones sont des produits très puissants : leur utilisation dans les réserves sur le site du musée et Place du Château devra être surveillée avec la plus haute attention, de façon à éviter toute création d'infestation par l'attraction d'insectes venant de l'extérieur.

Si toutefois le transfert vers les futures réserves n'était pas envisagé à court terme, il semblerait que la réserve située Place du château puisse accueillir l'ensemble de la collection. Cependant, d'importants travaux d'isolation et d'aménagement seraient alors nécessaires. Il faudrait notamment de réaménager l'espace de façon à installer les 70 mètres linéaires nécessaires de tringle ou portants, ainsi que les travées de rayonnages où seront placées les boîtes de stockage en polypropylène alvéolaire. Il conviendrait par ailleurs de changer le système de rangement des textiles roulés, car les unités actuelles sont trop volumineuses par rapport au nombre de rouleaux accueillis et à l'espace disponible. Les rouleaux pourront être stockés sur des étagères, posés sur des cales de mousse de polypropylène, ou sur des crémaillères si cela est possible.

I.2.b. Céramiques et verres

L'évaluation par lot des céramiques et verres et la rédaction de ce chapitre ont été effectués par Pascale Le Roy-Lapaurie (Diatret).

Ce chapitre porte sur la collection de céramiques et verres du Musée Alsacien de Strasbourg. Les données collectées lors de l'évaluation sur site sont présentées en Annexe 4

CARACTÉRISATION MATÉRIELLE DES CÉRAMIQUES ET DES VERRES

Localisation

Les collections de céramiques et verres examinées sont réparties dans deux lieux mitoyens :

- au 22, quai Saint Nicolas : rez-de-chaussée et 1er étage ;
- au 23, quai Saint Nicolas : cave, 1er étage et 3e étage.

L'estimation totale des collections en céramiques ou verre de toutes époques est de 223 lots et de 2 411 objets. 367 objets sont exposés sous vitrine ou inclus dans la muséographie. Les objets restants sont situés en salle de réserve ou en placards de réserves dans les salles d'exposition. Un grand nombre d'entre eux se trouvent dans des mobiliers appartenant à la muséographie tels des armoires, crédences et autres pupitres ou coffres.

Répartition par type et format

Dans les réserves, les lots ont été composés d'objets placés à proximité les uns des autres, possédant des critères communs tels que la typologie, l'époque, la provenance ou l'état de conservation (impropre à l'exposition). La collection est composée de 67 % de céramiques (1 622 artéfacts en céramique, surtout constituées de faïence et grès de l'est) et de 33 % de verres (789 artéfacts), principalement d'origine régionale et d'époque moderne et contemporaine.

On comptabilise 1 165 artéfacts, tous domestiques, en faïence, porcelaine et grès, soit 72 % des céramiques. Le pourcentage restant couvre des typologies architecturales telles des tuiles, épis de faîtage, canalisations, etc. Les collections de verre, quant à elles, décrivent des typologies de vaisselles, quelques instruments scientifiques tels que des thermomètres et des verres plats inclus dans la muséographie (peinture sous verre, fenêtre à cire, vitrail ou vitrerie, encadrement).

En termes de format, les 223 lots ont été évalués mais certains de manière succincte. La répartition par format se présente comme suit :

Miniatures à petits	Petits à moyens	Moyens à grands	Grands formats et hors gabarit
17 %	35 %	35 %	13%

La collection est caractérisée par un fort pourcentage de pièces facilement manipulables (87 %). Les 13 % de grands formats recouvrent les typologies de verres plats, d'éléments architecturaux ou encore de grands vases domestiques (bassins, tonnelets, crémières, etc.).

Stockage actuel

Les objets sont disposés soit dans les réserves et les placards sur des rayonnages ou au sol, soit dans des armoires faisant partie des objets exposés. Nous n'avons repéré qu'exceptionnellement des contenants : quelques caisses provisoires regroupant des lots souvent de format miniature à petit (moules, sifflets, tirelire) et des emballages ou boîtiers d'origine (carafes, thermomètres). Dans ces cas, on constate la présence de papier de soie.

Conditionnements à améliorer

On observe 5 lots de caisses à clayettes ou de cartons de récupération non calibrés à remplacer, ainsi que des pièces emballées dans du film de polyéthylène à bulles non vus déballés (21 lots de céramique), qui devront être conditionnés dans des contenants de formats standards.

Conditionnements à prévoir

La totalité de la collection est à conditionner. Comme nous venons de le voir, nous ne pouvons tenir compte des rares contenants présents inadaptés à la conservation du matériel. Le choix de type de boîtes ou de bacs s'est fait en fonction des typologies et des poids de certaines d'entre elles. Dans cette optique, les grès ou autres chauffe plats, doivent être conditionnés en bac de polyéthylène. Les formats grands et au-delà seront conditionnés sur palette et n'apparaissent donc pas dans l'estimation suivante.

Les estimations quantitatives des contenants requis, répartis par format, sont les suivantes (LA x PR x HA) :

	30 x 40 x 10 cm	30 x 40 x 20 cm	30 x 40 x 30 cm	30 x 40 x 40 cm
Bac en polyéthylène	27	11	13	85
Boîte en polypropylène alvéolaire	62	96	53	41
Total	**89**	**107**	**66**	**126**

Dans le cas où un seul type de contenant serait choisi, le total des formats par hauteur est indiqué en conclusion du tableau précédent.

Les pièces de grand format conditionnées rejoindront les œuvres de formats hors gabarit directement sur des palettes, après emballage individuel en film de polyéthylène à bulles. Le nombre final de palettes n'a pas été estimé, cette estimation dépendant des choix qui seront faits par la Conservation par rapport à ces options de conditionnement.

Accès aux collections et risques de manipulation

Voir les recommandations concernant l'accès aux collections et les risques de manipulation présentées dans le chapitre du MAD en page 133.

Le placard céramique du 1er étage contre la Stube ainsi que celui de la salle Ammerschwihr présentent des risques de manipulation des œuvres. Leur étroitesse et leur encombrement rendent toute manipulation malaisée et dangereuse. Dans le premier cas, on peut préciser que le palier lui-même est dangereux par sa petitesse et le nombre de portes et escalier donnant dessus. Les placards hauts, au-dessus des vitrines de la salle des céramiques, posent des problèmes d'accès dus à leur hauteur et aux déséquilibres des manipulations qui s'en suivent. D'autre part, quelle que soit l'emplacement des dépôts, l'encombrement règne car le musée ne dispose pas d'espaces de réserve suffisants. Lors de la campagne de conditionnement, l'ordre de prise en charge devra suivre la règle du « devant d'abord ».

ÉTAT DE CONSERVATION – PAR TYPOLOGIE

Voir les conditions environnementales requises pour la conservation des verres sains dans le chapitre concernant le MAD page 153.

Verres creux, verres plats

On note exceptionnellement des objets fracturés ou lacunaires.

Verres creux à usage domestique

On dénombre 554 artéfacts : gobelets, verres à pied, carafes, flacons et bouteilles diverses, topéterie de ménage, à l'exception d'un lot de thermomètres, majoritairement localisés dans l'armoire Renaissance MAL 262, dans la salle Ammerschwihr. Ces 5 objets sont disposés dans leur boîtier d'origine. Leur mercure est stable. On ne note aucun fel. Pour autant, leur manipulation demande une attention toute particulière. On compte aussi quelques « bouillés », dont des pièges à mouches.

Dans l'armoire Renaissance MAL 262, 5 objets sont fracturés et portent des ébréchures, fels ou lacunes. Également dans ce meuble, un nombre équivalent d'objet a été recensé comme ayant été anciennement restauré. Ces interventions sont à reprendre, souvent inappropriées ou en cours d'effondrement. Des altérations lamellaires sont visibles sur 4 objets localisés au même endroit : leur surface est à stabiliser.

Le cas du piège à mouche de la Stube est particulier. Cet objet porte au moins une cuprite et des fels de tensions du bonchon. Il nécessitera une étude indépendante, de même que 17 verres localisés dans l'armoire Renaissance dans des états douteux de conservation, de coloration rosée anormale ou portant des crizzling avérés, certains avancés. Les objets concernés sont à isoler, climatiser et à traiter en toute urgence. Certains, en stade final d'évolution, sont considérés comme perdus.

Verres plats et fixés sous verre, vitraux

Nous avons comptabilisé 34 lots soit 235 objets recoupant des typologies de boîtes, cadres, miroirs, peintures sous verre, fenêtres à cives, vitrerie et vitraux. Les éléments de fenêtres se trouvent pour la plupart in situ. On note le cas d'un souvenir de conscrit (vu dans le bureau du 1er étage du 23, quai Saint Nicolas) qui réclame toute l'attention. Il serait souhaitable de monter les différents éléments le composant sur un coffrage de PMMA (polyméthyle métacrylate de type ALTUGLAS®) et ainsi de soulager le coffrage d'origine en carton (en cours d'effondrement), inapte à supporter le poids de ces contenants. Cela permettrait le remontage en façade, de manière sécurisée, de la vitre peinte fracturée, après restauration. Des interventions d'une restauration antérieure, tentative de stabilisation, sont relevées. Le fixé sous verre du Prince Poniatovsky (dans la Stube) présente des soulèvements de couche picturale, indiquant une perte d'adhérence à traiter rapidement.

Céramiques

Céramiques

Elles comprennent des formats architecturaux, des tuiles et quelques vases tournés.

Grès, faïences et porcelaines

Souvent d'origine domestique (contenants alimentaires, parfois culinaires), ces typologies sont très encrassées. On remarque des typologies locales de sifflets, lanternes et mangeoires à oiseaux.

Sont concernés 1 165 objets, compilés en 113 lots dont 18 lots de grès faïencés gris à décor bleu (114 objets), de caractéristique régionale (communément appelés Betschdorf). La grande majorité des objets

portent des écailles et ébréchures. 131 objets (11 lots) sont fracturés ou comportent des restaurations anciennes en cours d'effondrement. Cent objets (10 lots) portent des fels et sont à stabiliser mécaniquement. Un grand plat localisé dans la vitrine de céramiques porte des agrafes, mais c'est fort heureusement un cas unique !

Les desquamations ou soulèvements de couverte faïencée sont courants et concernent 24 lots soit 223 objets. Les glaçures blanc-crème dite blanches semblent plus particulièrement manquer d'adhérence sur leur support et sont fragiles. De nombreux décors dans ces teintes ont disparus. 5 lots de 58 objets, tous en placard céramique de la Stube sont pulvérulents avec pour certains des traces de cristallisation de sels solubles. Ces objets sont à traiter en urgence. On note la présence de moules bivalves en plâtre, qu'il faudra ré-apparier et si possible, associer au niveau de l'inventaire informatisé aux objets qu'ils ont servi à produire.

Un cas spécifique est à étudier, celui des pichets en grès inclus dans leur résille métallique (alliage ferreux) de livraison. L'état de l'exemplaire situé dans le placard de céramiques de la Stube laisse présager le devenir de l'exemplaire présenté dans la salle de céramiques. Les produits de corrosion ferreux et ferriques en expansion de la résille ont provoqué des tensions sur le grès, qui s'est fracturé en retour. Avant toute intervention, un choix déontologique doit être fait en concertation avec le conservateur, un spécialiste de céramique et de métal. Le second objet, dont les conditions de conservation semblent meilleures, est à inspecter hors vitrine et à surveiller.

Nous n'avons pu examiner les objets signalés par la mention « non vu déballé ». Les pièces exposées semblent propres, pour autant que l'on puisse en juger à travers les vitrines de la salle des céramiques.

Dégradations observées

Empoussièrement et encrassement

L'empoussièrement des collections est symptomatique de leur lieu de conservation, et caractérise de ce fait principalement les objets conservés en réserve. Les lots d'objets faiblement empoussiérés correspondent à des pièces exposées.

Altérations mécaniques

Les collages et restaurations anciennes ont vieilli et ont perdu toute stabilité mécanique. Par principe, une pièce portant des traces de fractures devra être considérée comme dangereuse lors des manipulations.

Altérations chimiques

Les lots recoupent ici des typologies d'objets.

Sels et pulvérulences

Sont principalement concernés des objets en céramique faïencée localisés dans le placard de la Stube.

Soulèvements

Sont concernés par ces altérations des typologies de terres glaçurées. On note la fragilité des décors blanc-crème.

Conclusions préliminaires sur l'état de conservation

En premier lieu il convient de noter que 61 % des collections est marquée. Nous avons relevé peu d'étiquettes anciennes (90 objets). Le marquage sera fréquemment à revoir, pour les raisons suivantes :

- le marquage a jauni (l'utilisation d'un vernis commercial est hautement probable) ;
- des étiquettes ont été collées sur les collections anciennes.

Les altérations récurrentes correspondent à des collections regroupant des lots par matériau et/ou époque/typologie et/ou local de conservation. Ainsi, nous distinguerons :

- des altérations lamellaires sur des verres creux ;
- des cas de crizzling sur des verres modernes et contemporains ;
- des ébréchures, desquamations ou soulèvements de glaçures sur les faïences, et éventuellement les grès ;
- des restaurations anciennes dangereuses lors des manipulations ;

- des objets fracturés, généralement des éléments en enregne tels que les pignons de préhension, les couvercles ou encore les anses.

Voir le chapitre sur le MAD page 139 concernant les préconisations relatives au traitement et au conditionnement des œuvres.

CONCLUSION SUR LES RÉSERVES

Les collections en réserve du Musée Alsacien sont fortement encrassées, et dans un état de conservation très variable selon les typologies et les pièces. Les manipulations dans les réserves sont très difficiles, et il serait souhaitable d'en extraire les objets afin de procéder à leur conditionnement dans des contenants de formats normalisés gerbables, afin d'utiliser au maximum les actuels espaces disponibles… et d'autres. En effet, la délocalisation des collections de céramiques et de verres s'avère incontournable : ces objets rejoindront en conséquence les futures réserves mutualisées de la Ville de Strasbourg.

I.2.c. Objets métalliques

CARACTÉRISATION MATÉRIELLE DES COLLECTIONS

L'examen des objets métalliques et la rédaction de ce chapitre ont été effectués par Marie-Anne LOEFFEL-ATTIA.

Le MAL conserve essentiellement des objets ethnologiques et de dinanderie liés à l'histoire de la région. L'évaluation a porté sur l'ensemble des objets conservés dans les réserves et les espaces d'exposition du musée. L'ensemble recensé, par lots ou unitairement concernent 2 259 items (environ 200 objets n'ont pas été vus). Les données collectées lors de l'évaluation sur site sont présentées en Annexe 5.

Répartition par matériau

142 objets ont été vus unitairement et 2 117 en lots. Les objets rencontrés sont pour la plupart des objets ethnologiques, de ferronnerie et de dinanderie. La répartition par matériaux est la suivante :

Matériaux	Alliage ferreux	Autres métaux	Composite métal - organique	Composite métal - inorganique
Répartition (%)	40	8	44	4

Les objets en fer sont largement majoritaires car ce métal, de par ses qualités physiques, a toujours été utilisé préférentiellement pour les objets utilitaires, de construction, etc.

Répartition par format

La répartition par format est la suivante :

Format	Petit	Moyen	Grand
Répartition %	35	25	40

ÉTAT DE CONSERVATION

Les altérations récurrentes sont les suivantes :

- 212 objets en alliage ferreux présentent une corrosion réactivée. Ils sont tous stockés dans les réserves. Cette corrosion est généralisée ou ponctuelle sur leur surface et dans plusieurs cas, la surface originelle des objets est soulevée, voire absente. Cela est essentiellement dû au fait que les réserves (celles du sous-sol du 23, quai Saint Nicolas et celles du rez-de-chaussée du 22, quai Saint Nicolas) ne sont pas climatisées et présentent un taux d'empoussièrement important, ce qui favorise les microclimats à la surface des objets.

- On note une corrosion particulière sur 300 objets, sous la forme de produits de nettoyage sur les parties en alliage cuivreux.

INTERVENTIONS PRIORITAIRES DE STABILISATION

Avant conditionnement, un dépoussiérage complet des objets conservés dans les réserves sera nécessaire. S'il n'est pas possible d'améliorer les conditions climatiques des réserves du sous-sol du 23, quai Saint Nicolas et du rez-de-chaussée du 22, quai Saint Nicolas, une stabilisation avant conditionnement sera nécessaire. Par contre, si le climat peut être stabilisé, ce travail pourra être fait à moyen terme en fonction de l'évolution de cette corrosion après examen des pièces, une à deux fois par an.

CONDITIONNEMENT ET/OU EMBALLAGE DES COLLECTIONS

Voir le chapitre concernant les recommandations de conditionnement et d'emballage des collections du MAD présenté en page 147 pour les préconisations générales.

Un certain nombre de conditionnements sont à reprendre : il est en effet impératif de remplacer les boîtes cartonnées de conditionnement par des boîtes en polyéthylène.

Des plaques en polypropylène cannelé peuvent être utilisées pour le stockage à plat, notamment des enseignes stockées dans les réserves.

Les objets stockés directement sur le sol (dans l'ensemble des réserves) doivent être isolés du sol et posés soit sur des palettes soit sur des étagères.

Beaucoup d'objets exposés sont maintenus avec des fils de fer. Ce système peut causer une corrosion du métal par bimétallisme si les conditions climatiques sont instables. Ce système doit être modifié, soit en remplaçant le lien par un fil en polyéthylène monofilament, soit

en isolant le fil avec un tube ou une épaisseur de mousse de polyéthylène. Les tenons métalliques fixant entre autres les plaques de cheminées au mur doivent aussi être isolés en intercalant entre eux une épaisseur de mousse.

INTERVENTIONS DE CONSERVATION SUR LES COLLECTIONS

Application d'un inhibiteur de corrosion

Les objets en fer présentant une corrosion réactivée peuvent être traités par application d'un inhibiteur de corrosion. Se référer au chapitre concernant les interventions de conservation sur les collections du MAD présenté en page 148 pour les recommandations de nettoyage et de consolidation.

L'ensemble des opérations de restauration (hormis la stabilisation) est estimé à environ 180 jours de travail. Leur répartition se fait de la manière suivante :

Intervention	Corpus	Urgence	Temps d'intervention	Mise en œuvre
Reprise des conditionnements	Tous corpus dans les espaces de réserves	Court terme	Variable	Par l'équipe du musée après formation
Stabilisation des ferreux par application d'un inhibiteur de corrosion	212 objets	Court à moyen terme (si stabilisation du climat)	1 h (petit format) à 3 h (grand format)	Restaurateur
Consolidation par application de résines en solution ou par doublage	82 objets	Court terme	1 h (petit format) à 4 h (grand format)	Restaurateur
Reprise de nettoyage avant exposition ou avant stabilisation	1 130 objets	Court (si avant stabilisation de la corrosion des ferreux avec un inhibiteur de corrosion) ou à long terme	3 h (petit format) à 8 h (grand format)	Restaurateur

Elimination d'une corrosion spécifique	311 objets	Moyen ou à long terme	3 h (petit format) à 8 h (grand format)	Restaurateur

CONCLUSIONS SUR LES RÉSERVES

Les espaces de réserves situés dans les salles d'exposition peuvent être considérés comme satisfaisants. Pour les autres, il serait nécessaire d'améliorer la stabilité de leur climat ainsi que les modes de stockage. Cependant, dans la perspective du projet de rénovation du Musée Alsacien, il serait souhaitable d'envisager le déplacement intégral des réserves dans le futur pôle de conservation mutualisé de la Ville de Strasbourg.

I.2.d. Scénettes à base de matériaux composites

L'examen des objets en cire et la rédaction de ce chapitre ont été effectués par Jennifer VATELOT.

CARACTÉRISATION MATÉRIELLE DES COLLECTIONS

Il n'a pas été possible de connaître le nombre total d'objet en cire, le récolement n'ayant pas été complété sur cette typologie d'objets : ainsi sur les 33 œuvres inscrites à l'inventaire, 2 n'ont pas été retrouvées à l'occasion de notre évaluation sur site. Ces œuvres ne bénéficient pas d'un lieu de stockage attribué et changent parfois d'emplacement, à l'exception des œuvres exposées. Les objets placés « en réserve » peuvent être conservés sous les vitrines, dans des armoires, etc.

Ces objets sont tous composites. La plupart représentent des scènes religieuses et sont conservés dans des boîtes en verre. Les scènes sous verre sont constituées de cire, papier, textile, métal et cheveux parfois. On note des tableaux en cire imitant l'aspect de porcelaine (il s'agit d'une spécialité de production nancéenne, la cire ayant un aspect de biscuit), des bougies et quelques rondes-bosses. La majorité des objets sont de moyen format (21), on trouve aussi 2 objets de grand format et 8 petits formats. Les données collectées lors de l'évaluation sur site sont présentées en Annexe 6.

ÉTAT DE CONSERVATION

Les boîtes vitrées sont dans un état de conservation relativement bon, à l'exception de boîtes plus petites très abîmées (verre cassé, cire écrasée pour trois objets en particulier). L'encrassement est souvent assez important car les œuvres ne sont pas ou peu protégées de la poussière. Les figurines sont parfois détachées dans les boîtes, ou des fragments plus petits comme des fleurs ou des morceaux de papier sont mobiles. Ce genre d'altération structurelle est fréquent dans ces boîtes vitrées, où la diversité des matières en présence et l'incompatibilité de certains matériaux entre eux provoquent ces désolidarisations. Il est difficile de déterminer si les conditions de conservation actuelles sont à l'origine de ces dégradations. L'absence de lieu précis destiné au rangement des œuvres contribue malgré tout à certaines de ces altérations structurelles et au fort encrassement.

Les cires manipulées telles que l'Enfant Jésus en ronde-bosse ont fréquemment des parties en ressaut cassées, comme les doigts. Ces fragments ont parfois été recollés ou assemblés à chaud, ce qui généralement conduit à une fonte de la zone et à la perte du volume original.

INTERVENTIONS PRIORITAIRES DE STABILISATION

Le collage et le conditionnement approprié des fragments de cire et/ou de verre quand l'intérieur des boîtes est facilement accessible doivent être réalisés. Cependant, dans la majorité des cas, il faut démonter les verres maintenus assemblés par des bandes de papier ou de textile. Une intervention de stabilisation devient alors une intervention de restauration assez poussée. Cependant, il n'est pas nécessaire de refixer les petits éléments mobiles lorsque les boîtes sont bien fermées si un transport est envisagé.

CONDITIONNEMENT ET/OU EMBALLAGE DES COLLECTIONS

Les boîtes vitrées peuvent être placées dans des caisses en polypropylène avec des calages en mousse de polyéthylène recouverte d'intissé de polyéthylène (*TYVEK®*) pour limiter les risques d'abrasion du verre et des bandes de textile ou de papier. Dans

certains cas, le format des boîtes ne correspondant pas à des conditionnements standards, il sera nécessaire de réaliser douze caisses sur mesure en bois comportant des calages en mousse de polyéthylène gaînées de TYVEK®, les œuvres étant trop lourdes pour être conditionnées dans des boîtes en carton. Les services techniques de la Ville de Strasbourg ayant déjà réalisé des contenants en bois sur mesure (cf. instruments de mesure du Musée Historique), nous pensons qu'il serait souhaitable que cette opération soit menée en interne.

CONCLUSIONS SUR LES RÉSERVES

Le Musée Alsacien manque cruellement d'espace pour les objets en réserve, qui de ce fait sont rangés dans divers endroits et sont parfois amenés à changer de localisation. Ces conditions accroissent les risques de bris de verre et de fracture des matériaux constitutifs d'objets composites aussi fragiles que les boîtes vitrées, comme en atteste l'expérience dans d'autres établissements (cf. l'importante campagne de conservation-restauration en cours sur la collection du Museon Arlaten). Nous recommandons de ce fait que les réserves soient délocalisées en dehors du site actuel du musée après que les objets auront été parfaitement conditionnés et calés dans de la mousse.

I.2.e. Arts graphiques

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES COLLECTIONS ET DE LA MÉTHODE D'EXAMEN

L'examen des arts graphiques et la rédaction de ce chapitre ont été effectués par Éléonore Kissel (In Extenso).

Ce chapitre porte sur les collections d'art graphique conservées au Musée Alsacien. Pour cet ensemble les boîtes ont été comptées, puis quelques unes d'entre elles ouvertes selon une sélection aléatoire. On ne peut parler à proprement parler d'une évaluation de l'état de conservation, mais plutôt de remarques préliminaires qui devraient permettre de concevoir un programme de préservation sur les fonds considérés.

La collection d'art graphique est pour l'essentiel conservée dans une petite salle rectangulaire située au premier étage du Musée Alsacien : la porte donne sur les salles d'exposition. Des rayonnages métalliques occupent tout le pan de mur gauche sur une grande hauteur, nécessitant qu'un escabeau soit utilisé pour atteindre les niveaux supérieurs. Une fenêtre positionnée au fond de cette salle donne sur le quai Saint-Nicolas. Les contenants sondés dans le cadre de la présente mission ont fait apparaître une majorité d'images populaires, ce qui n'est pas étonnant car Strasbourg était un centre de production imagière important. On trouve également des œuvres graphiques, encadrées ou non, dans les espace suivants :

- musée, réserves « pied-à-terre » :
  - des dessins, estampes et photographies répartis dans les 44 casiers contenant des œuvres encadrées ;
  - environ 600 œuvres dont de nombreux souhaits de baptêmes et canivets, ainsi qu'un ensemble de cartes postales et quelques affiches ;
- musée, 1er étage, laboratoire photographique : affiches contemporaines et œuvres placées temporairement dans le meuble à plans, le plus souvent en l'attente d'une exposition ;
- réserves du 22, quai Saint-Nicolas : une dizaine d'œuvres encadrées (diplômes, images pieuses, photographies, etc.).

Dans la réserve d'art graphique, les œuvres sont placées dans des boîtes, pour la plupart en carton toilé, fabriquées il y a quelques années par le service de reliure interne à la Ville de Strasbourg. On trouve deux formats non standards de boîtes, dénombrés selon la répartition suivante* :

Boîtes de moyen format 40 x 50 x 8 cm environ	Boîtes de grand format 50 x 70 x 8 cm environ
53	29

** Seuls 5 cml ne sont pas conditionnés, et sont actuellement emballés dans du papier de soie.*

Il est difficile de déterminer le nombre d'œuvres dans le fonds graphique du Musée Alsacien, et ce pour les raisons suivantes :

- les contenants ainsi que le meuble à plans comprennent des éléments de documentation qui ne relèvent pas à proprement parler du fonds d'art graphique, et qui sont du reste destinés à être extraits des boîtes ;
- pour la réserve dite « des tableaux » (salle n° 1, réserve « pied-à-terre »), le récolement a été effectué mais sans indication de la technique des œuvres encadrées ;
- le taux de remplissage est très hétérogène d'un contenant à l'autre - même si l'on relèvera que dans la réserve d'art graphique de nombreuses boîtes sont trop lourdes !

Plus de mille œuvres – 1 040 exactement – étaient répertoriées dans le domaine « Art graphique » au moment de l'export effectué à partir de la base de données *MICROMUSÉE*® en février 2010, ce chiffre ayant sans doute augmenté depuis. Le nombre de cartes postales est réputé se trouver « entre 5 000 et 10 000 pièces », dont seules 15 sont inventoriées informatiquement sous cette dénomination spécifique.

ÉTAT DE CONSERVATION

Dans les boîtes que nous avons ouvertes au sein de la réserve d'art graphique, nous avons trouvé l'état de conservation globalement correct. Les altérations récurrentes étaient attendues : empoussièrement s'étant majoritairement produit avant le rangement en boîtes, oxydation due à l'exposition à la lumière pour les pièces qui ont été présentées dans un cadre privé ou après l'arrivée au musée, déchirures périphériques dues à l'absence de conditionnement primaire et utilisation de carton de qualité indéterminée pour les montages. Lorsque les passe-partout sont en carton de conservation, le risque d'altération provient du fait que la fenêtre est découpée au cas des œuvres, ce qui peut induire de nouvelles déchirures sur le pourtour de la feuille exposée en cas de glissement. Enfin, des pochettes en film polyester ont été confectionnées dans des formats non standards à l'aide de ruban auto-adhésif (de type *FILMOPLAST P90*) collé sur trois côtés : cet adhésif n'étant pas stable chimiquement, il serait préférable d'avoir recours à des conditionnements thermosoudés.

CONDITIONNEMENT ET RANGEMENT DES COLLECTIONS

Nous renvoyons à la section III.3 du rapport pour une discussion sur les matériaux de conditionnement et le choix des formats dits « Louvre » et ISO.

En l'attente de toute intervention de conservation-restauration, nous pensons que la collection d'art graphique du Musée Alsacien bénéficierait grandement d'une campagne de conditionnement. Nous voyons plusieurs avantages à ce projet :

- l'homogénéisation des contenants primaires et secondaires, qui limiteront les risques d'altération et préfigurera utilement la numérisation des œuvres en fonction de leurs dimensions ;
- la poursuite du classement chrono-thématique, qui permettra de faciliter le travail ultérieur de récolement ;
- la relative simplicité de la méthodologie à mettre en œuvre, qui permettra que ce projet soit effectué en interne et dans les locaux du musée, donc en amont d'un transfert hors site des collections ;
- à l'occasion du conditionnement, des données pourront être collectées sur les interventions à prévoir dans la foulée : gommage, petites réparations, montage en passe-partout pour les tracés pulvérulents ou interventions plus conséquentes de conservation-restauration (démontage du support secondaire, refixage, nettoyage humide, etc.).

Nous suggérons la chaîne opératoire suivante :

1. **Dans chaque boîte, pré-identification par la Conservation des documents à extraire des contenants :**
   - documents (originaux, reproductions photomécaniques, coupures de presse, etc.) préparatoires aux publications d'Adolphe RIPP, ancien conservateur du musée, qui après avoir été réunis feront l'objet d'une dévolution aux Archives municipales ;
   - documentation annexe (anciens cartels de salles, imprimés divers) qui seront éliminés ou rangés en dossiers d'œuvres ;
   - tri dans le meuble à plans d'un nombre déterminé d'exemplaires pour les affiches récentes du musée.

2. **Conditionnement primaire et secondaire des œuvres selon les principes suivants :**

   - documents de très petit format (vignettes, images pieuses, etc.) : conditionnement primaire en pochettes perforées en film polyester ; conditionnement secondaire en boîtes-classeurs en carton de conservation ou en carton toilé, pour un stockage à l'horizontale de préférence ;

   - documents de petit, moyen et grand format : conditionnement primaire dans des chemises en papier permanent ou, si le budget le permet, dans des contenants à fond cartonné et à rabat de film polyester (de type *PHIDOC*®) ; conditionnement secondaire en boîtes de polypropylène alvéolaire pour un stockage à l'horizontale ;

   - documents de très grand format : conditionnement primaire en pochettes de polyéthylène téréphtalate (également appelé film polyester ou *MELINEX*®, *TERPHANE*®, etc.) thermosoudées ; rangement direct à l'horizontale dans les tiroirs du meuble à plans situé dans le laboratoire photographique.

3. **Optimisation du rangement dans la réserve des arts graphiques par les actions suivantes des Services techniques municipaux :**

   - installation d'étagères complémentaires de 100 x 73 cm (largeur ~ profondeur), en favorisant un pas entre les étagères plus faible que celui qui existe actuellement (au maximum de 20 cm, ce qui permettrait la superposition de deux boîtes seulement) : quelques unes sont disponibles dans la réserve d'art graphique, d'autres se trouvent peut-être ailleurs ;

   - obturation de la fenêtre à l'aide, au minimum, de rideaux opaques, au mieux par un panneau de plâtre placé au-devant de l'allège afin de permettre la circulation de l'air entre la fenêtre et la paroi isolante ;

   - après travaux, nettoyage général de la réserve par aspiration (mise en œuvre par les agents d'entretien en charge des espaces publics du musée).

Nous suggérons que les formats retenus pour les conditionnements d'art graphique soient identiques à ceux déjà

utilisés au Musée Historique de Strasbourg, afin de permettre des économies d'échelle sur les commandes. Trois formats y sont en cours, en plus des boîtes-classeurs : 37 x 52 x 6 cm, 51 x 70 x 6 cm et 63 x 86 x 7 cm. Le plus grand de ces formats s'avère, à l'usage, difficile à manipuler : nous recommandons en conséquence qu'il ne soit employé qu'en cas d'absolue nécessité, d'autant plus que jusqu'à présent il ne faisait pas partie des dimensions de boîtes pour le Musée Alsacien. En revanche, des pochettes de très grand format pourraient être commandées afin de permettre le rangement des œuvres le nécessitant dans le meuble à plans. Une première commande, pour laquelle nous présentons ci-dessous une estimation quantitative, permettrait d'engager le programme de conditionnement :

	Petit format 30 x 34 x 6 cm	Moyen format 37 x 52 x 6 cm	Grand format 51 x 70 x 6 cm	Très grand format 80 x 120 cm
Cond^ts primaires	500 pochettes en film polyester*	2 000 chemises en papier	1 500 chemises en papier	50 chemises en papier
Cond^ts secondaires	10 boîtes-classeurs	80 boîtes plates	60 boîtes plates	—

* *Panacher les pochettes en film polyester à une, deux et quatre cartes.*

La chaîne opératoire décrite précédemment n'incluant pas de gommage, elle pourra être mise en œuvre par les agents du musée, particulièrement pendant la période estivale lorsque les matinées sont libres de toute visite scolaire. En période scolaire, si la fréquentation du musée le permet (basse saison), certains agents de surveillance pourraient participer à ce projet les samedis ou dimanche en s'installant dans le « bureau » au 1er étage, cette salle ayant déjà accueilli des projets de conservation matérielle.

I.2.f. Recommandations sur les espaces d'exposition

Les recommandations générales de ce chapitre ont été rédigées par E. Kissel, celles concernant les objets métalliques par M.-A. Loeper-Attia et celles sur les textiles par J. Deuves.

VISITE GÉNÉRALE

Le Musée Alsacien a bénéficié en 2008 de travaux de mise en conformité de la sécurité, pour rouvrir en novembre de la même année. Il comporte des détecteurs d'incendie dans toutes les salles

d'exposition : les travaux étant récents et le musée ayant une forte fréquentation, il est sans doute relié à un SSI de catégorie A. De nombreux radiateurs électriques sont neufs, ayant sans doute remplacé un ancien système à eau.

Les sols sont selon les secteurs en parquet de bois ou recouverts de moquette, probablement synthétique. Une vitrine (monter à gâteaux) contient un revêtement en jonc de mer ou en coco, que nous déconseillons car ce matériau organique est extrêmement hygroscopique, difficile à nettoyer et par conséquent favorable aux développements d'infestations. De manière générale, nous recommandons que les sols dans les vitrines soient le moins possible parsemés d'objets (ex. céramiques) ou de débris. Les copeaux dans l'atelier de menuiserie contribuent évidemment à la compréhension de cet espace, mais ils rendent la vitrine difficile à nettoyer.

Le niveau de propreté est remarquable compte tenu des fortes contraintes du bâtiment, très perméable aux apports de débris et de poussières extérieures. L'examen de quelques appuis de fenêtres extérieurs donnant sur la cour a montré que ces parties du bâtiment sont également entretenues : elles sont peu empoussiérées.

L'éclairage est assuré par les fenêtres - joliment garnies de rideaux - ainsi que par des projecteurs à lampes incandescentes placées à l'intérieur et/ou à l'extérieur des vitrines. Les niveaux d'éclairement sont généralement conformes aux impératifs de conservation des collections, comme en témoignent les mesures ponctuelles présentées ci-dessous :

Lieu considéré *Italiques : devant vitrine*	Éclairement	Ultraviolets
Vitrine - *Coiffe alsacienne*	≈ 10 lux	∅
Souvenir de mariage protestant	≈ 80 lux	≈ 20 µW/lm
Image habillée près statue de Sainte Odile	≈ 20 lux	≈ 25 µW/lm
Saint Jean Népomucène, cire habillée	≈ 40 lux	≈ 15 µW/lm
Vitrine gauche - *Culte juif*	≈ 20 lux	≈ 25 µW/lm

Cache-serviettes de Pâques	≈ 40 lux	≈ 25 µW/lm
Photographies : tirages gélatino-argentiques, 1re ét.	≈ 40 lux	≈ 25 µW/lm
Maison de poupée, devant la fenêtre	≈ 50 lux	≈ 45 µW/lm

Nous formulons ci-après quelques remarques générales ou spécifiques sur les conditions d'exposition des collections du Musée Alsacien.

Remarques concernant l'ensemble du musée

- Le circuit s'articulant autour d'une cour, il y a communication de manière quasi-permanente entre l'extérieur du bâtiment et les salles d'exposition. Sur le plan environnemental, cette spécificité que le MAL partage avec le MOND nécessiterait que le musée soit équipé d'un réseau d'appareil de mesures permettant d'identifier les zones à risques en fonction des collections présentées, ainsi que l'impact réel des appareils infinant sur le climat intérieur des locaux : radiateurs, bien sûr, mais également humidificateurs mobiles. Enfin, la température de surface d'objets très fragiles telles que les cires habillées, dont l'épaisseur de cire est de quelques millimètres seulement, pourrait être surveillée.

- La plupart des fenêtres comporte des verres anciens. Il serait toutefois souhaitable, par exemple dans la salle où se trouve la maison de poupées, d'envisager la pose de filtres anti-ultraviolets positionnables par pression. Plusieurs études et comptes rendus d'expériences ont montré qu'ils pouvaient être appliqués et enlevés même sur des verres anciens, y compris sur des fenêtres à meneaux de plomb ou de bois. Très efficace et relativement peu onéreuse si les surfaces vitrées ne sont pas trop importantes, cette mesure permettrait de limiter les UV dans les salles où sont présentés des textiles, des arts graphiques et/ou des photographies.

- Nous comprenons parfaitement les limitations intrinsèques au principe de la rotation des collections pour les soustraire à l'action dégradante de la lumière : il faut en effet pour cela disposer d'objets similaires « de rechange » en bon état de conservation, et le temps requis pour changer régulièrement

les présentations s'impose à une équipe réduite. Les rotations seraient cependant indispensables chaque fois que les collections le permettent : un objet tel que la garniture de landau, qui comporte des broderies en fil teint à la garance, risque de perdre sa fraîcheur s'il est exposé trop longtemps. Il en va de même pour les arts graphiques, par exemple les dessins de concepts qui sont souvent sur des papiers de pâte mécanique de piètre qualité. Juliette DELIENS propose par ailleurs un équipement de temporisation de l'éclairage auquel nous sommes fortement favorables (*cf. infra*), et qui nous apparaîtrait comme une priorité pour ce qui concerne l'amélioration des conditions d'exposition.

- Les vitrines, notamment celles de grand format, ne sont pas hermétiques (cf. vitrines de costumes). Il conviendrait de pallier ce problème par la pose de joints transparents là où cette option est envisageable sans travaux lourds, afin de limiter l'empoussièrement des objets ainsi que les risques d'infestations biologiques.

- Comme dans les réserves, nous recommandons dans les salles d'exposition la mise en œuvre d'une campagne de piégeage compte tenu des importantes collections de textiles. Nous ne recommandons cependant pas, dans ces espaces, l'utilisation de phéromones pour les tinéidés (mites) en raison de la présence de pigeons à proximité du musée. Les zones d'exposition étant plus perméables à l'environnement extérieur que les réserves, dans lesquelles les objets sont conditionnés, nous craindrions que les espèces d'insectes kératophages se trouvant invariablement dans les nids d'oiseaux ne soient attirées dans le musée par les phéromones. Nous attirons par ailleurs l'attention sur le risque induit par la présence de pains séchés près des corbeilles en osier exposées dans la cuisine (infestation potentielle de *Stegobium paniceum*, de *Lasioderma serricorne*, etc.) : ces objets seraient à contrôler régulièrement, et la présentation de fac-similés de pains est recommandée.

- Les meubles hors vitrines ne sont pas mis à distance des visiteurs, et ce dans des circulations parfois étroites. Nous avons observé quelques altérations au niveau des pieds de certains meubles, qui pourraient être dues à des chocs (pieds, cannes, aspirateur, etc.). Nous suggérons que des socles soient réalisés pour les meubles concernés : une faible hauteur (entre

5 et 8 cm environ) sera suffisante pour limiter les dégradations sans pour autant perdre la sensation d'évoluer dans un environnement domestique.

Salles du sous-sol et du rez-de-chaussée

- Nous recommandons le gainage de la chaîne métallique qui soutient le bras du pressoir (cf. nombreuses griffures du bois).

- La trompe du porcher est suspendue par sa propre ficelle. Nous recommandons qu'un autre dispositif d'accrochage soit envisagé afin de limiter la tension sur les parties d'origine en textile.

Salles du 1er étage

- Le chariot en osier dans la vitrine des moules à gâteaux supporte une masse importante d'objets en céramique ou en fer : nous recommandons que celle-ci soit allégée. Par précaution un examen des traces d'infestation par des insectes xylophages serait souhaitable sur les parties en osier et en bois du chariot mais au travers de la vitre, les trous d'envol nous ont semblé anciens.

- Nous recommandons le gainage des attaches métalliques dans les vitrines de céramiques vernissées.

- Les paniers de la balance à cerises sont suspendus par leurs ficelles, qui sont fragilisées mécaniquement. Nous recommandons que les paniers soient soutenus par des tablettes en PMMA.

Salles du 2e étage

- Dans la salle des saints protecteurs, les peintures sous verre en vitrines sont accrochées avec des pitons qui semblent peu résistants. Ceux de plus grand format, situés en hauteur sur les murs, disposent de parties de soutien : nous recommandons qu'un dispositif similaire soit mis en place pour les œuvres de plus petit format.

- Les ouvrages reliés exposés en vitrine dans les salles présentant le culte catholique nécessitent un soutien mécanique accru (cf. *Livre pour se délivrer du mal*, etc.). Nous recommandons l'usage de lutrins en « V » en carton de conservation, en mousse de polyéthylène ou en PMMA, capitonnés au niveau du dos si l'ouvrage le requiert. De la même manière, le *Journal de Daniel Fritz* (1er étage, vitrine en salle « Mobilier ») nécessiterait que les pages en soient maintenues avec des bandes de film polyester.

- Marie-Anne LOEPER-ATTIA n'a pas noté d'altération particulière sur les ex-voto en fer. A titre de précaution et dans le cas où la fabrication d'autres vitrines de ce type serait envisagée, nous recommandons que des mesures de polluants gazeux soient effectuées dans le coffre en « médium » (ou MDF, *Medium Density Fiberboard*) car ce matériau émet de fortes quantités de composés organiques volatils susceptibles d'induire des reprises de corrosion. Le C2RMF pourrait être sollicité à ces fins, par exemple en partenariat avec le MOND pour des mesures à effectuer dans les vitrines d'orfèvrerie.

- Les *mappot* exposées sont soutenues à leurs extrémités par des rouleaux de film polyester recouverts de papier de soie. Ce dispositif nous a semblé insuffisant pour le côté le plus lourdement chargé (cf. bord droit de la *mappa* présentée dans la vitrine de gauche). Des rondins de polyméthyle métacrylate (PMMA : PLEXIGLAS®, ALTUGLAS®, PERSPEX®) pourraient être découpés sur mesure puis polis pour remplacer les supports actuels.

- Le cache-serviettes de Pâques est accroché avec des clous à même le bois peint. Nous n'ignorons pas la difficulté à présenter des textiles plats de grand format dans des locaux de dimensions restreintes, mais la pose sur un plan horizontal ou faiblement incliné est indispensable pour ce type d'objets. Un matériau intercalaire tel qu'un feutre de polyester, un carton de conservation ou une feuille de polyéthylène téréphtalate (PET : MELINEX®, TERPHANE®) devra être placé entre le textile et le support s'il s'agit de bois.

- L'armoire de la vitrine « Mariage » dans laquelle est présentée du linge de maison dispose d'une tige métallique soclée sur une base carrée pour soutenir la porte puisqu'elle se trouve en permanence en position ouverte. Ce dispositif n'était pas placé sur la base de la porte lors de notre visite : il faudra le remettre en place car son rôle est important pour éviter la tension sur les gonds.

EXPOSITION DES TEXTILES

Dans toutes les pièces accueillant des textiles le niveau lumineux est trop élevé, ce qui les met en danger à moyen terme. Il conviendrait donc de réduire l'éclairage électrique des vitrines de textiles et d'occulter les fenêtres. De plus, les espaces d'exposition sont allumés en permanence, même lorsque le musée est fermé aux visiteurs. Sans changer complètement l'éclairage, il serait déjà nettement diminué si les salles étaient munies de détecteurs de mouvement actionnant les interrupteurs. Cette opération n'est ni compliquée à mettre en œuvre, ni onéreuse et elle apporterait une nette amélioration des conditions d'exposition des textiles du Musée Alsacien. Cette mesure serait particulièrement profitable aux textiles délicats exposés dans la salle « Stube Engwiller », dont les fenêtres sont occultées mais qui est allumée dès le matin.

En termes d'accrochage, des recommandations concernant notamment la vitrine « Âges de la Vie » ont été effectués précédemment.

EXPOSITION DES OBJETS MÉTALLIQUES

Les espaces d'exposition sont satisfaisants, même si plusieurs modes d'accrochage sont à reprendre. Pour les présentations en extérieur comme celles de la forge, des plaques de cheminées ou des matériels agricoles, une surveillance particulière devra être appliquée au regard des importantes variations climatiques annuelles de la région. De plus, une attention particulière devra être portée aux parties organiques de certains objets comme la capote en toile huilée ou le cuir du soufflet qui présentent de nombreuses altérations dont des fissures, écaillages et durcissements inhabituels de la matière.

De plus, il conviendrait également de réaliser des supports d'exposition pour quelques textiles plats exposés en vitrine, notamment les six objets en vitrine qui sont actuellement suspendus par des fils de nylon ou placés sur d'autres objets. Ils nécessitent des supports d'exposition rigides et une forte diminution de l'intensité lumineuse, sous peine d'être irrémédiablement dégradés à moyen terme. De manière générale, une révision des supports d'exposition de tous les textiles plats est à envisager.

4.2. CENTRE DE RECHERCHE ET DE RESTAURATION DES MUSÉES DE FRANCE, ÉTUDE DES RÉPONSES FOURNIES AU QUESTIONNAIRE D'AUTO-ÉVALUATION

CENTRE DE RECHERCHE ET DE RESTAURATION DES MUSÉES DE FRANCE

Carrousel : Laboratoire
Palais du Louvre
Porte des Lions de l'aile Flore
Escalier de l'horloge
14, quai François Mitterrand
75001 Paris
téléphone : 01 40 20 56 52
télécopie : 01 40 20 68 56

Versailles : Ateliers de restauration
Petite écurie du roi
2 avenue Rockefeller
CS 50505
78007 Versailles Cedex
téléphone : 01 39 25 28 28
télécopie : 01 39 02 75 45

Flore : Ateliers de restauration
Palais du Louvre – Paris
Porte Jaujard
téléphone : 01 40 20 24 20
télécopie : 01 40 20 24 47

Le 08/07/2020

Étude des réponses fournies au questionnaire d'auto-évaluation complété sur OSCAR

STRASBOURG (67, Bas-Rhin)

Musée Alsacien

Rédacteurs : Jocelyn Périllat-Mercerot et Marie Courselaud
département de la conservation préventive

PRÉAMBULE p. 2

RAPPORT INDIVIDUEL À PARTIR DES REPONSES APPORTÉES p. 3

RAPPORT COMPARATIF, SYNTHÉTISANT LES RÉPONSES APPORTÉES PAR LES DIFFÉRENTS ETABLISSEMENTS SONDÉS p. 15

ANNEXE - SÉLECTION ET RÉORGANISATION DES QUESTIONS POUR CONDUIRE L'ANALYSE p. 25

ANNEXE - RÉCAPITULATIF DES RÉPONSES APPORTÉES PAR LE MUSÉE p. 31

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Culture
Direction générale des patrimoines

Diffusion :
Madame Marie POTTECHER, directrice
Madame Candice RUNDERKAMP-DOLLÉ, assistante de conservation

Copie :
Madame Sandra PASCALIS, conseillère pour les musées de la région Grand-Est

Les informations contenues dans ce rapport ne peuvent être publiées sans l'autorisation du C2RMF

Préambule

Pour disposer de la plus juste représentation de la politique de conservation préventive entreprise par les musées, le Département de la conservation préventive du C2RMF s'appuie sur les données collectées dans la base OSCAR, développée pour le C2RMF et mise en place en 2011.

OSCAR (Outil de Suivi de la Conservation, des Archives et de la Recherche) est le guichet Internet du C2RMF par lequel les musées de France doivent passer pour saisir des demandes en ligne : demandes de consultation d'archives, demandes d'intervention sur un bien culturel ou demandes de conseil et d'assistance.

Dans OSCAR, le volet consacré à la conservation préventive propose un questionnaire d'auto-évaluation (QAE), mis en ligne en 2014, proposant aux musées d'évaluer leurs pratiques en conservation préventive et de relever aussi bien leurs points forts que les points faibles de leur stratégie de conservation.

Le QAE est construit autour de sept rubriques indépendantes : acteurs et planification, contrôle de l'environnement, mise en réserve, mise en exposition, gestion des collections, sécurité sûreté et plan de sauvegarde. Ces rubriques constituent des critères d'analyse pour évaluer les actions et la politique globale des musées en matière de conservation préventive.

Ces rubriques soumettent une centaine de questions fermées (« oui » ou « non »).

Le QAE est un outil d'auto-diagnostic et son étude repose sur deux objectifs :

- pour les musées, il permet de mesurer l'efficacité des pratiques menées dans le domaine de la conservation préventive et de proposer une liste d'actions standardisées pouvant être menées (cette liste étant hiérarchisée automatiquement, à partir de la pondération des réponses définie par des coefficients attribués). Par conséquent, l'étude peut servir d'aide pour la construction du plan de conservation préventive ou du projet scientifique et culturel de l'établissement ;
- pour le département de la conservation préventive du C2RMF, il permet de bénéficier d'un diagnostic préliminaire à la mission qu'il conduira pour le compte du musée demandeur et de disposer d'un panorama des besoins et des tendances en conservation sur le territoire.

Toutefois, il est important de préciser que cette étude constitue une base informative de première approche, révélant partiellement la situation de l'institution à l'instant du renseignement du formulaire. En effet, ce document résulte uniquement des réponses apportées au questionnaire par l'établissement lui-même et du regard critique qu'il porte sur ses pratiques : les deux rapports qui le composent ne considèrent aucun autre élément. Il ne se substitue donc pas à une étude de conservation préventive menée par un spécialiste.

CENTRE DE RECHERCHE ET DE RESTAURATION DES MUSÉES DE FRANCE

Rapport individuel d'auto-évaluation de la politique de conservation
Musée Alsacien (Strasbourg)

Référent au C2RMF : Jocelyn Périllat-Mercerot / Marie Courselaud

Préambule

Le présent rapport a pu être établi à partir du questionnaire d'auto-évaluation rempli par l'établissement sur la plateforme OSCAR, le 06/07/2020.

Le graphique suivant, construit à partir des sept thématiques structurant le questionnaire, synthétise les forces et faiblesses de la politique conservatoire menée par l'établissement. Chaque thématique propose une note de 0 à 1, 1 correspondant l'idéal à atteindre. Ainsi, le graphique permet de visualiser les thématiques prioritaires pour lesquelles l'établissement doit tout d'abord concentrer son action (en l'occurence celles pour lesquelles la plage colorée est la moins étendue).
Cette note a été déterminée à partir des réponses apportées pour chacune des sept thématiques, détaillées dans les pages du présent document.

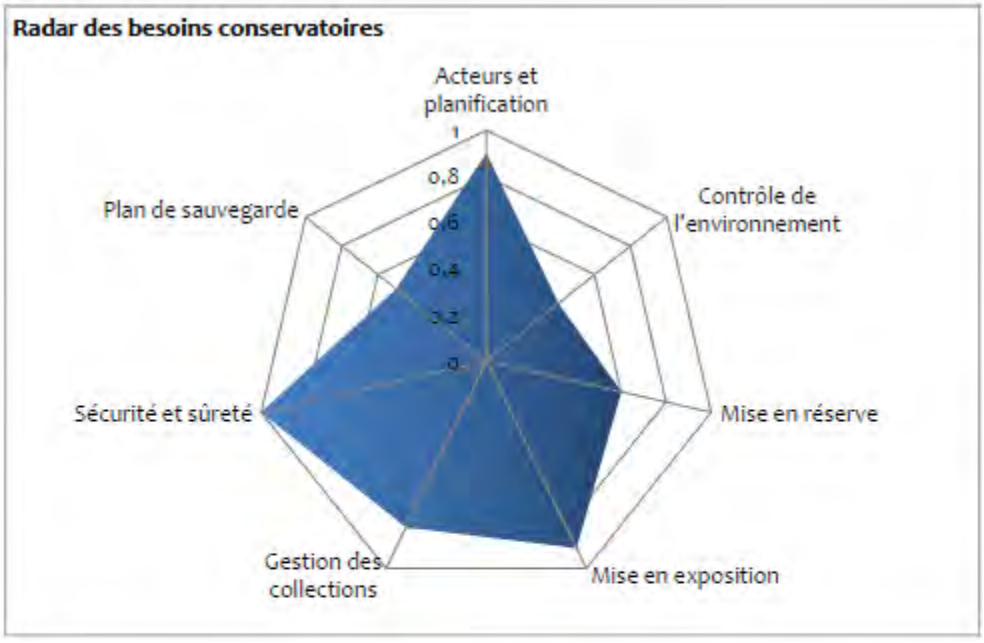

A - Acteurs et planification

Cette thématique est composée des indicateurs suivants :

- A.1 - Supports et protocole (relevant des questions n°7,)
- A.2 - Responsabilité et gestion interne (relevant des questions n°2, 3, 5,)
- A.3 - Partenariat et prestation (relevant des questions n°4, 6,)
- A.4 - Formation du personnel (relevant des questions n°9, 10,)
- A.5 - Budget (relevant des questions n°12, 13, 14,)

Le graphique suivant permet de hiérarchiser les actions à mener : chaque indicateur est noté de 0 à 1, 1 correspondant à la note la plus satisfaisante (plus la note s'approche de 0, plus des actions correctives devront être entreprises).

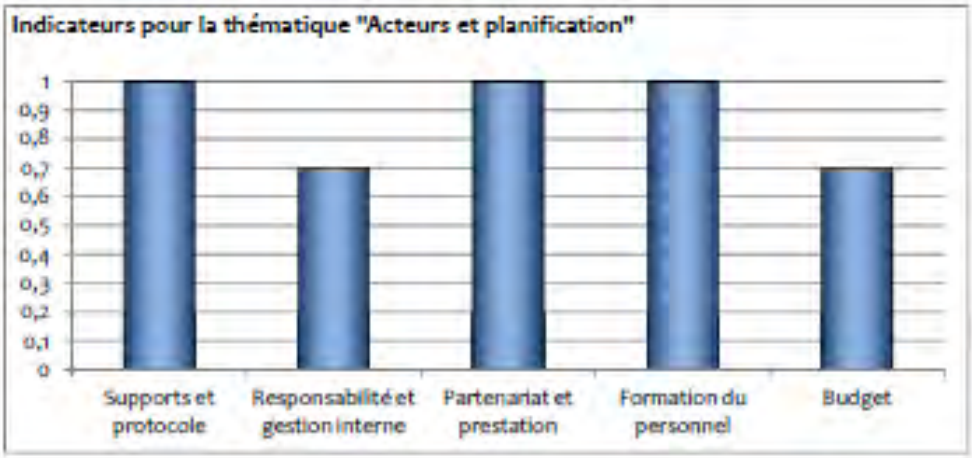

Les actions à entreprendre, par indicateur, peuvent être listées de la façon suivante :

► A.1 :	► A.2 : Planifier les actions de conservation préventive, s'imposer par semaine un temps à y dédier ;	► A.3 :	► A.4 :	► A.5 : Octroyer une ligne dédiée aux dépenses en conservation préventive ;

B - Contrôle de l'environnement

Cette thématique est composée des indicateurs suivants :

- B.1 - Climat (relevant des questions n°20, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37,)
- B.2 - Infiltrations d'eau (relevant des questions n°16, 17, 18,)
- B.3 - Lumière (relevant des questions n°38, 39, 40,)
- B.4 - Nuisibles (relevant des questions n°42, 46,)
- B.5 - Poussière et polluants (relevant des questions n°19, 26, 27, 28, 29, 43, 71,)

Le graphique suivant permet de hiérarchiser les actions à mener : chaque indicateur est noté de 0 à 1, 1 correspondant à la note la plus satisfaisante (plus la note s'approche de 0, plus des actions correctives devront être entreprises).

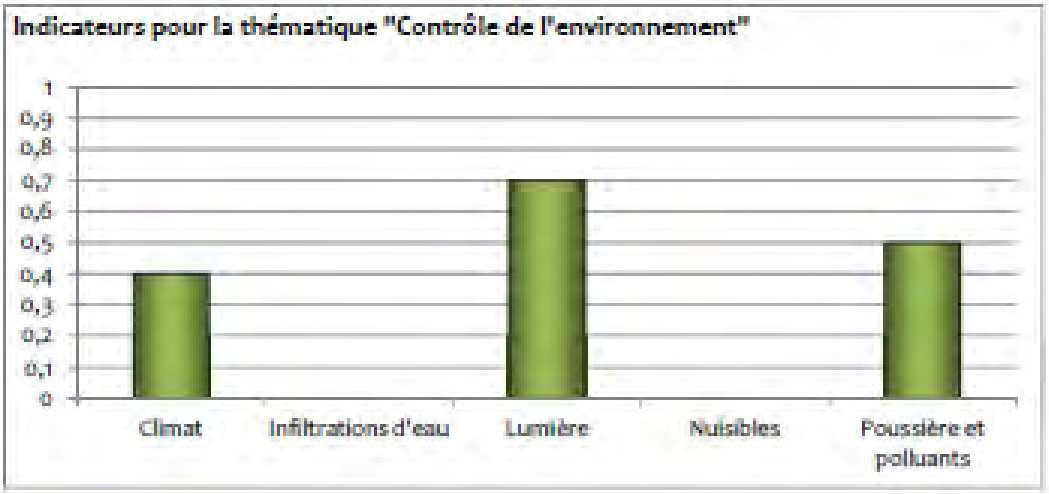

Les actions à entreprendre, par indicateur, peuvent être listées de la façon suivante :

► B.1 : Intervenir et surveiller le traitement contre les traces d'humidité sur les murs ; Recueillir les données météorologiques de la ville ; Recalibrer les appareils de mesure climatique tous les 2 ans ; Définir des plages climatiques de conservation à atteindre ; Définir des consignes climatiques dans les salles d'exposition ; Etablir un contrat de maintenance pour les appareils de mesure et les enregistreurs de	► B.2 : Procéder une fois par trimestre à la maintenance du bâtiment et de ses abords ; Etanchéifier le bâtiment pour endiguer les infiltrations ; Stocker les collections hors de portée des canalisations d'eau ;	► B.3 : Eloigner les objets de la lumière ;	► B.4 : Procéder à un piégeage des espaces contre les nuisibles ou à des traitements appropriés à la bonne conservation des collections ; Désigner un espace de quarantaine ;	► B.5 : Procéder à des campagne de nettoyage régulières ; Etudier la possibilité de changer de sol ou procéder à un nettoyage régulier du sol ; Planifier le nettoyage des espaces ; Dépoussiérer le mobilier de stockage des collections (au moins une fois par an) ;

C - Mise en réserve

Cette thématique est composée des indicateurs suivants :

- C.1 - Localisation des réserves : cet indicateur n'a pas été considéré volontairement car l'établissement est tributaire des contraintes spatiales du site qu'il occupe
- C.2 - Stockage des collections (relevant des questions n°47, 49, 50, 51, 52, 53,)
- C.3 - Mobilier des réserves (relevant des questions n°22, 48, 54, 55,)
- C.4 - Matériaux de conditionnement (relevant des questions n°56,)
- C.5 - Gestion collections (relevant des questions n°21,)
- C.6 - Distribution des espaces (relevant des questions n°23, 24, 25, 41,)

Le graphique suivant permet de hiérarchiser les actions à mener : chaque indicateur est noté de 0 à 1, 1 correspondant à la note la plus satisfaisante (plus la note s'approche de 0, plus des actions correctives devront être entreprises).

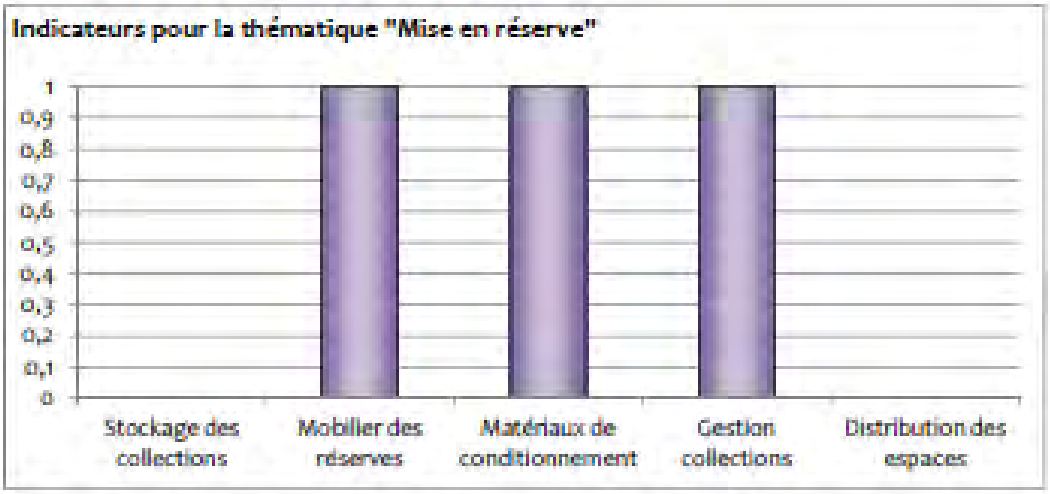

Les actions à entreprendre, par indicateur, peuvent être listées de la façon suivante :

► C.2 : Ranger et trier les espaces de stockage en s'assurant d'y abriter uniquement des collections patrimoniales ; Veiller à une bonne organisation des réserves (par typologie par exemple) pour s'assurer de retrouver rapidement les objets ; S'assurer que tous les objets soient bien rangés sur ou dans une structure de stockage ; Rendre chaque objet	► C.3 :	► C.4 :	► C.5 :	► C.6 : Renforcer la fluidité des transferts de collections entre les espaces, par des moyens matériels ou des procédures ; Rapprocher géographiquement les espaces de travail et d'étude sur les collections (à défaut, établir des zones dédiées au sein de ces espaces) ; Mettre en place des moyens matériels ou des procédures pour faciliter le transfert des collections entre les espaces en

D - Mise en exposition

Cette thématique est composée des indicateurs suivants :

- D.1 - Travaux et montage d'expositions (relevant des questions n°59,)
- D.2 - Conditions et aménagements d'exposition (relevant des questions n°61,)
- D.3 - Considération du public (relevant des questions n°58, 60,)

Le graphique suivant permet de hiérarchiser les actions à mener : chaque indicateur est noté de 0 à 1, 1 correspondant à la note la plus satisfaisante (plus la note s'approche de 0, plus des actions correctives devront être entreprises).

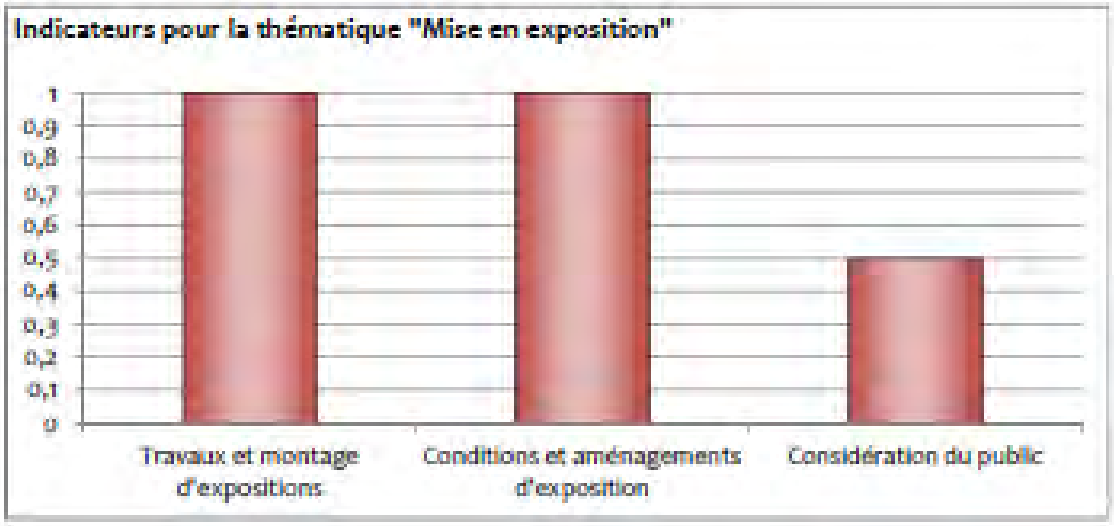

Les actions à entreprendre, par indicateur, peuvent être listées de la façon suivante :

► D.1 :	► D.2 :	► D.3 : Intégrer aux espaces d'exposition des dispositifs pour sensibiliser le public et lui expliquer les contraintes conservatoires ;

E - Gestion des collections

Cette thématique est composée des indicateurs suivants :

- E.1 - Inventaire des collections (relevant des questions n°64, 65, 66, 67, 68, 69,)
- E.2 - Etat sanitaire des collections (relevant des questions n°70,)
- E.3 - Intervention sur les collections (relevant des questions n°72, 73,)
- E.4 - Prêt des collections (relevant des questions n°74, 75, 76,)
- E.5 - Acquisitions (relevant des questions n°78,)
- E.6 - Manipulation (relevant des questions n°79, 80, 81,)

Le graphique suivant permet de hiérarchiser les actions à mener : chaque indicateur est noté de 0 à 1, 1 correspondant à la note la plus satisfaisante (plus la note s'approche de 0, plus des actions correctives devront être entreprises).

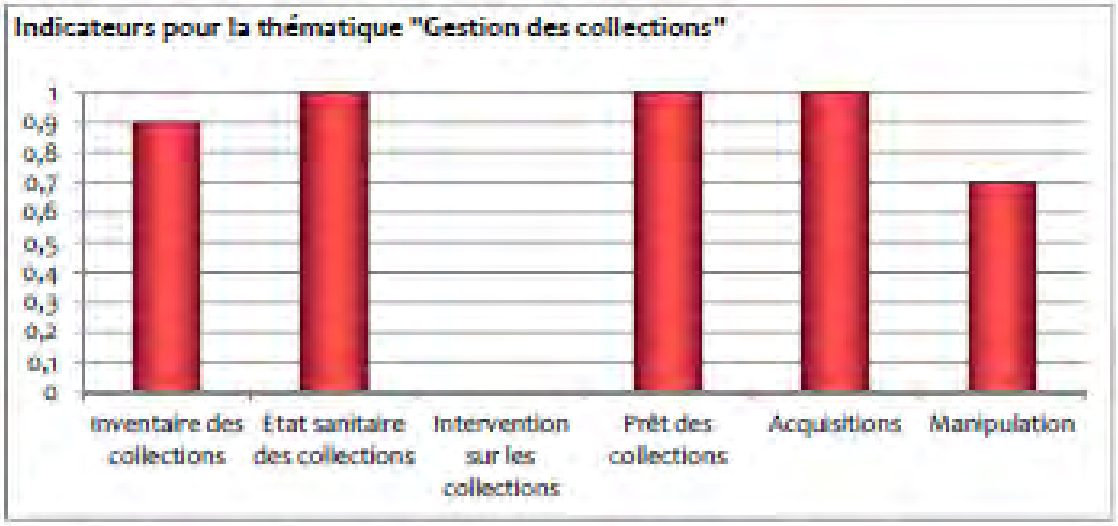

Les actions à entreprendre, par indicateur, peuvent être listées de la façon suivante :

► E.1 : Planifier des campagnes de prise de vues des collections ;	► E.2 :	► E.3 : Initier une campagne de conditionnement des collections (si besoin) ; Hiérarchiser et planifier les besoins d'intervention de conservation-restauration sur les collections ;	► E.4 :	► E.5 :	► E.6 : Se doter de matériel et d'engins de manutention approprié et en nombre suffisant ;

F - Sécurité et sûreté

Cette thématique est composée des indicateurs suivants :

- F.1 - Risques naturels du site (relevant des questions n°15,)
- F.2 - Protection contre l'incendie (relevant des questions n°57, 82, 83, 84, 85, 86,)
- F.3 - Protection contre le vol et le vandalisme (relevant des questions n°87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95,)

Le graphique suivant permet de hiérarchiser les actions à mener : chaque indicateur est noté de 0 à 1, 1 correspondant à la note la plus satisfaisante (plus la note s'approche de 0, plus des actions correctives devront être entreprises).

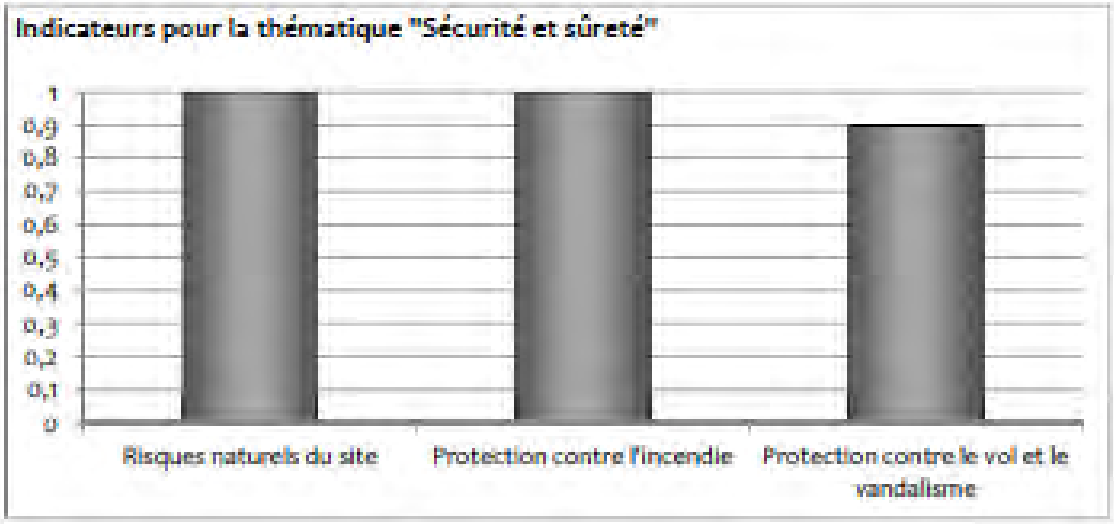

Les actions à entreprendre, par indicateur, peuvent être listées de la façon suivante :

► F.1 :	► F.2 :	► F.3 : Mettre en place un registre d'accès aux réserves ;

G - Plan de sauvegarde

Cette thématique est composée des indicateurs suivants :

- G.1 - Organisation et protocole (relevant des questions n°96, 97, 98, 99,)
- G.2 - Sensibilisation et mise à l'épreuve (relevant des questions n°100, 101, 103,)

Le graphique suivant permet de hiérarchiser les actions à mener : chaque indicateur est noté de 0 à 1, 1 correspondant à la note la plus satisfaisante (plus la note s'approche de 0, plus des actions correctives devront être entreprises).

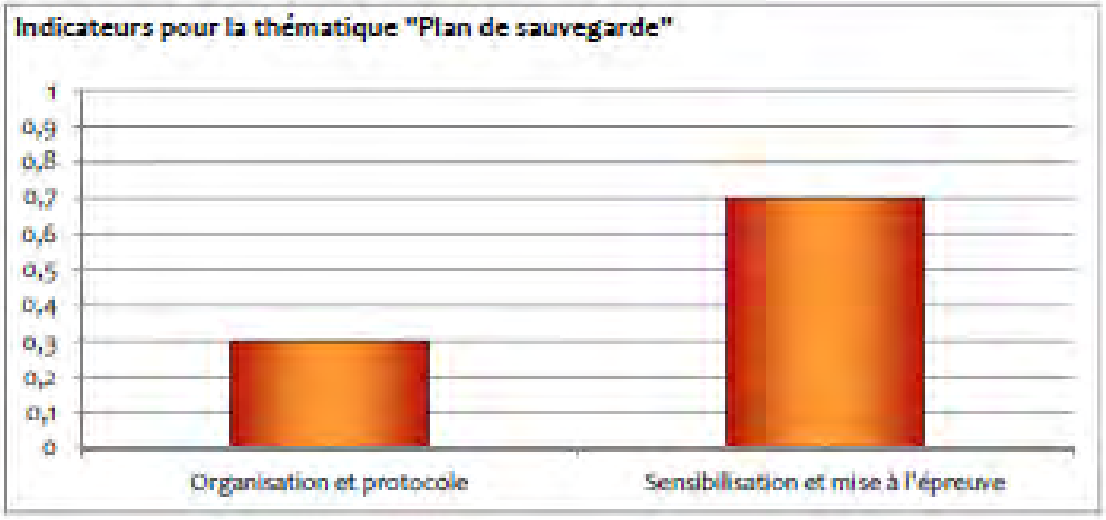

Les actions à entreprendre, par indicateur, peuvent être listées de la façon suivante :

► G.1 : Identifier sur un plan les zones à risque de départ de feu ou d'inondation ; Lister et localiser les collections à évacuer en priorité en cas d'incendie ou d'inondation ; Réunir, localiser et sécuriser un matériel dédié à l'évacuation en cas d'urgence ;	► G.2 : Rédiger, mettre à jour et valider le plan de sauvegarde des biens culturels ;

Bilan

Priorisation des actions à mener, par indicateur

Les moyennes de satisfaction conservatoire sont l'expression en pourcentage des notes préalablement déterminées (une note de 1 attribuée à l'un des indicateur correspondant donc à 100%).
Elles sont associées à un classement des actions à mener, par ordre de priorité (de la plus urgente de rang 1 à la moins impérative au rang 29). Ainsi, plus la moyenne de satisfaction conservatoire sera faible, plus les actions à mener devront être priorisées. Pour faciliter cette lecture, une graduation colorée a été jointe à ce classement : les couleurs les plus chaudes correspondent aux axes d'intervention en urgence, tandis que les couleurs tendant vers le vert correspondent aux actions secondaires.

Indicateur		Moyenne de satisfaction conservatoire	Rang de priorité des actions
A.1	Supports et protocole	100%	
A.2	Responsabilité et gestion interne	70%	12
A.3	Partenariat et prestation	100%	
A.4	Formation du personnel	100%	
A.5	Budget	70%	13
B.1	Climat	40%	7
B.2	Infiltrations d'eau	0%	1
B.3	Lumière	70%	9
B.4	Nuisibles	0%	2
B.5	Poussière et polluants	50%	8
C.1	Localisation des réserves : cet indicateur n'a pas été considéré		
C.2	Stockage des collections	0%	4
C.3	Mobilier des réserves	100%	
C.4	Matériaux de conditionnement	100%	
C.5	Gestion collections	100%	
C.6	Distribution des espaces	0%	5
D.1	Travaux et montage d'expositions	100%	
D.2	Conditions et aménagements d'exposition	100%	
D.3	Considération du public	50%	11
E.1	Inventaire des collections	90%	16
E.2	Etat sanitaire des collections	100%	
E.3	Intervention sur les collections	0%	3
E.4	Prêt des collections	100%	
E.5	Acquisitions	100%	
E.6	Manipulation	70%	10
F.1	Risques naturels du site	100%	
F.2	Protection contre l'incendie	100%	
F.3	Protection contre le vol et le vandalisme	90%	15
G.1	Organisation et protocole	30%	6
G.2	Sensibilisation et mise à l'épreuve	70%	14

Rappel des préconisations par thématique

A - Acteurs et planification

► A.2 : Planifier les actions de conservation préventive, s'imposer par semaine un temps à y dédier ; ► A.5 : Octroyer une ligne dédiée aux dépenses en conservation préventive ;

B - Contrôle de l'environnement

► B.1 : Intervenir et surveiller le traitement contre les traces d'humidité sur les murs ; Recueillir les données météorologiques de la ville ; Recalibrer les appareils de mesure climatique tous les 2 ans ; Définir des plages climatiques de conservation à atteindre ; Définir des consignes climatiques dans les salles d'exposition ; Etablir un contrat de maintenance pour les appareils de mesure et les appareils de régulation du climat ; ► B.2 : Procéder une fois par trimestre à la maintenance du bâtiment et de ses abords ; Etanchéifier le bâtiment pour endiguer les infiltrations ; Stocker les collections hors de portée des canalisations d'eau ; ► B.3 : Eloigner les objets de la lumière ; ► B.4 : Procéder à un piégeage des espaces contre les nuisibles ou à des traitements appropriés à la bonne conservation des collections ; Désigner un espace de quarantaine ; ► B.5 : Procéder à des campagne de nettoyage régulières ; Etudier la possibilité de changer de sol ou procéder à un nettoyage régulier du sol ; Planifier le nettoyage des espaces ; Dépoussiérer le mobilier de stockage des collections (au moins une fois par an) ;

C - Mise en réserve

► C.2 : Ranger et trier les espaces de stockage en s'assurant d'y abriter uniquement des collections patrimoniales ; Veiller à une bonne organisation des réserves (par typologie par exemple) pour s'assurer de retrouver rapidement les objets ; S'assurer que tous les objets soient bien rangés sur ou dans une structure de stockage ; Rendre chaque objet facilement accessible en limitant le nombre d'objets qui le précèdent ; Veiller à ce que les objets les plus lourds soient bien stockés en partie basse des structures de stockage ; Etablir et afficher l'adressage de chaque structure de stockage ; ► C.6 : Renforcer la fluidité des transferts de collections entre les espaces, par des moyens matériels ou des procédures ; Rapprocher géographiquement les espaces de travail et d'étude sur les collections (à défaut, établir des zones dédiées au sein de ces espaces) ; Mettre en place des moyens matériels ou des procédures pour faciliter le transfert des collections entre les espaces en fonction des obstacles relatifs aux axes de circulation ; Limiter les vibrations générées par les structures de stockage (mousse, joints) ou les engins de manutentions (pneus gonflées) ;

D - Mise en exposition

► D.3 : Intégrer aux espaces d'exposition des dispositifs pour sensibiliser le public et lui expliquer les contraintes conservatoires ;

E - Gestion des collections

► E.1 : Planifier des campagnes de prise de vues des collections ; ► E.3 : Initier une campagne de conditionnement des collections (si besoin) ; Hiérarchiser et planifier les besoins d'intervention de conservation-restauration sur les collections ; ► E.6 : Se doter de matériel et d'engins de manutention approprié et en nombre suffisant ;

F - Sécurité et sûreté

► F.3 : Mettre en place un registre d'accès aux réserves ;

G - Plan de sauvegarde

► G.1 : Identifier sur un plan les zones à risque de départ de feu ou d'inondation ; Lister et localiser les collections à évacuer en priorité en cas d'incendie ou d'inondation ; Réunir, localiser et sécuriser un matériel dédié à l'évacuation en cas d'urgence ; ► G.2 : Rédiger, mettre à jour et valider le plan de sauvegarde des biens culturels ;

Rapport comparatif des formulaires d'auto-évaluation concernant la politique de conservation menée

Référent au C2RMF : Jocelyn Périllat-Mercerot / Marie Courselaud

Préambule

Le présent rapport respecte la structure en 7 parties du questionnaire :

- A - Acteurs et planification
- B - Contrôle de l'environnement
- C - Mise en réserve
- D - Mise en exposition
- E - Gestion des collections
- F - Sécurité et sûreté
- G - Plan de sauvegarde

Toutefois, une sélection et une redistribution des questions a été réalisée pour procéder à l'exploitation et à la comparaison des questionnaires.

Profil des établissements ayant répondu

Ce rapport a été établi à partir des réponses fournies par 78 établissements, entre le 19/02/2014 et le 06/07/2020.

Répartition par région du nombre d'établissements ayant rempli le questionnaire d'auto-évaluation

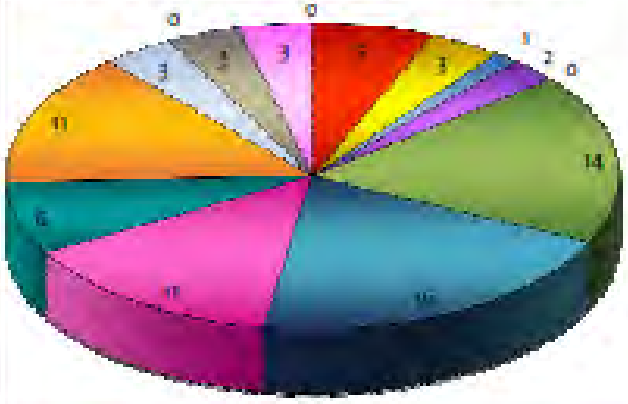

Typologies de collections en présence dans les établissements ayant répondu

Il est à noter que parmi les 78 établissements ayant répondu au questionnaire, 59 ont précisé les typologies de biens culturels en présence :

- Peintures : 41 établissements (soit 69,5 % des établissements ayant répondu)
- Sculptures : 39 établissements (soit 66,2 % des établissements ayant répondu)
- Arts graphiques : 39 établissements (soit 66,2 % des établissements ayant répondu)
- Ethnologie : 37 établissements (soit 62,8 % des établissements ayant répondu)
- Archéologie : 36 établissements (soit 61,1 % des établissements ayant répondu)
- Objets d'art : 42 établissements (soit 71,2 % des établissements ayant répondu)
- Sciences naturelles : 11 établissements (soit 18,7 % des établissements ayant répondu)
- Art contemporain : 22 établissements (soit 37,3 % des établissements ayant répondu)
- Photographies, films : 26 établissements (soit 44,1 % des établissements ayant répondu)

dont 0 établissement(s) disposant d'œuvres numériques

- Patrimoine technique et industriel : 21 établissements (soit 35,6 % des établissements ayant répondu)

Cartographie du nombre de réponses au questionnaire d'auto-évaluation, par département

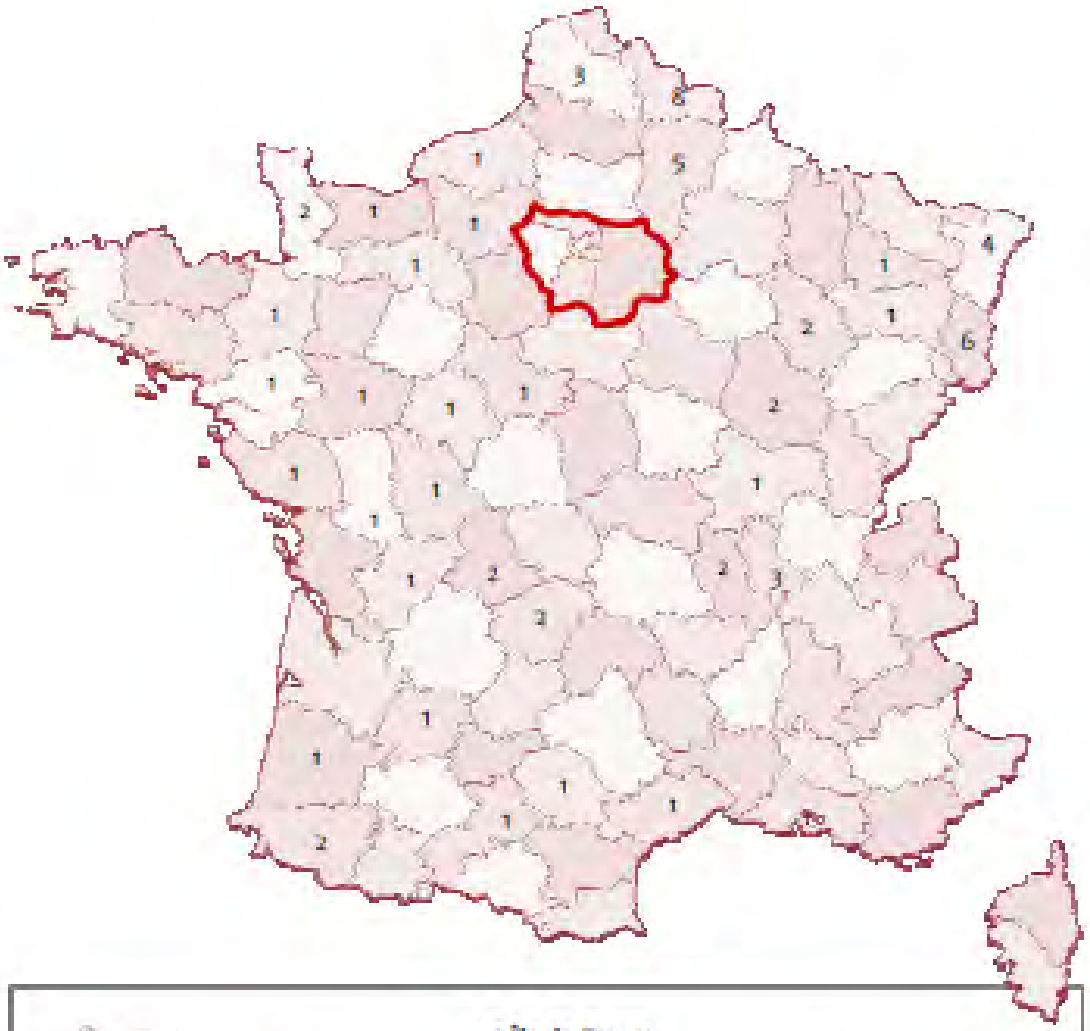

◄ Île-de-France

▼ Régions et départements d'Outre-mer

Guadeloupe	
Martinique	
Guyane	
La Réunion	2
Saint-Pierre et Miquelon	
Mayotte	1
Saint-Barthélémy	
Saint-Martin	
Wallis et Futuna	
Polynésie française	
Nouvelle Calédonie	

A - Acteurs et planification

Cette thématique est composée des indicateurs suivants :

- A.1 - Supports et protocole (relevant des questions n°7,)
- A.2 - Responsabilité et gestion interne (relevant des questions n°2, 3, 5,)
- A.3 - Partenariat et prestation (relevant des questions n°4, 6,)
- A.4 - Formation du personnel (relevant des questions n°9, 10,)
- A.5 - Budget (relevant des questions n°12, 13, 14,)

A.1	A.2			A.3		A.4		A.5		
Q7	Q2	Q3	Q5	Q4	Q6	Q9	Q10	Q12	Q13	Q14

Nombre de réponses satisfaisantes pour la conservation :										
24	64	39	69	59	77	54	42	48	67	74
Nombre de réponses peu satisfaisantes pour la conservation :										
54	14	39	9	19	1	24	36	30	11	4

Soit le pourcentage de satisfaction conservatoire suivant (en %) :										
31	82	50	89	76	99	69	54	63	86	95
Moyenne de satisfaction conservatoire par indicateur :										
31%	74%			87%		62%		81%		

Répartition du pourcentage de réponses selon leur satisfaction conservatoire

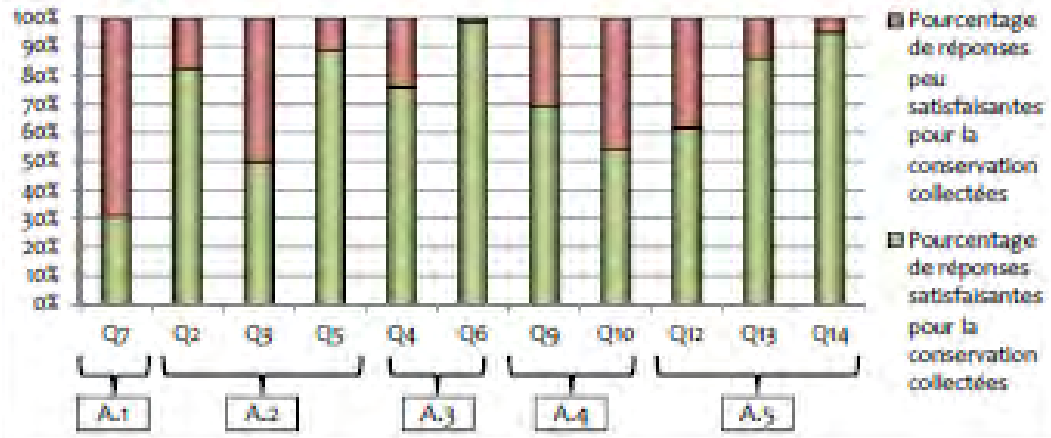

Radar de satisfaction conservatoire

La plage colorée dans le radar ci-contre correspond au niveau de satisfaction par indicateur :
- plus cette plage est étendue, plus la politique conservatoire est satisfaisante pour l'indicateur considéré ;
- la lecture de ce radar permet également de prioriser les actions conservatoires à mener.

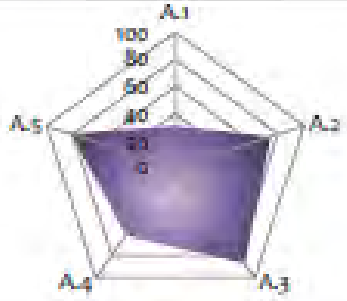

B - Contrôle de l'environnement

Cette thématique est composée des indicateurs suivants :

- B.1 - Climat (relevant des questions n°20, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37,)
- B.2 - Infiltrations d'eau (relevant des questions n°16, 17, 18,)
- B.3 - Lumière (relevant des questions n°38, 39, 40,)
- B.4 - Nuisibles (relevant des questions n°42, 46,)
- B.5 - Poussière et polluants (relevant des questions n°19, 26, 27, 28, 29, 43, 71,)

B.1									B.2			B.3			B.4		B.5						
Q20	Q30	Q31	Q32	Q33	Q34	Q35	Q36	Q37	Q16	Q17	Q18	Q38	Q39	Q40	Q42	Q46	Q19	Q26	Q27	Q28	Q29	Q43	Q71
Nombre de réponses satisfaisantes pour la conservation :																							
38	29	55	35	21	44	25	45	32	35	21	47	44	49	56	47	20	43	28	47	63	33	48	42
Nombre de réponses peu satisfaisantes pour la conservation :																							
40	49	23	43	57	34	53	33	46	43	57	31	34	29	22	31	58	35	50	31	15	45	30	36
Soit le pourcentage de satisfaction conservatoire suivant (en %) :																							
49	37	71	45	27	57	32	58	41	45	27	60	57	63	72	60	26	55	36	60	81	42	62	54
Moyenne de satisfaction conservatoire par indicateur :																							
46%									44%			64%			43%		56%						

Répartition du pourcentage de réponses selon leur satisfaction conservatoire

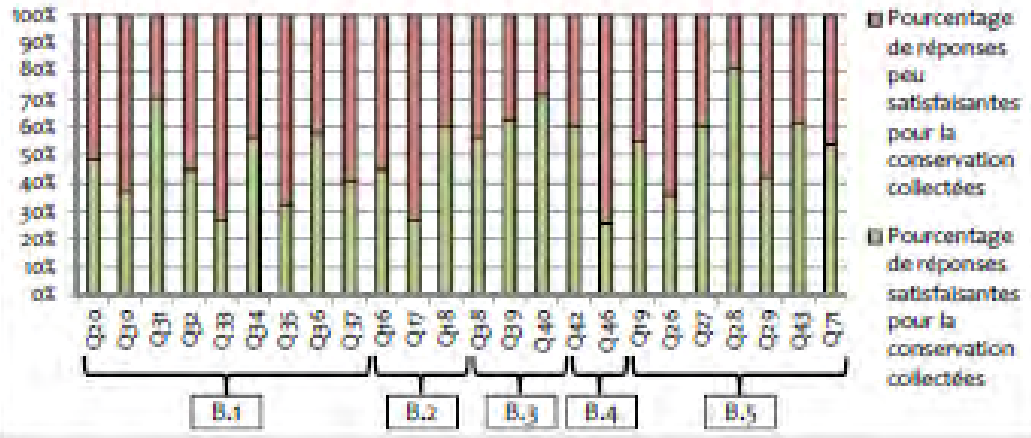

Radar de satisfaction conservatoire

La plage colorée dans le radar ci-contre correspond au niveau de satisfaction par indicateur :
- plus cette plage est étendue, plus la politique conservatoire est satisfaisante pour l'indicateur considéré ;
- la lecture de ce radar permet également de prioriser les actions conservatoires à mener.

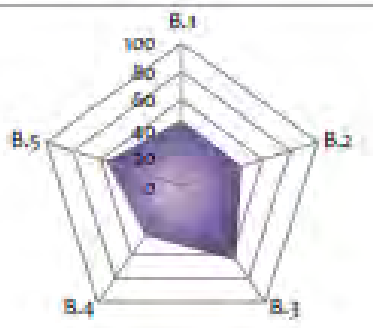

C - Mise en réserve

Cette thématique est composée des indicateurs suivants :

- C-1 - Localisation des réserves : cet indicateur n'a pas été considéré volontairement car l'établissement est tributaire des contraintes spatiales du site qu'il occupe
- C.2 - Stockage des collections (relevant des questions n°47, 49, 50, 51, 52, 53,)
- C.3 - Mobilier des réserves (relevant des questions n°22, 48, 54, 55,)
- C.4 - Matériaux de conditionnement (relevant des questions n°56,)
- C.5 - Gestion collections (relevant des questions n°21,)
- C.6 - Distribution des espaces (relevant des questions n°23, 24, 25, 41,)

C.2						C.3				C.4	C.5	C.6			
Q47	Q49	Q50	Q51	Q52	Q53	Q22	Q48	Q54	Q55	Q56	Q21	Q23	Q24	Q25	Q41
Nombre de réponses satisfaisantes pour la conservation :															
33	59	39	9	48	47	66	44	57	51	54	38	36	26	25	21
Nombre de réponses peu satisfaisantes pour la conservation :															
45	19	39	69	30	31	12	34	21	27	24	40	52	52	55	57
Soit le pourcentage de satisfaction conservatoire suivant (en %) :															
42	76	50	12	62	60	85	57	73	65	69	49	33	33	30	27
Moyenne de satisfaction conservatoire par indicateur :															
50%						70%				##	##	35%			

Répartition du pourcentage de réponses selon leur satisfaction conservatoire

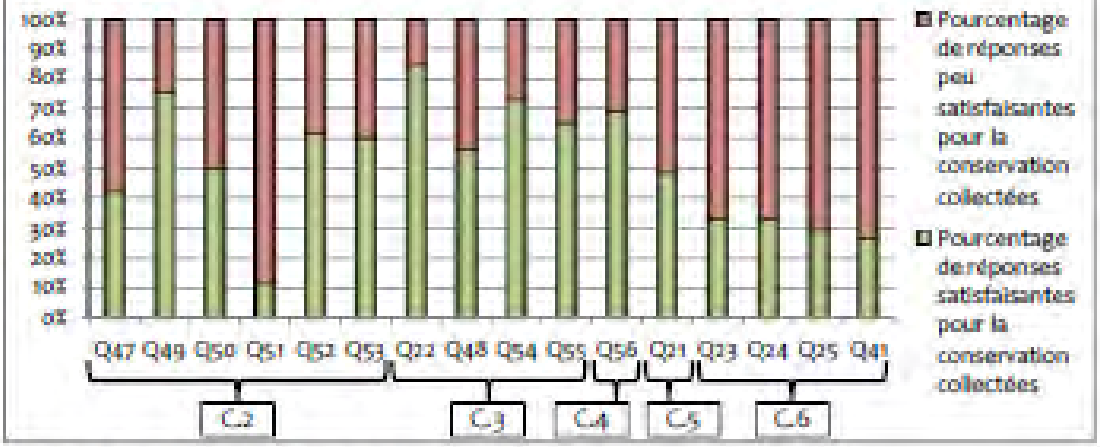

Radar de satisfaction conservatoire

La plage colorée dans le radar ci-contre correspond au niveau de satisfaction par indicateur :
- plus cette plage est étendue, plus la politique conservatoire est satisfaisante pour l'indicateur considéré ;
- la lecture de ce radar permet également de prioriser les actions conservatoires à mener.

D - Mise en exposition

Cette thématique est composée des indicateurs suivants :

- D.1 - Travaux et montage d'expositions (relevant des questions n°59,)
- D.2 - Conditions et aménagements d'exposition (relevant des questions n°61,)
- D.3 - Considération du public (relevant des questions n°58, 60,)

D.1	D.2	D.3	
Q59	Q61	Q58	Q60
Nombre de réponses satisfaisantes pour la conservation :			
52	46	56	14
Nombre de réponses peu satisfaisantes pour la conservation :			
26	32	22	64
Soit le pourcentage de satisfaction conservatoire suivant (en %) :			
67	59	72	18
Moyenne de satisfaction conservatoire par indicateur :			
##	##	45%	

Répartition du pourcentage de réponses selon leur satisfaction conservatoire

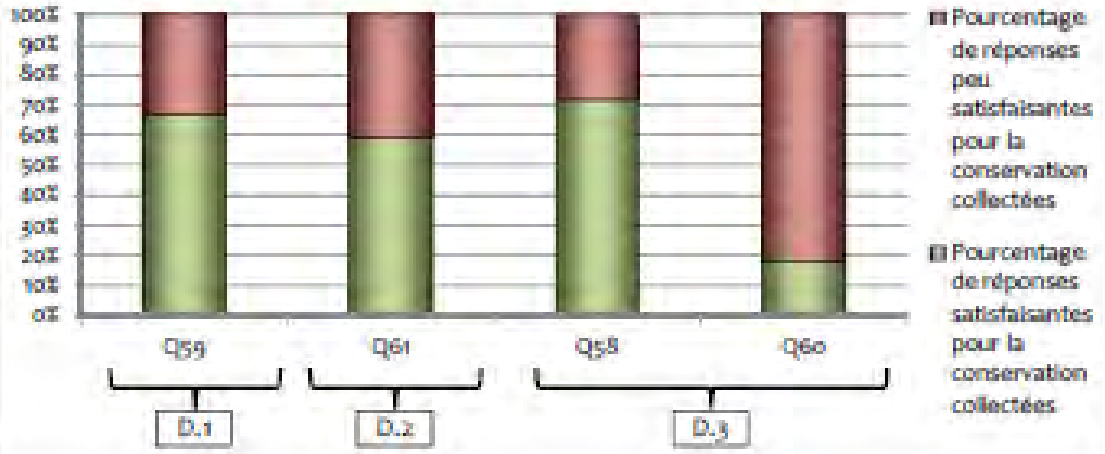

Radar de satisfaction conservatoire

La plage colorée dans le radar ci-contre correspond au niveau de satisfaction par indicateur :

- plus cette plage est étendue, plus la politique conservatoire est satisfaisante pour l'indicateur considéré ;
- la lecture de ce radar permet également de prioriser les actions conservatoires à mener.

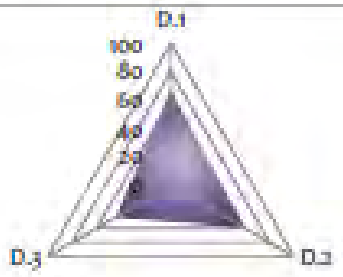

E - Gestion des collections

Cette thématique est composée des indicateurs suivants :

- E.1 - Inventaire des collections (relevant des questions n°64, 65, 66, 67, 68, 69,)
- E.2 - Etat sanitaire des collections (relevant des questions n°70,)
- E.3 - Intervention sur les collections (relevant des questions n°72, 73,)
- E.4 - Prêt des collections (relevant des questions n°74, 75, 76,)
- E.5 - Acquisitions (relevant des questions n°78,)
- E.6 - Manipulation (relevant des questions n°79, 80, 81,)

E.1						E.2	E.3		E.4			E.5	E.6		
Q64	Q65	Q66	Q67	Q68	Q69	Q70	Q72	Q73	Q74	Q75	Q76	Q78	Q79	Q80	Q81
Nombre de réponses satisfaisantes pour la conservation :															
27	68	68	70	72	72	52	57	39	73	75	65	53	74	71	45
Nombre de réponses peu satisfaisantes pour la conservation :															
1	10	10	8	6	6	26	21	39	5	3	13	25	4	7	33
Soit le pourcentage de satisfaction conservatoire suivant (en %) :															
99	87	87	90	92	92	67	73	50	94	96	83	68	95	91	58
Moyenne de satisfaction conservatoire par indicateur :															
90%						##	62%		90%			##	80%		

Répartition du pourcentage de réponses selon leur satisfaction conservatoire

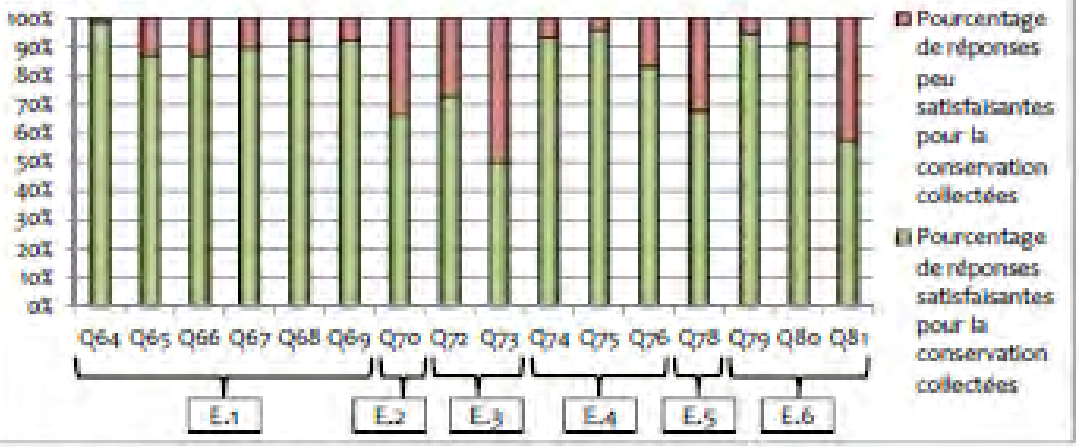

Radar de satisfaction conservatoire

La plage colorée dans le radar ci-contre correspond au niveau de satisfaction par indicateur :
- plus cette plage est étendue, plus la politique conservatoire est satisfaisante pour l'indicateur considéré ;
- la lecture de ce radar permet également de prioriser les actions conservatoires à mener.

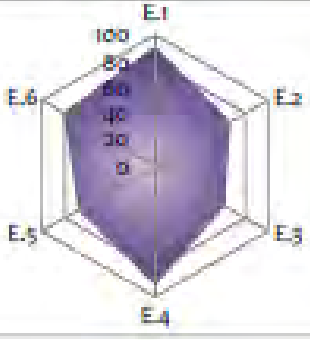

F - Sécurité et sûreté

Cette thématique est composée des indicateurs suivants :

- F.1 - Risques naturels du site (relevant des questions n°15,)
- F.2 - Protection contre l'incendie (relevant des questions n°57, 82, 83, 84, 85, 86,)
- F.3 - Protection contre le vol et le vandalisme (relevant des questions n°87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95,)

F.1	F.2						F.3								
Q15	Q57	Q82	Q83	Q84	Q85	Q86	Q87	Q88	Q89	Q90	Q91	Q92	Q93	Q94	Q95
Nombre de réponses satisfaisantes pour la conservation :															
57	31	63	69	39	56	75	58	73	22	68	71	63	75	60	51
Nombre de réponses peu satisfaisantes pour la conservation :															
21	47	15	9	39	23	3	30	5	56	10	7	15	3	18	27
Soit le pourcentage de satisfaction conservatoire suivant (en %) :															
73	40	81	89	50	72	96	74	94	28	87	91	81	96	77	65
Moyenne de satisfaction conservatoire par indicateur :															
	70%						77%								

Répartition du pourcentage de réponses selon leur satisfaction conservatoire

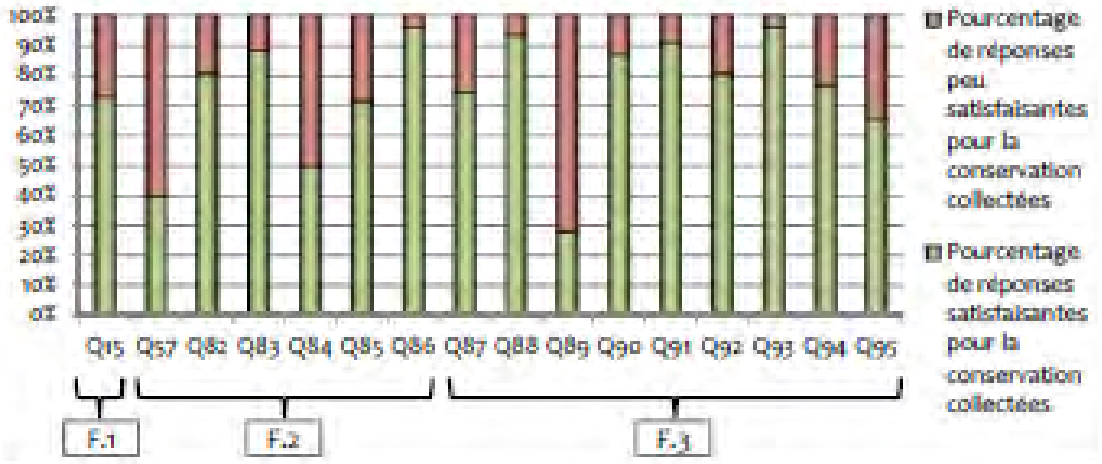

Radar de satisfaction conservatoire

La plage colorée dans le radar ci-contre correspond au niveau de satisfaction par indicateur :
- plus cette plage est étendue, plus la politique conservatoire est satisfaisante pour l'indicateur considéré ;
- la lecture de ce radar permet également de prioriser les actions conservatoires à mener.

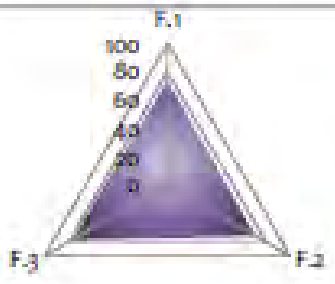

G - Plan de sauvegarde

Cette thématique est composée des indicateurs suivants :

- G.1 - Organisation et protocole (relevant des questions n°96, 97, 98, 99,)
- G.2 - Sensibilisation et mise à l'épreuve (relevant des questions n°100, 101, 103,)

G.1				G.2		
Q96	Q97	Q98	Q99	Q100	Q101	Q103

Nombre de réponses satisfaisantes pour la conservation :						
66	33	17	16	54	37	10
Nombre de réponses peu satisfaisantes pour la conservation :						
12	45	61	62	24	41	68

Soit le pourcentage de satisfaction conservatoire suivant (en %) :						
85	42	22	21	69	48	13
Moyenne de satisfaction conservatoire par indicateur :						
42%				43%		

Répartition du pourcentage de réponses selon leur satisfaction conservatoire

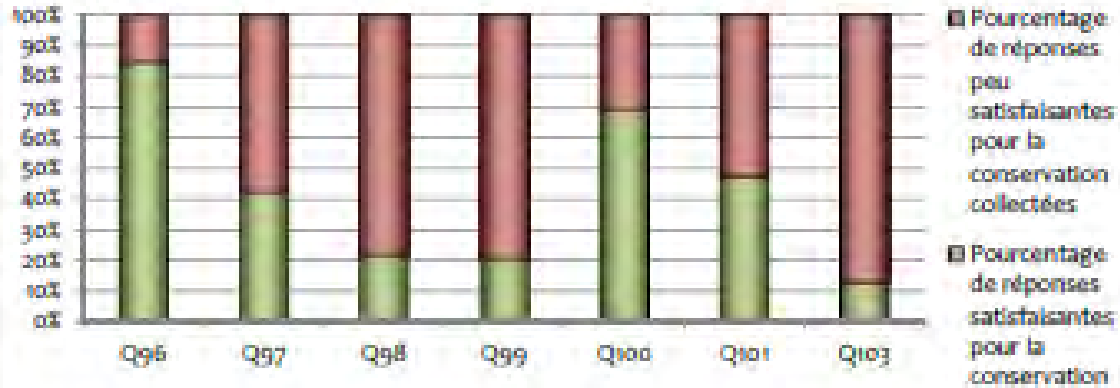

Radar de satisfaction conservatoire

La plage colorée dans le radar ci-contre correspond au niveau de satisfaction par indicateur :
- plus cette plage est étendue, plus la politique conservatoire est satisfaisante pour l'indicateur considéré ;
- la lecture de ce radar permet également de prioriser les actions conservatoires à mener.

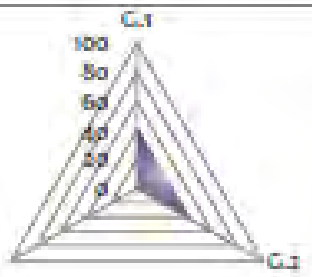

Bilan

Les moyennes de satisfaction conservatoire déterminées préalablement sont rappelées dans le tableau suivant.
Elles sont associées à un classement des actions à mener, par ordre de priorité (de la plus urgente de rang 1 à la moins impérative au rang 29). Ainsi, plus la moyenne de satisfaction conservatoire sera faible, plus les actions à mener devront être priorisées. Pour faciliter cette lecture, une graduation colorée a été jointe à ce classement : les couleurs les plus chaudes correspondent aux axes d'intervention en urgence, tandis que les couleurs tendant vers le vert correspondent aux actions secondaires.

Indicateur		Moyenne de satisfaction conservatoire	Rang de priorité des actions
A.1	Supports et protocole	31%	1
A.2	Responsabilité et gestion interne	74%	23
A.3	Partenariat et prestation	87%	27
A.4	Formation du personnel	62%	13
A.5	Budget	81%	25
B.1	Climat	46%	8
B.2	Infiltrations d'eau	44%	6
B.3	Lumière	64%	15
B.4	Nuisibles	43%	4
B.5	Poussière et polluants	56%	11
C.1	Localisation des réserves : cet indicateur n'a pas été considéré		
C.2	Stockage des collections	50%	10
C.3	Mobilier des réserves	70%	20
C.4	Matériaux de conditionnement	69%	19
C.5	Gestion collections	49%	9
C.6	Distribution des espaces	31%	2
D.1	Travaux et montage d'expositions	67%	16
D.2	Conditions et aménagements d'exposition	59%	12
D.3	Considération du public	45%	7
E.1	Inventaire des collections	91%	29
E.2	Etat sanitaire des collections	67%	17
E.3	Intervention sur les collections	62%	14
E.4	Prêt des collections	91%	28
E.5	Acquisitions	68%	18
E.6	Manipulation	81%	26
F.1	Risques naturels du site	73%	22
F.2	Protection contre l'incendie	71%	21
F.3	Protection contre le vol et le vandalisme	77%	24
G.1	Organisation et protocole	42%	3
G.2	Sensibilisation et mise à l'épreuve	43%	5

Annexe - Sélection et réorganisation des questions du formulaire d'auto-évaluation pour conduire l'analyse

A - Acteurs et planification		
A.1 - Supports et protocole		
1	A.1	Les textes réglementaires et des publications concernant la conservation sont-ils reçus, lus et regroupés ?
7	A.1	Le Projet scientifique et culturel, si il existe, décrit-il la politique du musée en matière de conservation préventive ?
A.2 - Responsabilité et gestion interne		
2	A.2	Un responsable a-t-il été désigné pour la conservation matérielle des collections (un document écrit précise sa mission) et analyse-t-il régulièrement les besoins propres de la conservation préventive ?
3	A.2	L'organisation du travail et du temps dans le service est-elle suffisamment bien gérée pour permettre à chacun de s'intéresser aux problèmes de conservation préventive qui le concernent ?
5	A.2	Le personnel (agents d'accueil et d'entretien, magasiniers, etc.) a-t il été sensibilisé à la surveillance des collections, des locaux et des installations dans le cadre de ses tâches habituelles et incité à prévenir un référent en cas de problème selon une procédure mise en place ?
A.3 - Partenariat et prestation		
4	A.3	Les institutions compétentes (DRAC, SMF, C2RMF) sont-elles régulièrement contactées pour les problèmes de conservation ou de déménagement ?
6	A.3	Les fournisseurs et prestataires spécialisés ont-ils été identifiés (matériaux de conservation, experts, etc.) ?
8	A.3	A-t-on fait appel à un prestataire extérieur pour les questions de conservation ?
A.4 - Formation du personnel		
9	A.4	Les besoins de formation en conservation-restauration sont-ils clairement définis ?
10	A.4	Durant les cinq dernières années, une information en conservation préventive a-t-elle été dispensée au personnel de différentes catégories (accueil, surveillance, entretien, personnel scientifique, etc.) ?
11	A.4	Le responsable des ressources humaines a-t-il été sensibilisé aux spécificités des formations en conservation ?
A.5 - Budget		
12	A.5	Les dépenses de conservation-prévention sont-elles distinguées dans la présentation du budget ?
13	A.5	Le responsable de la conservation des collections est-il sollicité au moment de l'établissement du budget pour établir les priorités de l'année à venir ?
14	A.5	Le musée participe-t-il aux décisions d'achat des équipements permettant la gestion des collections (mobilier, équipement spécifique, conditionnement, logiciel, etc.) ou est-il consulté pour la rédaction des cahiers des charges correspondant ?
B - Contrôle de l'environnement		
B.1 - Climat		
20	B.1	Si vous avez repéré, de manière saisonnière ou permanente, des traces d'humidité sur les murs ou une forte condensation sur les fenêtres, une intervention a-t-elle été réalisée et avez-vous pu vérifier son efficacité ?

30	B.1	Les données météorologiques de votre zone géographique ont-elles été recueillies ?
31	B.1	Les enregistrements de température et d'humidité relative concernant les salles d'exposition et les réserves sont-ils régulièrement relevés et archivés ?
32	B.1	Les enregistrements climatiques sont-ils exploités ?
33	B.1	Les appareils de mesure hygrométriques sont-ils régulièrement étalonnés à partir d'un appareil référent ?
34	B.1	En fonction de la nature de vos collections et de leur histoire, des plages climatiques (température, humidité relative) adaptées à la bonne conservation des différents objets que vous conservez ont-elles été définies ?
35	B.1	Des protocoles ou autres moyens d'action ont-ils été mis en place en cas d'écart important avec les plages climatiques pré-définies ?
36	B.1	Quel que soit le système de traitement d'air, des consignes de température et d'humidité sont-elles établies dans les salles d'exposition selon un compromis entre conservation, économie et confort des personnes ?
37	B.1	Le musée bénéficie-t-il d'un contrat de maintenance pour les appareils de mesure ou de traitement d'air qui permet de solliciter facilement les prestataires ?
B.2 - Infiltrations d'eau		
16	B.2	La maintenance du bâtiment, de ses abords, et des installations est-elle effectuée régulièrement (au moins une fois par trimestre) (étanchéité des fenêtres, débouchage des gouttières, drainage, revêtements, systèmes de chauffage, ventilation, traitement de l'air, etc.) ?
17	B.2	Le bâtiment (et en particulier les espaces d'exposition et les réserves) subit-il des infiltrations en cas de précipitations abondantes ?
18	B.2	Les objets sont-ils placés hors de portée des canalisations : lavabos, tuyauteries, gaines d'air conditionné, etc. ?
B.3 - Lumière		
38	B.3	Les objets sont-ils directement atteints par la lumière naturelle ?
39	B.3	Les conditions d'éclairage (sources et doses d'éclairement) respectent-elles les recommandations pour la conservation des objets sensibles à la lumière, que les sources lumineuses soient naturelles ou artificielles ?
40	B.3	Disposez-vous d'appareils pour mesurer l'intensité lumineuse (luxmètre, radiomètre, dosimètre, etc.) ?
B.4 - Nuisibles		
42	B.4	Si vous avez été confronté à un problème d'insectes, de rongeurs ou d'oiseaux, une solution efficace a-t-elle été trouvée (piège à insectes, anoxie, etc.) ?
46	B.4	Disposez-vous d'une salle séparée (quarantaine) dédiée exclusivement à isoler les collections suspectes du point de vue sanitaire ?
B.5 - Poussière et polluants		
43	B.5	Avez-vous identifié des sources extérieures et intérieures de pollution (comme par exemple, des émissions d'ozone, des pollutions provenant de véhicules, de revêtements, de murs, de sols, de plafonds, de mobilier, de conditionnements, etc.) ?
26	B.5	Le revêtement du sol est-il adapté à la conservation : antistatique, anti-poussière, anti-émanation, bonne résistance mécanique ?
19	B.5	Si vous avez repéré une poussière excessive due à l'effritement des murs ou de leurs revêtements, une campagne de nettoyage et de peinture a-t-elle été organisée pour permettre un entretien minimum ?
27	B.5	Le sol des espaces est-il régulièrement aspiré ? (au moins une fois par semaine pour les espaces d'exposition et au moins une fois par mois pour les réserves)

28	B.5	Le personnel de nettoyage (interne ou sociétés sous-traitantes) suit-il vos recommandations écrites (produits, méthodes d'application, sortie des poubelles, interdiction de manipuler les objets sans autorisation) ?
71	B.5	Un dépoussiérage du mobilier de rangement des collections est-il réalisé régulièrement (au moins une fois par an) ?
29	B.5	Un calendrier général a-t-il été établi pour organiser l'entretien des locaux, la maintenance du bâtiment et des installations et le suivi des diverses opérations ?
C - La mise en réserve		
C.1 - Localisation des réserves		
44	C.1	Le musée dispose-t-il de réserves internes ?
44A	C.1	Le musée dispose-t-il de réserves externes avec du personnel sur place ?
44B	C.1	Le musée dispose-t-il de réserves externes sans personnel sur place ?
45	C.1	Les réserves sont-elles regroupées ?
C.2 - Stockage des collections		
47	C.2	Les espaces de stockage dans les réserves contiennent-ils uniquement des objets de collection ? Ils ne sont pas encombrés par des stocks de fournitures, des objets divers, caisses de transport ou des équipements muséographiques et ne servent en aucun cas d'espace de collation.
49	C.2	Les objets sont-ils rangés selon une typologie définie (matériau, thématique, etc.) ?
50	C.2	Tous les objets sont-ils placés sur des rayonnages, dans des meubles ou sur des socles ?
51	C.2	Chaque objet est-il directement accessible sans avoir à en déplacer d'autres ?
52	C.2	Les objets sont-ils rangés en fonction de leur poids (les plus lourds en bas et les plus légers en haut des meubles de rangement) ?
53	C.2	Pour faciliter le repérage des objets (salle, zone, mobilier, étagère), les meubles de rangement sont-ils identifiés de façon visible (code, lettres, chiffres, etc.) et cette information est-elle reportée sur un plan simple facilement accessible ?
C.3 - Mobilier des réserves		
22	C.3	La résistance des sols de vos locaux est-elle compatible avec les collections et les mobiliers conservés ?
48	C.3	L'aménagement actuel de la réserve et le stockage sont-ils optimisés dans les limites des capacités de charge ?
54	C.3	L'ensemble du mobilier est-il solide, stable et adapté au poids des objets ?
55	C.3	Les rayonnages sont-ils adaptés aux dimensions des objets ?
C.4 - Matériaux de conditionnement		
56	C.4	Existe-t-il un programme de conditionnement adapté à la nature de vos collections et des matériaux appropriés ont-ils été choisis (résistants, non abrasifs et neutres) ?
C.5 - Gestion collections		
21	C.5	L'inspection des différents espaces de conservation des collections et d'exposition du musée est-elle réalisée régulièrement (au moins une fois par mois) en se référant à des objets « test » qui vous aident à surveiller l'état des collections ?
C.6 - Distribution des espaces		
23	C.6	La communication entre les réserves (internes ou externes) les salles d'exposition et les aires de transit est-elle fonctionnelle ?
24	C.6	Les espaces de consultation, restauration, préparation des expositions, si vous en avez, sont-ils regroupés ou communiquent-ils facilement entre eux ?
25	C.6	Les espaces de circulation sont-ils bien dimensionnés, sans obstacles (portes, marches) et permettent-ils de déplacer les objets sans les abîmer ?
41	C.6	Si vous avez repéré des sources de vibrations, une solution pour les supprimer, les réduire ou adapter les conditions de présentation a-t-elle été trouvée ?

D - La mise en exposition		
D.1 - Travaux et montage d'expositions		
59	D.1	Un agent interne ou externe est-il spécialisé dans l'accrochage ou l'installation des œuvres dans les espaces d'exposition ?
63	D.1	Les travaux et les montages-démontages font-ils l'objet d'un planning spécifique précisant les modalités de mise en oeuvre ?
D.2 - Conditions et aménagements d'exposition		
61	D.2	Les conditions d'exposition et le mobilier utilisé sont-ils compatibles avec une bonne conservation des œuvres (lumière, climat, poussière, polluants, infestation, sécurité, stabilité, etc.) ?
62	D.2	Une politique de ré-utilisation du mobilier muséographique a-t-elle été mise en place ?
D.3 - Considération du public		
58	D.3	Les espaces d'exposition permettent-ils une gestion des flux de visiteurs optimum pour les collections.
60	D.3	Les espaces d'exposition intègrent-ils des dispositifs de sensibilisation du public aux problématiques de conservation préventive ?
E - Gestion des collections		
E.1 - Inventaire des collections		
64	E.1	Les collections sont-elles inventoriées ou en cours d'inventaire ?
64A	E.1	Si oui, réponse en %
65	E.1	L'inventaire est-il informatisé ?
65A	E.1	Si oui, réponse en %
66	E.1	Le logiciel utilisé est-il adapté à la gestion des collections : pour chaque objet, vous disposez d'informations élémentaires et vous pouvez connaître sa localisation qu'il soit dans les salles, en réserve, prêté ou en dépôt ?
67	E.1	Un programme de couverture photographique de vos collections a-t-il été entrepris ?
67A	E.1	Si oui, réponse en %
68	E.1	Le premier récolement décennal est-il fait ou en cours ?
68A	E.1	Si oui, réponse en %
69	E.1	Les objets sont-ils marqués ou en cours de marquage ?
69A	E.1	Si oui, réponse en %
E.2 - Etat sanitaire des collections		
70	E.2	L'état sanitaire de vos collections est-il régulièrement évalué ?
70A	E.2	Pas préoccupant (pas d'action) %
70B	E.2	Peu préoccupant (action à moyen terme) %
70C	E.2	Préoccupant (action à court terme) %
70D	E.2	Très préoccupant (action urgente) %
E.3 - Intervention sur les collections		
72	E.3	Un chantier de mise à niveau des conditionnements a-t-il été réalisé ou est-il en cours ?
73	E.3	Existe-t-il un programme pluri-annuel de restauration ?
E.4 - Prêt des collections		
74	E.4	Tout objet prêté pour une exposition fait-il l'objet d'un contrat de prêt (préconisations pour l'emballage, le transport, la sécurité, les plages climatiques de conservation) et d'un constat d'état validé au départ du musée et au retour ?
75	E.4	Existe-t-il des restrictions au prêt quand les objets sont jugés trop fragiles ou quand les conditions de transport ou de présentation peuvent mettre l'objet en danger ?

76	E.4	Les conditions de sécurité et de présentation des objets prêtés ou déposés sont-elles vérifiées (vérification sur place, consultation du facility report) ?
E.5 - Acquisitions		
77	E.5	Le musée a-t-il une politique d'acquisition décrite dans son projet scientifique et culturel ?
78	E.5	Le musée acquiert-il uniquement des oeuvres qu'il peut correctement documenter, préserver, stocker, et mettre à la disposition du public ?
E.6 - Manipulation		
79	E.6	Le personnel connait-il et met-il en pratique les recommandations sur la manipulation des collections ?
80	E.6	Le personnel utilise-t-il des gants adaptés pour la manipulation des objets qui le nécessitent ?
81	E.6	Le matériel de manutention et de transport (chariots, caisses, monte-charge) est-il suffisant et adapté pour assurer la sécurité des objets lors de leur déplacement ainsi que celle du personnel ?
F - La sécurité et la sûreté		
F.1 - Risques naturels du site		
15	F.1	Un responsable s'est-il informé auprès des services compétents pour savoir si le musée est situé dans une zone faisant l'objet d'un plan de prévention des risques technologiques ou naturels ?
F.2 - Protection contre l'incendie		
57	F.2	Avant chaque ouverture d'exposition entraînant une modification de la circulation des visiteurs, une visite de la commission de sécurité est-elle réalisée ?
82	F.2	L'installation électrique est-elle conforme aux normes en vigueur et fait-elle l'objet d'une révision régulière conformément à la réglementation ?
83	F.2	Les espaces respectent-ils la réglementation en vigueur pour la prévention des incendies (extincteurs, ballsage, etc.) et celle des travaux par points chauds ?
84	F.2	Le bâtiment est-il protégé par un paratonnerre ?
85	F.2	Au moins tous les cinq ans, une visite est-elle effectuée par les pompiers avec le responsable du musée en prévision d'une intervention (vérification de l'accès pompiers, du plan d'évacuation, etc.) ?
86	F.2	Au moins une fois par an, les détecteurs d'incendie et les extincteurs (sans additif pour les oeuvres et à poudre pour les installations électriques) sont-ils vérifiés et les inspections sont-elles consignées sur un registre ?
F.3 - Protection contre le vol et le vandalisme		
87	F.3	Les oeuvres sont-elles surveillées en permanence pendant l'ouverture au public ?
88	F.3	Les réserves sont-elles fermées et accessibles uniquement au personnel habilité ?
89	F.3	Un registre de l'ensemble des entrées dans les réserves existe-t-il pour contrôler les allers et venues du personnel de votre service ou de personnes extérieures au service ?
90	F.3	Les ouvertures au rez-de-chaussée et celles qui sont aisément accessibles de l'extérieur sont-elles protégées de l'effraction (même si elles ne mènent pas directement aux réserves ou aux espaces d'exposition) ?
91	F.3	La sécurité des salles d'exposition et des réserves est-elle assurée, en dehors des heures d'ouverture et de travail, par un système d'alarme anti-effraction ?
92	F.3	L'usage des clefs, badges, codes (responsables, copies, pertes, etc.) est-il réglementé ?
93	F.3	La fermeture des locaux est-elle systématiquement précédée d'une ronde et de l'enclenchement de l'alarme (lorsqu'elle existe) ?

94	F.3	Toute disparition constatée, après vérifications répétées, est-elle déclarée aux autorités de tutelle, à la police ou à la gendarmerie, au préfet et au service des musées de France ? Le flagrant délit est-il suivi de la procédure ad hoc ?
95	F.3	Existe-t-il un protocole d'intervention en cas d'intrusion ?
G - Le plan de sauvegarde		
G.1 - Organisation et protocole		
96	G.1	Existe-t-il au musée une copie de plans simples et pratiques du bâtiment ?
97	G.1	Les principales zones à risque interne d'incendie (baie informatique, tableau général basse tension, locaux techniques et de stockage de produits chimiques, films en nitrate de cellulose, etc.) et de dégât des eaux (canalisation, appartement de fonction, etc.) sont-elles identifiées et reportées sur les plans ?
98	G.1	Les collections ou objets à traiter prioritairement en cas de sinistre sont-ils identifiés ou regroupés, leur emplacement est-il reporté sur les plans ?
99	G.1	Un stock de matériel réservé exclusivement aux interventions en cas de sinistre a-t-il été constitué ?
G.2 - Sensibilisation et mise à l'épreuve		
100	G.2	Existe-t-il une liste tenue à jour des numéros de téléphone des personnes à appeler en cas de sinistre ?
101	G.2	L'ensemble du personnel a-t-il été formé aux conduites à tenir en cas d'incident (flagrant délit de vol, feu, dégât des eaux, alerte à la bombe, etc.) et connaît-il son rôle en cas de problème ?
102	G.2	Les modalités selon lesquelles la collectivité assure ses biens contre les sinistres sont-elles connues ?
103	G.2	Un plan d'urgence a-t-il été validé et mis à jour annuellement ?
104	G.2	Le service départemental d'incendie et de secours a-t-il été sollicité pour savoir si l'établissement a été jugé suffisamment sensible pour faire l'objet d'un plan ETARE (Etablissement Répertorié) ?

Questionnaire d'auto-évaluation

06/07/2020

Musée Alsacien

Numéro	Question	Réponse
I - Acteurs et planification		
Responsabilité et gestion de l'information		
1	Les textes réglementaires et des publications concernant la conservation sont-ils reçus, lus et regroupés ?	Oui
2	Un responsable a-t-il été désigné pour la conservation matérielle des collections (un document écrit précise sa mission) et analyse-t-il régulièrement les besoins propres de la conservation préventive ?	Oui
3	L'organisation du travail et du temps dans le service est-elle suffisamment bien gérée pour permettre à chacun de s'intéresser aux problèmes de conservation préventive qui le concernent ?	Non
4	Les institutions compétentes (DRAC, SMF, C2RMF) sont-elles régulièrement contactées pour les problèmes de conservation ou de déménagement ?	Oui
5	Le personnel (agents d'accueil et d'entretien, magasiniers, etc.) a-t-il été sensibilisé à la surveillance des collections, des locaux et des installations dans le cadre de ses tâches habituelles et incité à prévenir un référent en cas de problème selon une procédure mise en place ?	Oui
6	Les fournisseurs et prestataires spécialisés ont-ils été identifiés (matériaux de conservation, experts, etc.) ?	Oui
7	Le Projet scientifique et culturel, si il existe, décrit-il la politique du musée en matière de conservation préventive ?	Oui
Formation du personnel		
8	A-t-on fait appel à un prestataire extérieur pour les questions de conservation ?	Oui
9	Les besoins de formation en conservation-restauration sont-ils clairement définis ?	Oui
10	Durant les cinq dernières années, une information en conservation préventive a-t-elle été dispensée au personnel de différentes catégories (accueil, surveillance, entretien, personnel scientifique, etc.) ?	Oui
11	Le responsable des ressources humaines a-t-il été sensibilisé aux spécificités des formations en conservation ?	Oui
Budget		
12	Les dépenses de conservation-prévention sont-elles distinguées dans la présentation du budget ?	Non
13	Le responsable de la conservation des collections est-il sollicité au moment de l'établissement du budget pour établir les priorités de l'année à venir ?	Oui
14	Le musée participe-t-il aux décisions d'achat des équipements permettant la gestion des collections (mobilier, équipement spécifique, conditionnement, logiciel, etc.) ou est-il consulté pour la rédaction des cahiers des charges correspondant ?	Oui
II - Contrôle de l'environnement		
Déterminer les risques naturels du site		
15	Un responsable s'est-il informé auprès des services compétents pour savoir si le musée est situé dans une zone faisant l'objet d'un plan de prévention des risques technologiques ou naturels ?	Oui
Surveiller et connaître le bâtiment		
16	La maintenance du bâtiment, de ses abords, et des installations est-elle effectuée régulièrement (au moins une fois par trimestre) (étanchéité des fenêtres, débouchage des gouttières, drainage, revêtements, systèmes de chauffage, ventilation, traitement de l'air, etc.) ?	Non
17	Le bâtiment (et en particulier les espaces d'exposition et les réserves) subit-il des infiltrations en cas de précipitations abondantes ?	Oui
18	Les objets sont-ils placés hors de portée des canalisations : lavabos, tuyauteries, gaines d'air conditionné, etc. ?	Non
19	Si vous avez repéré une poussière excessive due à l'effritement des murs ou de leurs revêtements, une campagne de nettoyage et de peinture a-t-elle été organisée pour permettre un entretien minimum ?	Non
20	Si vous avez repéré, de manière saisonnière ou permanente, des traces d'humidité sur les murs ou une forte condensation sur les fenêtres, une intervention a-t-elle été réalisée et avez-vous pu vérifier son efficacité ?	Non
21	L'inspection des différents espaces de conservation des collections et d'exposition du musée est-elle réalisée régulièrement (au moins une fois par mois) en se référant à des objets « test » qui vous aident à surveiller l'état des collections ?	Oui
22	La résistance des sols de vos locaux est-elle compatible avec les collections et les mobiliers conservés ?	Oui
La distribution des espaces		
23	La communication entre les réserves (internes ou externes) les salles d'exposition et les aires de transit est-elle fonctionnelle ?	Non
24	Les espaces de consultation, restauration, préparation des expositions, si vous en avez, sont-ils regroupés ou communiquent-ils facilement entre eux ?	Non
25	Les espaces de circulation sont-ils bien dimensionnés, sans obstacles (portes, marches) et permettent-ils de déplacer les objets sans les abîmer ?	Non
L'entretien des espaces		

Questionnaire d'auto-évaluation

26	Le revêtement du sol est-il adapté à la conservation : antistatique, anti-poussière, anti-émanation, bonne résistance mécanique ?	Non
27	Le sol des espaces est-il régulièrement aspiré ? (au moins une fois par semaine pour les espaces d'exposition et au moins une fois par mois pour les réserves)	Non
28	Le personnel de nettoyage (interne ou sociétés sous-traitantes) suit-il vos recommandations écrites (produits, méthodes d'application, sorte des poubelles, interdiction de manipuler les objets sans autorisation) ?	Oui
29	Un calendrier général a-t-il été établi pour organiser l'entretien des locaux, la maintenance du bâtiment et des installations et le suivi des diverses opérations ?	Oui
Le climat		
30	Les données météorologiques de votre zone géographique ont-elles été recueillies ?	Non
31	Les enregistrements de température et d'humidité relative concernant les salles d'exposition et les réserves sont-ils régulièrement relevés et archivés ?	Oui
32	Les enregistrements climatiques sont-ils exploités ?	Oui
33	Les appareils de mesure hygrométriques sont-ils régulièrement étalonnés à partir d'un appareil référent ?	Non
34	En fonction de la nature de vos collections et de leur histoire, des plages climatiques (température, humidité relative) adaptées à la bonne conservation des différents objets que vous conservez ont-elles été définies ?	Non
35	Des protocoles ou autres moyens d'action ont-ils été mis en place en cas d'écart important avec les plages climatiques pré-définies ?	Oui
36	Quel que soit le système de traitement d'air, des consignes de température et d'humidité sont-elles établies dans les salles d'exposition selon un compromis entre conservation, économie et confort des personnes ?	Non
37	Le musée bénéficie-t-il d'un contrat de maintenance pour les appareils de mesure ou de traitement d'air qui permet de solliciter facilement les prestataires ?	Non
La lumière		
38	Les objets sont-ils directement atteints par la lumière naturelle ?	Oui
39	Les conditions d'éclairage (sources et doses d'éclairement) respectent-elles les recommandations pour la conservation des objets sensibles à la lumière, que les sources lumineuses soient naturelles ou artificielles ?	Oui
40	Disposez-vous d'appareils pour mesurer l'intensité lumineuse (luxmètre, radiomètre, dosimètre, etc.) ?	Oui
Vibrations, polluants, nuisibles		
41	Si vous avez repéré des sources de vibrations, une solution pour les supprimer, les réduire ou adapter les conditions de présentation a-t-elle été trouvée ?	Non
42	Si vous avez été confronté à un problème d'insectes, de rongeurs ou d'oiseaux, une solution efficace a-t-elle été trouvée (piège à insectes, ahoste, etc.) ?	Non
43	Avez-vous identifié des sources extérieures et intérieures de pollution (comme par exemple, des émissions d'ozone, des pollutions provenant de véhicules, de revêtements, de murs, de sols, de plafonds, de mobilier, de conditionnements, etc.) ?	Non
III - La mise en réserve		
44	Le musée dispose-t-il de réserves internes ?	Oui
44a	Le musée dispose-t-il de réserves externes avec du personnel sur place ?	Non
44b	Le musée dispose-t-il de réserves externes sans personnel sur place ?	Oui
45	Les réserves sont-elles regroupées ?	Oui
46	Disposez-vous d'une salle séparée (quarantaine) dédiée exclusivement à isoler les collections suspectes du point de vue sanitaire ?	Non
47	Les espaces de stockage dans les réserves contiennent-ils uniquement des objets de collection ? Ils ne sont pas encombrés par des stocks de fournitures, des objets divers, caisses de transport ou des équipements muséographiques et ne servent en aucun cas d'espace de collation.	Non
48	L'aménagement actuel de la réserve et le stockage sont-ils optimisés dans les limites des capacités de charge ?	Oui
Le stockage		
49	Les objets sont-ils rangés selon une typologie définie (matériau, thématique, etc.) ?	Non
50	Tous les objets sont-ils placés sur des rayonnages, dans des meubles ou sur des socles ?	Non
51	Chaque objet est-il directement accessible sans avoir à en déplacer d'autres ?	Non
52	Les objets sont-ils rangés en fonction de leur poids (les plus lourds en bas et les plus légers en haut des meubles de rangement) ?	Non

53	Pour faciliter le repérage des objets (salle, zone, mobilier, étagère), les meubles de rangement sont-ils identifiés de façon visible (code, lettres, chiffres, etc.) et cette information est-elle reportée sur un plan simple facilement accessible ?	Non
Mobilier des réserves		
54	L'ensemble du mobilier est-il solide, stable et adapté au poids des objets ?	Oui
55	Les rayonnages sont-ils adaptés aux dimensions des objets ?	Oui
Matériaux de conditionnement		
56	Existe-t-il un programme de conditionnement adapté à la nature de vos collections et des matériaux appropriés ont-ils été choisis (résistants, non abrasifs et neutres) ?	Oui
IV - La mise en exposition		
les espaces d'exposition		
57	Avant chaque ouverture d'exposition entraînant une modification de la circulation des visiteurs, une visite de la commission de sécurité est-elle réalisée ?	Oui
58	Les espaces d'exposition permettent-ils une gestion des flux de visiteurs optimum pour les collections.	Oui
59	Un agent interne ou externe est-il spécialisé dans l'accrochage ou l'installation des oeuvres dans les espaces d'exposition ?	Oui
60	Les espaces d'exposition intègrent-ils des dispositifs de sensibilisation du public aux problématiques de conservation préventive ?	Non
61	Les conditions d'exposition et le mobilier utilisé sont-ils compatibles avec une bonne conservation des oeuvres (lumière, climat, poussière, polluants, infestation, sécurité, stabilité, etc.) ?	Oui
62	Une politique de ré-utilisation du mobilier muséographique a-t-elle été mise en place ?	Oui
Travaux et montage d'expositions		
63	Les travaux et les montages-démontages font-ils l'objet d'un planning spécifique précisant les modalités de mise en oeuvre ?	Oui
V - Gestion des collections		
64	Les collections sont-elles inventoriées ou en cours d'inventaire ?	Oui
64a	Si oui, réponse en %	85%
65	L'inventaire est-il informatisé ?	Oui
65a	Si oui, réponse en %	25%
66	Le logiciel utilisé est-il adapté à la gestion des collections : pour chaque objet, vous disposez d'informations élémentaires et vous pouvez connaître sa localisation qu'il soit dans les salles, en réserve, prêté ou en dépôt ?	Oui
67	Un programme de couverture photographique de vos collections a-t-il été entrepris ?	Non
67a	Si oui, réponse en %	0%
68	Le premier récolement décennal est-il fait ou en cours ?	Oui
68a	Si oui, réponse en %	15%
69	Les objets sont-ils marqués ou en cours de marquage ?	Oui
69a	Si oui, réponse en %	85%
70	L'état sanitaire de vos collections est-il régulièrement évalué ?	Oui
70a	Pas préoccupant (pas d'action) %	25%
70b	Peu préoccupant (action à moyen terme) %	25%
70c	Préoccupant (action à court terme) %	25%
70d	Très préoccupant (action urgente) %	25%
71	Un dépoussiérage du mobilier de rangement des collections est-il réalisé régulièrement (au moins une fois par an) ?	Non
72	Un chantier de mise à niveau des conditionnements a-t-il été réalisé ou est-il en cours ?	Non
73	Existe-t-il un programme pluri-annuel de restauration ?	Non
Circulation des collections		
74	Tout objet prêté pour une exposition fait-il l'objet d'un contrat de prêt (préconisations pour l'emballage, le transport, la sécurité, les pièges climatiques de conservation) et d'un constat d'état validé au départ du musée et au retour ?	Oui
75	Existe-t-il des restrictions au prêt quand les objets sont jugés trop fragiles ou quand les conditions de transport ou de présentation peuvent mettre l'objet en danger ?	Oui
76	Les conditions de sécurité et de présentation des objets prêtés ou déposés sont-elles vérifiées (vérification sur place, consultation du facility report) ?	Oui
Acquisitions		
77	Le musée a-t-il une politique d'acquisition décrite dans son projet scientifique et culturel ?	Oui

Questionnaire d'auto-évaluation

78	Le musée acquiert-il uniquement des œuvres qu'il peut correctement documenter, préserver, stocker, et mettre à la disposition du public ?	Oui
Manipulation		
79	Le personnel connaît-il et met-il en pratique les recommandations sur la manipulation des collections ?	Oui
80	Le personnel utilise-t-il des gants adaptés pour la manipulation des objets qui le nécessitent ?	Oui
81	Le matériel de manutention et de transport (chariots, caisses, monte-charge) est-il suffisant et adapté pour assurer la sécurité des objets lors de leur déplacement ainsi que celle du personnel ?	Non
VI - La sécurité et la sûreté		
Protection contre l'incendie		
82	L'installation électrique est-elle conforme aux normes en vigueur et fait-elle l'objet d'une révision régulière conformément à la réglementation ?	Oui
83	Les espaces respectent-ils la réglementation en vigueur pour la prévention des incendies (extincteurs, balisage, etc.) et celle des travaux par points chauds ?	Oui
84	Le bâtiment est-il protégé par un paratonnerre ?	Oui
85	Au moins tous les cinq ans, une visite est-elle effectuée par les pompiers avec le responsable du musée en prévision d'une intervention (vérification de l'accès pompiers, du plan d'évacuation, etc.) ?	Oui
86	Au moins une fois par an, les détecteurs d'incendie et les extincteurs (sans additif pour les œuvres et à poudre pour les installations électriques) sont-ils vérifiés et les inspections sont-elles consignées sur un registre ?	Oui
Protection contre le vol et le vandalisme		
87	Les œuvres sont-elles surveillées en permanence pendant l'ouverture au public ?	Oui
88	Les réserves sont-elles fermées et accessibles uniquement au personnel habilité ?	Oui
89	Un registre de l'ensemble des entrées dans les réserves existe-t-il pour contrôler les allers et venues du personnel de votre service ou de personnes extérieures au service ?	Non
90	Les ouvertures au rez-de-chaussée et celles qui sont aisément accessibles de l'extérieur sont-elles protégées de l'effraction (même si elles ne mènent pas directement aux réserves ou aux espaces d'exposition) ?	Oui
91	La sécurité des salles d'exposition et des réserves est-elle assurée, en dehors des heures d'ouverture et de travail, par un système d'alarme anti-effraction ?	Oui
92	L'usage des clefs, badges, codes (responsables, copies, pertes, etc.) est-il réglementé ?	Oui
93	La fermeture des locaux est-elle systématiquement précédée d'une ronde et de l'enclenchement de l'alarme (lorsqu'elle existe) ?	Oui
94	Toute disparition constatée, après vérifications répétées, est-elle déclarée aux autorités de tutelle, à la police ou à la gendarmerie, au préfet et au service des musées de France ? Le flagrant délit est-il suivi de la procédure ad hoc ?	Oui
95	Existe-t-il un protocole d'intervention en cas d'intrusion ?	Oui
VII - Le plan de sauvegarde		
96	Existe-t-il au musée une copie de plans simples et pratiques du bâtiment ?	Oui
97	Les principales zones à risque interne d'incendie (base informatique, tableau général basse tension, locaux techniques et de stockage de produits chimiques, films en nitrate de cellulose, etc.) et de dégât des eaux (canalisation, appartement de fonction, etc.) sont-elles identifiées et reportées sur les plans ?	Non
98	Les collections ou objets à traiter prioritairement en cas de sinistre sont-ils identifiés ou repérables, leur emplacement est-il reporté sur les plans ?	Non
99	Un stock de matériel réservé exclusivement aux interventions en cas de sinistre a-t-il été constitué ?	Non
100	Existe-t-il une liste tenue à jour des numéros de téléphone des personnes à appeler en cas de sinistre ?	Oui
101	L'ensemble du personnel a-t-il été formé aux conduites à tenir en cas d'incident (flagrant délit de vol, feu, dégât des eaux, alerte à la bombe, etc.) et connaît-il son rôle en cas de problème ?	Oui
102	Les modalités selon lesquelles la collectivité assure ses biens contre les sinistres sont-elles connues ?	Oui
103	Un plan d'urgence a-t-il été validé et mis à jour annuellement ?	Non
104	Le service départemental d'incendie et de secours a-t-il été sollicité pour savoir si l'établissement a été jugé suffisamment sensible pour faire l'objet d'un plan ETARE (Etablissement Répertorié)?	Oui

4.3. DIAGNOSTIC DE CONSERVATION PRÉVENTIVE : LES RÉSERVES

Espace	Typologie d'objets	contrôle climat	type d'accès, sécurité	mobilier	niveau de connaissance des œuvres, récolement	observation, préconisations, améliorations
Bâtiment du Musée						
sous-sol						
cave sous le local technique	tuiles en céramiques, objets divers, 1 boite paradis, plaques de poêle en fer…	non	clé + trappe à ouvrir	étagères métalliques	peu connu, pas de récolement	conditionnement inadéquat, évacuer les objets, environnement inadéquat mais stable (température reste faible, humidité relativisé par soupirail)
cave sous la loge	osier, matériel agricole non inventorié	non	porte fermée à clé		peu connu, pas de récolement	sert aussi de lieu de stockage pour mobilier, chaises de la cour etc. A récoler
1er étage						
Bureau du 1er étage, (bureau de la responsable de sagents d'accueil et de surveillance)	livres dans les armoires	non	porte fermée à clé	armoires en bois, étagères	liste précise par boite	les ouvrages ont été listés et conditionnés en carton pendant le confinement. La plupart sont inventoriés, d'autres non. a réorganiser, don aux archives, aux bibliothèques..
réserves arts graphiques (dans le parcours permanent entre deux salles)	boites contenant des arts graphiques	non	porte fermée à clé	étagères métalliques	Liste avec thématiques par boite, pas de récolement	récolement à faire, boites de conditionnement à changer, valorisation de cette collection à entreprendre avec un tri (collection/documentation), dessins originaux côtoient des coupures de presse…espace exigu, manipulation des boites lourdes malaisée. fenêtre non obstruée (lumière naturelle) mais arts graphiques protégés dans des boites
placard Ammerschwihr	tableaux, sabots	non	porte fermée à clé	étagères en bois	presque vide, en cours de rangement	contenait céramiques et sabots : évacués et rangés récemment. À vider
coffre Ammerschwihr	céramique	non	dans un coffre derrière la mise à distance dans le parcours permanent	dans un coffre de collection	à récoler	

Espace	Typologie d'objets	contrôle climat	type d'accès, sécurité	mobilier	niveau de connaissance des œuvres, récolement	observation, préconisations, améliorations
2e étage						
Bureau du 2e étage	accueille actuellement les objets de la réserves dite "galerie du 2e" + objets dans placards : livres, boites en bois, planche à découper le pain, objets divers	non	porte fermée à clé	armoire et étagères en bois	récolé, connu pour les objets de la galerie du 2e. À récoler pour le reste	**voir Galerie du 2e étage**. Les objets de la galerie du 2e vont réintégrer la réserve après les travaux commandés suite au dégât des eaux de juin 2020. Les objets conservés dans les armoires : sont à récoler
coffre de la salle des Ex-voto et de la salle Religion catholique, dans le parcours permanent	vaisselle en étain	non	coffre fermé à clé	coffre en bois de collection	peu connu, pas de récolement	à reconditionner et à conserver ailleurs
placard au dessus et en dessous des vitrines du musée juif, dans le parcours permanent	objets religieux	non	placard fermé à clé	placard en bois	peu connu, pas de récolement	à reconditionner et à conserver ailleurs
placards en dessous des vitrines Religion catholique, dans le parcours permanent	objets religieux, Crucifix, crèche en céramique, ex-voto bois et métal, vêtements du Christ en cire et de la Sponsele, boules de Noël inventoriées	non	placard fermé à clé	placard en bois	peu connu, pas de récolement	à reconditionner et à conserver ailleurs
Galerie du 2e	dégorgeoirs de moulins, objets religieux, collection de mineurs, crèche monumentale…	non, isolation des fenêtres inadéquats	porte fermée à clé	étagères en bois	récolé récemment.	**voir Bureau du 2e étage**
3e étage						
réserve "temporaire" en face du bureau de la chargée des collections	objets divers, acquisitions récentes à inventorier, dons passés en attente de régularisation, objets en cours de traitement, en attente de restauration, en attente de départ en prêt ou d'aller-voir…	non	porte fermée à clé	étagères métalliques	bonne connaissance, pas de récolement	poursuivre rangement

Espace	Typologie d'objets	contrôle climat	type d'accès, sécurité	mobilier	niveau de connaissance des œuvres, récolement	observation, préconisations, améliorations
placards dans le bureau de la conservatrice	histoire du musée et fonds Oberlin	non	porte fermée à clé	placards et étagères en bois	bonne connaissance, pas de récolement	à conserver ailleurs
bureau du médiateur et de l'attaché	cires dans un frigo sans humidité	15 degrés	étage fermé à clé	frigo étagère métalliques	bonne connaissance, pas de récolement	
bureau des stagaire/service civique une salle	imagerie de Wissembourg	non	porte fermée à clé	boites de conditionnement carton neutre empilé sur table	bonne connaissance, récolement antérieur à 2019	espace exigü ne facilite pas la manipulation des boites. Conditionnement ok. À conserver ailleurs pour éviter l'empilement
réserves tableaux salle 1	tableaux et peintures sous verres (PSV), judaïca, bannières, cibles polychromes, objets divers…	non Températures élevées en été. Rideaux occultants	porte fermée à clé	racks en bois pour tableaux et PSV, armoire et étagères métalliques pour Judaïca	PSV récollé et campagne constats d'état récente, judaica récolés objets divers non récolés	racks engorgés, tableaux et PSV trop serrés, les PSV vont intégrer la COOP avec conditionnement adéquat (2022). Tableaux posés au sol. Réorganisation à faire quand les tableaux et PSV serront partis. Températures élevées en été. Rideaux occultants
réserve tableau salle 2	Vœux de baptême, fonds Cordier(art graphique), PSV, encadrés (souvenirs de baptême, de mariage, mortuaire, de conscrit) + Fonds photographique, diapositives Cordier, Henninger... + Documentation du Musée Alsacien, fonds Noëlle Denis…etc	non Températures élevées en été. Rideaux occultants	porte fermée à clé	étagères en bois	Vœux de baptême récollés, Cordier en cours de tri pour inventaire, PSV récollé et campagne constats d'état récente, encadrés non récollé	Réorganisation à faire quand les tableaux et PSV serront partis à la COOP. Documentation : a réorganiser, don aux archives, aux bibliothèques.

Espace	Typologie d'objets	contrôle climat	type d'accès, sécurité	mobilier	niveau de connaissance des œuvres, récolement	observation, préconisations, améliorations
ancienne cuisine	meuble à plan arts graphiques, affiches, livres	non	étage fermé à clé	meuble à plan	à récoller	espace partagé avec le matériel pédagogique du médiateur. Meuble à plan à ranger
Galerie du 3e étage	• épicerie • matériel médical et scientifique • Osier : corbeilles et paniers • personnages de crèche • lampes : à pétrole, à huile, électriques, à essence, lampes pigeon • souvenirs d'Alsace • cordonnerie • horlogerie • plaques publicitaires • accessoires de théâtre : le Barabli • matériel d'école • instruments de musique idiophones : crécelles et claquoirs de Pâques • Modèles de poêles en faïence	non	porte fermée à clé	étagère en bois et en métal	récollement achevé à 90%	en cours de récolement. Le sacs à grains vont intégrer le supplément au chantier des collections textile puis la COOP.
combles						
vestiaires des agents inutilisés	poupées, bancs, chaises alsaciennes	non	porte fermée à clé	boites de conservation	pas récolé	piège à insecte lumière verte installé. attente d'intégration de la COOP
Combles Oberlin	mobilier, landaux, banc	non	porte fermée à clé	aucun	pas récolé	attente d'intégration de la COOP
Placard Oberlin	fonds Oberlin	non	porte fermée à clé	aucun	pas récolé	à analyser
Combles Wintzenheim	objets non identifiés, landaux, céramique,	non	porte fermée à clé	aucun	pas récolé	à analyser
						Général : isolation thermique à revoir

Espace	Typologie d'objets	contrôle climat	type d'accès, sécurité	mobilier	niveau de connaissance des œuvres, récolement	observation, préconisations, améliorations
Extérieurs au musée						
22, quai Saint Nicolas	mobilier,céramique, verre, cordonnerie Dommel, lit à ciel, sculpture religieuse, objets divers, matériel de reconstitution d'une école (affiches pédagogique, bureaux..)., objets en osier, décor Barabli,	non	bâtiment fermé à clé, sous alarme + code	étagères en bois	pas récolé sauf céramique et verre	conditions de conservation alarmantes, infliltations d'eau, humidité. attente d'intégration de la COOP. Objets divers à recoler et à trier car non inventoriés. Conditionnement céramique et verre à poursuivre
Ancienne Douane	Textile, bois (aune, matrice textile, outils vigneron), 1 armoire, 1 marqueterie contemporaine HWK.	pas de climatisation mais un sytème de ventilation qui permet un climat relativement bon hors températures extrêmes.	bâtiment fermé à clé, sous alarme + code	étagères métalliques	récolement récent du Textile/ liste précise pour objets en bois	piège à insecte lumière verte installé. conditionnement des textiles très bon.
Holler	pendule et armoire Spindler, bois, tableau d'Humbricht	bonnes conditions mais risque d'inondation	bâtiment fermé à clé, sous alarme + code	sur pallettes au sol	inventaire récent	grands formats accueillis par les réserves du Musée Historique
COOP	devant de fût rocaille, pressoir miniature, Bacchus, Vitrail Ott, verrous de fût sirène	oui	bâtiment fermé à clé, sous alarme + code		bonne connaissance	retour de prêt de la BNUS en attente de récupération de l'espace pour réaccrocher le vitrail Ott après l'exposition "Fantasmagorie" en juin 2021

4.4. DIAGNOSTIC DE CONSERVATION PRÉVENTIVE : LES ESPACES D'EXPOSITION

Salles	espaces, typologie de collections	type de protection	type d'accrochage	nature de la vitrine (étanche/perméable)	type d'accès aux objets	type d'éclairage	filtres UV oui/non	type de chauffage	Observations
Rez-de-chaussée									
Passage sous porche	plaques poêle enseignesfer et métal	sans mise à distance, en extérieur	fixées dans le mur	-	direct	naturel		en extérieur	fort empoussièrement et exposition à l'humidité et aux changements de températures car localisation en extérieur
Salle de l'habitat	salle : Murs à colombage, poteaux corniers	galets au sol forment une mise à distance relative devant les pans de murs. Pas de mise à distance en partie haute sauf certains éléments de murs protégés par plaques de plexiglas	maçonné dans le mur pour les cloisons à colombage (immobiliser), pour le poteau cornier : simple fixation en L pour les deux plus petits, bonne fixation pour le grand poteau cornier.	-	direct			chauffage au sol	empoussièrement modéré mais présent. Salle communiquant avec la caisse-boutique. Une porte d'évacuation sur la rue, une porte vitrée vers la cour pour l'accès au sanitaires du publics
	vitrine à gauche (bois, terre-cuite)	vitrine	fixation simple au mur	perméable	porte vitrée à serrure				
	vitrine des tuiles	vitrine	éléments posés sur étagères	faiblement perméable	impossible pour le personnel de conservation : par l'arrière de la cloison, difficile.				

Salles	espaces, typologie de collections	type de protection	type d'accrochage	nature de la vitrine (étanche/perméable)	type d'accès aux objets	type d'éclairage	filtres UV oui/non	type de chauffage	Observations
Cour de la forge	Forge	corde de mise à distance, en extérieur	fixation au mur, éléments posés sur l'établi	-	direct			en extérieur	fort empoussièrement et exposition à l'humidité et aux changements de températures car localisation en extérieur. Protection en partie haute par la coursive, relative protection par la petite cour. Filet anti-pigeon
	Croix funéraires métalliques	sans mise à distance, en extérieur	vissées au mur	-	direct				
Grande cour	crucifix de Bergheim, éléments d'architecture divers, bois, métal et pierre	sans mise à distance, en extérieur	fixation de nature diverse, scellé dans le mur.	-	direct			en extérieur	protection en partie haute grâce à la coursive. Surveiller infiltration dans Crucifix de Bergheim
Chapelle	autel, objets liturgiques, bois, verre, métal et pierre	porte vitrée, en exterieur	clous au mur, objets posés sur l'autel, objets posés contre le mur	perméable	porte vitrée à serrure	artif + naturel		aucun, espace semi extérieur	exposé aux changements thermo-hygrométriques. ôter les pièces fragiles.
Salle du fond 1 salle d'exposition temporaire	salle d'exposition temporaire, vue plongeante sur le pressoir de la cave, porte de cave, vitrail Ott	garde corps, mise à distance	vitrail Ott sur rail au plafond	-	difficile pour vitrail, sinon, selon le dispositif d'exposition temporaire			radiateur électrique rayonnant ?	le vitrail a-t-il vocation à rester à cet emplacement ?

Salles	espaces, typologie de collections	type de protection	type d'accrochage	nature de la vitrine (étanche /perméable)	type d'accès aux objets	type d'éclairage	filtres UV oui/non	type de chauffage	Observations
Salle du fond 2 salle d'exposition temporaire	salle d'exposition temporaire/ salle de médiation, pas d'œuvre			-	selon dispositif d'exposition temporaire			radiateur électrique rayonnant	
Cave	Marcaires, objet en bois et métal	barrière basse, mise à distance pour espace marcaire / pressoirs miniatures posés sur socles	objets disposés sans soclage	-	direct/ public : bras tendu			radiateur électrique convecteur ?	humidité, salpêtre. exposés aux changements thermo-hygrométriques. Les petits objets de tonneliers (rabots…) en bois et métal ont été enlevés des vitrines pour des raisons de conservation (salpêtre) et le métal a été traité. Faire de même avec les autres éléments ? Réintérer le traitement anti-salpêtre faits il y a plusieurs années, installer déshumidificateurs
	salle : pressoir, espontons de garde vigne et hampes	pas de mise à distance	pressoir : immobilier par nature / espontons et hampes : glisser dans racks fixés au mur	-	direct				
	3 vitrines (vides actuellement) dans le passage			perméable	porte vitrée à serrure				
	vignoble, fût, traverse et devants de fût, divers appareils d'embouteillage	pas de mise à distance	Immob. par nature pour fûts monumentaux /plus petit matériel disposés sans soclage / devants et traverses de fût fixés au mur.	-	direct				

Salles	espaces, typologie de collections	type de protection	type d'accrochage	nature de la vitrine (étanche /perméable)	type d'accès aux objets	type d'éclairage	filtres UV oui/non	type de chauffage	Observations
1er étage									
Salle du chauffage	salle : poêles, armoire, maquettes pédagogiques	pas de mise à distance	poêle avec kunscht et poêle en fonte scellés : immobilier par nature. Gros éléments non fixés	-	direct	artif et naturel	non	radiateur électrique rayonnant ?	moquette au sol a retirer. Protection UV a installer. Un cas d'infestation par insectes xylophage de l'armoire présente dans cette sale traitée en 2020. pas d'objets de collection dans l'armoire.
	vitrine pierres chauffe-lit et fer à repasser, céramique et métal	vitrine	éléments posés sur étagères	perméable	impossible pour le public / ouverture de vitrine complexe pour le personnel de conservation				outils nécessaires à l'ouverture de la vitrine (dévisseuse). Peu d'empoussièrement. Éclairage interne à changer : chauffe
Salle du mobilier polychrome	salle : mobilier, coffres, armoires, armoire d'angle, lit en alcôve dans la salle / chaises, table et armoires sur podium central	Pas de mise à distance, podium peu dissuasif. Oriel dans salle avec table où le public autorisé à s'asseoir. Mise à distance avec potelet moderne pour le lit en alcôve	sans fixation	-	direct		oui	radiateur électrique	Déplacer banquette modif podium central ? Espace avec armoire et cadre de corporation trop étroit. Œuvres dans l'armoire 1724 à enlever et à récoler. Linge de lit à surveille pochons de lavande à renouveler. Effet filtre anti-UV qui bulle à revoir. Toutes fenêtres pas munies de filtre. Enlever moquette

Salles	espaces, typologie de collections	type de protection	type d'accrochage	nature de la vitrine (étanche /perméable)	type d'accès aux objets	type d'éclairage	filtres UV oui/non	type de chauffage	Observations
Salle du mobilier polychrome	atelier de menuiserie	espace vitré fermé par une porte en bois sur le côté	objets posés sur établi ou fixé au mur	faiblement perméable	porte avec serrure				empoussièrement modéré
	vitrine des coffrets de courtoisie et bouteille de schnaps, bois, métal et verre	vitrine		perméable	impossible pour le public / ouverture de vitrine complexe pour le personnel de conservation				outils nécessaires à l'ouverture de la vitrine (dévisseuse). Empoussièrement fort. Changer l'éclairage qui chauffe
Stub Ammerschwihr	mobilier, espace reconstitué. Bois, métal, céramique, verre, textile	barrière basse de mise à distance / pas de mise à distance pour armoire, fontaine murale et poêle	sans soclage	-	direct		non		œuvres dans l'armoire renaissance (verre) et dans le coffre (céramique) à enlever er a récoller
Cuisine	espace reconstitué bois, métal, céramique, osier	haut vitrage de mise distance	objets posés sur étagères, fourneaux ou fixé au mur	-	bras tendu à certains endroitsseulement pour le public /porte vitrée avec serrure pour le personnel de conservation			chauffage souffla nt au dessus de la porte	porte et fenêtre donnant sur la coursive (porte non utilisée dans le parcours). Variations T°et HR. Remplacer ou enlever le chauffage très asséchant au dessus de la porte. Améliorer l'étanchéité de la porte et des fenêtres en cul de bouteille.

Salles	espaces, typologie de collections	type de protection	type d'accrochage	nature de la vitrine (étanche /perméable)	type d'accès aux objets	type d'éclairage	filtres UV oui/non	type de chauffage	Observations
Salle céramiques	salle : tour de potier	pas de mise à distance	sans soclage	-	direct			chauffage electrique convecteur	outil de médiation pas en collection.
	vitrine céramique de Betschdorf	vitrine	objets posés sur étagère ou socles	perméable	portes coulissantes avec serrures	fluo			peu d'empoussièrement
	vitrine céramique de Soufflenheim	vitrine	Objets posés sur étagères ou fixés au mur	perméable	porte coulissante avec serrure				peu d'empoussièrement mais des dépôts tombent du plafond dans la vitrine à cause des vibrations des visiteurs à l'étage supérieur
	vitrine céramique et poterie culinaire	vitrine	Objets posés sur étagères en verre	perméable, une face sur l'exterieur	porte avec serrure				La vitrine est traversante et a une visibilité sur la coursive.
coursive	Pharmacie (céramique, verre, bois, métal, cuir, peau de poisson, iguane naturalisé, éléments organiques -branches)	porte basse de mise à distance. Directement sur l'exterieur dans la coursive	objets posés sur meubles ou étagères ou au sol	-	bras tendu pour la table pour le public /porte avec serrure pour le personnel de conservation	et naturel		aucun, semi-exterieur	Exposition aux variation T° et HR, empoussiérement fort, toiles d'araignées nombreuses.
	Le Sonneur de la maison Edel (bois et métal)	en exterieur, fixé au garde-corps	fixation à la rambarde.	-	direct			exterieur	Devis et préconisation pour restauration et protection du Sonneur. Sujet aux variations T° et HR, avant la pose du filet anti-pigeons détériorié par les excréments. Mécanisme actionné parfois par visiteurs alors que bloqué par fil nylon.

Salles	espaces, typologie de collections	type de protection	type d'accrochage	nature de la vitrine (étanche /perméable)	type d'accès aux objets	type d'éclairage	filtres UV oui/non	type de chauffage	Observations
	coffres, armoire et dossier de chaise	pas de mise à distance pour armoire et coffres / vitrage pour dossiers de chaise	aucun et fixation au musr pour dossier de chaise	en extérieur	porte avec serrure pour dossier de chaise	naturel et artif			empoussièrement fort et toiles d'araignées. Variations T° et HR mais mobilier s'adapte bien. Risque serait de le déplacer brutalement dans un espace à T° et HR fixes trop différents. Acclimatation si déplacement.
salle d'angle au 2e étage (vide actuellement) prochainement dévolue aux costumes et aux collections de textile	vitrine rouge (vide actuellement)	vitrine		perméable	porte avec serrure			radiateur électrique rayonnant	Travaux prévus dans cette salle suite aux dégâts des eaux de juin 2019, enlever la moquette au sol. Salle très humide. Stores à 2 fenêtres sur 5.
	grande vitrine (vide actuellement)	vitrine		perméable	porte avec serrure	fluo			
salles d'exposition temporaire (ancienne ment salle des jouets)	1ere salle	1 vitrine encastrée		perméable	porte avec serrure				
	2e salle à gauche	1 vitrine		perméable	paroie vitrée coulissante (ventouse)				
	3e salle	1 vitrine encastrée		perméable	porte avec serrure				

Salles	espaces, typologie de collections	type de protection	type d'accrochage	nature de la vitrine (étanche /perméable)	type d'accès aux objets	type d'éclairage	filtres UV oui/non	type de chauffage	Observations
Stub Wintzenheim	espace reconstitué, intérieur	absence de mise à distance pour la table d'angle, bancs, chaises, armoire) et corde de mise à distance poru l'espace reconstitué.	Vœux de baptême : pattes de fixation sécurisées (vissées, en haut et en bas, décrochage impossible sans outil*). Objets posés sans soclage	-	direct ou bras tendus pour certains objets / direct pour le personnel de conservation		non		Public peut prendre place autour de la table. Attention portée à état conservation chaises. Veille attentive textile, renouveler pochons de lavande dans lit, réparation lanière harnais cheval à bascule. Faire roulement pour les peintures sous verre et arts graphiques.
2e étage									
Âges de la Vie / Naissance	salle Naissance mobilier et vitrine	absence de mise à distance pour armoire d'angle et le poêle à kunscht	sans soclage		direct	artif et stores		radiateur électrique rayonnant	commander un mobilier adapté type meuble à tiroirs pour la présentation des vœux pliés et la protection lumière. Enlever la moquette au sol.
	vitrine naissance juive bois, textile, art graphique	vitrine	œuvres posés sur étagères et cadres, Kreismesser, amulettes et collier accrochés par des clous au mur	perméable	impossible pour le public / ouverture de vitrine complexe pour le personnel de conservation				changer l'éclairage qui chauffe. Peu d'empoussièrement. Améliorer l'accrochage de Kreismesser (couteau rituel juif) ? Faire roulement mappot, manteau de Torah (textile) et tourner les pages du Mohelbuch (livre de circoncision)

Salles	espaces, typologie de collections	type de protection	type d'accrochage	nature de la vitrine (étanche /perméable)	type d'accès aux objets	type d'éclairage	filtres UV oui/non	type de chauffage	Observations
Âges de la Vie / Naissance	Vitrine naissance catholique et protestant textile, papier, bois, métal, verre	vitrine	œuvres posées sur étagère ou fixées au mur.	perméable	impossible pour le public / ouverture de vitrine complexe pour le personnel de conservation				changer l'éclairage qui chauffe. Peu d'empoussièrement, faire roulement vœux de baptême et pièces textile
	espace accouchement mobilier bois, textile	vitrage à mi-corps de mise à distance fermé par une serrure.	fixée au mur pour l'enseigne, mobilier posé.		bras tendu pour le public pour certains éléments / porte vitrée avec serrure pour le personnel				Poutres du plafond perte de matière sur les objets. Empoussièrement
Âges de la vie / Communion, Mariage, Conscription	salle : mobilier, armoires, souvenir de communion encadrés	pas de mise à distance pour les armoires, cadres sécurisés *			direct		non		installer filtres UV dans l'oriel et autres fenêtres
	vitrine communion, textile	vitrine	textile mannequiné, étagère d'angle accrochée, prie-Dieu posé au sol	perméable	impossible pour le public / porte vitrée avec serrure pour le personnel de conservation				effectuer roulement des textiles mais besoin de mannequinage. Mettre dispositif de protection UV. Enlever moquette au sol. Peu d'empoussièrement
	espace mariage, 1. côté repas de noce reconstitué avec table et mannequins et un 2.côté cadeau de mariage. Bois, textile, céramique	1.sur podium et barrière basse de mise à distance. / 2. vitrage	Les objets sur la table sont sécurisés par un fil de nylon transparent		bras tendu pour le public / direct pour le personnel				effectuer roulement costumes mannequinés. Empoussièrement

Salles	espaces, typologie de collections	type de protection	type d'accrochage	nature de la vitrine (étanche /perméable)	type d'accès aux objets	type d'éclairage	filtres UV oui/non	type de chauffage	Observations
Âges de la vie / Communion, Mariage, Conscription	espace conscrits / atelier fleurs artificielles	mise à distance par colombage évidé et barrière de mise à distance	sans soclage		bras tendu pour le public / direct pour le personnel				Faire le roulement des numéros de conscrits (papier) et du costume de conscrits (textile).déposer le drapeau de conscrit 1913 et conserver en réserve. Réfléchir à la pérénisation de l'exposition de l'atelier de fleurs artificielles peu mis en valeur ici. Objet dans le coffre (fleurs artificielles)
Âge de la vie / Mort	armoire, corbillard, croix de cimetière en bois et en perles, souvenirs funéraires	pas de mise à distance pour le corbillard sur podium et l'armoire	sans soclage pour corbillard. Les croix et souvenirs mortuaires sont fixés à l'aide de pattes de sécurité*		direct				dans armoire 1823 : poupées qui iront dans les réserves mutualisées. Dans armoire bastionnée 1669 : coffrets de courtoisie.
Ex-voto	salle : coffres, horloge, poêle en faïence	pas de mise à distance			direct				coffre accueillant les ex-votos grenouille est souvent touché par les visiteurs qui se penchent pour regarder les pièces. Dans coffres Epfig : étains. Les poutres du plafond font des dépôts, perte de matière sur le coffre.

Salles	espaces, typologie de collections	type de protection	type d'accrochage	nature de la vitrine (étanche /perméable)	type d'accès aux objets	type d'éclairage	filtres UV oui/non	type de chauffage	Observations
Ex-voto	Ex-voto en fer	dans caissons vitrés fixés au mur ou fixé dans le coffre ouvert	caissons avec fixation sécurisé*		impossible pour le public / complexe pour le personnel				outil nécessaire pour accéder aux objets. Peu d'empoussièrement
	Ex-voto peints	tableaux fixés au mur derrière une plaque de plexiglas de protection ou acrochés très en hauteur	fixation sécurisée, clou en L en haut et pattes vissées dans le champs du cadre en partie basse.		indirect pour le public / complexe pour le personnel				outil nécessaire
Religion catholique	salle : armoires, coffre, sculptures,poêle, boites paradis, porte d'armoire	pas de mise à distance	sculpture fixés au mur à l'arrière, boites paradis pattes de fixation sécurisées *		direct				etains dans le coffre. Enlever les rideaux noirs, poser un système anti UV. Espace très chaud en été
	vitrine catholique, céramique, métal, papier, cire, textile	vitrine	objets posés dans la vitrine ou accrochés au mur de celle-ci	perméable	porte avec serrure	LED (changé recemment)			peu d'empoussièrement
Musée Juif	1.banc de circonsision maquette synagogue, huile sur toile et art graphique encadrés et vitrines et 2. Genizah, panneau de prière, sederzwäl (cache torchon), chandelier, pupitres	accès direct , vitrines et caissons	banc sans soclage, huile sur toile et arts graphiques encadrés pattes de fixation sécurisés* /2. dans vitrine caisson, pupitres sans protection.	perméable	1. direct 2. caisson de protection accès complexe pour le personnel. Vitrines ; porte avec serrure.	et naturel			une refonte de cet espace est en réflexion.

Salles	espaces, typologie de collections	type de protection	type d'accrochage	nature de la vitrine (étanche /perméable)	type d'accès aux objets	type d'éclairage	filtres UV oui/non	type de chauffage	Observations
Religion, Protestants	Peintures Sous Verre (PSV), bois et verre peint	oeuvres fixées au mur derrière une plaque de plexiglas de protection ou acrochés très en hauteur	pattes sécurisés *		indirect pour le public / complexe pour le personnel				Roulement des PSV est nécessaire avec la même constance que pour l'art graphique. Il faut donc repenser cet espace afin de permettre une rotation plus aisée.
	Mennonites, papier textile, céramique, métal, pierre tombale en grès.	vitrine		perméable	impossible pour le public / porte à serrure pour le personnel				revoir éclairage. A proximité d'une porte très souvent ouverte donc problème de T° et HR accru. Prévoir roulement mais le fonds ménnonite est restreint. Tourner les pages des ouvrages ?
	Réforme : trois vitrines et vitrine table, papier, métal	vitrine		perméable	impossible pour le public / porte à serrure pour le personnel				revoir éclairage et contenu des vitrines. A proximité d'une porte très souvent ouverte donc problème de T° et HR accru.
	couronnes mortuaires bois, papier, métal.	sur étagère en hauteur	sans soclage		impossible sans escabeau				aucune protection contre la poussière. A proximité d'une porte très souvent ouverte donc problème de T° et HR accru.
Coursives	Oratoire juif	espace reconstitué, porte vitrée. Pas accès public.		perméable	impossible pour le public / porte à serrure pour le personnel				variations T° et HR, poussière, toiles. Faire roulement textile et papier.

Salles	espaces, typologie de collections	type de protection	type d'accrochage	nature de la vitrine (étanche /perméable)	type d'accès aux objets	type d'éclairage	filtres UV oui/non	type de chauffage	Observations
Galerie des dégorgeoirs de moulin	Dégorgoirs et coffres, bois	barrière basse de mise à distance	dégorgeoirs fixés avec pattes de fixation sécurisées *, coffre sans soclage		bras tendu pour le public / direct pour le personnel				soumis aux variations T° et HR car dans une coursive avec portes constamment ouvertes et fenêtres peu étanches. Ensemble de dégorgeoirs du fonds Forrer est exceptionnel et unique, réfléchir à son installation ailleurs ?
salle d'exposition temporaire	salle vide hors expo					store			relatif contrôle du climat si la porte est maintenue fermée.
	Stub Engwiller, espace recontitué, mobilier, peinture sous verre, textile (linge de maison), objets divers	barrière basse de mise à distance	sans soclage pour les objets. Pattes de fixation sécurisées * pour les peintures sous verre		bras tendu pour le public / direct pour le personnel de conservation	store			renforcer attache du portrait de Marguerite Haas. Veille attentive pour textile du lit.
			* = pattes de fixation sécurisées (vissées, en haut et en bas, décrochage impossible sans outil)						

4.5. DIAGNOSTIC DE CONSERVATION PRÉVENTIVE : L'ÉCLAIRAGE

	Détecteur incendie	Chauffage panneau rayonnant	chauffage au sol	Ecl reglette fluo	Rail électrique	Led	Luminaire	Spot	Halogène	Fluo	incandescence	Chauffe-eau	Remarque
Comble + 3													pas lumière / chauffage
Comble +2 A													pas lumière / chauffage
Comble +2 B													pas lumière / chauffage
Comble +2 C													pas lumière / chauffage
Comble +2 D													pas lumière / chauffage
Comble +1 A													pas lumière / chauffage
Comble +1 B													pas lumière / chauffage
Comble +1 C				2 x à remplacer			Oui						pas chauffage
Comble +1 D				7 x à remplacer	2 x à remplacer		Oui	6	oui				pas chauffage
R+3 vestiaires **dames**	1	1		1 x à remplacer			Oui						
R+3 vestiaires hommes	1	1		3 x à remplacer	1 x à remplacer		Oui	4	oui		oui		
R+3 réserve	1	1		1 x à remplacer			Oui						
R+3 entrée		1					Oui			oui			
R+3 bureau	1	1					Oui		Oui				
R+3 détente	1	1					Oui		Oui	oui		Intantané 5 litres	
R+3 débarras	1	1		1 x à remplacer			Oui						
R+3 couloir		1					Oui		Oui				
R+3 Bureau conservateur	1	1					Oui		Oui				
R+3 secrétariat	1	1		1			Oui			Oui			
R+3 bureau	2	1 accumulateur					Oui		Oui				
R+3 bureau	2	1		2			Oui			Oui			
R+3 Bains							Oui		Oui			200 litres	
R+3 WC							Oui		Oui				

	Détecteur incendie	Chauffage panneau rayonnant	chauffage au sol	Ecl reglette fluo	Rail électrique	Led	Luminaire	Spot	Halogène	Fluo	incandescence	Chauffe-eau	Remarque
R+3 pied à terre 1	1	1		1 x à remplacer			Oui			Oui			
R+3 pied à terre 2	1			1 x à remplacer			Oui			Oui			
R+3 pied à terre	1	1		1 x à remplacer			Oui			Oui			
R+3 archives	1						Oui		Oui				
R+3 cuisine	1	1					Oui		Oui				
R+2 costumes	2	1			Oui		Oui	15	Oui				
R+2 oratoire juif	1				Oui	Oui	Oui		Oui				
R+2 dégorgeoirs	3				Oui	Oui	Oui	10	Oui				
R+2 nouv/acquisitions	1				Oui		Oui	10	Oui	Oui		Intantané 5 litres	
R+2 religion	2	1			Oui	Oui	Oui	10	Oui				
R+2 saints protecteurs	1	1			Oui		Oui	5	Oui				
R+2 ex-voto	1	1			Oui		Oui	8	Oui				
R+2 culte juif	1	1			Oui		Oui	12	Oui				
R+2 artisanat	4	3			Oui		Oui	28	Oui				
R+2 mobilier	2	2			Oui		Oui	25	Oui				
R+2 bureau	1	1				Oui	Oui		Oui				
R+1 vide courette	1	1			Oui		Oui	5	Oui				
R+1 moules	3	2			Oui		Oui	15	Oui				
R+1 pharmacie	1				Oui		Oui	5	Oui				
R+1 dégorgoirs				3 x à remplacer			Oui						
R+1 religion	1	1			Oui	Oui	Oui	10	Oui				
R+1 saints protecteurs	1	1			Oui		Oui	5	Oui				
R+1 ex-voto	1	1			Oui		Oui	8	Oui				
R+1 culte juif	1	1			Oui		Oui	12	Oui				
R+1 artisanat	4	3			Oui		Oui	28	Oui				
R+1 mobilier	2	2			Oui		Oui	25	Oui				
R+1 bureau	1	1				Oui	Oui		Oui				

	Détecteur incendie	Chauffage panneau rayonnant	chauffage au sol	Ecl reglette fluo	Rail électrique	Led	Luminaire	Spot	Halogène	Fluo	incandescence	Chauffe-eau	Remarque
R+1 nouv/ acquisition	2	1			Oui		Oui	15	Oui				
RC Passage					Oui		Oui	5	Oui				
RC vestiaire	1	1		2 x à remplacer			Oui			Oui			
RC loge	1	1		1 x à remplacer			Oui			Oui			
RC atelier	1	1					Oui			Oui			
RC caisse	1	1 x ventilo convecteur				Oui	Oui	20	Oui				Fil tendu
RC Habitat	1					Oui	Oui	15	Oui				Fil tendu
RC cour					Oui		Oui	10	Oui				
RC grande cour					Oui		Oui	7	Oui				
RC toilette	1	2					Oui			Oui			
RC salle exposition	2				Oui		Oui	20	Oui				
RC salle de repos	1	2		2 x à remplacer			Oui			Oui			
RC salle d'exposition	4	3			Oui		Oui	40	Oui				
S/S	2			4 x à remplacer						Oui			
S/S vignoble	2				Oui		Oui	40	Oui				

4.6. PLAN DE GESTION DES COLLECTIONS

Étape	Objectifs	Comment ?	Qui ?	Quand ?
informatisation de l'inventaire	Disposer des données de l'inventaire dans l'outil de gestion documentaire Pouvoir faire aisément des recherches dans l'inventaire pour retrouver un objet/une œuvre Avoir une vision d'ensemble de l'état règlementaire du fonds	par registre saisie au kilomètre	interne (département de la documentation des œuvres et de la photographie) et/ou externe	3e trimestre 2021-2022
Récolement	Localiser les différents biens de la collection Avoir une connaissance de l'état physique du fonds Identifier d'éventuelles urgences en matière de conservation Regrouper les fonds par ensembles cohérents	par lieu de conservation ou d'exposition 1 ou deux campagnes annuelles	Interne (équipe + stagiaire) Si couplé à un chantier de collection possibilité d'externalisation	2022-2026
Chantier des collections	Connaître de manière fine de l'état de conservation du bien Proposer de premières interventions en matière de conservation préventive (dépoussiérage, anoxie) Améliorer le conditionnement et le rangement des collections	par typologie de collections	externalisé (pour chantiers importants) ou interne (régie des œuvres)	2020-2023 pour collections devant rejoindre le centre d'étude et de conservation des Musées 2023-2026 pour les œuvres appelées à rester dans les réserves internes du musée
Restauration	Garantir un état de conservation des	par typologie de collections	externalisé (en lien avec le	2020-2024 : collection de

	collections satisfaisant (pour les œuvres exposées) ou relativement satisfaisant (pour toutes) et stable Garantir une bonne lisibilité des œuvres exposées	(diagnostic puis chantiers de restauration pluriannuel) intervention ponctuelles pour urgence et besoin d'exposition d'une œuvre	département de la restauration des collections)	peintures sous verre 2025-2026 : collection de souvenirs sous verre
Post-récolement	Régulariser le statut des biens conservés au musée	par typologie de collections	interne	à partir de 2025
Étude scientifique et diffusion	Améliorer la connaissance du fonds et la partager Assurer la diffusion en ligne des collections	par typologie de collections Compléter de la base documentaire	interne ou externalisation pour fonds spécifiques (costumes régionaux)	à partir de 2021

5. PORTÉ À CONNAISSANCE

5.1. DIFFUSION EN LIGNE DES COLLECTIONS

Ensembles		Date prévisionnelle de versement sur POP (Plateforme Ouverte du Patrimoine) https://www.pop.culture.gouv.fr/ et sur le site des Musées de la Ville de Strasbourg
1	Images du Musée Alsacien 260 planches	2021
2	Dégorgeoirs de moulin en bois 60 dégorgeoirs	2022
6	Charles Spindler 26 aquarelles	2022
3	Judaïca (environ 1400)	2022-2023
4	Imagerie Wissembourg (environ 600)	2022-2023
5	Souhaits de baptême (environ 525)	2022-2023
7	Peintures sous Verre 150	2022-2023
8	Textile	2023-2024
9	Mobilier	2023-2024

5.2. PUBLICATIONS DU MUSÉE ALSACIEN, HORS CATALOGUES D'EXPOSITION

DATES	TITRE	COUVERTURE
2002	Le puit et la cigogne, traditions liées à la naissance dans les **familles juives et chrétiennes d'Alsace**	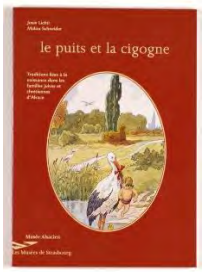
2007	Le Musée Alsacien de Strasbourg, guide des collections	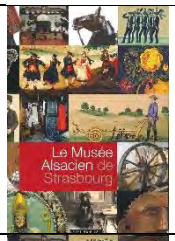
2010	The Musée Alsacien of Strasbourg	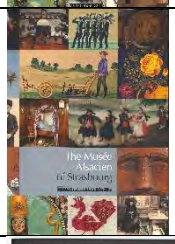
2013	Mémoires du judaïsme en Alsace, les collections du Musée Alsacien, à l'occasion du renouvellement de la signature de la convention de dépôt entre la Ville de Strasbourg et la Société d'Histoire des israélites d'Alsace et de Lorraine.	
2015	Effroyables gardiens, Figures protectrices de moulins dans le Rhin supérieur, Le Cabinet de l'Amateur, n°3	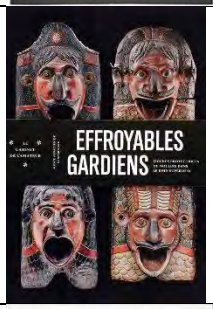
2016	Plaisir casaniers, maisons de poupées du XIXe siècle, Le Cabinet de l'Amateur n°13	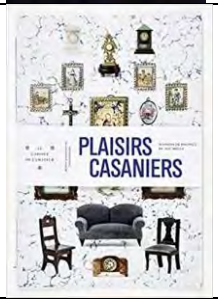

6. PUBLICS

6.1. TYPOLOGIE DES PUBLICS

Statistiques issues des données de billetterie

Nombres de visiteurs 2006 – 2019

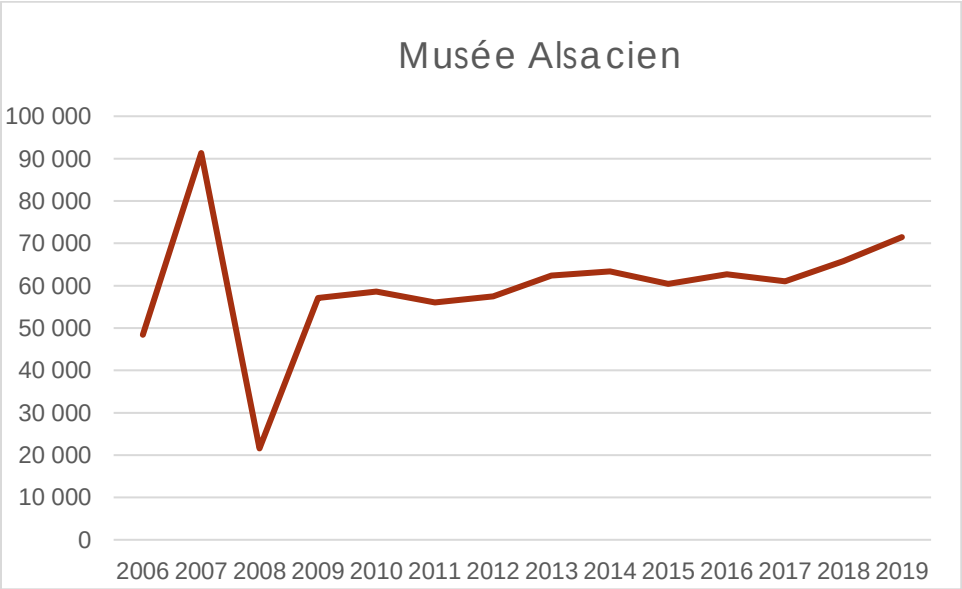

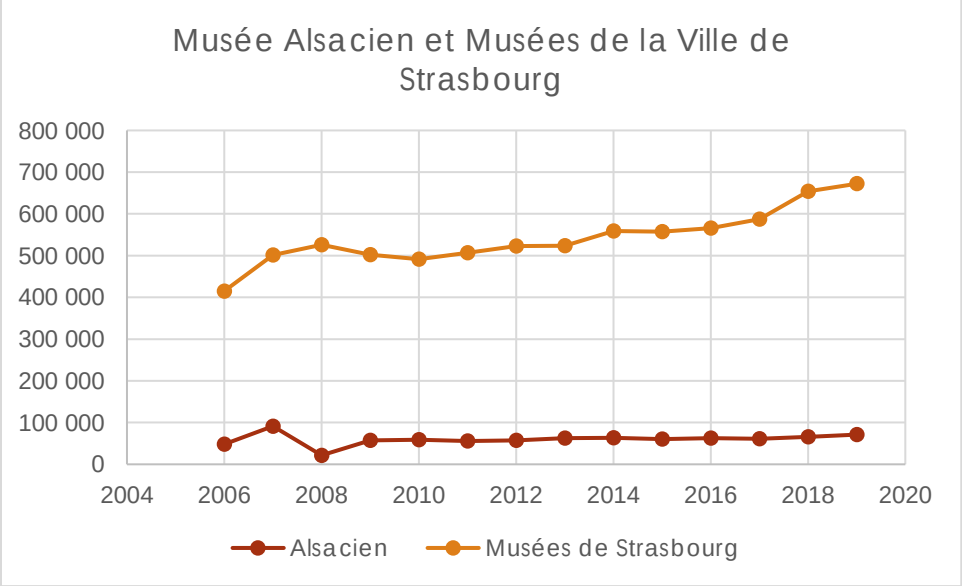

Origine des visiteurs en 2018. Données exprimées en pourcentages à partir des chiffres de fréquentation de l'année 2018

Origine visiteurs	Musée Alsacien	Musées de Strasbourg
France	59,75	67,6
Allemagne	6,5	5,3
Europe hors France et Allemagne	10,73	6,13
Afrique	0,52	0,2

Amérique du Nord	4,55	2,07
Amérique du Sud	0,74	0,34
Asie	3,48	1,4
Océanie	0,57	0,29

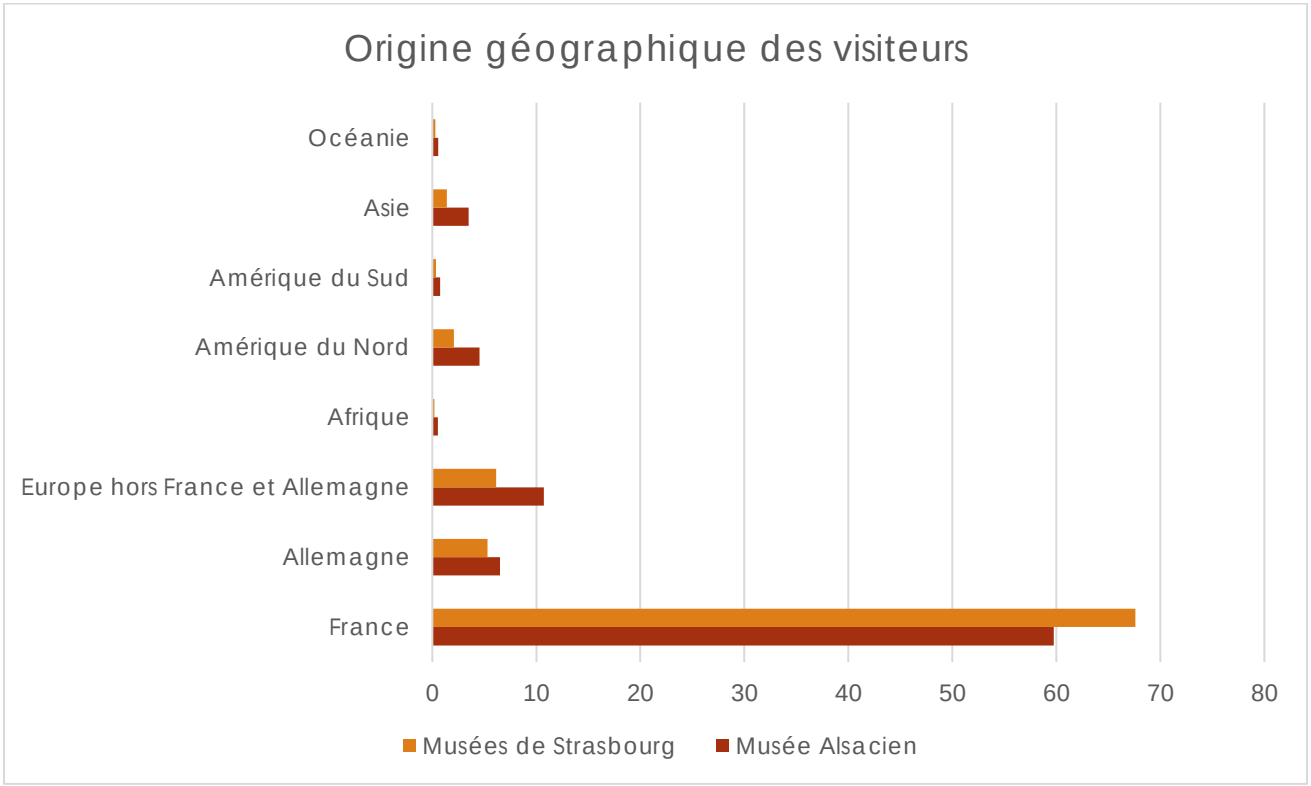

Part du public local (Alsace) 2017 – 2019 (exprimée en %)

	Public touristique		Public local (Alsace) hors scolaire et péri-scolaire		Public scolaire et périscolaire	
	Musée Alsacien	Musées de la Ville de Strasbourg	Musée Alsacien	Musées de la Ville de Strasbourg	Musée Alsacien	Musées de la Ville de Strasbourg
2017	55,7	39,2	34,1	50,4	10,2	10,4
1018	64,4	45,8	27,7	45	7,9	9,2
1019	53,8	33,5	36,9	57	9,3	9,5

<u>Publics et pratiques de visite des Musées de Strasbourg</u>

Rapport effectué par Juan J. Torreiro, Victor Lepaux et Virginie Anquetin (Université de Strasbourg, CNRS) à partir d'enquêtes et d'études menées entre 2009 et 2012. Rapport remis en 2013

Musée Alsacien :

⇨ Le second Musée de Strasbourg en nombre de visiteurs

- ⇨ Un public fortement touristique qui découvre l'existence du musée aussi souvent « par hasard » que grâce à la communication institutionnelle
- ⇨ Une augmentation importante de la fréquentation pendant la période du marché de Noël
- ⇨ Un public qui compte une part importante de visiteurs occasionnels qui fréquentent peu les musées
- ⇨ Des visites qui s'effectuent le plus souvent à plusieurs

Origine géographique du public

Âge des visiteurs

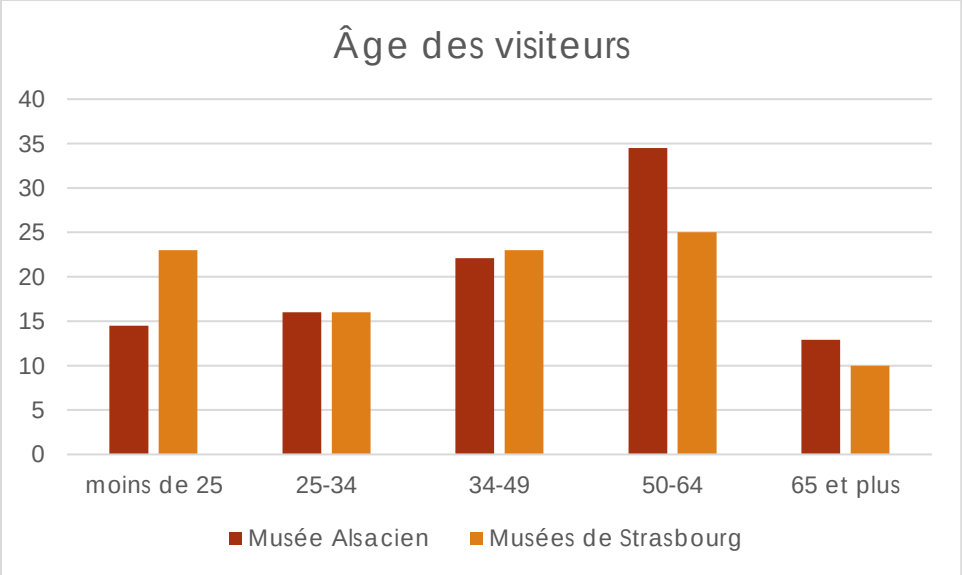

6.2. EXTRAIT DE LA SYNTHÈSE DE LA MISSION DE SERVICE CIVIQUE NOVEMBRE 2018 – JUILLET 2019

Revalorisation du Musée Alsacien par les citoyens

- Questions autour de l'image du musée : *Y êtes-vous déjà allé ? Qu'est-ce que vous avez aimé ou non ? Quel souvenir avez-vous du Musée alsacien ? Quelle image en avez-vous ?*

Synthèse des entretiens conduits auprès de 16 structures relevant du champ socio-culturel (centre socio-culturels, associations culturelles), médico-social (EHPAD) associations témoignant de la diversité culturelle et religieuse ainsi qu'auprès de trente jeunes volontaires en service civique présents à l'Eurométropole de Strasbourg en mai 2019.

Beaucoup de personnes âgées (plus de 65 ans) ou de 40-50 ans ont visité le musée une fois, il y a très longtemps, sans y être retournées. C'est un lieu où l'on emmène les enfants ou les amis qui viennent rendre visite. On y va avec les petits enfants pour leur expliquer les différences entre son temps et aujourd'hui.

Sur 120 personnes, on observe approximativement une proportion égale entre les personnes ayants visité le musée (61) et celles ne l'ayant pas visité (58).

Dans l'ensemble, c'est un musée incontournable à Strasbourg, il fait partie du patrimoine des Alsaciens et vaut la peine d'être visité. Il « rayonne » et c'est une visite intéressante pour les touristes afin de **comprendre ce qu'est l'Alsace**. Cependant, quelques personnes trouvent que le musée n'est pas tellement connu et manque de visibilité.

C'est un musée folklorique (ce qui n'attire pas forcément), de traditions populaires et bourgeoises où l'on retrouve les traditions et l'histoire de la région. Il reflète l'Alsace du passé (« plus on avance, plus on est dans le passé »), « dans la nostalgie », comme si l'on s'était « arrêté dans le temps » ou que l'on voyageait « à travers le temps ». On y trouve « beaucoup de choses » dont on a « entendu parler mais que l'on n'a pas connues » et des expositions temporaires « intéressantes ». « Il y a beaucoup de choses. Tout fait partie de l'ensemble, la langue, ce qui est écrit, expliqué. Tout va ensemble. » (Ehpad). Mais il n'y a pas de témoignages écrits ou oraux au musée, aucune expérience vécue n'est rapportée, c'est un réel manque (Ehpad).

Pour certains, cette image est « vieillotte » (« ça ne m'attire pas de voir des vieux objets ») et le musée n'est pas assez ludique, sans projections vidéos, « statique », avec « trop de choses à lire », « ce qui fatigue très vite ». Le contraire ressort également : il y a une certaine curiosité de la part des visiteurs du fait qu'il y a « beaucoup de choses à voir ». Il manque pour certains une salle de conférence et un espace pédagogique. Il manque également un bon éclairage dans la cour (« ce qui ne donne pas envie d'entrer ») et dans les salles où les textes et les objets ne sont pas assez éclairés (Volontaires).

Pour certaines catégories sociales (CSC Port du Rhin), c'est compliqué de préparer une visite au musée : cela n'intéresse pas et le mot *musée* est « tabou », il y a un véritable rejet. On imagine un lieu « poussiéreux », « vieillot », « chiant », « relou ». Il y a donc un travail en amont à faire pour expliquer le musée, le mot *alsacien* et ensuite, en post-visite, faire un bilan, un retour en photos et dessins pour exposer ce travail et donner envie aux autres (CSC Port du Rhin).

Pour d'autres, « quand tu entends « Musée alsacien » tu te demandes si tu as le droit d'y aller ou si c'est simplement réservé aux Alsaciens ? » (jeune femme née en Lorraine d'origine marocaine du CSC Montagne-Verte). Il faudrait arriver à changer cette image et à lutter contre ce rejet.

Le musée n'est « pas très interactif » et pour les personnes arrivées en Alsace dont la culture n'est pas une priorité, ce n'est pas d'emblée le musée visité, privilégiant le MAMCS (communication et nombreuses expositions), le Musée zoologique ou le Musée historique avec ses activités pour les familles. Les éducateurs qui emmènent les enfants dans les musées de la ville favorisent également le MAMCS (intérêt des enfants pour l'art), le Musée zoologique, le Jardin botanique, les Beaux-Arts et les musées régionaux (Musée du jouet, Écomusée…). Ils préfèrent faire découvrir de nouvelles choses, plus actuelles et cherchent ce qui intéresse le plus les enfants, et ce en particularité l'art. « Je n'éprouve aucune attirance pour le Musée alsacien, ni d'intérêt à le faire découvrir aux plus jeunes » (membre d'une association culturelle musulmane). Mais aussi, de façon plus générale, « j'ai moins envie d'y aller puisque je vis ici. J'irai plus tard, le musée est là et restera là » (jeune mère de famille du CSC Montagne-Verte).

Les personnes interrogées se souviennent des faire-part « somptueux », des meubles peints typiques de la campagne, des outils, des costumes, des « vieux trucs » dans la cuisine, de la reconstitution de la chambre avec le lit et du kelsch, de la salle des jeux (« particulièrement intéressant et incroyables savoir-faire ») ou de la Stùb. « C'est l'habitat que je veux voir » et il y a bien une cohérence entre l'extérieur du musée et les artefacts représentés avec ce côté labyrinthique. Les religions et les relations juif-catholiques si spécifiques à l'Alsace sont « intéressants » mais pourraient être « mieux montré et mieux expliqué » et la muséographie « non actuelle » ne fait pas rentrer le public qui garde cette image « figée » de l'Alsace. Il y a aussi un désintérêt pour ces objets du quotidien, « trop éloignés de soi et d'aujourd'hui » (femme de 35 ans originaire de Mulhouse).

Chez les cadres, il y a un intérêt flagrant pour la technique, « ils cherchent le détail et s'intéressent à tout ». C'est un public réceptif qui apprécie le Musée alsacien qui « dépeint la vie quotidienne avec ses difficultés » dans une image « déformée de l'Alsace d'aujourd'hui car reste dans le passé même si ce passé, il faut en être fier et le défendre » (membre de l'association Accueil des Villes Françaises).

Pour les jeunes publics (6-11 ans), il y une difficulté à les intéresser de prime abord et une réticence des accompagnateurs qui craignent qu'ils ne touchent à tout et qu'ils s'éparpillent dans le musée. Mais ils sont « surpris », « aiment bien » et apprécient les modes de visite avec un carnet. Lorsqu'il y a confrontation des générations, lorsque c'est raconté par le vécu, c'est plus fort et donc plus marquant pour les jeunes ; ce qui plait également aux anciens par les aspects pédagogue et souvenir (CSC Port-du-Rhin).

Le musée est qualifié de « très beau », « magnifique », « joli », « charmant », « agréable », « chaleureux », « confidentiel », « au caractère très régional », « à visiter » et qui possède une « image bucolique » qu'il faut garder. Le cadre aux « terrasses éblouissantes et fraîches en été » procure une atmosphère « incroyable » où l'on peut se sentir « chez soi » ou comme « invité chez quelqu'un ». « Le musée a une âme, il parle au cœur » (Ehpad). Ces « belles » maisons alsaciennes typiques posent cependant le problème de l'accessibilité du fait qu'il y a beaucoup d'escaliers à monter et des normes d'accès inexistantes pour les personnes à mobilité réduite (idée de « Musée transplanté » - Hors-les-murs).

(…)

De plus, certaines personnes aiment le musée tel qu'il est, ils ne souhaitent pas le voir changer car ils apprécient ce retour dans le passé, « **je n'y toucherai pas** ».

Mots-clefs : beau - charme - passé - voyage - temps - époque - vieillot - musée tabou - *one shot* - ensemble - folklore - traditions - ambiance – invitation

6.3. LABEL TOURISME ET HANDICAP - CRITÈRES CAHIER DES CHARGES « CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES »

Critères Label/ Règlementation	Description du critère	Remarques
SIGNALETIQUE		
	De manière générale, une signalétique adaptée, c'est-à-dire claire et simple, favorise une circulation sécurisée et autonome pour tous. Il convient de distinguer trois types de signalétique : - signalétique directionnelle (association texte/image avec flèche indiquant une direction) ; - signalétique de localisation (désignation d'un site, d'un local) ; - signalétique d'information (affichage des horaires, explications écrites, description sur cartels). L'association texte/image Facile A Lire et à Comprendre (FALC) est obligatoire sur toute la signalétique. Une signalisation adaptée doit être mise en place dès l'entrée du site, à proximité des places de stationnement pour le public, ainsi qu'en chaque point du cheminement accessible où un choix d'itinéraire est donné à l'usager. Les pictogrammes doivent toujours être simples et aisément compréhensibles. Si l'entrée principale du site n'est pas accessible, prévoir une signalétique visible extérieurement, fléchée, avec son interprétation en pictogramme associé, indiquant clairement le cheminement secondaire à emprunter. Utiliser pour ce faire des pictogrammes simples et aisément compréhensibles. Les panneaux d'information, les indications doivent être situés de façon homogène sur le site ou l'équipement touristique.	Voir Annexe 1, page 3
	Une bonne signalétique offre un meilleur confort visuel à tous et plus	Voir Annexe 1, page 3

R++	particulièrement aux personnes malvoyantes. Un code couleur par type de prestation aide au repérage et à la compréhension ; dans ce cas, il convient d'assurer le suivi du code couleur, celui-ci est homogène et continu sur l'ensemble du site. La signalétique présente les caractéristiques suivantes : - un contraste de couleur, entre le support de communication (panneau) et son environnement et entre les informations et son support ; - une calligraphie la plus simple possible en utilisant une police de caractères de type «Arial», «Helvética» avec des majuscules et des minuscules et respectant un interligne suffisant entre chaque ligne et sans utiliser uniquement les caractères gras ; - la signalétique doit être positionnée et orientée de façon à éviter tout éblouissement, reflet ou contrejour ; - ces informations sont concises, faciles à lire et à comprendre. La signalétique d'information est associée à un éclairage efficace, offre une distance de lecture comprise entre 5 cm et 25 cm. La taille de la signalétique de localisation ou directionnelle doit être proportionnée à la distance de visualisation et ne doit pas présenter de caractères dont la hauteur soit inférieure à 1,5 cm.	
	Il convient de délivrer un seul message à la fois pour en faciliter la compréhension et, lorsque c'est nécessaire, de hiérarchiser l'information et d'associer le texte et l'image de façon lisible. Chaque espace est nommé à l'aide d'un mot associé à un	

	pictogramme qui reflète bien l'espace. Pour le confort de tous, et en particulier celui des personnes en situation de handicap auditif, il convient de doubler les annonces sonores d'annonces visuelles.	

Voir Annexe 1 page 3

Signalétique directionnelle :

- Logo oiseau sur la signalétique, logo du MAL ?
- Ajouter un cartel « Suite de la visite » après la pharmacie vers la vitrine des gâteaux.
- Manque de signalétique directionnelle après l'oratoire du culte juif.

Signalétique d'information :

Zone d'accueil :

- A**jouter les pictogrammes handicap auditif et mental sur la porte d'entrée vitrée. Si** obtention ?
- Ajouter une signalétique pour indiquer les toilettes, les horaires et les jours **d'ouverture/fermeture du musée**
- Mettre le grand panneau informatif *« vous pouvez/merci de ne pas »* à un endroit plus visible **+ le rendre plus compréhensible pour le handicap mental (→ formulation «** merci de ne pas », pas compréhensible pour ce public).

Boutique : Affichage prix carte postale pas très visible

Musée :

- Rendre les panneaux « Attention aux marches » plus visibles tout au long du cheminement + ajouter un picto ?
- Vitrines avec cartels : indiquer le numéro de l'objet sur le cartel à côté de l'objet en question dans la vitrine pour savoir plus facilement de quoi on parle.
- Ecriture verticale à proscrire (vérifier à quel endroit précisément)

- Maquette chauffage : possibilité de la toucher ou non, si oui qui peut toucher, avec ou sans gants ? + picto non-voyant/œuvre tactile absent sur la maquette du système de chauffage

- Vitrines céramiques de Betschdorf, plan de la vitrine mal placé, numérotation des œuvres sur les cartels pas claires/compréhensibles. Céramique de Soufflenheim : idem + trop haute. Panneau explicatif céramique difficile à comprendre : « observez les différentes couleurs de fonds », signalétique trop caché, il faut se baisser pour lire une partie des explications.

- Salle des religions : signalétique à revoir + emplacement des 3 cartels du culte juif à revoir + contraste panneau Alsace à améliorer pour la rendre plus visible (salle du culte juif)

- Salle culte catholique : hauteur des cartels à revoir

- Salle Noël : cartel « Noël en mode traditionnel ou design » : pas contrasté mais typo ok.

- Panneau « sortie de secours », entre les 2 salles d'expo temporaire, au niveau de l'escalier, à mettre au niveau du haut de l'escalier, actuellement au bas de l'escalier. ?

SENSIBILISATION DU PERSONNEL		
	Il est impératif de sensibiliser le personnel à l'accueil et à l'accompagnement des clients en	Formation des agents et des gardiens

	situation de handicap, quelle que soit la spécificité de leurs besoins. Il est recommandé de désigner un référent parmi le personnel et de prévoir pour ce référent une formation minimale sur le handicap. Il assure notamment la sensibilisation des nouveaux personnels recrutés au sein de l'établissement.	
INFORMATION DU PUBLIC		
	Dans le cadre d'un renouvellement ou d'une évolution, l'établissement doit communiquer sur la marque Tourisme & Handicap en affichant le logo à l'entrée et sur tous les supports de communication, en particulier le site internet. Ce logo doit afficher clairement les pictogrammes obtenus.	<u>Amélioration possible</u> : - Si obtention Ajouter les pictogrammes des handicaps auditif et mental sur la po**rte d'entrée** - Respecter la charte graphique de la Marque Tourisme et Handicap sur les supports de communication
	Le prestataire doit s'engager à proposer par écrit les renseignements donnés oralement, même les plus anodins et si possible à les traduire en langue des signes française (LSF), ce qui rassure et conforte la personne dans sa compréhension du message.	
	Il convient d'être attentif, de s'exprimer clairement et simplement, de préférence sur le mode affirmatif, vis à vis de personnes présentant un handicap mental ou des difficultés de communication. Les documents d'accueil, rédigés en grands caractères (type Arial, corps minimum 16), doivent être proposés en version facile à lire et à comprendre (une idée par phrase et par paragraphe) en français simplifié -bannir les propositions-, (phrase composée d'un sujet, d'un verbe et d'un complément), utiliser des lettres bâton –(caractères sans sérif)-, documents accompagnés d'illustrations, ...). La mise en place d'un accompagnement ou d'une aide personnalisée pour faciliter leur choix est souhaitable.	<u>Améliorations possibles</u> : - **Sensibiliser les agents d'accueil au**x différents types de handicap - Réaliser un document informatif en FALC (Facile à Lire et à Comprendre) pour les déficients mentaux
SECURITE		
	Le personnel doit être formé à questionner la clientèle de façon non « stigmatisante » afin de	<u>Améliorations possibles</u> : - Proposer des formations aux agents **d'accueil**

	repérer les personnes ayant besoin d'être alertées et/ou aidées en cas d'évacuation d'urgence, en particulier dans les lieux d'hébergement. L'établissement doit adopter une méthode permettant d'informer son personnel de la présence des clients ayant besoin d'être alertés et/ou aidés, en particulier dans les lieux d'hébergement.	- Définir une personne référente pour **l'accessibilité au sein du musée** - Mettre le *Guide des bonnes pratiques* bien en évidence à la caisse pour que les caissières pensent à le consulter - Vérifier la fiche LSF
	Les numéros d'appel d'urgence en gros caractères doivent être mentionnés clairement au moins à un endroit du site, dont le 15 pour le SAMU, le 18 pour les Pompiers, le 112, numéro unique européen et le 114, dédié aux personnes déficientes auditives. Chaque numéro s'accompagne d'un pictogramme ou d'une image pour une bonne compréhension.	Amélioration possible : - Ajouter un panneau avec les numéros **d'urgence dans la zone d'accueil**
ACCES AU SITE ET AU CADRE BÂTI		
	Les entrées des sites doivent être facilement repérables et identifiables. En cas d'impossibilité d'accéder aux stationnements du site, la présence d'un dispositif d'appel ou, à défaut, d'un service personnalisé est impératif. Dans le cas où l'entrée principale du site n'est pas accessible, une entrée secondaire doit être signalée et ouverte à tous en permanence pendant les heures d'ouverture. Lorsque les caractéristiques du terrain ne permettent pas la réalisation d'un cheminement accessible depuis l'extérieur du terrain, un espace de stationnement adapté doit être prévu à proximité d'une entrée accessible du bâtiment et se trouve relié à celle-ci par un cheminement accessible.	Améliorations possibles : Extérieur : - Entrée du site pas assez identifiable pour les déficients mentaux **Zone d'accueil** : - **Réparer la porte d'entrée vitrée qui** donne sur les caisses, car une des portes **est condamnée en cours D'après E.** Decoupigny.
CHEMINEMENT EXTERIEUR DANS L'ENCEINTE DU SITE		
	Le ou les cheminement(s) extérieur(s) accessible(s) doit/doivent être clairement signalé(s) dès l'entrée sur le site. Un éclairage suffisant et adapté est nécessaire.	

R++	Toute rupture de niveau ou escalier doit bénéficier d'un éclairage suffisant.	Revoir l'éclairage sur l'ensemble du parcours pour bien identifier les ruptures de niveaux/marches.
R+	Un garde-corps préhensible (ou main courante) est exigé en présence de toute rupture de niveau (ponctuelle) de plus 0,40 m sur l'ensemble du cheminement.	/!\ Rambarde/barrière pour sortir de la Stub pas verrouillée, risque de chute dans l'escalier si on s'appuie dessus pour descendre les marches.
R++	Sur les ruptures de niveau inférieures à 0,40 m, un chasse-roue est obligatoire en l'absence de garde-corps. Lorsque le cheminement accessible est bordé à une distance inférieure à 0,90 m par une rupture de niveau vers le bas d'une hauteur de plus de 0,25 m, un dispositif de protection est implanté afin d'alerter les personnes du risque de chute. Le chasse-roue est obligatoire sur toute pente et quelle que soit la hauteur de la rupture de niveau, dès lors qu'il existe un espace horizontal de plus de 2 cm entre le bord de la pente et le garde-corps.	
R+	Les portes dont la partie vitrée représente plus de 75% de la surface de celle-ci doivent comporter des éléments de repérage à l'extérieur et l'intérieur, à deux hauteurs différentes (1,10 m et 1,60 m), repérables de jour comme de nuit. Les portes dont la surface vitrée représente moins de 75 % de la surface de celle-ci doivent comporter au moins un élément de repérage si les montants et soubassements ne présentent pas un contraste suffisant.	<u>Améliorations possibles</u> : - **Rendre la porte d'entrée vitrée plus** identifiable et repérable - Rendre la barrière vitrée PMR, au niveau **du tourniquet d'entrée, plus repérable**
ZONE D'ACCUEIL		
CHEMINEMENTS INTERIEURS		
R+	Les principaux éléments structurants du cheminement doivent être repérables par les personnes ayant une déficience visuelle. D'une manière générale, il convient de neutraliser dans tout le cadre bâti les obstacles à hauteur de visage, situés à moins de 2,20 m du sol et de les signaler avec un ou deux dispositifs selon la hauteur libre sous l'obstacle. De même, les	Salle agriculture et artisanat : panneau « Les marcaires » suspendu au niveau de la tête du visiteur.

	obstacles en saillie, à partir de 0,15 m et les volumes sous escaliers doivent être signalés et neutralisés. Les obstacles présents au sol doivent être signalés et contrastés.	
PAROIS DES CHEMINEMENTS INTERIEURS		
R+	Les parois installées le long des cheminements intérieurs des ERP et BHC dont la partie vitrée représente plus de 75% de leur surface doivent comporter des éléments de repérage à des hauteurs différentes.	<u>Amélioration possible</u> : - Ajouter des éléments de repérage sur les surfaces des vitrines du musée - Vitrine maquette ferme (rez-de-chaussée) pas d'éléments de repérage. - Vitrines « accouchée » à rendre plus visibles, ajouter des éléments de repérage - Salle des costumes : éléments de marquage à ajouter aux vitrines
PORTES INTERIEURES		
R+	Dans les bâtiments neufs, un espace de manœuvre de porte est requis pour accéder aux locaux adaptés. Sa longueur minimale est d'au moins 1,70 m si la porte s'ouvre en poussant et d'au moins 2,20 m si elle s'ouvre en tirant. Les poignées de portes doivent être facilement préhensibles et manœuvrables en position « debout » comme « assis ». La forme en bec-de-cane, dite poignée béquille, est recommandée.	<u>Salle des costumes</u> : porte difficile à ouvrir <u>Stub</u> : Poignée pas facilement préhensible pour les déficients mentaux.
ESCALIERS INTERIEURS		
R++	Un éclairage renforcé doit permettre de localiser la première marche à la descente lorsque l'éclairage général en amont de l'escalier est jugé insuffisant. Un éclairage homogène doit être proposé sur toute la longueur de l'escalier, évitant sur les marches des zones masquées ou éblouissantes. Pour une marche isolée ou un escalier, les aménagements suivants permettent un déplacement sécurisé, notamment pour les personnes déficientes visuelles : - une bande d'éveil de vigilance, contrastée et en relief positif, placée à 0,50 m du nez de la première marche en haut de	- Repeindre les bandes contrastées sur les nez de marche dans l'ensemble du musée.

	l'escalier et sur chaque palier intermédiaire. Pour une implantation plus efficace, permettant à une personne aveugle ou malvoyante de détecter cet éveil à la vigilance, cette distance peut être réduite à un giron de la marche de l'escalier. Par rapport à la zone de danger, cette distance correspond au pas de freinage ; - tous les nez des marches sont contrastés sur au moins 3 cm en horizontal et non glissants ; - la première et la dernière contremarche sont de couleur contrastée par rapport à la couleur des autres contremarches.	
ECLAIRAGE DANS LES PARTIES COMMUNES		
R+	La qualité de l'éclairage, artificiel ou naturel, des circulations intérieures et extérieures doit être telle que l'ensemble du cheminement est traité sans créer de gêne visuelle. Les parties du cheminement (escaliers, plans inclinés et toute rupture de niveau) qui peuvent être source de perte d'équilibre pour les personnes handicapées, les dispositifs d'accès et les informations fournies par la signalétique, font l'objet d'une qualité d'éclairage renforcée.	<u>Amélioration possible</u> : - Boutique : atténuer la lumière du néon de la boutique (près des fenêtres de la cour), elle peut être un peu trop agressive pour les déficients psys - Manque d'éclairage cartel « circoncision » - Problème d'éclairage « conscrit » : contre-jour + éblouissement - Cuisine : Manque d'éclairage sur les cartels - Salle du culte catholique : manque d'éclairage sur les cartels + œuvres
SANITAIRES COLLECTIFS		
R++	Les sanitaires et les douches collectifs doivent disposer d'une <u>alarme visuelle</u> (sous réserve des dispositions traitées au point 1.6 - La sécurité). Le pictogramme de l'oreille barrée doit être apposé sur les portes des sanitaires et des douches où le signal visuel est installé ou perceptible.	<u>Amélioration possible</u> : - Installer des alarmes incendie visuelles dans les toilettes
TOILETTES		
R++	Le système d'ouverture et de fermeture doit être simple d'utilisation.	Loquets à remplacer

Niveau **d'importance**	Description du critère	Remarque
SENSIBILISATION DU PERSONNEL		
Recommandation	Il est recommandé que l'établissement ait un groupe de référence impliquant l'ensemble des personnels et des représentants d'associations des personnes handicapées pour la conception et la réalisation de tout projet.	Isabelle Bulle A prévoir 2 réunions avec le personnel de 8h 30 à 10h 30
R+	L'établissement doit comprendre au sein de son établissement au moins un référent accessibilité, collaborateur <u>permanent</u> dédié, dont la fiche de poste stipule une activité ou une mission concernant l'accueil et l'accessibilité culturelle des publics en situation de handicap. Il doit être en mesure de : - Justifier de sa compétence pour le public et les prescripteurs de visite ou relais d'information - Informer sur l'offre et son niveau d'accessibilité sans oublier le cadre bâti - Identifier les besoins spécifiques d'un visiteur et de l'orienter vers l'offre la plus adaptée Le référent doit également avoir connaissance du champ du handicap, des relais et de la réglementation ERP en matière d'accessibilité et des dispositions en matière d'évacuation de ces publics.	Isabelle Bulle référente mais chaque relais doit avoir les bonnes pratiques (à affirmer), être au point sur les **préconisations, l'accueil…**
	Sensibiliser le personnel en contact avec le public, notamment les personnes en charges de l'accueil, de la surveillance et de la maintenance, aux spécificités des besoins des personnes en situation de handicap.	
R+	Les agents de service en contact avec le public, relevant d'un prestataire extérieur, doivent également bénéficier d'une sensibilisation à l'accueil des personnes en situation de handicap ou d'une formation dédiée.	

R+	Une formation est obligatoire pour toute personne en charge de médiation culturelle auprès du public handicapé (conférenciers, guides, animateurs). La preuve de la formation est apportée sous **forme d'attestation ou par une déclaration sur l'honneur de la p**ersonne **en charge de médiation, attestant qu'elle** a développé par elle-même des	<u>Amélioration possible :</u> - Former les médiateurs vacataires aux différentes familles de handicap

	compétences pour le domaine de médiation concerné.	

Niveau **d'importance**	Description du critère	Remarque
	ACCUEIL DU PUBLIC	
R+	Un plan fixe ou mobile (dépliant) décrivant de façon adaptée le parcours et tous les services doit être remis à **l'accueil.** Docs rédigés en grands caractères, version FALC.	Améliorations possibles : - Réaliser un dépliant informatif en FALC - Réaliser un plan du musée Proposition : plan sous forme de maquette ouverte du même type que la maquette du système de chauffage au 1er étage, ou plan dessiné même type / plan maison de poupée
R+	Les infos concernant les outils disponibles **afin de faciliter le confort d'usage et d'aide à la visite doivent être visibles, lisibles à l'accueil et le personnel en capacité de le proposer ou d'indiquer** leur existence spontanément ainsi que leur fonctionnement.	Améliorations possibles : - Mettre les sacoches pour handicaps auditif et visuel plus en évidence, plus visibles - Faire un rappel des outils au personnel (2 sacoches (1 auditive + 1 visuelle) ; guide des bonnes pratiques ; chaises pliantes)

Niveau **d'importance**	Description du critère	Remarque
	INFORMATION DU PUBLIC	

	DOCUMENTS DE SUIVI DES VISITES	
	Si des documents sont à disposition des visiteurs, ces supports doivent être accessibles à toutes les familles de handicap. Ces documents, rédigés en grands caractères, doivent être proposés en version facile à lire et à comprendre. Si des documents sont remis aux visiteurs, ces supports doivent être accessibles à toutes les familles de handicap + FALC.	Amélioration possible : - Proposer des documents de visite en FALC (Facile à Lire et à Comprendre) et en grands caractères Revoir le guide « Musée Alsacien quelques clés pour la visite » (dispo en FR, ANG, ALLD et chinois) : à faire en FALC, typo plus grande, vérifier si le plan est toujours d'actualité car le plan a été refait (cf guide pour les non-voyants).

Aides recommandées/indispensables par types de handicap :

Auditif :

Tablette avec LSF intégré	- Indispensable pour les structures offrant des visites guidées - Recommandé pour les autres structures	Ce matériel, qui s'est banalisé, évite aux structures de mettre à disposition du personnel qualifié en LSF et permet à l'ensemble du public déficient auditif d'avoir accès à une visite guidée. Il n'exclut pas les difficultés de compréhension liées aux "questions-réponses" d'un groupe, mais permet tout de même un vrai bénéfice de compensation.	NON
Tablette avec sous-titrage intégré	- Indispensable	Concernant les supports de visite, un document papier peut suffire dans un certain nombre de cas Par contre, dès lors qu'un site propose des supports vidéos ou films, il est impératif que ces supports soient sous-titrés.	A faire Retranscription de la vidéo sur la céramique

Mental :

Plans adaptés	- Indispensable	Une maquette du site peut compléter le plan adapté.	NON Maquette en maison de poupée
Documentation en facile à lire et à comprendre avec illustrations simples	- Indispensable	L'usage du français simplifié est obligatoire (une idée par phrase, une phrase = un sujet + un verbe + un complément) ainsi que l'illustration. L'usage de la méthode FALC (Facile à Lire et à Comprendre) est vivement recommandé. Cette formule nécessite le partenariat avec des personnes en situation de handicap intellectuel qui valident le choix des mots et des illustrations.	Pas de FALC
Maquettes tactiles	- Recommandé		Maquette du chauffage peu t-on la toucher ?
Outils de médiation diversifiés et complémentaires (approches tactiles, faisant appel aux 5 sens, au quotidien **etc…)**	- Recommandé	Il est souhaité qu'au moins un de ces outils soit proposé.	

Audio-guide avec un contenu simplifié	- Recommandé		
Vidéos	- Recommandé	Les outils virtuels (photos, vidéos, films…) aident aux explications.	Vidéo sur la céramique
Bornes numériques faciles **d'utilisation** avec disposition	- Recommandé		Table tactile avec images d'archives

Moteur :

Chaises pliantes portatives ou canne-siège à disposition	- Indispensable	Ces aides sont obligatoires en l'absence d'assises fixes dans les salles. Le nombre mis à disposition est fonction du nombre de visiteurs.	Mettre les chaises pliantes en libre-service
Fauteuil roulant à disposition	- Indispensable	Ces aides sont obligatoires en fonction de la configuration des lieux et de la distance à parcourir. Le nombre mis à disposition est fonction du nombre de visiteurs.	NON
Cartels	- Indispensable	Attention à l'emplacement des cartels avec approche et espace d'usage pour une bonne lecture. Dans le cas de remise de supports papier à lire, choisir un format facile à poser sur les genoux pendant la manipulation du fauteuil sur le cheminement.	

Visuel :

Audio-guide avec audiodescription	- Indispensable	Cet équipement est obligatoire lorsque seules des visites libres sont proposées.	Parcours pour mal et non-voyants avec thermogonflés et livret pour les accompagnateurs (sacoches) Audioguide : l'ordre des numéros de l'audioguide ne se suit pas (ex sacoche non-voyant : touche

			81 puis touche 70 → ordre pas logique).
Sièges ou bancs de repos à intervalle régulier	- Indispensable	Aux moins 2 assises par salle.	Sièges pliants
Plans – objets – tableaux – maquettes tactiles	- Indispensable	Présence de pièces tactiles (spécialement pour les œuvres majeures).	Thermogonflés
Repérage de **l'entrée**	- Recommandé	Il serait très utile de repérer l'entrée du musée, par un système audio (balise).	NON mais descriptif d'accès pour les NV sur le site
Plan du musée ou des salles en thermoformé – relief (ou équivalent)	- Indispensable en fonction de la configuration des lieux	Celui-ci devra stipuler le numéro soit de l'objet ou du tableau, en braille et grands caractères contrastés, ce qui permettra à la personne déficiente visuelle de déclencher le bon numéro sur l'audio guide. Sur ce plan, l'ensemble des outils d'aide au déplacement doit être perceptible (bande de guidage…).	NON Guide accompagnateur pour la déambulation qui permet de découvrir les œuvres
Repérage des numéros affichés sur les murs	- Indispensable	Ecrits en gros caractères et contrastés.	
Documentation en braille sur les contenus principaux de la visite	- Indispensable	Au moins un exemplaire proposé en l'absence d'audio-guide.	Braille dans le livret des thermogonflés ?
Documentation en gros caractères sur les contenus principaux de la visite	- Indispensable	Au moins un exemplaire proposé en l'absence d'audio-guide.	NON pcq audioguide
Loupes, moléculaires, outils **d'agrandissement**	- Indispensable		Loupe électronique ?
Loupe électronique	- Recommandé	Cet outil peut être indispensable dans le cas de musée présentant des documents anciens, des miniatures…	Normalement 1 d'après le tableau Excel récapitulatif
Cartels fixes écrits en braille	- Recommandé	Les cartels en braille doivent être disposés de façon à ce que le visiteur brailliste puisse lire facilement (inclinaison du support).	NON
Application téléchargeable	- Recommandé		NON

Récapitulatif et autres points à souligner :

Pas dans les critères :

Boutique : Hiérarchisation des éléments : confusion pour un déficient mental qui ne fera pas **la différence entre une brochure qu'il pourra prendre gratuitement et une carte postale qu'il devra payer → bien séparer les deux. Ex** : Livre « **Cabinet de l'amateur** » à mettre à côté des autres livres à acheter. Actuellement, au-dessus des brochures gratuites.

/!\ Chasse pigeon à côté de la pharmacie → très dangereux pour tout public (risque de s'empaler dessus).

/!\ Oratoire du culte juif : fientes de pigeon dans la cheminée + chasse-pigeon très dangereux (risque de s'empaler).

Mise à distance :

- Stub **d'Ammerschwihr** : barrière en métal un peu trop basse, peut faire perdre l'équilibre, n'empêche pas le passage vers les meubles. Amélioration possible : relever la barrière au niveau de la hanche et repeindre en une couleur plus contrastée (ex : beige, blanc cassé, gris ?). Pour NV bande rugueuse, chasse roue.

- Salle des céramiques : installation en bois pour faire poterie : envie de s'assoir dessus → mettre une barrière de mise à distance. A-t-on le droit de s'assoir.

- Petite marche au niveau du corbillard : le visiteur a-t-il le droit de marcher dessus? Si non, mettre une barrière de mise à distance.

- Dégorgeoirs : Barrière de mise à distance trop basse, amélioration possible : remonter les barrières au niveau de la hanche.

- Salle des costumes : barrière en métal devant costume, trop basse, peut être facilement enjambé par les déficients mentaux.

- Stub → système de mise à distance : rester sur l'idée de la corde mais la tendre un peu plus + rajouter une 2ème corde un peu plus basse.

- Cave : barrière en métal ne tient pas bien + revoir la hauteur car peut être facilement enjambée par les déficients mentaux.

- Presse à raisin : risque de passage d'enfants en dessous, mettre une barrière.

7. OFFRE DE VISITE

7.1. EXPOSITIONS TEMPORAIRES DU MUSÉE ALSACIEN

DATES	TITRE	visuel	publication	commentaires
26 novembre 2021 – 23 mai 2022	1909. **L'ALsasce à Nancy.L'invention du folklore**		Catalogue Livret visite jeune public	Partenariat avec le Palais des Ducs de Lorraine – Musée lorrain
30 octobre 2020- 08 février 2021	Fantasmagories. Les lanternes de peur entre science et croyance		Catalogue Petit journal	
Mai/juin 2020-aout 2020 ?	Inside Out, hommage à Tomi Ungerer, Tomi Ungerer et **l'Alsace**		Petit Journal	Dans le cadre des Rencontres de l'Illustration de Strasbourg
9 mai – 12 août 2019	Babel Stùb. Ma culture, ta culture, notre culture		Petit journal	Exposition participative en partenariat avec le Conseil des Résidents Etrangers de Strasbourg
13 septembre – 15 octobre 2018	Douleurs et démences dans les tranchées			Exposition organisée dans le cadre du Festival européen du Film fantastique de Strasbourg
17mai - 27 août 2018	**Costumes d'Alsace, étoffe d'un monde**		Petit journal	
18 octobre 2017 - 1er janvier 2018	Àbgeknìpst! Clic-clac !, images du Musée Alsacien avant/après (1904/2017)			

13 septembre – 9 octobre 2017	Hervé Bohnert, Cauchemars du passé		Catalogue (édité en 2018)	Exposition organisée dans le cadre du Festival européen du Film fantastique de Strasbourg
11 mai – 28 août 2017	Vies protestantes. Le mot et **l'image**		Petit journal	
Du 15 octobre 2016 - 24 février 2017 / Itinérance au MAHJ Paris 29 juin 2017 **–** 28 janvier 2018	Héritage inespéré : objets **cachés au cœur des** synagogues		Catalogue d'exposition Petit journal	
30 janvier – 1er juin 2015	**"Germain Muller…enfin redde m'r devun** ! Enfin parlons-en !" **L'Alsace dans le miroir** satirique du Barabli		Petit journal	
15 mai – 20 octobre 2014	Réminiscences. Design / Alsace / Tradition		Petit journal	
2010	Des mondes de papier, **l'imagerie populaire de** Wissembourg			
26 novembre 2004 – 7 mars 2005	Broder **sans compter L'art de** la broderie en Alsace du XVIe au XXe siècle. A la galerie Heitz			

16 mai – 19 août 2002	Le mont Saint-Odile, haut lieu **de l'Alsace. Archéologie**, histoire, tradition		Catalogue d'exposition Petit journal	Exposition conçue en partenariat avec le Musée Archéologique
9 septembre – 26 novembre 1989	Cathédrale à tout prix. La cathédrale de Strasbourg. **Histoire et image d'un mythe.**		Catalogue d'exposition	
17 décembre 1988 – 27 février 1989	42 Johr « Barabli ». Histoire **d'un** cabaret alsacien		Catalogue d'exposition	
6 novembre 1987 – 10 janvier 1988	Lesmarcaires **– D'alker.** Eleveurs et fromagers des Hates-Vosges		Catalogue brochure	
15 décembre 1984 – 3 février 1985	Paul Beyer, potier (1873-1945)		brochure	
29 mai – 25 novembre 1984	Faïences populaires lorraines en usage en Alsace		catalogue	
21 mai 1983 – 8 janvier 1984	**Le Poisson dans l'art et les traditions populaires d'Alsace**		catalogue	
19 mai 1982 – 9 janvier 1983	Gâteaux et pâtisseries **d'Alsace. Moules et** formes		catalogue	
17 octobre 1981 – 3 janvier 1982	Images votives de pèlerinage. Thierenbach, Oberhaslach		Catalogue	
1979-1980	**Costumes d'Alsace. Matières travaux d'aiguille**		catalogue	
16 décembre 1978 – 22 avril 1979	**Peintures sous verre d'Alsace**		catalogue	
Juin – septembre 1978	**Grès traditionnels d'Alsace et d'ailleurs**		catalogue	
11 mars – 9 avril 1978	Hommage à Henri Loux (1873-1907)		brochure	
17 décembre 1977 – 5 février 1978	Images de Noël		Catalogue	
8 mai – 2 octobre 1977	Coutumes et rites de protection en Alsace		catalogue	
19 décembre 1976 – 20 février 1977	**Jeux et jouets d'autrefois en** Alsace		catalogue	
15 juillet – 15 septembre 1976	Outillage et instruments de travail dans la tradition rurale et artisanale en Alsace			Exposition présentée à la galerie Landwerlin, Strasbourg
15 avril – 3 octobre 1976	**Le cœur dans l'art populaire d'Alsace**		Catalogue d'exposition	
1er juin – 14 septembre 1975	**Trésors d'art populaire** alsacien		catalogue	
27 juin – 30 juillet 1974	Le vignoble et le travail du vigneron en Alsace			Exposition présentée à la galerie Landwerlin, Strasbourg
8 février – 1er avril 1973	Céramiques populaires alsaciennes		catalogue	
16 décembre 1970 – 31 janvier 1971	Crèches anciennes et sujets de Noël		brochure	

7.2. OFFRES DE VISITES ET ÉVÉNEMENTS

Offre actuelle pour le public individuel

Rendez-vous

- Visites commentées générales ou thématiques
- Visites commentées en allemand et en alsacien
- Propositions familles : ateliers ouverts, visites contées
- Rendez-vous : concerts, spectacle, démonstrations, rencontres
- Propositions public empêché : fléchage de propositions en fonction du type de handicap, visite interprétée LSF

Événements

- Nuit des musées : concerts, démonstrations,…
- Journées du patrimoine : visites, ateliers, petites animation,…
- Entre un et deux événements de type immersif : jeu de rôle, spectacle immersif,…
- Grüselnàcht – nuit de l'horreur
- Journée famille « Noël au Musée Alsacien »

Offre actuelle pour les groupes

Visites à la carte

- Demandes spécifiques d'enseignants ou d'autres responsables de groupes
- Public FLE ou en insertion
- Projets en partenariat
- Public empêché : handicap mental, visuel et auditif

Visites au catalogue (scolaires, centres de loisirs, structures médico-sociales,…)

HOPSASSA ! – Durée 1h

Possible également en alsacien.

Une initiation tout en douceur aux collections du musée et à la culture orale d'Alsace : petites histoires, comptines et chansons traditionnelles.

UN CONTE AU MUSÉE ALSACIEN – À partir de 4 ans – Durée 1h

« Un gâteau pour Käthel » / Proposé aussi en bilingue alsacien-français : *E Kueche fers Käthel.*

Pénétrer, à la suite des chats et des souris, dans un intérieur alsacien d'autrefois et aller à la rencontre des objets du quotidien.

HABITER UNE MAISON ALSACIENNE

Proposé aussi en bilingue alsacien-français : *Ùffem Bürehoft* et en allemand : *Auf dem Bauernhof.*

À la découverte d'une maison paysanne, des matériaux, décors et de la vie quotidienne aux XVIIIe et XIXe siècles en Alsace.

BIENVENUE AU MUSÉE

Visite du musée pour découvrir ses œuvres majeures.

Proposé aussi en allemand : *Willkommen im Museum*.

DU BERCEAU À LA TOMBRE : LES GRANDES ÉTAPES DE LA VIE D'UN ALSACIEN AU 19E SIÈCLE
Rites de passage et religions dans l'Alsace d'autrefois.

CONTES ET TRADITIONS DE NOËL – UNIQUEMENT DURANT LA PÉRIODE DE NOËL
Conditions spécifiques, groupe divisé en deux
Proposé aussi en bilingue alsacien-français : *Wihnàchtsmarle*.

QUAND ŒUFS ET LAPINS JOUENT À CACHE-CACHE – uniquement durant la période de Pâques
Proposé aussi en bilingue alsacien-français : *Wànn Haasle ùn Ëier Versteckles spìele*.

Parcours conté sur les traditions de Pâques en Alsace.

APPRENTIS FANTASMAGORES (titre provisoire) – en lien avec l'exposition *Fantasmagories*

05.11.2020-01.02.2021

Durée : 2h
Conditions spécifiques, groupe divisé en deux
Mettre en scène une véritable fantasmagorie et comprendre les technologies de l'époque à l'aide de celles d'aujourd'hui.

IDENTITÉ, STÉRÉOTYPE, SOUVENIR (titre provisoire) – en lien avec l'exposition *1909. Un village alsacien à Nancy*

Automne 2021

À partir de l'exemple de l'Exposition de l'Est de la France en 1909, comprendre les mécanismes de construction d'une identité, entre ethnographie et politique.

<u>Offres de visite par catégorie de publics</u>

Offre permanente

Public	Hopsassa !	Un conte au Musée Alsacien	Habiter une maison Alsacienne	Bienvenue au Musée	Du berceau à la tombe
3- 5 ans	X	X			
6 – 8 ans		X	X		
9 – 10 ans			X		
11 – 14 ans			X	X	X
15 ans et plus				X	X

Offres liées à des périodes de fêtes ou à une exposition

Public	Contes et traditions de Noël	Quand œufs et lapins jouent à cache-cache	Apprentis fantasmagores	Identité stéréotypes et souvenirs	
3 – 5 ans					

6 – 8 ans	X	X			
9 – 10 ans	X	X			
11 – 14 ans			X	X	
15 ans et plus			X	X	

Projets spécifiques

Des projets avec une école, un groupe d'apprenants FLE, un club de séniors ou toute autre structure, peuvent être menés. Leur nombre est forcément limité au vu des moyens humains disponibles. Ils peuvent ou non s'inscrire dans des dispositifs plus larges, comme "La classe / l'œuvre" ou le programme FRAME "des maux, des musées, des mots".

Quelques exemples :

- Babel Fustel : amorçage en 2020
- 2 Visites virtuelles en hors-les-murs (conférence) pour des clubs de séniors (2019)
- travail sur les dégorgeoirs de moulin et la violence avec une classe de 6e (2018)
- la classe / l'œuvre sur les verrous de fût (2017)

PISTES DE NOUVELLES THEMATIQUES – NOUVEAU PSC

- rapports femmes-hommes / famille
- identités, langues, communautés
- Peurs, protections, légendes et mentalités
- Visite spécifique fléchée pour le public FLE (actuellement : visite « Bienvenue » ou visite à la carte)

7.3. CHIFFRES DE VENTE DE LA BOUTIQUE DU MUSÉE

ANNEES	RECETTES GLOBALES VENTES D'ARTICLES MUSEE ALSACIEN		
	CATALOGUES	PRODUITS DERIVES	TOTAUX PAR ANNEE
2007	13 550,96	19 563,95	33 114,91
2008	4 860,89	9 058,88	13 919,77
2009	9 593,27	20 573,56	30 166,83
2010	10 163,64	21 146,83	31 310,47
2011	8 877,05	18 380,37	27 257,42
2012	7 471,84	19 991,02	27 462,86
2013	9 762,25	26 292,45	36 054,70
2014	9 089,98	25 860,62	34 950,60
2015	12 328,58	25 029,65	37 358,23
2016	13 621,35	22 777,33	36 398,68
2017	10 909,92	21 735,80	32 645,72
2018	11 255,49	18 043,51	29 299,00
2019	11 075,64	16 184,89	27 260,53
TOTAUX	132 560,86	264 638,86	397 199,72
pourcentages	33,37%	66,63%	100,00%

Nb : en 2008, fermeture partielle du musée.

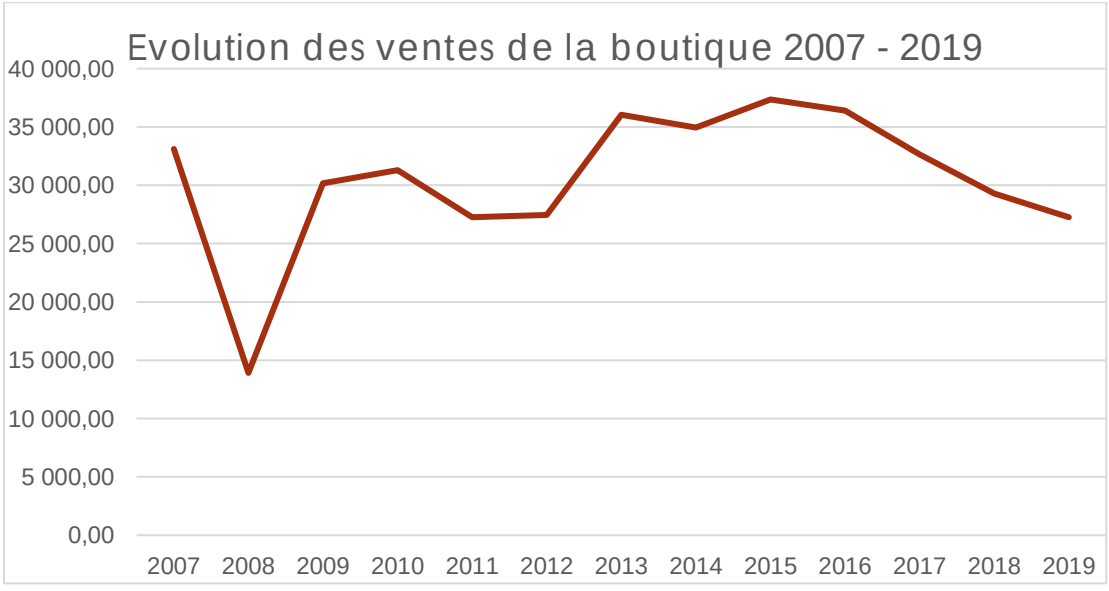

8. RESSOURCES HUMAINES ET MANAGEMENT

8.1. ORGANIGRAMME DES MUSÉES DE LA VILLE DE STRASBOURG

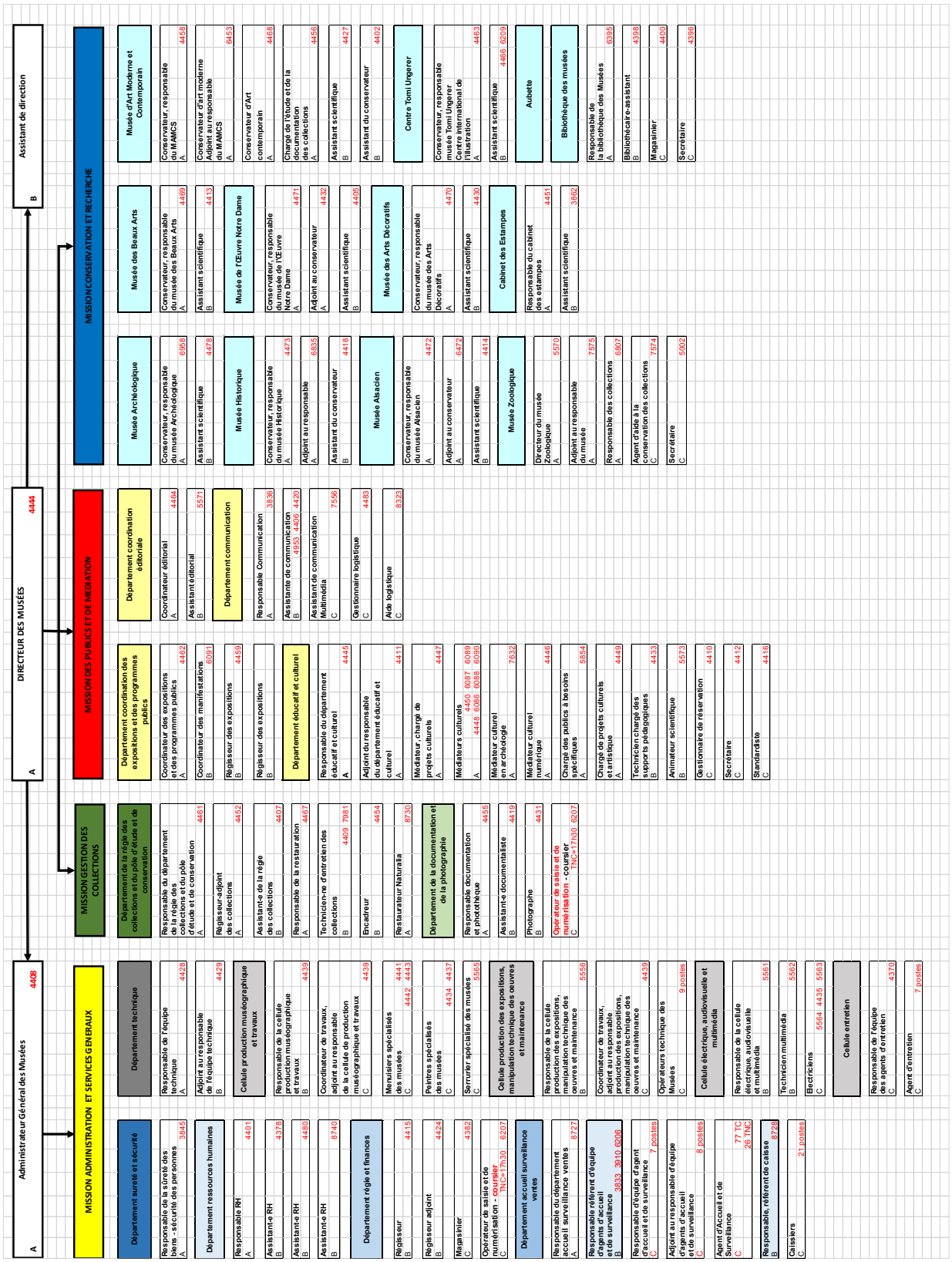

8.2. RÉPARTITION ET ORGANISATION DES AGENTS AFFECTÉS AU MUSÉE ALSACIEN.

État au 31 décembre 2018			
Domaine	Poste/cadre emploi	Statut/rattachement hiérarchique	Missions
Conservation	Chef(fe) d'établissement / conservateur ou conservateur en chef du patrimoine (1 ETP)	Interne / Directeur des Musées	- Direction établissement - Définition et mise en œuvre de la politique scientifique, culturelle et stratégique de l'établissement - Enrichissement et étude des collections - Programmation des expositions - Commissariat d'expositions - Partenariats - Management d'équipe - conservation préventive
	Adjoint en charge des expositions /Attaché de conservation du patrimoine (1 ETP)	Interne /Chef(fe) d'établissement	- Gestion du bâtiment (en lien avec le service technique) - Suivi des expositions (scénographie, budget) - Commissariat d'expositions - Suivi de la programmation événementielle - conservation préventive
	Chargé(e) de l'inventaire et du récolement/ assistant de conservation du patrimoine (1 ETP)	Interne /Chef(fe) d'établissement	- Conduite des opérations d'inventaire et de récolement - secrétariat
Médiation	Médiateur référente / attaché de conservation du patrimoine (1 ETP)	Interne / Responsable Département Éducatif et Culturel, mais doté également de missions transversales à l'échelle du réseau des musées Relève du service éducatif et culturel	- Mise en œuvre de la politique des publics du Musée en lien avec la conservatrice - Conception et animation de visites - Conception de supports de visites et d'outil de médiation - Participation aux projets d'exposition et à la programmation événementielle du musée - Encadrement des guides vacataires - Missions transversales : référent pour le bilinguisme et le public sénior pour l'ensemble des Musées de Strasbourg
	Guides-conférencières (0,2 ETP)	Vacations / Médiateur référent	- Préparation et animation de visites et ateliers
Accueil	Agent de caisse / adjoint administratif (3 ETP)	Interne / Régie des recettes Relève du département de la régie des recettes	- Accueil et renseignement du public - Billetterie - Gestion de la boutique - Contrôle Vigipirate
	Gardien chef du Musée Alsacien Référent Musée Alsacien/Musée historique /	Interne /Chef(fe) d'établissement	- Encadrement de l'équipe d'accueil et de surveillance - Menues tâches de conservation préventive (nettoyage des vitrines)

	assistant de conservation du patrimoine (1 ETP)		- Agent référent pour deux musées (Musée Historique et Musée Alsacien)
	Gardien chef adjoint / agent du patrimoine (1 ETP)	Interne /Chef(fe) d'établissement	- Suppléance de la gardienne chef sur les missions d'encadrement de l'équipe d'accueil et de surveillance - Accueil et surveillance du public dans les salles
	Agent d'accueil et de surveillance / agent du patrimoine (8 ETP)	Interne /Gardien chef	- Accueil et surveillance du public dans les salles - Contrôle Vigipirate
sécurité	Logier (3 ETP)	Externalisé mais affecté au musée/ Responsable Département sûreté et sécurité	- Suivi de la télésurveillance - Référent sécurité pour le musée
Entretien	(1 ETP)	Externalisé mais affecté au musée / Service technique	- Nettoyage des espaces du musée

Projet			
Domaine	Poste/cadre emploi	Statut	Missions
Conservation	Chef(fe) d'établissement / conservateur ou conservateur en chef du patrimoine (1 ETP)	Interne / Directeur des Musées	- Direction établissement - Définition et mise en œuvre de la politique scientifique, culturelle et stratégique de l'établissement - *Suivi et mise à jour du parcours muséographique* - Enrichissement et étude des collections - Programmation des expositions - Commissariat d'expositions - Partenariats - *Pilotage des projets de recherche/collecte* - *Management fonctionnel de l'ensemble des agents affectés à l'établissement*
	Adjoint(e) en charge de la conservation et de la documentation des collections / attaché de conservation du patrimoine (1 ETP)	Interne /Chef(fe) d'établissement	- *Documentation règlementaire des collections* - *Conservation préventive* - *Suivi du mouvement des œuvres* - *Gestion du centre de documentation* - *Accueil des chercheurs* - *Enrichissement et étude des collections du fonds dont il/elle a la charge* - Commissariat d'expositions
	Assistant(e) scientifique chargé(e) du PCI et de la participation citoyenne / assistant de conservation du patrimoine (1 ETP)	Interne /Chef(fe) d'établissement	- *Prise en compte du patrimoine culturel immatériel au sein du musée* - *Conduite et/ou pilotage de projets de participations citoyennes* - *Participation au suivi des projets d'enquête et de collecte* - *Animation et mise à jour des outils de communication numérique du musée*

Médiation	Médiateur référente / attaché de conservation du patrimoine (1 ETP)	Interne / Responsable Département Éducatif et Culturel, mais doté également de missions transversales à l'échelle du réseau des musées Relève du service éducatif et culturel	- Mise en œuvre de la politique des publics du Musée en lien avec la conservatrice - Conception et animation de visites - Conception de supports de visites et d'outil de médiation - Participation aux projets d'exposition et à la programmation événementielle du musée - Encadrement des guides vacataires - Missions transversales : référent pour le bilinguisme et le public sénior pour l'ensemble des Musées de Strasbourg
	Guides-conférencières (0,2 ETP)	Vacations / Médiateur référent	- Préparation et animation de visites et ateliers
Accueil	Agent de caisse / adjoint administratif (3 ETP)	Interne / Gardien chef	- Accueil et renseignement du public - Billetterie - Gestion de la boutique - Contrôle Vigipirate
	Gardien chef du Musée Alsacien Référent Musée Alsacien/Musée historique / assistant de conservation du patrimoine (1 ETP)	*Interne / Responsable département accueil, surveillance, vente*	- Encadrement de l'équipe d'accueil et de surveillance - *Participation à des tâches de conservation préventive (veille et nettoyage des vitrines)* - Agent référent pour deux musées (Musée Historique et Musée Alsacien)
	Gardien chef adjoint / agent du patrimoine (1 ETP)	*Interne / Gardien chef*	- Suppléance de la gardienne chef sur les missions d'encadrement de l'équipe d'accueil et de surveillance - Accueil et surveillance du public dans les salles
	Agent d'accueil et de surveillance / agent du patrimoine (8 ETP)	*Interne/ Gardien chef*	- Accueil et surveillance du public dans les salles - Contrôle Vigipirate - *Menues tâches de conservation préventive (assistance lors d'opérations de récolement)* - *Menues tâches de médiation (renseignements visiteurs, contenus pour réseaux sociaux)*
sécurité	Logier (3 ETP)	Externalisé mais affecté au musée/ Responsable Département sûreté et sécurité	- Suivi de la télésurveillance - Référent sécurité pour le musée
Entretien	(1 ETP)	Externalisé mais affecté au musée / Service technique	- Nettoyage des espaces du musée

8.3. RÉPARTITION DES FONDS AU SEIN DE L'ÉQUIPE DE CONSERVATION

Compte tenu de la diversité thématique et typologique des collections, la répartition envisagée au sein de l'équipe de conservation combine des approches par technique et par domaine.

Les inévitables recoupements entre les fonds qui résultent à la fois de la diversité des matériaux et des différentes manières d'aborder un objet (les dégorgeoirs de moulin sont des objets sculptés en bois utilisés dans le cadre d'une activité artisanale mais témoignant de pratiques apotropaïques et de croyances en la présence d'esprit maléfiques) n'apparaissent pas comme problématiques, compte tenu de la taille réduite de l'équipe et des échanges réguliers de ses membres. À contrario, ils inciteront à des regards croisés sur les objets et à un travail collégial.

Conservateur, chef d'établissement	Techniques - Arts graphiques - Tableaux - Photographies Domaines - Religions, croyances - Constructions identitaires, image de l'Alsace, histoire du musée - Rapport au territoire
Adjoint au conservateur, chargé de la conservation et de la documentation des collections	Techniques - Textile - Sculpture - Céramique, verre, étain - Peintures sous verre, églomisés Domaines - costumes et habillement - Jouets - Traditions culinaires
Assistant scientifique, chargé de la participation et du patrimoine culturel immatériel	Techniques - Patrimoine culturel immatériel Domaines - Diversité culturelle - Langue, oralité

9. DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

9.1. DÉLIBÉRATION RELATIVE AU CADRE DE LA POLITIQUE CULTURELLE POUR STRASBOURG (14 DÉCEMBRE 2020)

Strasbourg.eu
eurométropole

29

Délibération au Conseil municipal
du lundi 14 décembre 2020

Délibération relative au cadre de la politique culturelle pour Strasbourg.

Numéro V-2020-1055

PRÉAMBULE

La politique culturelle de la ville de Strasbourg s'appuie sur les atouts historiques et les forces vives du territoire dans le domaine culturel : patrimoine matériel et immatériel, densité d'acteurs culturels historiques de premier plan, dynamisme de l'écosystème, qualité des formations, énergie et créativité des artistes et professionnels, confirmés ou en émergence.

Forte d'un budget annuel de 42 millions d'euros en fonctionnement (hors masse salariale), la politique culturelle telle qu'elle sera développée dans les années à venir ambitionne de faire de Strasbourg un laboratoire artistique à ciel ouvert, où grands opérateurs historiques et création émergente se nourrissent mutuellement pour inventer les formes et les récits de demain.

Convaincue que les arts et les cultures sont parties prenantes des trois priorités politiques qui guident l'action du mandat, la ville de Strasbourg construit sa politique culturelle autour des œuvres et des artistes, en soutenant activement la création et en réaffirmant la place centrale des créateur·trice·s. Elle contribue aux grands objectifs que sont la transition écologique du territoire, la recherche de plus grande justice sociale et de renouveau démocratique, dans tous les champs de son ressort.

Résolument tournée vers les artistes, la politique culturelle de la Ville veille à :

- Libérer les artistes de l'injonction productive et d'une certaine contingence administrative pour favoriser la liberté de création
- Favoriser des temps longs de création et de vie des œuvres sur le territoire
- Faire émerger de nouvelles pratiques et de nouveaux territoires de création
- Légitimer la place et le rôle de la pratique en amateur comme moteur et acteur de la vitalité de l'écosystème artistique strasbourgeois
- Mutualiser les moyens pour mettre les ressources de la collectivité au service de l'émergence et de la solidarité entre acteurs culturels

1/7

Activement mise en œuvre pour le public, la politique culturelle de la Ville veille à :

- Promouvoir et assurer sur l'ensemble du territoire le droit à la culture pour tou·te·s, jeunes ou moins jeunes, personnes en situation de handicap, de langue française ou non, quels que soient la situation économique ou le statut des habitant·e·s
- Favoriser l'interculturalité en affirmant que les arts et les pratiques artistiques sont un outil de dialogue entre les cultures
- Promouvoir le respect des droits humains, l'égalité de genre et l'égale représentation de toutes et tous dans leur diversité
- Lutter contre toutes les formes de racisme et d'antisémitisme
- Développer l'éducation artistique auprès de tous les enfants et jeunes du territoire
- Intégrer les habitant·e·s dans les temps forts de la vie culturelle en encourageant les formes participatives

La politique culturelle se conçoit en toute collaboration avec les communes de l'Eurométropole et dans le cadre d'un dialogue renouvelé et parfaitement coordonné avec l'Eurométropole.

Elle œuvre à la politique européenne et internationale de Strasbourg, et prête son concours à la diplomatie culturelle du territoire. Par ces orientations et principes, Strasbourg entend s'affirmer comme capitale européenne exemplaire au plan culturel, en France, en Europe et dans le monde, et porteuse d'un nouveau modèle de société.

Enfin, la ville de Strasbourg, dans une logique de solidarité, de soutien et de préservation de la diversité et créativité culturelles, s'engage aux côtés des professionnel·le·s et artistes mis à mal par la situation sanitaire. Elle active toutes les pistes de soutien, en lien avec l'Eurométropole, pour assurer la pérennité du secteur. Dans le même temps, elle se mobilise en faveur du maintien de la présence de la culture auprès des habitant·e·s, au moyen d'une offre et de services adaptés au contexte, dans une période de crise sanitaire, mais aussi économique, sociale et morale qui rappelle combien la culture est essentielle.

GRANDS AXES DE LA POLITIQUE CULTURELLE

La ville de Strasbourg souhaite structurer son action autour de quatre axes qui légitiment les arts et les cultures au cœur de l'action municipale, en adoptant une approche transversale pour chaque secteur :

- Politique en faveur du livre et de la lecture
- Politique en faveur des arts visuels, de l'image et du cinéma
- Politique en faveur du spectacle vivant
- Politique en faveur du patrimoine et de l'architecture

Politique en faveur du livre et de la lecture

Strasbourg entend mener une politique ambitieuse autour du livre et de l'ensemble des acteurs de la chaîne du livre : auteur·trice·s, illustrateur·trice·s, imprimeurs, maisons d'édition, librairies, médiathèques, grands événements littéraires.

Cette attention est guidée par le rôle historique que joue le livre à Strasbourg et dans sa région. Mais outre une richesse patrimoniale exceptionnelle, cette orientation vise à valoriser le livre en tant que véhicule de la pensée. Par-là, le livre et la lecture sont bien les agents de l'émancipation, du développement de l'esprit critique, du débat contradictoire, et l'une des modalités d'accès à l'exercice réel de la citoyenneté.

Cette politique s'incarnera particulièrement dans une démarche de **candidature de Strasbourg au label de l'Unesco Capitale mondiale du livre** ; elle permettra d'associer tous les acteurs actuels de la chaîne du livre tout en mettant en avant la perspective historique strasbourgeoise. La dimension contemporaine et citoyenne sera toutefois prépondérante dans l'approche de la candidature. La mobilisation des parties prenantes s'inscrira en outre à une échelle plus vaste que Strasbourg, et notamment transfrontalière, en lien avec l'Université, la BnU, le bassin rhénan, etc. Ce label n'est pas une fin en soi, la mobilisation des partenaires autour de cette candidature permettra de fédérer tous les acteurs de la chaîne du livre du territoire et d'initier des projets durables au bénéfice des habitant·e·s.

La politique en faveur du livre s'appuiera sur la force du réseau des médiathèques de la Ville et de l'Eurométropole. Une concertation large des habitant·e·s est prévue pour cerner leurs attentes en matière d'**évolution de l'offre de lecture publique** : équipements, collections, services associés, jours et horaires d'ouverture, tarifs, communication, etc. L'enquête amènera à dégager des pistes d'évolutions concrètes, auxquels les agent·e·s contribueront. Cette démarche irriguera les chantiers des années à venir.

Une nouvelle dynamique sera proposée pour le temps fort des **Bibliothèques Idéales**, visant à une participation élargie des libraires comme des médiathèques de la Ville et de l'Eurométropole. Deux temps sont désormais prévus chaque année, l'un en septembre, l'autre en janvier, de sorte à élargir, en partenariat avec les médiathèques, les publics scolaires et à veiller à une plus grande équité territoriale de l'événement. Des moyens supplémentaires sont prévus pour accompagner ces évolutions.

Politique en faveur du cinéma, de l'image et des arts visuels

La politique culturelle veille à soutenir les acteurs de l'écosystème strasbourgeois par une attention forte à la formation des artistes, la création contemporaine, les conditions de travail et la valorisation des artistes intervenant dans ces trois secteurs, auxquels participent également le jeu vidéo et le numérique. Elle souhaite donner de la cohérence à la politique d'éducation à l'image et au numérique et la renforcer. Enfin, elle affirme l'importance de la place de l'artiste dans l'espace urbain, l'association à la réflexion de nouveaux aménagements.

Cette politique veillera à la **redynamisation du cinéma de centre-ville**, notamment avec la redéfinition du projet du cinéma de l'Odyssée, le soutien renforcé à l'écosystème strasbourgeois cinématographique, aux temps forts festivaliers (FEFFS, Augenblick, festival de court métrage) le développement et le soutien au film documentaire, ou encore la volonté de donner de la cohérence et de la visibilité aux actions menées dans le champ de l'éducation à et par l'image aux côtés d'acteurs comme Vidéo les beaux jours et la Maison de l'image.

Du côté des arts visuels l'**accompagnement de la jeune création** sera fortement encouragée par divers biais. Le soutien à la Haute école des arts du Rhin se poursuivra (conditions de travail améliorées et augmentées avec l'installation d'une partie des équipes à la Manufacture des tabacs), une réflexion sur la rémunération des artistes plasticiens sera menée (adhésion à la charte professionnelle des bonnes pratiques) ainsi que sur la commande artistique.

En matière d'**art contemporain**, la Ville apportera également son concours à la redéfinition du projet du CEAAC, poursuivra le temps fort des Rencontres de l'Illustration en s'appuyant sur son Musée d'art moderne et contemporain ou encore l'Artothèque. Elle participera également à la redéfinition de certains temps forts comme StArt en veillant à impliquer les galeries strasbourgeoises qui enrichiront la ligne éditoriale et artistique de l'événement. Un nouvel espace d'exposition temporaire mutualisé entre les musée et accessibles aux artistes du territoire sera rapidement à l'étude. Plus largement, la Ville encouragera la création de nouveaux espaces de travail et d'expérimentation culturelle pour les artistes.

Enfin la Ville mènera une politique active en matière d'**art dans l'espace public** en activant la commande publique et en associant dès que cela est possible les artistes aux grands projets de renouvellement urbain.

Politique en faveur du Spectacle vivant

Forte d'acteurs historiques et structurants pour le spectacle vivant à Strasbourg – l'Opéra national du Rhin et le ballet du Rhin, l'Orchestre philharmonique de Strasbourg, le Théâtre national de Strasbourg, le Maillon - Scène européenne, POLE SUD - Centre national de développement chorégraphique, le TJP - Centre dramatique national Grand Est, le TAPS, la Laiterie, et de festivals emblématiques, Musica, Ososphère, Jazzdor notamment – la ville entend rester présente auprès de ces partenaires essentiels. Le spectacle vivant – qu'il concerne la musique classique, la musique contemporaine, les musiques actuelles, le théâtre, la danse, le cirque, les cultures urbaines, la performance – fait figure de trait d'union entre les générations, les publics et les territoires. La culture régionale y prend naturellement sa part à l'image des acteurs historiques comme le Théâtre Alsacien et la Choucrouterie.

Une mission d'information et d'évaluation sur le devenir du théâtre municipal de Strasbourg, siège et lieu de diffusion à Strasbourg de l'**Opéra national du Rhin,** sera lancé. L'objectif de cette mission est d'interroger les projets de rénovation-extension du bâtiment actuel ou de reconstruction d'un nouveau bâtiment, guidé par une réflexion sur le projet artistique et culturel de l'Opéra, et plus largement sur l'avenir de l'art opératique et des formes artistiques contemporaines de demain. Désormais établissement public administratif, l'**Orchestre philharmonique** fera l'objet d'une attention particulière concernant son développement et sa contribution aux ambitions et à la politique culturelle de Strasbourg.

La politique culturelle menée par la Ville souhaite aussi favoriser les énergies créatrices en soutenant l'**émergence de nouveaux talents**, en structurant l'insertion professionnelle

des jeunes artistes et plus largement en leur garantissant d'autres modalités de relation avec la collectivité : redéfinition de certains critères de subvention obsolètes, ménagement de temps longs de création et de représentation, compagnonnage et solidarité entre les structures les mieux dotées et les formations plus fragiles.

Une **réflexion d'ampleur sur les lieux de création** sera menée en concertation avec les acteurs culturels et associatifs, les artistes et les habitant·e·s. Plusieurs projets de lieux (notamment le Théâtre de Hautepierre et le Palais des Fêtes) seront redéfinis, en visant un décloisonnement des esthétiques, une approche complémentaire entre artistes, ensembles professionnels et amateurs, ainsi que le soutien à la jeune création. Une réflexion est à l'œuvre sur l'avenir du site de La Laiterie dans son ensemble (salles de concerts et fonctions associées).

Politique en faveur du patrimoine et de l'architecture

La Ville souhaite par cette politique assurer la connaissance et la valorisation du patrimoine matériel et immatériel et de l'architecture dans tous les quartiers de la Ville, de sorte à favoriser l'appropriation par les habitant·e·s dans leur diversité de ce bien commun. Elle entend également assurer leur connaissance et reconnaissance à l'échelle nationale, transfrontalière et internationale.

Les **Musées de la ville de Strasbourg** seront au cœur de cette politique avec notamment l'ouverture du Centre d'étude et de conservation des musées, situé à la Coop, et qui concentrera une grande part des réserves mutualisées des musées. Il accueillera aussi l'ensemble des métiers de restauration des musées, d'entretien des collections et de régie technique. Doté d'un lieu de médiation dédié, il valorisera et donnera à découvrir ces métiers au grand public et publics scolaires. La rénovation complète du Musée zoologique et la création d'un nouveau parcours muséal, en partenariat avec l'Université et le Jardin des sciences, participera de cette même dynamique. Une réflexion sera également engagée sur une future rénovation et modernisation du Palais Rohan. L'inscription au label de l'Unesco Patrimoine culturel immatériel de la Fondation de l'œuvre Notre Dame, aux côtés de 18 autres ateliers de cathédrale d'Europe.

Au travers et avec le concours du 5ème lieu, les **activités d'animation du patrimoine et d'éducation au patrimoine** seront développées, dans le cadre des labels Unesco et Ville d'art et histoire, ainsi qu'en lien avec les associations œuvrant à la sauvegarde et la promotion du patrimoine. Un programme d'éducation à la lecture architecturale des bâtiments sera proposé sur l'ensemble du territoire. L'ensemble des acteurs du secteur seront engagés dans ce programme, notamment lors du temps fort des Journées de l'architecture.

MUTUALISATION, COOPÉRATION ET TRANSVERSALITÉ : LES MAÎTRES-MOTS DE LA POLITIQUE CULTURELLE POUR STRASBOURG

Loin d'opposer grandes structures culturelles et plus modestes, acteurs historiques et talents en devenir, la ville encourage au contraire les logiques de collaborations entre tous ces partenaires, de sorte à ce que les premiers concourent à faire bénéficier les seconds de leur savoir-faire, réseau et notoriété tandis que les seconds contribuent à préparer l'avenir.

Tous ont en partage d'œuvrer à la vitalité et au dynamisme créatif et culturel de Strasbourg. Dans cette idée, en termes de soutien, la Ville favorisera notamment les acteurs misant sur les dynamiques collectives ou recherchant la mutualisation de leurs moyens, y compris en termes d'espaces de travail.

Avec des acteurs de la formation initiale et supérieure artistique de premier plan dans de nombreux domaines artistiques, la ville de Strasbourg est attentive à maintenir, soutenir et accompagner cet écosystème très caractéristique, qui lie de manière circulaire et vertueuse formation, création, diffusion et rencontres avec les publics. Les passerelles entre professionnels et amateurs sont également recherchées et encouragées, dans une logique qui les associe pleinement. L'accessibilité et la mise à disposition accrues de lieux et espaces de travail pour les artistes du territoire participe aussi de cette dynamique d'écosystème.

Animée par le souci de transversalité au service des trois priorités politiques du mandat, la politique culturelle nourrit et s'alimente elle-même de croisements et enrichissements accrus avec les politiques en faveur de l'enfance et de l'éducation, des solidarités et de la santé, de l'insertion sociale, de la politique de la ville, de l'évènementiel, du tourisme et du développement économique durables, notamment.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil
vu l'article L 2121-21 du CGCT
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
approuve

le cadre de la politique culturelle pour Strasbourg, ses principes, ses axes et ses partis-pris méthodologiques.

Adopté le 14 décembre 2020
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg

Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité
préfectoral Le 21 décembre 2020
(Accusé de réception N°067-216704825-20201214-126627-DE-1-1)

9.2. DÉLIBÉRATION RELATIVE AU CADRE DE LA POLITIQUE CULTURELLE POUR L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG (24 MARS 2021)

5

Délibération au Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du mercredi 24 mars 2021

Délibération relative au cadre de la politique culturelle pour l'Eurométropole de Strasbourg.

Numéro E-2021-578

Préambule

La culture, au même titre que le sport ou que les loisirs, est incontestablement un facteur d'inclusion, d'expression et d'épanouissement pour les habitants et habitantes de l'Eurométropole ; en témoignent les conclusions de la consultation citoyenne menée par le Conseil de développement. Elle est également un facteur de construction de l'individu, avec une vocation sociale et sociétale indéniable. L'Eurométropole souhaite ainsi développer une politique culturelle qui place au centre de son action l'accessibilité au plus grand nombre, le maillage territorial, et l'équité entre les communes.

Dans le respect absolu et en complémentarité avec les politiques et programmations culturelles de chaque commune, l'Eurométropole de Strasbourg souhaite porter une politique métropolitaine dynamique et structurante s'appuyant sur ses compétences propres et une offre culturelle aussi exigeante que généreuse.

Fort d'équipements culturels de grande proximité, comme des salles de spectacles et festivals au rayonnement national et international, d'équipes artistiques plurielles et nombreuses couvrant l'ensemble des champs disciplinaires, de structures et associations promouvant les pratiques amateur, d'un réseau de lecture publique et d'écoles de musique maillant le territoire, l'Eurométropole dispose d'atouts nombreux et solidement ancrés dans le quotidien des habitantes et habitants.

La collectivité intervient dans plusieurs champs complémentaires de la politique culturelle, exposés ci-dessous, qui constituent une forte valeur-ajoutée culturelle, mais qui doivent à présent gagner en lisibilité. L'objectif est bien de « faire territoire », en promouvant les valeurs de cohésion et de solidarité portées par l'Eurométropole d'une part, et en cultivant un imaginaire et un sentiment d'appartenance au territoire métropolitain, d'autre part.

Aussi, l'arrêté du 15 mai 2018 portant sur l'extension des compétences de l'Eurométropole de Strasbourg précise ses compétences en matière de culture.

A ce jour, l'Eurométropole peut intervenir dans les domaines suivants :

- **infrastructure du réseau des Médiathèques (quatre médiathèques communautaires) et animation du réseau Pass'relle qui rassemble 30 équipements de lecture publique, ainsi qu'un fonds de concours aux médiathèques des communes (hors Strasbourg),**
- **soutien aux équipements à rayonnement communautaire : Zénith, Conservatoire à rayonnement régional, Orchestre philharmonique de Strasbourg, Opéra national du Rhin, Musées de la Ville de Strasbourg,**
- **fonds de concours aux salles de spectacle du territoire,**
- **fonds de concours aux écoles de musique de l'Eurométropole,**
- **fonds de soutien à la production audiovisuelle et cinéma, bureau des tournages, bureau Europe créative,**
- **accessibilité des jeunes à l'offre culturelle via la Carte Atout Voir.**

Dans une logique de transversalité avec les autres politiques, l'Eurométropole peut également s'appuyer sur plusieurs de ses compétences comme le tourisme, le développement économique, la politique de la ville, l'enseignement supérieur, l'aménagement urbain notamment, pour intervenir dans le domaine de la culture.

La politique culturelle de l'Eurométropole se construit également en écho au volet culturel développé au Contrat triennal liant l'Etat, la Région Grand Est, la Collectivité européenne d'Alsace, l'Eurométropole et la Ville de Strasbourg.

I. LES ENJEUX : RENFORCEMENT DU LIEN SOCIAL ET EQUITE TERRITORIALE

L'Eurométropole souhaite construire sa politique culturelle avec pour fil d'Ariane les objectifs de renforcement du lien social, en s'adressant à tou.te.s les habitant.e.s, en développant les publics, et d'intervention, en proximité, sur l'ensemble des communes de l'Eurométropole dans une recherche d'équité entre elles.

L'ambition de cette politique culturelle est de mettre en lumière, de soutenir et de développer les dynamiques culturelles à l'œuvre à l'échelle du territoire avec pour objectif de les rendre accessibles au plus grand nombre de citoyennes et de citoyens. Les valeurs d'ouverture, de partage, d'inclusion, de solidarité intergénérationnelle, et d'équité territoriale, inspirées du développement durable et des droits culturels, seront les points de repère cardinaux de la politique culturelle de l'Eurométropole.

À ce titre, l'objectif de la politique culturelle de l'Eurométropole est de fédérer les énergies créatives du territoire, de mettre en réseau les acteurs institutionnels et associatifs, de partager ingénierie et expérience, ceci pour développer des projets forts en mesure de dessiner les contours d'un imaginaire culturel propre au territoire métropolitain. L'amélioration de l'accessibilité de l'offre sera recherchée, autant que l'écoute des besoins

des habitant.e.s et des communes dans la construction de nouvelles formes d'intervention culturelle à toutes les échelles du territoire.

Par ailleurs, la dynamique culturelle d'une métropole constituant un levier d'attractivité important, il s'agira de conforter les acteurs culturels majeurs du territoire en développant leur contribution au rayonnement du territoire, dans une dynamique transfrontalière notamment.

Il s'agit de concilier deux enjeux complémentaires, en soutenant, à l'échelon intercommunal, tant l'épanouissement culturel et artistique de l'ensemble des habitants et habitantes dans le respect de leur diversité, que le rayonnement du territoire.

Du point de vue du rayonnement, l'objectif est de renforcer la visibilité de l'Eurométropole en définissant clairement l'intérêt métropolitain des équipements et événements soutenus d'une part, et en développant une communication précise sur les actions entreprises d'autre part, ceci dans une recherche de valorisation des actions des communes et d'équité entre celles-ci.

II. LES AXES DE DEVELOPPEMENT DE LA POLITIQUE CULTURELLE

La politique culturelle de l'Eurométropole s'articulera autour de quatre axes stratégiques qui renouvellent en profondeur son ambition et les moyens de son action :

- **MUTUALISER** : faire émerger et soutenir un réseau d'acteurs culturels métropolitains
- **DIFFUSER** : encourager la circulation des œuvres et de tous les publics sur l'ensemble de l'Eurométropole
- **REVITALISER** : promouvoir la culture régionale
- **RAYONNER** : favoriser le rayonnement du territoire

2.1 MUTUALISER - pour faire émerger et soutenir un réseau d'acteurs culturels métropolitains

La mise en réseau des acteurs du monde culturel à l'échelle métropolitaine est la première étape d'une meilleure prise en compte des besoins de chacun. Aussi, il est proposé de mettre en place des instances de dialogue et d'échanges, permettant de renforcer la complémentarité et d'assurer une cohérence globale des interventions culturelles à l'échelle de l'ensemble du territoire. Il est ainsi proposé de :

- créer un réseau des programmateurs des salles de spectacle de l'Eurométropole et des écoles de musique animé par l'Eurométropole avec pour vocation de penser les collaborations, la mutualisation et le partage de compétences,
- renforcer le travail en réseau et fédérer les compétences, par exemple entre responsables de services culturels des communes de l'EMS, programmateurs, régisseurs…

Il s'agit également de mettre en commun des outils pour accompagner les communes, notamment à travers la mise en place de groupements de commandes, en matière de besoins techniques et matériels pour le montage de projets culturels (accueil de spectacles lourds techniquement, expositions temporaires, projections en plein air, etc.) et d'étudier la faisabilité de recourir à des outils « métiers » partagés dans le domaine de la lecture

publique ou des archives, en fonction des attentes exprimées par les communes et des possibilités techniques offertes.

L'Eurométropole souhaite par ailleurs réinterroger ses modalités de soutien aux structures culturelles communales, et propose donc de revaloriser et redéfinir le fonctionnement des fonds de concours aux salles de spectacles et aux écoles de musique pour veiller à l'équité territoriale et encourager la coopération entre les acteurs bénéficiant des fonds de concours (programmations co-construites, réseau de résidences artistiques métropolitaines, conditions d'accès aux équipements culturels harmonisés sur le territoire, etc)

Plus particulièrement dans le domaine de la lecture publique, il s'agit de :
- redéfinir le fonds de soutien par la détermination d'une nouvelle critérisation plus actuelle et sur des objectifs de développement durable,
- proposer un fonds de concours annuel aux investissements pour les équipements culturels de l'Eurométropole,
- revoir la convention Pass'relle, 15 ans après sa mise en place, afin de simplifier le dispositif, redéfinir son périmètre et les modalités de travail entre les équipements constitutifs et renforcer la dynamique collective.

Enfin, dans le cadre de réflexions à venir sur le périmètre de la compétence culturelle de la métropole, il s'agit de préciser les critères de définition de l'intérêt métropolitain.

2.2 DIFFUSER – pour encourager la circulation des œuvres et de tous les publics sur l'ensemble de l'Eurométropole

Soucieuse de dynamiser l'offre culturelle à toutes les échelles du territoire, dans un contexte économique et sanitaire particulièrement préjudiciable à la filière, l'Eurométropole entend s'engager pour soutenir l'activité des artistes, renforcer l'accessibilité à tous les publics et favoriser la diffusion des œuvres.

Disséminer et étendre sur un territoire la culture festive par :
- l'intégration de temps forts strasbourgeois à la dynamique métropolitaine et leur développement sur le territoire de l'Eurométropole,
- en encourageant les grands opérateurs soutenus par l'Eurométropole à une meilleure articulation de leur action avec le territoire métropolitain au moyen d'objectifs en la matière, assignés dans les conventions d'objectifs et de moyens liant l'Eurométropole à ces structures.

Faire découvrir les arts et la culture par :
- la circulation du fonds d'œuvres acquises par l'Eurométropole, auprès des plasticiens du territoire dans les salles d'exposition des communes,
- la mise en place d'une politique volontariste de commande artistique à l'occasion de projets d'aménagement de l'espace public (1 % artistique),
- l'investissement artistique de lieux et espaces insolites,
- la proposition d'une politique innovante et généreuse de cinéma en plein air et de mise en valeur du fonds d'œuvres audiovisuelles soutenues à l'échelle des 33 communes,

- la création d'une « tournée » de l'Eurométropole proposant des spectacles de différentes institutions culturelles du territoire dans les communes de l'Eurométropole à un tarif modéré pour les habitants.

Favoriser les mobilités vers les lieux de culture et la connaissance du territoire en :
- accompagnant la découverte du patrimoine historique métropolitain via un soutien aux communes lors des journées du patrimoine,
- renforçant la communication sur le dispositif « Atout voir », complémentaire de la Carte culture, qui permet de renforcer l'accessibilité de l'offre aux plus jeunes et étudier son élargissement potentiel,
- créant un portail numérique « Culture » à l'échelle de l'Eurométropole permettant aux habitants de retrouver toute l'offre culturelle du territoire en temps réel, véritable agenda partagé des manifestations de l'ensemble des communes de l'Eurométropole,
- étendant le moteur de recherche mon-loisir-artistique.eu aux propositions existantes dans les communes de l'Eurométropole.

Forte de quatre établissements structurants de lecture publique, l'Eurométropole entend également, dans ce domaine :
- rapprocher le public de l'action culturelle via l'appropriation des équipements métropolitains par les habitant.e.s (programmation ouverte aux citoyens, concertation autour des noms de lieux),
- mettre en place une approche territorialisée par « bassin de vie » pour répondre au mieux aux attentes des habitant.e.s et assurer la complémentarité de l'offre entre nos établissements et les médiathèques communales
- étudier la mise à disposition de nouveaux services, notamment un bibliobus métropolitain qui pourrait desservir les communes non équipées,
- faire évoluer les modalités d'usage et horaires d'ouverture des médiathèques (ouverture dominicale, espaces partagés, ouverture sur la ville).

Ces orientations en matière de lecture publique seront affinées au courant de l'année 2021. L'Eurométropole, en partenariat avec la ville de Strasbourg, étudie les attentes des habitant.e.s du territoire en matière de lecture publique et réalise pour ce faire une enquête au courant de l'année qui permettra de faire évoluer la politique publique actuelle.

Par ailleurs, l'ouverture en 2022 de la médiathèque « Nord » située sur le ban communal de Schiltigheim, véritable « médiathèque culturelle et citoyenne » constituera un temps fort du mandat.

2.3 REVITALISER - promouvoir la culture régionale

Capitale régionale au cœur du bassin rhénan, l'Eurométropole souhaite faire de la richesse de sa diversité culturelle un point d'ancrage fort du territoire. En articulation avec la future délibération cadre relative au bilinguisme et aux cultures régionales, il est ainsi proposé de :
- donner de la cohérence au réseau d'acteurs portant la culture régionale,

- structurer les initiatives associatives et citoyennes promouvant la culture régionale (théâtre amateur, répertoire alsacien, arts visuels d'artistes locaux, etc.) : mise en réseau, partage de bonnes pratiques…,
- imaginer un temps fort eurométropolitain annuel de la culture régionale, porté en partenariat étroit avec l'ensemble des communes, qui inclurait par exemple une organisation tournante entre elles avec gouvernance partagée,
- renforcer la diffusion d'informations sur l'histoire, la langue, la culture, etc. de la région (brochure d'information dans les lieux publics de l'Eurométropole),
- valoriser les Archives comme lieu d'accès à la culture régionale, lieu de conservation de la mémoire du territoire, à travers notamment la poursuite de la politique d'expositions temporaires.

2.4 RAYONNER – favoriser le rayonnement du territoire

L'Eurométropole de Strasbourg poursuit son soutien à l'Opéra national du Rhin et à l'Orchestre philharmonique. Par ailleurs, elle accompagne financièrement les expositions des Musées de Strasbourg à fort rayonnement.

Afin de promouvoir les temps forts culturels favorisant l'attractivité du territoire, dans une dynamique transfrontalière, des critères de soutien aux temps forts et grandes cérémonies mettant en œuvre la vitalité artistique du territoire seront définis, en soutien aux initiatives communales à rayonnement intercommunal. L'accueil de manifestations de grande envergure à portée internationale sera poursuivi.

L'Eurométropole de Strasbourg affirme également son soutien aux projets *ad hoc* qui y contribuent, comme à Strasbourg pour la candidature au label Capitale mondiale du livre ou encore le Centre Européen Gutenberg.

Pour faire rayonner le territoire au moyen de la politique de soutien à l'audiovisuel et au cinéma, il est proposé de :
- renforcer l'action du Bureau d'accueil des tournages et valoriser les sites de tournage à l'échelle du territoire de l'Eurométropole,
- accompagner les porteurs de projet pour veiller à un équilibre du territoire,
- réviser le fonds d'aide à la production et intégrer de nouveaux critères, soutenir la création plus fortement,
- développer des critères de soutien liés au *green shooting* afin de positionner l'Eurométropole comme territoire exemplaire en la matière,
- renforcer les actions du Bureau Europe Creative et de son réseau de partenaires,
- développer un axe de soutien à la filière jeu vidéo,
- poursuivre les événements LabEurope, Forum Alentours-Rendez-vous de la coproduction, Journées du jeu vidéo.

III. METHODOLOGIE PROPOSEE : UNE DEMARCHE COLLECTIVE ET CONCERTEE

La mise en place des axes de la politique culturelle métropolitaine ne peut se faire sans associer l'ensemble des acteurs pour une prise de décision pertinente.

Il est proposé de mener cette démarche de définition de la politique culturelle en lien étroit avec les maires, les élus en charge de la culture, les partenaires, les agents des services culturels des 33 communes de l'Eurométropole, ainsi qu'avec les artistes et professionnels de la culture.

A ce titre, il sera proposé d'élaborer un état des lieux de l'offre culturelle sur le territoire, au moyen d'un questionnaire adressé aux communes portant sur le diagnostic et les attentes en matière de politique culturelle. Ce recueil sera étayé par le recensement des attentes des maires suite aux rencontres qui se tiendront sur cette thématique. Des réunions régulières de bassins de vie seront mises en place.

S'il n'est pas exclu à ce stade de transférer de nouvelles compétences culturelles pour porter le projet culturel eurométropolitain, la redéfinition de ce périmètre devra faire l'objet d'échanges avec les communes et s'appuyer sur une plus-value réelle au service du projet culturel du territoire.

Les habitant.e.s seront également parties prenantes de la démarche, au moyen d'une démarche participative en fonction des sujets traités et d'une étude portant sur leurs pratiques en matière de lecture publique.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
approuve

le cadre de la politique culturelle de l'Eurométropole de Strasbourg, ses principes, ses axes et ses partis pris méthodologiques.

Adopté le 24 mars 2021
par le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg

Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de
Légalité préfectoral Le 31 mars 2021

9.3. DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE STRASBOURG SUR LE BILINGUISME ET LA CULTURE RÉGIONALE (25 JANVIER 2021)

5

Délibération au Conseil Municipal du lundi 25 janvier 2021

Délibération sur le bilinguisme, les cultures régionales et rhénanes.

Délibération numéro V-2021-110

Stratégie de développement du bilinguisme, des cultures régionales et rhénanes.

Cette stratégie de développement du bilinguisme, des cultures régionales et rhénanes, européenne et transfrontalière est nourrie par la position géographique, la double culture franco-allemande et l'histoire de Strasbourg. Strasbourg capitale européenne, alsacienne et de l'espace rhénan a été choisie dans la période d'après-guerre comme siège de grandes institutions européennes. Au cœur de l'Europe, Strasbourg est à la fois un lieu symbole de la réconciliation franco-allemande et un laboratoire de la démocratie transfrontalière et européenne en constante évolution.

Pour être à la hauteur de cet héritage historique, la Ville de Strasbourg s'engage dans une stratégie de développement du bilinguisme franco-allemand, des cultures régionales et rhénanes et a pour objectif de faire de Strasbourg une ville bilingue et plurilingue. Cette stratégie s'appuie sur la Charte de la Ville de Strasbourg pour la promotion de la langue régionale adoptée en 2015, déclinaison de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires du Conseil de l'Europe, qui comprend déjà un certain nombre d'engagements dans les différents champs de l'action municipale et dont un état des lieux sera réalisé. La langue régionale est définie par cette charte comme la langue allemande dans ses formes dialectales (dialectes alémaniques et franciques parlés en Alsace et en Moselle) et dans sa forme standard (*Hochdeutsch*). Par ailleurs, une collaboration plus large, au-delà de la charte, et autour des enjeux bilingues et plurilingues sera encouragée avec le Conseil de l'Europe.

Cette stratégie s'adresse en premier lieu et doit bénéficier aux habitant-es et aux forces vives du territoire strasbourgeois, qui font l'expérience du caractère transfrontalier et européen de la ville au quotidien. Elle vise à offrir une opportunité linguistique majeure à tous les habitant.es de l'ensemble des quartiers de Strasbourg pour renforcer les échanges dans le bassin rhénan, enrichir la création artistique et culturelle alsacienne et rhénane, faciliter l'apprentissage d'autres langues et ouvrir l'accès aux Strasbourgeois.es à un important marché du travail et de formation dans l'Ortenau mais aussi dans toute l'Allemagne, en Autriche, en Suisse et au Luxembourg. Le développement de

compétences linguistiques en alsacien contribue également à créer des liens entre générations et notamment avec les aîné·es.

La ville de Strasbourg associe les collectivités, en particulier la Collectivité européenne d'Alsace, chef de file en matière de promotion du bilinguisme, la région Grand-Est en charge de la formation et de la protection du patrimoine et l'Eurométropole de Strasbourg, ainsi que les représentant·es de la société civile et les citoyen·nes à Strasbourg au portage ainsi qu'à l'évaluation constante de cette feuille de route.

1) **Rendre plus visibles les langues d'Alsace dans l'espace public et proposer des services aux citoyens en plusieurs langues**

Comme le prévoit la Charte de la Ville de Strasbourg pour la promotion de la langue régionale adoptée en 2015 sur la base de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires du Conseil de l'Europe, la ville de Strasbourg s'engage à un créer un environnement global qui permette aux habitant·es et aux visiteurs d'être sensibilisés au quotidien aux valeurs et à la culture exceptionnelle de notre territoire.
Plusieurs moyens seront ainsi mis en œuvre en continuité de ce qui a déjà été entrepris, notamment en favorisant une signalisation bilingue français-allemand/alsacien pour les noms de rues, les stations de tram et les annonces dans les transports en commun.
Les communications de la ville de Strasbourg seront traduites, dans la mesure du possible et en conformité avec la législation en vigueur, en allemand/alsacien mais aussi en anglais pour renforcer son statut international. Les communications sur les manifestations événementielles, notamment culturelles et sportives, se feront en français-allemand/ alsacien et devront le plus possible tenir compte de la dimension transfrontalière de notre ville. Elles seront ainsi ouvertes plus largement sur des partenaires allemands et le public germanophone.

Ville cosmopolite, Strasbourg doit pouvoir accueillir les citoyen·nes de tous horizons. Une étude sera menée sur le plurilinguisme et les outils à destination des publics non-francophones disponibles dans les services publics présents à Strasbourg. Elle permettra de dresser un état des lieux de l'existant à partir duquel nous pourrons développer plus efficacement de nouvelles mesures.

Un référencement des compétences linguistiques sera lancé auprès des agent·es de notre collectivité, qui seront encouragé·es, dans la mesure du possible, à répondre aux administré·es qui le souhaiteraient en allemand ou alsacien, à l'écrit comme à l'oral. Des formations en allemand, en alsacien, ainsi que dans d'autres langues dont l'anglais, seront proposées plus systématiquement aux élu·es et agent·es.

Les agent·es de notre administration seront par ailleurs encouragé·es à assurer une veille d'information sur les bonnes pratiques en Europe en matière de promotion du bilinguisme et du plurilinguisme et à effectuer des missions au sein de collectivités locales étrangères pour favoriser le partage d'expérience et parfaire leur formation à l'aide de programmes d'échanges dédiés. Ces échanges se feront prioritairement au sein de l'espace du Rhin Supérieur, avec l'Allemagne et la Suisse.

2) **Proposer une éducation plurilingue et rhénane, paritaire et/ou immersive, à l'ensemble des Strasbourgeois.es**

Afin d'ancrer encore davantage le caractère transfrontalier, européen et international de la ville dans le quotidien des habitant-es, chacun.e doit pouvoir accéder à une offre linguistique très diverse.
La ville de Strasbourg travaillera avec les autorités de l'Éducation nationale, particulièrement le rectorat de l'Académie de Strasbourg, dans le cadre de la convention 2018-2022 et des suivantes, portant sur la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace. Cette collaboration sera prioritaire et visera à diversifier l'offre éducative par l'ouverture de classes bilingues et de sections internationales dans l'ensemble des quartiers, notamment dans les écoles des quartiers prioritaires de la ville, pour favoriser l'émergence de filières d'excellence et garantir une plus grande équité territoriale. Pour permettre à toutes et à tous, et notamment aux plus jeunes, d'avoir accès à des cours de langues, des outils pédagogiques seront mis en place en lien avec les écoles pour favoriser cet apprentissage.

La ville de Strasbourg souhaite développer, en lien avec l'Eurométropole, la Collectivité européenne d'Alsace, la Région Grand Est, l'Université de Strasbourg, et le campus européen Encor, une stratégie commune pour la promotion de la langue allemande avec pour objectif de proposer des filières bilingues et immersives allemand-alsacien de la petite enfance à l'université.

En complément, la Ville soutiendra et développera les échanges scolaires entre établissements strasbourgeois et étrangers, principalement avec les villes jumelles et partenaires de Strasbourg et au sein du bassin rhénan. Une priorité sera donnée aux échanges franco-allemands, aux sorties scolaires de l'autre côté du Rhin, ainsi qu'au développement d'une offre périscolaire en allemand et alsacien, fondée notamment sur l'apprentissage de la citoyenneté européenne et de l'histoire partagée par les habitants du Rhin Supérieur. Pour ce faire, des activités seront développées en particulier avec la Ville de Kehl et l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau, en collaboration avec le tissu associatif de part et d'autre de la frontière.
Le développement des compétences linguistiques des habitant-es et leur ouverture à d'autres cultures est un facteur fort d'insertion professionnelle et de développement économique du territoire. En particulier, la maîtrise de la langue allemande est une priorité car elle offre des opportunités sur l'ensemble du territoire de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau, du Rhin supérieur, et plus largement dans tous les pays germanophones.

C'est pourquoi la Ville souhaite renforcer les dispositifs d'aides à la mobilité, en collaboration étroite avec la région Grand-Est, la CeA et l'Union européenne, pour des études, un volontariat, un apprentissage, un emploi ou un stage. Elle s'engage ainsi à développer les bourses Mobilitwin, qui soutiennent financièrement les étudiant.es qui souhaitent effectuer un séjour dans une ville jumelle. La Ville continuera aussi de soutenir les projets et échanges avec l'ensemble des villes jumelles et partenaires, en particulier avec Dresde et Stuttgart. C'est pour cette même raison que la Ville soutient fortement le projet de création de l'Ecole professionnelle franco-allemande inscrit dans le Schéma de Coopération Transfrontalière de l'Eurométropole de Strasbourg.

3) **Valoriser les langues et les cultures régionales et rhénanes par l'offre associative, culturelle et artistique**

Ville frontalière, Strasbourg partage un bassin de vie avec les territoires allemands voisins. Ce qui lie et relie les habitant·es de ce bassin de vie, ce sont les échanges quotidiens, professionnels, personnels, qui font vivre une amitié indéfectible entre eux et illustrent l'Europe dans ce qu'elle a de plus concret.

Pour garantir l'unité de ce bassin de vie, et permettre aux habitant·es de vivre, travailler, profiter de loisirs des deux côtés du Rhin, sans se préoccuper de la frontière, la ville de Strasbourg s'engage à consolider les conditions d'un dialogue structuré, dynamique et constructif avec l'ensemble des citoyen·nes et acteur·rices de part et d'autre du Rhin. A l'échelle des deux villes de Strasbourg et Kehl, de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau, du Rhin Supérieur, la collectivité participe à de nombreuses instances dans lesquelles des projets concrets doivent se réaliser et notre culture commune se développer. Cette politique s'inscrira également dans la dynamique ouverte par le traité d'Aix-la-Chapelle entre la France et l'Allemagne.

La municipalité a pour ambition générale de donner davantage de place à la démocratie locale et à la co-construction. Dans cet esprit, l'Agora « Strasbourg Capitale Européenne » a été créée pour fédérer les acteur·rices du territoire autour des enjeux du européens et transfrontaliers. Cet espace de dialogue et d'échange d'information vise à rassembler dans une instance commune les habitant·es, les acteurs institutionnels, les responsables politiques, la société civile et toutes les forces vives du territoire autour d'une stratégie partagée, construite ensemble et portée d'une seule voix. Cette Agora associe les acteur·rices français·es et allemand·es qui font la promotion du bilinguisme et de la culture régionale sur le territoire.

La ville de Strasbourg prendra part aux actions initiées par la région Grand-Est et la CeA au travers des organismes dédiés. L'ensemble des cultures linguistiques (welche, yiddish), les dialectes et les langues minoritaires parlées en Alsace seront prises en compte.
Dans ce même objectif de diffusion de notre héritage et de la culture rhénane, la Ville de Strasbourg souhaite mieux mettre en valeur le patrimoine historique et culturel commun, en particulier les lieux de mémoire, et développer un tourisme plus durable et à l'échelle du Rhin Supérieur.
La ville de Strasbourg souhaite enfin accorder un soutien accru à l'offre culturelle et événementielle promouvant la culture régionale et les dialectes alémaniques, que ce soit au travers d'actions sur l'espace public ou dans les établissements culturels, à l'échelle de l'Eurodistrict. Dans les musées et autres lieux culturels municipaux, la Ville développera l'offre pédagogique en allemand et alsacien pour permettre aux élèves des classes bilingues et aux jeunes allemands de Kehl et de l'Ortenau d'avoir accès à des animations en langue allemande.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
approuve

la stratégie de développement du bilinguisme des cultures régionales et rhénanes présentée dans la présente délibération,

autorise

le Maire à prendre toutes dispositions relatives à la mise en œuvre de cette stratégie.

Adopté le 25 janvier 2021
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg

Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité
préfectoral Le 29 janvier 2021
(Accusé de réception N°067-216704825-20210125-128158-DE-1-1)

et affichage au Centre Administratif le 29/01/21

9.4. ORIENTATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

MUSÉOLOGIE, POLITIQUE CULTURELLE

Battesti, Jacques (coord.), *Que reste-t-il du présent ? collecter le contemporain dans les musées de société*, Bordeaux, Le Festin, 2021

Chaumier, Serge, « L'identité. Un concept embarrassant constitutif de l'idée de musée », *Culture et Musées*, n° 6, 2005.

Chaumier, Serge, *Altermuséologie*, Paris, L'Harmattan, 2018

Conseil de l'Europe, *Convention de Faro : aller de l'avant avec le patrimoine*, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 2020

Drouguet, Noémie, *Le Musée de société : De l'exposition de folklore aux enjeux contemporains*, Paris, Armand Colin, 2015

Eidelmann, Jacqueline (dir.), *Inventer des Musées pour demain*, *Rapport de la Mission Musées du XXIe siècle*, Paris, La Documentation française, 2017

Maczek, Ewa, Meunier, Anik, *Des Musées inclusifs : engagements, démarches, réflexions*, Les Dossiers de l'OCIM, 2020

Meyer-Bisch, Patrice, Mylène Bidault, *Déclarer les droits culturels. Commentaire de la déclaration de Fribourg*, Schulthess, Ed. Romandes, Genève, Bruylant, Bruxelles, 2010

Simon, Nina, The participatory Museum, 2010 http://www.participatorymuseum.org/read/

Winkin, Yves, *Réinventer les musées*, Paris, MkF, 2020

HISTOIRE DU MUSÉE ALSACIEN ET DES MUSÉES DE STRASBOURG

La Naissance du Musée Alsacien et la Revue alsacienne illustrée, Strasbourg, Musée Alsacien, cat. expo. 29 juin – 29 septembre 1985

Riff, Adolphe, *Le Musée Alsacien de la Ville de Strasbourg. Trente années d'activités, 1918-1947*, Strasbourg, 1947

Schnitzler, Bernadette, *Des Collections entre France et Allemagne. Histoire des musées de Strasbourg*, Strasbourg, Musées de la Ville de Strasbourg, 2009

STRASBOURG, ALSACE ET RHIN SUPÉRIEUR

Asdo études, *Les Pratiques culturelles des Strasbourgeois*, 2019

Bischoff, Georges, *Pour en finir avec l'histoire de l'Alsace*, Éditions du Belvédère, 2015

Kammerer, Odile (dir.), *Versuch einer Grenzüberschreitender Geschichte. Der Oberrhein: ein historischer Atlas/ Atlas historique du Rhin supérieur. Essai d'histoire transfrontalière*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 2019

Soulet, Benjamin, *Territoires strasbourgeois : éléments de connaissance socio-économiques et offre en équipement,* Eurométropole de Strasbourg, Service géomatique et connaissance des territoires, 2018

9.5. LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS

Nous n'avons pas la prétention d'affirmer que les définitions données ci-après sont les seules valables pour des termes parfois polysémiques, mais dans une logique pragmatique, ce sont celles sur lesquelles nous nous accordons dans le cadre de ce document.

Chantier des collections : chaîne de traitement des collections en vue de leur déplacement ou du réaménagement de leur espace de rangement. Elle rassemble les étapes de récolement (si celui-ci n'a pas été conduit en amont), de conditionnement, le cas échéant de traitement curatif urgent (anoxie), d'implantation dans les nouveaux espaces avec nouvel adressage des collections et de relocalisation. Dans le cadre du présent projet et contrairement aux opérations de récolement, le chantier des collections porte sur des ensembles d'une même typologie.

Folklore : ensemble de la culture d'une société traditionnelle et, par extension, des objets de la culture matérielle qui lui sont liés. Dans l'usage courant, le terme prend toutefois une acception péjorative renvoyant tout à la fois aux notions d'accessoire, voire de factice.

Musée d'arts et traditions populaires : musée dont le propos est centré sur la présentation de la culture matérielle d'un groupe humain pensée comme élément constitutif de son identité.

Musée d'ethnographie : musée dont le propos est la présentation d'un ou plusieurs groupes humains dans leur mode de vie, leur histoire et leurs coutumes.

Musée de société : terme apparu à la fin des années 1970 pour regrouper l'ensemble des musées qui ne sont pas centrés sur l'art. Par-delà leur diversité, ils ont la volonté de proposer une approche plus thématique que monographique. Autrefois tournés vers le passé ou « l'autre » (pour les musées d'ethnographie extra-européenne), ils ont pour point communs aujourd'hui de s'intéresser davantage à notre société et à ses problèmes contemporains. Dans ces institutions, les objets ou les œuvres exposées ont tout autant voire davantage une fonction de support du discours que de contemplation.

Récolement : Nous entendons récolement, ou campagne de récolement, le passage en revue sur place et sur pièce d'objets appartenant à un fonds défini selon sa localisation, dans le but de vérifier leur conformité avec le registre d'inventaire, d'en avoir une photographie, une prise de mesures, des indications sommaires sur son état de conservation et, le cas échéant, d'avoir une liste détaillée complète des objets non inventoriés.

10. LISTE DES ACTIONS À MENER À COURT (5 ANS) ET MOYEN TERME (MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'EXTENSION)

- Collections et recherche

Court terme		
domaine	actions	Modalités conduite
Connaissance des collections	Finaliser l'informatisation des collections	externalisation
	Finaliser le premier récolement	Interne
	Chantiers des collections textiles, lapidaire, bois, céramique et verre	externalisation
	Chantier des collections tableaux, souvenirs sous verre, jouets et Judaïca	interne
	Restauration de la collection des peintures sous verre	externalisation
	Publication de la collection de peintures sous verre	interne
Conservation préventive	Engagement et suivi d'une rotation des collections graphiques, textiles, peintures sous verre	Interne
	Révision de l'éclairage	interne
	Pose et suivi des filtres UV	Interne
	Relevés et analyses climatiques dans ensemble des salles	interne
Recherche	Étude de la collection de costumes	externalisation
	Engagement d'une enquête collecte sur les communautés d'origine turque	externalisation
	Engagement d'une enquête collecte sur les communautés d'origine polonaise	externalisation
	Engagement d'une étude sur les mouvements écologistes et régionalistes dans les années 1970-1980 en Alsace, dans le pays de Bade et le canton de Bâle	externalisation
Dépôt	Clarifier situation des dépôts à l'extérieur	interne

Moyen terme		
Connaissance des collections	Chantier des collections : orfèvrerie, étains et collections métalliques, art graphique, objets composites	interne
	Inventaire rétrospectif	interne
	Restauration de la collections des souvenirs sous verre	externalisation
Conservation préventive	Programmation des travaux à mener en vue de l'extension et de la rénovation des bâtiments	Externalisation (programmiste), interne, direction de l'architecture et du patrimoine de

		l'Eurométropole, C2RMF
Recherche	Engagement d'une enquête – collecte sur les communautés Yénish	externalisation
	Engagement d'une enquête collecte sur les communautés juives en Alsace aujourd'hui	externalisation
	Engagement d'une enquête collecte sur les communautés d'origines marocaines	externalisation
Dépôt	Engagement d'une politique de dépôts proactive	interne

- Politique des publics, programmation et partenariats

Court terme		
Domaine	Actions	Modalités de conduite
Offre éducative et culturelle	Développer les actions de médiation hors les murs (EHPAD et centre socio-culturels)	Interne (équipe musée + SEC)
	Adapter l'offre de visite scolaire	Interne (SEC)
	Développement de l'offre de visite famille	Interne (SEC)
Programmation expositions	2021 : 1909. L'Alsace à Nancy	Interne + partenariat Musée Lorrain
	2021 : Alsace. Rêver la province perdue	Interne + Musée national Jean-Jacques Henner
	2022 : accrochage présentant les axes d'évolution du musée	interne
	2023 : Souvenir d'Alsace	Interne + La Chambre
	2024 : exposition de préfiguration 1 : « être au monde »	interne
	2025 : Judaïsme en Alsace	Interne + partenariat ?
Partenariats	Participer à l'animation d'un réseau des musées de société d'Alsace et du Rhin supérieur	interne
	Envisager les possibilités d'un rapprochement avec les structures muséales similaires du pays de Bade et du canton de Bâle, ainsi qu'avec les politiques portées par la Ville en matière de bilinguisme et de culture régionale.	Interne + direction de la Culture

Moyen terme		
Domaine	Actions	Modalités de conduite
Programmation expositions	exposition de préfiguration 2 : « intimité partagée »	interne

	Exposition de préfiguration 3 : « territoires et communautés »	interne
	Exposition de préfiguration 4 : « construction de l'image de l'Alsace »	Interne
Partenariats	Animer le réseau des musées de société d'Alsace et du Rhin supérieur	Interne (1 ETP supplémentaire dédié)
	Création d'un réseau autour de la thématique création artistique et identité locale	interne

- Expérience de visite

Court terme		
Domaine	Action	Modalités de conduite
Parcours de visite	Rédaction des synopsis de visite	Interne (+ comité de pilotage ?)
	Conception (en co-construction) et test de nouveaux supports de médiation	Interne : médiateur référent + conservation
Rénovation et extension du musée	Réaménagement de la boutique Chacok en espace de médiation, de concertation et d'exposition	Interne + Direction de l'architecture et du patrimoine
	Accessibilité gratuite de la cour + concertation autour de ses usages et son aménagement muséographique	Interne
	Avis sur améliorations possibles des conditions de conservation des espaces existants	Interne (conservation, service de la régie des œuvres, service technique) + Etat (C2RMF)
	Avis sur état sanitaire et avenir du bâtiment en fond de cour du 22 quai Saint-Nicolas	Interne (référent sécurité des Musées), Direction de l'Architecture et du Patrimoine + avis de l'Architecte des Bâtiments de France
	Définition des besoins	Interne + le cas échéant Direction de la Culture, externalisation (programmiste)
	Étude de potentialité	Interne + externalisation (programmiste)

Moyen terme		
Domaine	Actions	Modalités de conduite
Extension et rénovation du musée	Lancement du concours d'architecte	Interne + DAP

	Conduite du projet d'extension	
	Travaux dans les bâtiments existants	

- Management et ressources humaines

Court terme		
Domaine	Actions	Modalités de conduite
Recrutement	Recrutement d'un ethnologue	Interne + DRH
	Recrutement d'un chargé des réseaux régionaux et transfrontalier	Interne + DRAC (soutien)
Affectation des missions	Implication des agents d'accueil et de surveillance sur des tâches de conservation et de médiation	Interne (gardienne chef + conservation + médiateur référent)
	Répartition de la gestion des fonds au sein de l'équipe de conservation	interne

Moyen terme		
Domaine	Actions	Modalités de conduite
Recrutement	Recrutement d'agents d'accueil et de surveillance supplémentaire	Interne + DRH

Conseil municipal du 7 novembre 2022

Point 14 à l'ordre du jour : Projet Scientifique et Culturel du musée alsacien.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 50 voix + 1
+ 1 voix : Mme Isabelle MEYER a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter POUR.

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

SERVICE DES ASSEMBLEES

Projet Scientifique et Culturel du musée alsacien.

Pour **50**	**AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Francoise, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline**
Contre **0**	
Abstention **0**	

15

Délibération au Conseil Municipal du lundi 7 novembre 2022

Enrichissement des collections des musées de la ville de Strasbourg.

Numéro V-2022-1147

La politique d'enrichissement des collections est essentielle à la vie et au rayonnement d'un musée. Elle permet de renouveler les collections permanentes et fonds existants pour le public, et de dynamiser le réseau muséal en nourrissant un dialogue entre chaque institution.

En complément de dons réalisés par les sociétés d'amis et les entreprises, certaines œuvres exceptionnelles, ou témoignant de la création contemporaine, sont achetées par les musées, à l'initiative des conservateur·trices. Une dizaine d'œuvres nouvelles entrent ainsi chaque année dans les collections des musées.

Ainsi, conformément à ces objectifs et aux enjeux de valorisation du patrimoine et de soutien à la création contemporaine énoncés dans la délibération-cadre de la politique culturelle municipale, il est proposé au Conseil d'approuver les achats et d'accepter les dépôts suivants pour les musées de la Ville de Strasbourg

Pour le Musée Tomi Ungerer – Centre international de l'Illustration, une série de 33 dessins de l'artiste Alain Le Foll,
Pour le Musée d'art moderne et Contemporain, un vitrail de Theo Van Doesburg.
Pour le Musée historique, le dépôt d'une œuvre appartenant au Palais des Beaux-arts de Lille.

ACHATS

MUSEE TOMI UNGERER – CENTRE INTERNATIONAL DE L'ILLUSTRATION

Alain Le Foll
Série d'illustrations pour *Rien n'est trop beau*, feuilleton publié dans *Elle*, d'après le best-seller de Rona Jaffe « Amour, ambition, embûches : cinq petites secrétaires à l'assaut d'une grande ville », du n° 723 du 30 octobre 1959 au n° 748 du 22 avril 1960.

Encre noire, plume et pinceau, rehauts à la gouache blanche, crayon à papier (parfois) sur carton
Prix : 26 400 €
Achat auprès de la fille de l'artiste.

Alain Le Foll fait partie des dessinateurs qui ont marqué la scène française des arts graphiques dans les années 1960 et 1970. Il a fait preuve au long de sa carrière d'une intense énergie créative, dont témoigne un bon nombre de dessins publiés sur différents supports, journaux, livres de cuisine, religieux, pour enfants, affiches.
Il a travaillé, entre autres, sous la direction artistique de Peter Knapp pour le journal *Elle*. L'une de ses premières collaborations fut une série de dessins entre octobre 1959 et avril 1960 pour un feuilleton hebdomadaire, « Rien n'est trop beau », qui raconte la vie quotidienne de cinq secrétaires à New York. L'audace de la composition est frappante. Alain Le Foll use parfois de formats inhabituels, notamment en hauteur pour rappeler la verticalité des gratte-ciel. Il superpose des personnages pour restituer le grouillement urbain de la rue. Il se dégage de ces dessins, réalisés en noir et blanc, une parenté graphique évidente avec le « journalisme visuel » dont Robert Weaver, professeur à la School of Visual Arts de New York, était l'initiateur et qui marquait ses reportages dessinés dans la presse new-yorkaise.
L'œuvre d'Alain Le Foll est représentée à la BnF, mais dans aucun musée français. L'artiste a fait l'objet d'une rétrospective, organisée par la BnF, au Palais Lumière à Évian en 2021.
Cette série complète la section du dessin français de la seconde moitié du XXe siècle déjà représentée par Jean Alessandrini et André François.

MUSÉE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN

Theo Van Doesburg
(1883, Utrecht, Pays-Bas-1931, Davos, Suisse)
Vitrail - Composition VIII, conçu et réalisé entre octobre 1918 et mars 1919

Réalisation : Atelier J.W. Gips à la Hague 34,5 x 86.5 cm, verre plaqué, plomb et mastic
Modèle référencé sous le n°612.I du catalogue raisonné de l'artiste édité par le Kroller Muller Museum. À destination des blocs I et IV de logements sociaux du quartier de Spangen à Rotterdam. Commanditaire : service de l'habitat de la Municipalité de Rotterdam.
Architecte : J.J.P. Oud

Prix : 60 000 €
Achat auprès de East Gallery, Strasbourg.

Le MAMCS conserve cinq vitraux de l'artiste néerlandais Theo Van Doesburg, un des plus grands artistes des avant-gardes ainsi que des éléments du mobilier qu'il a conçus pour l'Aubette inaugurée en 1928. Ces vitraux réalisés entre 1926 et 1927 ont été commandités par les frères Horn pour leur appartement strasbourgeois, ceux-là mêmes qui lui ont confié la décoration du complexe de loisirs et de divertissement place Kléber suivant les conseils avisés de Sophie Taeuber Arp et Jean Arp.

Ce *vitrail-Composition VIII* vient enrichir de manière très pertinente cet ensemble déjà constitué, car il est une des premières manifestations du passage à l'abstraction de Theo Van Doesburg dans un bâtiment public, 10 ans avant que ne s'achève le chantier des salles de l'Aubette. On a effectivement retrouvé les dessins représentant des vues de ville à partir desquels Van Doesburg a simplifié le schéma d'ensemble au point de parvenir à une abstraction radicale. Ce vitrail constitue par ailleurs un des derniers témoignages de l'ensemble d'habitation livré en 1919 dans le quartier de Spangen à Rotterdam. Ne semblent subsister plus que trois des vitraux conçus comme des dessus-de porte de la façade de ce chantier de grande ampleur qui a permis à Doesburg d'appliquer ses recherches à une échelle monumentale.

Enfin, cette nouvelle acquisition vient compléter, d'une part, le fonds consacré aux artistes néerlandais marqué par Domela et Marlene Dumas et, d'autre part, la collection de vitraux de Sophie TaeuberArp, Jean Arp mais également de Huszar, réalisés entre 1917 et 1928. L'acquisition de ce vitrail, réalisé en 1918 peu de temps après la signature par Doesburg, Vilmos Huszar, Jan Wils, Robert Van'T Hoff, Piet Mondrian, etc. du Manifeste De Stijl, consolide un des axes majeurs de l'identité du MAMCS, à savoir la modernité.

Le prix de ce vitrail en très bon état a été négocié ; un des trois autres exemplaires était proposé en 2022 à la Foire de Bâle dans une galerie britannique pour le prix de 80 000 livres sterling, soit 94 000 €.

Achat sous réserve de l'avis de la Commission Scientifique Régionale.

DÉPÔT

MUSEE HISTORIQUE

Le Palais des Beaux-arts de Lille est disposé à déposer une œuvre de sa collection au Musée historique de la ville de Strasbourg : *Allégorie de la justice*, anonyme siennois (c.1560), huile sur toile, 161 x 151 cm (hors cadre), inventaire n° 776.
Valeur d'assurance 100 000 €.

Cette œuvre provenant de la Pfalz de Strasbourg a été offerte par la ville de Berne à la ville de Strasbourg. Elle est mentionnée dans deux fascicules datant de 1794. Dans ces fascicules, l'auteur Sigismond Langer y décrit les tableaux qu'il a achetés, entre autres, en vente aux enchères à la ville de Strasbourg en 1791 (après destruction de la Pfalz en 1787).

Présenté dans la première section du parcours intitulée *Strasbourg, une République*, le tableau se trouvera à proximité d'une vitrine consacrée aux armoiries et objets emblématiques de la République de Strasbourg, et de la maquette de la Pfalz.

Au vu de l'importance de l'œuvre au regard de l'histoire de la ville de Strasbourg, il est proposé au Conseil d'accepter ce dépôt.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil,
sur proposition de la Commission Plénière
après en avoir délibéré

autorise

les achats :
- *pour le **musée Tomi Ungerer – Centre international de l'Illustration** de la série de dessins d'Alain Le Foll, pour un montant de 26 400 €,*
- *pour le **musée d'art moderne et contemporain**, **Vitrail – Composition VIII** de Theo Van Doesburg, pour un montant de 60 000 €,*

accepte

***le dépôt pour le Musée historique** d'une œuvre du Palais des Beaux-arts de Lille « Allégorie de la justice » valeur 100 000 €,*

décide

l'imputation des dépenses pour les acquisitions des œuvres du musée Tomi Ungerer pour un montant de 26 400 €, et du musée d'Art moderne et contemporain pour un montant de 60 000 € sur les crédits disponibles sous AU12 programme 82 nature 2161 « acquisitions et restauration des collections pour les musées » du budget 2022,

charge

la Maire ou son·sa représentant·e d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tous documents y relatifs.

Adopté le 7 novembre 2022
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg

Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité
préfectoral Le 14 novembre 2022
(Accusé de réception N°067-216704825-20221107-150102-DE-1-1)

et affichage au Centre Administratif le 14/11/22

16

Délibération au Conseil Municipal du lundi 7 novembre 2022

Attribution de subventions à des associations culturelles.

Numéro V-2022-1144

S'appuyant sur les grandes orientations définies par la délibération du Conseil municipal du 14 décembre 2020 relative au cadre de sa politique culturelle, la ville de Strasbourg est attentive à marquer son soutien aux acteurs culturels dans la durée et à accompagner l'émergence sur son territoire, dans l'ensemble des champs disciplinaires.

Dans le cadre des crédits inscrits au budget 2022, il est proposé, pour la mise en œuvre de projets culturels, de soutenir les projets suivants pour un montant total de 20 000 € :

FONCTIONNEMENT

MUSIQUES ACTUELLES

BLIIIDA	**10 000 €**

Le dispositif *Fluxux* est un incubateur de projets en direction des acteurs culturels et artistiques du Grand Est, dont Bliiida est l'opérateur principal en collaboration avec l'Agence culturelle du Grand Est et un réseau de neuf villes, dont Strasbourg. Ce dispositif vise l'accompagnement sur deux années des lauréats de l'appel à projet dans leurs démarches professionnelles. Les collectivités locales participent à cet accompagnement par une subvention fléchée aux lauréats résidants sur leur territoire.
En 2022, deux lauréats strasbourgeois sont éligibles pour un soutien de la ville de Strasbourg : l'association Bureau d'Intervention Graphique (BIG) dans le domaine des arts visuels, et l'association Oïapok dans le domaine des musiques actuelles.
Le soutien proposé s'élève à un montant de 5 000 € par lauréat, soit 10 000 € au total, versés à Bliiida au titre de l'accompagnement des projets menés par :

- le BIG pour son atelier de graphisme itinérant destiné au tout public ;
- l'association Oïapok pour son studio de création, production et diffusion de spectacles à destination des publics scolaires et familiaux.

Cet accompagnement se formalise par des temps de formation, de prise en charge et d'accompagnement à la structuration des lauréats.

INVESTISSEMENT

MUSIQUES ACTUELLES

LA GRENZE	**10 000 €**

La Grenze est une terrasse culturelle estivale qui réalise en 2022 sa 4ème saison. Installée rue Wodli, en périphérie de la gare et des quartiers de Cronenbourg et de Koenigshoffen, la Grenze est devenue un laboratoire urbain de pratiques artistiques et sportives, un lieu ouvert à tous dédié à la scène artistique émergente. La Grenze programme des activités culturelles et accueille des activités sportives et de l'économie solidaire en partenariat avec des acteurs strasbourgeois.
En 2021, l'association est la lauréate de l'appel à projet Quartier Culturel Créatif du Ministère de la Culture pour son projet de laboratoire urbain de pratiques artistiques et sportives, intégrées à un lieu ouvert à tous dédié à la scène artistique émergente. Ce titre est accompagné d'un soutien en fonctionnement de 100 000 € de l'État. L'association bénéficie aussi de 10 000 € en investissement au titre du Fonds de Solidarité Territoriale. Le soutien de la Ville proposé au titre des crédits d'investissement s'élève à 10 000 € pour l'aménagement des espaces extérieurs et intérieurs en sus de la subvention de fonctionnement de 10 000 € votée en amont en mars 2022.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
approuve

l'attribution des subventions ci-après :

FONCTIONNEMENT

BLIIIDA	*10 000 €*

Les propositions ci-dessus représentent une somme de 10 000 € à imputer sur les crédits ouverts sous AU10C – fonction 33 – nature 6574 – programme 8015 du budget 2022 dont le disponible avant le présent Conseil est de 49 943 €.

INVESTISSEMENT

LA GRENZE	*10 000 €*

Les propositions ci-dessus représentent une somme de 10 000 € à imputer sur les crédits ouverts sous AU10 – fonction 33 – nature 20421 programme 7009 du budget 2022 dont le disponible avant le présent conseil est de 10 000 €.

autorise

la Maire ou son-sa représentant-e à signer les actes et conventions relatifs à ces subventions.

Adopté le 7 novembre 2022
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg

Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité
préfectoral Le 14 novembre 2022
(Accusé de réception N°067-216704825-20221107-150419-DE-1-1)

et affichage au Centre Administratif le 14/11/22

Conseil Municipal du 07 novembre 2022

Association	Nature de la sollicitation	Montant sollicité	Montant octroyé	Montant alloué N-1
Bliiida	Projet culturel	10 000 €	10 000 €	0 €

17

Délibération au Conseil Municipal du lundi 7 novembre 2022

Soutien au sport féminin de performance et aux athlètes en préparation olympique.

Numéro V-2022-1216

Le sport de performance contribue à l'animation ainsi qu'au dynamisme de la cité, propose des exemples de réussite individuelle et collective pour la jeunesse, et invite notamment les enfants et les adolescent-es à pratiquer un sport. Labellisée « Terre de Jeux » par le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques Paris 2024, la Ville souhaite ainsi développer cet héritage et accompagner les clubs et athlètes dans leurs projets sportifs.
Les dispositifs de subventions aux associations sportives et athlètes intègrent les enjeux environnementaux, sociaux et démocratiques portés par la ville de Strasbourg. De même, le dialogue de gestion mené avec tous les acteurs du sport (clubs, organisateurs de manifestations, athlètes) prend en compte ces dimensions afin d'être intégrées de manière accrue dans leurs activités.

1. **Versement de subventions au titre du sport performance individuel - conventions de parrainage 2022-2023 avec les athlètes en préparation olympique.**

La ville de Strasbourg apporte son soutien aux athlètes pratiquant un sport individuel et participant aux compétitions européennes ou mondiales, avec pour objectif final la participation aux Jeux olympiques et paralympiques.
A ce titre, en concertation avec le mouvement sportif, les filières de performances des différentes disciplines et l'Agence Nationale du Sport, des conventions de parrainage sont proposées pour la saison 2022-2023 aux athlètes sélectionnés par la collectivité au vu de leurs projets sportifs, professionnels et personnels.

Il s'agit notamment d'accompagner le développement de ces athlètes dans leurs différents projets (réussite sportive, études/insertion professionnelle…), ainsi que d'en faire des ambassadeurs de notre territoire et de nos valeurs, notamment auprès des plus jeunes.

23 athlètes sont concerné-es par ce dispositif pour la saison sportive 2022-2023, pour un montant total de subvention de 102 000 €.

BALZER Sara (Strasbourg université Club - escrime)	9 000 €
BAUER Sharone (ASPTT Strasbourg – badminton)	1 500 €
BISCH Gwendal (Team Strasbourg SNS-ASPTT-PCS – plongeon)	3 000 €
BOUZID-SOUIHLI Ismaël (Eurométropole Strasbourg Taekwondo)	3 000 €
BRISWALTER Margaux (Strasbourg Eaux Vives – canoé-kayak)	6 000 €
CHRISTOPHEL Valentin (ASPTT Strasbourg – haltérophilie)	1 500 €
CLAIR Jeanne (Ballet Nautique de Strasbourg – natation artistique)	1 500 €
ERIUS Jeff (Strasbourg Agglomération Athlétisme)	6 000 €
FAVROT Thibaut (Skieurs de Strasbourg)	6 000 €
JENKINS ESCODA Maureen (Ballet Nautique de Strasbourg – natation artistique)	6 000 €
KASTNER Florent (Two Wheels – BMX)	3 000 €
KODAD Mohamed-Amine (AS Strasbourg – athlétisme)	1 500 €
KOZAR Anicet (ASPTT Strasbourg – athlétisme)	6 000 €
LANIER Alex (ASPTT Strasbourg – badminton)	3 000 €
LEMBACH Charlotte (Strasbourg université Club - escrime)	9 000 €
NOUTCHA Sarah-Camille (Strasbourg université Club - escrime)	9 000 €
PANCASARI Rosy (ASPTT Strasbourg – badminton)	3 000 €
PLANEIX Eve (Ballet Nautique de Strasbourg – natation artistique)	6 000 €
RIBSTEIN Jules (ASPTT Strasbourg – triathlon)	9 000 €
SEGAUX Tom (Strasbourg Eaux Vives – canoé-kayak)	1 500 €
VELA LOPEZ Kenza (Compagnie MIRA – Breakdance)	3 000 €
VILLEGER William (ASPTT Strasbourg – badminton)	3 000 €
WAGNER Yann (Strasbourg Eaux Vives – canoé-kayak)	1 500 €

Le montant des aides financières est déterminé en fonction du potentiel de l'athlète et de son projet, défini en lien avec lui-elle, le club et la ligue de la discipline de ressort :
- médaille aux JOP Paris 2024 : attribution d'une aide de 9 000 €,
- finaliste aux JOP Paris 2024 ou Milan 2026 : attribution d'une aide de 6 000 €,
- participation aux JOP Paris 2024 : attribution d'une aide de 3 000 €,

- participation aux JOP Los Angeles 2028 : attribution d'une aide de 1 500 €.

Ces aides financières seront versées directement à chaque athlète dans le cadre de la convention de parrainage. Les athlètes s'engagent par ailleurs à respecter et contribuer aux valeurs de l'olympisme, ainsi qu'à participer, selon leurs disponibilités, aux initiatives écologiques, sociales et démocratiques portées par la ville ou ses partenaires.

2. Versement de subventions au titre du sport féminin de performance pour la saison 2022-2023

La pratique féminine, notamment de performance, constitue l'une des priorités de la ville pour sa politique sportive. Afin de valoriser et contribuer au développement des projets sportifs féminins de performance, pour la saison sportive 2022-2023, une aide complémentaire est accordée aux équipes (féminines ou mixtes) représentant et animant le territoire et contribuant au développement de la pratique féminine dans la ville.

Le montant total de ces subventions, qui s'élève à la somme de 61 000 €, est réparti comme suit :

ASPTT Strasbourg soutien aux activités de badminton => Top 12 : 5 000 € soutien aux activités d'haltérophilie=> N1 : 5 000 €	**10 000 €**
Association Racing Club de Strasbourg Alsace Soutien aux activités de football féminin => D2	**36 000 €**
Ballet Nautique de Strasbourg soutien aux activités de natation artistique => N1	**5 000 €**
Strasbourg GRS Soutien aux activités de gymnastique rythmique et sportive => N1	**5 000 €**
Strasbourg Université Club soutien aux activités d'escrime => N1	**5 000 €**

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

approuve

- *le versement d'aides financières, pour un montant total de 102 000 €, aux athlètes suivants :*

BALZER Sara (Strasbourg université Club - escrime)	*9 000 €*
BAUER Sharone (ASPTT Strasbourg – badminton)	*1 500 €*
BISCH Gwendal (Team Strasbourg SNS-ASPTT-PCS – plongeon)	*3 000 €*
BOUZID-SOUIHLI Ismaël (Eurométropole Strasbourg Taekwondo)	*3 000 €*
BRISWALTER Margaux (Strasbourg Eaux Vives – canoé-kayak)	*6 000 €*
CHRISTOPHEL Valentin (ASPTT Strasbourg – haltérophilie)	*1 500 €*
CLAIR Jeanne (Ballet Nautique de Strasbourg – natation artistique)	*1 500 €*
ERIUS Jeff (Strasbourg Agglomération Athlétisme)	*6 000 €*
FAVROT Thibaut (Skieurs de Strasbourg)	*6 000 €*
JENKINS ESCODA Maureen (Ballet Nautique de Strasbourg – natation artistique)	*6 000 €*
KASTNER Florent (Two Wheels – BMX)	*3 000 €*
KODAD Mohamed-Amine (AS Strasbourg – athlétisme)	*1 500 €*
KOZAR Anicet (ASPTT Strasbourg – athlétisme)	*6 000 €*
LANIER Alex (ASPTT Strasbourg – badminton)	*3 000 €*
LEMBACH Charlotte (Strasbourg université Club - escrime)	*9 000 €*
NOUTCHA Sarah-Camille (Strasbourg université Club - escrime)	*9 000 €*
PANCASARI Rosy (ASPTT Strasbourg – badminton)	*3 000 €*
PLANEIX Eve (Ballet Nautique de Strasbourg – natation artistique)	*6 000 €*
RIBSTEIN Jules (ASPTT Strasbourg – triathlon)	*9 000 €*
SEGAUX Tom (Strasbourg Eaux Vives – canoé-kayak)	*1 500 €*
VELA LOPEZ Kenza (Compagnie MIRA – Breakdance)	*3 000 €*
VILLEGER William (ASPTT Strasbourg – badminton)	*3 000 €*
WAGNER Yann (Strasbourg Eaux Vives – canoé-kayak)	*1 500 €*

- *le versement de subventions, pour un montant total de 61 000 €, aux associations suivantes :*

ASPTT Strasbourg *soutien aux activités de badminton => Top 12 : 5 000 €*	***10 000 €***

soutien aux activités d'haltérophilie=> N1 : 5 000 €	
Association Racing Club de Strasbourg Alsace *Soutien aux activités de football féminin => D2*	***36 000 €***
Ballet Nautique de Strasbourg *soutien aux activités de natation artistique => N1*	***5 000 €***
Strasbourg GRS *Soutien aux activités de gymnastique rythmique et sportive => N1*	***5 000 €***
Strasbourg Université Club *soutien aux activités d'escrime => N1*	***5 000 €***

décide

l'imputation des dépenses sur les lignes budgétaires suivantes :

- *102 000 € sur la ligne budgétaire SJ03C / 6574 / 8061 / 40 du BP 2022, dont le solde disponible avant le présent Conseil s'élève à 130 012 €,*
- *61 000 € sur la ligne budgétaire SJ03C / 6574 / 8060 / 40 du BP 2022, dont le solde disponible avant le présent Conseil s'élève à 831 519 €,*

autorise

la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

Adopté le 7 novembre 2022
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg

Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité
préfectoral Le 14 novembre 2022
(Accusé de réception N°067-216704825-20221107-150430-DE-1-1)

et affichage au Centre Administratif le 14/11/22

Conseil municipal du 7 novembre 2022

Soutien au sport féminin de performance et aux athlètes en préparation olympiques.

1. **Versement de subventions au titre du sport performance individuel - conventions de parrainage 2022-2023 avec les athlètes en préparation olympique.**

BALZER Sara (Strasbourg université Club - escrime)	9 000 €
BAUER Sharone (ASPTT Strasbourg – badminton)	1 500 €
BISCH Gwendal (Team Strasbourg SNS-ASPTT-PCS – plongeon)	3 000 €
BOUZID-SOUIHLI Ismaël (Eurométropole Strasbourg Taekwondo)	3 000 €
BRISWALTER Margaux (Strasbourg Eaux Vives – canoé-kayak)	6 000 €
CHRISTOPHEL Valentin (ASPTT Strasbourg – haltérophilie)	1 500 €
CLAIR Jeanne (Ballet Nautique de Strasbourg – natation artistique)	1 500 €
ERIUS Jeff (Strasbourg Agglomération Athlétisme)	6 000 €
FAVROT Thibaut (Skieurs de Strasbourg)	6 000 €
JENKINS ESCODA Maureen (Ballet Nautique de Strasbourg – natation artistique)	6 000 €
KASTNER Florent (Two Wheels – BMX)	3 000 €
KODAD Mohamed-Amine (AS Strasbourg – athlétisme)	1 500 €
KOZAR Anicet (ASPTT Strasbourg – athlétisme)	6 000 €
LANIER Alex (ASPTT Strasbourg – badminton)	3 000 €
LEMBACH Charlotte (Strasbourg université Club - escrime)	9 000 €
NOUTCHA Sarah-Camille (Strasbourg université Club - escrime)	9 000 €
PANCASARI Rosy (ASPTT Strasbourg – badminton)	3 000 €
PLANEIX Eve (Ballet Nautique de Strasbourg – natation artistique)	6 000 €
RIBSTEIN Jules (ASPTT Strasbourg – triathlon)	9 000 €
SEGAUX Tom (Strasbourg Eaux Vives – canoé-kayak)	1 500 €
VELA LOPEZ Kenza (Compagnie MIRA – Breakdance)	3 000 €

VILLEGER William (ASPTT Strasbourg – badminton)	3 000 €
WAGNER Yann (Strasbourg Eaux Vives – canoé-kayak)	1 500 €

Versement de subventions au titre du sport féminin de performance pour la saison 2022-2023

Dénomination de l'Association	Nature de la sollicitation	Montant sollicité	Montant proposé
ASPTT Strasbourg	soutien aux activités de badminton => Top 12 : 5 000 € soutien aux activités d'haltérophilie=> N1 : 5 000 €	10 000 €	10 000 €
Association Racing Club de Strasbourg Alsace	Soutien aux activités de football féminin => D2	36 000 €	36 000 €
Ballet Nautique de Strasbourg	soutien aux activités de natation artistique => N1	5 000 €	5 000 €
Strasbourg GRS	Soutien aux activités de gymnastique rythmique et sportive => N1	5 000 €	5 000 €
Strasbourg Université Club	soutien aux activités d'escrime => N1	5 000 €	5 000 €

18

Délibération au Conseil Municipal du lundi 7 novembre 2022

Versement de subventions aux associations sportives de territoire.

Numéro V-2022-1217

Dans le cadre de sa politique sportive, la Ville réaffirme son soutien aux acteurs associatifs locaux qui œuvrent au quotidien pour le bien-être, la santé, l'éducation, la citoyenneté et le lien social des strasbourgeois.

Les dispositifs de subventions aux associations sportives intègrent progressivement les enjeux environnementaux, sociaux et démocratiques définis par la ville de Strasbourg. Le dialogue de gestion mené avec les principaux acteurs du sport (clubs, organisateurs de manifestations, athlètes) permet une meilleure prise en compte de ces dimensions dans les activités développées.

Au vu des dossiers réceptionnés par la Ville, il est proposé d'allouer une aide financière d'un montant total de 58 752 € aux associations sportives ci-dessous :

1) Soutien aux charges locatives des associations

Dans un souci d'équité de traitement avec les clubs bénéficiant de l'utilisation des infrastructures municipales, cette aide constitue un soutien aux clubs sportifs louant des équipements publics non municipaux ou privés pour leurs pratiques.
Pour l'année 2022, 6 clubs sont concernés par ce dispositif pour un montant total de 27 102 €

Aquatic Club Alsace Lorraine Soutien aux frais de location d'un hangar pour le stockage du matériel	**4 320 €**
Eurométropole Strasbourg Taekwondo Soutien aux frais de location de créneaux dans des gymnases de lycées et collèges	**1 915 €**
Judo Netsujo Strasbourg Neudorf Soutien aux frais de location du dojo du collège Louise Weiss	**2 707 €**
Société de Gymnastique et de Sports l'Avenir Strasbourg Soutien aux frais de location d'une salle du foyer St Arbogast pour la section tennis de table.	**2 400 €**

Strasbourg G.R.S. Soutien aux frais de location de créneaux d'entrainement au CREPS de Strasbourg	**5 760 €**
Strasbourg Université Club Soutien aux frais de location de créneaux d'entrainement au centre sportif universitaire	**10 000 €**

2) Accompagnement des projets et activités des clubs

2.1. Participation à la coopération des clubs au bénéfice de la politique sportive municipale.

La ville a la possibilité de soutenir les associations qui concourent à la gestion des équipements sportifs au quotidien. À ce titre il est proposé de verser une aide à l'association ASL Robertsau pour son implication dans la gestion du centre sportif de la Robertsau pour un montant de 15 000 €.

ASL Robertsau Soutien à la gestion du Centre sportif de la Robertsau	**15 000 €**

2.2 Sport solidarité pour les réfugiés et les demandeurs d'asile – Impact 2024

Le sport peut être un levier visant à renforcer les relations interculturelles et l'inclusion des personnes réfugiées dans la mesure où il favorise des interactions, des actes d'entraide et de solidarité. Dans le cadre du dispositif « sport solidarité pour les réfugiés » labellisé Impact 2024 par le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques, il est proposé de soutenir les actions des trois associations partenaires suivantes pour un montant total de 7 150 € :

ASPTT Strasbourg Soutien à l'apprentissage de la natation à l'organisation de séances de gymnastique d'entretien et de pratiques footballistiques	**3 250 €**
Profession Sports Loisirs Soutien à l'organisation d'activités sportives.	**1 500 €**
Respir Soutien à l'organisation de randonnées et d'activités sportives de pleine nature.	**2 400 €**

3) Soutien à l'organisation de manifestations sportives

Les manifestations sportives constituent des événements ponctuels, récurrents ou exceptionnels permettant à la Ville de montrer son dynamisme et d'animer ses quartiers. Il est ainsi proposé de soutenir l'organisation des manifestations suivantes pour un montant total de 9 500 € :

Société Athlétique de Koenigshoffen	**8 000 €**

Soutien à l'organisation du championnat du Monde de kick boxing K1 au mois de novembre 2022 au gymnase de la Rotonde	
Strasbourg Sud Handball La Famille Soutien à l'organisation du tournoi international de Noël jeunes au mois de décembre 2022 à Strasbourg	**1 500 €**

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
approuve

l'allocation de subventions pour un montant total de 58 752 € réparti comme suit :

- ***27 102 € sur le compte 415 / 6574 / 8069/ SJ03 B aux associations sportives suivantes***

Aquatic Club Alsace Lorraine *Soutien aux frais de location d'un hangar pour le stockage du matériel*	***4 320 €***
Eurométropole Strasbourg Taekwondo *Soutien aux frais de location de créneaux dans des gymnases de lycées et collèges*	***1 915 €***
Judo Netsujo Strasbourg Neudorf *Soutien aux frais de location du dojo du collège Louise Weiss*	***2 707 €***
Société de Gymnastique et de Sports l'Avenir Strasbourg *Soutien aux frais de location d'une salle du foyer St Arbogast pour la section tennis de table.*	***2 400 €***
Strasbourg G.R.S. *Soutien aux frais de location de créneaux d'entrainement au CREPS de Strasbourg*	***5 760 €***
Strasbourg Université Club *Soutien aux frais de location de créneaux d'entrainement au centre sportif universitaire*	***10 000 €***

- ***22 150 € sur le compte 415 / 6574 / 8055 / SJ03 B aux associations sportives suivantes :***

ASL Robertsau *Soutien à la gestion du Centre sportif de la Robertsau*	***15 000 €***
ASPTT Strasbourg *Soutien à l'apprentissage de la natation à l'organisation de séances de gymnastique d'entretien et de pratiques footballistiques*	***3 250 €***
Profession Sports Loisirs	***1 500 €***

Soutien à l'organisation d'activités sportives.	
Respir *Soutien à l'organisation de randonnées et d'activités sportives de pleine nature.*	***2 400 €***

- 9 500 € sur le compte 415 / 6574 / 8057 / SJ03 B aux associations sportives suivantes :

Société Athlétique de Koenigshoffen *Soutien à l'organisation du championnat du Monde de kick boxing K1 au mois de novembre 2022 au gymnase de la Rotonde*	***8 000 €***
Strasbourg Sud Handball La Famille *Soutien à l'organisation du tournoi international de Noël jeunes au mois de décembre 2022 à Strasbourg*	***1 500 €***

décide

l'imputation des dépenses sur les comptes

- *415 / 6574 / 8069 / SJ03 B du BP 2022 dont le montant disponible avant le présent Conseil s'élève à 35 000 €*
- *415 / 6574 / 8055 / SJ03 B du BP 2022 dont le montant disponible avant le présent Conseil s'élève à 22 150 €*
- *415 / 6574 / 8057 / SJ03 B du BP 2022 dont le montant disponible avant le présent Conseil s'élève à 9 500 €*

autorise

la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

Adopté le 7 novembre 2022
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg

Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité
préfectoral Le 14 novembre 2022
(Accusé de réception N°067-216704825-20221107-150379-DE-1-1)

et affichage au Centre Administratif le 14/11/22

Conseil municipal du 7 novembre 2022

Soutien aux charges locatives des associations

6 dossiers pour un montant total de 27 102 €

Dénomination de l'Association	Nature de la sollicitation	Montant sollicité	Montant proposé	Montant octroyé N-1
Aquatic Club d'Alsace et de Lorraine	Soutien aux frais de location d'un hangar pour le stockage du matériel sportif	4 320 €	4 320 €	4 320 €
Eurométropole Strasbourg Taekwondo	Soutien aux frais de mise à disposition de créneaux dans des gymnases de lycées et collèges de Strasbourg	1 915 €	1 915 €	1 730 €
Judo Netsujo Strasbourg Neudorf	Soutien aux frais de mise à disposition du dojo du collège Louise Weiss	2 707 €	2 707 €	1 181 €
Société de Gymnastique et de Sports l'Avenir Strasbourg	Soutien aux frais de mise à disposition d'une salle du foyer St Arbogast pour la section tennis de table	2 400 €	2 400 €	2 400 €
Strasbourg GRS	Soutien aux frais de mise à disposition de créneaux d'entraînement au CREPS de Strasbourg	5 760 €	5 760 €	4 179 €
Strasbourg Université Club	Soutien aux frais de mise à disposition de créneaux d'entraînement au centre sportif universitaire et au CREPS de Strasbourg	10 000 €	10 000 €	3 026 €

Participation à la coopération des clubs au bénéfice de la politique sportive municipale

1 dossier pour un montant total de 15 000 €

Dénomination de l'Association	Nature de la sollicitation	Montant sollicité	Montant proposé	Montant octroyé N-1
ASL Robertsau	Soutien à la gestion du Centre sportif de la Robertsau	15 000 €	15 000 €	15 000 €

Sport solidarité pour les réfugiés et les demandeurs d'asile – Impact 2024

3 dossiers pour un montant total de 7 150 €

Dénomination de l'Association	Nature de la sollicitation	Montant sollicité	Montant proposé	Montant octroyé N-1
ASPTT Strasbourg	Soutien l'apprentissage de la natation à l'organisation de séances de gymnastique d'entretien et de pratiques footballistiques	5 000 €	3 250 €	-
Profession Sports Loisirs	Soutien à l'organisation d'activités sportives adaptées aux personnes réfugiées au courant de l'année 2022	2 000 €	1 500 €	2 000 €
Respir	Soutien à l'organisation de randonnées et d'activités sportives de pleine nature visant l'insertion sociale et l'intégration de personnes réfugiées	3 000 €	2 400 €	2 500 €

Soutien à l'organisation de manifestations sportives

2 dossiers pour un montant total de 9 500 €

Dénomination de l'Association	Nature de la sollicitation	Montant sollicité	Montant proposé	Montant octroyé N-1
Société Athlétique de Koenigshoffen	Soutien à l'organisation du championnat du Monde de kick boxing K1 au mois de novembre au gymnase de la Rotonde	8 000 €	8 000 €	8 000 €
Strasbourg Sud Handball –la Famille	Soutien à l'organisation du tournoi international de Noël jeunes au mois de décembre 2022 à Strasbourg	2 000 €	1 500 €	-

19

Délibération au Conseil Municipal du lundi 7 novembre 2022

Attribution de subventions dans le cadre des relations européennes et internationales.

Numéro V-2022-980

Cette délibération porte sur le soutien de la Ville aux associations strasbourgeoises qui œuvrent en faveur du rayonnement européen et international de Strasbourg. D'un montant de 33 000 €, ces subventions visent à conforter le positionnement de Strasbourg en tant que capitale européenne de la démocratie et des droits humains.

Lycée Marcel Rudloff / Jumelage Strasbourg – Dresde	**3 000 €**

L'intensification des échanges scolaires entre les établissements scolaires de Dresde et de Strasbourg constitue une priorité politique du jumelage. Les deux villes souhaitent par ce biais contribuer de manière concrète à l'ouverture interculturelle des jeunes et à freiner le repli sur soi et le développement de mouvements xénophobes.

Dans ce contexte, un échange a été développé en 2018 entre le lycée d'enseignement professionnel, BSZ Dresden, et le Lycée polyvalent Marcel Rudloff. Une convention de partenariat entre les deux établissements scolaires a été signée en 2019. Durant l'année scolaire 2018 / 2019, une coopération étroite entre les deux établissements et des séjours dans les deux villes ont permis aux jeunes de réaliser conjointement un objet technique inspiré de l'horloge astronomique de la Cathédrale de Strasbourg.

Le nouveau projet élaboré par les deux villes vise à réaliser des modélisations (maquettes) des bâtiments des deux établissements scolaires en y intégrant des éléments éco-responsables (bornes solaires / lieux de compostage, etc.). Dans un second temps, certaines propositions des élèves pourraient être mises en œuvre dans les établissements.

Ce projet a malheureusement été fortement impacté par la pandémie. Les voyages scolaires programmés en 2020 et 2021 ont été annulés, mais les élèves ont continué à échanger à distance. Une rencontre est désormais prévue à la mi-novembre 2022 à Strasbourg, puis en 2023 à Dresde.

Association SOS Méditerranée	10 000 €

Créée au printemps 2015 grâce à la mobilisation de citoyennes et de citoyens résolu.e.s à agir face à la catastrophe humanitaire des naufrages en Méditerranée centrale, SOS Méditerranée a vocation à porter assistance, sans aucune discrimination, et à traiter avec dignité, toute personne en détresse en mer, dans le respect du droit maritime international. Les personnes concernées sont des hommes, femmes ou enfants, migrant.e.s ou réfugié.e.s, se retrouvant en danger de mort lors de la traversée de la Méditerranée.

Face à cette urgence humanitaire en Méditerranée, 28 collectivités territoriales françaises ont décidé d'agir aux côtés de SOS Méditerranée en lançant une plateforme des collectivités solidaires en janvier 2021. Plus de quatre-vingt collectivités en sont membres aujourd'hui et soutiennent l'association. Elles constituent une force d'appui importante pour faire avancer son plaidoyer. Elles sont également une caisse de résonance pour les citoyennes et les citoyens mobilisés dans leurs territoires, en facilitant leurs actions de témoignage et de sensibilisation.

SOS Méditerranée est financée par des dons privés et des subventions publiques. Les fonds collectés sont alloués aux frais quotidiens d'entretien de l'Ocean Viking, le navire affrété par l'association depuis 2019, et aux opérations de sauvetage. Parallèlement à ses actions en mer, l'association se mobilise à terre grâce à plus de 600 bénévoles qui, réparti.e.s dans 17 antennes locales (dont une basée à Strasbourg), œuvrent pour témoigner et sensibiliser l'opinion publique à la tragédie qui se joue en Méditerranée.

Cette subvention fait suite à l'adhésion de la ville de Strasbourg à la plateforme des collectivités solidaires avec SOS Méditerranée en 2021.

Strasbourg, ville hospitalière, solidaire et ouverte sur le monde, ville siège de la Cour Européenne des Droits de l'Homme, du Conseil de l'Europe, du Parlement Européen, souhaite poursuivre son engagement et soutenir SOS Méditerranée pour contribuer à apporter une réponse à l'immense défi que pose l'accueil des réfugié.e.s en France et en Europe.

Association des Ecoles d'études politiques du Conseil de l'Europe (AEEP)	20 000 €

L'Association européenne des Écoles d'études politiques du Conseil de l'Europe a pour objectif de soutenir et de promouvoir le programme des écoles politiques dans les pays en transition démocratique en apportant une contribution spécifique à l'émergence de nouvelles générations de jeunes dirigeant.e.s dans les domaines politique, économique, social, culturel et environnemental, formé.e.s à l'exercice du pouvoir en conformité avec les valeurs du Conseil de l'Europe. Elle regroupe des écoles d'études politiques dans 21 pays, en Europe centrale et orientale et en Afrique du Nord.

L'activité de l'association consiste principalement à animer le réseau des écoles, qui constitue une plate-forme de partage d'informations, d'expertise et de bonnes pratiques

ainsi qu'à favoriser le développement de liens horizontaux entre ces écoles, notamment aux plans bilatéral, régional et interrégional.

La subvention a pour objectif de soutenir le fonctionnement de l'association.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

approuve

- *le versement d'une subvention de 3 000 € au Lycée Marcel Rudloff,*
- *le versement d'une subvention de 10 000 € à l'association SOS Méditerranée,*
- *le versement d'une subvention de 20 000 € à l'association des Ecoles d'études politiques du Conseil de l'Europe,*

décide

- *l'imputation de la dépense à hauteur de 3 000 € sur les crédits ouverts à la DREI sur la ligne budgétaire AD06D- fonction 041, nature 6574, programme 8054, dont le disponible avant le présent Conseil est de 10 200.00 €,*
- *d'imputer la dépense de 10 000 € du Pôle Solidarité et partenariats internationaux sur les crédits ouverts sous la fonction 041, nature comptable 6574, programme 8042, activité AD06C dont le solde avant le présent Conseil est de 13 964.43 €,*
- *l'imputation de la dépense à hauteur de 20 000 € sur les crédits ouverts à la DREI sur la ligne budgétaire AD06 B - fonction 041, nature 6574, programme 8051, dont le disponible avant le présent Conseil est de 130 705.00 €,*

autorise

la Maire ou son-sa représentant.e à signer les arrêtés et conventions d'attribution y afférents.

Adopté le 7 novembre 2022
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg

Rendu exécutoire après

transmission au Contrôle de Légalité
préfectoral Le 14 novembre 2022
(Accusé de réception N°067-216704825-20221107-150349-DE-1-1)

et affichage au Centre Administratif le 14/11/22

Attribution de subventions au titre des relations européennes et internationales.

Conseil Municipal du 7 novembre 2022

Dénomination de l'association	Nature de la sollicitation	Montant sollicité	Montant octroyé	Montant alloué pour l'année n-1
VILLE				
Lycée Marcel Rudloff	Octroi d'une subvention dans le cadre du partenariat scolaire liant l'établissement avec un lycée professionnel de Dresde. Après deux ans d'interruption liés à la pandémie, des échanges scolaires sont à nouveau programmés durant l'année 2022 – 2023. Les élèves travailleront ensemble sur le thème de l'écoresponsabilité dans les lycées.	3 000 €	3 000 €	/
Association des écoles d'études politiques du Conseil de l'Europe (AEEP)	Octroi d'une subvention de fonctionnement.	30 000 €	20 000 €	20 000 €
SOS Méditerranée	Subvention de fonctionnement pour des opérations de sauvetage de migrants en mer Méditerranée et des actions de sensibilisation et de témoignage, notamment en milieu scolaire.	15 000 €	10 000 €	10 000 €

20

Délibération au Conseil Municipal du lundi 7 novembre 2022

Attribution de subventions pour les Animations de Fin d'Année (AFA) organisées par les associations de commerçants et d'artisans de la Ville de Strasbourg.

Numéro V-2022-1196

Afin de permettre la programmation pour cette fin d'année d'une animation diversifiée ouverte au plus large public, la ville de Strasbourg favorise la réalisation de projets d'animations de proximité festives par des associations de commerçants de la Ville. Cette démarche encourage les initiatives relevant d'un esprit de générosité, d'accueil et d'ouverture, impliquant largement les habitants, commerçants, et visiteurs.

Les projets retenus par la ville de Strasbourg sont soit des événements ponctuels conviviaux, soit des animations sur la période du Marché de Noël. Quatre dossiers réceptionnés par la ville de Strasbourg sont présentés dans le présent rapport. Cette contribution représente un montant global de 44 600 €.

En fonction de l'évolution de la situation sanitaire, certaines de ces animations pourraient être annulées, reportées, modifiées ou amputées d'une partie de leur contenu. Par conséquent, le montant de la subvention sera ajusté en fonction des dépenses réelles engagées par les bénéficiaires.

Quatre projets sont soumis à l'approbation du Conseil municipal :

L'Ill Rive Gauche	**15 000 €**

Décorations et animations (chorale, fanfare, distribution de pain d'épices, etc.) de la rue des Juifs et de la rue du Parchemin pour les festivités de Noël.

Association des Commerçants et Artisans du Neuhof Stockfeld – ACANS	**5 600 €**

Décoration du quartier, organisation de manifestations (balades en calèche, distribution de calendrier, organisation de jeux concours, etc.) au cours du mois de décembre 2022.

Le Carré d'Or	**20 000 €**

Organisation du marché de Noël du Carré d'Or sur la place du Temple Neuf. Décoration des rues du quartier.

Association de la rue du jeu des Enfants	**4 000 €**

Organisation des actions suivantes pendant le mois de décembre 2022 :
- décoration des rues du quartier du jeu des enfants,
- photos souvenirs avec le Père Noël,
- ateliers ludiques pour enfants et adultes,
- décoration de sapins en partenariat avec les écoles maternelles.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

approuve

le versement des subventions suivantes par le service Économie Résidentielle et Productive en faveur de :

L'Ill Rive Gauche	*15 000 €*
Association des Commerçants et Artisans du Neuhof Stockfeld – ACANS	*5 600 €*
Le Carré d'Or	*20 000 €*
Association de la rue du jeu des Enfants	*4 000 €*

Les crédits nécessaires, soit 44 600 € sont disponibles au budget de la ville de Strasbourg sous la ligne fonction DU02F – nature 6574– programme 8085 – service dont le disponible avant le présent Conseil est de 49 600 €.

autorise

la Maire ou son-sa représentant-e à signer les arrêtés et conventions relatives à ces subventions.

Adopté le 7 novembre 2022
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg

Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité
préfectoral Le 14 novembre 2022
(Accusé de réception N°067-216704825-20221107-150316-DE-1-1)

et affichage au Centre Administratif le 14/11/22

Attribution de subventions AFA
Associations de commerçants et d'artisans

Dénomination de l'organisme	Nature de la sollicitation	Montant sollicité	Montant octroyé	Montant alloué pour l'année n-1
CARRé d'Or	Subvention Projet	20 000€	20 000 €	20 000 €
L'ILL RIVE GAUCHE	Subvention Projet	15 000 €	15 000 €	15 000 €
ACANS	Subvention, Projet	6 000 €	5 600 €	5 000 €
ASSOCIATION DE LA RUE DU JEU DES ENFANTS	Subvention, Projet	4 000€	4 000€	3 000€

21

Délibération au Conseil Municipal du lundi 7 novembre 2022

Soutien à l'Économie Sociale et Solidaire.

Numéro V-2022-1154

Dans le cadre de la feuille de route économique, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg affichent leur volonté de soutenir l'économie sociale et solidaire (ESS) et les acteurs de l'emploi, qui créent des réponses locales pour des besoins locaux.
Ces structures et le projet Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée font partie, par leurs réponses, du développement économique, tout en faisant souvent appel à la dynamique des habitants et des territoires : elles contribuent dès lors à des objectifs de lien social, de création d'emplois et de richesses, de qualité de vie et d'innovation sociale. Elles contribuent, par leurs dynamiques d'animation de collectifs, à la formation à la coopération, à l'usage d'outils démocratiques, tout en étant respectueuses des piliers du développement durable, quand elles ne réparent, pour nombres d'entre elles, les dégâts causés par la société à l'environnement.

Banque de l'objet (projet)	**2 000 €**

Depuis 2014, la banque de l'objet a mis en place une action de collecte et de redistribution des invendus non alimentaires. Cette activité poursuit un double objectif :
- lutter contre le gaspillage et la production de déchets ou d'équipements professionnels d'occasion auprès des acteurs économiques,
- lutter contre l'exclusion sociale en apportant une aide à des personnes en situation de précarité.

La banque de l'objet a ainsi collecté 63 tonnes d'invendus en 2021 auprès des entreprises et contribué au réemploi de 45 tonnes au profit de plus de 70 adhérents. Le réemploi représentant plus de 71 % des collectes, est assuré par une équipe de 5,4 équivalents temps plein, au travers une activité d'insertion mise en place fin 2021 et accueillant 4 personnes.

La banque de l'objet souhaite étendre son activité de collecte auprès d'un réseau élargi d'entreprises et également mettre en place une action de sensibilisation dédiée à ce public en y consacrant un poste. Cette démarche vise à mieux faire connaître les solutions de réemploi et renforcer les collaborations avec les acteurs historiques de l'Économie sociale et solidaire encore méconnues par les entreprises et communiquer sur les besoins de première nécessité intéressant les personnes en précarité.

La banque de l'objet est l'unique acteur en place référencé sur le Grand Est par l'éco-organisme Valdelia sur la question de la collecte et réemploi du mobilier professionnel. Le projet vise à sensibiliser et stimuler les pratiques d'équipement en réemploi des entreprises.

Emmaüs Mundolsheim (Territoire Zéro chômeur de Longue durée)	**20 000 €**

L'expérimentation territoriale « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » (TZCLD) vise à résorber le chômage de longue durée en mobilisant tous les acteurs d'un territoire défini. Au sein d'un Comité Local Emploi (CLE), ces partenaires (institutionnels, associations, entreprises, Personnes Privées Durablement d'Emploi (PPDE)) déploient une stratégie pour atteindre l'éradication du chômage de longue durée: rencontrer toutes les personnes, trouver avec elles une solution de retour à l'emploi qui leur corresponde, les mobiliser dans le projet.
A Strasbourg, 2 territoires ont été reconnus "émergents" (première validation du national qui permet de déployer le projet en vue du dépôt de candidature pour l'habilitation) : Strasbourg Montagne Verte Elsau et Strasbourg Port-du-Rhin Ampère. Les actions sont menées par des acteurs de terrain (Centres socio-culturel, Drugstore, AMSED, Logiservices, IES, Gie Genius, ABCDE,) via des appels à projet de la Ville.

Autre innovation du projet : il suppose de mettre en place une Entreprise à But d'Emploi (EBE) qui propose des emplois dit "supplémentaires" (i.e complémentaires et non-concurrentiels avec l'existant) sur le territoire en articulation avec le tissu économique local pour des personnes privées durablement d'emploi qui ne trouveraient pas de solution d'emploi par ailleurs. L'embauche en CDI et la création des services qui seront proposés avec les PPDE leur permettent de retrouver confiance en elles, de favoriser le lien social et le sentiment d'utilité ainsi que d'augmenter leur pouvoir d'achat. Ce projet contribue à développer une économie locale au cœur du bassin de vie concerné, basée sur de nouveaux services utiles pour les habitant.e.s, les collectivités et les entreprises dans les domaines de la transition écologique, de la cohésion sociale et la lutte contre l'exclusion.

Etre territoire habilité permet de débloquer des fonds de l'Etat pour ces embauches, sur le principe de l'activation des dépenses passives du chômage : les montants de subventions équivalent aux indemnités perçues par un chômeur de longue durée pendant un an. La ville de Strasbourg souhaite déposer les 2 candidatures entre octobre et fin 2022, car le gouvernement a ouvert à 60 territoires la possibilité d'être habilités et ce nombre risque d'être atteint en fin d'année.

Le national TZCLD exige pour ce dépôt de candidature que les EBE soient quasiment opérationnelles : business plan sur 3 ans, directeur.rice de l'EBE recruté.e, 2 chef.fe.s de projet minimum par territoire, locaux trouvés,...).

Cette subvention vise à contribuer au financement du poste de directeur/directrice de l'EBE à mi-temps sur les premiers mois de lancement, en s'appuyant sur une structure d'insertion par l'activité économique (SIAE) existante Emmaüs Mundo, solide et très impliquée dans le projet TZCLD depuis le début.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

décide

- *d'attribuer les subventions suivantes :*

Banque de l'Objet	*2 000 €*
Emmaüs Mundolsheim (Projet TZCLD)	*20 000 €*
TOTAL	***22 000 €***

- *d'imputer la somme de 22 000 € sur les crédits ouverts de la ligne budgétaire 6574-DU05D programme 8024, dont le montant disponible avant le présent Conseil est de 203 513 €,*

autorise

La Maire ou son-sa représentant-e à signer les décisions d'attribution nécessaires au versement des subventions : conventions financières, arrêtés et avenants.

Adopté le 7 novembre 2022
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg

Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité
préfectoral Le 14 novembre 2022
(Accusé de réception N°067-216704825-20221107-150320-DE-1-1)

et affichage au Centre Administratif le 14/11/22

Attribution de subventions
Conseil Municipal
du 07 novembre 2022

Dénomination de l'organisme	Nature de la sollicitation	Montant sollicité	Montant octroyé	Montant alloué pour l'année n-1
Emmaüs Mundolsheim	Projet	20 000 €	20 000 €	9 200 €
Banque de l'objet	Projet	10 000 €	2 000 €	-
TOTAL		**30 000 €**	**22 000 €**	**9 200 €**

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 NOVEMBRE 2022 - Point n°21

Soutien à l'Économie Sociale et Solidaire.

Pour	Contre	Abstention
46	0	0

AGHA BABAEI Syamak, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JUND Alain, KOHLER Christel, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Francoise, SOULET Benjamin, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole

22

Délibération au Conseil Municipal du lundi 7 novembre 2022

Conciergerie et service postal de centre-ville : occupation à titre gratuit de loyer des locaux ' boutique Buchmesser ' à l'angle du 10 place de la Cathédrale et 11 rue Mercière à Strasbourg.

Numéro V-2022-1219

La Ville de Strasbourg souhaite mettre à disposition d'un acteur de conciergerie et de service postal la boutique « Buchmesser » dont les locaux sont situés à l'angle du 10 place de la Cathédrale et du 11 rue Mercière, ceci dans sa volonté de maintien d'un service postal dense de centre-ville

L'objectif complémentaire de la Ville de Strasbourg est d'implanter sur ce site stratégique du centre historique, une gamme de nouveaux services de grande proximité, pour améliorer le cadre de vie des habitant·es et permettre un accueil qualitatif pour les nombreux visiteurs tout au long de l'année.

Afin d'accompagner la mise en place de ce service de conciergerie et de service postal, la Ville de Strasbourg propose de mettre à disposition du candidat retenu le local susmentionné à titre gratuit pendant deux ans, avec renouvellement possible d'une période de 6 mois.

Le coût global de fonctionnement de la conciergerie incluant 32,5 heures d'ouverture hebdomadaire (avec la possibilité d'y rajouter les dimanches de l'Avent) est plafonné à 80 000 € HT/an. Les recettes d'une conciergerie sont essentiellement constituées des abonnements proposés aux usagers (entreprises, particuliers, associations, commerçants, etc.) et des marges qu'elle peut s'octroyer sur le prix des services qu'elle propose.

L'identité du futur occupant sera déterminée à l'issue de la procédure de sélection des offres dans le cadre du marché public dédié (de type MAPA3) lancé courant septembre et attribué cet automne.

1. Le local mis à disposition

La Ville de Strasbourg est propriétaire de lots de copropriété dans l'immeuble susmentionné. Ces lots sont constitués des locaux composés comme suit :

- au rez-de-chaussée, un espace d'environ 57 m² et majoritairement vitré, dont les fresques murales sont classées au titre des monuments historiques, classé en établissement recevant du public (ERP) de 5ème catégorie, de type M (19 personnes maximum). Cet espace dispose d'un agencement sur mesure composé de meubles en vitrine, de meubles bas, d'étagères et d'un comptoir.
- au rez-de-chaussée, une réserve d'environ 11 m² avec lavabo et WC (non accessible au public) disposant d'étagères,
- au premier étage, un bureau d'environ 11 m² (non accessible au public).

Le local du rez-de-chaussée dispose d'un agencement sur mesure composé de :
- 2 meubles « vitrine »,
- habillage des retours des vitrines,
- habillage mural avec niche,
- habillage mural, meuble bas et 3 étagères avec découpe arrondie,
- habillages muraux, meuble bas et 3 étagères avec porte dissimulée,
- meuble central arrondi avec tiroir et niches pour emballage et caisse avec tablette PMR.

2. Services et prestations possibles de la future conciergerie

Les services possibles et souhaités par la collectivité par la future conciergerie sont :
- relais Poste : affranchissement, dépôt de colis et de plis pour expédition (y compris les recommandés), vente des produits courrier, garde du courrier,
- divers entretiens / réparations de fournitures (tels que pressing, retouche, cordonnerie, voiture, vélo, téléphone, etc.),
- mise en relation avec des professionnels de l'aide à domicile (tels que garde d'enfant d'urgence, garde d'animaux, intervention d'artisans à domicile, aide au déménagement, soutien scolaire, ménage, etc).

Elles pourront également intégrer les prestations suivantes :
- livraison de paniers de fruits et légumes frais hebdomadaire, paniers composés de produits issus d'un circuit court,
- réservation de services bien-être : massages, coiffure, esthétique auprès des acteurs de proximité,
- prêt ou location de matériels ménagers, jeux, etc. soit en direct à la conciergerie, soit en partenariat avec des commerçants de proximité,
- prise de rendez-vous ou de réservation divers (restaurant, train, taxi, voiture de location, etc.),
- appui à l'organisation des différents utilisateurs : événement, vacances, rendez-vous professionnel,
- appui aux démarches administratives : contrôle technique, permis de conduire, déclaration d'impôts, déménagement, etc.

3. La conclusion d'un contrat de prêt à usage

La mise à disposition des locaux se fera par la conclusion avec le titulaire du marché d'un contrat de prêt à usage à titre gratuit de loyer (articles 1875 et suivants du Code civil). La date d'entrée en vigueur et la durée de ce contrat seront conformes à celles du marché public. Ainsi la durée d'occupation souhaitée est de 24 mois renouvelable deux fois pour une durée de 6 mois, par voie d'avenant et d'un commun accord des parties.

En vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 28 avril 2014, prise en application de l'article L. 2122-2 5° du Code général des collectivités territoriales, Madame la Maire peut consentir à une convention d'occupation à titre gratuit du domaine privé communal qu'après autorisation de l'organe délibérant. Il est donc proposé au Conseil d'approuver la conclusion avec le titulaire du marché de « Conciergerie » d'un contrat de prêt à usage.

Les conditions essentielles de ce contrat de prêt à usage sont :

- l'occupation à titre gratuit de loyer des locaux à l'angle du 10 place de la Cathédrale / 11 rue Mercière à Strasbourg d'une surface globale d'environ 81 m² (plan annexe1),
- une durée d'occupation de 2 ans (renouvelable pour 2 périodes de 6 mois) à compter de la date d'effet du marché,
- l'engagement du titulaire du marché (à titre d'occupant des locaux) à faire son affaire personnelle de l'entretien et des menues réparations locatives,
- l'engagement du titulaire du marché à prendre à son compte le forfait de charges locatives et/ou à rembourser sa quote-part des dites charges à la Ville de Strasbourg. Le titulaire du marché devra payer à la Ville de Strasbourg un forfait mensuel pour charges de 125 € TTC. Ce forfait comprend notamment les frais de nettoyage, d'eau et d'électricité des parties communes, des consommations d'eau et de chauffage pour les parties privatives.

De plus, il devra souscrire les contrats d'abonnements individuels et payer directement les frais qui en découlent, notamment pour :
- les consommations individuelles d'électricité,
- les consommations de téléphone/internet,
- les frais de surveillance (alarme anti-intrusion et caméras le cas échéant),
- les frais de maintenance et vérifications réglementaires des équipements de sécurité cités précédemment,
- la redevance d'enlèvement des ordures ménagères,
- l'entretien courant des lieux au sens du décret 87-712 du 26 août 1987 relatif aux réparations locatives des lieux incluant notamment le nettoyage des lieux (vitres/ vitrines, etc.),
- l'installation et l'entretien du câblage informatique.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière,
après en avoir délibéré,

approuve

- *l'occupation à titre gratuit de loyer par le titulaire du marché public plus amplement exposé au rapport, des locaux d'une surface globale d'environ 81 m² à l'angle du 10 place de la cathédral / 11 Rue Mercière-à Strasbourg (67000) pour la mise en place d'une conciergerie proposant obligatoirement le service de Relais Poste. Cette occupation interviendra à la date d'effet du marché pour une durée de 2 années renouvelable pour 2 périodes de 6 mois, moyennant le paiement de charges locatives par le titulaire du marché, occupant de locaux,*

autorise

la Maire ou son/sa représentant-e

- *à signer le contrat de prêt à usage portant sur les locaux à l'angle du 10 place de la Cathédrale / 11 Rue Mercière à Strasbourg (67000) pour la mise en place d'une conciergerie proposant obligatoirement le service de Relais Poste et dont le contenu est plus amplement exposé au rapport. Ce contrat est consenti au profit du titulaire du marché de Conciergerie- pour une durée de 2 années à la date d'effet du marché et renouvelable pour 2 périodes de 6 mois, à titre gratuit de loyer, et moyennant le paiement de charges par l'occupant,*
- *à prendre tout acte, convention ou mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.*

Adopté le 7 novembre 2022
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg

Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité
préfectoral Le 14 novembre 2022
(Accusé de réception N°067-216704825-20221107-150524-DE-1-1)

et affichage au Centre Administratif le 14/11/22

Aout 2022

BOUTIQUE [illegible] Format d'impression A3

N° patrimoine : 00108601 Adresse : 9, place de la cathédrale à Strasbourg
Nom du fichier : 00108601-2016-PLN-REL-ARC-NX00.dwg

Plan : **PLANS DES NIVEAUX N0 + N1**
Spécialité : Architecture
Affaire : -

Dossier : **RELEVE**

N° plan	Indice	Echelle	Phase	Date de création	Dernière mise à jour
01	-	1/100	APD	15/06/2016	-

Maître d'ouvrage : Ville de Strasbourg
Maître d'oeuvre : -

Conseil municipal du 7 novembre 2022

Point 22 à l'ordre du jour : Conciergerie et service postal de centre-ville : occupation à titre gratuit de loyer des locaux ' boutique Buchmesser ' à l'angle du 10 place de la Cathédrale et 11 rue Mercière à Strasbourg.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 48 voix + 1- 2

+ 1 voix : Mme Marie-Françoise HAMARD a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter POUR.

- 2 voix: M. Dominique MASTELLI, qui détenait la procuration de M. Serge OEHLER, a voté POUR alors qu'ils souhaitaient s'abstenir.

Contre : 0 voix

SERVICE DES ASSEMBLEES

Abstention : 15 voix + 2

+ 2 voix: M. Dominique MASTELLI, qui détenait la procuration de M. Serge OEHLER, a voté POUR alors qu'ils souhaitaient s'abstenir.

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 NOVEMBRE 2022 - Point n°22

Conciergerie et service postal de centre-ville : occupation à titre gratuit de loyer des locaux ' boutique Buchmesser ' à l'angle du 10 place de la Cathédrale et 11 rue Mercière à Strasbourg.

Pour	**48**	AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GONDREXON Etienne, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MAURER Jean-Philippe, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, ROTH Pierre, SCHAETZEL Francoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia
Contre	**0**	
Abstention	**15**	BARRIERE Caroline, BONNAREL Aurélien, BREITMAN Rebecca, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, HENRY Ariane, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, MATT Nicolas, MAYIMA Jamila, RICHARDOT Anne-Pernelle, TRAUTMANN Catherine, TURAN Hulliya

23

Délibération au Conseil Municipal du lundi 7 novembre 2022

Subvention au Forum européen de bioéthique - édition 2023.

Numéro V-2022-1036

La treizième édition de l'événement se tiendra à Strasbourg du 1er au 4 février 2023 sur le thème « Environnements et bioéthique ».

Depuis son origine, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg soutiennent à parité (et aux côtés de la Région Grand-Est) l'association présidée par le Docteur Aurélien Benoilid.

Le FEB ambitionne de donner à chacun-e les clefs pour appréhender ces nouvelles questions fondamentales en invitant les citoyens-nes à participer activement aux débats, faisant ainsi de notre territoire un centre de réflexion en matière de bioéthique.

L'édition 2023 « Environnements et bioéthique » dont le programme est en cours de finalisation aborderait notamment les liens essentiels entre l'humain et la nature qui l'entoure (réchauffement climatique, crises alimentaires, préservation de la biodiversité…) et l'influence de nos modes de vie sur le développement cognitif de l'enfant ou encore l'impact de notre environnement virtuel sur notre vision du monde et de l'avenir (éco anxiété…). Chaque année, ce sont autour de 60 intervenants de toutes spécialisations (médecins, chercheurs, philosophes) et courants qui sont conviés à intervenir autour des tables rondes.

L'évènement se déroulant en février 2023, il vous est proposé, sous réserve du vote du budget à venir, de voter le soutien de la Ville de Strasbourg en faveur de l'association pour un montant de 53 000 € en plus de 37 000 € correspondant à la valorisation de la campagne d'affichage, au titre de l'année 2023.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

approuve

l'attribution d'une subvention d'un montant de 53 000 € au Forum européen de bioéthique, sous réserve du vote du budget correspondant au BP 2023 ;

décide

d'imputer la somme de 53 000 € sur la ligne DU03C – Nature 6574 – fonction 23 – programme 8042, sous réserve de la disponibilité des crédits qui seront votés au BP 2023 ;

autorise

la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions, arrêtés et avenants (le cas échéant) y afférents.

Adopté le 7 novembre 2022
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg

Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité
préfectoral Le 14 novembre 2022
(Accusé de réception N°067-216704825-20221107-148869-DE-1-1)

et affichage au Centre Administratif le 14/11/22

Attribution de subventions

Délibération du Conseil municipal
du 7 novembre 2022

BUDGET 2023

Dénomination de l'organisme	Nature de la sollicitation	Montant sollicité	Montant octroyé (2023)	Montant octroyé N-1 (2022)
FORUM EUROPEEN DE BIOETHIQUE	Subvention de projet 13ème édition du FEB *Budget 2023*	53 000 €	53 000 €	90 000 €
	TOTAL	53 000 €	53 000 €	90 000 €

24

Délibération au Conseil Municipal du lundi 7 novembre 2022

Contribution de la Ville au Fonds de Solidarité Logement.

Numéro V-2022-1318

Le Fonds de Solidarité pour le Logement de l'Eurométropole, compétence transférée à l'Eurométropole le 1er janvier 2017 (loi Notre) est un outil financier du Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALHPD).

La ville de Strasbourg apporte une contribution volontaire à ce Fonds de Solidarité ; près de 80% des ménages aidés par le FSL sont strasbourgeois.

Le Fonds de solidarité pour le logement (FSL) permet d'aider les personnes et les familles en difficulté à :
- accéder à un logement décent et indépendant,
- s'y maintenir, que ces personnes soient locataires, sous-locataires ou résidentes de logements foyer,
- disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques.

Ces aides se traduisent soit par des aides financières directes auprès des ménages concernés (caution pour paiement de loyer, caution pour dépôt de garantie, règlement des dettes locatives et de factures d'énergie, d'eau et de téléphone, règlement des dettes de loyers et de charges locatives) accordées sous forme de prêt ou de subvention, soit par des mesures d'accompagnement logement déléguées à des partenaires associatifs afin d'étayer les ménages concernés dans leurs difficultés liées au logement.

Quelques données budgétaires et d'activité en 2021

Les nouveautés 2021

En 2021, l'Eurométropole a complété sa dotation à hauteur de 600 000 € pour la création d'une aide exceptionnelle en faveur des étudiant.es en impayés locatifs ; 176 400 € ont été effectivement dépensés, permettant d'aider 588 étudiant.es.

L'accompagnement social lié au logement

En 2021, 1 255 692 € ont été mobilisés à ce titre, permettant de financer l'accompagnement social des personnes logées dans 270 logements d'insertion et 241 logements en résidences sociales et maisons relais.

Les aides individuelles

Pour l'exercice 2021, le montant total des aides directes accordées au 31 décembre 2021 est de 930 459 €.

Cela représente 6 093 aides accordées (en 2020, 5 294 aides accordées) dont 4 133 aides à l'accès (71,45 % concernent un logement strasbourgeois), 816 aides au maintien (85,54 % concernent un logement strasbourgeois), 455 aides aux énergies (78,87 % concernent un logement strasbourgeois), 719 délégations d'Accompagnement Social Lié au Logement (en 2020, 430 délégations).

Les mises en jeu du cautionnement

Au 31 décembre 2021, le FSL de l'Eurométropole avait accordé l'équivalent de 18 095 271 € de garanties pour 4 304 familles.

En 2021, ce sont 271 152 € de garanties qui ont été effectivement mises en jeu et ont été versées auprès des bailleurs concernés par le FSL de l'Eurométropole, soit un ratio de 1,50 % de mise en paiement (contre 1,34 % en 2020 avec 230 000 € de garanties payées) ce qui s'avère peu élevé jusqu'à présent.
Depuis le 1er janvier 2022, dans le contexte de précarité énergétique croissante des ménages, une expérimentation visant à augmenter la prise en charge financière des hausses des factures d'énergie est en cours. La trésorerie du fonds et un suivi renforcé des dépenses permettent de la mener jusqu'au 31 décembre 2022. Une évaluation en sera faite en 2023.

Le budget prévisionnel du FSL en 2022 est de 3 181 505 €.

Une contribution de la ville de Strasbourg à hauteur de 40 000 € est proposée en 2022.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

décide

- *d'allouer à la Caisse d'Allocations Familiales qui gère comptablement le FSL de l'Eurométropole à travers un marché, une contribution de 40 000 € destinée au Fonds de solidarité logement,*

- *d'imputer cette dépense sur le compte AS10B – 65738 – 510 – prog. 8002 dont le disponible avant le présent Conseil est de 40 000 €,*

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer la convention y afférente.

Adopté le 7 novembre 2022
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg

Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité
préfectoral Le 14 novembre 2022
(Accusé de réception N°067-216704825-20221107-151158-DE-1-1)

et affichage au Centre Administratif le 14/11/22

CONVENTION FINANCIERE
Exercice 2022

Entre :

la Ville de Strasbourg, représentée par sa Maire, Jeanne BARSEGHIAN,
dénommée ci-après la Collectivité

et

le Fonds de solidarité logement (FSL), ci-après dénommé le bénéficiaire, inscrit au Journal officiel sous la loi du 10 août 1871 dont l'adresse est 1 parc de l'Etoile, 67076 STRASBOURG CEDEX, représenté par sa présidente par délégation en exercice, Madame Marie-Dominique DREYSSE.

Vu,
- les articles L1611-4 et L2121-29 du Code général des collectivités territoriales,
- la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 art 10 et le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 art 1,
- la délibération du Conseil municipal du 26 septembre 2022

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Article 1er : Objet

Le Fonds de splidarité logement (FSL) intervient dans le champ de la mise en œuvre du droit au logement sur le territoire de l'Eurométropole et à ce titre, il constitue un outil du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement du Bas-Rhin.

Compte tenu de l'importance qu'accorde la Collectivité aux problématiques du logement et l'accompagnement social aux ménages en difficulé, elle s'engage à soutenir financièrement le Fonds de solidarité pour le logement (FSL).

Le montant de la subvention est de 40 000 €. Il sera mandaté dès que ce document sera rendu exécutoire.

Article 2 : Budget prévisionnel

Le budget relatif au fonctionnement général s'élève à 3 181 505 €.

Le cas échéant, le bénéficiaire s'engage à informer immédiatement la Collectivité, par lettre recommandée avec accusé de réception, des modifications apportées au budget prévisionnel qu'il a présenté à l'appui de sa demande de subvention, et des solutions de remplacement proposées pour assurer la viabilité financière du projet.

Le non respect de cet engagement est susceptible d'entraîner les sanctions prévues à l'article 5 de la présente convention.

Article 3 : Versement de la subvention

La subvention sera créditée sur le compte bancaire numéro 0000173680 G / 67 au nom de la CAF du Bas-Rhin auprès de l'établissement Caisse des dépôts et consignations.

Article 4 : Engagements du bénéficiaire

En signant la présente convention, le bénéficiaire s'engage à :

- Utiliser les fonds octroyés conformément à son objet ;
- Transmettre à la Collectivité un compte rendu d'exécution (d'activité et financier) dans les quatre mois suivant la fin de l'opération ou de l'investissement ;

- Fournir à la Collectivité, avant le 1er mai de l'année suivant l'exercice de la présente subvention (ou, lorsque l'exercice comptable est clos en cours d'année civile, dans les quatre mois suivant la clôture de l'exercice), le rapport annuel approuvé en assemblée générale, comprenant notamment un bilan, un compte de résultat et l'annexe conformes au plan comptable associatif , certifiés conformes par le président ou, le cas échéant, par le commissaire aux comptes (en ce cas, joindre également le rapport du commissaire aux comptes) ; un modèle simplifié de présentation des comptes conforme au plan comptable est disponible sous l'adresse internet : https://www.strasbourg.eu/communication-annuelle-comptes ;

- Le cas échéant, informer la Collectivité du nom du commissaire aux comptes dans les trois mois suivant sa désignation ;

- De manière générale, faciliter le contrôle par les services de la Collectivité de la bonne utilisation de la subvention accordée, notamment en permettant l'accès aux documents administratifs et comptables ;

- Informer la Collectivité sous un mois à compter de la survenance de tout changement dans son administration ou sa direction, et lui transmettre ses statuts actualisés ;

- Faire état du soutien de la Collectivité dans sa communication.

Article 5 : Non-respect des engagements du bénéficiaire

Le non respect total ou partiel par le bénéficiaire de l'un des engagements prévus dans le présent document est susceptible d'entraîner :
- ✓ l'interruption de l'aide financière de la Collectivité,
- ✓ la demande de reversement en totalité ou partie des montants alloués,
- ✓ la non prise en compte des demandes de subvention ultérieurement présentées par le bénéficiaire.

En cas de survenance d'événements mettant en péril la poursuite de l'activité du bénéficiaire, la Collectivité se réserve le droit de ne pas verser le solde prévu de la subvention allouée et de demander le remboursement des sommes déjà versées.

Article 6 : Durée

La présente convention est établie pour la durée de l'exercice budgétaire 2022. Toutefois, son entrée en vigueur est soumise à la condition suspensive de la réception par la Collectivité d'un exemplaire signé par le Président.

Pour être susceptible de bénéficier à nouveau d'une subvention, le bénéficiaire devra adresser une demande en bonne et due forme à la Maire de Strasbourg **avant le 1er mars 2023** pour toute demande en reconduction

et au plus tard trois mois avant le démarrage de tout nouveau projet. Toute demande fera l'objet d'un accusé de réception écrit.

Article 7 : Exécution

La Directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente convention, dont copie sera adressée au Receveur des finances de la Ville et de l'Eurométropole.

Le comptable assignataire de la dépense est Monsieur le Receveur des finances de Strasbourg et de l'Eurométropole de Strasbourg – CS 71022 – 67070 STRASBOURG CEDEX.

Fait à Strasbourg, le

Pour la Collectivité	Pour le bénéficiaire
La Maire	La Présidente par délégation
Jeanne BARSEGHIAN	Marie-Dominique DREYSSE

25

Délibération au Conseil Municipal du lundi 7 novembre 2022

Attribution de subventions au titre de la petite enfance.

Numéro V-2022-1029

Dans le cadre du soutien aux associations gestionnaires d'établissements d'accueil de la petite enfance, il est proposé d'allouer des versements complémentaires et de récupérer des trop-perçus au titre du fonctionnement 2021.

Les établissements d'accueil de la petite enfance sont financés par les parents (en fonction du barème de la Caisse nationale d'allocations familiales [CNAF] qui tient compte des revenus et de la composition de la famille), par la Caisse d'allocations familiales du Bas-Rhin et par la ville de Strasbourg, s'agissant des enfants domiciliés sur son territoire.

Les subventions de la Ville font l'objet du versement d'un acompte après :
- étude du budget prévisionnel transmis par les gestionnaires,
- analyse des comptes de résultats, bilans et rapports d'activités des années antérieures.

Le montant définitif de la subvention est arrêté après examen du compte de résultats, en fonction de l'activité (nombre d'heures d'accueil), de la participation réelle de la Caisse d'allocations familiales et des dépenses réelles. Il donne lieu à des versements complémentaires ou des récupérations de trop-perçus qui sont, pour 2021, cadrés par les prix horaires plafonds suivants :
- crèches collectives, crèches parentales, multi-accueils, haltes garderies : 7,35 €/h,
- crèches familiales : 7,60/h €,

fixés par le Conseil municipal du 14 décembre 2020.

Certains établissements ont encore connu, en 2021, des périodes de fermeture totale ou partielle qui ont entrainé des baisses de volumes d'activités. Il est proposé, comme pour l'exercice 2020, de tenir compte du nombre d'heures d'accueil que les associations n'ont pas pu facturer aux parents en raison de ces fermetures.

Pour l'accueil en horaires atypiques, fonctionnant respectivement aux multi-accueils Balthazar et Canardière, les prix réels dépassent les prix plafonds fixés par la Ville. Compte-tenu de la spécificité de ce service, la subvention proposée permet d'équilibrer l'activité.

Au regard des éléments financiers transmis par les associations et la Caisse d'allocations familiales du Bas-Rhin, il est proposé :

- des versements complémentaires à hauteur de 46 535 € pour quatre associations ;
- des récupérations de trop-perçus de subventions à hauteur de 2 473 674 € pour vingt-trois associations.

Versements complémentaires :

Les fripouilles Crèche parentale	**16 436 €**
La petite jungle Crèche parentale	**17 930 €**
La souris verte Crèche parentale	**3 959 €**
La farandole Crèche parentale – versement au titre de 2020	**8 210 €**

TOTAL	**46 535 €**

Récupérations de trop-perçus :

Association de gestion des équipements sociaux (AGES)	**- 663 225 €**
- Crèche collective Montagne-Verte	- 207 121 €
- Crèche collective Esplanade (rue de Copenhague)	- 194 806 €
- Crèche collective La turbulette (rue d'Istanbul)	- 22 098 €
- Crèche collective Saint-Gothard	- 24 505 €
- Crèche collective Conseil de l'Europe	- 20 077 €
- Crèche familiale Montagne-Verte	- 120 192 €
- Crèche familiale de l'Esplanade La turbulette	- 25 463 €
- Crèche familiale sud (antennes Meinau et Neudorf)	- 48 350 €
- Crèche/Halte-garderie Boecklin	+ 790 €
- Crèche/Halte-garderie Kageneck	- 1 403 €
Association d'action sociale du Bas-Rhin (AASBR)	**- 1 053 192 €**
- Crèche collective Belin	- 103 602 €
- Crèche Belin, accueil familial rattaché	- 15 374 €
- Crèche collective Canardière	- 19 509 €
- Accueil en horaires atypiques Canardière	+ 22 195 €
- Crèche collective Hautepierre	- 33 293 €

- Crèche collective Lovisa	- 56 187 €
- Crèche collective Musau	- 40 218 €
- Crèche collective Neudorf	- 24 130 €
- Crèche familiale centre-ville nord	- 125 131 €
- Crèche familiale Hautepierre	- 259 800 €
- Crèche de l' Ill	- 137 141 €
- Crèche des Poteries	- 41 465 €
- LAPE Poteries	+ 4 179 €
- Accueil de loisirs Poteries	- 31 738 €
- Accueil familial rattaché au multi-accueil Poteries	- 25 959 €
- Crèches Stenger Bachmann	+ 59 741 €
- Crèche Liliane Oehler	- 3 796 €
- Crèche Halt-Jeux	- 50 769 €
- Récupérations au titre de 2020 (concerne 6 établissements - suite contrôle CAF)	- 171 195 €
Baby boom Crèche parentale	**- 12 463 €**
La petite bulle Crèche parentale	**- 33 595 €**
La luciole Crèche parentale	**- 23 682 €**
La chenille Crèche parentale	**- 19 158 €**
Les pitchouns **Crèche parentale**	**- 17 697 €**
La trottinette **Crèche parentale**	**- 28 351 €**
Le petit prince Crèche parentale	**- 8 535 €**
La toupie Crèche parentale	**- 16 238 €**
La flûte enchantée Crèche parentale	**- 26 525 €**
La petite table ronde Crèche parentale	**- 30 804 €**
Le nid des géants Crèche parentale	**- 58 718 €**
Giving tree	

Crèche parentale	**- 24 144 €**
Association familiale de loisirs éducatifs et de formation (ALEF) - Multi-accueil Bon Pasteur - Multi-accueil Jeu des enfants - Multi-accueil Elsau - Micro-crèche Bartisch	**- 140 780 €** - 36 975 € - 23 889 € - 83 450 € + 3 534 €
Association Auteuil petite enfance Multi-accueil Balthazar	**- 49 938 €**
Association Les p'tits petons Multi-accueil	**- 44 816 €**
Association du centre socioculturel du Fossé des treize Multi-accueil	**- 66 319 €**
Association Jeunesse Loubavitch Multi-accueil Haya Mouchka	**- 57 012 €**
Association générale des familles (AGF) - Multi-accueil Au rendez-vous des petits - Micro-crèche Les 3 brigands	**- 54 513 €** - 36 345 € - 18 168 €
Association APEDI Alsace Crèche Les marmousets	**- 1 775 €**
Association Rechit Hochma Halte-garderie	**- 27 712 €**
Association Par enchantement Micro-crèche La cour enchantée	**- 14 482 €**

TOTAL	**2 473 674 €**

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

décide

- *d'allouer les subventions suivantes :*

1	*Les fripouilles - Crèche parentale*	*16 436 €*
2	*La petite jungle - Crèche parentale*	*17 930 €*
3	*La souris verte - Crèche parentale*	*3 959 €*

4	*La farandole - Crèche parentale*	*8 210 €*

- *d'imputer les subventions 1 à 4 d'un montant de 46 535 € au compte DE04 G 6574 dont le disponible avant le présent Conseil est de 180 000 €,*

- *de récupérer les trop-perçus suivants :*

1	*Association de gestion des équipements sociaux (AGES)*	*663 225 €*
2	*Association d'action sociale du Bas-Rhin (AASBR)*	*1 053 192 €*
3	*Baby boom - Crèche parentale*	*12 463 €*
4	*La petite bulle - Crèche parentale*	*33 595 €*
5	*La luciole - Crèche parentale*	*23 682 €*
6	*La chenille - Crèche parentale*	*19 158 €*
7	*Les pitchoun's - Crèche parentale*	*17 697 €*
8	*La trottinette - Crèche parentale*	*28 351 €*
9	*Le petit prince - Crèche parentale*	*8 535 €*
10	*La toupie - Crèche parentale*	*16 238 €*
11	*La flûte enchantée - Crèche parentale*	*26 525 €*
12	*La petite table ronde - Crèche parentale*	*30 804 €*
13	*Le nid des géants - Crèche parentale*	*58 718 €*
14	*Giving tree - Crèche parentale*	*24 144 €*
15	*Association familiale de loisirs éducatifs et de formation (ALEF)*	*140 780 €*
16	*Association Auteuil petite enfance*	*49 938 €*
17	*Association Les p'tits petons*	*44 816 €*
18	*Association du centre socioculturel du Fossé des treize*	*66 319 €*
19	*Association Jeunesse Loubavitch*	*57 012 €*
20	*Association générale des familles (AGF)*	*54 513 €*
21	*Association APEDI Alsace*	*1 775 €*
22	*Association Rechit Hochma*	*27 712 €*
23	*Association Par enchantement*	*14 482 €*

- *d'imputer ces montants d'un total de 2 473 674 € au compte DE04 G -64-773,*

autorise

Mme la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions et avenants relatifs à ces subventions.

Adopté le 7 novembre 2022
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg

Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité
préfectoral Le 14 novembre 2022
(Accusé de réception N°067-216704825-20221107-150218-DE-1-1)

et affichage au Centre Administratif le 14/11/22

Famille Petite Enfance / Associations
V3Régularisations de subventions au titre de 2021 - au 07/10/2022

Etablissements	Budget total 2021	Part Ville définitive 2021	Acompte versé	A verser	A récupérer	Part Ville définitive 2020
AGES-Association de Gestion des Equipements Sociaux						
crèches collectives						
CC Montagne Verte	853 992	135 879	343 000		207 121	142 660
CC Esplanade Copenhague	862 688	160 494	355 300		194 806	239 005
MA Istanbul Turbulette	310 362	72 102	94 200		22 098	1 073
CC St Gothard	970 407	284 495	309 000		24 505	192 589
MA Conseil de l'Europe	129 468	27 923	48 000		20 077	32 448
crèches familiales						
CF Montagne Verte	485 415	14 608	134 800		120 192	27 492
CF Esplanade Turbulette	309 247	59 337	84 800		25 463	39 740
CF Sud(antennes Meinau Neudorf)	905 370	249 850	298 200		48 350	367 622
Multi-accueils/halte garderies						
MA-HG Boecklin	158 879	49 790	49 000	790		36 923
HG Kageneck	155 236	65 797	67 200		1 403	35 865
total AGES hors DSP	**5 141 064**	**1 120 275**	**1 783 500**	**790**	**664 015**	1 115 417
soit					**663 225**	
AASBR- Association d'Action Sociale du Bas-Rhin						
crèches collectives						
CC Belin	791 294	129 198	232 800		103 602	142 432
Belin accueil familial rattaché collectif	194 567	50 726	66 100		15 374	44 844
CC Canardière	1 348 404	348 891	368 400		19 509	342 560
Horaire atypique Canardière	73 117	29 995	7 800	22 195		22 264
CC Hautepierre	1 107 495	272 007	305 300		33 293	323 315
multi-accueil Lovisa	770 658	217 013	273 200		56 187	204 740
CC Musau	1 074 324	317 582	357 800		40 218	336 607
CC Neudorf	2 094 992	595 570	619 700		24 130	517 209
crèches familiales						
CF Centre Ville Nord	1 065 628	273 869	399 000		125 131	217 430
CF Hautepierre	1 534 599	600	260 400		259 800	27 603
multi accueils						
multi accueil III	948 697	167 459	304 600		137 141	125 813
multi accueil Poteries	1 508 984	426 835	468 300		41 465	353 361
LAPE Poteries	93 260	64 679	60 500	4 179		50 490
ALM Poteries	172 801	108 262	140 000		31 738	72 686
Poteries accueil familial rattaché	114 849	27 641	53 600		25 959	40 144
Multi-accueils Stenger Bachmann	1 981 961	577 141	517 400	59 741		526 544
Multi-Acc, Liliane OEHLER	341 338	112 704	116 500		3 796	83 897
Halt-Jeux -Multi- Accueil /HG	263 863	56 371	107 140		50 769	
s/total AASBR hors DSP	*15 480 831*	*3 776 543*	*4 658 540*	*86 115*	*968 112*	3 431 939
soit					881 997	
AASBR -Régularisations 2020					171 195	
Total gal AASBR					**1 053 192**	
CRECHES PARENTALES						
CP BABY BOOM	235 766	29 337	41 800		12 463	12 850
CP LA PETITE BULLE	206 616	21 905	55 500		33 595	69 890
CP LA LUCIOLE	234 904	38 518	62 200		23 682	25 574
CP LA CHENILLE	188 698	37 142	56 300		19 158	36 593
CP LES PITCHOUNS	235 154	48 503	66 200		17 697	27 546
CP LA TROTTINETTE	196 155	35 349	63 700		28 351	33 654
CP LES FRIPOUILLES	176 898	63 336	46 900	16 436		45 639
CP LE PETIT PRINCE	187 699	55 465	64 000		8 535	50 716
CP LA TOUPIE	192 205	31 762	48 000		16 238	26 697
CP LA FLUTE ENCHANTEE	216 400	27 075	53 600		26 525	28 933
CP LA PETITE JUNGLE	262 081	60 430	42 500	17 930		58 502
CP LA SOURIS VERTE	401 002	89 659	85 700	3 959		101 175
CP LA PETITE TABLE RONDE	240 901	10 896	41 700		30 804	32 977
CP LE NID DES GEANTS	263 197	18 582	77 300		58 718	45 793
CP GIVING TREE	343 026	81 856	106 000		24 144	110 051
s/total crèches parentales	**3 580 702**	**649 815**	**911 400**	**38 325**	**299 910**	**706 590**
CP LA FARANDOLE - Régul. 2020				**8 210**		
Total gal crèches parentales				**46 535**	299 910	
ALEF-Association de Loisirs Educatifs et de Formation						
Multi-Accueil Bon Pasteur-ALEF	312 232	78 225	115 200		36 975	96 118
Multi-Accueil Jeu des Enfants	474 988	134 211	158 100		23 889	168 354
Multi-Accueil /HG Elsau	352 559	37 550	121 000		83 450	51 092
Micro-crèche Bartisch	134 746	71 534	68 000	3 534		
total Alef (hors DSP)	**1 274 525**	**321 520**	**462 300**	**3 534**	**144 314**	**315 564**
soit					**140 780**	
Autres associations						
Auteuil Petite Enfance MA Balthazar	599 239	123 662	173 600		**49 938**	180 390
Les Ptits Petons	582 794	183 484	228 300		**44 816**	175 631
CSC Fossé des XIII MA	666 393	138 581	204 900		**66 319**	120 909
Jeunesse Loubavitch Haya-Mouchka	425 357	87 188	144 200		**57 012**	73 279
AGF-MA/HG Au Rendez-Vous des Petits	168 205	45 055	81 400		**36 345**	21 596
AGF Micro-crèche 3 Brigands	174 178	41 032	59 200		**18 168**	67 061
total AGF					**54 513**	
APEDI-MARMOUSETS	520 193	209 725	211 500		**1 775**	255 297
Association Réchit-Hochma-HG	322 875	43 888	71 600		**27 712**	65 463
Assoc, Par Enchantement	209 022	33 018	47 500		**14 482**	49 318
total autres associations	**3 668 256**	**905 693**	**1 222 200**	**0**	**316 567**	**1 008 944**
Total général	**29 145 378**	**6 773 786**	**9 037 940**	**46 535**	**2 473 674**	**6 578 454**

26

Délibération au Conseil Municipal du lundi 7 novembre 2022

Prestations de restauration sur site pour des établissements petite enfance situés sur le territoire de la ville de Strasbourg.

Numéro V-2022-1173

La loi pour une école de la confiance du 28 juillet 2019 prévoit l'instruction scolaire obligatoire à partir de trois ans.
Cette loi impacte les jardins d'enfants municipaux où sont accueillis les enfants jusqu'à quatre ans. Par délibération du 21 mars 2022, le Conseil municipal a décidé la transformation des jardins municipaux en crèches dont les établissements Fritz et Bâle.
L'établissement Fritz sera transformé en une crèche de 40 places et l'établissement Bâle en crèche de 60 places avec la création dans chaque structure d'une cuisine avec préparations sur place permettant ainsi de ne plus recourir à la fourniture de repas en liaison froide et de proposer une restauration de qualité mettant en avant des produits frais, locaux, issus de l'agriculture biologique et adaptés aux jeunes convives.
Pour l'établissement Fritz, les travaux démarreront en septembre 2022 pour une réouverture prévisionnelle au courant du mois de septembre 2023. L'établissement Bâle sera en travaux en 2023, une réouverture prévisionnelle est prévue en septembre 2024.

La préparation des repas sur site permet d'inscrire pleinement la restauration dans la démarche éducative et pédagogique de chacun des établissements. Ce choix intègre la prise en compte de l'âge des enfants accueillis (de dix semaines à trois ans révolus) et leur évolution au fil des mois, le jeune enfant passant progressivement d'une alimentation liquide à une alimentation mixée et hachée, puis en petits morceaux. L'ensemble des enfants accueillis bénéficient de la restauration proposée. Ces deux établissements sont ouverts du lundi au vendredi, 220 jours par an.

Le coût de la prestation de restauration est inclus dans le tarif payé par les familles dans le cadre du contrat d'accueil signé entre celles-ci et les deux établissements, conformément au barème de la Caisse d'Allocations Familiales prenant en compte le revenu des parents et la composition de la famille.

La ville de Strasbourg a traditionnellement recours à un prestataire choisi par voie de marché public pour assurer la préparation des repas sur site en référence aux objectifs de qualités de la Ville et en cohérence avec ses orientations en matière de restauration dans les écoles et les autres établissements d'accueil de la petite enfance.

Le marché actuel a été attribué en septembre 2022 à la Société Alsacienne de Restauration (SAR) dont la cuisine centrale dédiée à la petite enfance se situe à Erstein. Les prestations sont à ce jour livrées en liaison froide.

La présente délibération vise à autoriser la ville de Strasbourg à lancer un nouveau marché de restauration sur site adapté à la restauration de la petite enfance qui intègrera la crèche de Fritz en 2023, la crèche de Bâle en 2024 et ultérieurement d'autres établissements de la petite enfance proposant une cuisine sur place.

Les objectifs de ce nouveau marché.

Ce marché s'inscrit dans des objectifs communs avec ceux de la restauration scolaire et de la petite enfance :

Le service de restauration sur site proposé dans ces établissements a des impacts :
- sur la santé des enfants, en intégrant d'une part une évolution des habitudes alimentaires et une éducation au goût ; d'autre part le passage au tout inox,
- sur l'environnement, en préservant la biodiversité et en limitant le gaspillage alimentaire,
- sur le tissu économique, à travers la commande publique pour soutenir la production locale et faciliter les coopérations des acteurs sur notre territoire.

Santé et équilibre alimentaire.

La ville de Strasbourg est soucieuse de respecter l'équilibre nutritionnel, la variété des menus, la qualité des produits ou encore la découverte de nouvelles saveurs.

Elle s'engage à ce que les menus proposés soient conformes aux recommandations du Programme National Nutrition Santé 4 (PNNS 4, 2019), aux recommandations nutritionnelles pour les enfants, mises à jour en août 2015 par le Groupe d'Etudes des Marchés de la Restauration Collective et de la Nutrition (GEMRCN), et respectent les dispositions du décret du 30 janvier 2012 relatif à la qualité nutritionnelle des repas dans le cadre de la restauration d'accueil des enfants de moins de six ans.

En outre, la ville de Strasbourg s'engage, dans le but de limiter l'exposition aux perturbateurs endocriniens, à n'utiliser que des contenants réutilisables inertes, dans le cadre de la chaine de production des repas jusqu'au service.

L'objectif sera également de limiter l'usage de certains additifs controversés en ayant recours à des matières premières sélectionnées et en proposant aux enfants une cuisine uniquement « fait maison ».
Les fruits et légumes frais de saison issus prioritairement de filières de proximité seront privilégiés afin de réduire le coût carbone et garantir une bonne qualité nutritionnelle et organoleptique.

Un engagement volontariste en matière de transition écologique et de développement durable.

Ce marché s'inscrit dans la promotion d'une alimentation attentive à la santé des enfants, respectueuse de l'environnement, adaptée à un modèle d'agriculture plus soutenable et dont l'accès est facilité pour les catégories les plus modestes.
Soucieuse du développement durable et de favoriser le développement économique et l'emploi, la Ville soutient les filières courtes et de proximité. Ce marché s'inscrit dans le Projet Alimentaire Territorial de la Ville.

Une agriculture biologique, des circuits d'approvisionnements de proximité, un respect accru de la saisonnalité des productions, une lutte contre le gaspillage alimentaire constituent autant de leviers pour combattre le réchauffement climatique, réduire l'empreinte carbone de la restauration collective et favoriser la biodiversité.

L'adoption de la loi « Climat et Résilience » en 2021 ajoute de nouvelles obligations à la loi EGalim instruite en 2018 et offre ainsi un cadre directeur pour avancer sur le chemin de la transition alimentaire. Dans le cadre de ce nouveau marché, la ville de Strasbourg s'inscrit pleinement dans ces exigences légales en s'engageant à renforcer la part des produits issus de l'agriculture biologique avec une volonté de poursuivre le développement des denrées issues de filières de proximité, en lien avec la Chambre d'agriculture d'Alsace et Bio Grand Est. La valeur achat sera fixée à minima à 30 % de produits bio dont les 2/3 en bio local avec la volonté d'augmenter ces pourcentages en cours de marché.
Par ailleurs, afin de renforcer la qualité des produits et des prestations servies, les denrées bénéficiant de signes officiels d'identification de la qualité ou des mentions valorisantes tels le label rouge, l'appellation d'origine, l'indication géographique seront privilégiés au regard des préconisations de la loi EGalim. La valeur achat sera fixée à 20 % de produits labellisés a minima.

Une démarche éthique et sociale.

Forte de son expérience, la Ville souhaite poursuivre les efforts déjà initiés en contribuant à la structuration de filières responsables et éthiques pour permettre aux producteurs de pérenniser leur activité et aux publics éloignés de l'emploi d'y accéder. À ce titre, des produits équitables sont mis en avant, pour un commerce plus juste, garantissant aux producteurs des prix stables et rémunérateurs pour vivre dignement de leur travail et pour adopter des modes de production respectueux de l'environnement.
En outre, la notion de bien-être animal, intégrant les conditions d'élevage et d'abattage, est privilégiée à travers le choix de produits issus de filières engagées.

Vers zéro gaspillage des ressources.

Dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire et dans un objectif de réduction des déchets, il sera demandé au prestataire de proposer des menus simples adaptés aux enfants, de procéder au tri des déchets notamment organiques dans les offices des établissements.

La place du temps des repas dans le projet éducatif et pédagogique.

Les temps de restauration s'inscrivent pleinement dans le projet pédagogique mis en œuvre par les équipes éducatives.
Le repas est un moment essentiel de la socialisation où l'enfant acquiert progressivement de l'autonomie et apprend la vie en collectivité. C'est un temps convivial de plaisir, de partage et d'échange avec d'autres enfants.
Durant ce temps méridien, l'enfant développe ses sens, découvre les aliments, éveille son goût et intègre des règles de vie.

L'enjeu démocratique.

Afin d'associer les parents à la vie des structures et de recueillir leurs propositions et avis, des conseils d'établissement se tiennent deux fois par an dans ces établissements. Dans cette instance démocratique, les usagers sont informés des modes de confection des repas, d'approvisionnement des produits et des projets concernant la restauration.

Les caractéristiques générales du marché.

Le marché sera conclu pour une durée initiale de deux ans, il pourra être reconduit tacitement pour deux périodes d'un an.
Les besoins identifiés pour chacun des établissements étant similaires (âge des enfants, offre de service « crèche »), il est proposé de recourir à un marché à bons de commande dont le montant maximum des prestations est estimé pour les quatre années à 968 000 euros.

Les types de repas proposés.

Afin de répondre aux besoins des familles et des jeunes enfants, le prestataire proposera les types de repas suivants pour les convives de six mois à quatre ans et pour les adultes :
- un menu « bleu » (avec viande), avec une alternative à la viande de porc les jours concernés,
- un menu « vert » (sans viande), constitué de légumineuses, de poisson, d'œuf et/ou de laitage.

En outre, un menu végétarien sera proposé une à deux fois par semaine en repas unique pour l'ensemble des convives avec comme objectif de diminuer l'impact environnemental lié au choix des matières premières, en proposant des menus originaux et goûteux, composés de protéines végétales (légumineuses, céréales), complétées de laitages et d'œufs, de légumes et de fruits afin de couvrir les besoins nutritionnels des enfants.
Un « menu bébé » sera également proposé chaque jour, composé essentiellement de purée de légumes adaptée aux enfants dans la phase de diversification.

Les différents types de repas devront répondre aux besoins spécifiques des jeunes enfants en tenant compte de leur âge respectif (grammages et textures adaptés, choix des produits et des modes de cuisson).

Les menus.

Les menus proposés répondront aux textes énoncés antérieurement (GEMRCN, PNNS 4, décret du 30 janvier 2012, loi « Climat et Résilience » et EGalim).
L'offre alimentaire comprendra la collation hydrique du matin, le déjeuner et le goûter de l'après-midi.
La ville de Strasbourg veillera tout autant au respect de l'équilibre nutritionnel qu'à la variété des menus, la qualité des denrées intégrant des produits de saison locaux, biologiques et équitables.

Les menus seront déclinés sur une période de huit semaines et seront soumis pour validation à une commission ad hoc.

Les missions du prestataire.

En référence aux objectifs environnementaux et à l'ensemble des attendus énoncés précédemment, le prestataire assurera l'approvisionnement des denrées entrant dans la préparation des repas, collations et goûters et sera garant de leur qualité.

Il mettra en place le personnel qualifié qui aura en charge l'ensemble de l'organisation des prestations dans le respect de la réglementation.

Il assurera, le cas échéant, la livraison des repas dans les établissements municipaux télérestaurés.

Il sera chargé de passer les contrats de maintenance pour le matériel de cuisine se trouvant dans les offices mis à disposition par la collectivité et de veiller à son entretien courant.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

approuve

- *le recours à un prestataire pour la préparation des repas, collations hydriques et goûters pour les établissements d'accueil de la petite enfance,*

- *le lancement d'une consultation en vue de la passation, selon une procédure adaptée, d'un accord cadre à bons de commande conclu conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique ; le montant maximum pour les quatre ans de marché est estimé à 968 000 euros,*

décide

l'imputation des dépenses correspondantes sur les crédits à valoir au budget de la Ville : Activité DE04D – Fonction : 64 – Nature : 6042 ;

autorise

la Maire ou son/sa représentant-e à mettre en concurrence les prestations considérées conformément aux dispositions relatives aux marchés publics et à signer et exécuter le marché correspondant et les actes afférents.

Adopté le 7 novembre 2022
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg

Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité
préfectoral Le 14 novembre 2022
(Accusé de réception N°067-216704825-20221107-150217-DE-1-1)

et affichage au Centre Administratif le 14/11/22

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 NOVEMBRE 2022 - Point n°26

Prestations de restauration sur site pour des établissements petite enfance situés sur le territoire de la ville de Strasbourg.

Pour	**57**	**AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Francoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia**
Contre	**0**	
Abstention	**5**	**BONNAREL Aurélien, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, HENRY Ariane, TURAN Hulliya**

27

Délibération au Conseil Municipal du lundi 7 novembre 2022

Poursuite des engagements de la Ville dans la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

Numéro V-2022-1164

Forte de son engagement historique sur les questions de santé des habitantes et habitants les plus fragiles, la ville de Strasbourg est fortement investie dans la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, en particulier au travers des dynamiques partenariales portées par les Contrats locaux de santé (CLS), dont la troisième génération est en cours de renouvellement, avec un objectif de signature du nouveau cadre contractuel d'ici la fin de l'année 2022.

Les impacts de la crise sanitaire liée à la COVID 19, des confinements multiples et des épisodes caniculaires ont été délétères sur l'état de santé des populations et sur les systèmes de santé. Les crises énergétiques et budgétaires que nous traversons viendront déstabiliser d'autant plus le quotidien des foyers les plus fragiles aggravant les multiples facteurs de risque pour la santé. Ce contexte nous invite collectivement à remettre au cœur de nos politiques publiques les enjeux de santé et nous enjoint à continuer et renforcer les actions de promotion de la santé auprès des habitantes et habitants, en particulier les plus vulnérables d'entre eux.

La présente délibération propose au conseil municipal la poursuite de différentes dynamiques partenariales dans le prolongement des engagements historiques, notamment en santé scolaire, sur la démarche Atelier Santé Ville et les axes prioritaires fixés dans le cadre du CLS de 2ème génération.

Signature de l'avenant à la convention de partenariat Ville – Académie de Strasbourg concernant la promotion de la santé en faveur des élèves.

La Ville assure, pour le compte de l'Éducation nationale, les missions de santé scolaire dans les écoles primaires publiques de Strasbourg. Pour ce faire, une équipe de 6 médecins et 8 infirmières de santé scolaire assure le suivi de près de 25 000 élèves strasbourgeois, avec une attention toute particulière portée aux enfants scolarisés dans les écoles des réseaux d'éducation prioritaire.

En conformité avec l'article 3 de la convention de partenariat entre la Ville et l'Académie de Strasbourg pour la Promotion de la santé en faveur des élèves signée le 2 janvier 2015, l'avenant pour l'année 2022 prévoit une subvention de 136 500 €. Cette subvention

représente entre 15 et 20 % du coût réel, dont le complément est pris en charge par la Ville. Un travail de négociation de cette subvention doit s'engager avec les services de l'État afin de mieux calibrer l'enveloppe financière au regard des besoins des territoires.

Conventionnement avec l'État (Agence nationale pour la cohésion des territoires) au titre de l'Atelier santé ville de Strasbourg pour l'année 2022.

La démarche Atelier santé ville (ASV), dynamique partenariale de proximité autour des questions de santé, s'adresse aux habitant.es des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Elle permet la mise en œuvre et l'accompagnement d'actions innovantes visant à contribuer à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé dont la crise sanitaire a renforcé l'ampleur.

Ces actions viennent renforcer la capacité des politiques municipales au sein des 10 Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Chaque année, une convention de subvention engage le partenariat entre la collectivité et l'État au titre de l'ASV. Pour 2022, la subvention sollicitée pour la démarche ASV de Strasbourg est de 184 000 € répartie entre des crédits d'action pour soutenir les projets, et des crédits dédiés à l'animation territoriale en santé.

Comme le prévoit la circulaire du 15 octobre 2014 relative aux modalités d'élaboration des contrats de ville, l'ASV est l'outil de mise en œuvre du programme 10 du Contrat de Ville, son volet thématique « santé » étant incarné par le Contrat local de santé. Aussi, un travail avec l'Etat est à engager pour stabiliser la déclinaison opérationnelle et territoriale des priorités fixées par le CLS de 3ème génération, tout en s'assurant de la bonne articulation avec la démarche de renouvellement du Contrat de ville de l'Eurométropole de Strasbourg.

Soutien aux Maisons urbaines de santé strasbourgeoises.

Le concept strasbourgeois de « Maison urbaine de santé (MUS) » est la déclinaison locale des « Maisons de santé pluridisciplinaire », structures répondant à la politique nationale visant à mieux anticiper les évolutions démographiques et à favoriser l'installation des professionnels de santé libéraux.

Les MUS sont des moyens puissants pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé et répondre aux besoins de santé spécifiques des habitants des quartiers populaires. Ces modes d'exercice permettent par ailleurs de renforcer le déploiement d'actions de prévention et de promotion de la santé au plus proche des habitants qui en ont le plus besoin, surtout dans cette période où la santé des plus fragiles a été largement impactée par plus de deux années de crise sanitaire.

Aujourd'hui, quatre MUS sont labellisées par les autorités sanitaires (Agence régionale de santé Grand Est et Préfecture du Bas-Rhin) et en activité sur le territoire de la Ville dans les quartiers du Neuhof, de la Cité de l'Ill, de Hautepierre et, depuis le mois de mars 2022, de la Meinau-Canardière. Deux projets sont en cours de finalisation à l'Elsau et au Port du Rhin.

Comme le prévoit la convention cadre en faveur du développement des MUS à Strasbourg adoptée en Conseil municipal du lundi 10 février 2020, il est proposé d'allouer les subventions suivantes, prévues au budget, dont le montant total s'élève à 107 647 € :

Sociéte interprofessionnelle de soins ambulatoires - MUS Meinau	**100 000 €**

Il s'agit d'une subvention d'investissement de 100 000 € pour soutenir le projet immobilier de la MUS de la Meinau-Canardière pour des travaux engagés sur des locaux de 290 m² visant à accueillir 12 professionnels de santé de premier recours.

Sociéte interprofessionnelle de soins ambulatoires - Maison de santé Hautepierre	**3 198 €**
Sociéte interprofessionnelle de soins ambulatoires - Maison de santé du quartier de l'Ill	**4 449 €**

Il s'agit de subventions de fonctionnement pour soutenir les activités de prévention dans les MUS de Hautepierre et de la Cité de l'Ill en participant au loyer et charges inhérentes aux surfaces occupées par les activités de santé publique.

Conventionnement entre Strasbourg et le Comité du Bas-Rhin de la Ligue contre le cancer

Depuis 2014, le partenariat avec le Comité du Bas-Rhin de la Ligue contre le cancer s'inscrit dans une volonté forte de la collectivité d'impulser des actions de prévention innovantes dans la lutte contre le tabagisme. Après une période d'expérimentations d'« espaces sans tabac », la ville de Strasbourg a été, en juin 2018, la première ville de France à généraliser l'interdiction de fumer à tous les parcs et aires de jeux et à initier des actions de dénormalisation du tabagisme dans l'espace public en développant la médiation tabac. L'objectif de ces actions est de faire évoluer les représentations des habitants liées à la consommation de tabac dans les espaces publics de la Ville.

La Ligue Nationale Contre le Cancer est depuis deux ans fortement investie sur le projet de « rue école », concept national visant à améliorer la qualité de l'air aux abords des écoles et à promouvoir l'activité physique des élèves. Sur le territoire strasbourgeois, en partenariat avec le comité du Bas-Rhin de la Ligue contre le cancer, un travail d'accompagnement sur le volet santé est étroitement articulé avec le projet de « rue scolaire », déclinaison locale du concept de « rue école », et a pour objectif de proposer des animations de promotion de la santé au sein des écoles volontaires ainsi que des démarches de médiations en santé aux abords des écoles sur diverses thématiques dont la qualité de l'air, la lutte contre le tabagisme et la sédentarité.

La poursuite du partenariat avec la Ligue contre le cancer, incarnée par la convention de partenariat qui est aujourd'hui proposée à la signature, a pour objet de soutenir les actions de médiation dans le cadre des « rues scolaires » et d'accompagner la réflexion plus globale sur le déploiement d'espaces sans tabac aux abords des écoles, en lien avec les expérimentations déjà menées sur le territoire, et notamment concernant un nouvel espace sans tabac aux abords de l'école du Neufeld qui fera l'objet d'une inauguration officielle le 17 novembre prochain.

Attribution de subventions au titre de la santé

Conformément aux engagements contractuels du CLS de 2ème génération, la Ville s'implique dans la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé et soutient depuis plusieurs années les actions dans le champ de l'offre de soins de premier recours, de l'accès aux droits et aux soins des personnes les plus vulnérables.

Dans ce cadre, il est proposé d'allouer les subventions suivantes dont le montant total s'élève à 69 836 € :

Voisin Malin	**29 836 €**

Porte-à-porte d'information et de sensibilisation sur un sujet de santé auprès des habitants de l'Elsau.

L'association Voisin Malin propose d'intervenir dans le cadre de l'Atelier santé ville de Strasbourg en porte-à-porte auprès de 450 familles sur l'une des thématiques de santé publique prioritaires définies par le CLS de 3ème génération et sa déclinaison opérationnelle : diagnostic sur les besoins et freins en matière de santé, accès aux soins et aux droits, perturbateurs endocriniens et dépistages organisés des cancers. Cette démarche de médiation de proximité viendra alimenter les actions de promotion de la santé menées localement tout en soutenant la mobilisation des habitant.es du quartier sur des enjeux de santé communautaire.

Migration santé Alsace	**30 000 €**

Mise à disposition d'interprètes professionnels médicaux et sociaux

Le projet de l'association vise à favoriser l'accès aux soins des personnes migrantes non francophones en levant la barrière linguistique via la mobilisation de 900 heures d'interprétariat professionnel médical et social en présentiel pour les consultations de médecins et paramédicaux libéraux strasbourgeois. Cette démarche d'interprétariat en présentiel soutient la réduction des inégalités de santé, tant sur l'accès aux soins que sur la qualité des parcours de soins des personnes.

Centre socio culturel du Neuhof	**10 000 €**

Life skills_NHF : les compétences psychosociales au service de la santé des habitants du Neuhof

Suite au constat des difficultés psychologiques dans lesquelles se trouve un grand nombre d'habitants au lendemain de la crise sanitaire, dans le cadre de problématiques de stress, d'anxiété, d'estime de soi notamment, des ateliers dans le quartier du Neuhof permettront de travailler sur les comportements induits et compétences à acquérir pour retrouver sérénité, confiance en soi et en ses capacités.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

autorise

la Maire ou son-sa représentant-e à signer l'avenant 2022 à la convention de partenariat entre la Ville et l'Académie de Strasbourg pour la promotion de la santé en faveur des élèves,

décide

d'imputer la recette de cette subvention d'un montant de 136 500 € au compte AS05B – 74718,

autorise

la Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention de subvention engageant le partenariat entre la collectivité et l'État au titre de l'Atelier santé ville,

décide

d'imputer la recette de cette subvention d'un montant de 184 000 € au compte AS05D – 74718,

autorise

la Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention de partenariat entre Strasbourg et le comité du Bas-Rhin de la Ligue contre le cancer,

décide

- *d'allouer les subventions suivantes :*

1. Sociéte interprofessionnelle de soins ambulatoires - MUS de la Meinau *Investissement*	*100 000 €*
2. Sociéte interprofessionnelle de soins ambulatoires - Maison de santé Hautepierre *Fonctionnement général*	*3 198 €*
3. Sociéte interprofessionnelle de soins ambulatoires - Maison de santé du quartier de l'Ill *Fonctionnement général*	*4 449 €*
4. Voisin Malin *Porte-à-porte d'information et de sensibilisation sur un sujet de santé auprès des habitants de l'Elsau*	*29 836 €*
5. Migration santé Alsace *la mise à disposition d'interprètes professionnels médicaux et sociaux*	*30 000 €*
6. Centre socio culturel du Neuhof *Le projet suivant : « Life skills_NHF : les compétences psychosociales au service de la santé des habitants du neuhof »*	*10 000 €*
TOTAL	*177 483 €*

- *d'imputer la subvention 1 pour un montant total de 100 000 € au compte AS05–20421–510 – prog. 7053 dont le disponible avant le présent Conseil est de 100 000 €,*
- *d'imputer les subventions 2 à 6 pour un montant total de 77 483 € au compte AS05D –6574– 512 – prog. 8006 dont le disponible avant le présent Conseil est de 130 952 €,*

autorise

la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions y afférentes.

Adopté le 7 novembre 2022
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg

Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité
préfectoral Le 14 novembre 2022
(Accusé de réception N°067-216704825-20221107-150335-DE-1-1)

et affichage au Centre Administratif le 14/11/22

ACADÉMIE
DE STRASBOURG

Liberté
Égalité
Fraternité

Cabinet du recteur

Affaire suivie par :
Céline Penner
Tél. 03 88 23 37 11
Mél : ce.cabinet@ac-strasbourg.fr

6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg cedex 9

Nos références : cab/2022-247

Strasbourg, le 13 juillet 2022

Le recteur de l'académie

à

Dr Olivier MAYER
Adjoint du Chef de service Santé et Autonomie
Responsable du département Santé de la personne
Ville et Eurométropole de Strasbourg
Direction Solidarité Santé Jeunesse
Service Santé et Autonomie
1 parc de l'Etoile
67076 STRASBOURG Cedex

Objet : Convention de partenariat entre la ville de Strasbourg et l'académie de Strasbourg

Désignation des pièces	Observations
Avenant à la convention de partenariat entre la ville de Strasbourg et l'académie de Strasbourg pour la promotion de santé en faveur des élèves signé par le recteur.	En vous remerciant de bien vouloir nous retourner un exemplaire de l'avenant signé par madame la maire.

Pour le recteur
Le directeur de cabinet

Sébastien MATHEY

ACADÉMIE
DE STRASBOURG

Liberté
Égalité
Fraternité

AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE LA VILLE DE STRASBOURG

ET L'ACADEMIE DE STRASBOURG

POUR LA PROMOTION DE LA SANTE EN FAVEUR DES ELEVES

Cet avenant à la convention en date du 2 janvier 2015 ayant pour objet susvisé est passé entre :

L'Académie de Strasbourg représentée par Monsieur le Recteur, Olivier FARON

et

La Ville de Strasbourg représentée par Madame le Maire, Jeanne BARSEGHIAN

Il est modifié à l'article 3 de la convention les dispositions suivantes :

Au titre de l'année 2022, le montant de la subvention s'élève à 136 500 €.

Conformément à l'article 4 de la convention, ladite convention est renouvelée pour l'année 2022.

Fait à Strasbourg, le 29/06/2022

Pour la Ville

Le Maire de Strasbourg

Pour l'Académie

La Recteur de l'Académie de Strasbourg

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE STRASBOURG ET L'ACADEMIE DE STRASBOURG POUR LA PROMOTION DE LA SANTE EN FAVEUR DES ELEVES

Vu le code de l'éducation Titre IV : La santé scolaire. Art. L541, D541, L542 et D542.
Vu le code de la santé publique. - Services de santé scolaire et universitaire : Art. L 2325

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
Vu la loi n°2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance.
Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital, et relative aux patients, à la santé et aux territoires (loi HPST).
Vu la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République

Vu les orientations générales pour la politique de santé en faveur des élèves.

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Strasbourg en date du 15/12/2014 adoptant la présente convention

Il est convenu ce qui suit

Entre l'académie de Strasbourg, représentée par le recteur, Jacques-Pierre GOUGEON
et
la Ville de Strasbourg représentée par le maire, Roland RIES

Préambule

La mission de promotion de la santé en faveur des élèves a pour objectif essentiel et spécifique de veiller au bien-être, de contribuer à la réussite et d'accompagner les élèves dans la construction de leur personnalité individuelle et collective.

A Strasbourg, la santé scolaire existe depuis 1903. La ville, comme d'autres municipalités en France, a souhaité conserver la gestion d'un service de santé scolaire alors que celle-ci relève de la compétence de l'Etat depuis 1945.

Par ailleurs, une convention entre la ville de Strasbourg et le Département du Bas-Rhin relative à la délégation des actions de prévention médico-sociales notamment dans les écoles maternelles a été actualisée le 3 mars 2011.

Le service de santé scolaire de la ville de Strasbourg exerce ses missions dans le respect des principes de l'institution scolaire et en conformité avec les codes de l'éducation et de la santé publique.

Ces missions sont assurées par un personnel municipal qualifié, recruté selon les règles statutaires de la fonction publique territoriale comprenant des médecins, des infirmières, des orthophonistes, une assistante sociale, un gestionnaire d'activité.

L'équipe médico-scolaire est implantée par territoire et dispose de cabinets médicaux municipaux localisés au sein même des établissements scolaires ou dans des centres médico-sociaux à proximité des écoles.

En complément du service de santé scolaire, la ville de Strasbourg assure une veille sur la santé bucco-dentaire des élèves de la maternelle à la fin de l'école élémentaire. L'équipe du centre de santé dentaire de la ville propose des soins dentaires aux élèves des quartiers les plus défavorisés qui en ont besoin.

L'académie de Strasbourg et la ville de Strasbourg partagent la conviction que l'éducation contribue au maintien de la santé et que la santé procure les conditions nécessaires aux apprentissages. A ce titre, les deux partenaires souhaitent formaliser les orientations du service de santé scolaire par une convention.

Article 1: Objet de la convention

La présente convention a pour objectif de décrire et de contractualiser les missions du service de santé scolaire auprès des élèves des écoles publiques de Strasbourg.

Article 2: Champ d'action de la convention

La convention porte sur les champs d'intervention conjoints de l'académie de Strasbourg et de la ville de Strasbourg en matière de santé des élèves.

La convention se décline en 3 axes d'intervention :

1) La définition des modalités d'articulation entre la mission de promotion de la santé en faveur des élèves de l'éducation nationale et le service de santé scolaire de la ville de Strasbourg
2) Les orientations générales de la santé scolaire pour les écoles
3) Les engagements de l'Etat par l'intermédiaire du Recteur de l'académie de Strasbourg

Article 3 : Les objectifs opérationnels

Axe 1 : *Définir des modalités d'articulation entre la mission de promotion de la santé en faveur des élèves de l'éducation nationale et le service de santé scolaire de la ville de Strasbourg.*

Les parties signataires s'engagent à :

- Harmoniser et mettre en cohérence leurs modes d'intervention, dans le respect des spécificités de chacune des parties tout en respectant le cadre réglementaire régissant les missions et fonctions du service de santé scolaire et veiller à la complémentarité et à la permanence des actes ;
- Harmoniser les processus d'évaluation en particulier à travers l'élaboration de bilans, avec des modalités de recueil communes ;
- Faciliter le partage des acquis et de l'information ainsi qu'un retour des formations des personnels selon les modalités définies par les employeurs respectifs ;
- Contribuer de concert aux échanges de pratiques et d'expériences ;
- Tendre à harmoniser le taux d'accompagnement des professionnels de la santé et le service rendu au public pour parvenir à l'égalité de traitement auquel l'usager peut prétendre dans le cadre d'une mission de service public réglementaire.

Axe 2 : *Les orientations générales de la santé scolaire pour les écoles*

Dans le cadre d'une répartition des élèves des écoles de l'académie en fonction des moyens dont disposent chacune des parties contractantes, il a été arrêté que le service de santé scolaire de la ville participe aux orientations générales pour la politique de santé en faveur des élèves.
La mission de l'Ecole dans le domaine de la promotion de la santé s'intègre dans le processus éducatif concernant l'ensemble des élèves. L'action du service de santé scolaire vise à :

- Favoriser l'équilibre et le bien être physique, mental et social des élèves ;
- Détecter précocement les difficultés susceptibles d'entraver la scolarité ;
- Agir en appui de l'équipe éducative, pour une meilleure prise en charge des élèves ;
- Accueillir et accompagner tous les élèves, leur faciliter l'accès aux soins ;
- Développer une dynamique d'éducation à la santé et à la sexualité et de prévention des conduites à risque ;
- Contribuer à faire de l'école un lieu de vie prenant en compte les règles d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie.

Actions en direction des élèves

Le service de santé scolaire de la ville s'engage à :

- Promouvoir la santé physique et psychologique des élèves ;
- Assurer un rôle de conseil technique auprès des inspecteurs de l'éducation nationale et des directeurs d'école des circonscriptions de Strasbourg, des enfants scolarisés et de leurs parents en matière de santé ;
- Réaliser les bilans de santé obligatoires ainsi que les suivis ;
- Favoriser l'intégration et la scolarisation de tous les élèves (Projet d'Accueil Individualisé, Projet Personnalisé de Scolarisation), notamment des enfants en situation de handicap ou atteints de trouble de la santé évoluant sur une longue période ;
- Agir en cas de maladie transmissible sévère et participer à la gestion des événements graves survenant en milieu scolaire ;
- Développer une dynamique d'éducation à la santé ;
- Intervenir en urgence auprès d'enfants en danger, victimes de maltraitance ou de violences sexuelles ;
- Participer aux actions de recherche (études épidémiologiques départementales mise en œuvre à la demande de l'IA-DASEN[1]) ;
- Adresser un bilan d'activité annuel (année scolaire) conforme au recueil de données spécifiques dans le domaine de la santé et de l'action sociale en faveur des élèves de la DGESCO[2] et le bilan financier au recteur de l'académie de Strasbourg.

Axe 3 : *Les engagements de l'Etat par l'intermédiaire du Recteur de l'académie de Strasbourg*

Le Recteur de l'académie de Strasbourg s'engage à:

- Transmettre à la ville de Strasbourg toutes les informations relatives au fonctionnement du service de santé scolaire et à l'évolution de ses missions nécessaires pour la mise en œuvre de la convention ;
- Communiquer les données départementales à la ville de Strasbourg ;
- Assurer l'attribution de la subvention déléguée annuellement par le Ministère de l'Education Nationale (MEN) pour le fonctionnement du service de santé scolaire de la ville de Strasbourg sur le programme 230 Vie de l'élève. Celle-ci sera attribuée au titre de chaque année civile après production des bilans visés à l'axe 2 de l'article 3.

[1] Inspection d'Académie-Direction Académique des Services de l'Education Nationale
[2] Direction Générale de l'Enseignement SCOlaire

Pour l'année 2015, le montant de la subvention s'élève à 130 000€. La subvention sera revue et son montant sera réactualisé annuellement en fonction des crédits délégués par le MEN.

Article 4 : Modalités de coopération

1) Evaluation

Un groupe de pilotage technique consultatif composé de représentants des secteurs de la santé des deux institutions et désignés par ces dernières, se réunira une fois par an afin :

- d'examiner l'évolution des besoins, des priorités et des dispositions règlementaires ;
- de proposer les moyens à mettre en œuvre pour mettre les services en adéquation avec les évolutions en cours ;
- de déterminer les modalités d'application des engagements énoncés à l'article 3 (axe 1) ;
- de partager les éléments du bilan à la fin de chaque année civile.

2) Durée et exécution de la convention

La présente convention est conclue pour une année civile conformément à l'allocation des moyens annuellement fixée par le Ministère. A la fin de cette période, la convention pourra être reconduite par reconduction expresse trois mois au moins avant la date de son échéance.

Toute modification de la présente convention ou des modalités de son exécution, définie d'un commun accord entre les parties, pourra faire l'objet d'un avenant conclu dans les mêmes formes que la présente convention.

Chaque partie peut mettre fin à la présente convention. La partie souhaitant résilier la convention notifie sa décision à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception. La résiliation prend effet 3 mois après la notification.

3) En cas de non-respect des engagements

En cas d'inexécution de ses obligations par l'une ou l'autre des parties, la présente convention est résiliable de plein droit dans un délai de trente (30) jours après l'envoi d'une mise en demeure, adressée par l'une des parties au moyen d'une lettre avec accusé de réception, restée sans effet.

Un point d'étape sera fait avant la fin de l'année scolaire par les services rectoraux afin d'évaluer l'état d'avancement des engagements par les personnels territoriaux qui remplissent une mission de service public de l'éducation nationale. Des préconisations sur l'exercice des missions pourraient alors leur être communiquées.

4) Litiges

En cas de désaccord relatif à l'exécution ou à l'interprétation de la présente convention, les partenaires tenteront de trouver une issue à leur différend par les voies d'un accord amiable. A défaut les litiges seront portés devant la juridiction administrative territorialement compétente.

Fait à Strasbourg le - 2 JAN. 2015

Pour la ville

Le Maire

Pour le rectorat

Le Recteur de l'académie de Strasbourg
Chancelier des universités d'Alsace

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE STRASBOURG ET LE COMITE DU BAS-RHIN DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER

ENTRE

La Ville de STRASBOURG, représentée par Madame **Jeanne BARSEGHIAN**, agissant en sa qualité de Maire de STRASBOURG, dont le Centre Administratif est sis 77 Parc de l'Étoile à Strasbourg.
Ci-après **« La Ville »**

ET

Le Comité du Bas-Rhin de la Ligue contre le cancer, représenté par Monsieur **Gilbert SCHNEIDER**, agissant en qualité de Président, dont le siège social est sis 21 rue des Francs Bourgeois à Strasbourg.
Ci-après **« La Ligue 67 »**

La Ligue 67 et La Ville étant ci-après dénommés individuellement « le partenaire » et collectivement « les partenaires » ou « les parties ».

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

PROJET

I. Préambule

Créée en 1918, la Ligue contre le cancer est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique reposant sur la générosité du public et sur l'engagement de ses bénévoles et salariés formés. La fédération, composée de 103 Comités départementaux est présents sur tout le territoire national, est apolitique et indépendante financièrement.
Les missions de La Ligue contre le Cancer sont au nombre de quatre :

- **Aide à la recherche** (soutien de projets de recherche dans le domaine du cancer)
- **Prévention** (alimentation, santé, tabac…) et **promotion des dépistages**
- **Aide aux personnes malades et leurs proches** (aide psychologique et accompagnement au retour à l'emplois, activité physique et de bien être…)
- **Société et politiques de santé** (représentants des malades et plaidoyer)

La Ligue lutte au moyen d'actions complémentaires : information, prévention, promotion du dépistage, actions pour les malades et leurs proches, recherche et plaidoyer pour promouvoir les droits des personnes malades.
C'est dans cette organisation que s'expriment la force et l'efficacité de la Ligue qui peut mener des actions nationales d'envergure, relayées au niveau local. Ceci est particulièrement important dans les domaines de la prévention, promotion du dépistage et de l'action pour les malades.

Le Comité du Bas-Rhin de La Ligue contre le cancer a été créé en 1968. Il compte en 2020, 14 713adhérents (chiffres 2021 si signature après avril avril 2022). Il est dirigé par un conseil d'administration de XX 6administrateurs, tous bénévoles. Une assemblée générale, qui se tient une fois par an, décide des grandes orientations budgétaires et approuve les actions menées par le Comité dans le département.
Leur mise en œuvre est réalisée par une équipe de XX salariés professionnels. En outre, XX Bénévoles œuvrent pour les missions de La Ligue sur tout le département.

La Ville de Strasbourg participe activement, dans le cadre de sa politique de santé publique, aux mesures visant à protéger la population de son territoire des effets néfastes pour la santé. Dans cette optique, elle soutient pleinement les actions menées par La Ligue, notamment le projet « Espace sans tabac » et « Rue Scolaire ». Ce dernier trouve une synergie avec la démarche « Rue école » menée par ailleurs par la Ville de Strasbourg.

PROJET

II. Contexte

a. Le Tabac

Grande priorité de santé publique, le tabac est responsable de 75 000 décès par an en France (soit 13% des décès de France métropolitaine). En 2020, 25.5% des 18-75 ans[1] fument quotidiennement. Il reste important de rappeler que le tabagisme n'est pas une norme, en effet, 50 million de français ne fument pas et 56.5% des fumeurs ont envie d'arrêter de fumer[2]. La région Grand Est, compte 30.1%[3] de fumeur quotidien, faisant de la région où l'une de celle prévalence du tabagisme est la plus élevé, avec pour conséquence une mortalité importante par maladies cardiovasculaires, respiratoires et de cancers. Il est à noter que 74,7 % des fumeurs quotidiens du Grand Est fument de façon intensive (> 10 cigarettes/jour) (moyenne nationale : 66,8 %). Ce comportement reflète des habitudes tabagiques fréquentes et une normalisation de la consommation.

Dénormaliser le tabac

La dénormalisation est un concept qui vise à changer les attitudes face à ce qui est considéré généralement comme un comportement normal et acceptable. L'objectif de la dénormalisation est de faire du tabagisme un acte anormal et inacceptable.
L'interdiction de fumer dans les lieux publics contribue à la dénormalisation du tabagisme dans la société. Plus un produit disparait de notre environnement, moins il est consommé. L'interdiction de fumer sur les plages françaises renforce cette dénormalisation.

C'est dans ce cadre que la Ligue 67, a développé entre 2018 et 2021 le concept de « médiation tabac » afin de permettre aux acteurs des actions de dénormalisation du tabac de recueillir les représentations de la population et de proposer des actions adapter et en adéquation avec les besoins. Il s'agit d'une méthode d'éducation à la santé.

Historique des « ESPACE SANS TABAC »

La Ligue 67 déploie dans le cadre de sa stratégie de lutte contre le tabagisme, le projet pédagogique « Espace sans tabac » (EST) depuis 2014 auprès des communes bas-rhinoises. Ce projet consiste en la labélisation d'espaces publics sans tabac afin de participer à la dénormalisation du tabac dans l'espace public.
Aujourd'hui, le Bas-Rhin compte 1120 espace labélisés sans tabac, en partenariat avec plus de 401 communes.

[1] Bulletin de santé publique Grand Est. Santé Publique France. Janvier 2019
[2] BEH n°8 - mai 2021
[3] Bulletin de Santé Publique Grand Est, février 2021

La Ville de Strasbourg, est la première commune Bas-Rhinoise avec laquelle la Ligue 67 a inauguré le premier EST en février 2014. C'est à cette occasion que les deux partenaires ont signé une première convention de partenariat.

Le 30 mai 2015, la généralisation des EST à toutes les aires de jeux strasbourgeoises démontrait la volonté de la Ville de poursuivre son combat contre le tabac, venant anticiper le décret n°2015-768 du 29 juin 29 juin 2015 relatif à l'interdiction de fumer dans toutes les aires collectives de jeux.

L'engagement de **la ville de Strasbourg et de la Ligue 67** s'est ensuite poursuivi par l'inauguration en novembre 2017 du premier Parc sans tabac : La Citadelle.
Dans une suite logique, **la Ligue 67 et la ville de Strasbourg** ont décidé d'appliquer cette mesure à tous les parcs de la ville, mesure voté à l'unanimité par le conseil municipal du 25 juin 2018, donnant lieu à un arrêter applicable au 1er juillet 2018.
Au total, la Ville compte à ce jour **123 EST sur son territoire** (86 aires de jeux et 37 parcs).

b. La qualité de l'air

La qualité de l'air est un enjeu de santé environnementale comme l'a rappelé le Président de la République lors de la présentation de la stratégie décennale contre le cancer le 04 février 2021 « La qualité de vie, c'est aussi l'air que nous respirons. […] la politique environnementale est en même temps une politique de santé publique ».

En France, chaque année, la pollution atmosphérique est responsable de 40 000 décès prématurés dont 1 500 par cancer. La pollution atmosphérique est ainsi la troisième cause de mortalité en France, derrière le tabac et l'alcool. Or, la majorité de ces décès pourraient être évités. En effet, une étude de Santé publique France a montré que « « si l'ensemble des communes réussissait à atteindre les niveaux de PM2,5 observés dans les 5 % des communes les moins polluées de la même classe d'urbanisation, 34 000 décès pourraient être évités chaque année ». Par ailleurs, les enfants sont plus vulnérables que les adultes à la pollution de l'air en raison de l'immaturité de leur système respiratoire.
Or, 96% des écoles françaises ont des concentrations intérieures en particules fines PM2,5, polluant le plus nocif pour la santé, supérieures à la valeur guide proposée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour une exposition de long terme.

PROJET

Zone à faibles émissions : La Ville et l'Eurométropole de Strasbourg s'engagent pour le climat et la qualité de l'air avec un projet d'une Zone à Faibles Émissions (ZFE) qui a été mis en œuvre la 1er janvier 2022.

L'Eurométropole de Strasbourg fait partie des 11 métropoles françaises pour lesquelles l'État a été condamné pour des dépassements réguliers des seuils limites de la pollution de l'air. Cette pollution est responsable de nombreux décès prématurés et maladies chroniques au sein de l'Eurométropole et impacte fortement les publics fragiles (enfants, femmes enceintes, personnes âgées, personnes présentant des maladies chroniques etc.).
Le trafic routier est l'un des principaux émetteurs de polluants nuisibles pour la santé. De plus, ce trafic est également une des premières sources d'émission de gaz à effets de serre, contribuant au changement climatique. La politique de mobilité participe déjà aujourd'hui à l'amélioration de la qualité de l'air sur le territoire et à la lutte contre le changement climatique en offrant de nombreuses alternatives à la voiture individuelle mais il est nécessaire d'accélérer les choses.

La loi d'orientation des mobilités, adoptée fin décembre 2019, rend par ailleurs obligatoire la mise en œuvre d'une ZFE dans les territoires en dépassements réguliers des seuils européens de polluants atmosphériques, dont la ville de Strasbourg pour les oxydes d'azote (NO). Le principe d'une ZFE est de limiter, dans un périmètre défini et de manière permanente, la circulation des véhicules les plus polluants sur la base des vignettes Crit'Air. En régulant la circulation des véhicules motorisés, ce dispositif permet également de réduire les émissions de gaz à effets de serre.

Une offre de solutions de mobilités renforcée est proposée par la collectivité : le développement du transport à la demande, des extensions du réseau de tramway, de l'offre et des aides à l'achat de vélos à assistance électrique mais aussi le projet d'un réseau express métropolitain avec la Région Grand Est et la SNCF.

Projets « RUE SCOLAIRE »

Le projet à la Ligue : La Ligue Nationale contre le cancer, relayé au niveau local par la Ligue 67 propose et développe depuis 2020 le projet « RUE SCOLAIRE ».
La mise en place de rues scolaires permet de contribuer à l'amélioration de qualité de l'air, de manière complémentaire avec l'instauration de ZFE. Une rue scolaire vise à créer un environnement favorable à la santé en interdisant la circulation des véhicules motorisés aux abords des écoles a minima aux heures d'arrivées et de sorties des élèves.

PROJET

Les grands objectifs de la mise en place des rues scolaires sont :

- **Améliorer la qualité de l'air** : créer un espace avec une circulation moindre des véhicules, participant ainsi à la réduction de l'émission des polluants
- **Favoriser les mobilités douces** : Le développement de mobilités actives dans des environnements sécurisés fait partie des recommandations du Programme national nutrition santé (PNNS).

La mise en place de rues scolaires est une mesure qui permet :

- Aux parents et à leurs enfants de repenser leur mobilité lors du trajet domicile-école,
- De créer un environnement apaisé aux abords des écoles favorisant ainsi les mobilités douces.

Le projet à Strasbourg : Dans le cadre de sa politique d'amélioration de l'urbanisation, depuis mars 2021 la Ville de Strasbourg développe le dispositif « RUE SCOLAIRE » pour sécuriser les abords des écoles.
L'objectif est d'encourager la pratique du vélo et de la marche chez les plus jeunes mais aussi environnemental, les enfants étant très réceptifs à la pollution atmosphérique. Ce dispositif, vises-en la fermeture aux véhicules à moteur de circuler aux abords des écoles concernées par le dispositif.

La synergie des deux visions du projet a naturellement rapproché les deux parties afin collaborer ensemble au développement d'environnement favorable à la santé aux abords des écoles.

Au-delà des avantages pour la santé publique et l'environnement, l'instauration de ces rues permet de créer un lieu de rencontre apaisé aux abords des écoles. Cet espace convivial est un lieu où enfants, parents et personnels scolaires peuvent échanger en toute sécurité. Par ailleurs, Ces rues peuvent devenir un lieu de réappropriation de l'espace urbain par les habitants en créant un espace ludique et artistique ou paysager.

Compte tenu de ce contexte, les parties se sont rapprochées pour convenir des modalités d'un nouveau partenariat permettant le développement et du suivi de ces opérations, objet de la présente convention.

PROJET

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités :

- De partenariat des deux parties dans le cadre des projets **« RUE SCOLAIRE** » et « **ESAPCE SANS TABAC** »
- D'accompagnement de la Ville par la Ligue 67 dans la pérennisation des actions initiés dans le cadre des projets **« ESPACE SANS TABAC » et « PARC SANS TABAC** » :
    - Évaluation de l'impact de la labélisation sans tabac des PARCS de la Ville,
    - Mise en œuvre de médiation tabac sur le modèle de la Ligue 67 (formation – conception d'outil – évaluation),
    - Soutien et de communication notamment dans le cadre des projets cités.
- D'accompagnement de la Ville par a Ligue 67 dans le déploiement du concept de médiation santé, notamment sur la thématique tabac et qualité de l'air.

Article 2 : Engagements

1. *La Ville de Strasbourg*

La Ville s'engage à :

- Créer des Comités de Pilotage permettant le développement des projets liée aux thématiques de la qualité de l'air aux abords des écoles et de dénormalisation du tabac et d'y inclure la Ligue 67 en qualité de co-porteur,
- Développer les dispositifs « RUE SCOLAIRE » et « ESAPACE SANS TABAC » en coordination avec la Ligue 67,
- Faire apposer le label adapté « Rue Scolaire » et/ou « ESPACE SANS TABAC », de manière visible aux abords des espaces concernés et dans toute les communications qui en découle,
- Faire figurer dans la communication et dans la signalisation en lien avec les projets cités la mention "Avec le soutien de la Ligue contre le cancer" accompagnée du logo de la Ligue 67,
- Faire figurer les projets cités dans le Contrat local de Santé de la Ville de Strasbourg

2. *Le Comité*

Le Comité s'engage à :

- Constituer avec la Ville un groupe de travail pour le suivi de l'opération des rues scolaires avec les partenaires identifiés,
- Constituer avec la Ville un groupe de travail pour le suivi de l'opération « Espace sans tabac »,

PROJET

- Participer aux Comités de Pilotage organisés par la Ville permettant le développement des projets liée aux thématiques de la qualité de l'air aux abords des écoles et de dénormalisation du tabac,
- Accompagner la Ville lors de l'organisation d'évènement sur des thèmes de prévention des cancers, et plus spécifiquement tabac et qualité de l'air : soutien pour l'événementiel et la communication via notamment des stands de sensibilisation, une aide à la conception de visuels et articles de presse, relayés de communication, selon les moyens humains disponible à La Ligue 67,
- Accompagner la Ville dans mise en œuvre d'actions de médiations auprès de la population sur des thèmes de prévention des cancers, et plus spécifiquement tabac et qualité de l'air (accompagnement dans les phases de conception d'outil, formation, évaluation), selon les moyens humains disponible à La Ligue 67,
- Mettre à disposition de la Ville les outils graphiques et numériques fournis par la Ligue Nationale et les adapter à la Ville de Strasbourg,
- Prendre en charge 50% des frais liés à la fabrication de signalétiques dans le cadre des projets « RUE SCOLAIRE/ECOLE » et « ESPACE SANS TABAC », à hauteur maximum de 1 000 (mille) euros par an,

Article 3 : Modalités de communications

Chacun des partenaires s'engage, dans le cadre du partenariat, à respecter les principes éthiques de l'autre partenaire.
Il s'engage également à ce qu'aucune communication portant sur les contenus du présent partenariat ne soit faite sans l'accord des autres parties.

Les parties entendent valoriser le présent partenariat sur l'ensemble des documents et supports rédigés ou publiés en lien avec le partenariat, grâce à tous les moyens adaptés (logos, articles de presse, interviews, photos…).
Tous logos et marques de la Ligue 67 mis à disposition du Partenaire restent la propriété exclusive de cette dernière.

En outre, la Ligue ne transfère aucun droit de propriété sur les contenus et chartes graphiques qu'elle est susceptible de fournir.

La Ville s'interdit d'utiliser les logos et marques de la Ligue. Sauf dans le cadre des seuls besoins de l'exécution de la Convention et uniquement pendant sa durée, la Ligue 67 concède à la Ville les droits de reproduction et de représentation non exclusifs de ses marques et logos. Dans ce cadre, la Ville soumettra à la Ligue, préalablement à sa diffusion sous quelque forme que ce soit, tout projet de communication ou tout support dans lequel apparaîtra le nom, les marques, ou logos dont les droits de reproduction et de représentation non exclusifs lui ont été concédés et respectera la charte graphique en vigueur. La Ligue 67 validera expressément par écrit ou par mail le projet de communication ou le support.

PROJET

Article 4 : Droits de propriété intellectuelle

La présente convention n'a ni pour objet ni pour effet de conférer un droit quelconque à l'une des parties sur les droits de propriété intellectuelle (et, en particulier, les marques) des autres parties.
Toute utilisation de la marque de l'un des partenaires ou toute publicité de quelque nature que ce soit est interdite, en dehors de la présente convention.
Les parties resteront propriétaires des droits de propriété intellectuelle attachés à leurs marques.

Article 5 : La durée

La présente convention entre en vigueur à la date de sa signature. Elle est conclue pour une durée d'un an et renouvelable par tacite reconduction. Elle peut être résiliée à échéance moyennant un préavis de 3 mois adressé par lettre recommandée avec accusé de réception à l'autre partie.

Article 6 : Résiliation pour le non-respect des engagements

En cas de non-respect par l'une des parties, d'un des engagements prévus par la présente convention, celle-ci pourra être résiliée, à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, adressée à la partie défaillante. Ce courrier devra motiver les raisons de la résiliation.

Article 7 : Attribution de juridiction

Tout différend, né de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention, est soumis à la loi française et aux juridictions françaises.

PROJET

Fait à Strasbourg,
En deux exemplaires originaux

Pour la Ville de STRASBOURG
Madame Jeanne BARSEGHIAN

Maire de STRASBOURG

Pour le Comité du BAS-RHIN
Monsieur Gilbert SCHNEIDER

PRESIDENT

PROJET

Annexe n°1 :Attribution de subventions au titre de la santé

Association	nature de la demande	Montant demandé	allouée en 2021	subvention proposée au CM du 7 nov 2022
Société interprofessionnelle de soins ambulatoires - Maison de santé pluridisciplinaire de la Meinau	Investissement	100 000,00 €		100 000,00 €
Société interprofessionnelle de soins ambulatoires - Maison de santé Hautepierre	le fonctionnement général	3 198,00 €	4 137 €	3 198,00 €
Société interprofessionnelle de soins ambulatoires - Maison de santé du quartier de l'Ill	le fonctionnement général	4 449,00 €	4 015 €	4 449,00 €
Voisin Malin	L'action suivante : Porte-à-porte d'information et de sensibilisation sur un sujet de santé auprès des habitants de l'Elsau	29 836,00 €		29 836,00 €
Migration santé Alsace	L'action suivante : La mise à disposition d'interprètes professionnels médicaux et sociaux	52 540,00 €		30 000,00 €
Centre socio culturel du Neuhof	Le projet suivant : « Life skills_NHF : les compétences psychosociales au service de la santé des habitants du neuhof »	15 000,00 €		10 000,00 €
TOTAL		205 023,00 €	8 152 €	177 483,00 €

Conseil municipal du 7 novembre 2022

Point 27 à l'ordre du jour : Poursuite des engagements de la Ville dans la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 61 voix + 1

+ 1 voix : Mme Sophie PARISOT a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter POUR.

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

SERVICE DES ASSEMBLEES

Poursuite des engagements de la Ville dans la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

Pour **61**	**AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Francoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia**
Contre **0**	
Abstention **0**	

28

Délibération au Conseil Municipal du lundi 7 novembre 2022

Approfondissement de l'engagement de la Ville de Strasbourg en faveur de l'accueil, de l'accès aux droits et du soutien à l'engagement citoyen au travers d'actions expérimentales portées par son Centre Communal d'Action Sociale : tiers lieu ressource et AMI sur l'hébergement citoyen.

Numéro V-2022-1179

Strasbourg, capitale européenne et des droits de l'homme, inclusive et solidaire, se mobilise depuis de nombreuses années dans le respect de ses traditions humanistes locales, nationales et internationales, et de son mandat de protection en faveur de tous ses habitants.es.
Au détour des crises de l'accueil en France et plus généralement en Europe, cette mobilisation s'est traduite par un cadre de dialogue renforcé avec les acteurs locaux et d'actions concrètes soutenues au titre de la démarche Ville Hospitalière.

Aujourd'hui, la ville de Strasbourg se propose de marquer une étape supplémentaire en confiant à son Centre Communal d'Action Sociale, acteur clé de l'action sociale sur le territoire, et doté d'un Conseil d'Administration représentant les partenaires des solidarités sur le territoire, le soin d'améliorer concrètement l'accueil et l'information des personnes en grande précarité et notamment des réfugiés sur le territoire et de soutenir l'engagement citoyen en faveur de ces nouveaux habitants.

Le premier projet consiste à expérimenter l'ouverture d'un tiers lieu ressource pour ces personnes et la société civile. Lieu d'accueil, d'écoute, d'informations et d'appui aux personnes migrantes en vulnérabilité sur le territoire strasbourgeois, destiné à ces dernières en première intention, ce projet co-construit avec des acteurs locaux volontaires doit offrir un espace de mobilisation des citoyens en demande d'action et/ou de débat sur les enjeux migratoires. Ce lieu sera pensé comme un espace de répit, bienveillant, ouvert en journée, qui favorise le partage des cultures, le lien social, et la construction d'une solidarité collective. La co-construction avec les acteurs citoyens induit une mise en commun des idées, des actions et des moyens pour les mener, par exemple au travers de la tenue de permanences associatives. Enfin, ce projet sera évolutif dans son contenu, l'enjeu étant de s'adapter aux besoins repérés auprès des personnes qui le fréquenteront, dans une logique de complémentarité avec (ou de renforcement nécessaire de) l'offre de service existante sur le territoire.

Acquis par la ville de Strasbourg, le Foyer Saint Joseph, sis 4, rue saint-Joseph, comporte un rez-de-chaussée de 1000 m2 et un sous-sol de 430 m2. Les travaux destinés à y aménager la restauration scolaire de l'école Camille-Clauss ne pourront démarrer qu'en 2024. En conséquence, la ville de Strasbourg propose de mettre à disposition du CCAS de la ville de Strasbourg à titre gratuit ces locaux sis 4 rue Saint-Joseph jusqu'au 31 décembre 2023 et l'autorise à octroyer des conventions de sous-occupation aux associations qui prendront part concrètement au projet développé.
Un suivi et une évaluation continue du projet permettront d'envisager l'intérêt d'un prolongement de ce dernier au-delà de cette mise à disposition.

Le second projet consiste à soutenir de manière spécifique la mobilisation citoyenne sur la mise à l'abri des personnes migrantes. Un appel à manifestation d'intérêt sur l'hébergement citoyen permettra de renforcer la coordination et l'accompagnement de la relation habitants - publics accueillis.
Par cet appel à projets, le CCAS de la Ville de Strasbourg souhaite favoriser la mobilisation citoyenne en réponse aux besoins des personnes en situation de vulnérabilité sur le territoire. L'hébergement citoyen, s'il ne peut être une réponse systématique et d'ampleur, ni remplacer des solutions institutionnelles, peut être un levier pour les personnes ou familles en recherche d'une possibilité de mise à l'abri temporaire.
La mobilisation citoyenne à travers l'hébergement est une opportunité pour les personnes qui ne peuvent accéder rapidement à un logement pérenne. Ces expériences et échanges entre des citoyens habitants du territoire et des personnes nouvellement arrivées constituent une richesse dans la démarche d'accueil et d'inclusion des personnes exilées. Elles permettent la rencontre, la prise de temps pour élaborer un parcours de vie en France ainsi qu'un projet d'accès au logement. Aussi, le process d'accueil chez l'habitant favorise l'enrichissement culturel et l'émergence de réseaux de solidarité.
L'appel à manifestation d'intérêt vise à soutenir l'animation du ou des dispositifs mis en place par les acteurs locaux, en donnant les moyens aux porteurs de projet de développer une coordination globale mais aussi de mettre en place un accompagnement professionnel individuel des personnes migrantes.
Cet appel à manifestation d'intérêt vise également à développer la mise en place d'outils pratiques facilitant le développement de ce type d'hébergement, la mise en réseau des associations participant à l'expérimentation et plus globalement, l'émergence de véritables espaces de rencontres entre les personnes migrantes et le reste de la société civile.

Au travers de ces deux projets, le CCAS approfondit son action et son expertise sur la grande précarité en expérimentant des démarches innovantes pour l'accueil des personnes en vulnérabilité et le soutien à l'engagement citoyen à Strasbourg.
La ville de Strasbourg propose le versement à son Centre Communal d'Action Sociale d'une subvention de 200.000 € pour l'exercice 2022 pour mener à bien ces deux projets.
Cette subvention se répartit comme suit :

- Subvention pour l'AMI hébergement citoyen : 50 000€
- Equipement du lieu : 63 000€
- Prestations extérieures (gardiennage, communication, nettoyage, maintenance) : 47 000€
- Frais de personnel : 40 000€

A cette subvention s'ajoute la mise à disposition à titre gratuit des locaux.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

approuve et décide

- *l'occupation à titre gratuit de loyer par le CCAS de la ville de Strasbourg des locaux d'une surface globale d'environ 1 430m² sis 4, rue Saint-Joseph pour l'expérimentation d'un tiers lieu ressource pour les personnes en grande précarité notamment les personnes migrantes et la société civile. Cette occupation intervient à compter du 08 novembre 2022 et s'achèvera le 31 décembre 2023,*
- *d'allouer une subvention de 200 000 € au CCAS de la ville de Strasbourg,*
- *d'imputer cette subvention au compte AS00B–657362–520 – prog 8000,*

autorise

la Maire ou son-sa représentant-e :
- *à signer le contrat de prêt à usage portant sur les locaux précités. Ce contrat prend effet le 08 novembre 2022 et s'achèvera le 31 décembre 2023,*
- *à prendre tout acte, convention ou mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,*
- *à signer les conventions afférentes aux subventions.*

Adopté le 7 novembre 2022
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg

Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité
préfectoral Le 14 novembre 2022
(Accusé de réception N°067-216704825-20221107-150176-DE-1-1)

et affichage au Centre Administratif le 14/11/22

Conseil municipal du 7 novembre 2022

Point 28 à l'ordre du jour : Approfondissement de l'engagement de la Ville de Strasbourg en faveur de l'accueil, de l'accès aux droits et du soutien à l'engagement citoyen au travers d'actions expérimentales portées par son Centre Communal d'Action Sociale : tiers lieu ressource et AMI sur l'hébergement citoyen.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 58 voix + 2

+ 2 voix : M. Benjamin SOULET, qui détenait la procuration de M. Hervé POLESI, a rencontré un problème avec l'application de vote. Ils souhaitaient voter POUR.

Contre : 0 voix

Abstention : 4 voix

SERVICE DES ASSEMBLEES

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 NOVEMBRE 2022 - Point n°28

Approfondissement de l'engagement de la Ville de Strasbourg en faveur de l'accueil, de l'accès aux droits et du soutien à l'engagement citoyen au travers d'actions expérimentales portées par son Centre Communal d'Action Sociale : tiers lieu ressource et AMI sur l'hébergement citoyen.

Pour	**58**	AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAYIMA Jamila, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Francoise, SCHOEPFF Patrice, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia
Contre	**0**	
Abstention	**4**	MANGIN Pascal, MAURER Jean-Philippe, SCHALCK Elsa, VETTER Jean-Philippe

29

Délibération au Conseil Municipal du lundi 7 novembre 2022

Attribution de subventions aux associations socioculturelles et acteurs de la ville inclusive - Budget 2022.

Numéro V-2022-1189

La ville de Strasbourg entretient des relations étroites avec les associations socioculturelles et d'éducation populaire, partenaires incontournables de l'action publique dans nos quartiers auprès et avec les familles strasbourgeoises.
Dans ce cadre, la Ville soutient leurs actions de proximité qui favorisent l'animation globale des territoires et le lien social, le développement du pouvoir d'agir des habitant·e·s, l'accueil et l'accompagnement des enfants ainsi que l'émancipation de la jeunesse. Des liens forts existent par ailleurs entre ces associations et nos engagements en faveur de l'égalité et la sensibilisation contre les discriminations auprès des jeunes et des habitant.e.s, à ce titre certains soutiens sont approfondis.

Le présent rapport porte sur l'attribution de subventions pour un montant total de 249 974,80 €.

I. Attribution de subventions sur projets et pour le fonctionnement d'associations socioculturelles et d'éducation populaire :

Pour permettre aux structures socioculturelles et d'éducation populaire de mener à bien des projets impliquant et porteurs de lien social dans les territoires de la Ville de Strasbourg et plus particulièrement dans ceux relevant de la *Politique de la Ville*.
Pour renforcer le fonctionnement général et les activités d'associations d'éducation populaire dans un contexte de reprise d'activité post-covid et de tension des coûts de l'énergie,

Il vous est proposé de voter les subventions suivantes au titre de l'année 2022.

Association du centre social et culturel de la Montagne Verte	**3 600 €**

L'association gère un centre socioculturel et organise des activités de loisirs et d'animation pour les habitant·e·sdu quartier de la Montagne Verte.

Complément à la subvention générale de fonctionnement : **3 600 €** (pour un montant total de 292 700€).

Association Lupovino	**3 000 €**

L'association gère un centre socioculturel et accompagne les familles d'origine tsigane sédentarisées. Elle propose des activités socioéducatives auprès des enfants et adolescents du quartier Neuhof-Polygone.
Complément à la subvention générale de fonctionnement : **3 000 €** (pour un montant total de 105 000€).

Association du centre social et culturel de Hautepierre – Le Galet	**15 500 €**

L'association gère un centre socioculturel et organise des activités de loisirs et d'animation pour les habitant·e·sdu quartier Hautepierre.
Complément à la subvention générale de fonctionnement : **12 000 €** (pour un montant total de 342 900€).
Subvention pour l'organisation d'animations familiales de fin d'année proposées par l'association : **3 500 €**

Association du centre social et culturel Au-delà des Ponts	**3 550 €**

L'association gère un centre socioculturel et organise des activités de loisirs et d'animation pour les habitant·e·sdu quartier du Port du Rhin.
Complément à la subvention générale de fonctionnement : **3 550 €** (pour un montant total de 200 500€).

Association du centre socioculturel du Fossé des Treize	**6 700 €**

L'association gère un centre socioculturel et organise des activités de loisirs et d'animation pour les habitant·e·s du quartier et dispose de deux espaces (Halles-Tribunal et Gare-Laiterie).
Complément à la subvention générale de fonctionnement (agrément côté Gare) : **3 200 €** (pour un montant total de 669 100 €).
Subvention pour l'organisation d'animations familiales de fin d'année proposées par l'association : **3 500 €**

Association du centre socioculturel de la Meinau	**17 400 €**

L'association gère un centre socioculturel et organise des activités de loisirs et d'animation pour les habitant·e·sdu quartier de la Meinau.
Complément à la subvention générale de fonctionnement : **13 900 €** (pour un montant total de 384 500 €).

Subvention pour l'organisation d'animations familiales de fin d'année proposées par l'association : **3 500 €**

Association du centre social et culturel du Neuhof	**8 200 €**

L'association gère un centre socioculturel et organise des activités de loisirs et d'animation pour les habitant·e·sdu quartier du Neuhof.
Complément à la subvention générale de fonctionnement : **4 700 €** (pour un montant total de 848 200 €).
Subvention pour l'organisation d'animations familiales de fin d'année proposées par l'association : **3 500 €**

Association CARDEK centre socioculturel de la Krutenau	**21 550 €**

L'association gère un centre socioculturel et organise des activités de loisirs et d'animation pour les habitant·e·sdu quartier au sein du quartier de la Krutenau.
Complément à la subvention générale de fonctionnement pour le Centre socioculturel géré par l'association : **3 550 €** (pour un montant total de 301 750 €).
Régularisation de la subvention de fonctionnement de l'Accueil Collectif de Mineurs pour le développement de 24 places complémentaires (décision du 4 novembre 2019) pour l'année scolaire 2022-2023 : **18 000 €**

Association du centre social et culturel de la Robertsau – Escale	**11 300 €**

L'association gère un centre socioculturel et organise des activités de loisirs et d'animation pour les habitant·e·sdu quartier de la Robertsau.
Complément à la subvention générale de fonctionnement pour le Centre socioculturel géré par l'association : **7 800 €** (dont 7 000 € affectés à la gestion des locaux situés dans le quartier de la Cité de l'Ill : salle de la Tour Schwab et salle du 18D, rue de la Doller).
Montant total de la subvention générale de fonctionnement pour l'année 2022 : 459 558 €.
Subvention pour l'organisation d'animations familiales de fin d'année proposées par l'association l'Escale : **3 500 €**

ASTU – Actions Citoyennes Interculturelles	**11 400 €**

Complément à la subvention générale de fonctionnement : **1 400 €** (pour un montant total de 105 800€).
L'association fonde son action sur les valeurs de fraternité, de justice sociale, de solidarité, d'amitié entre les peuples, de coopération et d'interculturalité. Ses domaines d'intervention s'articulent autour de : l'accès au droit, l'accès à la culture, l'égalité des sexes, la participation à l'animation de la vie locale, l'éducation populaire, la défense de la citoyenneté de résidence, être une force d'interpellation et de propositions, la réussite scolaire, le soutien des parents dans leur rôle d'éducateur.

Participation, animation de parcours et création de séquences pédagogiques au sein de l'Espace Égalité : **10 000 €.**
L'ASTU est engagée depuis de nombreuses années dans la construction du parcours pédagogique autour de l'égalité que les acteurs du territoire et la Ville ont pu développer. Depuis 2019, ce parcours existe dans un lieu dédié dénommé espace égalité. A travers cette aide de 10 000 euros, il s'agit d'approfondir l'engagement singulier de l'ASTU, développer sa contribution active à l'évolution continue du dispositif et à son animation.

Organisation populaire et familiale des activités de loisirs – OPFAL	**4 606 €**

Fonctionnement de l'Accueil Collectif de Mineurs : régularisation de la subvention à l'acte 2021 et avance sur la subvention 2022 : **4 606 €**

Par enchantement	**3 500 €**

L'association Par enchantement intervient sur Koenigshoffen Est et développe des activités qui relèvent de l'animation, de la vie sociale du territoire, du soutien et de la structuration des initiatives citoyennes d'habitants·es de tous âges.
Subvention pour l'organisation d'animations familiales de fin d'année proposées par l'association Par enchantement : **3 500 €**

Association départementale des Francas du Bas-Rhin	**7 000 €**

L'association s'est implantée dans la Cité Rotterdam afin de pouvoir accompagner le développement social local de ce territoire en lien étroit avec le QPV Spach. Cette subvention permettra d'accompagner l'association dans la mise en œuvre du festival "Famille en Herbe" et du lancement du Tiers Lieux d'éducation populaire.
- intervention dans le cadre de « Famille en herbe » : **2 000 €**

Animation socioculturelle de proximité à destination des habitants du quartier du conseil des XV.
- lancement du Tiers Lieu d'éducation populaire : **5 000 €**

Lieu de convergence des dynamiques d'animation socioculturelle du territoire du conseil des XV

Horizome	**10 000 €**

L'association, située sur le quartier Hautepierre, développe la capacité d'agir et l'autonomie des habitant·e·sen les mettant au centre des réflexions et actions menées. Elle développe des actions artistiques et aménage des temps de création, de convivialité, de concertation et de rencontre avec les acteur·rice·s du territoire (habitant·e·s, partenaires, institutions).
Complément à la subvention générale de fonctionnement pour l'Espace de Vie Sociale porté par l'association : **10 000 €** (pour un montant total de 20 000 €).

Activ'action	**39 000 €**

Recrutement et accompagnement non-discriminant des volontaires en service civique de la Ville de Strasbourg : **9 000 €**
L'association mène un travail de fond dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville pour accompagner les jeunes, souvent en rupture avec le milieu scolaire, dans leur parcours de vie et notamment professionnel. L'association accompagne plus spécifiquement les jeunes engagé·e·sdans un service civique tant pour identifier les sujets ou les missions sur lesquels ils/elles pourraient se mobiliser que pendant le service civique lui-même pour qu'ils/elles apprennent de leurs expériences et s'inscrivent dans un projet professionnel ou une nouvelle dynamique.

Co-construire et produire des vignettes pédagogiques pour sensibiliser sur la lutte contre les discriminations : **30 000 euros**
Activ'action a accompagné la ville au début de ce mandat dans le cadre de séminaires inter acteurs qui ont permis de définir le plan d'actions de la collectivité en matière de lutte contre les discriminations contenues dans la délibération du 21 juin 2021 relative à l'engagement de la ville en faveur de l'égalité. Parmi les enjeux relevés, ceux d'une meilleure visibilité de la prévention et de la sensibilisation sur la lutte contre les discriminations. C'est pourquoi la Ville et Activ'action se lient pour proposer aux acteurs la construction de vignettes pédagogiques ou autres supports numériques permettant d'informer et de sensibiliser sur la lutte contre les discriminations (qu'est-ce que ?, comment agir ?, comment réagir ?...). Dans le cadre de cette démarche, Activ'action animera des ateliers d'acteurs permettant de définir les contenus et formats de ces supports en lien avec la Ville. L'association est soutenue à hauteur de 30 000 euros pour ce projet.

Alsace Mouvement Associatif	**5 000 €**

L'association propose un soutien technique aux associations alsaciennes (site internet, veille juridique…), contribue à l'animation d'un observatoire de la vie associative alsacienne, en lien avec la Maison des associations de Strasbourg, le Carré des associations de Mulhouse et le Réseau national des Maisons des Associations.
Contribution au titre du fonctionnement général : **5 000 €**

Fédération des Centres socioculturels du Bas-Rhin	**6 500 €**

La Fédération des Centres socioculturels du Bas-Rhin rassemble 27 structures adhérentes autour d'un projet fédéral commun et partagé. Elle contribue à l'animation du réseau, à la formation des bénévoles et salariés et à la communication interne et externe.
Subvention pour l'organisation d'un temps collectif à l'accompagnement des animateurs enfance des CSC (9 CSC strasbourgeois sont concernés) : **1 500 €**
Subvention pour l'organisation d'un séminaire de jeunes « RESEAU JEUNES LOCAL » sur les questions démocratiques et européennes (4 CSC strasbourgeois sont concernés) : **5 000 €**

Association l'Éveil Meinau	**600 €**

L'association Éveil Meinau propose des actions à caractère social, culturel et éducatif dans le quartier de la Meinau.
Contribution au titre du fonctionnement général : **600 €**

Association la Station – Centre LGBTI d'Alsace	**16 000 €**

Complément à la subvention générale de fonctionnement : **16 000 €** (pour un montant total de 56 000 €).
L'association contribue à faire de Strasbourg une ville inclusive où toutes les personnes, quels que soient leur origine ethnique, statut social, orientation sexuelle ou identité de genre, peuvent se construire et vivre ensemble dans le respect des différences et de la dignité de chacun et chacune. Ses missions sont d'accueillir, écouter et informer les personnes LGBTI, de lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité des droits, de faire de la prévention en matière de santé et de développer des actions culturelles. Cette subvention complémentaire vise à accompagner l'association dans la restructuration de ses financements et fonctionnement dans un cadre budgétaire serein permettant l'appui prochain d'un dispositif local d'appui.

II. Soutien aux activités encadrées par des bénévoles

Les associations organisant des activités pour les jeunes strasbourgeois·es, encadrées par des bénévoles, ne bénéficient pas de la subvention à l'acte « Accueil de loisirs sans hébergement ». Aussi, la ville de Strasbourg les soutient en leur accordant une aide forfaitaire fixée à 36 € par enfant ou jeune accueilli·e.
Cette aide concerne les jeunes strasbourgeois·es âgés de 3 à 17 ans inscrit·es et fréquentant régulièrement les activités.
Pour pouvoir en bénéficier, l'association doit être agréée « Jeunesse et Éducation populaire », et transmettre une liste de présence des jeunes strasbourgeois·es ayant participé aux activités ainsi qu'un bilan chiffré et qualitatif des actions proposées.
En outre, elle doit répondre aux objectifs et principes suivants :

- être ouverte à toutes et à tous,
- proposer un programme d'activités qui met en valeur la citoyenneté, la vie en collectivité, l'autonomie, la tolérance, le respect, l'esprit critique ainsi que le respect des valeurs de la République.

La subvention 2022 s'élève à un montant total de **22 932 €** et se répartit, selon les listes de présence fournies, comme suit :

Association nationale du mouvement eucharistique des jeunes	23 jeunes	**828 €**
Association de jeunesse joie de vivre	21 jeunes	**756 €**
Scouts et guides de France	441 jeunes	**15 876 €**
Guides et scouts d'Europe	152 jeunes	**5 472 €**

III. Investissement

Les associations ci-dessous ont déposé des demandes de subventions d'investissement pour financer des projets d'achats de mobiliers et de matériel.
A noter que le décret 2018-1186 du 19 décembre 2018 relatif aux défibrillateurs automatisés externes oblige les ERP de catégorie 1 à 4 à être équipés de manière inconditionnelle.

Association du centre socio culturel du Fossé des Treize	**3 356,40 €**
l'acquisition de 2 défibrillateurs automatiques externes	

Association du centre socio culturel de Hautepierre – Le Galet	**3 422,00 €**
l'acquisition de 2 défibrillateurs automatiques externes	

Association du centre socio culturel Victor Schœlcher	**4 450,00 €**
l'acquisition de 3 défibrillateurs automatiques externes	

Association du centre socio culturel de l'ARES	**4 184,00 €**
l'acquisition de 1 défibrillateur automatique externe ***1 712 €***	
l'acquisition d'une toile pour lutter contre la chaleur ***2 472 €***	

Association du centre socio culturel du Neuhof	**4 548,00 €**
l'acquisition de 2 défibrillateurs automatiques externes	

Association du centre socio culturel de la Krutenau - Le Cardek	**2 824,00 €**
l'acquisition de 2 défibrillateurs automatiques externes	

Association de la Maison des associations de Strasbourg	**1 285,20 €**
l'acquisition de 1 défibrillateur automatique externe	

Association du centre socio culturel de l'Elsau	**5 567,20 €**
l'acquisition de 2 défibrillateurs automatiques externes ***1 567,20 €***	
l'acquisition d'un « Tuk-tuk » électrique ***4 000,00 €***	

Association du centre socio culturel Camille Claus – Joie et Santé Koenigshoffen	**3 000,00 €**
l'acquisition d'un vélo cargo électrique	

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

décide

- *d'allouer les subventions suivantes :*

Association du centre social et culturel de la Montagne Verte	*3 600 €*
Association Lupovino	*3 000 €*
Association du centre social et culturel de Hautepierre – Le Galet	*15 500 €*
Association du centre social et culturel Au-delà des Ponts	*3 550 €*
Association du centre socioculturel du Fossé des Treize	*6 700 €*
Association du centre socioculturel de la Meinau	*17 400 €*
Association du centre social et culturel du Neuhof	*8 200 €*
Association CARDEK centre socioculturel de la Krutenau	*21 550 €*
Association du centre social et culturel de la Robertsau – Escale	*11 300 €*
ASTU – Actions Citoyennes Interculturelles	*1 400 €*
Organisation populaire et familiale des activités de loisirs – OPFAL	*4 606 €*
Par enchantement	*3 500 €*
Association départementale des Francas du Bas-Rhin	*7 000 €*
Horizome	*10 000 €*
Activ'action	*9 000 €*
Alsace Mouvement Associatif	*5 000 €*
Fédération des Centres socioculturels du Bas-Rhin	*6 500 €*
Association l'Éveil Meinau	*600 €*
Association nationale du mouvement eucharistique des jeunes	*828 €*
Association de jeunesse joie de vivre	*756 €*
Scouts et guides de France	*15 876 €*
Guides et scouts d'Europe	*5 472 €*

- *d'imputer ces subventions d'un montant total de 161 338 € au compte AS11C – 6574 – 422 – prog. 8013 au titre du BP 2022 dont le disponible avant le présent Conseil est de 361 092 €,*

- *d'allouer les subventions suivantes :*

Association du centre socio culturel du Fossé des Treize	*3 356,40 €*
Association du centre socio culturel de Hautepierre – Le Galet	*3 422,00 €*
Association du centre socio culturel Victor Schœlcher	*4 450,00 €*
Association du centre socio culturel de l'ARES	*4 184,00 €*
Association du centre socio culturel du Neuhof	*4 548,00 €*
Association du centre socio culturel de la Krutenau - Le Cardek	*2 824,00 €*
Association de la Maison des associations de Strasbourg	*1 285,20 €*
Association du centre socio culturel de l'Elsau	*5 567,20 €*
Association du centre socio culturel Camille Claus – Joie et Santé Koenigshoffen	*3 000,00 €*

- *d'imputer ces subventions d'un montant total de 32 636,80 € au compte AS00 – 20421 – 520 – prog. 7017 au titre du BP 2022 dont le disponible avant le présent Conseil est 115 412 €,*

- *d'allouer les subventions suivantes :*

Activ' action	*30 000 €*
ASTU – Actions Citoyennes Interculturelles	*10 000 €*
Association la Station	*16 000 €*

- *d'imputer ces subventions d'un montant total de 56 000 € au compte AS00F – 6574 – 40 – prog. 8031 au titre du BP 2022 dont le disponible avant le présent Conseil est 56 000 €,*

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer les conventions y afférentes.

Adopté le 7 novembre 2022
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg

Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité
préfectoral Le 14 novembre 2022
(Accusé de réception N°067-216704825-20221107-150198-DE-1-1)

et affichage au Centre Administratif le 14/11/22

Annexe n°1 - Subventions 2022 aux associations socioculturelles

Association	Nature de la demande	Montant demandé	Allouée en 2021	Subvention versée - CM du 31 janvier 2022	Subvention versée - CM du 24 juin 2022	subvention proposée au CM du 07 novembre 2022
Association du centre social et culturel de la Montagne Verte	Le fonctionnement général	**320 000 €**	269 100 €	188 370 €	98 104 €	**3 600 €**
Association Lupovino lutte pour une vie normale	Le fonctionnement général	**205 000 €**	102 000 €	71 400 €	32 600 €	**3 000 €**
Association du centre social et culturel de Hautepierre le Galet	Le fonctionnement général	**417 000 €**	330 900 €	231 630 €	117 960 €	**12 000 €**
	Les animations de fin d'année	**5 000 €**	0 €	0 €	0 €	**3 500 €**
Au-delà des ponts	Le fonctionnement général	**190 000 €**	157 000 €	109 900 €	87 952 €	**3 550 €**
Association du centre socio culturel du Fossé des Treize	Le fonctionnement général	**678 000 €**	630 100 €	441 070 €	221 158 €	**3 200 €**
	Les animations de fin d'année	**6 000 €**	6 000 €	0 €	0 €	**3 500 €**
Association du centre socioculturel de la Meinau	Le fonctionnement général	**434 600 €**	278 400 €	194 880 €	133 650 €	**13 900 €**
	Les animations de fin d'année	**4 300 €**	4 000 €	0 €	0 €	**3 500 €**
Centre social et culturel du Neuhof	Le fonctionnement général	**975 822 €**	843 500 €	590 450 €	261 308 €	**4 700 €**
	Les animations de fin d'année	**3 500 €**	0 €	0 €	0 €	**3 500 €**
Centre socio culturel de la Krutenau - CARDEK	Le fonctionnement général	**488 432 €**	103 300 €	72 310 €	89 714 €	**3 550 €**
	Les places accueil collectif de mineurs	**18 000 €**	0 €	0 €	0 €	**18 000 €**
Centre socio culturel de la Robertsau l'Escale	Le fonctionnement général	**542 875 €**	451 758 €	316 230 €	153 252 €	**7 800 €**
	Les animations de fin d'année	**5 000 €**	3 550 €	0 €	0 €	**3 500 €**
Actions citoyennes interculturelles	Le fonctionnement général	**116 000 €**	84 400 €	59 080 €	45 320 €	**1 400 €**
	Participation, animation de parcours et création de séquences pédagogiques au sein de l'Espace Égalité			0 €	0 €	**10 000 €**
Organisation populaire et familiale des activités de loisirs	Accueil collectif de mineur, à l'acte	**5 078 €**	5 550 €	0 €	0 €	**4 606 €**
Par enchantement	Les animations de fin d'année	**3 500 €**	2 500 €	0 €	0 €	**3 500 €**
Association départementale des Francas du Bas-Rhin	le projet:" Famille en herbe"	**3 400 €**	0 €	0 €	0 €	**2 000 €**
	le projet:" Lancement du tiers lieu"	**7 300 €**	0 €	0 €	0 €	**5 000 €**
Horizome	Le fonctionnement général	**40 000 €**	0 €	0 €	20 000 €	**10 000 €**
Activ'Action	Le recrutement non-discriminant des volontaires en service civique	**9 000 €**	9 000 €	0 €	0 €	**9 000 €**
	Co-construire et produire des vignettes pédagogiques pour sensibiliser sur la lutte contre les discriminations					**30 000 €**
Alsace mouvement associatif	Le fonctionnement général	**5 000 €**	5 000 €	0 €	0 €	**5 000 €**
Fédération des centres socio culturels du Bas-Rhin	Le projet avec le secteur enfance des centres socio-culturels	**1 500 €**	0 €	0 €	0 €	**1 500 €**
	Le fonctionnement général	**6 000 €**	0 €	0 €	0 €	**5 000 €**
Association l'éveil Meinau	Le fonctionnement général	**70 800 €**	41 500 €	0 €	0 €	**600 €**
Association la station - centre LGBTI	Le fonctionnement général	**56 000 €**	40 000 €	40 000 €	0 €	**16 000 €**
Association nationale du mouvement eucharistique des jeunes	Activités encadrées par des bénévoles	**828 €**	1 116 €	0 €	0 €	**828 €**
Association de jeunesse joie de vivre	Activités encadrées par des bénévoles	**756 €**	1 044 €	0 €	0 €	**756 €**
Scouts et guides de France	Activités encadrées par des bénévoles	**15 876 €**	15 768 €	0 €	0 €	**15 876 €**
Guides et scouts d'Europe	Activités encadrées par des bénévoles	**5 472 €**	5 436 €	0 €	0 €	**5 472 €**
Association du centre socio culturel du Fossé des Treize	Investissement	**3 356 €**	0 €	0 €	0 €	**3 356 €**
Association du centre social et culturel de Hautepierre le Galet	Investissement	**3 422 €**	0 €	0 €	0 €	**3 422 €**
Association du centre social et culturel Victor Schoelcher	Investissement	**4 450 €**	0 €	0 €	0 €	**4 450 €**
Association des résidents de l'Esplanade	Investissement	**4 184 €**	0 €	0 €	0 €	**4 184 €**
Centre social et culturel du Neuhof	Investissement	**4 548 €**	0 €	0 €	0 €	**4 548 €**
Centre socio culturel de la Krutenau - CARDEK	Investissement	**2 824 €**	0 €	0 €	0 €	**2 824 €**
Association de gestion Maison des associations	Investissement	**1 285 €**	0 €	0 €	0 €	**1 285 €**
Association du centre socio culturel de l'Elsau	Investissement	**8 000 €**	0 €	0 €	0 €	**5 567 €**
Association populaire joie et santé Koenigshoffen	Investissement	**3 000 €**	0 €	0 €	0 €	**3 000 €**
TOTAL		4 675 108 €	3 390 922 €	2 315 320 €	1 261 018 €	**249 975 €**

30

au Conseil Municipal du lundi 7 novembre 2022

Proposition de report de l'examen en Commission plénière de la résolution présentée par Mme Anne-Pernelle RICHARDOT: résolution pour la création d'un groupe d'action en vue d'engager et de coordonner les actions en faveur du siège du Parlement européen à Strasbourg.

Numéro V-2022-1392

Alors que le siège du Parlement européen à Strasbourg a été à nouveau l'objet de contestations portant sur l'acquisition du bâtiment Osmose par les institutions européennes lors de l'étude du budget 2023 du parlement, qu'une campagne pour un « siège unique » se poursuit, que la crise énergétique, après la crise de la Covid-19, amplifie les pressions contre la présence en France et à Strasbourg du Parlement Européen, il convient de rétablir une coordination plus étroite entre la Ville de Strasbourg, l'Eurométropole, le Gouvernement et les services de l'Etat, la Région Grand-Est et la CEA, et de mettre en place l'organisation et les moyens de défendre et promouvoir le positionnement de « Strasbourg, capitale européenne » et d'engager les actions offensives nécessaires.

Mercredi 19 octobre 2022, après les engagements pris notamment, lors de la Présidence française par le Président de la République et le ministre Clément Beaune, après la mobilisation de nombreux parlementaires européens, après l'engagement lors de la dernière session de la Région Grand Est et de son Président pris devant le groupe européen « Pflimlin », le vote d'un amendement refusant l'acquisition du Bâtiment « Osmose » n'a été mis en minorité que d'une seul voix dans l'hémicycle avec 275 voix contre 274. L'objectif recherché est clair : affaiblir la position de la ville plus directement encore que par le passé et ainsi apporter une nouvelle pierre à l'édifice de celles et ceux qui n'ont de cesse de remettre en cause le principe même, protégé par les traités, selon lequel le siège du Parlement européen est à Strasbourg.

De 2013 à 2022, à l'initiative de la Ville de Strasbourg, a été créé une « Task Force » chargée de trouver les voies et moyens pour modifier le rapport de force en faveur de Strasbourg, en particulier au sein du Parlement européen. Elle a été le lieu de partage de l'information et de coordination des actions menées en commun ou dans le cadre de chaque collectivité ou institution, y compris de l'ensemble des groupes politiques du Conseil Municipal y ont été associés. Elle a été le lieu de concertation et de pilotage des actions de lobbying et de communication.

Le 20 septembre 2021 notre assemblée a suivi à l'unanimité la proposition de Madame la Maire d'absorber la « Task Force » dans l'«Agora Strasbourg capitale européenne » et de diluer ces missions dans les 12 objectifs de l'Agora. Force est de constater que nous avons eu collectivement tort, il n'a plus de veille active dans les couloirs du Parlement européen ou à Paris et Bruxelles, plus de lobbying auprès des parlementaires et plus de lieu de coordination de l'action collective.

L'«Agora Strasbourg capitale européenne » n'est pas en cause, elle joue un rôle important et central dans l'engagement citoyen en faveur du projet Européen mais elle n'est pas en mesure de mener la veille et les actions pour défendre la place de notre ville à l'échelle des états et des institutions européennes.

Défendre le siège strasbourgeois du Parlement européen ne s'improvise pas quelques jours avant un vote de cette importance symbolique. Défendre Strasbourg nécessite d'échanger en permanence avec l'ensemble des acteurs : présidence du PE, délégations nationales, groupes, députés européens, gouvernement français, représentant de l'Etat en région, collectivités territoriales. C'est notre tâche d'élu.e.s de la ville de Strasbourg.

Il nous faut aujourd'hui retrouver une stratégie offensive en la matière qui laisse place à cette petite musique sur le départ inévitable du Parlement Européen de Strasbourg. Le risque de voir le Parlement quitter Strasbourg est réel si des actes forts ne sont pas pris et vite !

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les délibérations suivantes :

- approuve la création d'un groupe d'action en vue d'engager et de coordonner les actions en faveur du siège du Parlement européen à Strasbourg.

- la composition de ce groupe d'activistes de la défense de Strasbourg est le suivant :

    - La Maire de Strasbourg, qui préside le groupe d'action ;
    - La Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg ;
    - Le Président du Conseil régional Grand-Est ou son représentant ;
    - Le Président de la CEA ou son représentant ;
    - Les députés des trois circonscriptions strasbourgeoises et les sénateurs du Bas-Rhin élus au Conseil municipal de Strasbourg ;
    - Les Membres du Parlement européen issue du Grand-Est
    - Madame La Préfète de la Région Grand-Est, préfète du Bas-Rhin, ou son représentant
    - L'Adjointe à la Maire chargée des relations transfrontalières, européennes et internationales et les institutions européennes.
    - Les présidents des groupes politiques au Conseil municipal de Strasbourg
    - Un représentant mulhousien du pôle métropolitain Strasbourg-Mulhouse - Haguenau - Saint Louis – Colmar.
    - Les anciens Maires de Strasbourg pour leur expertise et le suivi de l'antériorité des dossiers.

- d’attribuer un budget annuel pour réaliser des actions concrètes en faveur du siège du Parlement européen à Strasbourg.

- une communication annuelle sera présentée au Conseil Municipal de Strasbourg pour présenter le bilan d’action du groupe d’action.

- cette « Task Force » nouvelle génération sera une instance complémentaire de l’«Agora Strasbourg capitale européenne »

Adopté le 7 novembre 2022
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg

Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité
préfectoral Le 14 novembre 2022
(Accusé de réception N°067-216704825-20221107-151925-AU-1-1)

et affichage au Centre Administratif le 14/11/22

Conseil municipal du 7 novembre 2022

Point 30 à l'ordre du jour : Proposition de report de l'examen de la résolution présentée par Mme Anne-Pernelle RICHARDOT : résolution pour la création d'un groupe d'action en vue d'engager et de coordonner les actions en faveur du siège du Parlement européen à Strasbourg.

SERVICE DES ASSEMBLEES

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 46 voix - 2

- 2 voix : M. Dominique MASTELLI, qui détenait la procuration de M. Serge OEHLER, a voté POUR alors qu'ils souhaitaient voter CONTRE.

Contre : 14 voix + 2

+ 2 voix : M. Dominique MASTELLI, qui détenait la procuration de M. Serge OEHLER, a voté POUR alors qu'ils souhaitaient voter CONTRE.

Abstention : 0 voix

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 NOVEMBRE 2022 - Point n°30

Proposition de report de l'examen en Commission plénière de la résolution présentée par Mme Anne-Pernelle RICHARDOT : résolution pour la création d'un groupe d'action en vue d'engager et de coordonner les actions en faveur du siège du Parlement européen à Strasbourg.

Pour	**46**	**AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MASTELLI Dominique, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, RAMDANE Abdelkarim, ROTH Pierre, SCHAETZEL Francoise, SCHOEPFF Patrice, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia**
Contre	**14**	**BARRIERE Caroline, BREITMAN Rebecca, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, MANGIN Pascal, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHALCK Elsa, TRAUTMANN Catherine, VETTER Jean-Philippe**
Abstention	**0**	

31

au Conseil Municipal du lundi 7 novembre 2022

Proposition de report de l'examen en Commission plénière du 23 janvier 2023 de la résolution présentée par M. Pierre JAKUBOWICZ : Installer des poubelles de tri dans l'espace public.

Numéro V-2022-1403

La gestion et la réduction des déchets et un enjeu majeur de la transition écologique de notre ville. Le tri et la valorisation des déchets sont des éléments essentiels des stratégies à mettre en place. A ce titre Strasbourg a été pionnière par le passer dans le développement du tri dans les immeubles d'habitation. Le tri est un geste éco-citoyen du quotidien vertueux et durable qui permet de réduire notre empreinte carbone en lien avec les filières de recyclage. Ce geste individuel pour être maintenu et développé doit être accompagné de politiques publiques.

Alors que nous incitons de plus en plus d'enseignes commerciales à utiliser des éco-emballage ou des matériaux biosourcés et recyclables, il est indispensable que la filière de collecte de ces emballages et de ces matériaux suive. C'est notamment un enjeu au centre-ville et dans les zones touristiques denses où la consommation de boissons et de nourriture à emporter est importante et avec elle les emballages et bouteilles plastiques correspondante.

Par cette résolution, en lien avec l'Eurométropole de Strasbourg, la Ville de Strasbourg s'engage à déployer des poubelles différenciées sur l'espace public au centre-ville et dans les zones touristiques ou de loisir denses, afin de permettre une collecte écoresponsable des déchets et leur valorisation. Un partenariat avec certaines grandes enseignes de restauration rapide pourra être recherché pour une action collaborative en faveur de la propreté de l'espace public et d'une gestion des déchets plus durable et vertueuse.

La mise en place de dispositifs provisoires de tri pourra aussi être expérimenté à l'occasion des grandes manifestations comme le marché de Noël.

Adopté le 7 novembre 2022
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg

Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité
préfectoral Le 14 novembre 2022
(Accusé de réception N°067-216704825-20221107-152040-AU-1-1)

et affichage au Centre Administratif le 14/11/22

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 NOVEMBRE 2022 - Point n°31

Proposition de report de l'examen en Commission plénière du 23 janvier 2023 de la résolution présentée par M. Pierre JAKUBOWICZ : Installer des poubelles de tri dans l'espace public.

Pour	**47**	**AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, ROTH Pierre, SCHAETZEL Francoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia**
Contre	**16**	**BARRIERE Caroline, BREITMAN Rebecca, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, OEHLER Serge, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHALCK Elsa, TRAUTMANN Catherine, VETTER Jean-Philippe**
Abstention	**0**	

32

Motion au Conseil Municipal du lundi 7 novembre 2022

Motion présentée par M. Pierre JAKUBOWICZ (version amendée): Strasbourg affirme son soutien à l'Arménie.

Numéro V-2022-1391

L'Arménie a subi une nouvelle fois une agression de l'Azerbaïdjan sur son sol, en violation de ses frontières et du droit international. Cette agression a fait des milliers de victimes. Ce conflit armé, comme le conflit ukrainien, se déroule sur le sol européen.

L'Arménie, État membre du Conseil de l'Europe dont Strasbourg accueille le siège, est un pays ami, un pays frère. Les attaques répétées envers l'Arménie font aujourd'hui peser sur elle un risque existentiel que nous ne pouvons accepter.

Nous entretenons avec l'Arménie une amitié historique, diplomatique et culturelle ancienne et profonde, fruit d'un passé et d'un héritage communs. L'Arménie est un berceau culturel qui a exercé une influence importante sur l'Europe et sur le monde. Comme l'a écrit Sylvain TESSON « des liens immémoriaux nous attachent à cet éclat d'Europe fiché au seuil de l'Orient ».

À travers cette motion, le Conseil municipal de Strasbourg et l'ensemble de ses membres, affirment leur soutien au peuple arménien et condamnent avec force l'offensive militaire subie par l'Arménie. Ils proclament leur appel au retour à la paix juste et durable. Ils appellent au respect de la déclaration conjointe du 6 octobre 2022, et soulignent l'importance de la mission civile de l'Union européenne pour le respect de l'intégrité territoriale de l'Arménie.

La Ville de Strasbourg étudiera par ailleurs les moyens de poursuivre son soutien concret et matériel à l'Arménie, pour accompagner ses collectivités et leur population dans leur reconstruction et leur résilience.

En signe de solidarité, la ville de Strasbourg hissera le drapeau arménien aux côtés du drapeau ukrainien, devant l'Hôtel de Ville et le Centre administratif, pour exprimer sa mobilisation aux côtés des Arméniens et son indignation face à ce conflit meurtrier qui lui aussi blesse la paix européenne.

Strasbourg, ville siège du Conseil de l'Europe, ville symbole de paix et de réconciliation, s'engage à promouvoir la paix en Europe et la cessation des conflits sur le continent.

La solidarité des Strasbourgeois-es se concrétisera notamment par des initiatives visant à promouvoir la culture de la paix, à faire connaitre la richesse culturelle de ces pays dans notre ville, mais également à accueillir celles et ceux qui fuiraient ces conflits pour trouver refuge à Strasbourg.

Adopté le 7 novembre 2022
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg

Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité
préfectoral Le 14 novembre 2022
(Accusé de réception N°067-216704825-20221107-151878-AU-1-1)

et affichage au Centre Administratif le 14/11/22

Conseil municipal du 7 novembre 2022

Point 32 à l'ordre du jour : Motion présentée par M. Pierre JAKUBOWICZ (version amendée): Strasbourg affirme son soutien à l'Arménie.

SERVICE DES ASSEMBLEES

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 56 voix + 5

+ 5 voix : MM. Antoine DUBOIS, Jean-Philippe MAURER, qui détenait la procuration de Mme Elsa SCHALCK et Benjamin SOULET, qui détenait la procuration de M. Hervé POLESI, ont rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitaient voter POUR.

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 NOVEMBRE 2022 - Point n°32

Motion présentée par M. Pierre JAKUBOWICZ (version amendée) : Strasbourg affirme son soutien à l'Arménie.

Pour	**56**	**AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MATT Nicolas, MAYIMA Jamila, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Francoise, SCHOEPFF Patrice, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia**
Contre	**0**	
Abstention	**0**	

33

Motion au Conseil Municipal du lundi 7 novembre 2022

Motion présentée par M. Nicolas MATT (version amendée) : L'Ukraine, pays invité du marché de Noël 2023.

Numéro V-2022-1406

L'événement « Strasbourg, capitale de Noël » est intimement attachée à l'esprit de Noël ; à la joie de l'enfance, au partage et à la paix. Chaque année un pays invité permet aux Strasbourgeoises et Strasbourgeois ainsi qu'aux visiteurs du marché de Noël de découvrir un pays à travers son artisanat, sa culture ou sa gastronomie. C'est un moment privilégié d'échanges diplomatiques et de mise en lumière des relations entre notre ville est un pays en particulier, comme cette année notre voisin l'Allemagne.

Strasbourg Capitale européenne, siège d'institutions européennes et internationales, incarne les valeurs fondamentales de l'Europe. « *Voilà une ville qui, plus que d'autres, a été victime de la stupidité des nations européennes qui croyaient régler leurs problèmes par la guerre, maintenant elle doit être appelée à devenir un symbole de réconciliation et de paix* », avait déclaré Ernest Bevin, ministre des Affaires étrangères britannique, en 1949, celui qui proposa d'établir le Conseil de l'Europe à Strasbourg, ville martyre des conflits franco-allemands, des guerres civiles européennes.

Cet héritage strasbourgeois, cette culture et cette histoire qui nous ont été données par les méandres historiques, nous oblige. La ville de Strasbourg, ne peut se résoudre à voir la guerre et frapper à nouveau en Europe, en Ukraine. Strasbourg ne peut détourner son regard de l'agression par la Russie de l'Ukraine, Etat membre du Conseil de l'Europe depuis 1995.

Aussi, le Conseil municipal de Strasbourg, ville symbole de la liberté bafouée et recouvrée, propose symboliquement à l'Ukraine d'être le pays invité d'une prochaine édition de « Strasbourg, capitale de Noël », dès 2023 ou ultérieurement.

Adopté le 7 novembre 2022
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg

Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité
préfectoral Le 14 novembre 2022
(Accusé de réception N°067-216704825-20221107-152069-AU-1-1)

et affichage au Centre Administratif le 14/11/22

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 NOVEMBRE 2022 - Point n°33

Motion présentée par M. Nicolas MATT (version amendée) : L'Ukraine, pays invité du marché de Noël 2023.

Pour	Contre	Abstention
58	0	0

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MATT Nicolas, MAYIMA Jamila, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Francoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

34

Motion au Conseil Municipal du lundi 7 novembre 2022

Motion présentée par les groupes Strasbourg Ecologiste et Citoyenne et Pour la Justice Sociale et l'Ecologie Populaire (version amendée) : Soutien à la liberté de la presse contre l'extrême droite.

Numéro V-2022-1408

Samedi 22 octobre dernier à Strasbourg, à l'occasion d'un rassemblement de l'extrême-droite, un journaliste de Rue89 Strasbourg a été l'objet de menaces et d'intimidations de la part des manifestants.

Ces menaces mettent à mal la liberté d'expression, liberté fondamentale de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789.

Les débordements ne se sont pas limités à Strasbourg : des rassemblements d'extrême-droite ont eu lieu ce même jour dans les grandes villes françaises.

Ces agissements violents ne sont pas une première, mais s'inscrivent dans une série d'actes répétés de vandalisme, de provocation et d'agression.

Ces tentatives d'intimidation représentent un symptôme inquiétant du sentiment d'impunité de l'extrême-droite. Une extrême-droite dont le discours se répand dans la société avec de moins en moins de garde-fous. Une extrême-droite violente qui comptabilise déjà des meurtres sur le territoire français, dont récemment, en mars 2022, Federico Martín Aramburú, tué par 4 balles en plein Paris. Une extrême-droite qui instrumentalise des faits divers pour appuyer des généralisations et stigmatisations inacceptables et légitimer sa violence. Les récents propos racistes tenus à l'Assemblée nationale rappellent la nécessité de lutter contre la banalisation de l'extrême droite, aussi bien dans nos rues que dans les espaces politiques.

La Ville de Strasbourg, fidèle à ses valeurs d'humanisme et de fraternité, dénonce ces agressions et le climat de peur qu'elles tendent à installer ici comme ailleurs.

Elu-es de la Ville de Strasbourg, nous n'accepterons jamais la banalisation de ces comportements qui doivent être unanimement condamnés. Ces groupements d'extrême-droite, qui se situent dans un héritage du fascisme et du nazisme, n'ont pas leur place dans notre démocratie et doivent être dissous.

La Ville de Strasbourg apporte son soutien aux médias, associations et collectifs qui luttent quotidiennement contre la haine et font concrètement barrage à l'extrême-droite.

La Ville de Strasbourg se tient aux côtés de l'État pour continuer d'agir, de ne pas ignorer ces alertes et de ne pas laisser faire ces groupes violents qui viennent menacer la liberté de la presse et notre démocratie tout entière. Nous appelons également à une condamnation ferme et claire des actes et discours haineux, qui attaquent les valeurs de démocratie et d'État de droit dont notre ville est le symbole.

Adopté le 7 novembre 2022
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg

Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité
préfectoral Le 14 novembre 2022
(Accusé de réception N°067-216704825-20221107-152096-AU-1-1)

et affichage au Centre Administratif le 14/11/22

Conseil municipal du 7 novembre 2022

Point 34 à l'ordre du jour : Motion présentée par les groupes Strasbourg Ecologiste et Citoyenne et Pour la Justice Sociale et l'Ecologie Populaire (version amendée) : Soutien à la liberté de la presse contre l'extrême droite.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 61 voix + 1
+ 1 voix : M. Nicolas MATT a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter POUR.

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

SERVICE DES ASSEMBLEES

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 NOVEMBRE 2022 - Point n°34

Motion présentée par les groupes Strasbourg Ecologiste et Citoyenne et Pour la Justice Sociale et l'Ecologie Populaire (version amendée) : Soutien à la liberté de la presse contre l'extrême droite.

Pour **61**	**AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Francoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia**
Contre **0**	
Abstention **0**	